

Vichy et les Algériens

***Indigènes civils musulmans algériens en
France métropolitaine (1939-1944)***

Thèse dirigée par: Nancy L. Green

Date de soutenance : le 15 décembre 2020

Rapporteurs 1 Eric Jennings, Université de Toronto
2 Ethan Katz, Université de Californie à Berkeley

Jury 1 Marc Olivier Baruch, EHESS
2 Sylvie Thénault, CNRS
3 Emmanuel Blanchard, Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines
4 Thomas Hippler, Université de Caen - Normandie

Vichy et les Algériens

Indigènes civils musulmans algériens en France
métropolitaine (1939-1944)

Aliénor CADIOT

Thèse pour l'obtention du diplôme de docteure en Histoire

sous la direction de Nancy L. Green

École des Hautes Études en Sciences sociales

15 décembre 2020

Mes remerciements vont en premier lieu à ma directrice de thèse, Nancy L. Green, qui m'a suivie, dirigée et soutenue depuis mon master. Je lui suis particulièrement reconnaissante de m'avoir laissée suivre mes idées tout en étant toujours disponible pour les discuter.

Je remercie également les membres du jury Marc Olivier Baruch, Emmanuel Blanchard, Thomas Hippler, Ethan Katz, Eric Jennings, Sylvie Thénault pour avoir accepté cette invitation à lire et à discuter mon travail.

Merci aux archivistes des archives nationales algériennes, des archives nationales à Pierrefitte, des archives nationales de l'Outre-mer, des archives diplomatiques du ministère des Affaires étrangères, des archives du monde du Travail, des archives départementales des Bouches-du-Rhône, du Nord et de Seine-Maritime, des archives de la Préfecture de police de Paris, des archives de l'AP-HP, ainsi qu'aux documentalistes et bibliothécaires de la BNF. Écrire l'histoire serait impossible sans elles et sans eux.

Pour les premières années de thèse, je remercie chaudement mes camarades de la *Halqa* pour le travail commun. Merci également aux membres du workshop « Interdisciplinary Approaches to Modern France and the Francophone World » de l'université de Chicago qui ont lu et discuté la première version du premier chapitre de ma thèse tout juste rédigé : elles et ils m'ont mis le pied à l'étrier de la rédaction !

Pour le soutien constant dans les complexités bureaucratiques, ma reconnaissance va aux secrétaires du CRH et de la mention histoire de l'EHESS : l'École ne tournerait pas sans vous !

Un immense merci à mes ami.e.s du GROC, sans qui la recherche serait un exercice certes passionnant, mais très solitaire. Vous rencontrer et faire chemin avec vous donne beaucoup de joie à ce processus complexe. Un merci tout particulier à celles et ceux qui ont relu, critiqué, discuté un ou plusieurs chapitres de cette thèse : Vincent Bollenot, Charlotte Courreye, Thierry Guillopé, David Lecomte, Nassima Mekaoui et Hugo Mulonnière.

Pour l'aide logistique et le soutien de dernière minute, un grand merci à Pauline Launay !

Cette thèse a abouti grâce au soutien et à l'amour immuable de mes proches. À mes ami.e.s, Alexandre, Marina, Lou, Benoît et Élise ; ainsi qu'à mes frères Florian et Jonathan et à ma sœur Esther : merci d'être là, toujours. À mes parents, qui m'ont élevée avec amour et éduquée dans la curiosité du monde qui nous entoure – et qui ont relu chaque mot de cette thèse. Je sais tout ce que je vous dois. Que nos rencontres et nos discussions ne cessent d'être passionnantes et fructueuses – ce dont je ne doute pas !

Sommaire

Table des abréviations	13
Introduction	15
1. Les Algériens en métropole avant la Seconde Guerre mondiale	22
1.1. Les étrangers en France au premier XXème siècle : identité et main-d'œuvre	24
1.2. Le statut juridique : sujets, indigènes, musulmans	28
1.3. Un « premier âge » de l'immigration algérienne ?	31
1.4. Combien sont-ils ?	36
2. Les sources	39
2.1. Présentation générale des sources	39
2.2. Les producteurs des sources : rencontres entre administrateurs et « administrés »	42
2.3. Lire <i>along the grain</i> et à rebours	44
3. Le cadre géographique et les échelles d'observation... ..	47
3.1. L'espace impérial dans la guerre	49
3.2. L'espace national dans la guerre	53
3.3. Le local : <i>thick descriptions</i> et vies minuscules	55
3.4. L'événement : novembre 1942	57
4. Les catégories : le sens social des appartenances et des agissements	60
4.1. Race, ethnie, religion... l'impossible définition d'une identité catégorielle	64
4.2. La question de la classe : la distinction en situation coloniale	70
4.3. La question politique : qui est loyal ?	72

Partie I. Vu d'Algérie 77

Chapitre 1. Dans quel pays rentrent-ils ? 79

1. La vie politique en Algérie à la veille de la guerre 82

- 1.1. L'Association des Oulémas musulmans algériens 83
- 1.2. L'Étoile nord-africaine (ENA) et le Parti du peuple algérien (PPA) 85
- 1.3. L'implantation des partis d'extrême-droite en Algérie dans les années 1930 86

2. L'Algérie sous Vichy 87

- 2.1. La Révolution nationale 87
- 2.2. L'administration coloniale dans l'Algérie de Vichy 91
- 2.3. La situation matérielle dans la guerre 93
- 2.4. L'élite musulmane et les partis d'extrême-droite 95
- 2.5. À la recherche des « Algériens » dans les archives 97
- 2.6. « Politique des égards », surveillance, loyauté 99

3. L'antisémitisme en Algérie 102

- 3.1. Administration coloniale, Juifs et Musulmans 102
- 3.2. Les émeutes de Constantine d'août 1934 104
- 3.3. L'abrogation du décret Crémieux 106

4. L'Allemagne et l'Algérie 112

- 4.1. Hitler musulman 112
- 4.2. Le CARNA 117
- 4.3. Propagande allemande 119

Chapitre 2. Traverser la Méditerranée dans les deux sens 123

1. Recruter pour la guerre (1939-1940) 124

- 1.1. Travailleurs requis en métropole 124
- 1.2. Soldats 126
- 1.3. Le recrutement pour l'économie de guerre 128
- 1.4. Vers une réquisition civile ? 130
- 1.5. Circulations nord-africaines : des Marocains en Algérie 132
- 1.6. Au printemps 1940 : le recrutement sur place des « travailleurs encadrés » 134

2. Rapatriements (1940-1941) : qui peut rester, qui doit partir	136
2.1. Été 1940 : entre fin des recrutements et début des rapatriements	136
2.2. Entre l'État français et les autorités d'occupation.....	138
2.3. Le cautionnement	142
2.4. 1941 : durcissement des rapatriements forcés	144
2.5. Des retours volontaires	146
2.6. « Ainsi que les femmes et les enfants ».....	147
2.7. Démobilisés	149
2.8. Comité des Amitiés africaines et Comité d'assistance aux prisonniers de guerre nord-africains	151
3. Recrutements pour la métropole (1940-1942) : entre entreprises et administrations	153
3.1. 1940 : premières prospections privées	154
3.2. Le recrutement de 1942 en Algérie	156
3.3. Recrutement pour l'occupant à l'été 1942.....	158
3.4. Étude de cas : Constantine.....	159

Partie II. Les Algériens en zone libre 169

Chapitre 3. Anxiétés vichystes et « politique[s] des égards » 171

1. La propagande allemande à l'attention des Maghrébins et la création du Service des affaires algériennes (SAA)	174
1.1. Déstabiliser l'empire français.....	174
1.2. Organiser la réponse : le rapport d'Amar Naroun	178
1.3. Le rapport « Très secret » de la Sous-Direction de l'Algérie.....	181
2. Anxiétés vichystes : loyauté et propagande	183
2.1. L'objet de l'anxiété.....	183
2.2. L'« opinion » algérienne en métropole	186
2.3. Les « Nord-Africains » dans la Légion des volontaires contre le bolchévisme.....	188
2.4. Restaurer la loyauté par les égards	190
2.5. Militants politiques et « politique des égards »	194
2.6. Loyauté et islam	198

3. L'« indigène désirable »	200
3.1. Travail.....	200
3.2. Famille.....	203
3.3. Patrie.....	206
 Chapitre 4. Marseille, 1941-1942.....	211
1. Combien et qui ?	214
2. Surveiller la « colonie nord-africaine » de Marseille .	220
2.2. Étudiants, « lettrés », militants	220
2.3. Trajectoires singulières.....	229
3. Aspects matériels de la vie des Nord-Africains à Marseille	234
3.1. Pénurie.....	234
3.2. Restriction	235
3.3. Ravitaillement	237
4. La mosquée de Marseille	243
4.1. Une mosquée française ?	244
4.2. Comment construire la mosquée de Marseille ?	245
 Chapitre 5. Entre administrations et « administrés » : réguler et négocier le travail et les migrations en zone libre.....	255
1. L'administration et le territoire	256
1.1. Les administrations algériennes en métropole : MONA et SAINA	256
1.2. L'invention du camp Lyautey.....	259
1.3. La MONA de Marseille	262
1.4. Le camp Sainte-Marthe	264
2. Négocier et fuir.....	265
2.1. <i>Chikaya</i> : Écrire à l'administration	265
2.2. Retenus contre leur gré : s'enfuir	269
2.3. Le rapatriement comme sanction : lutter pour rester.....	272
3. Franchir les frontières.....	275
3.1. Entrer clandestinement	275
3.2. Passer la ligne de démarcation	276

4. Présences illégales.....	279
4.1. La circulaire du 13 janvier 1942.....	279
4.2. Rechercher des travailleurs « disparus »	282
4.3. « Travailleur » ou Français ?	285
4.4. Propagandistes ?	288
4.5. Travailleurs « libres » de zone occupée en zone libre	291
5. Recruter en métropole pour l'occupant	294
5.1. Recrutement pour l'Allemagne	294
5.2. Après avoir travaillé pour les Allemands	301

Chapitre 6. Travailleurs nord-africains pour le COH 307

1. Le COH dans l'économie française pendant l'occupation allemande	308
1.1. L'économie de et sous Vichy	308
1.2. Le comité d'organisation des combustibles minéraux solides (COH) et la société générale d'immigration (SGI)	314
2. Recruter et travailler pour les houillères	315
2.1. Le recrutement de 1941	315
2.2. Le recrutement de 1942	316

Partie III. Les Algériens en zone occupée 333

Chapitre 7. Les administrations parisiennes dédiés aux « Nord-Africains » : la « commune mixte » de Paris 335

1. La « rue Lecomte » et le SAINA	336
1.1. La création d'un service d'exception	336
1.2. La rue Lecomte sous l'occupation : entre collaboration et résistance ?	339
2. La mosquée de Paris	349
2.1. La mosquée de Paris : un lieu de mémoire nord-africain en métropole	349
2.2. Islam de France et Islam français ? La religion musulmane sous Vichy.....	350
2.3. La mosquée sous l'occupation.....	353

3. L'hôpital franco-musulman de Bobigny	356
3.1. Soigner les « Nord-Africains » en métropole.....	356
3.2. L'Hôpital franco-musulman dans la guerre.....	358
 Chapitre 8. Collaborationnistes ?	363
1. Le collaborationnisme	364
1.1. Le réseau Abetz et les « collaborationnistes ».....	364
1.2. Parti Populaire Français (PPF) et Rassemblement National Populaire (RNP)	366
2. Le PPA, Mohamed El Maadi (MSR), et le RNP : intrigue de l'alliance.....	368
2.1. Le nationalisme algérien et l'extrême-droite en métropole avant la guerre	368
2.2. Mohammed El Maadi et le Comité Nord-Africain	370
2.3. RNP et PPA : l'Union des Travailleurs Nord-Africains (UTNA)	375
3. Les Algériens du PPF	380
3.1. Ahmed Belghoul et le PPF	380
3.2. Le PPF : l'Algérie en métropole.....	383
3.3. Louaib et le « milieu ».....	387
4. « Collabo » et résistants	390
4.1. <i>Er Rachid</i>	390
4.2. La phalange nord-africaine.....	392
4.3. Résistants.....	393
 Chapitre 9. Administrer les Nord-Africains sous l'occupation.....	397
1. L'invention d'une administration nord-africaine.....	399
1.1. La sous-direction de l'Algérie	399
1.2. Les conséquences administratives immédiates du débarquement.....	400
1.3. Une nouvelle définition de la catégorie « Nord-Africains »	402
1.4. Entre compétition et coordination	404
1.5. La création du Service centrale des Affaires nord-africaines (SCANA) entre MI et MAE	405
2. Organiser l'Aïd 1943 et 1944 dans le Nord	408
2.1. L'Aïd es Seghir 1943	410
2.2. L'Aïd el Kébir 1943	411

Conclusion	419
1. La fin de la guerre	423
1.1. L’empire au bord de l’abîme	423
1.2. Le manifeste des amis du MTLD	424
1.3. Le statut de mars 1944.....	425
1.4. La libération de la métropole par l’Armée d’Afrique	427
1.5. Les rapatriements de 1945.....	428
1.6. La fin de la « commune-mixte » métropolitaine	431
1.7. Les massacres du Constantinois	432
2. La Seconde Guerre mondiale dans l’historiographie des Algériens en métropole	434
Tableau des sources	443
Sources imprimées	445
Sources manuscrites.....	445
Sites internet.....	447
Articles de journaux	448
Bibliographie.....	449
Annexes.....	471
MAE Vichy État français K 48 – Rapport d’Amar Naroun	473
AD 13 76 W 204 - Note de création du Service des affaires algériennes	479
AD 13 76 W 207 - Circulaire 13 janvier 1942.....	483
AN 81 F 1031 - Organigramme des services en charge des Nord-Africains.....	489

Table des abréviations

AP-HP : Assistance publique – Hôpitaux de Paris

BAMNA : Bureau des Affaires musulmanes nord-africaines

BNA : Brigade nord-africaine

CARNA : Comité d'action révolutionnaire nord-africain

COH : Comité d'organisation des houillères (comité d'organisation des combustibles minéraux solides)

ENA : Etoile nord-africaine

GGA : Gouvernement général de l'Algérie

HFM : Hôpital franco-musulman

MAE : Ministère des Affaires étrangères

MI : Ministère de l'Intérieur

MSR : Mouvement social révolutionnaire

PPA : Parti du Peuple algérien

PPF : Parti populaire français

RNP : Rassemblement national populaire

SAA : Service des Affaires algériennes

SAINA : Service des Affaires indigènes nord-africaines

SCANA : Service des Affaires centrales nord-africaines

UTNA : Union des travailleurs nord-africains

Introduction

La guerre commence par une vague migratoire. Suite à l'invasion de la Pologne par l'Allemagne le 1^{er} septembre 1939, la France mobilise les classes d'âge 1909-1938 le 2 septembre 1939. Plus de 4,5 millions de Français sont envoyés au front. Le 3 septembre, la France déclare la guerre à l'Allemagne et les troupes de l'empire sont mobilisées¹. Les civils sont eux aussi immédiatement touchés car le gouvernement évacue dès septembre 1939 les régions frontalières des zones de combat : 630 000 Alsaciens et Mosellans sont contraints de quitter leurs foyers et dirigés vers le sud-ouest du pays². Si la « drôle de guerre » est restée dans les mémoires comme une période de suspens, à l'arrivée des troupes allemandes, à partir du 10 mai 1940, des millions de personnes prennent la route : c'est l'exode³. À la fin du mois, « plus de 2 millions de Français, 2 millions de Belges, 70 000 Luxembourgeois et 50 000 Hollandais se trouvent en France, dans un état de dénuement accablant »⁴. Alors que s'installent occupation et collaboration, la population française vient donc de connaître, en un temps extrêmement court, les mouvements migratoires les plus importants et rapides de son histoire.

¹ L'historiographie de la participation des troupes coloniales aux deux guerres mondiales est importante, notamment l'historiographie récente. Pour la Première Guerre mondiale, voir : Chantal Antier-Renaud, *Les soldats des colonies dans la Première Guerre mondiale*, Rennes, Éditions France Ouest, 2008; Chantal Antier, « Le recrutement dans l'empire colonial français, 1914-1918 », in : *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2008/2 (n° 230), pp. 23-36 ; Chantal Antier-Renaud, Christian Le Corre, *Les soldats des colonies dans la Première Guerre mondiale*, Rennes, Ouest-France, 2014; Jacques Frémeaux, *Les colonies dans la Grande Guerre, Combats et épreuves des peuples d' Outre-mer*, Paris, Éditions 14-18, 2006 ; Richard S. Fogarty, « L'identité en question : l'islam, la captivité, et les soldats nord-africains pendant la Grande Guerre », in : *Migrations*, n°38, Le soldats maghrébins dans l'armée française, XIXème-XXème siècle, second semestre 2010 ; Robert Galic, *Les colonies et les coloniaux dans la Grande Guerre : L'Illustration, ou l'Histoire en images*, Paris, L'Harmattan, 2013 ; Marc Michel, « Colonisation et défense nationale, le général Mangin et la Force noire », in : *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°145, janvier 1987, p. 29-30; Marc Michel, *L'Appel à l'Afrique : contributions et réactions à l'effort de guerre en AOF, 1914-1919*, Paris, Karthala, 2003 ; Marc Michel, « Immigrés malgré eux » : soldats et travailleurs coloniaux en France pendant la Première Guerre mondiale », in : *Historiens&Géographes*, octobre-novembre 2003, n° 384, « L'immigration en France auXXe siècle », 2^e partie, pp. 333-343 ; Guy Pedroncini, Claude Carlier (dir.), *Les troupes coloniales dans la Grande Guerre: actes du colloque organisé pour le 80e anniversaire de la bataille de Verdun*, Comité national du souvenir de Verdun, Paris, Economica 1997; Philippe Buton et Marc Michel (dir.), *Combattants de l'Empire. Les troupes coloniales dans la Grande Guerre*, Paris, Vendémiaire, 2018; VALENSKY Chantal Valensky, *Le soldat occulté : les Malgaches de l'armée française, 1884-1920*, Paris, L'Harmattan, 1995 ; Éric Deroo et Antoine Champeaux, « Panorama des troupes coloniales françaises dans les deux guerres mondiales », *Revue historique des armées* [En ligne], 271 | 2013, <http://journals.openedition.org/rha/7736>, mis en ligne le 23/07/2013, consulté le 18/08/2020.

² Philippe Nivet, « Les réfugiés de guerre dans la société française (1914-1946) », in : *Histoire, économie, société*, 2004/2 23e année, pp. 247-259, p. 254. En tout, plus d'un million de civils, Français et Allemands, ont été évacués vers l'intérieur du pays lors de la déclaration de guerre. Pour une étude comparative des pratiques d'évacuation en France et en Allemagne : Nicholas J. Williams, « Les évacuations de 1939 en Moselle et en Sarre. Cadres et plans stratégiques pour la prise en charge des populations civiles », in : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2015/4, n°128, pp. 91-104.

³ La production culturelle et mémorielle sur le sujet de l'exode est pléthorique. Pour l'historiographie récente : Eric Alary, *L'exode*, Paris, Perrin, 2013.

⁴ Télégraphe de la Croix-Rouge cité par Philippe Nivet, *ibid*.

Malgré l'évidente prépondérance du fait migratoire dès les premiers temps de l'occupation, l'historiographie de l'immigration algérienne en métropole n'a pas fait grand cas de la période. Réciproquement, peu de cas a été fait de la présence des Algériens sur le sol métropolitain dans l'historiographie des migrations sous l'État français. La présente recherche se situe donc à la croisée des études sur le fait colonial et de celles sur la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement au croisement de l'historiographie de l'immigration algérienne en France et de celle de l'État français, intersection encore peu explorée.

Il y a des raisons factuelles à cela. D'une part, le 8 novembre 1942, les communications entre l'Afrique du Nord et la métropole furent presque entièrement coupées : de migrations entre les deux rives de la Méditerranée il n'est plus question jusqu'à la Libération, un an et demi plus tard. D'autre part, les Algériens sont français. On ne les retrouve donc pas si facilement dans les sources lorsqu'on cherche les étrangers. Il y a également des raisons mémorielles, qui infusent l'historiographie. Les historiographes de la nation algérienne se sont employés à écrire une histoire en propre, une histoire algérienne de longue haleine. Les immigrés en métropole y jouent bien un rôle, celui très spécifique d'avant-garde au combat pour l'indépendance du pays⁵. Le Parti du peuple algérien (PPA)⁶ étant dissout en 1937 et Messali Hadj⁷, son chef, emprisonné pendant le conflit, la période de l'occupation n'a donc pas grand intérêt pour l'historiographie nationaliste. Par ailleurs, il a toujours été su que certains dirigeants du PPA ont eu des contacts avec les autorités d'occupation et certains groupements collaborationnistes⁸ – ce n'est pas là un épisode glorieux d'une histoire de lutte pour la liberté. Peut-être aussi que, comme le disait Mahfoud Kaddache⁹, ce n'était pas là leur combat.

Le régime de Vichy a constitué en lui-même un lieu de mémoire particulièrement douloureux¹⁰. Du côté de l'histoire des étrangers sous Vichy et sous l'occupation,

⁵ À cet égard, voir l'ouvrage de Benjamin Stora, *Les immigrés algériens en France. Une histoire politique. 1912-1962*, Hachette, Paris (1^{er} éd. *Ils venaient d'Algérie*), 1992.

⁶ Mahfoud Kaddache, *Histoire du nationalisme algérien, 1939-1951*, Paris, Paris-Méditerranée, 2005, p. 580 ; Benjamin Stora, *op. cit.* pp. 75-91.

⁷ Sur la figure de Messali Hadj, voir la biographie de Benjamin Stora, *Messali Hadj*, Paris, Hachette, 2004. Pour cette période, cf. le chapitre 6 « 1937-1946. Le proscrit », pp. 177-197.

⁸ Mahdoud Kaddache, *op. cit.*, pp. 570-572.

⁹ *Ibid.*, p. 581.

¹⁰ Qu'on pense à l'ampleur de la controverse provoquée par la sortie du livre de Robert Paxton, *Le régime de Vichy*, Paris, Le Seuil, 1973 ; et également aux livres suivants : Henry Rousso *Le syndrome de*

l'historiographie s'est saisie d'un certain nombre de sujets : les camps dès la Troisième République¹¹, les républicains espagnols¹², les groupes de travailleurs étrangers¹³, les dénaturalisations¹⁴, le rôle des FTP-MOI¹⁵, les soldats « coloniaux »¹⁶... À l'exception de la thèse de David Smith sur les travailleurs « nord-africains » et « indochinois » sous Vichy¹⁷, l'historiographie ne s'est donc pas penchée en détails sur la présence de civils algériens en métropole. Les revendications de mémoire spécifique de la part des Algériens habitant en métropole ont été très limitées et ont peu agi sur la recherche scientifique. Il est vrai que tout juste une décennie plus tard commençait la guerre d'indépendance algérienne, qui mobilise jusqu'à aujourd'hui souvenirs, affects et diplomatie¹⁸. Il serait

Vichy, Paris, Le Seuil, 1987 ; Eric Conan, Henry Rousso, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Gallimard, 1996.

- ¹¹ De manière générale sur la question des continuités et des ruptures en la Troisième République et Vichy : Gérard Noiriel, *Les Origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette, 1999. Saisissant également la question des ruptures et des continuités entre la Troisième République et le régime de Vichy (dans le contexte de l'occupation) : Denis Peschanski, *La France des camps - L'internement (1938-1946)*, Paris, Gallimard, 2002. Encore une fois sur les continuités et les différences à travers les régimes : Olivier Clochard, Yvan Gastaut et Ralph Schor, « Les camps d'étrangers depuis 1938 : continuité et adaptations », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n°2, 2004, 57-87.
- ¹² Diego Gaspar Celaya, « Portrait d'oubliés. L'engagement des Espagnols dans les Forces françaises libres, 1940-1945 », in : *Revue historique des armées* [En ligne], n° 265, 2011, <http://journals.openedition.org/rha/7345>, mis en ligne le 16/11/2011, consulté le 17/08/2020.
- ¹³ Peter Gaida, *Camps de travail sous Vichy. Les "Groupes de travailleurs étrangers" (GTE) en France et en Afrique du Nord 1940-1944*, Bordeaux, Lulu Press 2014; Vincent Parello, « Les compagnies de travailleurs étrangers (CTE) en France à la fin de la Troisième République », *Bulletin hispanique* [En ligne], 118-1, 2016, <http://journals.openedition.org/bulletinhispanique/4328>, mis en ligne le 15/07/2019, consulté le 17/08/2020.
- ¹⁴ Bernard Laguerre, « Les dénaturalisés de Vichy (1940-1944) », in : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°20, 1988, pp. 3-15 ; Claire Zalc, *Dénaturalisés*, op. cit.
- ¹⁵ Denis Peschanski, Stéphane Courtois, Adam Rayski, *Le Sang de l'étranger : les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Paris, Fayard, 1994.
- ¹⁶ Belkacem Recham, *Les musulmans algériens dans l'armée française (1919-1945)*, Paris, L'Harmattan, 1996 ; Julien Fargettas, *Les tirailleurs sénégalais : Les soldats noirs entre légendes et réalités 1939-1945*, Paris, Tallandier, 2012 ; Julie Le Gac, *Vaincre sans gloire. Le corps expéditionnaire français en Italie (novembre 1942-juillet 1944)*, Paris, Les Belles Lettres, 2013.
- ¹⁷ David J. Smith, *French like the others, Colonial Migrants in Wartime France, 1939-1947*, Thesis, Graduate Department of History, University of Toronto, sous la direction d'Eric Jennings, 2013.
- ¹⁸ Au point où l'ouvrage d'Annie Rey-Goldzeiguer, *Aux origines de la guerre d'Algérie, 1940-1945. De Mers-el-Kébir aux massacres du nord-constantinois*, Paris, La Découverte, 2002, analyse la Seconde Guerre mondiale à l'aune des débuts de la guerre d'indépendance. De manière générale, la littérature sur l'importance de la guerre d'Algérie dans les débats publics autour de la mémoire est désormais très fournie. On pense notamment à Benjamin Stora, *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1992, ou encore à Gilles Manceron et Hassan Remaoun, *D'une rive à l'autre. La guerre d'Algérie de la mémoire à l'histoire*, Paris, Syros, 1993. Des historiens appellent à un traitement commun de ces questions : Sylvie Thénault, « France-Algérie pour un traitement commun du passé de la guerre d'indépendance », in : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2005/1, n°85, pp. 119-128, ou encore: Tahar Khalifoune, « France-Algérie : l'impact de l'histoire commune », in : *L'Année du Maghreb* [En ligne], n°19, 2018, <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/4180>, mis en ligne le 03/12/2018, consulté le 17/08/2020. Voir également l'interview de l'historien Fouad Soufi par Frédéric Bobin sur Le Monde.fr, « France-Algérie : « Les archives coloniales relèvent d'un patrimoine commun » », https://www.lemonde.fr/afrique/article/2020/08/10/france-algerie-les-archives-coloniales-relevant-d-un-patrimoine-commun_6048596_3212.html, mis en ligne le 10/08/2020, consulté le 17/08/2020. Ces questions gardent une actualité très aiguë : des rapports ont

pourtant erroné de présenter la production grand public comme nulle, car en réalité plusieurs sujets ont animé des groupes, restreints il est vrai, et dont l'audience a dans l'ensemble été assez faible. Ces initiatives existent néanmoins. Elles recoupent d'ailleurs à peu près les champs investis par la recherche. La thématique la plus présente est celle des soldats coloniaux. La question de l'aide apportée par la mosquée de Paris à des Juifs d'Afrique du Nord pendant la guerre a également mobilisé la recherche historique et certains acteurs mémoriels. Celle, au contraire, des liens entre Islam et nazisme fait couler beaucoup d'encre¹⁹. Mais les exemples d'Algériens résistants ont également donné lieu à des productions culturelles. Mise à part celle concernant l'expérience des soldats en métropole, groupe numériquement important, ces initiatives concernent des niches, des obsessions nationales (résistance ou collaboration) ou internationale (part prise dans la Shoah). Les discours produits sur ces questions sont donc irrigués par le discours politiques contemporains et relèvent de l'usage de l'histoire. Pourtant, une histoire reste à écrire sur les dizaines de milliers d'Algériens qui vivaient en métropole pendant la Seconde Guerre mondiale.

Penser cette histoire de l'immigration algérienne en métropole ne revient pas seulement à faire l'histoire d'un groupe d'individus (dans leur immense majorité des hommes) qui se sont déplacés ou ont été déplacés d'un point A à un point B en franchissant pendant ce déplacement une frontière, nationale ou impériale. Chacun des termes de cette phrase est problématique et nous y reviendrons, mais de prime abord il

été commandés par les gouvernements à des historiens dans les deux pays, Abdelmadjid Chikhi, directeur général du centre national des archives algériennes en Algérie et Benjamin Stora président du Conseil d'orientation du Musée de l'histoire de l'immigration en France. Voir « Guerre d'Algérie : Emmanuel Macron confie une mission à Benjamin Stora », dans *Jeune Afrique*, <https://www.jeuneafrique.com/1020348/politique/guerre-dalgerie-emmanuel-macron-confie-une-mission-a-benjamin-stora/>, mis en ligne le 25/07/2020, consulté le 17/08/2020.

¹⁹ Une production littéraire, de plus ou moins grande qualité, s'est intéressée aux liens entre Islam et nazisme : Heinz Tillmann, *Deutschlands Araberpolitik im zweiten Weltkrieg*, Berlin, VEB Deutscher Verlag der Wissenschaften, 1965 ; Roger Faligot, Rémi Kauffer, *Le croissant et la croix gammée, Les secrets de l'alliance entre l'Islam et le nazisme d'Hitler à nos jours*, Paris, Albin Michel, 1990 ; Stefano Fabei, *Le Faisceau, la croix gammée et le croissant*, Saint-Genis-Laval, Akribia, 2005 ; Ekkerhard Ellinger, *Deutsche Orientalistik zur Zeit des Nationalsozialismus, 1933-1945*, Edingen-Necckarhausen, deux mondes, 2006 ; Martin Cüppers, Klaus-Michael Mallmann, *Croissant fertile et croix gammée. Le IIIème Reich, les Arabes et la Palestine*, Lagrasse, Verdier, 2009 ; Matthias Küntzel, *Jihad et haine des Juifs, Le lien troublant entre islamisme et nazisme à la racine du terrorisme international*, L'Œuvre, 2009. La figure d'Amin al-Husseini, grand Muphti de Jérusalem a particulièrement intéressé ; voir notamment Gerhard Höpp (dir.), *Mufti-Papiere : Briefe, Memoranden, Reden und Aufrufe Amin al-Ḥusainīs aus dem Exil 1940-1945*, Berlin, Klaus Schwarz, 2004. Pour un aperçu général sur l'islam en Allemagne, voir les travaux de Gerhard Höpp, en particulier : Gerhard Höpp, *Arabische und islamische Periodika in Berlin und Brandenburg, 1915 bis 1945 : geschichtlicher Abriss und Bibliographie*, Berlin, Verlag des arabischen Buch, 1994 ; Gerhard Höpp, Peter Wien et René Wildangel, *Blind für die Geschichte ? Arabische Begegnungen mit dem Nationalsozialismus*, Berlin, Klaus Schwarz, 2004 ; ou encore pour un panorama général : Ala Al-Harmaneh et Jörn Thielmann (dir.), *Islam and Muslims in Germany*, Brill, Leiden et Boston, 2008.

faut immédiatement remettre en question l'idée que cette immigration est principalement question de franchissement d'une frontière. Ici, la frontière existe, il serait vain de prétendre le contraire. La Méditerranée est, encore aujourd'hui, à la fois un espace (qui inclut de ce fait ses rives en un ensemble culturelle mosaïque), un carrefour de routes (et à cet égard, un point nodal) et une frontière (dont le franchissement peut être mortel²⁰). Passer de l'Algérie à la France ne consiste pas seulement à franchir cette frontière qu'est la mer – et donc à devenir un immigré. C'est également évoluer dans un espace impérial, un même champ d'expérience, mais un champ d'expérience différentiel. Il ne s'agit donc pas à proprement parler de comparer deux termes, mais de penser un espace varié dans lequel des individus ont fait des expériences diversifiées mais comparables, et qu'ils n'ont d'ailleurs pas hésité à comparer.

Cette question, celle de l'espace, n'est pas donc seulement question de cadre. La formulation du degré d'altérité entre la rive sud et la rive nord de la mer commune varie selon qui parle. Des paysans non francophones engagés sur contrat et convoyés d'un point à un autre pour travailler un temps dans une mine n'expriment pas l'espace traversé de la même manière qu'un commerçant parfaitement bi- ou trilingue dont les allers-retours forment la trame hebdomadaire de l'activité professionnelle. L'espace constitué par la France et l'Algérie, pensé ici comme une unité, n'est pas pareillement homogène pour toutes les personnes qui l'ont parcouru.

En outre, il ne s'agit pas de penser de manière exclusivement typologique, pas plus qu'il ne s'agit de nier aux topologies (notamment celles des acteurs), leur utilité ou leur performativité. Comme l'ont décrit Ann Laura Stoler et Frederick Cooper, tenir compte et faire usage des catégories suppose de comprendre la co-production de ces catégories et

²⁰ Dans le mois où ce texte a été rédigé, encore 52 personnes, des « migrants » selon le terme consacré, sont morts en mer dans la nuit du 4 au 5 juin 2020, partant de Tunisie et cherchant à rejoindre l'Italie (https://www.lepoint.fr/monde/nouveau-nauffrage-de-migrants-en-mediterranee-52-morts-11-06-2020-2379530_24.php#:~:text=Apr%C3%A8s%20trois%20jours%20de%20macabres,en%20route%20pour%20l'Italie,consult%C3%A9%20le%2029%2F06%2F2020). En mars 2020, l'ONU considérait que « la barre des 20 000 migrants morts en Méditerranée » était franchie depuis 2014, le début du programme « Missing Migrants » (<https://news.un.org/fr/story/2020/03/1063431>, consulté le 29/06/2020), à la suite d'octobre 2013, où au moins 368 personnes étaient mortes au large de Lampedusa. L'événement fut très médiatisé et les photos des corps furent publiés dans des journaux dans le monde entier (<https://missingmigrants.iom.int/>, consulté le 29/06/2020). La question de ceux qu'on appelle aujourd'hui les migrants morts en Méditerranée n'est pas nouvelle comme en atteste le retentissement médiatique de la « catastrophe du Sidi Ferruch », où en avril 1926 une dizaine de « Nord-Africains » sont retrouvés asphyxiés dans un bateau, événements qui ne fut d'ailleurs pas un fait isolé. Voir Emmanuel Blanchard, *Histoire de l'immigration algérienne en France*, Paris, La Découverte, 2018, pp. 35-36.

des discours qui s'en saisissent²¹. Il s'agit bien de comprendre dans le même regard colonisés et colonisateurs – en métropole. Si parfois les procédures de co-production sont manifestes, dans le cas étudié ici, ce processus est relativement subtil, comme décalé dans le temps. Il y a peu de négociations à proprement parler du nom et de ses usages. Pourtant, régulièrement, des documents donnent à voir comment les acteurs, ici des Algériens en métropole et les administrateurs dont le travail était de les encadrer et de les surveiller, ont pu s'entendre sur des définitions non-univoques. A cela s'ajoute un double déséquilibre, sur deux plans distincts dans le rapport de force. D'une part, sur le plan du réel passé, si même discussion autour du nom et de ses usages il peut y avoir, c'est bien l'administrateur qui a le dernier mot – et qui en définit donc les conséquences. D'autre part, sur le plan de l'analyse des sources, les traces laissées sont, de manière très classique aussi bien en histoire du fait colonial qu'en socio-histoire, dans leur quasi-totalité, des productions administratives – et même lorsqu'un document conservé est écrit d'une main algérienne, c'est en tant qu'administré qu'il a laissé cette trace.

La production même des sources contraint donc le regard. Essayer de donner à voir un peu plus que la simple machine administrative suppose un déplacement, suffisamment important pour ne pas être constamment happé de nouveau par l'inertie de l'institution, mais suffisamment mesuré pour ne pas faire dire aux sources ce qu'elles ne disent pas. Donner forme aux questionnements produits à partir du sujet de la thèse en modelant l'espace d'une manière particulière qui ne correspond pas complètement aux limites nationales avait plusieurs buts. D'une part il s'agissait de prendre au sérieux la production des sources qui forment le matériau de cette thèse et à trouver dans les sources sèches de l'administration les traces de vie. Cela supposait à la fois de lire ces sources *along the grain*²² et d'« essorer » ensuite les bouts de « vies minuscules » qu'on y trouve. D'autre part il s'agissait de rester au plus près de l'espace comme le lieu de l'expérience. Pour cela il fallait penser les déplacements dans le cadre géographique qui est celui des individus. D'une part, cela supposait de ne pas prendre pour évidentes les frontières nationales et impériales. Assez classiquement, cela supposait d'autre part de ne pas faire

²¹ Ann Laura Stoler, Frederick Cooper, *Repenser le colonialisme*, Paris, Payot 2013, p. 15, ou encore p. 28. L'édition française est en réalité l'introduction de l'ouvrage, devenu classique, dirigé par les deux auteurs, Ann Laura Stoler, Frederick Cooper (dir.), *Tensions of Empire. Colonial Cultures in a Bourgeois World*, Berkeley, Los Angeles, London, University of California Press, 1997. Pour une critique de l'édition française de ce texte, voir : Emmanuel Blanchard, « A propos de : Ann Laura Stoler et Frederick Cooper, « Repenser le colonialisme » », in : *Contretemps. Revue de critique communiste*, 2013, <https://www.contretemps.eu/propos-stoler-f-cooper-repenser-colonialisme-par-emmanuel-blanchard/>, mis en ligne le 29/05/2013, consulté le 16/08/2020.

²² Selon l'expression d'Ann Laura Stoler, *Along the archival grain. Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, Princeton, Princeton University Press, 2009.

commencer l'histoire au point d'arrivée, mais au point de départ. Ces trajectoires effectuées pendant la guerre et sous le régime de Vichy s'inscrivent également dans un temps plus long, celui des migrations algériennes vers la métropole.

1. Les Algériens en métropole avant la Seconde Guerre mondiale

Il est difficile de chiffrer la présence algérienne en métropole pendant la Seconde Guerre mondiale. À titre d'ordre de grandeur, on considère qu'il y a 100 000 civils maghrébins en métropole avant la déclaration de guerre, 70 000 entre le débarquement en Afrique du Nord et la Libération. Par ailleurs, la présence militaire n'est pas négligeable : 176 000 Algériens participent à la campagne de 1939-1940²³. En plus de cela, entre la déclaration de guerre et l'armistice, des travailleurs sont recrutés en Algérie pour l'économie de guerre²⁴. Pendant les deux premières années du régime de Vichy, deux vagues migratoires, en sens inverse, se succèdent : l'une de rapatriement vers l'Algérie en 1940-1941²⁵, puis une de recrutement en Algérie pour la métropole en 1942²⁶. Le débarquement allié en Afrique du Nord le 8 novembre 1942 met un terme à ce recrutement et à toute circulation entre la France et l'Algérie jusqu'à la Libération. Les deux dernières années de la guerre donnent donc lieu à une toute nouvelle configuration : celle du séjour, dans bien des cas forcé, en métropole²⁷. Ce séjour forcé n'est pour autant pas gage de stabilité : les deux dernières années de l'occupation, pendant lesquelles de très nombreux recensements des Algériens en métropole sont effectués, sont des années de migrations internes, la plupart du temps pour du travail. Ces mouvements migratoires, largement organisés par l'État mais également le fait d'individus eux-mêmes, ont lieu dans le cadre de la guerre puis de l'occupation²⁸. L'État français, nouveau régime instauré par l'arrivée au pouvoir du Maréchal Pétain, pris entre occupation et collaboration, organise et

²³ Pour un total de « 640 000 coloniaux et Nord-africains », dont, en plus des 176 000 Algériens, 80 000 Tunisiens, 80 000 Marocains, et 180 000 Sénégalais, soit à peu près 10 % de l'armée française selon Jacques Frémeaux, « Les contingents impériaux au cœur de la guerre », in : *Histoire, économie & société*, 2004/2 23e année, pp. 215-233, p. 217. En général, sur la question des Algériens dans l'armée pendant la Seconde Guerre mondiale, Belkacem Recham, « Les indigènes nord-africains prisonniers de guerre (1940-1945) », in : *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2006/3 n° 223, pp. 109-125 ; et l'ouvrage tiré de la thèse du même auteur sur les Algériens dans l'armée française : Belkacem Recham, *op. cit.*, Paris, L'Harmattan, 1996.

²⁴ Ce sera l'objet des chapitres 2. Sur la question des recrutements d'« indigènes » algériens par l'administration sous la Troisième République en guerre puis sous Vichy, cf. David J. Smith, « *French like the others* », *Colonial migrants in Wartime France, 1939-1947*, *op. cit.*

²⁵ Cette vague de rapatriement sera également traité dans le chapitre 2.

²⁶ Ce recrutement sera traité dans les chapitres 5 et 6.

²⁷ Chapitre 9.

²⁸ Chapitres 2, 5 et 6.

surveille ces migrations depuis l'Algérie²⁹ dans la hantise de la propagande allemande à l'égard des populations musulmanes³⁰ et de l'adhésion de certains au collaborationnisme³¹, en particulier à Marseille³² et Paris³³.

L'étude de la présence algérienne en métropole de la déclaration de guerre à la Libération révèle à la fois la diversité d'une population regroupée par les administrateurs en une catégorie difficilement intelligible, sous un seul syntagme, polysémique voire franchement ambivalent, celui de « Nord-Africains » ; mais également les changements dans les politiques et les pratiques administratives, en particulier sur les questions des catégories identificatoires, de la main-d'œuvre et de la surveillance politique.

L'histoire des Algériens en métropole sous Vichy s'inscrit dans une histoire sur le moyen temps de l'immigration en France par des personnes venues de la rive Sud de la Méditerranée, immigration contrôlée dans le cadre de la guerre et pour des motifs de travail... Mais cette histoire a également lieu après la période de l'entre-deux-guerres, c'est-à-dire après des années d'émergence d'une culture urbaine cosmopolite (le pouvoir en vigueur 39-44 étant d'ailleurs formé pour partie de ceux qui décriaient ce cosmopolitisme dans des années 20 et 30), de circulation intra- et inter-impériales, de lois passées et de projets de lois inaboutis pour modifier les rapports légaux des populations colonisées, dans les colonies et en métropole, à l'État... Ce n'est pas, loin de là, juste l'histoire d'un moment sombre et violent, c'est l'histoire de ce moment dans une multitude d'histoires courtes, moyennes, longues ; à l'articulation de plusieurs dimensions.

La France de l'entre-deux-guerres est un pays d'immigration³⁴. S'y côtoie déjà le monde entier, la vieille Europe, ses dépendances africaines et asiatiques, l'Europe centrale

²⁹ Chapitres 1 et 2.

³⁰ Chapitre 3.

³¹ Chapitre 8

³² Chapitre 4.

³³ Chapitre 7.

³⁴ L'historiographie de l'immigration en France, née en tant que champs au début des années 1980, est devenue entre-temps très importante et internationale. Pour une sélection chronologique : Gérard Noiriel, *Le creuset français : histoire de l'immigration XIXe-XXe siècles*, Paris, Le Seuil, 1988 ; Janine Ponty, *Polonais méconnus, histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988 ; Pierre Milza et Marianne Amar, *L'Immigration en France au xxe siècle*, Paris, Armand Colin, 1990 ; Pierre Milza et Antoine Marès, *Le Paris des étrangers depuis 1945*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995 ; Janine Ponty, *Les Polonais du Nord, ou la mémoire des corons*, Paris, Autrement, 1995 ; Patrick Weil, *La France et ses étrangers : L'Aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1995 ; Ralph Schor, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1996 ; Nancy L. Green, *Du Sentier à la 7e Avenue. La confection et les immigrés, Paris, New York, 1880-1980*,

lointaine, l'Amérique. Les « Nord-africains » en France métropolitaine, majoritairement venus d'Algérie, ne sont qu'une pièce, numériquement pas particulièrement importante qui plus est, d'une mosaïque mondiale présente sur le territoire national. Il faut pourtant souligner leur spécificité. Plusieurs critères entrent en compte pour comprendre ce jeu : le statut juridique, la culture et la langue, la religion, les conditions matérielles d'existence. Du fait de leur situation singulière, à la fois juridiquement Français et étrangers de fait, la vie de ces hommes qui ont traversé la Méditerranée ne peut s'entendre qu'en regard de cette présence étrangère et de son importance.

1.1. Les étrangers en France au premier XXème siècle : identité et main-d'œuvre

À la fin du XIXème siècle, la présence d'étrangers en France est régulée par le droit de la nationalité et le droit du travail. Il n'existe pas d'administration spécifique de l'immigration, et ce sont les organisations patronales qui recrutent la main-d'œuvre étrangère³⁵. La loi « sur la nationalité » du 26 juin 1889, ainsi que l'administration et la politique de l'immigration qui se mettent en place à partir de ce moment, ne facilitent pas l'accès des immigrés à la nationalité française mais encouragent en revanche leurs enfants à l'acquérir. Un enfant né en France de parents étrangers est automatiquement français à sa majorité s'il vit en France et n'a pas fait des démarches contraires. La troisième génération est automatiquement et irrévocablement française³⁶. Pour ce qui concerne le travail, la loi ne discrimine globalement pas entre nationaux et étrangers jusqu'aux années

Paris, Le Seuil, 1998 ; Vincent Viet, *La France immigrée. Construction d'une politique 1914- 1997*, Paris, Fayard, 1998 ; Abdelmalek Sayad était certes sociologue mais il pensait néanmoins la longue durée de l'immigration : Abdelmalek Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Le Seuil, 1999 ; Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Les Italiens dans l'Est parisien. Une histoire d'intégration (années 1880-1960)*, Rome, École française de Rome, 2000 ; Marie-Claude Blanc-Chaléard, *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte, "Repères", 2001 ; Marie-Claude Blanc-Chaléard, Caroline Douki, Nicole Dyonet et Vincent Milliot (dir.), *Police et migrants France 1667-1939*, Rennes, PUR, 2001 ; Nancy L. Green, François Weil (dir.), *Citoyenneté et émigration. Les politiques du départ*, Paris, EHESS, 2006 ; Philippe Rygiel, *Le bon grain et l'ivraie : la sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, La Courneuve, Aux lieux d'être, 2006 ; Sylvain Laurens, *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France (1962-1981)*, Paris, Belin, 2009 ; Mary D. Lewis, *Les frontières de la République. Immigration et limites de l'universalisme en France (1918-1940)*, Marseille, Agone, 2010 ; Yann Scioldo-Zürcher, *Devenir Métropolitain. Politique d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005)*, Paris, EHESS, 2010 ; Claire Zalc, *Melting Shops. Une histoire des commerçants étrangers en France*, Paris, Perrin, 2010 ; Philippe Rygiel, *Politique et administration du genre en migration : mondes atlantiques, XIXe-XXe siècles*, Publibook.com, 2011 ; Emmanuel Blanchard, *Histoire de l'immigration algérienne en France (1900-1990)*, Paris, La Découverte, 2018 ; Claire Zalc, *Dénaturalisés, op .cit..*

³⁵ Vincent Viet, *op. cit.*, p. 27.

³⁶ Patrick Weil, *Qu'est-ce qu'un Français ?* Paris, Grasset, 2004, p. 94.

1880. Les décrets du 2 octobre 1888 et la loi du 8 août 1893 posent les premiers jalons d'un encadrement administratif spécifique des travailleurs étrangers, en instaurant notamment un « certificat d'immatriculation »³⁷.

À l'éclatement de la Première Guerre mondiale, le décret du 2 août 1914 « relatif aux mesures à prendre à l'égard des étrangers en France³⁸ » oblige les étrangers à se déclarer en mairie et à demander désormais un permis de séjour. Le nombre de naturalisations est fortement réduit, plus particulièrement celui des ressortissants des pays ennemis. En effet, ceux qui effraient réellement l'opinion publique sont les naturalisés nés dans ces pays. Les lois du 7 avril 1915 et du 18 juin 1917³⁹ prévoient la déchéance de nationalité pour les naturalisés originaires de pays en guerre contre la France et n'ayant pas renoncé à leur nationalité d'origine. Alors que la législation sur la nationalité se durcit pendant le conflit, une politique d'immigration est inventée à l'aune de l'administration de la main-d'œuvre. Un Office central de placement des chômeurs et des réfugiés est conjointement créé par le ministère de l'Intérieur et le ministère du Travail le 16 octobre 1914. Sa mission est de coordonner les offices départementaux et municipaux. C'est dans ce contexte qu'est organisé le recours à la main-d'œuvre coloniale et étrangère, « deuxième axe » de cette politique naissante de la main-d'œuvre⁴⁰, sous l'égide du ministère de la Défense avec la création en 1915 du Service d'organisation des travailleurs coloniaux (SOTC). En très peu de temps, près de 250 000 « travailleurs coloniaux et chinois »⁴¹ sont recrutés pour la métropole, ainsi que le même nombre de « travailleurs

³⁷ Vincent Viet, *ibid.*

³⁸ Ilse About, « Identifier les étrangers. Genèses d'une police bureaucratique de l'immigration dans la France de l'entre-deux-guerres », in : Gérard Noiriel (dir.), *L'identification des personnes. Genèse d'un travail d'État*, Paris, Belin, 2007, p. 125-160, p.129.

³⁹ Pour un point juridique complet sur la question de la législation sur la nationalité pendant la Première Guerre mondiale, cf. : Gérard Lègier, « La législation relative à la nationalité française durant la Première Guerre mondiale », in : *Revue critique de droit international privé*, 2014/4 n° 4, pp. 751-795.

⁴⁰ Vincent Viet, *op. cit.*, p. 32.

⁴¹ Sur la question des « travailleurs chinois » et de leur intégration à la catégorie des « travailleurs coloniaux », cf. Vincent Szlingier, « Des « Chinois » parmi les « Coloniaux ». La catégorisation des travailleurs chinois employés par la France pendant la Première Guerre mondiale », in : Li Ma (dir.), *Les travailleurs chinois dans la Première Guerre mondiale*, Paris, CNRS Éditions, 2012, pp. 369-386 ; Laurent Dornel, « Les travailleurs chinois en France pendant la Grande Guerre », in : *Hommes et migrations* [En ligne], 1308, 2014, <http://hommesmigrations.revues.org/3026>, mis en ligne le 26/06/2015, consulté le 29/09/2016.

étrangers »⁴², organisés, eux, par le Service de la main-d'œuvre étrangère (SMOE), créée en 1917⁴³.

La guerre terminée, il apparaît absolument nécessaire de repeupler une France saignée⁴⁴ : l'impératif est démographique. Les familles nombreuses sont encouragées, mais cela ne suffit pas. D'une part, en 1927, un changement de législation facilite les naturalisations. Les procédures sont allégées de manière à augmenter les capacités de l'administration à traiter les demandes⁴⁵. La loi de 1927 représente en ce sens une victoire des « populationnistes », qui désirent accroître la population française par la naturalisation. C'est là en un sens une arme précoce contre le militarisme et le nationalisme allemands, qui se font déjà sentir⁴⁶. Dans le contexte de la crise de 1929 et de la montée de la xénophobie qui s'en suit⁴⁷, s'insinue l'idée de sélectionner les étrangers prétendant à la nationalité française sur des critères ethniques et raciaux, en fonction de leur « assimilabilité »⁴⁸. D'autre part, les frontières sont ouvertes. Des accords binationaux sont signés avec la Pologne, l'Italie ou encore la Tchécoslovaquie⁴⁹. Un système de recrutement de main-d'œuvre étrangère, organisé dans les pays d'origine, est mis en place après la Grande Guerre. C'est un « régime de droit » fondé sur le principe des « travailleurs invités »⁵⁰ adossant l'obtention d'une autorisation de rester sur le sol français au contrat de travail. Il incite à une immigration économique temporaire,

⁴² Laurent Dornel, « La Grande Guerre et les migrations : les travailleurs étrangers, coloniaux et chinois en France. Enjeux d'une recherche en cours », 2013, consulté le 01/05/2020, sur : halshs-00850981, p. 1.

⁴³ Créé au sein du Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale. Les travailleurs agricoles sont administrés par un autre service, dépendant du Ministère de l'Agriculture. Ces différents services sont coordonnés par une commission interministérielle de la main-d'œuvre, créée par arrêté le 1^{er} mars 1916. Vincent Viet, *op. cit.*, p. 33-35.

⁴⁴ Pour un chiffre précis et une critique des sources quant au nombre de morts français pendant la Première Guerre mondiale, voir : Henri Gilles, Jean-Pascal Guironnet, Antoine Parent, « Géographie économique des morts de 14-18 en France », in : *Revue économique*, 2014/3 (Vol. 65), pp. 519-532.

⁴⁵ En réduisant de 10 à 3 ans la période de domiciliation obligatoire pour être naturalisé Français, la loi du 10 août 1927 sur la nationalité entraîne une forte augmentation du nombre de naturalisés. D'après Bernard Laguerre, *op. cit.*, 900 000 personnes obtiennent la nationalité française entre 1927 et 1940.

⁴⁶ Patrick Weil, *op. cit.*, p. 116-118.

⁴⁷ Sur la question Ralph Schor, *L'opinion française et les étrangers. 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985.

⁴⁸ Patrick Weil, « Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration : 1938-1945/1974-1995 », in : *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°47, juillet-septembre 1995, pp. 77-102, notamment pp. 78-81, sur les différentes contributions de quatre hommes au débat sur l'importance du facteur « racial » dans le recrutement de la main-d'œuvre : George Mauco, Alexandre Parodi, Alfred Sauvy et Pierre Tissier.

⁴⁹ Paul-André Rosental, « Migrations, souveraineté, droits sociaux. Protéger et expulser les étrangers en Europe du XIXe siècle à nos jours », in : *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2011/2 66e année, pp. 335-373.

⁵⁰ Mary D. Lewis, *op. cit.*, p. 30. Lewis précise, à raison, que ce terme n'est pas proprement français, mais une traduction de l'allemand *Gastarbeiter* ou de l'anglais *guest worker*.

facilitant la venue de jeunes hommes célibataires. A partir de 1925 le recrutement et la gestion de la main-d'œuvre immigrée sont pris en charge par un organisme privé, la Société Générale d'Immigration (SGI), fondée par l'office central de la main-d'œuvre agricole et le comité des Houillères⁵¹.

Comme le fait remarquer Mary D. Lewis dans son ouvrage *Les Frontières de la République*⁵², la France des années 1930 est clivée sur le sujet de l'immigration. La Grande Guerre a coûté la vie à un million et demi d'hommes, sans compter le million de blessés et handicapés. La France a besoin d'un renfort de main-d'œuvre très important, pour reconstruire le pays et faire marcher son économie. La nécessité d'une main-d'œuvre immigrée, d'une main-d'œuvre étrangère, est largement reconnue, à condition qu'elle reste malléable. Les immigrés, sans attaches et sans famille, le plus souvent sous-qualifiés, sont considérés comme facilement transposables d'un lieu à un autre, d'un poste à un autre, d'un domaine à un autre. D'un autre côté, l'opinion publique voit dans cette masse importante essentiellement miséreuse une concurrence déloyale, parce qu'acceptant des conditions de travail déplorables, ainsi, pour la même raison, qu'un frein aux avancées sociales. La terreur ressentie par la montée en puissance des régimes soviétique et nazi au cours de l'entre-deux-guerres ne fait qu'accroître ce sentiment de méfiance : à la méfiance sociale s'ajoute une méfiance proprement nationale, celle de la déloyauté en cas de guerre, des travailleurs étrangers, même naturalisés, à leur nation d'accueil.

Le système des travailleurs invités s'inverse dans les années 1930, et c'est la permission de résider qui devient nécessaire pour travailler. La loi, bien qu'elle se durcisse, n'est par ailleurs pas toujours appliquée. Sous le Front Populaire, si la législation reste inchangée, elle est appliquée de manière plus flexible. Malgré ces changements, l'idée sous-jacente ne change pas foncièrement pendant l'entre-deux-guerres : il faut faire attention à l'immigration, mais du moment qu'un étranger réside en France, il faut l'assimiler de manière à éviter la formation de toute minorité ethnique. Il y a bien une volonté forte d'assimiler les étrangers à la population française, mais il faut différencier entre les étrangers qui ont vocation à rester sur le territoire et ceux qu'on veut en voir partir. Les dernières années d'avant-guerre sont pourtant marquées par l'influence de « scientifiques » de plus en plus racistes, qui contribuent à la rigidification des

⁵¹ Vincent Viet, *op.cit.*, p. 39. Cette société sera de première importance dans le recrutement de la main-d'œuvre nord-africaine au cours de la période de pendant les contingentements des trois premières années du deuxième conflit mondial.

⁵² Mary D. Lewis, *op. cit.*

catégories⁵³. En effet, peu avant la guerre, la législation et son application se font plus sévères. Aux élections d'avril 1938, les radicaux et les conservateurs arrivent au pouvoir. Albert Sarraut, ministre de l'Intérieur, durcit la législation sur la police des étrangers⁵⁴. Les mesures prises au printemps puis à l'automne 1938⁵⁵ enjoignent à distinguer clairement entre immigrés et réfugiés. Ces derniers continuent d'être accueillis lorsque les temps se font plus durs. D'autant qu'à partir de la montée des fascismes en Europe de l'Est, en Italie et en Espagne, de très nombreux réfugiés politiques affluent vers la France, s'ajoutant dans l'esprit des administrateurs aux migrants économiques et aggravant la crise de l'emploi. Comme le montre Mary D. Lewis, la réalité de la présence en France pour ces femmes et ces hommes est très variable. Tous les âges, toutes les classes mêmes, sont représentés dans ce grand ensemble protéiforme que sont les étrangers en France dans les années 1930. Dans cet ensemble extrêmement varié, les Algériens, « indigènes », musulmans, forment un groupe particulier.

1.2. *Le statut juridique : sujets, indigènes, musulmans*

Le statut juridique des « musulmans » algériens, indigènes, sujets d'empire en territoire national, les distingue à la fois des citoyens français, des étrangers, et des autres peuples colonisés⁵⁶. En 1830, lors de la capitulation signée par le Bey d'Alger, la France s'est engagée « à ne pas porter atteinte à la liberté des habitants de toutes classes et à leur religion »⁵⁷ : c'est la naissance du statut personnel⁵⁸. Depuis l'ordonnance royale du 24 février 1834 qui annexe officiellement l'Algérie à la France, les indigènes algériens ont donc une « nationalité de sujet »⁵⁹. Dans les années 1860 et 1870, une série de délits

⁵³ *Ibid.*, p. 130-134.

⁵⁴ Riadh Ben Khalifa, « La Fabrique des clandestins en France. 1938-1940 », in : *Migrations Société*, n°139, 2012/1, pp. 11-26, p.12. Pour une étude générale, voir : Gérard Noiriel, *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile XIXe-XXe siècle*, Paris, Hachette, 1999.

⁵⁵ Décret-loi du 14 mai 1938 et décret-loi du 19 octobre 1938. Riadh Ben Khalifa, *Ibid.*, p. 14.

⁵⁶ Pour réinscrire la question du statut des Algériens dans l'indigénat en général, voir : Isabelle Merle, « Retour sur le régime de l'indigénat : Genèse et contradictions des principes répressifs dans l'empire français », in : *French Politics, Culture & Society*, vol. 20, n° 2, 2002 77-97 ; Emmanuelle Saada, « Citoyens et sujets de l'Empire français », in : *Genèses*, vol. 4, n°53, 2003, pp. 4-24.

⁵⁷ Patrick Weil, « Le statut des musulmans en Algérie coloniale. Une nationalité française dénaturée », in : *Association française pour l'histoire de la Justice*, « Histoire de la justice », 2005/1 n° 16, pp. 93-109, p. 96.

⁵⁸ Ce « statut personnel » marque la population musulmane d'Algérie jusqu'à l'ordonnance du 7 mars 1944 qui soumet les musulmans aux mêmes lois que tous les Français en supprimant le statut pénal d'« indigène », puis au statut du 20 septembre 1947 qui pose les principes de l'égalité politique et civique. *Ibid.*, p. 108.

⁵⁹ Patrick Weil, « Les statut des musulmans en Algérie coloniale. Une nationalité française dénaturée », in : *EUI Working Paper HEC*, No. 2003/3, p. 1.

spécifiques au statut d'indigène est codifiée. D'un autre côté, le sénatus-consulte de 1865 introduit la possibilité pour certains indigènes musulmans et juifs de « jouir des droits de citoyen français ». À partir de 1866, les Musulmans peuvent servir dans l'armée et occuper des emplois civils. Leurs droits politiques restent cependant très restreints : les Musulmans ne représentent qu'un quart à un tiers au maximum des élus aux conseils municipaux dans les communes de plein exercice ; et à partir de 1884, ceux-ci ne participent même plus à l'élection du maire. Les Israélites⁶⁰, les étrangers et les Musulmans sont soumis à des régimes juridiques similaires jusqu'aux décrets Crémieux de 1870, qui assimilent l'Algérie à la métropole d'un point de vue administratif et naturalisent collectivement les Israélites d'Algérie, à savoir environ trente-cinq mille personnes.

En 1889, l'extension du *jus soli* aux trois départements algériens permet la naturalisation rapide de plusieurs dizaines de milliers d'étrangers européens⁶¹. Les « indigènes » musulmans restent à l'écart de ce processus d'assimilation. Les milieux « indigénophiles » s'élèvent contre cette discrimination, d'ailleurs des députés de gauche avaient proposé en 1887 une naturalisation collective « dans le statut », c'est-à-dire qui n'aurait pas impliqué la soumission au code de la famille français⁶². Moins radical, un projet de loi prévoit en 1890 une naturalisation progressive pour toute la population musulmane d'Algérie, projet de loi qui ne passera pas le vote de l'Assemblée⁶³. Peu de musulmans demandent un plein accès à la nationalité française, tel que cela leur est permis par le sénatus-consulte de 1865⁶⁴. Le refus d'abandonner le statut personnel est souvent évoqué pour expliquer ce fait. Il apparaît cependant que la catégorie « Musulman » ne correspond pas tant à une confession qu'à une catégorisation ethnique et politique : le cas

⁶⁰ Avant le décret Crémieux, le statut juridique des Juifs d'Algérie est « indigène israélite ». Selon Laure Blévis, « est ainsi défini, en droit, ce qu'est un « indigène israélite » : c'est un israélite (rien n'est dit sur la définition explicite de la catégorie d'israélite, contrairement à ce qui va advenir sous Vichy) qui est né en Algérie avant la conquête ou dont les parents sont nés en Algérie avant la conquête. Cette étrange référence à un droit du sol historique, au temps où l'Algérie n'était pas française, va fonder plus généralement la définition, pour les juristes, de l'indigène, y compris de l'indigène musulman. » ; Laure Blévis, « En marge du décret Crémieux. Les Juifs naturalisés français en Algérie (1865 - 1919) », in : *Archives Juives*, 2012/2 (Vol. 45), p. 47-67 ; p. 56. En général, sur les mots « juif » et « israélite » : Dominique Schnapper, *Juifs et Israélites*, Paris, Gallimard, 1980.

⁶¹ Patrick Weil, *op. cit.*, p. 5. Selon Patrick Weil, d'une proportion d'étrangers à peu près égale à celle de Français en 1891, on passe à un rapport de trois Français pour deux étrangers en 1896.

⁶² Patrick Weil, « Le statut des musulmans en Algérie coloniale. Une nationalité française dénaturée », in : *Association française pour l'histoire de la Justice*, « Histoire de la justice », 2005/1 N° 16, pp. 93-109, p. 99.

⁶³ *Ibid.*, p. 100.

⁶⁴ Laure Blévis, « La citoyenneté française au miroir de la colonisation : étude des demandes de naturalisation des « sujets français » en Algérie coloniale », in : *Genèse* 2003/4 (no 53), p. 25-47.

des convertis au catholicisme non naturalisés et qui restent soumis au régime spécifique des indigènes tend à le montrer⁶⁵.

Après la Première Guerre mondiale, de nombreux Algériens pensent que la participation des soldats « indigènes » à l'effort de guerre va changer les termes du sujet. En 1919, une tentative importante de naturalisation collective, fondée sur différents projets déposés pendant la guerre, échoue⁶⁶. Un projet de loi voit bien le jour, mais les restrictions d'accès sont finalement telles qu'il ne constitue aucune avancée majeure : la loi Jonnart du 4 février 1919 ne change pas le statut des Algériens. Elle met en place une procédure de naturalisation spéciale pour certaines catégories d'« indigènes musulmans », ayant manifesté une proximité certaine avec la « civilisation française » et fait preuve de loyauté. La loi modifie également les modes d'élections en Algérie, en élargissant l'électorat « indigène » et en incluant les conseillers municipaux dans l'élection des maires⁶⁷. S'ils ne sont pas nuls, ces changements ne sont pas à la hauteur des espoirs et des sacrifices des années de guerre.

La bataille continue donc sur le terrain des droits politiques : pendant les années 1920 et 1930, un champs politique algérien émerge et se constitue autour de plusieurs tendances : l'Étoile nord-africaine (ENA) créée en 1926 dans l'orbite du Komintern laisse place en 1937 au Parti du peuple algérien (PPA), dont la figure de proue est Messali Hadj ; les oulémas réformistes, dont la devise « l'islam est notre religion, l'arabe est notre langue et l'Algérie est notre pays » sera reprise par tous les courants ; les fédérations des élus musulmans, notamment ceux du département de Constantine, qui dans l'entre-deux-guerres sont encore « assimilationnistes ». Comme le dit Omar Carlier, s'affirme alors une certaine « autonomisation et institutionnalisation de l'espace public »⁶⁸. Le Front populaire soutient la tenue d'un congrès musulman en juin 1936, réunissant des élus musulmans, des oulémas réformistes, la section algérienne du PCF (qui devient PCA en octobre de la même année) et des membres de l'ENA. Il produit une charte revendicative

⁶⁵ Patrick Weil, « Les statut des musulmans en Algérie coloniale », *op. cit.*, p. 7.

⁶⁶ Laure Blévis, « Quelle citoyenneté pour les Algériens », in : Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour, Sylvie Thénault, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2014, pp. 352-358, p. 354. La question d'une réforme de l'indigénat en Algérie était à l'ordre du jour dès décembre 1913 et pendant l'année 1914. Charles-Robert Ageron estime ainsi que la Grande Guerre n'a pas provoqué les réformes, mais les a retardés. Cf. Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine. 1871-1954*, tome 2, Paris, PUF, 1979, voir le chapitre : « Le réveil de l'Algérie musulmane et les réformes 1900-1919 », pp. 225-280.

⁶⁷ Laure Blévis, *ibid.* p. 356.

⁶⁸ Se référant à Habermas. Omar Carlier, *Entre Nation et Jihad. Histoire sociale des radicalismes algériens*, Paris, Presse de la fondation nationale des sciences politiques, 1995, p. 13.

qui vise à faire coïncider conservation du statut personnel musulman et accession à tous les droits de citoyen pour tous les musulmans. Les participants au congrès s'accordent sur une ligne directrice assimilationniste et égalitaire et proposent un projet qui ne sera pourtant pas retenu par le Front populaire⁶⁹.

Le projet Blum-Viollette, qui sera interprété comme le symbole d'une incompréhension insurmontable entre la gauche française et le nationalisme algérien, est déposé en décembre 1936. Le but affiché en est le détachement des élites musulmanes de la masse en vue d'une assimilation progressive. Pour les autorités, cela peut contribuer à faire oublier le nationalisme naissant. Outre les clivages au sein même des participants au Congrès musulman entre assimilationnisme et indépendantisme, la lutte politique au sein de l'Assemblée nationale et les récriminations d'une partie conséquente des Européens d'Algérie relayées par la presse ont raison d'un effort de plus d'une décennie pour essayer de modifier un jeu politique dont le déséquilibre était pour une partie grandissante de la population de moins en moins supportable⁷⁰. Finalement, le projet Blum-Viollette n'est jamais discuté en séance plénière ni appliqué par décret⁷¹. Il échoue donc définitivement avec la chute du Front populaire en 1938, alors que les États européens se préparent déjà à une guerre qui semble de plus en plus probable.

1.3. Un « premier âge » de l'immigration algérienne ?

Ces années d'entre-deux-guerres ont été qualifiées de « premier âge » de l'immigration algérienne par Abdelmalek Sayad⁷². Selon le sociologue,

⁶⁹ Pour un aperçu synthétique : Claire Marynowar, « 1936. Le front populaire en Algérie et le congrès musulman algérien », in : Abderrahmane Bouchène et al., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, pp. 401-404. Pour une étude approfondie : Charles-Robert Ageron, « Sur l'année politique algérienne 1936 », in : *De « l'Algérie française » à l'Algérie algérienne*, Bouchène, Saint-Denis, 2005, p. 387-416 ; Claire Marynowar, *Être socialiste dans l'Algérie coloniale. Pratiques, cultures et identité d'un milieu partisan dans le département d'Oran. 1919-1939*, Thèse pour le doctorat d'histoire, Institut d'Étude Politique de Paris, Centre d'histoire de Sciences Po, 2013, chapitre 7 : « Entre Front populaire et Congrès musulman, un Front populaire algérien ? », pp. 501-591.

⁷⁰ Sur le fossé grandissant entre les messalistes, le Congrès musulman et le Front populaire : Benjamin Stora, *Le nationalisme algérien avant 1954*, Paris, CNRS, 2010, chapitre III : « Des nationalistes algériens face au projet Blum-Viollette », pp. 79-91.

⁷¹ Guy Pervillé, « La politique algérienne de la France, de 1830 à 1962 », in : *Le genre humain*, Éditions du Seuil, septembre 1997, pp. 27-37. À consulter sur son site : http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=71, consulté le 06/03/2017.

⁷² Texte devenu un classique de l'historiographie et de la sociologie de l'immigration en France : Abdelmalek Sayad, « Les trois "âges" de l'émigration algérienne en France », in : *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 15, juin 1977, Sociologie historique du mandarinat. pp. 59-79. Abdelmalek Sayad appelle « âge » un « mode de génération différent de l'émigration et une « génération » différente d'émigrés » p. 61.

« jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale (approximativement), l'histoire de l'émigration des Algériens vers la France se confondait avec l'histoire d'une société paysanne qui luttait pour sa survie et qui attendait de l'émigration qu'elle lui donne les moyens de se perpétuer en tant que telle »⁷³.

Il s'agit d'une « émigration sur ordre » autant que d'une « émigration ordonnée », dans laquelle l'émigré envoyé travailler en métropole a une « mission bien précise, limitée dans le temps parce que limitée dans ses objectifs », à savoir celle de « donner aux communautés paysannes, incapables de se suffire à elles-mêmes par leurs activités agricoles, les moyens de se perpétuer ». L'expérience de la métropole est alors, selon Sayad, un « « perpétuel recommencement » de la même expérience »⁷⁴, pendant laquelle l'émigré se réfugie dans un « petit pays », sa communauté reconstituée en métropole, afin de ne pas perdre son habitus de paysan algérien.

La proposition de Sayad est plus idéal-typique qu'historique. Son but est de « synthétiser les modalités et les objectifs de circulation de l'époque » comme l'indique Emmanuel Blanchard⁷⁵. Thomas Lacroix et Julie Lemoux précisent ainsi que « [l]e champs [des migrations algériennes] résulte de la juxtaposition de motifs où s'entremêlent le nouveau et l'ancien » évoluant sur un « continuum social transméditerranéen produit par les relations que maintiennent la France et l'Algérie depuis la fin du XIX^e siècle »⁷⁶. Ce que le texte de Sayad cherche à montrer, c'est le passage d'une génération « mandatée » à l'émigration à celle d'une émigration d'émancipation à l'égard du groupe d'origine⁷⁷. Certes, beaucoup d'éléments vont dans le sens de ce tableau⁷⁸. Pourtant, durant les années d'entre-deux-guerres, certains s'installent définitivement en métropole et échappent au contrôle familial et villageois. Ce sont les émigrés *imjahen*⁷⁹, ils sont « perdus » pour leur communauté⁸⁰. Ces algériens

⁷³ *Ibid.*

⁷⁴ *Ibid.*, p. 62.

⁷⁵ Emmanuel Blanchard, *Histoire de l'immigration algérienne*, Paris, La Découverte, 2018, p. 31.

⁷⁶ Thomas Lacroix et Julie Lemoux, « D'Abdelmalek Sayad à aujourd'hui : revisiter les « âges » de l'émigration algérienne », *e-Migrinter* [En ligne], n°15, 2017, <http://e-migrinter.revues.org/817>, mis en ligne le 04/05/2017, consulté le 12/05/2017, p. 1.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 5.

⁷⁸ Comme le résume Emmanuel Blanchard, *op. cit.*, pp. 31-32.

⁷⁹ Pluriel du terme *amjah* proposé par Abdelmalek Sayad, cf. Emmanuel Blanchard, « Des Kabyles « perdus » en région parisienne », in : *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], n°144, novembre 2018, <http://journals.openedition.org/remmm/11699>, mis en ligne le 30/11/2018, consulté le 18/08/2020.

⁸⁰ Sur les émigrés *imjahen* (ou *amjahin*), cf. Emmanuel Blanchard, *op. cit.*, pp. 32-33.

qui s'installent définitivement en France, au point que certains rompent avec leur famille et leur village, ne sont pas les seuls à échapper au schéma de la noria⁸¹.

Quel est le tableau général, celui où les trajectoires « individualistes »⁸², sans être exceptionnelles, sont largement minoritaires ?

On peut difficilement comprendre l'introduction en 1874 d'un permis de voyage pour les Algériens si l'objectif n'était pas de contrôler des mouvements déjà existants. Il y a donc des mouvements entre les pays d'Afrique du Nord et la métropole dès la fin du XIX^{ème} siècle⁸³. Il semble s'agir d'individus plutôt isolés, souvent des colporteurs. Ce permis de voyage est supprimé en 1905 pour certaines catégories de travailleurs, suppression étendue à l'ensemble de la population en 1913. L'émigration de travail commence en tant que telle dans les premières années du XX^{ème} siècle lorsque des Kabyles se rendent dans les usines métropolitaines pour se faire embaucher⁸⁴. Il est très difficile d'avoir des données chiffrées réellement précises sur la période antérieure à la Première guerre mondiale. Cette émigration se chiffrait en 1912 à quelques milliers d'individus⁸⁵.

Pendant la Première guerre mondiale, plusieurs centaines de milliers de soldats coloniaux sont enrégimentés. Dans le même temps, plusieurs dizaines de milliers de travailleurs nord-africains sont appelés en métropole pour remplacer les hommes partis au front. Au moment de la déclaration de guerre, la circulation est complètement libre entre la France et l'Algérie. En 1916, est créé par décret, un service de recrutement des coloniaux : ainsi naît une politique publique de l'immigration algérienne en métropole. La fin de la Grande Guerre signe dans un premier temps le retour des ouvriers maghrébins dans leur pays et le nombre d'Algériens présents en métropole en 1918 retombe à celui

⁸¹ Comme le rappelle Emmanuel Blanchard, l'immigration algérienne a souvent été considérée comme paradigmatique alors qu'elle est d'une part très spécifique, et d'autre part très diverse. Emmanuel Blanchard, « Un « deuxième âge » de l'émigration en France ? », in : Abderrahmane Bouchène, Jean-Pierre Peyroulou, Ouanassa Siari Tengour, Sylvie Thénault, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2014, pp. 589 à 595, p. 589.

⁸² Abdelmalek Sayad, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Le Seuil, 1999.

⁸³ Sur les présences musulmanes en France et en Europe avant la fin du XIX^{ème} siècle : Mohamed Arkoun, *Histoire de l'islam et des musulmans en France du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Albin Michel, 2006 ; Ian Coller, *Une France arabe. 1798-1831. Histoire des débuts de la diversité*, Paris, Alma, 2014 ; Jocelyne Dakhli et Bernard Vincent (dir.), *Les Musulmans dans l'histoire de l'Europe*, Paris, Albin Michel, 2011.

⁸⁴ Charles-Robert Ageron, « L'immigration maghrébine en France. Un survol historique », in : *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n°7, juillet-septembre 1985, pp. 59-70, p. 60.

⁸⁵ L'étude en question est largement citée dans la littérature de l'entre-deux-guerres, mais nous n'avons pas retrouvé la référence initiale exacte.

d'avant la guerre : probablement quelques milliers. Cependant, il y du travail dans la France détruite et la libre circulation rend les choses aisées⁸⁶ : l'immigration reprend rapidement. Entre 1923 et 1924, la population maghrébine en métropole passe de 15 000 à 50 000 personnes⁸⁷. En 1924, une législation beaucoup plus sévère est votée⁸⁸. Les années 1924-1927 sont charnières dans l'évolution à la fois du rapport entre la métropole et l'Algérie et pour la présence algérienne sur le sol métropolitain. Le parti communiste, indépendant de la gauche de gouvernement depuis le Congrès de Tours en 1920, organise une campagne contre la guerre du Rif⁸⁹. Après les années « Jeunes Algériens », un nationalisme algérien nettement plus populaire et populiste commence à se structurer avec la création de l'Etoile nord-africaine dans le giron du PCF avec comme figure de proue Messali Hadj. L'ENA ne tarde d'ailleurs pas à s'émanciper de la tutelle du PCF. Au même moment, le ministre de l'Intérieur Camille Chautemps soutient la création de services de « surveillance et d'assistance aux Nord-Africains habitant ou de passage à Paris ». Pour Clifford Rosenberg, Camille Chautemps et Albert Sarraut sont des hommes d'action. S'ils peuvent souscrire idéologiquement à une certaine forme de racisme à la fois culturel et biologique, ils ont principalement à cœur des intérêts stratégiques pragmatiques⁹⁰.

⁸⁶ La majorité d'entre eux sont Kabyles. Les explications à ce phénomène sont multiples. Chokry Ben Fredj, « Aux origines de l'émigration nord-africaine en France. Itinéraire social et culturel d'une communauté ouvrière (1900-1939) », thèse de doctorat en histoire contemporaine, sous la direction de Claude Liauzu, université Paris VII, octobre 1989, p.98. L'argument du caractère nomade est celui de Norbert Gomar et se retrouve chez Gilbert Meynier, celui de la surpopulation et de la rareté des ressources conséquentes est plus ou moins présents dans tous les discours. C'est Louis Milliot qui fait remarquer que les Kabyles fournissent également Alger en ouvriers et que leur mode de vie n'est pas semblable à celui des autres paysans algériens. Finalement, la thèse de l'importance du « fait colonial » dans l'explication de l'émigration algérienne est la thèse de Chokry Ben Fredj lui-même. Cela n'explique néanmoins pas la prédominance kabyle.

⁸⁷ Clifford Rosenberg, « Aux origines du Franco-Musulman, une politique colonialiste de la santé », in : *L'hôpital Avicenne 1935-2005 : une histoire sans frontières*, Paris, Musée de l'assistance publique-Hôpitaux de Paris, 2005.

⁸⁸ Pour une analyse de la forme spécifique de racisme invoqué dans par les figures les plus importantes du parti radical dans les années 1920 et 1930, notamment Albert Sarraut, voir Clifford Rosenberg, « Albert Sarraut and Republican Racial Thought », in : *French Politics, Culture & Society*, vol. 20, n° 3, automne 2002, pp. 97-114. Sur l'anti-communisme d'Albert Sarraut comme fondement idéologique à la mise en place d'une politique impériale sécuritaire, cf. Martin Thomas, « Albert Sarraut, French Colonial Development, and the Communist Threat, 1919-1930 », in : *The Journal of Modern History*, vol. 77, n°4, décembre 2005, pp. 917-955.

⁸⁹ La guerre du Rif n'est pas seulement un enjeu colonial français, mais constitue un moment de condensation d'un certain nombre de dynamiques politiques: Giorgio Poti, « Un microcosme de l'entre-deux-guerres : La Guerre du Rif (1921-1926) et la reconfiguration du complexe impérial euro-méditerranéen », in : *Cahiers de civilisation espagnole contemporaine*, n°18, 2017, <http://journals.openedition.org/cccec/6650>, mis en ligne le 18/07/2017, consulté le 18/08/2020.

⁹⁰ Clifford Rosenberg, « Albert Sarraut and Republican Racial Thought », *op. cit.*, p. 98.

Il faut désormais pour venir en métropole : un certificat d'engagement, un certificat médical et une carte d'identité avec photographie, dont la validité n'excède pas un an. Un ouvrier souhaitant faire venir sa femme et ses enfants en métropole devra en outre demander un document à son employeur certifiant qu'il gagne suffisamment bien sa vie pour subvenir à leurs besoins. Cette mesure est violemment contestée par la population musulmane en Algérie car elle est jugée vexatoire, mais surtout par les communistes qui y voient la patte des colons. Les arguments des « Musulmans » sont entendus en partie. En 1926, une nouvelle réglementation entend faire le pont entre la libre circulation et la nécessité des mesures d'hygiène. En réalité, on rajoute à la liste des documents nécessaires un extrait de casier judiciaire et la justification d'un pécule pour survivre en attendant de trouver du travail. Ce décret s'avère inefficace car la justification du pécule et le certificat médical font rapidement l'objet de fraudes⁹¹. Conjuguées à un contexte économique morose puis réellement catastrophique, elles impliqueront une baisse numérique sensible de la présence nord-africaine en métropole au début des années 1930.

Le décret du 17 juillet 1936, sous le Front Populaire, réinstaura la libre circulation entre l'Algérie et la métropole. Le gouvernement prend en outre un certain nombre de mesures sociales allant de la semaine de 40h à l'indemnité chômage et qui améliorent probablement énormément le quotidien des émigrés nord-africains comme celui de tous les ouvriers. Si l'économie métropolitaine n'est pas florissante, la situation économique et politique en Algérie est difficile. Des milliers de travailleurs arrivent en France à la suite de la déréglementation, alors même qu'aucune embellie économique ne permet leur absorption par le marché du travail. On redemande une caution qui, fixée à 125 frs en 1936, augmente chaque année et atteint 286 frs en 1940⁹². On passe d'une estimation de

⁹¹ En 1928, la liste comprend donc : une carte d'identité avec photographie, un extrait de casier judiciaire, un certificat médical établi par le médecin communal ou colonial et visé par le médecin du port, « un reçu du receveur municipal de la commune d'origine de l'indigène, constatant que ce dernier a versé à la caisse du receveur, la somme représentant le prix d'un passage sur mer, en 4ème classe, soit environ 125 frs. Cette somme sera conservée par le receveur municipal aussi longtemps que l'indigène ne sera pas revenu en Algérie. En cas de retour, elle ne sera restituée au déposant que si celui-ci justifie qu'il est revenu par ses propres moyens. Si, au contraire, l'indigène s'est fait rapatrier par voie de réquisition administrative, la somme déposée, sera versée aux recettes générales du budget de la colonie », le billet d'aller payé par le migrant lui-même, « un pécule de 150 frs au minimum, dont l'indigène devra être porteur à son arrivée sur le paquebot et qu'il devra représenter de nouveau lors de son débarquement, pécule qui lui permettra de subsister en attendant d'avoir trouvé du travail ». Ce décret, vu comme un outil d'oppression des colons, suscite une vive indignation chez les conseillers généraux indigènes et les syndicalistes algériens, indigènes comme européens. Il est perçu comme « une atteinte grave portée au principe de liberté individuelle » et « une barrière de plus élevée entre français et indigènes et un obstacle à une évolution et une assimilation plus rapide de ceux-ci dans les mœurs françaises ». Voir Chokry Ben Fredj, *op. cit.*, p. 47. Citation de « L'exode des travailleurs algériens en France » in : *La voix du peuple – mensuel de la CGT*, janvier 1929, p. 11 et 12.

⁹² La situation est durant toute la période très différente pour les Marocains et les Tunisiens. Ils ne peuvent en effet pas jouer sur le principe de libre circulation, ne faisant à proprement parler, pas partie de la

32 000 Nord-Africains en France à la mi-1936 à 82 000 deux ans plus tard. Une réglementation particulière pour les passagers de classe inférieure pour des raisons sanitaires vient encore limiter les mouvements de population. Enfin, à partir de 1941, il est de nouveau nécessaire d'avoir un contrat de travail pour franchir la Méditerranée.

1.4. Combien sont-ils ?

Il est malaisé de donner de la population algérienne en métropole un chiffrage précis, mais les données, mêmes lacunaires, existent. D'abord, le recensement de 1936 a permis d'évaluer le nombre de Nord-Africains en métropole et il a par ailleurs fait l'objet d'un travail historiographique fondamental, celui de Geneviève Massard-Guilbaud⁹³. Ensuite, il existe un rapport de 1937 commandité par le Haut Comité méditerranéen de l'Afrique du Nord et présenté par Pierre Laroque et François Ollive et qui porte sur « Les Nord-Africains en France »⁹⁴. Une première imprécision, de taille, parcourt une partie des données, et notamment les données numériques : il n'est pas toujours différencié entre Algériens, Marocains et Tunisiens. Beaucoup de renseignements, notamment ceux des services d'assistance et de surveillance, créés à partir du milieu des années 1920, concernent les « Nord-Africains » dans leur ensemble. Or, les situations ne sont pas

France, contrairement à l'Algérie, annexée. Au Maroc, s'il n'y a avant la Première Guerre mondiale aucune restriction spécifique, on impose des critères stricts en 1918, tel que l'âge, ou la région d'origine. À un moment où de nombreux chantiers jalonnent la côte atlantique marocaine et alors que la bataille colonisatrice n'est pas gagnée dans tout le pays, on veut prévenir l'hémorragie. Des dahirs sont proclamés pour restreindre l'émigration entre 1919 et 1925 interdisant les bureaux de placement payants ou les intermédiaires. En 1925, l'émigration est interdite, sauf à obtenir une autorisation personnelle qui implique notamment d'avoir un contrat de travail. L'interdiction est levée en 1928, mais les conditions restent draconiennes, notamment le montant du pécule (1 000 frs, contre les 150 frs demandés aux Algériens). Entre 1934 et 1938, la législation évolue pour que finalement soit mis en place un service d'émigration ayant pour mission de rendre un contingentement important possible. Les Tunisiens n'émigrent pas en masse, mais leurs mouvements sont tout de même réglementés. Ils ont besoin d'un passeport et risquent des sanctions dès 1897 s'ils décident de voyager sans. Les papiers à fournir sont plus contraignants, les exceptions à ces contraintes également plus nombreuses. En réalité il semble facile de circuler pour les commerçants, les étudiants ou encore « les tiers notoirement connus par la section d'État comme solvables ».

⁹³ Geneviève Massard-Guilbaud, *Des Algériens à Lyon. De la Grande Guerre au Front populaire*, Paris, L'Harmattan, 1995.

⁹⁴ Pierre Laroque et François Ollive, *Les Nord-Africains en France*, Paris, Haut-Comité Méditerranéen et de l'Afrique du Nord, 1938. Ce rapport est bien connu et il se trouve dans son intégralité dans plusieurs centres d'archives, notamment aux archives nationales (fonds légué par Robert Montagne et daté de 1938, mais le rapport lui-même date bien de 1937) et dans le fond Charles-André Julien, qui était le directeur du Haut Comité Méditerranéen, au Centre d'Histoire de Sciences-Po (JU 10, 11 et 12, désormais numérisé) (qui lègue aux AN les rapports des sessions de 1938 (l'Islam dans les colonies françaises) et de 1939 sur les agrumes, le cinéma en pays musulman et en Afrique du nord et sur les grands courants d'opinion dans l'Islam nord-africain). Je me référerai dans ce travail à la copie conservée au Centre d'Histoire de Sciences-po (CHSP) dans le fonds Charles-André Julien (JU 10 et JU 11), car il contient des notes manuscrites de la main de Charles-André Julien lui-même et qui font référence à l'année 1942.

similaires dans les trois pays. Une première différence importante est celle du statut : les Algériens sont des sujets français, les Marocains et les Tunisiens des protégés. Il s'en suit que les délibérations sur la possibilité de contrôler, voire de restreindre, la circulation ou l'accès à l'emploi des Algériens, des Marocains et des Tunisiens n'ont pas la même teneur. De plus, un colonat nombreux, formant un groupe de pression politique et économique important dans la gestion nationale des besoins en main-d'œuvre est présent en Algérie. C'est beaucoup moins le cas dans les deux autres pays. En revanche, on note empiriquement qu'il existe une émigration notable depuis le Maroc, ce qui est beaucoup moins le cas depuis la Tunisie. Le rapport de 1937-1938 du Haut Comité Méditerranéen analyse les trois populations séparément, ce qui nous permet, pour les années 1920-1930, d'avoir des données assez précises.

Le rapport Laroque et Ollive de 1937 chiffre leur nombre à 65 000 en métropole. Il y aurait « 13 fois plus d'Italiens, 8 fois plus de Polonais, 6 fois plus d'Espagnols »⁹⁵. Dans la région marseillaise, on suppose qu'avant la guerre, la population nord-africaine s'élevait à 20 000 individus environ. En ajoutant à cela les régions lyonnaise et stéphanoise ainsi que la Lorraine et le Nord, la population nord-africaine de la métropole s'élève à environ 100 000 personnes à l'été 1939. En janvier 1940, ce chiffre est passé à 35 000, notamment du fait de la mobilisation⁹⁶. Il ne faut pas voir dans ces chiffres le symptôme d'une grande stabilité, et comme le signale déjà le rapport préliminaire de 1937 : « le nombre des indigènes nord-africains installés en France ne signifie rien en soi. Il n'acquiert de valeur que lié aux différentes données qui expliquent leur émigration »⁹⁷ car l'importance de l'immigration « nord-africaine » « tient au caractère original des immigrants »⁹⁸.

Car si c'est à 500 000 qu'on estime le nombre d'hommes qui seraient venus d'Algérie travailler en France entre les deux guerres, ceux-ci ne seraient restés, selon les estimations, qu'entre 8 mois et deux ans pour la majorité d'entre eux⁹⁹. Quoiqu'il en soit,

⁹⁵ Centre d'Histoire de Sciences-Po, fonds Charles-André Julien, JU 10, Pierre Laroque et François Ollive, *Les Nord-Africains en France*, Présidence du Conseil du Haut Comité Méditerranéen, session de mars 1937, Rapport n°3, Paris, 1937, p.1.

⁹⁶ AD 13 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°655, Note, Statistique des indigènes algériens en France.

⁹⁷ Pierre Laroque et François Ollive, *op.cit.*, p. 3.

⁹⁸ *Ibid.*, p. 1.

⁹⁹ Kamal Bouguessa, « Mode de vie et reproduction : la communauté algérienne en France pendant la colonisation », in : Larbi Thala (dir.), *Maghrébins en France : émigrés ou immigrés ?*, Extrait de l'Annuaire de l'Afrique du Nord 1981, Éditions du CNRS, Paris 1983, pp. 51-69, p. 63 : « L'appréciation de la durée moyenne des séjours semble difficile tant les données chiffrées manquent dans ce domaine. Pour Robert Montagne, « le plus souvent, la durée de travail dans les usines et les

le solde des arrivées en métropole est négatif trois années d'affilée. En 1938, on compte 23 000 départs pour la métropole pour 27 500 retours en Algérie ; en 1939, 17 200 contre 24 600 ; et en 1940, 11 500 contre 19 700. A la fois la baisse de l'effectif et le taux de remplacement sont très importants. Vers la fin de l'année 1941, on n'estime la présence algérienne en métropole plus qu'à 35 ou 40 000 personnes. Ce ne sont là, il faut le dire, que des estimations assez larges. En effet, les recensements par commune utilisés pour contrôler la présence des Nord-Africains pendant la guerre passent sous silence ceux qui se déplacent d'une ville à l'autre en passant par les mines et les chantiers. Si les chiffres donnés par les villages paraissent donc très fiables (tout le monde sait, dans un village de 500 habitants, si le beau-fils d'un agriculteur est marocain), les chiffres des villes sont au mieux des estimations, basées à la fois sur les effectifs de la main-d'œuvre et sur les chiffres de surveillance.

De même, on donne dans un document de 1947 provenant de la Préfecture de Police de Paris, et un autre de 1956 du Conseil Municipal de Paris les chiffres suivants : il y aurait eu dans le département de la Seine en 1939, 110 à 120 000 Nord-Africains selon la police, 55 000 selon la municipalité, qui précise cela dit « 55 000 individus effectivement recensés parmi lesquels on dénombrerait 50 000 Algériens »¹⁰⁰. En effet, ces chiffres sont ceux de l'immigration légale. Ils ne rendent pas compte des mouvements illégaux, corollaires aux flux contraints. Les filières illégales prennent une importance croissante à partir des premières réglementations au départ de 1924¹⁰¹. Dans leur rapport

mines est de dix-huit mois à deux ans », alors que Marcel Larnaude pense que la durée des absences est excessivement variable mais rarement inférieure à une année au moins [...] L'avis de Louis Massignon rejoint celui de M. Gérolami [Directeur du service de surveillance et de contrôle policier de la rue Lecomte] qui estime que sur 12 000 Kabyles, 50 pour 100 restent 8 mois (ils repartent pour le Ramadhan), 25 pour 100 un an et demi et 25 pour cent définitivement ». »

¹⁰⁰ Archives de la Préfecture de Police de Paris, HA 7, Note sur les « Conditions d'existence des Nord-Africains dans la région parisienne » du 13 février 1947 et « Conseil municipal/ Interpellation : M. PERROT/ « Les troubles que peuvent entraîner les agissements de certains Nord-Africains dans le département de la Seine ».

¹⁰¹ C'est particulièrement vrai pour le Maroc après la promulgation du dahir de 1931. La présence marocaine est anecdotique avant la Première Guerre mondiale. Pendant celle-ci, le nombre de Marocains présents sur le territoire passe de quelques centaines à plusieurs dizaines de milliers. Au 11 novembre 1918, on en recense 33 917. S'ensuivent des phases d'afflux et de reflux, de rapatriement et de migrations clandestines. Ils viennent presque tous du sud marocain, sont Berbères et plus précisément, Chleuhs. Les chiffres concernant les Tunisiens sont plus flous encore, car les relativement nombreuses estimations divergent de beaucoup. On peut parler de 20 000 à 40 000 travailleurs tunisiens pendant la Première Guerre mondiale. Ajoutés au nombre de soldats, autour de 80 000, le chiffre est considérable sur une population tunisienne masculine de 500 000 personnes. Il est très remarquable que la guerre passée, l'émigration tunisienne vers la France devienne presque nulle, et ce jusqu'après la Seconde Guerre mondiale. Chokry Ben Fredj estime cependant que le fait que cette émigration ne soit pas mentionnée dans les sources (notamment dans le rapport Laroque et Ollive) ne doit pas amener à considérer la probabilité d'une émigration clandestine comme nulle. Selon lui, la situation économique de la Tunisie doit avoir créé un « réservoir de main-d'œuvre » du même ordre que celui présent au

de 1938, Pierre Laroque et François Ollive estiment qu'il faut contrôler plus sérieusement les mouvements de manière à éviter l'émigration clandestine et les trafics. Les restrictions trop fortes sont cependant vécues comme vexatoires par les élites algériennes qui, au vu du nombre de passeports demandés, sont les seules à entreprendre le voyage dans les formalités prévues. La restriction la plus importante à la veille de la guerre est sanitaire. Le 29 juin 1938, un décret est promulgué concernant l'ensemble de l'empire français, Algérie, protectorat et colonies, instituant un carnet sanitaire après visite médicale¹⁰².

2. Les sources

2.1. *Présentation générale des sources*

Les sources utilisées sont administratives. Il n'y a pas homogénéité des fonds. Au tout début du travail de recherche, l'inventaire créé par l'association Générique sur les étrangers dans les archives en France¹⁰³ a été d'une aide considérable. Par la suite, une fois ce premier tour d'horizon établi, les recherches ont pu se faire par approches successives, à la fois par localisation de producteur de sources et par pistage.

Dans la première partie du travail, les sources proviennent majoritairement du Centre des Archives nationales de l'Outre-Mer, à Aix-en-Provence, dans une bien moindre mesure du Centre des Archives nationales d'Alger, et plus ponctuellement d'autres fonds d'archives qui seront utilisés dans les parties suivantes. Les fonds consultés sont principalement ceux du gouvernement général de l'Algérie et des préfectures d'Alger, de Constantine et d'Oran¹⁰⁴. Le carton consulté aux archives nationales algériennes à Alger concerne les Territoires du Sud.

Dans la deuxième partie, deux ensembles documentaires, qui présentent une certaine homogénéité, ont été traités de manière exhaustive. Il s'agit d'une part des cartons estampillés « Nord-Africains » et dont les bornes chronologiques correspondent

Maroc. Toutes les estimations semblent s'accorder sur un point : il y a eu des Tunisiens, quelques milliers tout au plus, provenant vraisemblablement de tout le territoire.

¹⁰² Chokry Ben Fredj, *op. cit.* p. 54.

¹⁰³ Génériques, *Les étrangers en France, guide des sources d'archives publiques et privées XIX-XXèmes siècles*, 3 tomes, Génériques-Direction des Archives de France, 1999.

¹⁰⁴ Pour un travail local plus approfondi sur l'Afrique du Nord, d'autres fonds, comme ceux des sous-préfectures, peuvent venir enrichir et complexifier le tableau proposé ici. La sous-série 81 F, du ministère d'État chargé des affaires algériennes, pourrait également contribuer à approfondir notre connaissance locale des enjeux algériens et maghrébins.

à l'occupation et au régime de Vichy conservés aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, et d'autre part d'un carton conservé aux Archives du monde du Travail à Roubaix et qui concerne les recrutements de travailleurs pour les houillères par le comité d'organisation des combustibles minéraux solides (ou comité d'organisation des houillères – COH). Les cartons conservés à Marseille et estampillés « Nord-Africains » ont été considérés dans l'historiographie comme des productions du Service des Affaires indigènes nord-africaines (SAINA) de Marseille¹⁰⁵. Il s'agit en réalité d'une masse documentaire produite par le Service des Affaires algériennes (SAA), créé *ad hoc* en mars 1941¹⁰⁶ pour la surveillance du territoire à l'étude (qui inclut donc l'Algérie et la métropole) dans le contexte d'une propagande nazie accrue à l'égard des populations musulmanes de l'empire français¹⁰⁷ et tout particulièrement maghrébines. Ce service a récolté toutes les informations possibles sur les « Nord-Africains », et en particulier sur les Algériens, en métropole en 1941-1942. Il est dès le début dirigé par le commandant Wender, qui était jusqu'alors en poste au Centre d'Études et d'Informations du Gouvernement Général de l'Algérie, à Alger, un service d'intelligence sur la population civile – service qui, au demeurant, fournit une part conséquente des sources de la première partie de cette recherche. Pour les questions concernant la main-d'œuvre, outre les archives du GGA aux ANOM et celles SAA aux AD 13, qui en traitent extensivement, les archives du monde du travail à Roubaix ont fourni un fonds documentaire particulièrement homogène¹⁰⁸, et qui permet d'entrevoir la mise en place des politiques d'immigration de la main-d'œuvre pour une branche économique particulière, celle des houillères.

La troisième partie de la thèse traite en particulier de la présence des Algériens en zone occupée et de l'administration métropolitaine qui leur est dévolue dans ce contexte. Le corpus ayant servi à l'élaboration de cette partie est plus fragmentaire. Cela suppose, pour rester juste en termes de pondération, de naviguer entre un paradigme purement indiciaire, et l'approfondissement ponctuel de cas mieux documentés. Les archives du SAA, particulièrement riches, ont largement été utilisées. Il a également été possible d'étudier la réquisition de l'hôpital de Bobigny grâce à un carton conservé aux archives de l'AP-HP. La résistance et l'épuration rue Lecomte ont pu être abordées du fait de deux

¹⁰⁵ Voire, ponctuellement, ont été utilisées sans référence explicite au producteur.

¹⁰⁶ Les rapports et autres notes sont en effet numérotés, et la première date du 18 mars 1941. Il sera largement question de la création de ce service dans le chapitre 4.

¹⁰⁷ Il en sera largement question dans le chapitre 4.

¹⁰⁸ Il s'agit en réalité d'un seul carton : ANMT 40 S 48.

rapports conservés à l'APP, alors même que les archives du SAINA de Paris sont peu abondantes¹⁰⁹. En effet, comme le rappelle Emmanuel Blanchard, les archives du SAINA (1925-1945) n'ont pas été versées par ses deux administrations de tutelle que sont la préfecture de la Seine et la préfecture de police de Paris¹¹⁰. A priori, une partie de ces archives a été détruite après la défaite de 1940. Quelques cartons ont pourtant été conservés, concernant notamment la formation de la cellule nord-africaine du Parti Populaire français, ou encore celle du Rassemblement National Populaire. Dans les rapports de la Libération, une piste supplémentaire est donnée pour comprendre l'absence des archives : elles furent partiellement détruites afin de dissimuler la collaboration de certains administrateurs avec les autorités d'occupation¹¹¹. Le journal *Er Rachid*, qui fait partie des sources dont l'historiographie s'est déjà saisie, est disponible à la BNF en microfilm¹¹². Dans le dernier chapitre, les évolutions de l'administration des Nord-Africains en métropole en 1943-1944 ont été établies à partir de rapports conservés aux Archives nationales¹¹³.

Il y a donc, dans cette étude, des points plus denses, plus saillants que d'autres. Il ne faut pas se cacher la part d'arbitraire : c'est l'état de conservation de certains fonds qui permet cette densité. C'est le travail de l'historienne que de proposer une pondération de ces éléments, plus intense, avec ceux, pas toujours plus superficiels mais moins bien insérés dans des formes narratives préexistantes. En fait, on peut soutenir que l'association de ces deux méthodes – faire feu de tout bois d'un côté, densifier le plus possible de l'autre – renforce le tissu narratif de cette étude. Sur une trame de faits, dont certains sont ici nouvellement établis, il a été possible d'entremêler points de vue et expériences pour proposer un objet, un peu kaléidoscopique, mais qui n'est pas artificiel.

¹⁰⁹ Au sujet de la création, du fonctionnement et de la dissolution de ce service : Emmanuel Blanchard, « La dissolution des Brigades nord-africaines de la Préfecture de police : la fin d'une police d'exception pour les Algériens de Paris (1944-1958) ? », in : *Bulletin de l'IHTP*, 2004, pp.70-82 ; Emmanuel Blanchard, *Encadrer des « citoyens diminués ». La police des Algériens en région parisienne, 1944-1962*, thèse d'histoire, Université de Dijon, 2008 ; Clifford Rosenberg, *Policing Paris: The Origins of Modern Immigration Control between the Wars*, Ithaca, Cornell University Press, 2006.

¹¹⁰ Emmanuel Blanchard, « Des Kabyles « perdus » en région parisienne », in : *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 144, novembre 2018, mis en ligne le 30/11/2018, consulté le 14/08/2020.

¹¹¹ APP 1027 W 20. Cf. chapitre 8. Voir également Emmanuel Blanchard, *Encadrer des citoyens diminués*, *op. cit.*, pp. 119-135.

¹¹² BNF, MFILM 4-JO-3092, Mohamed el Maadi (dir.), *Er Rachid : bulletin intérieur du Comité musulman de l'Afrique du Nord*, janvier 1943 - août 1944.

¹¹³ AN 81 F 1031.

2.2. *Les producteurs des sources : rencontres entre administrateurs et « administrés »*

La recherche proposée ici procède en tenant les deux bouts des problématiques liées à l'immigration (civile), telles qu'elles ont été formulées dans le débat public depuis un siècle, et telles qu'elles sont distribuées dans les administrations et donc dans les producteurs de sources : le travail et l'identité, ce dernier mot étant à prendre avec des pincettes, à entendre avec des guillemets. Les déclinaisons, synchroniques et diachroniques, de ces deux thématiques entrelacées, sont le cœur de cette recherche. Quelles formes de travail pour quelle forme d' « identité », pour quelle forme de migrations ?

L'occupation renforce les soupçons qui pèsent sur les acteurs, individus, groupements ou partis, et réifie ponctuellement certains aspects de l'administration territoriale de la main-d'œuvre. Tout au long des années 1920, 1930 et 1940, les législations et les pratiques administratives changent, très rapidement, modelant avec violence les parcours migratoires, et finalement les vies de centaines de milliers d' « indigènes » traversant la Méditerranée. Ce sont à la fois le travail, l'identification et le statut, mais également la religiosité, l'accès à la culture, les pratiques alimentaires et les vies de famille qui sont passées au crible des décisions successives concernant les droits, ou simplement les règles effectives qui s'appliquent aux personnes concernées, une large place étant faite au pouvoir discrétionnaire d'administrateurs parfois très isolés. Y a-t-il vraiment eu une politique migratoire sous Vichy ? Il y a indéniablement eu une politique de mise au travail et de surveillance de la population, et les immigrés en ont fait les frais, souvent avec des moyens coercitifs plus extrêmes, que les nationaux.

Le matériel archivistique utilisé dans cette recherche, pratiquement complètement produit par les administrations spécifiquement créées pour les « Nord-Africains » en métropole, donne à voir – au sens où c'est là nécessairement la première lecture des documents – la vision des administrateurs. Assez classiquement, cette thèse se saisit des possibilités de connaissances tirées de cette première lecture. La question de savoir comment a fonctionné, dans la pratique quotidienne, l'administration des Nord-Africains en France, administration pétrie de colonialisme autant que de nationalisme, est donc un des fils conducteurs de ce travail¹¹⁴. Une autre lecture de ce matériau principalement

¹¹⁴ À cet égard, la situation métropolitaine prend forme sur le même modèle qu'en Algérie coloniale, là où « dans la violence, l'occupation, l'expropriation et l'humiliation, dans l'exploitation et l'administration,

administratif, celle qui pourrait nous donner, de manière partielle, au travers d'un regard partial, quelque chose de plus que de simples informations factuelles sur la vie de ces quelques dizaines de milliers d'hommes, de ces très rares femmes et enfants également, a bien sûr également structuré la recherche. C'est bien souvent par l'économie du texte que cette lecture affleure : par les listes, par les descriptions de lieux, par le détail et sa mise en mots, par la densité des parcelles de réel trouvées ici et là et qui tiennent ensemble sur le papier pour former une sorte d'image dont l'exactitude repose sur l'alternance du flou et du très précis. A la troisième lecture, c'est l'autre toile de fond qui apparaît : celle de l'occupation. Pas forcément celle de la guerre, car la guerre est évidente partout, dans les bruits de café, dans les tracas administratifs, dans les politiques trop ambitieuses pour être vraiment mises en œuvre, dans les en-têtes des documents officiels, dans les titres des administrateurs, dans la pénurie de papier et dans celle de couscous. L'occupation, c'est autre chose que la guerre : c'est une omniprésence incarnée. Ce n'est pas juste un ennemi, c'est un interlocuteur sourcilieux qui peut à tout moment regarder par dessus notre épaule et faire cesser presque d'une simple parole des efforts de longue haleine presque aboutis. C'est l'incertitude constante de pouvoir mener à bien.

À la croisée de ces lectures se découvre cette triangulation qui n'en est pas une. Les quelques dizaines de milliers de Nord-Africains présents en métropole pendant ces années recourent, comme tous les habitants français, à l'administration française et l'administration allemande. Cela dit, ces quelques dizaines de milliers d'hommes ne forment pas un groupe homogène, et selon d'autres critères que celui de leur lieu de naissance ou de leur statut juridique d'indigène, leurs rencontres avec des Allemands ou des Français métropolitains ne se passent pas de la même manière. Par ailleurs ces rencontres-mêmes (avec l'administration française ou avec l'administration allemande) ne peuvent pas complètement être comparées : d'une part parce que la fréquentation des administrations métropolitaines par des Nord-Africains est un phénomène social déjà ancien de deux ou trois décennies au moment de la guerre, mais également bien sûr parce que les relations avec des Français métropolitains ne se limitent pas du tout aux contacts avec les administrations, alors que les Allemands fréquentés en France sont bien les représentants des autorités d'occupation.

un monde se créa ». De la même manière qu'en colonie, en métropole « son importance tient à sa pesante banalité » Omar Carlier, *Entre Nation et Jihad*, op. cit., préface de Jean Leca, p. 6.

2.3. *Lire along the grain et à rebours*

Le parti pris de chercher à étudier conjointement colonisés et colonisateurs, de comprendre la construction du social au niveau de leurs interactions – et ce malgré la rareté des documents attestant effectivement de ces interactions – supposait de lire les sources à la fois dans le sens de la production et à rebours¹¹⁵.

La lecture à rebours (c'est-à-dire la lecture méfiante, précautionneuse), en l'absence de sources émiques, permet autant que faire se peut de donner à voir un monde social complexe et divers. Le risque est pourtant grand de reproduire, par mégarde, le regard du colonisateur sur le colonisé. D'où la nécessité de lire les sources dans le sens de leur production, afin de définir ce regard singulier – ou plutôt cette multiplicité de regards, dont les points communs n'excèdent pas les particularités. À concentrer notre attention sur cette lecture compréhensive des conditions de production, il apparaît que cette production même est équivoque, complexe, parfois contradictoire, en tension et prise dans des conflits à n'en pas douter. Comme l'indique Ann Laura Stoler :

« [...]the ethnographic space of the archive resides in the disjuncture between prescription and practice, between state mandates and the maneuvers people made in response to them, between normative rules and how people actually lived their lives. »¹¹⁶

C'est dans cette marge de manœuvre que se donnent à voir les pratiques, celles de la catégorie comme celles de la relation ; et donc à cet égard celles du contact¹¹⁷.

Comme le rappellent Emmanuel Blanchard et Sylvie Thénault, la notion de « monde du contact » « irrigue l'historiographie française de l'Algérie coloniale » et se situe « au cœur d'un schéma narratif focalisé sur le politique et dont la chronologie repose sur la litanie des réformes inabouties : les « occasions perdues » »¹¹⁸, qui « raconterait l'histoire d'un espoir déçu par l'incapacité française à corriger, par la réforme, les injustices criantes de la société coloniale ». Dans une version plus critique, ce « monde du contact » ne serait « qu'une illusion »¹¹⁹, qui reposerait sur une « surface étroite »,

¹¹⁵ Voir l'ouvrage devenu classique d'Ann Laura Stoler, *Along the archival grain*, *op. cit.*

¹¹⁶ *Ibid.*, p. 32.

¹¹⁷ Emmanuel Blanchard, Sylvie Thénault, « Quel « monde du contact » ? Pour une histoire sociale de l'Algérie pendant la période coloniale », in : *Le Mouvement Social*, n°236, 2011/3 n° 236, pp. 3-7.

¹¹⁸ *Ibid.*, p. 3.

¹¹⁹ *Ibid.*, p. 4.

alors que le monde social réel serait resté fondamentalement clivé, selon une « coloration raciale » « mêl[ant] lignage et religion » et dont les catégories d' « Européens » et de « Musulmans » (ainsi que celle de « Juifs ») seraient le révélateur. Orientée par la fin présumée de cette histoire, la guerre d'indépendance algérienne, ce récit fait fi d'« une attention davantage tournée vers les moyens ordinaires de la longue durée coloniale et de ses acteurs les plus anonymes ». Sans chercher à démontrer l'existence de ce monde dont les contacts ne sont « rien moins qu'une évidence »¹²⁰, c'est bien du vécu quotidien d'une multiplicité d'acteurs divers dans une période considérée comme la plus exceptionnelle de toutes dans l'historiographie contemporaine qu'il est ici question. Comme le rappellent Blanchard et Thénault, « pourquoi les contacts auraient-ils produit échanges et compréhension mutuels ? »¹²¹ Ce n'est pas dans la seule compréhension que se donne à lire l'effective coexistence. Décalant le regard vers un espace transméditerranéen, cette recherche tend à ancrer l'analyse dans un monde social foisonnant, à la fois à l'aune de circulations et à celle d'interactions entre les acteurs de la recherche, administrateurs et « administrés », et ces derniers entre eux, lorsque les sources le permettaient.

Car si, à n'en pas douter, cette lecture compréhensive, qui se nourrit de l'infra-scripturaire, permet d'identifier l'« émergence d'un corpus de normes » (ici : « contradictoires »)¹²², dans le cas qui nous intéresse, les normes ne sont pas tant contradictoires dans leur production, visible à travers les traces infra-scripturaires, qu'elles sont proposées à l'élaboration. Ces « propositions », particulièrement manifestes dans le cas des archives du SAA dans le cadre d'un régime dont le substrat idéologique est en cours de formation, sont à cet égard très intrigantes et riches en enseignements. En effet, Vichy est en train de se faire, au sens où les directives idéologiques et les pratiques administratives sont en train d'être produites mais également en train de donner forme aux administrations – en l'occurrence, la production administrative de Vichy sur la question des Algériens et des Nord-Africains. Comme l'indique Sylvain Laurens :

« Là où les sources classiques permettent d'appréhender généralement la question de la contribution du pouvoir discrétionnaire au processus décisionnel, ces mots griffonnés et les traces de ces dialogues internes permettent de poser la question

¹²⁰ *Ibid.*

¹²¹ *Ibid.*, p. 5.

¹²² Sylvain Laurens, « Les agents de l'État face à leur propre pouvoir. Éléments pour une micro-analyse des mots griffonnés en marge des décisions officielles », in : *Genèses*, n°72, 2008/3, pp. 26-41, p. 29.

complémentaire du rapport que les agents administratifs entretiennent avec ce pouvoir particulier. »¹²³

De loin en loin, les écrits marginaux, en particuliers ceux du commandant Wender, le chef du SAA dont les archives forment une partie importante des sources utilisées dans cette thèse, donnent à voir non pas tant la prise de décision (ce n'est d'ailleurs pas son rôle), mais plutôt la production à la fois d'une image des administrés par l'administration, et d'un rapport entre un administrateur singulier et son institution de tutelle (en l'occurrence, le ministère de l'Intérieur). Ce rapport même n'a rien d'évident, et à travers cette étroite lunette, c'est certes la complexité des liens entre élaboration d'une politique et pratiques administratives qui se donne à voir, mais pas seulement : c'est aussi la marge de manœuvre et l'éventuel conflit. L'administrateur lui-même est doté d'une *agency*, il se fait « monde du contact » dans une perspective quotidienne¹²⁴ : il incarne la coexistence effective des colonisateurs et des colonisés, dans le même lieu, la métropole, au même moment, celui où dans l'expérience migratoire, l'« ensemble d'un être social » est engagé¹²⁵. Là où Sylvain Laurens qualifie la part morale de ces décisions de non avouables dans le contexte républicain¹²⁶, il n'en va pas de même dans un champ qui relève à la fois du colonial et de l'autoritaire métropolitain, où le recours à des cadres d'analyse rationnel-légaux sont beaucoup moins systématiques. En effet, la « situation coloniale » tout comme le régime de Vichy en soi – et à plus forte raison le champ de leur coexistence – produisent des cadres de références qui relèvent de logiques qui ne se cachent pas de prendre racine dans le système de pensée sociale et de classification de l'Ancien régime : les « communautés naturelles » forment le terreau de l'ordre social produit dans ce champ spécifique. En somme, on trouve dans les sources de surveillance produites par le SAA des indications d'un positionnement singulier, celui du commandant Wender, qui dans le même temps surveille et informe, mais également produit et propose. Cette production de connaissance, cette proposition interprétative, sont fonction d'un certain rapport au monde social, d'une compréhension à la fois des catégories et des relations, que Wender cherche à faire passer à sa hiérarchie.

¹²³ *Ibid.*, p. 30.

¹²⁴ Sylvain Laurens, p. 30-31.

¹²⁵ Sylvain Laurens cite Abdelmalek Sayad, *La Double Absence*, *op. cit.*, p. 7.

¹²⁶ Sylvain Laurens, *ibid.*, p. 32.

3. Le cadre géographique et les échelles d'observation

Difficile définition de catégorie/s qui ne se laisse/nt pas comprendre hors de leur contexte de production. Un premier élément pour comprendre la production de cette catégorie surveillée (« Nord-Africains » au sens large, « Algériens » dans un sens plus resserré), est le flou du régime lui-même dans la définition de son territoire. Car l'une des choses les plus remarquables du régime de Vichy, c'est la déliquescence de l'État-nation, en ce que cette forme de pouvoir institue une adhésion complète (au moins sur un plan idéal) entre un territoire, une administration et une population (un « peuple »). Sous l'État français, aucune adhésion entre un territoire morcelé, une administration en constante négociation avec les autorités d'occupation, et une population dont les revirements changeront l'identité du vainqueur. Vichy est un État-nation désarticulé, au point d'être méconnaissable. Et pourtant, alors même que, d'une part, Vichy est à peine un État-nation, et que d'autre part, comme le rappelle Nancy Green, l'historiographie récente tend à annoncer la mort idéale de l'État-nation¹²⁷, bien des dynamiques dans notre étude nécessitent l'État, la nation, et l'État-nation pour se donner à voir dans leur complexité.

Il ne s'agit donc pas ici de remettre en question l'importance de l'État à la fois comme État-nation et comme empire¹²⁸. D'une part parce que la période à l'étude est un moment de violence étatique particulièrement forte dans l'histoire de l'humanité, et qu'il en est de même pour le sujet à l'étude (les Algériens en métropole) ; d'autre part parce que les sources utilisées sont produites par l'État en question (en l'occurrence l'État français, au sens du régime de Vichy) et qu'il serait de ce fait intellectuellement peu satisfaisant que de chercher à limiter sa centralité dans notre propos (ce qui n'empêchera pas de circonscrire son action effective dans le corps de l'étude). L'État-nation est l'un des échelons, pas le seul, peut-être pas même le principal. On verra donc à l'œuvre des logiques d'empire (recrutement et acheminement des travailleurs, par exemple, ou encore surveillance de la propagande) et des dynamiques locales (organisation de la distribution

¹²⁷ Nancy L. Green, « Forms of comparison », in : Deborah Cohen, Maura O'Connor (dir.), *Comparison and History. Europe in cross-national perspective*, New-York and Londres, Routledge, 2004, pp. 41-56. « Nations are under attack today, from above (the European Union, globalization) and from below (regions). Indeed, we are perhaps living at the end of the nation-state paradigm. Europeanists, transnationalists, post-modernists, and those engaged in the merging field of borderland studies argue for the declining importance of the state. At the same time, however, recent study of citizenship and work on legal history have reinforced notions of the state's importance. » p. 46

¹²⁸ Ou comme État-nation impérial selon la formule désormais consacrée de Gary Wilder, *The French Imperial Nation-State. Negritude and Colonial Humanism between the Two World Wars*, Chicago, Chicago University Press, 2005.

de couscous, construction d'une mosquée) sans qu'il soit par ailleurs possible d'établir une stricte distinction entre ces dynamiques.

Ce qui ressort de cette étude, c'est un feuilletage dans un temps défini (l'occupation), dans un espace circonscrit (celui dans lequel se meuvent les individus à l'étude, c'est à dire l'Algérie mais surtout la métropole), et comment dans ce temps et dans cet espace, des problématiques (des « problèmes », mais aussi des problèmes) sont détectées, exposées, analysées, et auxquelles des acteurs cherchent des solutions. Ces acteurs sont à la fois des administrateurs, et des « Algériens », ceux qu'on pourrait dans un vocabulaire actuel nommer des « migrants », et pour lesquels les administrateurs peinent à l'époque à trouver une dénomination univoque : « indigènes », « Musulmans »/« musulmans », « Nord-Africains », « Algériens »... Nous reviendrons plus en détail sur la question de la dénomination et de la catégorie. En premier lieu, il convient de comprendre quel est cet espace dans lequel ils (si rarement elles) se meuvent : impérial, national, régional, communal... Mais également entre les lignes tracées, les frontières et les mers, dans les cafés, les chantiers et les usines, à pied, en bateau et en train, par tous les moyens.

Une fois décrit l'espace à l'étude, il s'agit d'y analyser les dynamiques à l'œuvre. D'un niveau à l'autre, à chaque échelon, ce ne sont pas les mêmes : comme l'affirme Jacques Revel, le social n'est pas fractal¹²⁹. Les dynamiques impériales ne sont pas celles de l'État-nation, ne sont pas non plus celles de Marseille, ou d'une mine, ou d'un café. Mais elles interagissent et s'articulent, dans la négociation comme dans le conflit. Ce contexte feuilleté n'est pas inerte, comme il le serait dans une monographie traditionnelle¹³⁰. Au contraire, il donne forme, car « le choix d'une échelle particulière d'analyse produit des effets de connaissance » et le choix de l'analyse micro-historique permet l'observation des comportements et des expériences du social, de la constitution des identités de groupes et des pratiques qui y sont liées. La variation de focal « procède[e] en se donnant pour règle d'intégrer et d'articuler entre elles le plus grand nombre de ces

¹²⁹ Jacques Revel, « Micro-analyse et construction du social » in : Jacques Revel (dir.), *Jeux d'échelles. La micro-analyse à l'expérience*, Paris, Seuil/Gallimard, 1996.

¹³⁰ Voir également Clifford Geertz, « La description dense », *op. cit.*, (je souligne) : « En tant que système imbriqué de signes interprétables (ce que j'appellerai, en ignorant les usages provinciaux du terme, des symboles), la culture n'est pas un pouvoir, une chose à laquelle des événements sociaux, des comportements, des institutions ou des processus peuvent être rapportés de manière causale ; c'est un contexte, quelque chose dans le cadre duquel ces éléments peuvent être décrits avec intelligibilité c'est-à-dire avec « densité » ».

propriétés »¹³¹. Il s'agit donc « d'enrichir le réel [...] en prenant en compte les aspects les plus diversifiés de l'expérience sociale »¹³². La variation d'échelle et le choix ponctuel d'une focale micro comptent : la première parce qu'elle permet de percevoir dans le même temps des dynamiques singulières diverses, le second parce que c'est à ce niveau que peuvent être lues les manifestations d'une *agency* des individus étudiés et être adoptée une lecture relationnelle du social. C'est donc à la fois une étude des institutions et des individus. C'est la multiplicité des angles d'attaque, la variation d'échelle ainsi que le déplacement dans l'espace qui permettent de faire cela. Ainsi, l'interprétation des documents produits par le SAA selon des échelles d'analyse différentes permet à la fois de multiplier les lieux du récit comme leur échelle : pratiques de l'institution ainsi créée, observation du microcosme des Algériens à Marseille, puis à Paris, ou encore analyse de l'administration des flux migratoires liés au travail dans le cadre de l'économie de guerre. Le même fonds documentaire, les mêmes documents, informent sur trois (ou quatre) aspects distingués (par l'historienne, par mesure de clarté) du questionnement général de l'étude : l'institution elle-même, sa production, son insertion dans un réseau plus large d'institutions, ses pratiques locales différenciées...

D'une part, donc, les noms ne sont pas les mêmes. D'autre part, les dynamiques varient selon le niveau d'analyse (qu'il s'agisse d'un lieu géographique – par exemple une ville – ou d'un lieu de pouvoir – par exemple une administration). En outre, les événements modifient les cadres. En plus de cela, les tensions internes dessinent des lignes de partage au sein même des groupes (dont la dénomination est changeante), lignes de partages qui elles-mêmes se modifient selon le lieu et changent au cours du temps. A la lecture des sources, on est immédiatement frappé par l'extrême mobilité des personnes surveillées, « travailleurs » ou individus, selon des formes certes très différentes. On est loin de l'image de statisme présentée par les rares contributions sur le sujet. La Seconde Guerre mondiale, pour les Maghrébins comme pour les autres, est une période de très grande instabilité géographique et politique.

3.1. *L'espace impérial dans la guerre*

Cette instabilité n'est cependant pas une donnée nouvelle. Après la Première guerre mondiale, l'effondrement des Empires centraux et la systématisation de la doctrine du

¹³¹Jacques Revel, *ibid.*, p. 20.

¹³²*Ibid.*, p. 21.

droit des peuples à disposer d'eux-mêmes¹³³, à la fois consacrée par la sortie de guerre et immédiatement trahie par l'attribution aux Empires français et britannique des mandats du Proche-Orient, créent le terreau d'une nouvelle structuration des relations internationales¹³⁴. Bien qu'à son apogée, la domination coloniale européenne sur les pays arabes et musulmans est fragile. Alors même que cette domination a été confrontée à des résistances dès ses débuts, à partir des années 1920, l'opposition à la présence des Européens au Moyen-Orient et en Afrique du Nord se structure et s'organise¹³⁵. Dans l'Empire français, la guerre du Rif joue un rôle prépondérant dans la structuration politique de cette résistance à la conquête coloniale de l'Afrique du Nord¹³⁶. Un réseau d'acteurs transnational se forme entre la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne notamment, évoluant au cours de l'entre-deux-guerres au gré des bouleversements politiques qui modifient la politique intérieure autant que les relations internationales de ces pays¹³⁷. Comme le dit Joshua Cole au sujet des émeutes de Constantine de 1934, deux dynamiques conjointes sous-tendent cette situation : d'une part les conflits en Afrique du Nord et au Moyen-Orient après la Première Guerre mondiale qui forment le terreau de l'émergence de mouvements nationalistes et islamistes, et d'autre part les bouleversements politiques européens suite à la chute des empires centraux et la révolution bolchevique ainsi que la formation de mouvements politiques violents, en Italie, en Allemagne, en Espagne ou encore au Portugal¹³⁸. La France n'est pas indemne de ces évolutions politiques européennes et coloniales extrêmement puissantes et rapides.

¹³³ Le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a notamment marqué le mouvement Jeunes Algériens. Voir : Jean-Pierre Peyroulou, « 1919-1944 : l'essor de l'Algérie algérienne », in : Abderrahmane Bouchène et al., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, op. cit., pp. 319-346, p. 321. L'Emir Khaled se saisit de l'opportunité que représente l'ouverture de la Conférence de la paix à Paris en janvier 1919 et demande l'admission de l'Algérie à la toute nouvelle Société des Nations, en vain.

¹³⁴ La littérature sur ces questions est pléthorique, notamment en histoire politique ou diplomatique. A titre d'exemple : l'œuvre d'Henry Laurens en général et en particulier : Henry Laurens, *L'Orient arabe : arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, Armand Colin, 1993 ; ou encore George Crom, *Conflits et identités au Moyen-Orient (1919-1991)*, Paris, Arcantere, 1992.

¹³⁵ Henry Laurens, « La guerre du désert », in : Alya Aglan, Robert Frank (dir.), *La guerre-monde*, Gallimard, Paris, 2015, pp. 494-524.

¹³⁶ Concernant l'importance fondamentale de la guerre du Rif dans l'émergence du nationalisme algériens, voire notamment : Céline Marangé, « Le Komintern, le Parti communiste français et la cause de l'indépendance algérienne (1926-1930) », in : *Vingtième Siècle*, 2016/3, n°131, pp. 53 à 70 ; et Nedjib Sidi Moussa, « Les messalistes et la gauche française, Alliances, ruptures et transactions dans l'entre-deux-guerres », in : *Vingtième Siècle*, 2016/3, n°131, pp. 71-85.

¹³⁷ Daniel Brückenhau, *Policing Transnational Protest, Liberal Imperialism and the Surveillance of Anticolonialists in Europe, 1905-1945*, New-York, Oxford University Press, 2017.

¹³⁸ Joshua Cole, *Lethal Provocation. The Constantine murders and the politics of French Algeria*, Ithaca and London, Cornell University Press, 2019, p. 64.

Dans ce contexte très mouvementé, deux événements confirment le sacre de l'empire colonial français : le centenaire de l'Algérie française¹³⁹ et l'exposition coloniale¹⁴⁰.

En Allemagne, dans les années 1920 et 1930, la présence de groupes musulmans constitués par des populations de différents pays colonisés par la France ou la Grande-Bretagne concourt déjà à structurer, progressivement, les relations entre ces groupes, l'Allemagne en voie de nazification et les pays alliés¹⁴¹. Cette dynamique a lieu dans un contexte de haine raciste particulièrement violente en particulier pendant l'occupation de la Ruhr en 1923 à l'égard des soldats africains de l'armée française¹⁴². Les métropoles européennes, dont Berlin, sont alors à la fois le lieu de propagation d'un discours et de pratiques racistes extrêmement violents et celui de la constitution d'une opposition aux empire français et britanniques, notamment de la part de musulmans habitant en Allemagne. Cette contestation prend en outre racine sur le précédent de la guerre franco-prussienne, au moment où a également lieu la révolte dite d'El Moqrani en 1871¹⁴³,

¹³⁹ Jean-Robert Henry, « Le centenaire de l'Algérie, triomphe éphémère de la pensée algérienne », in : Abderrahmane Bouchène et al., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2014, pp. 369-375.

¹⁴⁰ Il existe une production mémorielle et patrimoniale importante autour de cet événement et des traces qu'il a laissées. Voir pour l'historiographie récente : et Vincent Bollenot, « « Ne visitez pas l'exposition coloniale ! ». La campagne contre l'exposition coloniale internationale de 1931, un moment anti-impérialiste », in : *French colonial History*, vol. 18, 2019, pp. 69-100.

¹⁴¹ Sur la structuration d'un champ politique musulman dans l'Europe de l'entre-deux-guerres voir : Bekim Agai, Umar Ryad et Mahdi Sajid, *Muslims in Interwar Europe. A Transcultural Historical Perspective*, Leiden, Boston, Brill, 2016, notamment Gerdin Jonker, « In search of religious Modernity : Conversion to Islam in Interwar Berlin », pp.18-46 ; Peter Wien, « The Culpability of Exile. Arabs in Nazi Germany », in : *Geschichte und Gesellschaft*, 37. Jahrg., H. 3, Arab Encounters with Fascist Propaganda 1933-1945, Juli-September 2011, pp. 332-358.

¹⁴² Sur la question, l'historiographie allemande s'est récemment renouvelée, voire à ce sujet les travaux de Sandra Maß: Sandra Maß, « Das Trauma des weißen Mannes : Afrikanische Kolonialsoldaten in propagandistischen Texten, 1914-1923 », in : *L'homme : Zeitschrift für feministische Geschichtswissenschaft*, Jg. 12, 2001 n°. 1, pp. 11-33, <https://doi.org/10.25595/1035>, mis en ligne le 01/06/2001, consulté le 18/08/2020 ; Sandra Maß, « The 'Volkskörper' in Fear : Gender, Race and Sexuality in the Weimar Republic », in : Liliana Ellena, Alexander Geppert, Luisa Passerini (dir.), *New Dangerous Liaisons: Discourses on Europe and Love in the Last Century*. New York, Berghahn Books, 2010, pp. 233-250 ; Sandra Maß, « Die „Schwarze Schmach“ (The 'Black Disgrace') », in : Historisches Museum Frankfurt (dir.), *Gefangene Bilder. Wissenschaft und Propaganda im Ersten Weltkrieg (Imprisoned images: Science and propaganda in the First World War)*, Francfort, Michael Imhof Verlag 2014, pp. 122-125.

¹⁴³ Sur les aspects globaux du moment 1870-1871, voir la journée d'étude tenue à l'Université de Strasbourg, du 6 au 8 février 2020, « La guerre de 1870, conflit européen, conflit global », <https://calenda.org/520135?lang=de>, mise en ligne le 12/12/2018, consulté le 18/08/2020. Sur l'influence de la guerre franco-prussienne dans la politique de colonisation de l'Algérie dans les dernières décennies du XIX^e siècle, voir Kamel Kateb, *Européens, "indigènes" et juifs en Algérie (1830-1962) : représentations et réalités des populations*, Paris, INED, 2001, p. 167.

pendant laquelle apparaissent des discours sur une prétendue accointance germano-algérienne. Ces discours seront repris en Algérie sous Vichy¹⁴⁴.

C'est dans ce contexte transnational et trans-impérial complexe et mouvant qu'il faut interpréter les positionnements français de l'été et de l'automne 1940. Situées dans le contexte de l'époque, et plus particulièrement dans l'incertitude du comportement britannique quant à la poursuite de la guerre, les décisions du gouvernement français peuvent se comprendre comme une volonté de sauvegarder l'empire, alors que le gouvernement allemand s'emploie à imposer les termes d'un « nouveau traité de Versailles »¹⁴⁵ qui s'inscrit dans le projet d'un « remodelage racial du continent »¹⁴⁶ européen. Stratégiquement, il est important pour Hitler de s'assurer que la France à laquelle un semblant de souveraineté a été concédée s'alliera à l'Allemagne nazie en Méditerranée pour éventuellement combattre la Grande-Bretagne dans la région, surtout lorsque les forces militaires allemandes seront engagées sur le front de l'est contre l'URSS. L'Allemagne montre donc une certaine ouverture à l'égard de Vichy, laissant espérer une issue favorable, dont le but est de ménager l'armée allemande dans l'éventualité de la poursuite des combats en Méditerranée, l'effroi ultime étant celui du début du conflit en septembre 1939 : une guerre simultanée à l'est et à l'ouest. Car à l'automne 1940, la guerre se prolonge avec l'Angleterre, contrairement à ce qu'Hitler avait espéré.

La collaboration s'instaure donc dans le contexte d'une guerre qui continue, notamment dans l'empire français. L'opposition entre un Vichy étrangement neutre et la France libre du côté allié se joue dans les colonies : Mers-el-Kébir, Dakar, la Syrie, Saint-Pierre et Miquelon, Madagascar...¹⁴⁷ Que l'empire français se range du côté de Vichy est utile pour les efforts de guerre allemands. Cela permet en effet des points d'appui sur la côte atlantique, une certaine maîtrise de la Méditerranée occidentale, ainsi que l'utilisation éventuelle des ressources économiques de l'empire français. Pourtant, cette politique n'est pas simple, elle suppose de concilier des intérêts contradictoires. En effet,

¹⁴⁴ Sur les références à 1870-1871 et à l'empereur Guillaume II comme amis des arabes pendant la Seconde Guerre mondiale en Algérie, voir notamment : Charles-Robert Ageron, « Contribution à l'étude de la propagande allemande au Maghreb pendant la deuxième guerre mondiale », in : *Revue d'histoire maghrébine*, n°8, janvier 1977.

¹⁴⁵ Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande*, Paris, Le Seuil, 1995, p. 92. Burrin parle d'« un tribut colossal, des annexions considérables, des entraves économiques et financières ».

¹⁴⁶ *Ibid.*

¹⁴⁷ Eric Jennings, *Vichy sous les tropiques. La Révolution nationale à Madagascar, en Guadeloupe, en Indochine. 1940-1944*, Paris, Grasset, 2004, pp. 11-12.

l'Espagne franquiste demande le Maroc français et l'Oranie alors que l'Italie fasciste réclame la Tunisie. Ménager l'empire de Vichy nécessite de maintenir ces revendications à distance, alors même que le concours des deux pays est important stratégiquement. Le discours de Pétain du 30 octobre, après un mois de rencontres et de discussions, indique ce que nécessite la sauvegarde d'une certaine souveraineté française dont le revers est la collaboration : « défendre [le] sol [de la France], [...] éteindre les divergences de l'opinion, [...] réduire les dissidences [des] colonies »¹⁴⁸.

C'est que Montoire a donné l'espoir aux dirigeants français que l'empire français serait épargné par la présence allemande sur son sol et que la grandeur impériale française, finalement peu entamée, pourrait reprendre des forces. Le risque d'une confrontation militaire avec la Grande-Bretagne est bien entendu d'autant plus présent que la collaboration a été scellée, mais d'un autre côté, la collaboration elle-même semble prémunir l'empire contre les appétits espagnols et italiens et laisse entrevoir par ailleurs une répartition des charges de l'occupation sur la métropole et l'empire, allégeant ainsi un peu le poids des exigences allemandes sur la métropole. Début décembre, Laval présente à Abetz et Warlimont un plan de reconquête du Tchad en échange d'une protection de l'intégrité territoriale de l'empire contre les prétentions italiennes, alors que l'Espagne a encore une fois refusé d'entrer dans le conflit. La donne change le 13 décembre 1940, alors que Laval est renvoyé. Pendant cette première année de conflit, alors que la donne impériale pèse de tout son poids sur les décisions politiques des régimes successifs, l'espace national est violemment reconfiguré par l'installation des autorités d'occupation.

3.2. *L'espace national dans la guerre*

À l'armistice de juin 1940, le territoire français est découpé en zones. Le Nord et le Pas-de-Calais sont rattachés au commandement militaire belge. L'Alsace et la Moselle sont annexées à deux *Gaue* (régions) du Reich dès août 1940 : la Moselle au *Gau Westmark* et l'Alsace au *Gau Baden-Elsaß*. Outre les zones occupée et libre, une dernière zone est constituée dans l'idée de servir ultérieurement de territoire de peuplement allemand : la zone interdite (ou réservée), à savoir le nord des départements de la Somme, de l'Aisne, des Ardennes, la Lorraine, la Franche-Comté (Territoire de Belfort) sauf le sud du Jura, la moitié est de la Haute-Marne, et quelques communes de la Marne et de la

¹⁴⁸ Cité par Philippe Burrin, *op. cit.*, p.108.

Côte-d'Or¹⁴⁹. Les règles qui s'appliquent aux populations sur place lors de l'invasion militaire et de la mise en place de l'administration pour le temps de la guerre, ne sont pas les mêmes selon ces zones. Selon la zone, donc, les Nord-Africains ne sont pas soumis aux mêmes règles, ni aux mêmes injonctions. L'arrivée des troupes allemandes provoque par ailleurs des mouvements spontanés de peur. Certains fuient, comme fuient les Français par millions¹⁵⁰, d'autres évitent de sortir de chez eux « sachant que les Allemands n'aiment pas les gens de couleur »¹⁵¹. La reconfiguration spatiale et politique de la France métropolitaine à compter de l'armistice de juin 1940 a des conséquences variées sur la vie des Nord-Africains résidant en métropole, mais la plus courante est le rapatriement, qu'il soit volontaire ou forcé.

Le changement de régime et la présence de l'administration du Troisième Reich reconfigurent les droits des Nord-Africains à se mouvoir dans l'espace impérial et à demeurer dans la métropole, et donnent lieu, successivement, d'abord à une importante vague de rapatriements depuis la métropole vers l'Afrique du Nord, puis à la mise en place d'un recrutement en Algérie d'ouvriers pour aller travailler dans des domaines spécifiques à l'intérieur de régions particulières en France métropolitaine. Leur qualité de colonisé joue dans cette reconfiguration, mais cette qualité est indexée à leur travail, autrement dit, à leur fonction et leur utilité dans le corps de la nation. Les textes qui rappellent ou parfois redessinent les pratiques administratives à leur rencontre, et donc, factuellement, leur possibilité de vivre en métropole, les définissent collectivement en premier lieu comme des « Nord-Africains », en deuxième lieu comme des travailleurs. S'ils sont en premier lieu « Nord-Africains », cela signifie du même coup : coloniaux et indigènes (mais d'une manière différente des Indochinois ou des Africains), musulmans, ce qui veut également dire non-européens et non-citoyens, mais cependant français. En deuxième lieu, c'est leur travail passé et leur travail futur qui compte : à quoi et surtout à qui vont-ils pouvoir servir : à Vichy ou au Troisième Reich ? Ce qui veut dire pour ces individus recrutés en Afrique du Nord : ont-ils vocation à partir pour la zone libre ou la zone occupée ? Mais également, pour ceux qui vivent déjà en métropole : à quelle occasion, et donc quand et comment,

¹⁴⁹ Sur la ligne de démarcation, voir l'ouvrage d'Eric Alary tiré de sa thèse: Eric Alary, *La ligne de démarcation (1940-1944)*, Paris, Perrin, 2003. Au-delà du découpage décrit, le bassin ferrifère de Longwy, administrativement en France, est soumis pour les affaires minières et sidérurgiques au *Generalbeauftragter für die Eisenerzgewinnung und Verteilung für Gebiete Luxemburg und Lothringen* de Hayange.

¹⁵⁰ 8 à 10 millions de Belges, Français, Luxembourgeois et Néerlandais sont sur les routes à l'avancée de l'armée allemande.

¹⁵¹ ANOM 4 Cab 6, Commissariat spécial du port d'Oran, n°3382, « Débarquement d'indigènes Nord-Africains provenant de la zone occupée », Oran, 14 août 1940.

sont-ils arrivés ? Les directives sur la présence des « Nord-Africains » sur le territoire métropolitain changent très rapidement, en s'orientant vers une limitation de plus en plus stricte de leur droit à rester lorsqu'ils sont installés en métropole depuis longtemps. Par ailleurs, une installation nouvelle est rapidement hors de propos et une mobilité non-entravée est inconcevable pour les « indigènes » alors qu'elle n'est déjà pas acquise pour les « Européens », Algériens ou métropolitains.

En pleine obsession nationaliste, les frontières sur le territoire à l'étude sont donc toutes, d'une certaine manière, impériales¹⁵². Le territoire que Vichy estime être sien est au moins transméditerranéen, au point où un service spécialement dédié à la surveillance des allers-et-venues des deux côtés de la Méditerranée et à l'homogénéisation des techniques administratives et de propagande sur les deux rives est créé – ce qui, au demeurant, signifie également que cette question prend une intensité nouvelle sous l'État français, c'est-à-dire sous le régime de Vichy dans le contexte de l'omniprésence nazie. La recherche à l'étude suit donc la proposition d'Ethan Katz de considérer l'action des administrateurs comme des individus migrants comme participant de la construction d'un espace méditerranéen¹⁵³. Dans ce processus, les populations d'Afrique du Nord, « Européens », « Juifs » et « Musulmans », ont un rôle singulier, particulièrement dans le cas du régime de Vichy en zone libre avec Marseille pour centre névralgique.

3.3. *Le local : thick descriptions et vies minuscules*

« Les anthropologues n'étudient pas des villages (des tribus, des villes, des quartiers...) ; ils étudient *dans* les villages. »¹⁵⁴

Il en va de même des historiennes. Deux chapitres portent le nom de villes : Marseille, et Paris. Ces deux lieux sont à la fois des lieux de pouvoir, les principales villes de présence algérienne pendant la Seconde Guerre mondiale, et de ce fait les communautés algériennes en métropole sur lesquelles le plus de documentation a été produite, ou du moins, conservée. À la lecture de cette documentation, c'est la singularité

¹⁵² Sur l'importance de l'empire du fait de la défaite Ruth Ginio, « La propagande impériale de Vichy », in Jacques Cantier, Eric Jennings (dir.) : *L'Empire colonial sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2004, pp. 23-24.

¹⁵³ Ethan Katz, *op. cit.*, p. 5.

¹⁵⁴ Clifford Geertz, « La description dense », in : *Enquête* [En ligne], 6, 1998, <http://journals.openedition.org/enquete/1443>, mis en ligne le 15/07/2013, consulté le 18/08/2020.

de chacun de ces deux cas qui frappe. Chaque étude vaut, à cet égard, pour elle-même. Cela dit et malgré les difficultés de circulation, des individus et des informations, difficultés liées à la guerre, ces deux villes forment également deux zones de densité d'un espace de mobilité, qui va de l'une à l'autre mais qui s'étend également bien au-delà. Car au-delà de ces deux indications géographiques, des vies se tressent dans le réseau des lieux qui donnent forme à un espace contraint, au sens où « l'espace réel du monde est celui de l'engagement humain dans le monde »¹⁵⁵, espace où « les obstacles et les pièges sont nombreux [...], espace « difficile » »¹⁵⁶. Difficile parce que matériellement contraint, par les législations, par les administrations, par la géographie, par les frontières. Espace à la fois objectif et vécu, où la capacité à se mouvoir n'est pas entière. C'est dans cet espace difficile que se donnent à saisir les cas, « énigme[s] dont le travail analytique doit s'attacher à mettre au jour les termes pour pouvoir tenter de l[es] résoudre. »¹⁵⁷ D'abord « le » cas : la présence des Algériens en métropole pendant la Seconde Guerre mondiale. Presque passée sous silence, cette présence étonne en premier lieu. Cas singulier, d'« une singularité [...] d'autant moins substituable par une autre – plus singulière, donc – que son contexte est davantage spécifié »¹⁵⁸. Mais « [...] ce que l'on nomme « cas » par commodité se décompose presque aussitôt en une large gamme d'expériences, parfois d'expérimentations. »¹⁵⁹. Il s'agit donc de ne pas laisser l'étonnement, voire la perplexité, être recouvert par le désir d'agencer le cas dans une pensée qui fait système, mais plutôt de dérouler toutes les spécificités du cas en question, sans se poser la question de son adéquation avec le système, ni vouloir détruire *a priori* le système¹⁶⁰. C'est bien ce dont il s'agit ici : il ne faut pas se laisser abuser par les syntagmes utilisés par l'administration et qui sont supposés produire un effet d'homogénéité. On pourra revenir sur la multiplicité des termes utilisés pour décrire un groupe qu'une sorte de « sens commun » – pas

¹⁵⁵ Jean-Marc Besse, « Quatre notes conjointes sur l'introduction de l'hodologie dans la pensée contemporaine », in : *Les Carnets du paysage*, Actes Sud/ École Nationale Supérieure du Paysage, 2004, pp. 26-33, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00113334/document>, consulté le 16/08/2020, p. 3. Le concept d'hodologie, introduit par Kurt Lewin en psychologie et repris par Jean-Paul Sartre est notamment utilisée aujourd'hui pour l'analyse des réseaux sociaux. Cf. sur ce point : Daniel Bonnet, « Le réseau social comme espace d'individuation hodologique. Esquisse d'une hodologie des réseaux sociaux », in : *Sciences de la société* [En ligne], 91, 2014, <http://journals.openedition.org/sds/1061>, mis en ligne le 16/04/2015, consulté le 16/08/2020.

¹⁵⁶ *Ibid.*, p. 2.

¹⁵⁷ Jean-Claude Passeron, Jacques Revel (dir.), *Penser par cas*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2005, p. 18.

¹⁵⁸ *Ibid.*

¹⁵⁹ *Ibid.*, p.17.

¹⁶⁰ Revel et Passeron précise que l'« originalité d'un cas » est « la configuration originale d'un agencement de faits ou de normes dont l'irréductible hétérogénéité vient interrompre le mouvement habituel d'une prise de décision, le déroulement d'une observation, le cheminement d'une preuve, alors que rien dans la théorie, la doctrine ou la méthode qui guidait au départ la description ou le raisonnement ne laissait prévoir l'objection », in : *Penser par cas*, *op. cit.*, p. 16.

seulement administratif, d'ailleurs – entend comme unique et cohérent, mais il s'agit bien là de produire cette unicité. Notre recherche va alors dans le sens d'Eric Jennings¹⁶¹ : à la fois par son substrat idéologique et par sa structuration administrative de la population française – nationale comme coloniale – les inventions politiques du régime de Vichy ont creusé le lit d'un renforcement des cohérences identitaires, au moins d'un point de vue discursif.

Comme l'affirme Clifford Geertz à propos des découvertes anthropologiques, ce qui importe dans l'enquête historique, « c'est [sa] spécificité complexe, [son] caractère circonstancié »¹⁶². A cet égard : « Faire cas, c'est prendre en compte une situation, en reconstruire les circonstances – les contextes – et les insérer ainsi dans une histoire, celle qui est appelée à rendre raison de l'agencement particulier qui d'une singularité fait un cas »¹⁶³. La présence des Algériens à Marseille, à Paris, à Saint-Étienne ou dans les mines n'est pas une miniaturisation de leur présence en métropole ; leur présence en métropole n'est pas seulement une variante de leur vie algérienne. Elle est un cas particulier, en réalité une multitude de cas qui font problème, dans le contexte, au sens fort du terme, au sens de ce qui donne forme, de l'espace « difficile », dans lequel les individus qui peuplent le texte, vivent des expériences.

3.4. L'événement : novembre 1942

Quoiqu'il puisse être dit sur le cadre géographique de cette étude, ou sur les représentations spatiales des acteurs qui en sont le cœur, il n'y a plus de certitudes à compter du 8 novembre 1942. En effet, le 8 novembre 1942, dans le cadre de l'opération Torch, des troupes alliées débarquent au Maroc et dans les régions d'Oran et d'Alger, soutenues sur terre par la Résistance française en Algérie¹⁶⁴. L'espace à l'étude a une fois déjà été bouleversé, à l'été 1940, entre l'invasion allemande et la stabilisation du tracé de la ligne de démarcation, alors que les Français ayant fui à Londres mettent à l'épreuve les frontières de l'Empire. Si le débarquement en Afrique du Nord n'est pas resté dans les

¹⁶¹ Eric Jennings, *Vichy sous les tropiques*

¹⁶² Clifford Geertz, « La description dense » (trad. : André Mary), in : *Enquête* [En ligne], 6, 1998, pp. 1-24, p. 16, <http://journals.openedition.org/enquete/1443>, mis en ligne le 15/07/2013, consulté le 23/04/2019.

¹⁶³ Jean-Claude Passeron, Jacques Revel (dir.), *op.cit.*, p. 22.

¹⁶⁴ Voir Christine Lévisse-Touzé, *L'Afrique du Nord dans la guerre 1939-1945*, Paris, Albin Michel, 1998 et également le témoignage de José Aboulker, *La victoire du 8 novembre 1942 la Résistance et le débarquement des Alliés en Algérie*, Paris, Le Félin-Kiron, 2012.

mémoires françaises comme l'un des événements majeurs de la Seconde Guerre mondiale – à l'inverse de l'invasion de la zone Sud qui lui est immédiatement consécutive – c'est bien cet événement qui marque le mitan du conflit et la reconfiguration totale à la fois de l'espace et des administrations des Algériens en métropole. En effet, la fin de l'année 1942 et le début de l'année 1943 représentent une rupture majeure aussi bien pour l'élaboration des politiques publiques et de leur outillage administratifs à l'égard des Algériens en métropole que pour l'expérience que ceux-ci en font : après le débarquement en Afrique du Nord, plus aucun retour n'est envisageable, ce qui bouleverse radicalement le rapport au temps et à l'espace de l'immense majorité d'entre eux, travailleurs engagés pour des contrats à durée déterminée à l'avance ou commerçants traversant continuellement la Méditerranée. Même le fil conducteur archivistique est bouleversé par cet événement : c'est en décembre 1942 que le commandant Wender est interné. Après cela, les traces laissées à Marseille deviennent infimes, presque illisibles.

De plus, les conséquences en termes de frontières et de communication entre les territoires du débarquement allié en Afrique du Nord redéfinissent encore à nouveaux frais la question de la centralité de l'État-nation. Par souci de clarté, on peut dire les choses ainsi : l'État-nation est à la fois un cadre et un acteur. D'une part, l'État-nation est un cadre, au sens géographique du terme. De ce point de vue, en tant qu'échelle d'analyse, l'État-nation est pour notre sujet valable (et nécessaire), mais il est plus intéressant de le considérer comme l'un des échelons de l'analyse et d'y articuler au moins deux autres espaces (dont les frontières ne sont pas strictement délimitées sur une carte) : un échelon impérial et un échelon local. D'autre part, l'État est un acteur, ou plus exactement : il existe des pratiques, effectuées par certains individus, qui portent le cachet de l'État. Ces pratiques sont variables, et elles sont menées à bien par des individus qui n'ont pas tous les mêmes intérêts ni les mêmes intentions. Cet État-acteur est alors ambivalent. Il est à la fois un lieu (au sens d'un territoire) ; un acteur au sens où il produit et met en place des normes, mais également des pratiques ; il est aussi un lieu au sens du lieu de discussion (des formes du pouvoir, notamment) : un lieu où tout le monde n'est pas d'accord.

Cette recherche est donc bien une histoire nationale, au sens où c'est l'histoire d'une administration étatique et d'un groupe de ses administrés dont l'interaction tourne autour de la question de la souveraineté de l'État dans le territoire national. C'est également une histoire impériale, au sens où c'est une histoire de migrations et d'organisation de ces migrations à travers un espace impérial, et également l'histoire de

la dimension impériale (et plus précisément coloniale), de cette administration sur le territoire métropolitain. Mais c'est également l'histoire de la nation mise à mal : à la fois au sens où le cadre national est insuffisant pour la comprendre dans sa longue durée, mais également au sens où c'est l'histoire d'un régime dont le territoire est amputé, occupé, et qui peine à maintenir sa souveraineté nationale. C'est l'histoire de comment cet État-nation amputé se sert des populations colonisées pour sauver un peu de sa souveraineté nationale. D'une certaine manière, c'est un peu l'histoire de comment l'empire devait sauver la France.

Tout au long de la guerre, les événements marquants sont commentés dans les cafés et les rues où sévissent les indicateurs des services dédiés à l'administration des « Nord-Africains » en métropole. La frustration pointe parfois car « les musulmans nord-africains [...] n'extériorisent pas beaucoup leur préoccupations », mais néanmoins « certaines circonstances permettent de juger à quel point ils en sont intérieurement imprégnés ». Les services de surveillance notent par ailleurs que les réactions sont différentes selon les groupes qu'ils distinguent, comme les « évolués » ou les « travailleurs ». Est à l'œuvre dans la surveillance même une distinction, d'emblée, qui se traduit en ces termes : les « évolués » sont favorables au régime et adhèrent au programme idéologique de la Révolution nationale. S'il est noté qu'un espoir d'indépendance se manifeste, ce serait néanmoins dans le cadre d'un « amitié » intense avec la France. En revanche, chez les « travailleurs », « on sent moins de dispositions à la reconnaissance envers la France ». Plus encore, les propos récoltés « font état de cette indépendance comme d'une chose bien acquise et devant échoir à la paix », « synonyme [...] de revanche rude des humiliations subies »¹⁶⁵.

Pour comprendre ce qui se joue pour cette population, sur ce territoire, pendant cette période, il faut ne plus s'étonner que les frontières ne se correspondent pas, ou pas toujours, ou pas tout à fait, ou pas comme on le pensait. Partant que c'est ainsi que l'on saisira le mieux les enjeux que sont ceux de la vie de ces hommes, ainsi que de l'administration de cette population, dans la tentative d'écrire une histoire qui fait la part belle à ce que l'on peut dire du vécu, mais qui ne se cache pas d'être l'historiographie de l'administration au plus près des administrés, le plan du texte suivra un itinéraire

¹⁶⁵ Pour les citations de ce paragraphe : AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Services des Affaires algériennes, n°193, « Renseignement, État d'esprit parmi les indigènes algériens de Marseille », Marseille, 17 février 1942.

migratoire modélisé : du sud de la Méditerranée vers la zone Sud, puis vers la zone Nord, et les mouvements en sens inverse.

Du fait de l'occupation, à être d'une certaine manière une colonie allemande¹⁶⁶, le rapport intime des administrations nord-africaines en métropole à ses administrés est ébranlé. La tutelle allemande, sa constamment potentielle ingérence dans les questions politiques et administratives touchant à l'organisation territoriale de la main-d'œuvre, des circulations, du commerce ou encore des célébrations religieuses met à mal la stature de l'État colonial. Ce n'est pas seulement la défaite qui désorganise cette main-mise, c'est la cohabitation quotidienne, pendant quatre ans, avec les administrations françaises, bien connues, et les Allemands, de manière plus diffuse, comme une menace ou un levier, selon le point de vue. A certains égards, pour certains « Nord-Africains » immigrés en métropole, l'occupation est une soupape, une bouffée d'air.

4. Les catégories : le sens social des appartenances et des agissements

Les services de surveillance et les services secrets utilisent des catégories larges et floues pour accroître la composante discrétionnaire de leur capacité à agir¹⁶⁷. Cette

¹⁶⁶ Si dans l'après-guerre, la référence au nazisme pour parler de la décolonisation ou de l'immigration post-coloniale est omniprésente, la référence au colonial n'est pas absente de l'historiographie de l'occupation allemande en France. Par exemple : « En France, comme ailleurs, les occupants ont tout intérêt à faire travailler l'administration indigène pour pallier leurs insuffisances en moyens, en personnel, en connaissance du terrain. » Philippe Burrin, *La France à l'heure allemande. 1940-1944*, p. 138.

¹⁶⁷ L'historiographie de la surveillance politique en situation coloniale/ des colonisés (aussi en métropole) est importante et florissante, et croise celle du maintien de l'ordre. Elle s'affranchit notamment des distinctions trop franches entre pratiques en colonie et pratiques métropolitaines, s'étend sur au moins toute la période contemporaine et concerne tous les empires coloniaux ainsi que les contextes post-coloniaux. À titre de sélection sur l'empire français pour la période qui nous intéresse : Ilse About, « Surveillance des identités et régime colonial en Indochine, 1890-1912 », in : *Criminocorpus. Revue d'Histoire de la justice, des crimes et des peines*, 2011 ; Donald N. Baker, « The Surveillance of Subversion in Interwar France : The Carnet B in the Seine, 1922-1940 », in : *French Historical Studies*, 1978, vol. 3, n° 10, p. 486-516 ; Emmanuel Blanchard et Marieke Bloembergen, *Policing in Colonial Empires : Cases, Connections, Boundaries*, New York, Peter Lang, 2017 ; Daniel Brückenhäus, « "Every stranger must be suspected" Trust Relationships and the Surveillance of Anti-Colonialists in Early Twentieth-Century Western Europe, *Geschichte und Gesellschaft*, 2010, vol. 36, n° 4, p. 523-566 ; Michael Goebel, « Spokesmen, Spies, and Spouses : Anticolonialism, Surveillance, and Intimacy in Interwar France », in : *The Journal of Modern History*, 2019, vol. 91, n° 2, p. 380- 414 ; Kathleen Keller, *Colonial Suspects. Suspicion, Imperial Rule, and Colonial Society in Interwar French West Africa*, Lincoln and London, University of Nebraska Press, 2018 ; Rebecca P. Scales, « Subversive Sound: Transnational Radio, Arabic Recordings, and the Dangers of Listening in French Colonial Algeria, 1934-1939 », in : *Comparative Studies in Society and History*, 2010, vol. 52, n° 2, p. 384-417.

pratique de la définition floue a également d'autres caractéristiques : d'une part, la reconnaissance par les administrateurs que leurs catégories ne sont pas adéquates à saisir la réalité, et d'autre part, le fait que ces administrateurs se retrouvent à manipuler des catégories qui ont été construites progressivement et qui ne leur sont pas toujours utiles en tant que telle. Ce flou traduit donc certes une pratique particulière du pouvoir, laissant une large place à la discrétion, mais également une sorte d'errance¹⁶⁸.

Peut-être n'est-ce que l'obsession de notre époque, mais elle pèse de tout son poids dans tous les pays évoqués ici, autant dans la sphère publique que dans l'historiographie, et fortement dans le rapport de l'une à l'autre : en recoupant sources et littératures émerge comme une évidence aveuglante l'omniprésence de l'imposition de catégories identificatoires. C'est vrai à la fois pour les producteurs des documents archivistiques et pour les historiens contemporains. Il n'y a rien d'évident, ni pour les producteurs des sources analysées, ni pour l'historienne qui les analyse, dans la construction pour la manipulation de ces catégories. Si parfois tout de même transparaît une tranquille bonne foi de la part de certains administrateurs dans la classification des individus, la plupart du temps l'acte même de classer est entouré de précautions et d'« égards » - au point où l'on en fait une « politique ». A cela se surajoute l'« angoisse » de la chercheuse, écho lointain et déformé de celle des administrateurs, face aux catégories construites qui échappent à une mise en ordre propre, parfois jusqu'à rendre tout propos inintelligible.

Cette question, celle des catégories et plus particulièrement des catégories identificatoires, prend sa source dès la mise en problème du sujet. Elle se pose aussi bien épistémologiquement à l'historienne, que dans les pratiques des services administratifs producteurs des sources analysées. Comment nommer les individus qui peuplent cette recherche ? Elle interroge toutes les formes données à la catégorisation : la « race » (doublement en contexte colonial et vichyste), l'« ethnie » (Arabes et Kabyles), la religion (chrétiens, juifs et musulmans), le « statut » (citoyen ou « indigène »/sujet), le travail (les « travailleurs » et les autres – commerçants, étudiants...), l'allégeance

¹⁶⁸ Ann Laura Stoler parle des « febrile movements of persons off balance », p. 2, et de « colonial common sense in a changing imperial order in which social reform, explicit racisms played an increasing role. » p. 3. Ce sens commun colonial changeant laisse non-dit à la fois ce qui relève de l'évidence pour les rédacteurs des documents qui forme le matériau de la source et ce qui ne pouvait pas être formulé parce qu'impensé.

politique (la « loyauté » à la France, le collaborationnisme, la résistance)... En somme, l'« identité »¹⁶⁹, intime et politique.

Le principe de catégorisation irrigue les deux domaines qui sont ici à l'étude : la manière dont les services locaux de l'État surveillent et contrôlent les « Nord-Africains », et l'administration de la main-d'œuvre pour la métropole. Ces deux thématiques prennent des formes singulières : l'obsession de Vichy pour les rumeurs qui font des Allemands des guerriers invincibles, pour la propagande de l'ennemi, et pour la loyauté des « indigènes » ; l'organisation des va-et-vient entre Afrique du Nord et métropole dans le but de distribuer la main-d'œuvre sur le territoire selon les besoins qui sont d'abord ceux de la guerre, puis de l'occupation ; la nécessité de la redéfinition des catégories et des services administratifs dédiés à ce groupe qui ne cesse de ne pas se laisser saisir.

Le point de vue le plus juste a semblé être de tenir, d'un point de vue méthodologique, à l'idée d'une ethnicité situationnelle (telle que proposée par Ethan Katz)¹⁷⁰, tout en reconnaissant que la période à l'étude est une période de rigidification mortifère des catégories identificatoires par le haut comme dans les interactions du quotidien. Cette rigidité des catégories et de leur manipulation par les administrations n'équivaut pas, au demeurant, à une plus grande clarté dans leur utilisation administrative en pratique. Savoir « qui est qui » ne devient pas sous Vichy une évidence. Seulement le flou potentiel, la marge de manœuvre, la possible négociation, sont réduits à leur portion congrue. Cela n'est par ailleurs pas vrai au même degré pour toutes les catégories, ni pour tous les administrateurs : tous ne sont pas d'accord ni quant au contenu de la catégorie, ni quant à la politique à mettre en place concernant une catégorie en particulier, ni – plus prosaïquement, plus quotidiennement – quant aux bonnes manières d'interagir avec les personnes subsumées administrativement dans ces catégories. En résumé, alors qu'il est patent – aussi bien pour les témoins de l'époque que pour les historien.nes – que ces quelques années sont marquées par une extrême violence catégorielle dans le monde entier, on trouve ponctuellement des serviteurs de l'État visiblement mus par le sentiment de devoir prendre faits et gestes en faveur d'une catégorie de la population dont la loyauté,

¹⁶⁹ La bibliographie sur la question de l'identité est pléthorique et exceptionnellement interdisciplinaire, des sciences politiques à la psychologie du développement, en passant par la philosophie, la sociologie et l'histoire.

¹⁷⁰ Ethan Katz, *op. cit.*, « Introduction », notamment p. 12. Ethan Katz, qui travaille sur les relations entre Juifs et Musulmans d'Afrique du Nord en métropole, défend une approche situationnelle des catégories, affirmant que « « Jewish » and « Muslim » have been highly amorphous, contingent, ever-shifting categories in modern France, constructed both from outside and within » ; p. 4.

si ce n'est la dignité – cette grande affaire de fonctionnaire – lui tient à cœur. C'est dire si dans les faits, la situation est complexe.

La production de savoirs en sciences humaines sur la question de la « race » est pléthorique depuis au moins quatre décennies¹⁷¹, notamment dans le cadre de l'expansion des études des aires culturelles¹⁷², de l'intersectionnalité¹⁷³ comme outil phare et pivot d'une nouvelle grille de lecture (parfois totalisante) du réel social, des *post-colonial studie*¹⁷⁴, de la *new imperial history*¹⁷⁵, de l'histoire transnationale / globale / connectée¹⁷⁶... La question de la race elle-même n'est ni un outil analytique ni même une

¹⁷¹ Il ne saura donc être question de proposer ici un passage en revue exhaustif des propositions faites dans un champ qui plus est international et aux embranchements multiples. Nous proposons donc uniquement de suivre la ligne directrice qui nous permet de spécifier ce que « race » a bien pu vouloir dire dans notre cas.

¹⁷² L'appellation est encore aujourd'hui critiquée, pour un champ pourtant prolifique. L'édition en français en 2019 des conférences de Stuart Hall donnée en 1994 au *Dubois lectures* de l'université de Harvard sur les concepts de race, ethnicité et nation participe de ce moment : Stuart Hall, *Race, ethnicité, nation. Le triangle fatal*, Paris, Amsterdam, 2019. Pour des aperçus synthétiques : Érik Neveu, Armand Mattelart, *Introduction aux Cultural Studies*, Paris, La Découverte, 2008 ; Noëlle Demyk, « D'un paradigme à l'autre : les apories de la notion d'aire culturelle », in : *Cahiers des Amériques latines*, 40, 2002, pp. 178-187 ; Stéphane Van Damme, « Comprendre les Cultural Studies: une approche d'histoire des savoirs », in : *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n°51-4bis, 2004/5, pp. 48-58.

¹⁷³ La notion, proposée en 1989 par Kimberley Crenshaw dans le champ des études juridiques et dans le cadre de la *Critical Race Theory*, a fait florès depuis. Pour un aperçu de près de trente ans de développement de la théorie : Kimberlé Crenshaw, « Mapping the Margins: Intersectionality, Identity, and Violence Against Women of Color », in : *Stanford Law Review*, vol.43/n°6, 1991, pp. 1241-1300 ; et plus récemment : Kimberlé Crenshaw, *On Intersectionality: Essential Writings*, New York, The New Press, 2017.

¹⁷⁴ Pour un aperçu bref de cette question, voir Emmanuelle Sibeud, « *Post-colonial et colonial studies* : enjeux et débats », in : *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°51-4bis, 2004/5, pp. 87-95 ; ou encore Jean-Frédéric Schaub, « La catégorie « études coloniales » est-elle indispensable ? », in : *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2008/3 63e année, pp. 625-646.

¹⁷⁵ Renouveau historiographique majeur, notamment pour l'empire britannique. A titre d'exemple : Kathleen Wilson (dir.), *A New Imperial History: Culture, Identity and Modernity in Britain and the Empire, 1660–1840*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004. En France : Romain Bertrand, « Les sciences coloniales et le “moment colonial” : de la problématique de la domination coloniale à celle de l'hégémonie impériale », in : *Questions de Recherche*, n°18, 2006, p. 1-41. Le renouvellement historiographique au sujet des empires ne concerne pas seulement les empires coloniaux, voir pour l'exemple de l'URSS ; Marina Mogilner, « New imperial history. Post-Soviet historiography in search of a new paradigm for the history of empire and nationalism », in : *Revue d'études comparatives Est-Ouest* Volume 45, Issue 2, 2014, pp. 25-67. Cette question des formes d'empire en comparaison a récemment permis de commencer à traiter dans un même mouvement des formes d'occupation considérée jusqu'alors comme distincte. Voir notamment : Roberta Pergher and Mark Roseman « The Holocaust – an imperial genocide? », in : *Dapim: Studies on the Holocaust*, 27:1 « Scholarly Forum on the Holocaust and Genocide », 2013, pp. 40-73.

¹⁷⁶ En plein essor dans de nombreux pays depuis les années 1990, les discussions sont légions sur l'emploi des notions et leurs conséquences épistémologiques. Nous considérons ici qu'elles procèdent cependant toutes d'un même « moment », certes parfois conflictuel. L'un des premiers articles est : Nina Glick Schiller, Linda Basch, et Cristina Szanton Blanc, « Transnationalism: A New Analytic Framework for Understanding Migration », in : *Annals of the New York Academy of Sciences*, n° 645, July 1992, p. 1-24. Voir l'œuvre de Sanjay Subrahmanyam, pour un aperçu : Sanjay Subrahmanyam, *Aux origines de l'histoire globale : leçon inaugurale au Collège de France*, Paris, Fayard, 2014. Pour l'histoire comparée et l'histoire transnationale voir : Nancy L. Green, *Repenser les migrations*, Paris, PUF, 2002 ; Nancy L. Green, *A century of Transnationalism: Immigrants and Their Homeland Connections*, Urbana, University of Illinois Press, 2016. La proposition a également été importante pour

catégorie pratique de premier ordre dans le présent travail, ce qui pour un sujet qui touche conjointement à l'occupation nazie en France et à l'histoire du fait colonial peut choquer. En réalité, c'est que la race est le bain mental dans lequel les acteurs de ce travail se meuvent. Elle est fondamentale en ce qu'elle donne forme au contexte particulier qui est celui de l'étude : la France métropolitaine entre 1939 et 1944.

4.1. Race, ethnie, religion... l'impossible définition d'une identité catégorielle

Cette « race » omniprésente est le produit d'une histoire longue européenne nationale et impériale¹⁷⁷. Elle est d'autant plus complexe à comprendre, dans ses effets, qu'elle se nourrit aux deux racines majeures du racisme du XX^{ème} siècle : la hiérarchisation coloniale des races et l'antisémitisme¹⁷⁸. Plus encore, elle s'inscrit dans la tradition proprement européenne de la race qui la relie à l'Ancien régime. Car pour comprendre la spécificité de ses usages pendant la période et dans le lieu à l'étude, il faut, comme le propose Maurice Olender « faire l'histoire d'un mot qui a mal tourné »¹⁷⁹. Car

l'historiographie allemande : Jürgen Osterhammel, *The Transformation of the World: A Global History of the Nineteenth Century*, Princeton, Princeton University Press, 2014. Pour un aperçu synthétique : Akira Iriye, « Réflexions sur l'histoire globale et transnationale », *Cahiers d'histoire. Revue d'histoire critique*, n° 121, 89-106, 2013. Pour une proposition critique : Nancy L. Green, *The Limits of Transnationalism*, Chicago, The University of Chicago Press, 2019.

¹⁷⁷ Pour des propositions généalogiques de la notion qui l'ancre dans la colonisation, voir par exemple : Pierre H. Boulle, « La construction du concept de race dans la France d'Ancien Régime », in : *Outre-mers*, tome 89, n°336-337, « Traites et esclavages : vieux problèmes, nouvelles perspectives ? », 2^e semestre 2002, pp. 155-175; Jean-Frédéric Schaub, *Pour une histoire politique de la race*, Paris, Le Seuil, 2015 ; ou encore, pour l'importance de l'anthropologie dans la construction et les usages de la notion : Jean Deligne, Esther Rebato et Charles Susanne, « Races et racisme », in : *Journal des anthropologues* [En ligne], n° 84, 2001, mis en ligne le 07/05/2009, consulté le 30/09/2016.

¹⁷⁸ Le croisement de ces deux historiographies, chacune pléthorique, étant impossible à citer intégralement, il ne s'agit là que d'une sélection pour le contexte français. Pour l'antisémitisme et les persécutions contre les Juifs sous Vichy : Michael R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, Paris, Calmann-Lévy, 1981 ; Renée Poznanski, *Être juif en France pendant la Seconde Guerre mondiale*, Paris, Hachette, 1994 ; André Kaspi, *Les Juifs pendant l'occupation*, Le Seuil, 1997 ; Laurent Joly, *Vichy dans la « Solution finale » : histoire du Commissariat général aux questions juives (1941-1944)*, Paris, Grasset, 2006 ; Nicolas Mariot et Claire Zalc, *Face à la persécution. 991 Juifs dans la guerre*, Paris, Odile Jacob, 2010 ; Claire Zalc, Tal Bruttman, Ivan Ermakoff, Nicolas Mariot (dir.), *Pour une microhistoire de la Shoah*, Paris, Le Seuil, 2012 ; Laurent Joly, *L'État contre les juifs : Vichy, les nazis et la persécution antisémite*, Paris, Grasset, 2018. Pour la conception coloniale de la race dans l'empire français : Maxim Silverman, *Deconstructing the Nation: Immigration, Racism, and Citizenship in Modern France*, London, Routledge, 1989 ; Tzvetan Todorov, *Nous et les autres. La réflexion française sur la diversité humaine*, Paris, Le Seuil, 1989 ; Tyler Stovall, « Histories of Race in France », in : *French Politics, Culture, and Society* 18, n° 3, automne 2000 ; Sue Peabody, Tyler Stovall (dir.), *The Color of Liberty: Histories of Race in France*, Durham, Duke University Press, 2003 ; Carole Reynaud-Paligot, *La République raciale. Paradigme racial et idéologie républicaine (1860-1930)*, Presses universitaires de France, Paris, 2006 Alice L. Conklin, *Exposer l'humanité. Race, ethnologie et empire en France (1850-1950)*, Paris, Publ. scientifiques du Mnhn, 2015.

¹⁷⁹ Maurice Olender, *Race sans histoire*, Paris, Le Seuil, 2007, p.15.

la généalogie du mot indique que la mot « race » a « longtemps été « du bon côté », celui de la légitimité : il signifiait la famille, la lignée, la filiation, l'ascendance ou la descendance, d'où la naissance, la postériorité, les ancêtres et les héritiers ; son antonyme, le bâtard, désigne ce qui est illégitime par excellence ». C'est la question de la « tournure » du mot : la Seconde Guerre mondiale est un condensé de lutte pour la tournure du mot race. En Europe, à la fin du conflit, le mot sera passé du côté du mauvais, ou au moins du faux¹⁸⁰. Mais sous Vichy, le mot est bien encore du « bon côté » : celui de l'ancrage, celui de la tradition, celui du folklore, celui de la légitimité, celui de la substance même des communautés humaines. Celui du *völkisch* allemand, du *Blut und Boden* : la race est ce qui distingue un ensemble humain dans ce qui fait sa spécificité, dans ce qui lui donne du même coup son identité commune et intemporelle et sa puissance politique. C'est à dire qu'il s'agit, lorsqu'il est ici question de race, de comprendre ce que les acteurs lui accordaient de fondamentalement humain, d'anthropologique, de premier : tissant un réseau serré avec les termes de « « peuple », de « nation », de « langue » ou de « religion » (et bientôt à celle d'ethnie) », la race parle autant de « visible » que d'« invisible », elle est « physique et métaphysique »¹⁸¹.

Comme le dit Maurice Olender, la race est également, étymologiquement, une action de penser et de classer, une volonté de rationalisation, et dans le cadre qui est le nôtre, de rationalisation dans l'administration d'une population observée (et donc pensée, et donc classée), comme différente et immédiatement, hiérarchisée. Hiérarchisée cependant à condition qu'il vaille la peine de l'administrer : car « par nature, l'empire rassemble toutes les terres civilisées et toute l'humanité pleinement digne de porter ce nom. Il ne laisse hors de son autorité que les terres sauvages »¹⁸², ses marges. Certes, les empires coloniaux interrogent cette définition même de l'empire en conquérant des territoires « sauvages », peuplés de « sauvages », et qu'il conviendrait à terme de « civiliser »¹⁸³ (même si de toutes façons, comme le précise Gabriel Martinez-Gros « la prétention des empires à résumer toute la civilisation tient de la tautologie »¹⁸⁴). Mais même en étendant encore un peu les prétentions d'empire que furent les entités politiques

¹⁸⁰ Voir à cet égard l'opuscule de Claude Lévy-Strauss, *Race et Histoire*, commandé par l'UNESCO, organisation créée dans l'orbite des Nations-Unis, à la suite de la Seconde Guerre mondiale, en 1945.

¹⁸¹ Maurice Olender, *op. cit.*, p. 16.

¹⁸² Gabriel Martinez-Gros, *Brève histoire des empires. Comment ils surgissent, comment ils s'effondrent*, Paris, Le Seuil, 2014, p. 35.

¹⁸³ Alice Conklin, *A mission to civilize. The Republican Idea of Empire in France and West Africa, 1895-1939*, Stanford, Stanford University Press, 1997.

¹⁸⁴ Gabriel Martinez-Gros, *op. cit.*, p. 16.

inventées et construites par les Européens au cours du XIX^{ème} siècle et qui existent encore bel et bien lorsque le deuxième conflit mondial éclate, l'Algérie n'est pas une marge, pas une marche de l'empire : elle est un territoire colonisé constitué en partie intégrante de l'État-nation. La posture de l'État français face aux Algériens est celle de cette ambiguïté, mais il serait faux de penser qu'elle est celle qu'adopterait un état impérial à l'égard des barbares. À aucun moment il n'est question de rejeter les Algériens hors du giron concomitamment national et impérial.

L'historiographie a longtemps considéré que la première apparition du mot « race » dans le corpus juridique français était le décret-loi dit Marchandeu du 21 avril 1939, « qui réprimait la diffamation commise par voie de presse envers « un groupe de personnes appartenant par leur origine à une race ou à une religion déterminée » dans le but d'exciter à la haine entre les citoyens ou les habitants »¹⁸⁵. Comme l'avance Daniel Lochak, l'inscription dans le droit de la notion de « race » ne se limite cela dit pas à son apparition dans le lexique juridique, car elle peut « constituer le référent implicite d'autres catégories »¹⁸⁶. Emmanuelle Saada¹⁸⁷ a montré depuis que l'inscription du mot dans la loi française datait au moins d'un décret de 1928 reconnaissant la citoyenneté française aux enfants nés en Indochine d'un parent inconnu mais présumé de « race française ». L'apparition de la race dans le droit français n'est donc pas une invention du régime de Vichy. Pour autant, son introduction dans la législation vichyste ne repose pas tant sur le précédent du droit colonial, mais bien plus sur une imitation de la jurisprudence allemande – sans qu'elle découle pour autant d'une exigence des autorités d'occupation, comme l'a montré Claire Zalc notamment.¹⁸⁸ Si la recherche de cette dernière montre bien les continuités dans le personnel de l'État qui dénaturalise, elle affirme aussi une rupture claire entre les pratiques de ces mêmes fonctionnaires, pratique soutenue par la législation de Vichy, d'abord « singulièrement flou en raison de la base idéologique raciale sur laquelle il s'appuie » comme l'affirme Tal Bruttman, cette politique se rigidifie

¹⁸⁵ Danièle Lochak, « La race : une catégorie juridique ? », in : *Mots*, n°33, décembre 1992. « Sans distinction de ... race », pp. 291-303 ; cette loi est abrogée par le régime de Vichy puis remis en vigueur à la Libération et remplacé par la loi du 1^{er} juillet 1972 sur la lutte contre le racisme.

¹⁸⁶ Et également, si l'exemple pris est la loi de 1939, car on ne peut « sans arbitraire assimiler les hypothèses où la race constitue le support direct, l'objet même d'une réglementation positive – comme ce fut le cas, de façon implicite, dans les colonies françaises, et de façon ouverte sous le régime de Vichy – et celles où le terme est utilisé sur le mode de la dénégation dans le contexte de la lutte contre les discriminations « raciales » » p. 293.

¹⁸⁷ Emmanuelle Saada, *Les Enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007. La thèse d'Emmanuelle Saada montre l'influence réciproque des catégories sociales et des catégories juridiques.

¹⁸⁸ Claire Zalc, *Dénaturalisés. Les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Le Seuil, 2016.

à partir du début de l'année 1941, entre « pressions nazies » et « volonté du régime de consolider les mesures hâtives de l'automne 1940 »¹⁸⁹. Point de généalogie entre la situation coloniale et la situation métropolitaine sous Vichy, donc, mais l'on peut proposer d'une part avec Emmanuelle Saada de considérer que « les situations coloniales révèlent, au sens photographique du mot, des tensions profondes, mais largement invisibles dans le contexte métropolitain, au cœur des pratiques de définition de la nation »¹⁹⁰ – s'il n'y a pas généalogie, il y a donc bien terreau commun – ou d'autre part, comme Juliette Rennes dans sa recension de l'ouvrage tirée de la thèse d'Emmanuelle Saada, considérer que l'absence de référence explicite n'est pas le signe d'une absence de lien, mais que ce lien tient de la « « matrice » ou d'un « paradigme » commun qui doit sa légitimité, entre autres, à la caution scientifique que lui apporte l'anthropologie raciale »¹⁹¹.

La race est donc ici en même temps l'un des opérateurs d'une administration impériale (et donc également de cette même administration impériale lorsqu'elle a lieu en métropole) et ce qui forme la substance même des communautés humaines, « communautés naturelles » dans le discours de Vichy. La race est à la fois informe par son omniprésence et rigide par sa praticité. Car

« ce qui semble déterminer les formes de penser édictant de « la race », c'est, outre les automatismes de corrélation notamment entre visible et invisible, l'affirmation de traits marqués par : de l'irréductible (ce qui ne peut être ramené à autre chose que soi) ; de l'indélébile (ce qui ne s'efface pas et demeure perpétuel) ; de l'inamodifiable (ce qui conserve sa fonction, indéboulonnable) ; de l'invariable (quand l'identité prescrit une hérédité immuable, une type fixé une fois pour toutes) ; du substantiel

¹⁸⁹ Philippe Fabre, « L'identité légale des Juifs sous Vichy », in : *Labyrinthe* [Online], 7 | 2000, <http://journals.openedition.org/labyrinthe/501>, mis en ligne le 28/03/2005, consulté le 21/08/2020 : L'« amélioration » du dispositif passe par la précision de sa cible : avant d'étendre les interdits professionnels à une série d'activités marchandes ou financières, ce « statut Vallat » fixe un nouveau critère de la judéité, plus élaboré que ne l'était le « critère Alibert », reposant sur l'appartenance religieuse tout en conservant un fondement racial. De la sorte, désormais, « est regardé comme juif : 1°Celui ou celle, appartenant ou non à une confession quelconque, qui est issu d'au moins trois grands-parents de race juive, ou de deux seulement si son conjoint est lui-même issu de deux grands-parents de race juive. Est regardé comme étant de race juive le grand-parent ayant appartenu à la religion juive ; 2°Celui ou celle qui appartient à la religion juive, ou y appartenait le 25 juin 1940, et qui est issu d'au moins deux grands-parents de race juive. La non-appartenance à la religion juive est établie par la preuve de l'adhésion à l'une des autres confessions reconnues par l'État avant la loi du 9 décembre 1905. » »

¹⁹⁰ Emmanuelle Saada, *Les enfants de la colonie*, op.cit, p. 18.

¹⁹¹ Juliette Rennes, au sujet de « Emmanuelle Saada, *Les enfants de la colonie. Les métiers de l'empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007 », in : *Critique internationale*, n°44, 2009/3, pp. 161-164. Juliette Rennes cite les travaux d'Elsa Dorlin, *La matrice de la race : généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, Paris, La Découverte, 2006 ; et de Carole Reynaud Paligot, *La République raciale*, op.cit, Paris, PUF, 2006, et *Races, racisme et antiracisme dans les années 1930*, Paris, PUF, 2007.

(comme ce qui appartient à l'essence) ; de l'essentiel (comme ce qui est par essence, non pas accident, primordial, originaire, déterminé à demeurer comme tel) »,

une entité fondamentalement « immobile », « hors du mouvement de l'histoire »¹⁹². Pensée du XIX^{ème} siècle, la race comme opérateur a-historique reprend une force nouvelle sous le nazisme, alors que « pour rétablir la justice et faire triompher le droit véritable, il faut revenir aux temps bénis d'avant l'Histoire, d'avant le mélange et l'aliénation »¹⁹³, avant que le droit ne soit imposé par le haut, par un pouvoir étatique¹⁹⁴.

La pensée raciste n'est pas absente sous la Troisième République entre les deux guerres, loin de là. Il n'est pas utile ici de chercher à homogénéiser les débats qui eurent lieu pendant ces deux décennies, mais il convient de garder à l'esprit que le contenu de cette idée et la manière d'en faire usage étaient, justement, débattus. Ainsi, comme le montre l'historiographie récente, la pensée raciale républicaine était évolutionniste : les peuples considérés comme inférieurs avaient vocation à s'« élever » à terme au niveau des Européens, par la mission civilisatrice¹⁹⁵, et notamment par l'un de ses bras politique : l'assimilation¹⁹⁶. Comme le dit Clifford Rosenberg, pour un homme comme Albert Sarraut (qui fut au cœur de la mise en place du dispositif parisien de surveillance et d'assistance aux « Nord-Africains ») la question n'était pas principalement biologique¹⁹⁷, mais civilisationnelle et géo-stratégique¹⁹⁸. L'idée de l'assimilation républicaine n'est plus opérante dans la période à l'étude. La République n'est plus. Mais au-delà de cette rupture en termes de régime, l'historiographie a montré que l'idéologie de la Révolution nationale propose une manière réellement différente d'articuler l'appartenance à la France aux particularités locales des populations des territoires colonisés. Ainsi que l'a montré Eric Jennings :

¹⁹² Maurice Olender, *op. cit.*, p. 25.

¹⁹³ Johann Chapoutot, *La loi du sang. Penser et agir en nazi*, Paris, Gallimard, 2014, p. 161.

¹⁹⁴ *Ibid.*, p. 71.

¹⁹⁵ Alice L. Conklin, *A Mission to civilize. The republican idea of Empire in France and West Africa, 1895-1930*, Palo Alto, Stanford University Press, 1997.

¹⁹⁶ Pour un aperçu des usages du terme, très polysémique, en lien avec les notions d'« imitation », d'« intégration », de « civilisation » au sens de processus et de « décivilisation », ou encore de « contact », voir l'article d'Emmanuelle Saada : Emmanuelle Saada, « Entre « assimilation » et « décivilisation » : l'imitation et le projet colonial républicain », in : *Terrain* [En ligne], n° 44, mars 2005, pp. 19-38, <http://journals.openedition.org/terrain/2618>, mis en ligne le 15/03/2009, consulté le 21/08/2020.

¹⁹⁷ Ce qui ne veut pas dire que cet élément biologique n'entrerait pas en ligne de compte. Comme nous l'avons dit plus haut, la race comme ordonnancement du social représente un bain mental pour les acteurs de l'époque.

¹⁹⁸ Clifford Rosenberg, « Albert Sarraut », *op. cit.*, p. 102.

« C'est bien l'avènement du régime de Vichy en 1940 qui [permet] cette curieuse synergie autour de visions identitaires essentialistes. En métropole, l'État français avait répudié les valeurs républicaines d'égalitarisme et d'universalisme, leur substituant des principes d'ordre, de hiérarchie, de tradition, et d'assainissement de la race. »¹⁹⁹

Comme le rappelle Philippe Burrin, « préjugés antisémites et surtout anti-communisme appartiennent à leur monde de valeurs, comme le racisme en général, qui fait interdire l'accès des Noirs en première classe du métro et le retour en zone occupée des juifs, des Noirs et des Arabes »²⁰⁰. À cet égard, les travaux récents tendent à remettre en question l'idée débattue d'une relative continuité entre Troisième République et État français²⁰¹.

Alors que les catégorisations politiques et socio-culturelles étaient restées relativement distinctes l'une de l'autre pendant les années 1930, les politiques identificatoires du Troisième Reich et de l'État français tendent à mêler tous les aspects de la vie²⁰². Ainsi, comme l'affirme Ethan Katz, la politique de l'État français en la matière procède à la fois de la « sécularisation » et de la « désécularisation »²⁰³ : « sécularisation » car « désenchantement » des symboles de la Troisième République, mais également du religieux en « racialisant » la religion (Ethan Katz parle de « découplément » de la religion)²⁰⁴ ; « désécularisation » du religieux, notamment de la religion catholique, en mettant à mal la séparation entre « Églises » et État. Cette manière de ne plus réellement distinguer entre choix politiques et supposées appartenances, ethniques, raciales, religieuses eut pour rapide conséquence (à la fois que cela en était la condition) une forte racialisation des individus. En produisant, à partir de l'idéologie d'extrême-droite, un cadre légal clairement raciste, en liant de manière indissoluble l'ascendance familiale et la religion, les administrations de l'État français et du Troisième Reich en France occupée concentrent dans l'idée de race les différentes composantes identitaires marquant l'attachement légal à la nation.

¹⁹⁹ Eric Jennings, *op. cit.*, p. 13.

²⁰⁰ Philippe Burrin, *op. cit.*, p.96.

²⁰¹ Voir sur la question Gérard Noiriel, *Les origines républicains de Vichy*, Paris, Hachette, 1999 ; et à l'inverse notamment Claire Zalc, *Dénaturalisés, Les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Seuil, 2016.

²⁰² Ethan Katz, *The Burdens of Brotherhood. Jews and Muslims from North Africa to France*, Cambridge, Harvard University Press, 2015, p. 113.

²⁰³ Ethan Katz, « Secular French Nationhood and Its Discontents: Jews as Muslims and Religion as Race in Occupied France », in : Ari Joskowicz, Ethan Katz (dir.), *Secularism in question, Jews and Judaism in Modern Times*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2015, pp. 168-186.

²⁰⁴ *Ibid.*, p. 169.

4.2. *La question de la classe : la distinction en situation coloniale*

À cet égard, les années d'avant-guerre ont préparé le terrain. L'échec du projet Blum-Viollette de 1936 est un échec politique de la conception de la nation assimilatrice, et de ce fait participe à la rigidification des catégories identificatoires et à la force du lien entre supposée « identité » essentielle et droits politiques. Cet échec est dans le même temps le marqueur d'une politique qui se comprend également en termes de classe. L'Étoile nord-africaine, née en 1926 dans le giron du Komintern, laisse place au Parti du Peuple algérien en 1937. Le discours du nouveau parti n'est plus internationaliste, il est nationaliste, indépendantiste, mais il ne perd pas pour autant sa charge ouvrière, prolétaire²⁰⁵. Du côté de la structuration des forces politiques présentes dans la population algérienne musulmane, la question de la classe se noue donc intimement à celle de la définition de la nation. En miroir de cela, l'État colonial, en Algérie comme en métropole, classe les Algériens en termes socio-économiques. La production catégorielle des administrations de l'État, Troisième République puis État français, ne se contente en effet pas de mettre en ordre la population algérienne du point de vue des catégories de l'identité perçues et travaillées comme essentielles²⁰⁶. En réalité, ces deux composantes sont intimement mêlées. En attestent dans le travail présent deux exemples pourtant fort différents à de nombreux égards : les « propositions » identificatoires du commandant Wender, et le travail collectif de la catégorie « Nord-Africains » par l'administration de Vichy sous la forme du SCANA, dont il est question dans le dernier chapitre. Dans ces deux exemples, les questions de catégorisation identificatoire dans la grille de lecture de l'essence interfèrent avec celle du travail. Il n'y a d'ailleurs rien de très étonnant à cela : le travail constitue pour l'idéologie qui prévaut sous Vichy une « communauté naturelle » pour l'individu.

Au-delà d'une part de la question administrative, et d'autre part du substrat idéologique vichyste, la question de la classe traverse l'expérience des Algériens en métropole en tant qu'elle donne forme et contours à la fois aux relations à l'administration et aux relations entre groupes sociaux, par l'opérateur de la distinction. Comme le propose Liêm-Khê Luguern dans le cas des « travailleurs indochinois » recrutés pour la main-

²⁰⁵ Pour une discussion sur la question à l'aune d'un groupe social précis, les traminots, voir l'article d'Omar Carlier, « Les traminots algérois des années 1930 : un groupe social médiateur et novateur », in : *Le Mouvement social*, n° 146, Jan. - Mar., 1989, pp. 61-89.

²⁰⁶ Ce qu'Ann Laura Stoler, se référant à Ian Hacking nomme les ontologies. Ann Laura Stoler, *op. cit.*, p. 4. Ces ontologies sont historiques en ce qu'elles sont changeantes.

d'œuvre indigène (MOI, à ne pas confondre avec la « main-d'œuvre immigrée » du Komintern et des FTP-MOI),

« l'expérience de 1939 a mis en contact des hommes que tout séparait. [...] l'entreprise de la réquisition des colonisés pour la guerre en métropole a été vecteur de la construction d'une identité qui a abouti à la cristallisation d'un collectif entre des colonisés qui ne partageaient pas les mêmes conditions économiques et sociales ni les mêmes aspirations »²⁰⁷.

Le service en question se construit sur l'invention et l'utilisation de procédures de distinction sociale au sein même du groupe formé par les « travailleurs indochinois » en métropole, au moyen de concours grâce auxquels certains prennent du galon. Mais la réussite à ce concours est « à double versant : elle signifie allégeance au colonisateur, mais aussi défiance. Elle permet aux colonisés qui réussissent d'affirmer qu'ils valent pour ce qu'ils sont ». Dès lors, cette distinction même est à manipuler avec précaution, car le monde ainsi créé est précaire : trop peu d'honneur humilie, trop d'honneur donne trop d'espoir et trop de force. Cet équilibre précaire se constitue également en regard des distinctions internes à la société colonisée. Ainsi pour l'Indochine du mandarinat, ainsi en Algérie des fameuses familles « maraboutiques », qui se sentent si maltraitées par la Troisième République, notamment celle du Front populaire. Mais l'expérience de la métropole – à plus forte raison peut-être dans des lieux fortement « encadrés », comme il en existe pendant le conflit – très classiquement, consolide le terreau commun par la comparaison avec les autres, les métropolitains, voire les autres colonisés, ou les étrangers²⁰⁸ : ceux qui ne nous ressemblent pas, qui ne portent pas le même nom – il est intéressant de relever que dans les lettres écrites à l'administration, le qualificatif de « Nord-Africains » est utilisé par les acteurs eux-mêmes, et qu'à l'inverse certains revendiquent le qualificatif de « Français ».

La question de la désignation identitaire en termes d'origine géographique s'articule donc intimement à la question de la classe et de la caste dans le cadre colonial. Liêm-Khê Luguern considère que la lutte nationaliste en Indochine s'est nourrie du processus d'individualisation d'une partie des élites parties en France, mues par un désir

²⁰⁷ Liêm-Khê Luguern, « De la distinction en situation coloniale », in : *Socio-anthropologie*, [En ligne] 37, 1, pp. 87-105, <http://journals.openedition.org/socio-anthropologie/3287>, mis en ligne le 22/05/2018, consulté le 02/01/2020.

²⁰⁸ Liêm-Khê Luguern cite Jean-Loup Amselle, *L'Occident décroché : enquête sur les postcolonialismes*, Paris, Stock, 2008, p. 269 : « L'affirmation d'une identité quelconque se fait d'abord et avant tout à l'extérieur du lieu directement concerné par cette identité ». En réalité cette affirmation est un classique de la pensée sociologique et notamment de la sociologie des migrations.

d'égalité, et que c'est ce désir d'égalité même qui les a poussées à se défendre collectivement puis à lutter pour l'indépendance. Cette analyse offre un enrichissement métropolitain à la thèse d'Eric Jennings selon laquelle les « années noires » « en introduisant outre-mer une idéologie identitaire intégriste et surtout un colonialisme très dur [...] allaient directement ou indirectement alimenter les divers nationalismes à travers l'empire colonial français »²⁰⁹, alors même que, comme le rappelle l'auteur, « Pétain devint obsédé par le loyalisme de l'empire »²¹⁰.

4.3. La question politique : qui est loyal ?

À l'omnisciente race se surimpose l'omniprésente loyauté. Loyauté de l'empire dans son ensemble, loyauté des fonctionnaires à Vichy, loyauté des colonisés à leur colonisateur tout autant. La posture du colon administrateur en situation coloniale apparaît alors, sous Vichy, comme le doublement d'une redite singulière d'une configuration très ancienne : l'établissement d'une caste par le traçage d'une ligne d'honneur quasi (le quasi compte) infranchissable - configuration qui précède l'universalisme, qui fonde même le terreau de la révolte dont il porte le nom. Ainsi, George Balandier, citant Robert Delavignette²¹¹, affirme que la question de la race est d'abord question de noblesse, de « notion de supériorité héroïque », et d'« esprit féodal ». La race agirait comme perpétuateur de la distinction féodale.

C'est précisément de cette lignée féodale que se réclame le régime de Vichy. D'une certaine manière, le régime de Vichy réactive en métropole une posture dont on avait continué à faire usage dans les colonies, une posture qui distingue les « bons » dans l'élite indigène, et c'est précisément cette manière particulière de distinguer qui est en jeu. Cette distinction, faite en Algérie par la Troisième République en faveur des « évolués », se redonne à jouer sous Vichy : quel groupe social pourrait endosser le rôle de cette aristocratie de nom ? Pas les évolués, ces compromis de l'affreuse république parlementaire... Entre les coordonnées du problème métropolitain, Vichy vs. Collaborationnistes, se joue la place du parvenu, celui de l'indigène que le régime désire, de l'intermédiaire réellement utile parce symboliquement convaincant... Alors quelle

²⁰⁹ Eric Jennings, *op. cit.*, p. 10.

²¹⁰ *Ibid.*, p. 12.

²¹¹ George Balandier, « La situation coloniale : approche théorique », in : *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, 1951, pp. 44-79, p. 64. Robert Delavignette était directeur de l'École nationale de la France d'outre-mer et spécialiste des questions coloniales.

figure pourra-t-il prendre, cet Algérien que Vichy veut pour lui ? Et surtout : comment et par qui cette figure-même sera-t-elle construite ? Qui dira – et comment – quel est le profil de cet Algérien advenu à la dignité de Français – mais tout en restant bien lui-même, sans assimilation ? C’est un défi politique passionnant, celui de créer une nouvelle figure symbolique et de lui donner corps. C’est cela qui se joue pendant les années de l’État français, en métropole, autour des Algériens. Bien sûr, il y a la question de la main-d’œuvre et en l’état de l’économie, elle ne peut certainement pas apparaître comme secondaire – mais regardons les chiffres : ridicules face à l’emploi des soldats, ridicules face à ceux de la Première Guerre mondiale. En réalité s’il a été question, jusqu’au bout, le 6 juin 1944 et jusqu’à la fin du mois d’août et sans rupture à partir de septembre 1944, de s’occuper des Algériens, c’est parce que se jouait là une continuité française qui importait à Vichy, et qui importait à l’empire dans son principe, à travers les régimes : l’honneur et la distinction²¹².

A la question de la loyauté de l’empire en contexte d’occupation de la métropole s’articule sur une durée différente celle de la dignité de l’administrateur en contexte colonial. Comme la loyauté, dont on cherche les traces dans l’intime, la dignité est question de cohabitation, question de sexualité et de reproduction, question de filiation et d’éducation²¹³. Comme le rappelle Emmanuelle Saada, l’« obligation de dignité n’est en rien spécifique à la situation coloniale. Elle a été et demeure l’un des devoirs fondamentaux du fonctionnaire français », mais en « situation coloniale », elle s’applique aux relations entre colonisateurs et colonisés, en même temps qu’elle dépasse le seul groupe des fonctionnaires pour s’appliquer à tous les Français en colonie²¹⁴. Cette question de la nécessaire dignité des Français en colonie – nécessaire au pouvoir métropolitain – participe de ce qu’Ann Laura Stoler a nommé les anxiétés coloniales²¹⁵. Et cette question même de l’anxiété coloniale, de l’incertitude de son enracinement, répond douloureusement à celle du moment héroïque du colonialisme. Car, comme l’avait déjà montré Georges Balandier, les sociétés européennes en « situation coloniale » sont héroïques, et « l’usage récurrent des notions de prestige et de dignité produit un effet

²¹² Isabelle Merle, « La « situation coloniale » chez Geroges Balandier ». *Relecture historique*, in : *Monde(s)*, n°4, 2013/2, pp. 211-232, pp. 227-228.

²¹³ Emmanuelle Saada, « Citoyens et sujets de l’Empire français. Les usages du droit en situation coloniale », in : *Genèses*, 1003/4 n°53, pp. 4-24. Emmanuelle Saada soulève « la fréquence avec laquelle apparaissent, dans des contextes très variés, des préoccupations exprimées en ter de « dignité » et de « prestige ». » p. 4.

²¹⁴ *Ibid.*, p. 5.

²¹⁵ Ann Laura Stoler, *Along the archival grain*, op. cit.

d'anachronisme puisqu'elles relèvent avant tout d'une logique de l'honneur qui aurait été déracinée par la modernité politique »²¹⁶. L'idéologie coloniale en « situation » boit à la même source que la Révolution nationale : dans le bain mental de l'Ancien régime, société « héroïque » par excellence. À cet égard, Vichy forme bien, le régime le plus idéologiquement cohérent avec l'idée d'Empire. La propagande de Vichy envers l'empire, et envers les métropolitains sur l'idée d'empire, s'affirme de fait par un paternalisme certain : il n'est pas question (en idées, dans les faits c'est autre chose) de brutalisation à l'extrême, mais bien d'une forme de romantisme, où la force ne s'assoit pas par la violence mais par sa puissance, sa capacité à donner à voir le vrai²¹⁷.

L'opposant politique devient traître à la nation en situation de guerre, lorsque ses idées et ses actions le placent en dehors de l'Union nationale. Dans le(s) contexte(s) des fluctuations politiques des années qui nous intéressent, de la déclaration de guerre à la Libération, les places du traître et celle du héros ont été occupées parfois par les mêmes personnes, soient qu'elles aient changé d'idées et de comportements, soient que ce soient les définitions et le contenu de ces figures (traîtres et héros) qui aient été modifiées. Être communiste, faire partie du RNP, ou du PPF, être germanophile, être républicain, être gaulliste, être pétainiste... toutes ces positions changent à plusieurs reprises de contenu, de valeur, et de placement sur la constellation qui met en ordre le politique/la politique entre 1939 et 1944.

En effet l'une des grandes distinctions qui prévaut pour ordonnancer les idées et les actes est celle entre collaboration et collaborationnisme. L'historiographie de la Seconde Guerre mondiale s'en est largement saisie. La première se subdivise encore en deux catégories : la collaboration poursuivie dans un but personnel et la collaboration d'État, consistant selon Stanley Hoffmann à « sauvegarder les intérêts français en nouant des relations d'État à État entre la puissance vaincue et son vainqueur »²¹⁸. Savoir si Vichy n'a agi que dans le sens des intérêts français est une controverse qui n'est pas résolue et n'a pas vocation à l'être ici. Il n'en reste pas moins que la collaboration mise en place dans l'organisation de l'administration française ne repose pas sur les mêmes principes

²¹⁶ Georges Balandier, *op. cit.*

²¹⁷ Sur la propagande, voir Pascal Blanchard et Gilles Boëtsch, « La France de Pétain et l'Afrique : Images et propagandes coloniales », in : *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, Vol. 28, n° 1, 1994, pp. 1-31.

²¹⁸ Robert Paxton applique le concept de Collaboration politique d'État (*Staatskollaboration*) de Stanley Hoffmann : « la Collaboration avec l'Allemagne pour des raisons d'État, c'est-à-dire pour sauvegarder les intérêts français en nouant des relations d'État à État entre la puissance vaincue et son vainqueur ». Robert Paxton, « La Collaboration d'État », in : Jean-Pierre Azéma/François Bédarida (dir.), *La France des années noires*, Paris : Seuil, 1993, p. 333-363.

que la collaboration à but personnel. Le collaborationnisme, quant à lui, est simple à définir : c'est une forme de collaboration dont les sympathies idéologiques sont le moteur.

Si l'on tient donc les trois bouts de la distinction – la définition de la catégorie, la question de la distinction sociale, et celle de la loyauté politique – on peut considérer que le statut des juifs procède d'une articulation sensiblement comparable à celle qui prévaut dans l'empire. En effet : « Le statut du 3 octobre s'articule autour de deux points principaux : le premier définit qui est dorénavant juif ; le second vise à ôter « toute influence politique » [la note de bas de page précise : « Ainsi est résumé le but du statut dans une note du secrétariat général de la présidence du Conseil (AN, F60 490, 28 octobre 1940) aux Juifs, en édictant des interdictions professionnelles »²¹⁹. Cela n'équivaut pas le moins du monde, d'ailleurs, à convoquer une communauté de destin à des groupes et des individus que des milliers de kilomètres et des histoires distinctes séparent. Ainsi, selon le même fonctionnement, les Juifs en France périront alors que les Musulmans seront tributaires d'une « politique des égards » exceptionnellement favorable dans l'histoire des populations musulmanes en France. De la même logique peuvent sortir des expériences incommensurables.

La catégorie administrative à l'œuvre – ainsi que ses multiples noms – est ethnique et religieuse, raciale, identificatoire, essentialisante... Mais en réalité elle est construite sur une multitude de plans d'identification²²⁰. À celle de l'identité pensée comme essentielle, comme éternelle, s'articule celle du travail, ainsi que celle de l'allégeance politique. Ni les positionnements individuels, rarement détectables dans le matériau d'archives administratives, ni les comportements et pratiques des administrateurs (surtout ceux proches du terrain), ne peuvent se comprendre hors de cette complexité. Impossible alors de trouver un nom éternel à un groupe qui ne l'est pas plus que n'importe quel groupe social. Pour ce qui nous concerne, nous appellerons les individus qui peuplent ce récit des « Algériens ». Historiens et historiennes ont argumenté dans ce sens depuis plusieurs années, non pas pour orienter le récit vers la constitution d'une nation algérienne,

²¹⁹ Tal Bruttman, « La mise en œuvre du statut des Juifs du 3 octobre 1940 », in : *Archives Juives*, vol. 41, 2008/1, pp. 11-24, p. 11.

²²⁰ À cet égard, je me distingue de la thèse de Naomi Davidson dans l'ouvrage tiré de sa thèse, *Only Muslims. Embodying Islam in Twentieth Century France*, Ithaca, Cornell University Press, 2012. Il ne s'agit pas de gommer que l'islam fut un marqueur majeur de la catégorisation des Maghrébins dans l'ensemble. Pourtant, à mon sens, dans des cadres où la religion ne primait pas en utilité, elle ne primait pas en interprétation non plus. L'époque où cette supposée prépondérance de l'islam a dans les faits été la plus forte est peut-être celle à l'étude ici, justement. Sous Vichy, dans un cadre où il était donné une place de choix, idéologiquement, aux particularismes considérés comme « régionaux », dans une vision folklorisante où au demeurant tout attitude religieuse allant dans le sens de l'antibolchévisme (et pouvant éventuellement nourrir l'antisémitisme), était favorable au régime.

mais bien plutôt parce que le mot précède et dépasse la colonisation. S'il n'est pas neutre, loin s'en faut, il est au moins mieux partagé. D'autres mots seront utilisés, ils prendront souvent des guillemets, parfois les guillemets tomberont du fait de leur lourdeur. Mais la précaution de l'emploi ne quitte pas la rédactrice. Ces individus qu'on nomme des Algériens seront présentés avec toutes les caractéristiques qui leur sont connus, pour donner à voir leur individualité, même si leurs vies furent « minuscules »²²¹. S'il n'en reste que l'état-civil, soit, au moins il reste cela.

L'espace créé par l'Algérie et la France métropolitaine pendant la Seconde Guerre mondiale a la particularité de présenter des rapports peuple/territoire/administration variés : en traversant la Méditerranée, puis en traversant la ligne de démarcation, les rapports entre administrateurs et administrés changent en qualité. Se trouver en situation coloniale, en métropole sous Vichy ou en métropole occupée par l'Allemagne nazie ne s'équivaut pas. Changer de lieu revient à modifier son rapport au pouvoir politique. L'expérience des Algériens dans l'espace formé par l'Algérie et la métropole est donc différentielle. Pour spécifier l'expérience des Algériens dans cet espace pendant la Seconde Guerre mondiale, il faut également tenir compte du fait que les logiques locales sont à la fois des répercussions de dynamiques plus globales, et influent sur celles-ci, tout en formant des cas très spécifiques, qui ne se laissent pas entendre dans une vision fractale du social. Ainsi, l'expulsion de la population alsacienne comprend également des Nord-Africains dont l'exode se noie dans le flux du rapatriement général vers l'Afrique du Nord sans pouvoir tout à fait s'y fondre ; mais le recrutement dans le département de Constantine, ou plus encore dans les Territoires du Sud, ne prennent pas la même tournure que celui mis en place à Alger même. A une plus petite échelle, on peut observer l'espace délimité, dévolu à ceux qui passent comme en traversant un isthme, par les points de repères et de contrôle des autorités : des lieux de rassemblement ponctuel et contrôlé dans les communes éloignées, puis la base des travailleurs à Alger ; ou dans l'autre sens le centre de rassemblement de Clermont-Ferrand puis la base des travailleurs à Marseille, ou le camp Lyautey. Entre ces points nodaux, des lignes droites et des échappées dont la trace se perd en circonvolutions. Cet ensemble de points et de lignes, tous mouvants, globalement protéiformes, constitue un espace particulier, un espace difficile, celui du migrant « indigène » dans la métropole sous Vichy. Les trajets de ces personnes prennent leur départ en Algérie.

²²¹ On pense bien entendu au roman de Pierre Michon, *Vies minuscules*, Paris, Gallimard, 1984.

Partie I. Vu d'Algérie

Chapitre 1. Dans quel pays rentrent-ils ?

À la fin des années 1930, le risque d'éclatement d'un conflit mondial confère à l'Algérie une importance nouvelle et particulière, à l'articulation de ses dimensions nationales et impériales. Il apparaît nécessaire à la fois de défendre les frontières nationales contre une agression prévisible des forces de l'Axe ainsi que de disposer d'un réservoir de soldats.²²² Jean-Pierre Peyroulou parle de « déchirement du voile »²²³ pour la période allant du novembre 1942 au 20 mai 1943, mais déjà dans la deuxième moitié des années trente, pendant cette période qu'une vulgarisation téléologique appelle « la marche à la guerre », le bassin méditerranéen apparaît comme un enjeu géopolitique crucial²²⁴. Les guerres d'Éthiopie et d'Espagne ont montré l'importance stratégique de la Méditerranée dans les enjeux militaires en cours. En outre, le précédent de la Première Guerre mondiale²²⁵ est présent dans les esprits : l'empire volera de nouveau au secours de la métropole.

L'Algérie, de par sa position ambivalente, à la lisière de la nation et de l'empire, devient fondamentale. Pendant l'année 1939, les préparatifs militaires s'accroissent en même temps que se constitue une alliance entre le Royaume-Uni et la France en Méditerranée²²⁶. Mais l'invasion allemande de mai 1940, la débâcle puis l'armistice donnent lieu à une situation parfaitement nouvelle, qui n'avait pas été envisagée, du moins pas avec sérieux. Si le poids militaire du territoire et de la population algérienne avait été examiné, l'opportunité de préparer en Algérie l'éventualité d'un repli politique n'avait pas reçu une grande attention, et dans les derniers jours de juin 1940, le maréchal Philippe Pétain arrivé au pouvoir ne choisit pas de poursuivre la lutte depuis l'Algérie, mais de maintenir coûte que coûte un gouvernement sur le sol métropolitain²²⁷. L'alternative politique au maréchalisme à peine naissant ne prend pas le risque de s'établir sur le sol national ultramarin : le général Charles de Gaulle part pour Londres. Un temps espoir

²²² Christine Lévisse-Touzé, *L'Afrique du Nord dans la guerre. 1939-1945*, Paris, Albin Michel, 1998, pp. 36-37.

²²³ Jean-Pierre Peyroulou, *Guelma, 1945. Une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Paris, La Découverte, 2009, p. 25.

²²⁴ Henry Laurens, John Tolan, Gilles Veinstein, *L'Europe et l'Islam. Quinze siècles d'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2009, p. 400. Henry Laurens affirme que, plus largement, « les empires coloniaux sont sur le pied de guerre avant les métropoles ».

²²⁵ Articles sur la PGM.

²²⁶ Christine Lévisse-Touzé, *op. cit.*, pp. 43-46.

²²⁷ Sur la possibilité du « replis » en Afrique du Nord, cf. *Ibid.*, pp. 63-87.

d'une France insoumise au joug hitlérien, l'Algérie redevient à la fin du mois de juin 1940 cette périphérie bâtarde, mi département, mi colonie, qu'elle est depuis la fin du XIX^{ème} siècle.

Quelle est cette Algérie des deux premières années de la guerre ? Étant donné l'assimilation avancée des économies algérienne et métropolitaine ²²⁸, les crises économiques et politiques européennes successives touchent durement le territoire. Si la production viticole se maintient par l'aide de la métropole, ainsi que, dans une moindre mesure, celle de céréales, les cultures du tabac, du coton et de l'alfa se dégradent. La production de minerais chute gravement. Les productions vivrières et maraîchères ne se développent pas autant qu'au Maroc et en Tunisie. Si l'on considère les structures économiques et sociales algériennes sur une plus longue durée, les crises des années 1930 sont par ailleurs venues secouer une société déjà très déséquilibrée, aussi bien politiquement qu'économiquement. Comme le suggère Jacques Cantier, il faut pour comprendre le milieu d'où proviennent les personnes qui sont les sujets de cette étude tenir compte à la fois des « lignes de fond de l'évolution de la société coloniale » et des « réorientations conjoncturelles liées à l'irruption de la guerre puis au changement de régime »²²⁹.

Au recensement de 1936, on compte 987 252 « Européens » (853 247 Français et 134 005 étrangers) sur une population totale de 7 234 684 habitants, et donc de 6 247 432 « indigènes »²³⁰. La croissance démographique est globalement dynamique, mais elle est sensiblement supérieure dans la population « indigène » (10 % par an contre 7 % pour les Européens, ce qui en chiffres absolus constitue une différence considérable), ce qui entretient la crainte d'être submergée de la population européenne et par là même son insularisation. La concentration de la propriété terrienne s'est en outre accentuée et en 1930, on ne compte plus que 26 000 propriétaires terriens européens, 74 % des terres étant

²²⁸ René Galissot rappelle que « L'économie coloniale était fondée sur l'exportation ; économie de capitalisme dépendant qui allait pousser encore plus loin les effets de cette extraversion. » : exemple le plus frappant, dans les années 1930, 98 % de la production de vin allaient en métropole. Si la crise économique mondiale des années 1930 n'a pas affecté la production viticole en Algérie, en revanche la dette hypothécaire a augmenté, méthode de financement impliquant l'État métropolitain. Cf. René Galissot, « L'économie coloniale dans l'entre-deux-guerres », in : *in Abderrahmane Bouchène et al., Histoire de l'Algérie à la période coloniale, op. cit.* pp. 363-369, p. 364-65. Voir sur les questions économiques, outre les travaux de René Galissot, ceux de Daniel Lefeuvre et de Jacques Marseille.

²²⁹ Jacques Cantier, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Odile Jacob, Paris, 2002, p. 16.

²³⁰ Augustin Bernard, « Le recensement de 1936 dans l'Afrique du nord », in : *Annales de Géographie*, t. 46, n°259, 1937, pp. 84-88.

en outre contrôlés par 20 % d'entre eux²³¹. Si des paysans algériens ont pu racheter un certain nombre de terres pendant ce processus de concentration, la surface de leur propriété ne dépasse que rarement 10 ha, ce qui ne permet pas de dépasser le seuil de la sous-alimentation, et beaucoup sortent par ailleurs ruinés de ces rachats²³². La paupérisation dans les campagnes touche une grande partie de la population, qui part vers la ville : entre 1926 et 1936, la population urbaine musulmane passe de 355 000 à 708 000 individus. Les villes portuaires grossissent, mangent les villages alentours et s'entourent de bidonvilles. Les petits métiers de la ville, du docker au traminot, forment le lot des nouveaux habitants. Le déclin du commerce traditionnel s'ajoute à l'évolution sociale et culturelle rapide des élites musulmanes, restreintes : une nouvelle génération de bourgeois urbains émerge, éduquée en français, mêlant fonctionnaires, professions libérales et quelques industriels.

La guerre et le régime s'installent sur le terreau ancien des relations entre « Européens » et « indigènes ». L'Allemagne, et dans une moindre mesure l'Italie, tentent de gagner les Algériens à la cause de l'Axe. Les services de renseignements de Vichy les observent attentivement et avec inquiétude. Au-delà de la nécessaire contribution à l'étude de l'empire en tant que forme politique, du fascisme français ou de la décolonisation, l'étude des formes qu'a prises le régime de Vichy en Afrique du Nord constitue le point de départ de cette étude. Pas en tant qu'il s'agirait là d'un « contexte » de monographie, mais bien plutôt car c'est de cet immense milieu, divers et changeant, que viennent les individus qui traversèrent la mer entre 1939 et 1942.

Comme le dit René Galissot, à propos de la situation en Afrique du Nord, il est remarquable que « l'appauvrissement systématique de la paysannerie ne soit que si faiblement source d'émigration, d'autant que la réserve de main-d'œuvre existe bien »²³³. Certes il y a pléthore de bras, mais en réalité ils sont en majorité embauchés en Algérie, dans l'agriculture et dans l'industrie, partout où il y a du travail. L'émigration vers la métropole semble en réalité être la partie émergée d'un iceberg de mouvements de population, du sud au nord, des montagnes aux plaines et aux littoraux. La colonisation, et donc l'accaparement des terres les plus riches par les colons, a créé un prolétariat paysan,

²³¹ Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 20. Les chiffres d'Annie Rey-Goldzeiguer (*op. cit.*, p. 62) sont un peu différents : 34 821 colons de la terre en 1930 et 25 795 en 1938, ce qui confirme, quoi qu'il en soit, l'importance de ce processus de concentration terrienne.

²³² Annie Rey-Goldzeiguer, *op. cit.*, p. 62.

²³³ René Galissot, « Emigration coloniale, immigration post-coloniale : le mouvement de va-et-vient entre l'Algérie et la France depuis les origines anticipatrices de la mobilisation des « travailleurs coloniaux » », in : *Maghrébins en France*, Éditions du CNRS, Paris, 1983, p. 40.

demandeur de travail saisonnier. On part de son douar pour aller en ville ou dans des exploitations de colons bien avant de traverser la Méditerranée²³⁴. En tout état de cause, la population « indigène » de l'Afrique du Nord reste, avant la Seconde Guerre mondiale, essentiellement rurale. Les conditions de l'exode métropolitain ne sont pas réellement réunies. Il faut ajouter à cela les considérations des industriels : les travailleurs coloniaux semblent occuper le bas de la liste des travailleurs immigrés. Si la liaison avec l'Algérie est plus évidente à établir qu'avec la Pologne, les affaires intérieures algériennes concernent la métropole. Il faut tenir compte de l'opinion des colons employeurs de main-d'œuvre et qui n'ont aucun intérêt à ce qu'une fluidification du marché du travail amène une hausse des salaires. En outre, les ouvriers nord-africains sont considérés comme qualitativement très inférieurs aux ouvriers belges, italiens ou polonais. On invoque le climat, la saleté, ou le fatalisme perçu comme typiquement musulman.

1. La vie politique en Algérie à la veille de la guerre

La vie politique s'est transformée dans les années d'entre-deux-guerres. La loi Jonnart de 1919 a créé un collège électoral indigène séparé de 421 000 membres, ce qui s'accompagne d'un relatif renouvellement des élites : les anciennes familles de notables sont progressivement rejointes et parfois dépassées par des intellectuels militants moins acquis à la colonisation et à l'administration. Ces élus se regroupent dans des fédérations régionales dans les années 1930, dont la plus connue est celle de Constantine, animée par le docteur Bendjelloul et Ferhat Abbas²³⁵, qui ne parlent pas de concert, mais sont tous deux favorables au principe d'assimilation et partisans de la citoyenneté dans le statut, dénoncent le code de l'indigénat et s'emploient à une cohabitation pacifique entre les différentes communautés à Constantine²³⁶. Aux élus s'ajoutent d'autres élites nouvelles et politisées, un groupe hétérogène, aux frontières floues, à la religiosité variée : les « évolués »²³⁷. Charles-André Julien les décrit comme « positivistes », « agnostiques »

²³⁴ Larbi Tahla, « L'évolution du mouvement migratoire entre le Maghreb et la France », in : *Maghreb-Machrek*, n° 61. Janvier-Février 1974, p. 17 et suivantes.

²³⁵ Sur Ferhat Abbas, cf. Malika Rahal, « Ferhat Abbas, de l'assimilationnisme au nationalisme », in : Abderrahmane Bouchène *et al.*, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, *op. cit.*, pp. 443-446.

²³⁶ Sur la Fédération des Elus de Constantine et son rôle dans les changements politiques et les contestations anticolonialistes dans les années 1930, voir : Julien Fromage, « Innovation politique et mobilisation de masse en « situation coloniale » : un « printemps algérien » des années 1930 ? L'expérience de la Fédération des Elus Musulmans du Département de Constantine », in : *Insaniyat*, 57-58, 2012, pp. 167-174.

²³⁷ Le terme est utilisé par l'administration à l'époque. Voir notamment : Robert, Montagne, « La fermentation des partis politiques en Algérie », in : *Politique étrangère*, n°2 - 1937 – 2^e année, pp. 124-147.

ou « animés d'un spiritualisme vague », ou encore « athées francs-maçons », « révolutionnaires », « indifférents à la foi musulmane mais habités par la foi socialiste ». Éduqués et francophones, ils ne maîtrisent pas toujours l'arabe classique, mais sont pour la plupart néanmoins attachés aux critères qui définissent leur 'civilisation' pour les acteurs politiques de l'époque²³⁸ : la langue et la religion. Leurs revendications s'énoncent simplement. Elles concernent l'égalité politique de tous les Français, c'est-à-dire la citoyenneté dans le statut : « anticolonialistes et réformistes, ils attendaient de la France républicaine des mesures conformes aux idéaux que l'école leur avait inculqués »²³⁹. Les qualificatifs employés pour désigner ceux d'entre eux qui choisissent la naturalisation ne sont pas toujours tendres : ce sont pour les militants algériens dont l'action politique est chargée d'une mission religieuse de vulgaires « renégats ».

1.1. L'Association des Oulémas musulmans algériens

L'Association des Oulémas musulmans algériens (AOMA), a pour but de réformer l'islam algérien et d'inclure l'Algérie dans un ensemble territorial arabe et musulman plus large. L'AOMA s'inscrit en cela dans la ligne politique militante de l'anticolonialisme arabo-musulman de l'entre-deux-guerres²⁴⁰. Elle est créée en 1931, alors que l'association des élites religieuses aux autorités coloniales, qui pourvoient aux dépenses du culte même après 1905, a largement contribué à discréditer les premières aux yeux de la population algérienne. Hors cette organisation officielle qui imbrique les autorités religieuses dans la gestion étatique de la religion, l'islam maghrébin persiste à travers les confréries et le maraboutisme qui sont la cible des critiques les plus virulentes des Oulémas.

L'AOMA se positionne donc à la fois comme une alternative à des autorités religieuses qui collaborent avec le pouvoir colonial, et contre les tenants traditionnels d'une religiosité vernaculaire considérée comme vulgaire et obscurantiste. L'association affirme se cantonner au domaine culturel, concentrant son action sur la promotion de l'enseignement de la langue arabe et de la religion musulmane. C'est un islam scripturaire,

²³⁸ Tristan Leperlier, « L'arabisation, un mythe ? Pouvoir et langues dans l'Algérie indépendante », in : *La vie des idées, Dossier : l'Algérie, cinquante après*, <http://www.laviedesidees.fr/L-arabisation-un-mythe.html>, mis en ligne le 28/03/2012, consulté le 21/03/2017.

²³⁹ Charles-André Julien, *op. cit.*, p. 115. Cette phrase est fondamentale car elle est reprise par de nombreux historiens pour définir les Troisième et Quatrième République et pour expliquer la décolonisation. Or, c'est là la justification d'un seul groupe d'acteurs.

²⁴⁰ Anne-Laure Dupont et Catherine Mayeur-Jaouen, « Monde nouveau, voix nouvelles : États, sociétés, islam dans l'entre-deux-guerres », in : *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 95-98, avril 2002, pp. 9-39.

et qui ne souffrirait plus des emprises des superstitions locales, qui est au centre du programme d'enseignement des Oulémas²⁴¹. L'organisation d'un réseau d'écoles libres est l'un des efforts les plus marquants de l'association pour donner corps à son programme culturel. Dès 1930 est créée localement à Constantine l'Association pour l'Éducation et l'Instruction Professionnelle des Enfants Musulmans²⁴². Dans le contexte colonial, ce programme est immédiatement contestataire, même s'il ne se revendique pas comme tel de manière affichée²⁴³. Les autorités ne se trompent d'ailleurs pas sur la force de rassemblement de l'association autour d'un programme qui remet en question par la culture la légitimité de la politique d'assimilation. En effet, le décret du 8 mars 1938, appelé « décret Chautemps », prévoit l'institution nouvelle d'une autorisation pour les écoles privées musulmanes visant explicitement le réseau formé par Ben Badis²⁴⁴. L'argumentaire des autorités, qui font de ce décret une mesure d'égalisation des pratiques entre la métropole et l'Algérie, est récusé par les Oulémas du fait des pratiques administratives : ils se soumettent à la loi en demandant des autorisations, mais remarquent à de nombreuses reprises que ces autorisations n'arrivent pas ou sont refusées, dans un pays où 10 % des jeunes Algériens vont à l'école et où les écoles privées en question font donc un travail fondamental d'alphabétisation de la population musulmane. La politique française de contrôle du programme des Oulémas ne s'arrête pas là, puisque le 27 août 1939, *El Shihab* et *El Bassaïr*, les deux organes de presse de l'association, sont suspendus par arrêté.

²⁴¹ Raberh Achi, « L'islam authentique appartient à Dieu, "l'islam algérien" à César ». La mobilisation de l'association des oulémas d'Algérie pour la séparation du culte musulman et de l'État (1931-1956) », in : *Genèses* 2007/4 (n° 69), p. 49-69 ; Charlotte Courreye, « L'Association des Oulémas Musulmans Algériens et la construction de l'état algérien indépendant : fondations, héritages, appropriations et antagonismes (1931-1991) », Thèse pour obtention du titre de docteur de l'INALCO, 2016.

²⁴² Charlotte Courreye, « L'école musulmane algérienne de Ibn Bâdîs dans les années 1930, de l'alphabétisation de tous comme enjeu politique », in : *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 136, novembre 2014, mis en ligne le 24/07/2014, consulté le 13/03/2017. Sur l'école en Algérie coloniale, on note bien sûr Fanny Colonna : Fanny Colonna, *Instituteurs algériens (1883-1939)*, Alger, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques et Office des publications universitaires d'Alger, 1975 ; mais également Mouley Driss Chabou, *Die Elementarschule in Algerien. Entstehung und geschichtliche Entwicklung der französischen Elementarschule für Algerien (18030-1962)*, Ratingen bei Düsseldorf, A.Henn Verlag, 1969. Cet ouvrage est la publication de la thèse de Mouley Driss Chabou. Lui-même algérien, il explique dans une courte notice bibliographique son parcours à la fin de son livre. Il n'a pas pu continuer ses études après avoir obtenu son baccalauréat pour des raisons financières et devint instituteur. Il resta en poste pendant une partie de la guerre d'Algérie puis se réfugia en Tunisie où il put se former dans un centre de la Sorbonne en Tunisie. Il reçut ensuite une bourse pour étudier à l'Université de Heidelberg.

²⁴³ Charlotte Courreye écrit : « Le savoir que diffusait Ibn Bâdîs dans ses écoles (madrassa-s) fut donc politique, par ses conditions d'énonciation. », *op. cit.* 2014.

²⁴⁴ Sur la figure de Ben Badis (ou Ibn Badis), voir la thèse de Charlotte Courreye, *op. cit.*, pp. 66 à 69.

1.2. *L'Étoile nord-africaine (ENA) et le Parti du peuple algérien (PPA)*

Autre entité politique remettant en cause le projet assimilationniste autant que la domination coloniale, fondée en mars 1926 dans le giron du Parti communiste mais rapidement émancipée, L'Étoile nord-africaine (ENA) prend corps en métropole dans les milieux d'ouvriers immigrés dans les années 1920 et 1930. Messali Hadj²⁴⁵ en est la figure de proue. Il a combattu dans l'armée française pendant la Première Guerre mondiale. Son engagement politique prend forme alors qu'il est ouvrier en métropole, dans la région parisienne. En 1929, l'ENA est dissoute une première fois pour avoir prêché la révolte des indigènes et l'indépendance de l'Afrique du Nord. Elle compte alors quelques 4 000 membres, dont beaucoup militent activement dans les usines de la région parisienne, distribuant tracts et journaux (notamment l'organe du parti, *El Ouma*) et assistent à des conférences sur le nationalisme. Charles-André Julien décrit l'ENA comme se distinguant des autres « partis indigènes par une doctrine à base essentiellement religieuse mais aussi à caractère franchement nationaliste et prolétarien »²⁴⁶. Pendant quelques années, les activités de l'association sont clandestines. L'ENA se reforme et précise son programme à l'assemblée générale du 18 mai 1933. Il comporte l'unité de l'islam, la retrait de l'« odieux code de l'indigénat », la nationalisation des richesses économiques puis la redistribution des terres aux petits paysans, l'élargissement et amélioration des lois sociales, la reconnaissance de l'arabe comme langue officielle et son enseignement, et la création d'un « parlement national élu au suffrage universel sans distinction de race et de religion ». Aux côtés de Messali, on trouve entre autres Belkacem Radjef. Il jouera un rôle particulier sous l'occupation. Tous deux sont emprisonnés en 1934. Messali, relâché sur un vice de procédure, se réfugie à Genève pendant la première partie de l'année 1936. L'organisation ne s'effondre pas alors même qu'elle est clandestine et privée de ses chefs ; et avec l'arrivée du Front populaire au pouvoir, Messali peut rentrer en France et les activités reprennent.

Une tournée en Algérie est organisée en août 1936. La popularité de l'ENA s'en trouve considérablement élargie et renforcée, mais dans le même temps l'inconciliabilité des positions des différents acteurs politiques des luttes pour les droits des Algériens sont mises à jour : le docteur Bendjelloul réaffirme son attachement à la France et le PCF, bien moins intransigeant qu'auparavant, est gêné par la violence des revendications des

²⁴⁵ Voir la biographie de Benjamin Stora, *Messali Hadj*, L'Harmattan, Paris, 2004.

²⁴⁶ Charles-André Julien, *op. cit.*, p. 108.

membres de l'ENA. Une centaine de ses membres sont expulsés du Congrès musulman de 1936 pour avoir chanté l'hymne de l'indépendance. Messali s'oppose en outre radicalement au projet Blum-Viollette, pas tant parce qu'il ne favorise qu'une partie des Algériens que parce qu'il risque de détourner le peuple de la lutte pour l'indépendance. Petit à petit, le nationalisme prend le pas sur la nécessité des réformes sociales. Le discours de Messali se rapproche de celui de l'AOMA, du Néo-Destour tunisien ou de l'Action marocaine, sous l'égide de Chekib Arslan²⁴⁷. Dissoute le 26 janvier 1937, l'ENA se refonde en avril de la même année, sous le nom de Parti du peuple Algérien (PPA), indiquant par là même l'abandon de l'ambition nord-africaine. En mars 1939, l'annexion par le Troisième Reich de la Bohême et de la Moravie sera interprétée comme une mesure d'autodétermination d'un peuple et donc jugée légitime par le PPA qui ne distingue pas théoriquement entre impérialisme colonialiste français et fascisme²⁴⁸.

1.3. L'implantation des partis d'extrême-droite en Algérie dans les années 1930

La politique algérienne des années 1930 n'est pas marquée uniquement par l'organisation rapide d'acteurs indépendantistes, mais également par l'importance grandissante de groupuscules et de partis d'extrême-droite. En janvier 1937, le Parti populaire français (PPF) de Jacques Doriot tient son premier congrès en Algérie et investit l'espace politique dégagé par la dissolution des ligues. Le rapport de 1938 du Haut comité méditerranéen²⁴⁹ constate le glissement vers la droite des Européens d'Algérie, observable également en métropole. Dans le même temps le PPA s'affermi, alors qu'il est interdit et que Messali est en prison. En avril 1939, un militant PPA quasiment inconnu,

²⁴⁷ Figure centrale du panarabisme, né en 1869, druze d'origine, Chekib Arslan est député au Parlement ottoman de 1913 à 1918. Il défend l'union des Arabes et des Turcs. Après l'attribution des mandats du Proche-Orient aux Britanniques et aux Français, il soutient la création d'un état syrien indépendant et lutte pour l'union des peuples arabes. Il fonde notamment *La Nation arabe*, journal publié depuis Genève de 1930 à 1938. Son influence intellectuelle et son soutien aux luttes nationalistes maghrébines sont considérables. Il est considéré très important par l'Italie mussolinienne, l'Allemagne nazie et l'Espagne franquiste. Sur Chekib Arslan : Juliette Bessis, *Chekib Arslan et les mouvements nationalistes au Maghreb*, Paris, PUF, 1978 ; Anne-Claire de Gayffier-Bonneville, « Renaissance arabe et solidarité musulmane dans La Nation arabe », in : *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 95-98, avril 2002, mis en ligne le 12/05/2009, consulté le 19/03/2020.

²⁴⁸ Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 31.

²⁴⁹ Le Haut comité méditerranéen est une structure créée sous le Front populaire par Charles-André Julien à la demande de Léon Blum, afin de proposer des solutions aux problèmes de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc. Les archives de Charles-André Julien sont disponibles au Centre d'Histoire de Science-Po. Tous les rapports du comité y sont consultables dans leur intégralité. Ces documents sont précieux pour l'étude des pays d'Afrique du Nord et de leur administration.

Mohammed Douar, remporte les élections cantonales à Koléa²⁵⁰. D'un côté, l'extrême-droite jouit d'une considération ancienne, et les Croix-de-Feu dissoutes se refondent dans le Parti social français ; de l'autre le nationalisme algérien, qui remet en cause l'ordre colonial, a pris de l'ampleur. S'ajoutant à une suite de crises politiques, économiques, sociales, la guerre éclate, mettant en danger toutes les structures économiques : la production de biens manufacturés, la production d'engrais, les importations et les exportations, les transports, et donc bientôt le ravitaillement même²⁵¹. Les populations rurales augmentent mais ne trouvent plus de travail et migrent vers les villes qui s'étendent. La clochardisation dont parlera en 1955 Germaine Tillion, comparant précisément la situation de 1954 avec celle de 1940, est déjà en train de commencer²⁵². En somme, à la veille de la déclaration de guerre, la vie politique algérienne est fortement polarisée par des groupes numériquement minoritaires mais très actifs et organisés : l'extrême-droite d'un côté et les nationalistes de l'autre.

2. L'Algérie sous Vichy

2.1. *La Révolution nationale*

À la suite de l'armistice franco-allemand, selon lequel les hostilités contre le Reich allemand doivent cesser non seulement sur le territoire français, mais également dans les possessions, colonies, protectorats et territoires sous mandat français et sur les mers, sont mises en place les commissions d'armistice allemande et italienne auprès desquelles les intérêts de la France sont représentés par une délégation. La commission d'armistice italienne, siégeant à Turin, veille à l'application des conditions de l'armistice en Afrique

²⁵⁰ Benjamin Stora, *op. cit.*, p. 182-183 ; Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 29. Finalement, cette élection est annulée au conseil de la préfecture d'Alger du 3 juin 1939, Douar étant considéré comme inéligible. C'est Mahieddine Zerrouk, gros planteur de tabac, qui sera proclamé élu à sa place. Cf. Jacques Bouveresse, *Un parlement colonial : les délégations financières, 1898-1945*, Vol. 1 « L'institution et les hommes », Mont-Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2008, p. 980.

²⁵¹ Annie-Rey Goldzeiguer, *op. cit.*, p. 62. Sur la rentabilité de l'Algérie, voire Daniel Lefeuvre, *Chère Algérie. Comptes et mécomptes de la tutelle coloniale (1930-1962)*, Saint-Denis, Société française d'histoire d'outre-mer, 1997.

²⁵² « Je les ai quittés dans la dernière semaine de mai 1940. Quand je les ai retrouvés, entre décembre 1954 et mars 1955, j'ai été atterré par le changement survenu chez eux en moins de quinze ans et que je ne puis exprimer que par ce mot : 'clochardisation'. » Germaine Tillion, *L'Algérie en 1957*, Paris, Minuit, 1957, p. 27. cf. Augustin Barbara, « Germaine Tillion », in : *Hommes et migrations* [En ligne], 1310, 2015, mis en ligne le 17/12/2015, consulté le 21/02/2017. Voir également Jim House, *Shantytowns and the City: colonial power relations in Algiers and Casablanca, 1919-1962*, Oxford, Oxford University Press, 2020 (à venir).

du Nord²⁵³. Durant l'été 1940, des organismes spécifiques sont créés pour représenter la commission d'armistice de Turin en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Des lois et des décrets sont promulgués pour mettre en œuvre la « Révolution nationale », qui « rejett[e] la lutte des classes et le pluralisme politique » et « exalte le culte de l'unité nationale »²⁵⁴. Tout comme en métropole, des institutions sont créées pour relayer ce programme dans la population, comme la Légion française des combattants ou les Chantiers de la jeunesse. Ces organismes dépendants du régime mettent en œuvre et promeuvent l'idée d'un peuple fort, guerrier, organisé. Les « préjugés eugénistes ne sont pas étrangers » à ce programme puisque « la volonté d'« améliorer la race » est clairement revendiquée »²⁵⁵. La Révolution nationale se donne pour mission de régénérer le pays et pour cela se dote d'un appareil législatif propre à écarter de l'union nationale tous les êtres jugés nuisibles.

Dès avant la guerre, la loi sur l'internement est considérablement renforcée. Son application commence avec les républicains espagnols en métropole comme en Algérie où débarquent des milliers de réfugiés consécutivement à la chute de Barcelone en janvier 1939, notamment en Oranie²⁵⁶. Si dans un premier temps les autorités algériennes les envoient en métropole, les camps du Sud-Ouest saturant à partir de mars 1939, un système d'hébergement, de camps et d'assignations à résidence est mis en place en Algérie²⁵⁷. La législation s'étend après la déclaration de guerre et le dispositif législatif autorise l'internement des étrangers suspects pour raisons politiques. Le décret du 2 septembre 1939 interdisant le PCF concerne également le PCA et le PPA. Le 18 novembre 1939, le décret-loi autorise l'éloignement ou l'assignation à résidence des « individus dangereux pour la défense nationale et pour la sécurité publique »²⁵⁸. La tendance s'accroît à l'arrivée de Pétain au pouvoir : les lois du 17 juillet 1940 sur la fonction publique restreignent l'accès aux charges publiques aux seuls Français nés de père français et instituent une période d'un peu plus de trois mois (jusqu'au 31 juillet) pendant laquelle les magistrats et les fonctionnaires peuvent être démis de leurs fonctions par simple décision

²⁵³ ANOM 91/1K66 : « Commissions italienne et allemande d'armistice présentes en Algérie : pouvoirs, protection de leurs membres (1940/1942) ».

²⁵⁴ Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 66.

²⁵⁵ Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 65.

²⁵⁶ Anne Dulphy, « L'Algérie entre la France et l'Espagne de 1936 à 1939 : les répercussions de la guerre civile », in : *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2010/3, n°99, pp. 51-59.

²⁵⁷ Sylvie Thénault, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Odile Jacob, Paris, 2012, p. 247.

²⁵⁸ *Ibid.*, p. 248.

exécutive²⁵⁹. Jacques Cantier souligne que les conséquences de ces lois sont difficiles à chiffrer en Algérie du fait de la pauvreté des archives. Il fait référence à des listes de proposition de révocation de la préfecture de Constantine comprenant dix à vingt personnes et dont les causes sont la participation active au Front populaire ou l'exercice d'une activité militante de gauche ou syndicaliste ou la suspicion de nationalisme (algérien). S'y ajoute la loi du 13 août 1940 sur la dissolution des sociétés secrètes et celle du 11 août 1941 qui interdit l'accès à la fonction publique à une liste de personnes et qui vise spécifiquement la franc-maçonnerie²⁶⁰. La loi du 3 septembre 1940 autorise l'internement par arrêté, celle du 27 septembre astreint les étrangers « en surnombre dans l'économie française » à rejoindre les Groupements de travailleurs étrangers (GTE)²⁶¹. Dès 1940, des « indésirables » sont transférés vers l'Algérie lors de l'avance allemande et en janvier 1941, on prévoit de transférer dans le Sahara les prisonniers considérés comme des militants « dangereux », soit 5 000 détenus internés français et étrangers²⁶². Les difficultés matérielles sont très importantes et si le transfert débute en mars, aucun document ne permet d'affirmer qu'il fut mené à bien. Une note datée de la fin du mois spécifie que les autorités d'occupation s'opposent désormais au transfert de communistes français de la zone occupée à la zone libre et donc l'Afrique du Nord »²⁶³. Comme l'écrit Sylvie Thénault, là où l'internement est représenté comme une « atteinte aux libertés en régime républicain, en tout cas, [...] cantonné aux périodes de crises incluant les guerres », « vu d'Algérie, il n'en est rien, sauf à dire qu'aux colonies l'exception était la règle »²⁶⁴. En Algérie, c'est donc une pratique ancienne qui est reprise avec ces lois.

Le programme de la Révolution nationale, fondé sur l'idée qu'il existe des « communautés naturelles » et prônant l'effacement de l'individu pour la grande œuvre commune, n'entre pas en contradiction avec un certain état d'esprit colonialiste, bien au

²⁵⁹ Au sujet des fonctionnaires sous Vichy, cf. Marc-Olivier Baruch, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Fayard, Paris, 1997.

²⁶⁰ Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 68.

²⁶¹ Loi du 27 septembre 1940, JO du 1er octobre 1940, relative à la situation des étrangers en surnombre dans l'économie nationale : « Article 1er - Les étrangers du sexe masculin âgés de plus de dix-huit ans et de moins de cinquante-cinq ans pourront, aussi longtemps que les circonstances l'exigeront, être rassemblés dans des groupements d'étrangers s'ils sont en surnombre dans l'économie nationale française et si, ayant recherché refuge en France, ils se trouvent dans l'impossibilité de regagner leur pays d'origine ». Cf. : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT00000571760&categorieLien=id>, consulté le 28/07/2020.

²⁶² Sylvie Thénault, *op. cit.*, pp. 247-252.

²⁶³ Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 81.

²⁶⁴ Sylvie Thénault, *op. cit.*, p. 12.

contraire²⁶⁵. Sa mise en place renforce les logiques d'exclusion qui le précèdent. Dans cette idée, l'armée est une communauté centrale pour le pouvoir. La Légion française des combattants est promulguée le 29 août 1940²⁶⁶. Elle fédère très vite principalement des anciens soldats de la Grande Guerre. L'engagement est relativement plus élevé en Algérie qu'en métropole : 36 % des hommes adultes dans un cas contre 25 % dans l'autre. Le degré d'engagement idéologique et les motivations pratiques sont très divers au début : certains adhèrent pleinement au projet de Révolution nationale de Pétain, mais l'utilité du groupe dans une stratégie de carrière est également évidente. La Légion française des combattants compte en Algérie, en juin 1941, 107 000 membres, 64 000 Européens et 43 000 Musulmans, les Juifs en ayant finalement été exclus au début de l'année²⁶⁷. Pour autant, les Musulmans sont plus présents dans les Volontaires de la Révolution nationale, groupement créé par la loi du 18 novembre 1941 et qui ouvre factuellement la Légion à toute la population, femmes et non-combattants compris. Si l'intégration des Algériens dans la Légion française des combattants est un souhait du régime, ce n'est pas sur un pied d'égalité avec les Européens. Des vice-présidents musulmans sont nommés à chaque échelon, mais à titre honorifique, et en 1940, lorsque la liste des présidents de section est rendue officielle, la déception des anciens officiers musulmans est grande. La légion des combattants « donne l'image la plus exacte de ce que Vichy aurait voulu être et de ce qu'il a été, que ce soit dans son idéologie et ses valeurs, dans ses composantes politiques et sa sociologie, dans sa géographie et sa chronologie. Elle est Vichy jusque dans ses contradictions. »²⁶⁸ Elle est donc devenue le relais du pouvoir tant espéré mais elle est dans le même temps symptomatique de l'ordre nouveau en Algérie : les Européens y sont majoritaires, les Algériens sont présents minoritairement et sans aucune responsabilité, les Juifs en sont exclus.

²⁶⁵Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 57 ; Eric Jennings, *op. cit.*, pp. 19-24.

²⁶⁶Samuel André-Bercovici, *Les anciens combattants dans l'Algérie coloniale : les associations d'anciens combattants et l'Algérie française (1942-1962)*, Master Histoire des sociétés occidentales contemporaines, CHS, Université Paris I Panthéon Sorbonne, 2014, pp. 23-33, <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01123704/document>, consulté le 22/07/2020 ; Jean-Marie Guillon, « La Légion française des combattants, ou comment comprendre la France de Vichy », in : *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 116, « Voyage dans la France de Vichy : la Légion française des combattants », n°245, 2004, pp. 5-24 ; Jean-Paul Cointet, *La Légion française des combattants Vers le parti unique. Vichy 1940-1944*, Paris, Henri Veyrier, 1991.

²⁶⁷Jacques Cantier, *op. cit.*, pp. 59-60.

²⁶⁸*Ibid.*, p. 6.

2.2. *L'administration coloniale dans l'Algérie de Vichy*

Trois gouverneurs généraux se succèdent pendant les années vichystes de l'Algérie : Abrial, Weygand et Châtel. Abrial est un catholique conservateur. Charles-André Julien le décrit comme n'ayant pas les qualités intellectuelles ou la culture politique que son poste exigeait²⁶⁹. Il est en poste au moment de l'abrogation du décret Crémieux, le 7 octobre 1940, quelques jours après la promulgation du statut des Juifs en métropole, le 3 octobre 1940. Sa mise en œuvre de la loi dénote un zèle particulier, cohérent avec l'adhésion d'Abrial aux mesures demandées par les commissions d'armistice allemandes et italiennes. Weygand est un militaire traditionaliste, catholique, anti-parlementariste, antisémite, germanophobe et anglophobe ; un personnage traversé par ses propres paradoxes²⁷⁰. Né de parents inconnus à Bruxelles, il n'acquiert la nationalité française qu'à 20 ans passé. Du 17 juin au 5 septembre 1940, Weygand occupe le poste de Ministre de la Défense nationale. Il est ensuite nommé délégué général du gouvernement en Afrique. Sa fonction à ce poste consiste à rallier toutes les forces de l'Afrique du Nord dans un loyalisme absolu envers le maréchal Pétain. Darlan remplace en juillet 1941 Abrial par Weygand, qui est donc, contre son gré, affublé de la double casquette de délégué général du gouvernement en Afrique et de gouverneur général de l'Algérie. Il est officiellement favorable à une politique de rapprochement avec les Musulmans, mais demande une gestion de fer à leur égard en plus petit comité. Il sera finalement destitué de son poste de gouverneur général à la demande des autorités allemandes d'occupation. Yves Châtel lui succède en novembre 1941. Ce dernier est un fonctionnaire colonial qui a effectué la majorité de sa carrière en Indochine. Il a été surpris par la mobilisation en vacances en France et c'est ainsi qu'il fait finalement partie de la délégation de Weygand depuis l'été 1940. Il semble donc indiqué pour reprendre le poste. Il y poursuit la politique de lutte contre les communistes, les anciens du Front populaire, les nationalistes algériens, les franc-maçons et les Juifs. Il est assez peu apprécié, jugé parfois farfelu et peu adroit²⁷¹.

L'arrivée au pouvoir du gouvernement de Vichy se traduit en métropole comme en Algérie par un grand renouveau du corps préfectoral²⁷² : si Louis Boujard garde la

²⁶⁹ Selon Charles-André Julien dans *L'Afrique du Nord en marche. Algérie, Tunisie, Maroc 1880-1952*, Paris, Omnibus, 1952, Abrial « ne connaissait rien aux affaires et était le jouet d'un entourage aussi médiocre que sectaire », cité par Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 51.

²⁷⁰ Sur Weygand, Jacques Cantier, *op. cit.*, chapitre 3 : « L'Algérie de Weygand : le triomphe du vichysme coloniale », pp. 93-147.

²⁷¹ *Ibid.*, pp. 150-151.

²⁷² *Ibid.*, p. 52. Voir également : Jérôme Cotillon, « L'Empire français dans la Révolution Nationale : l'exemple de la vision algérienne des entourages du maréchal Pétain (1940- 1942) », in : *Outre-mers*,

Préfecture d'Oran, Pierre Pagès qui arrive d'Indochine prend son poste à Alger et Max Bonnafous, agrégé de philosophie et politiquement proche du parcours d'un Déat, du socialisme au collaborationnisme, devient préfet de Constantine. Le pouvoir des préfets est renforcé. Ils ont les mêmes missions que le gouverneur général, à savoir la mise en œuvre de la politique antisémite et l'épuration administrative, la lutte contre le marché noir et le ravitaillement. Le fonctionnement local des institutions algériennes n'est pas un modèle de démocratie avant la guerre, mais la mise en place du régime de Vichy accentue encore la tendance et le peu de démocratie locale est étouffée : certaines prérogatives d'assemblées ou d'individus élus échouent à des corps nommés.

L'exemple des délégations financières, créées par décret le 23 août 1898²⁷³, est frappant : ces assemblées sont élues au suffrage restreint en trois sections (colons, non-colons et indigènes). Leur composition ne représente clairement pas la démographie du pays, mais est supposée servir ses intérêts économiques. Théoriquement compétente en matière de budget, les attributions des délégations financières se sont en réalité grandement élargies depuis leur création. En 1940, elles sont mises de côté, et leurs attributions échouent au GGA par la loi du 9 décembre. Un conseil de 18 membres, consultatif, doit épauler le gouverneur général²⁷⁴. Les conseils généraux sont également suspendus, leurs prérogatives transférées aux préfets, assistés d'une commission administrative. Globalement, les attributions administratives sont renforcées. Le 24 janvier 1941, les chambres élues sont remplacées par une assemblée consultative : le conseil national n'a en réalité aucune autorité réelle. Y sont nommés par le pouvoir 213 conseillers. Au départ, il ne comprend aucun représentant musulman, ce qui cause des protestations. Abrial écrit à Weygand pour remédier à cette situation particulièrement délicate alors que le régime veut s'assurer de la loyauté de « indigènes ». Weygand obtient la présence d'un ancien délégué financier, d'un officier en retraite kabyle, d'un représentant des grandes familles, et y est ajouté un « évolué », ce qui monte à quatre personnes le nombre de représentants des « indigènes ». Les pouvoirs du gouverneur général sont très élargis. À ses côtés siège un conseil privé de dix personnes, dont deux

tome 91, n°342-343, 1er semestre 2004, « Vichy et les colonies », pp. 41-50 : « L'appareil politico-administratif a été en grande partie investi par des proches ou des fidèles du chef de l'État français, au détriment ou contre d'autres entourages politiques. De ce point de vue, les luttes d'influence en Algérie reproduisent fidèlement celles qu'ont pu se livrer les pétainistes, les lavalistes, les « ADD » [les « amis de Darlan »] ou les collaborationnistes. », p. 42.

²⁷³ Sur le sujet, voir la volumineuse somme de Jacques Bouveresse, *Un parlement colonial ? Les Délégations financières algériennes 1898-1945* ; t.I, L'institution et les hommes, 2008, 996, t. II, Les réalisations, 2010.

²⁷⁴ *Ibid.*, p. 728-729.

musulmans. De manière générale, les représentants musulmans sont choisis dans les vieilles élites modérées et les familles de notables, mais également de manière plus appuyée chez les anciens officiers indigènes qui ont donné la preuve de leur loyauté envers la France. Ces personnalités n'ont ni carrière ni revendications politiques, alors même que, comme précisé plus haut, les années 1930 ont été le théâtre de bouleversements significatifs et qu'une génération d'Algériens s'est formée à l'action politique et au militantisme²⁷⁵. La direction des Affaires musulmanes est encadrée par des militaires²⁷⁶. Elle a pour charge d'observer la société musulmane. Les institutions municipales sont légèrement modifiées.

2.3. La situation matérielle dans la guerre

La crise des années 1930 avait eu pour conséquences d'initier une politique économique interventionniste, le régime de Vichy pousse la même logique plus loin²⁷⁷. La réorganisation du secteur agricole, très fragilisé, joue un rôle important, aussi bien en réponse à des nécessités économiques immédiates telles que le ravitaillement de la population, que dans le cadre idéologique pétainiste du « retour à la terre ». Au-delà des préoccupations liées à la mise en place des institutions et à la surveillance des « suspects », la situation économique de l'Algérie s'aggrave encore à l'automne 1940. La récolte a été désastreuse, la rudesse de l'hiver 1939-1940 s'étant ajouté à la désorganisation générale conséquent à la guerre. La production céréalière par exemple a chuté de 60 %. Les denrées alimentaires de base sont donc touchées de pénurie et la misère des Algériens se fait de plus en plus visible. Dans le même temps, les Algériens qui étaient allés chercher du travail en métropole ont été rapatriés en masse²⁷⁸.

Daniel Lefeuvre considère que la Délégation générale en Afrique du Nord s'est employée à créer un « environnement favorable à l'investissement industriel »²⁷⁹ par

²⁷⁵ *Ibid.*, p. 731. Également Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 87.

²⁷⁶ Elle est dirigée par Augustin Berque à partir de 1941. Pierre-Robert Baduel, « Augustin Berque, Écrits sur l'Algérie réunis et présentés par Jacques Berque, Édisud, Aix-en-Provence, 1986 », in : *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°41-42, « Désert et montagne au Maghreb », 1986, pp. 418-420.

²⁷⁷ Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 169. Voir également : René Galissot, *Histoire d l'Algérie coloniale, op.cit.*, p. 368.

²⁷⁸ Ce rapatriement est largement traité dans le chapitre suivant, mais on peut déjà noter ici qu'un rapport de 1950 de Lucien Muracciole note 26 247 retours pour 1 300 départs entre juillet 1940 et juillet 1941.

²⁷⁹ Daniel Lefeuvre, *op. cit.*, p. 226.

deux moyens : le recours aux industriels métropolitains et l'aide d'État²⁸⁰. Il propose trois explications à ce qu'il qualifie d' « engouement [...] du grand patronat métropolitain » : « le poids des circonstances, les inquiétudes sur l'avenir et le zèle industrialiste des autorités, de la mission Weygand tout particulièrement »²⁸¹, et de manière plus large, la décision d'intensifier les investissements industriels en Algérie sous Vichy avaient trois motivations principales : « pallier les pénuries dues à la guerre et à la défaite française, conserver l'Empire à la France et le faire participer au relèvement de la métropole, répondre à la croissance démographique qui risquait de déboucher sur une grave crise sociale et politique. »²⁸²

C'est dans un pays très affaibli qu'intervient Weygand en tant que GGA. Il souhaite reprendre en main l'armée et les administrations et s'attelle à la propagande et à la surveillance, mais, au vu de la profondeur de la misère des Algériens musulmans, également à des projets de construction à bas coûts pour la réduction des bidonvilles, à une réforme de la santé et de l'accès à l'instruction publique et même à une réforme agraire privilégiant les petits colons. Ces larges ambitions ne sont cependant globalement pas suivies d'effet.

La bonne récolte de l'année 1941 apaise un peu la grande misère des populations musulmanes, mais malheureusement la conjoncture agricole de l'année 1942 est beaucoup moins bonne : 80 millions de quintaux de céréales en 1941 pour 11,2 millions en 1942. Non seulement la métropole ne peut pas aider, mais bien plus encore, l'Algérie est supposée participer à son ravitaillement. Il n'y a plus assez de carburant, plus assez de textiles. Des témoignages font état de personnes obligées de travailler à moitié nus, et d'autres dans l'impossibilité de travailler faute d'habits. On n'a plus même de linceuls pour enterrer les morts²⁸³. Les produits de première nécessité manquent, leur acheminement est compliqué. La misère s'accroît pour une part grandissante de la population. Les prix sont exorbitants et un marché noir se met en place. Les conditions de vie se dégradent et le sentiment d'injustice est renforcé par les accusations de détournements de produits pour

²⁸⁰ Voir également Catherine Coquery-Vidrovitch, « Vichy et l'industrialisation aux colonies », in : *Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n°114, 1979 ; et Jacques Marseille, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 1984, pp. 337-342. Coquery-Vidrovitch et Jacques Marseille considère que les efforts de Vichy ne seront pas suivis d'effets importants. Daniel Lefeuvre remet cette assertion en cause, considérant au contraire que des modifications majeures à l'industrialisation du pays furent apportées sous Vichy. Daniel Lefeuvre, *op.cit*, p. 208.

²⁸¹ *Ibid.*, p. 230-231.

²⁸² *Ibid.*, p. 239.

²⁸³ Pierre Darmon, *L'Algérie de Pétain*, Paris, Perrin, 2014, p. 104 ; Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 174.

le marché noir par des caïds et des administrateurs et les disparités territoriales dans l'organisation du ravitaillement. La pénurie est terrible dans les Territoires du Sud peuplés d'Algériens, alors que la côte largement européenne est mieux ravitaillée. La solidarité nationale est invoquée pour la « journée nationale nord-africaine de collecte des textiles » le 18 mai 1942, mais ce type d'initiatives fait l'effet de pansements sur des plaies béantes. Les tensions politiques ne font que s'exacerber.

2.4. L'élite musulmane et les partis d'extrême-droite

Une partie de l'élite musulmane s'est engagée dans les partis et les formations d'extrême-droite. Djilali Bentami, issu d'une famille de notables (son frère, notamment, compte parmi les partisans déçus de l'assimilation), adhère au PPF dès 1936 après avoir été membre des Croix-de-Feu et responsable d'une association d'anciens combattants musulmans. Il est pendant la guerre cadre du PPF algérien. De moindre envergure, la présence d'Abdelkader Kassimi dans les rangs du parti joint tout de même un autre nom célèbre et respecté aux combats du PPF. C'est également le cas du cheikh Zouani, chef de la confrérie des Ammaria qui fera le voyage en métropole en tant que cadre du PPF ou encore Larabi Fodil, adhérent de l'ENA jusqu'en 1935²⁸⁴. Il faut cependant relativiser aussi bien l'importance du PPF que la part qui y est prise par les musulmans : Jacques Cantier relève qu'à Sidi-Bel-Abbès, on compte 1 800 adhérents au PPF en 1939 pour 325 pendant la période de guerre : 265 Européens, plutôt des classe moyennes, et 64 Musulmans, dont 25 ouvriers agricoles (40 % !), mais également « 23 artisans et commerçants, 10 fonctionnaires, 3 membres de professions libérales et 2 propriétaires »²⁸⁵.

Les notables musulmans, distancés politiquement par de nouvelles élites avant la guerre, se sont de nouveau ralliés aux autorités françaises sous Vichy, ce qui rend leur position encore plus paradoxale qu'auparavant : déjà gratifiés des attributs de l'élite et pourtant colonisés sous la Troisième République, ils sont alors associés à un régime dont le racisme est affiché. Il est vrai qu'une certaine vision traditionaliste de la société joint les élites musulmanes et l'administration de Vichy en Algérie, mais c'est également l'opportunité de reprendre une place précédemment perdue au profit des nouveaux leaders

²⁸⁴ Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 223-226. Omar Carlier en dit qu'« en matière de religion et de culture arabe, toutefois, ni Messali ni Imache ne peuvent se comparer avec le cheikh Fodil ».

²⁸⁵ Les chiffres ne tombent pas juste, mais nous les retenons comme ordre de grandeur, Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 228.

politiques musulmans apparus depuis les années 1920. Ce sont donc en majorité des représentants des grandes familles qui occupent les rares sièges aux commissions consultatives mises en place par le régime. Ils jouent un rôle de représentation. Les autorités algériennes cherchent à séparer le bon grain de l'ivraie : elles mettent de côté les élites les plus revendicatives mais souhaitent rallier les élites modérées et y parviennent. Des élus des trois fédérations ainsi que des intellectuels plutôt traditionalistes et de droite rejoignent le régime²⁸⁶. Dans un premier temps, certains élus plus engagés tels Bendjelloul et Abbas tentent de s'adapter au nouveau cadre et de rester cohérents. Weygand cherche également à se rallier une certaine élite musulmane du pays avec laquelle Abrial avait selon lui perdu le contact. Bendjelloul et Abbas, par exemple, répondent à son appel dans un premier temps, mais démissionnent finalement au bout de six mois. Mais lorsque Bendjelloul envoie Bendjemaa comme représentant auprès de Weygand et qu'il annonce publiquement le soutien des élus de la Fédération de Constantine au régime, Ferhat Abbas, hors de lui, démissionne. Il est finalement bientôt suivi par Bendjelloul.

Des faits divers glaçants s'ajoutent aux conflits politiques pour alimenter les tensions entre les représentants de la force publiques et les Algériens, et celles qui parcourent la société algérienne elle-même. En 1942, un musulman qui tue deux fillettes européennes est condamné à mort alors qu'un an plus tôt le garde-champêtre de Boghni ayant battu à mort un jeune musulman avait été acquitté. Une autre affaire est suivie par le capitaine Schoen (ou Shoën, selon les documents), chef du centre d'étude et d'information (CEI)²⁸⁷ d'Alger, qui fait une enquête et conclut que les services de sûreté de Médéa et la gendarmerie de Berrouaghia torturent des détenus, sans plus de précisions sur l'identité des détenus en question. Le supplice est appelé « chitane » (« sheitan ») parce que « le supplicié ayant les yeux bandés et recevant dans le corps des secousses inconnues il n'en voit l'explication que dans une intervention du diable ». Il consiste en « un traitement électrique à l'aide de fils de fer enroulés autour du cou, des cuisses et de la verge des victimes »²⁸⁸. Dans l'opinion publique musulmane, c'est cependant le drame de Zéralda, qui en août 1942 retentit dans toute l'Algérie, qui concentre les dégoûts et la

²⁸⁶ Jacques Cantier détaille les différentes positions de ces hommes dans les pages 257 à 261.

²⁸⁷ Ce service produit une grande partie des rapports qui nous sont parvenus. Ses archives révèlent un trésor d'information sur la population algérienne de l'époque. C'est l'œuvre d'un État surveillant scrupuleusement ses administrés. Sur les CIE, voir : Romain Brault, « Entre surveillance policière et propagande politique : Le Centre d'informations et d'études 1934-1945 en Algérie », Mémoire d'histoire sous la direction de Jean-Louis Triaud, Département d'Histoire, Université de Provence, 2002.

²⁸⁸ Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 186.

rage provoqués par la « justice » raciale. Zéralda est une ville du littoral de la Mitidja. À l'approche de l'été 1942, un arrêté interdit l'accès à la plage « aux Arabes et aux Juifs » et le panneau est placé à côté d'un autre interdisant la plage « aux chiens et aux chevaux », aggravant l'humiliation ressentie²⁸⁹. Cela fait déjà du bruit dans la région. Mais à la suite de plaintes pour vol, vraisemblablement, une rafle est organisée par le maire. Il arrête des Musulmans sur la plage, mais également dans la forêt voisine en train de ramasser du bois. Une quarantaine d'hommes est incarcérée dans le sous-sol de la mairie pendant toute la nuit. Lorsque la cellule est ouverte le lendemain, est mise au jour un tableau d'épouvante : 25 hommes sur les 40 incarcérés ont trouvé la mort pendant la nuit. Ces morts immédiatement imputables aux mauvais traitements infligés sont présentées de manière très atténuée par l'administration et la presse européennes, ce qui choque l'élite musulmane. Par ailleurs, l'administration judiciaire temporise jusqu'en 1944 et le maire, le garde champêtre et l'inspecteur de police ne seront condamnés qu'à une peine de sursis.

2.5. À la recherche des « Algériens » dans les archives

Dans ces conditions, comment se comporte la population algérienne ? Les informateurs divisent la population en groupes. Suivons-les, dans un premier temps au moins. Alors que font les « Européens » ? Que font les « Musulmans » ? Que font les « Juifs » ? Comment réagissent les chrétiens, ou encore les ressortissants des puissances belligérantes ? Que font les fonctionnaires, les hommes d'affaires, les élites intellectuelles, les femmes au foyer, les enfants dans les écoles et dans les champs, que font les agriculteurs et les travailleurs journaliers, les ouvriers et les artisans ? Les artistes ? Au regard scrutateur de l'administration semblent échapper des pans entiers d'une société forcément multiple et divisée par la violence. Qu'ont pensé les Algériens de l'arrivée de ce nouveau régime ?

On peut proposer avec Jacques Cantier de considérer qu'il y eut deux grandes vagues d'adhésion au vichysme²⁹⁰. La première suit immédiatement l'armistice et a été préparée par la vie politique des années 1930. Elle emporte avec elle les lignes de partage établies entre les différents groupements. En effet, le Parti social français (PSF, issu de la dissolution des Croix-de-Feu) se délite, et le PPF « n'y survit que parce qu'il ne cherche

²⁸⁹ *Ibid.*, pp. 187-192.

²⁹⁰ Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 245.

pas à lui résister »²⁹¹. C'est surtout l'engagement dans la Légion française des combattants qui fédère et consolide l'adhésion au régime. Un temps, le mouvement pourrait se transformer en parti unique avec ses satellites tels les Volontaires de la Révolution nationale, les cadets et les cadettes, les sections d'entreprise. Pourtant les aspirations sont trop diverses et le mouvement probablement pas assez central. Finalement, en 1942, une certaine défection s'accompagne d'un processus d'homogénéisation qui renforce l'orientation collaborationniste et paramilitaire de l'organisation avec la création du Service d'ordre légionnaire (SOL) et le développement du Groupe Collaboration, qui pour être très différents, ont la caractéristique commune de pousser loin une logique propre raciste et vexatoire, voire violente. Dans ce processus, les Algériens musulmans se désengagent massivement. La frénésie suscitée par ces nouvelles antennes et cette plus grande homogénéité est en outre peu maîtrisable et les autorités algériennes sont déjà engagées dans un durcissement doctrinal consécutif au renforcement des groupuscules violents, comme en métropole avec la milice, au moment où intervient le débarquement allié en Afrique du Nord²⁹².

Dans ce contexte, la question historiographique du « monde du contact », ou des « mondes en contact »²⁹³, question classique de l'Algérie coloniale, se pose selon des coordonnées particulières. De nouvelles lignes de partage se font jour : celle de l'adhésion au régime, qui est intimement liée à toutes les autres lignes de partage, celle de l'assimilation territoriale et juridique, celle de la place de la religion dans la culture algérienne et dans l'éducation, celle de la nécessité d'un renouveau de l'islam sur le modèle de ce qui se fait au Proche-Orient ou celle du maintien des spécificités maghrébines ; celle de l'accès à la propriété, ou aux soins, ou à la justice ; celle des difficultés matérielles quotidiennes ; celle du droit et de la possibilité de se mouvoir sans entraves dans l'espace... Ces nouvelles lignes de partage, alors que les autres se durcissent, ajoutent à la difficulté de faire front commun pour les mêmes idées en dépit de la manière dont les catégories se figent.

²⁹¹ *Ibid.*, p. 245.

²⁹² *Ibid.*, p. 246.

²⁹³ Christian Phéline rapporte que cette « variation « mondes en contact » / « monde du contact » a été suggérée par James McDougall lors d'une réunion (18 novembre 2015) du séminaire animé par Sylvie Thénault, Emmanuel Blanchard et Jim House », dans l'article publié sur « textures du temps », carnet hypothèse sur l'histoire de l'Algérie animé par Malika Rahal. Christian Phéline, « Les avocats « indigènes » dans l'Alger colonial », in : http://texturesdutemps.hypotheses.org/2181#identifier_24_2181, mis en ligne le 19/07/2016, consulté le 18/07/2018.

Le régime de Vichy met en place de multiples mesures dont résulte une aggravation des inégalités entre population musulmane et colons : la restructuration de la représentation dans les administrations, le durcissement de la répression des leaders politiques indépendantistes et la censure, le dirigisme économique et les disparités géographiques dans le ravitaillement, la volonté de mise au travail forcé des indigènes dans l'agriculture... A ces mesures politiques, à ces pratiques administratives qui creusent le gouffre entre Algériens et Européens s'ajoute une justice raciste, parfois même meurtrière. Dans les mois qui suivent le drame de Zéralda, plusieurs rapports des CIE indiquent un « climat de haine » et un très grand sentiment d'injustice dans la population musulmane. On craint donc, et c'est probablement justifié, la consolidation de sentiments « anti-français » qui se traduiraient dans une mobilisation nationaliste accrue, malgré le manque de chefs, incarcérés, et une tendance à s'intéresser à ce qui est perçu comme une alternative du côté allemand. Sans compter que les événements internationaux, tels la prise de Madagascar par les Anglais (mai 1942), accentuent l'impression de fragilité du régime vichyste « sous les tropiques »²⁹⁴.

2.6. « Politique des égards »²⁹⁵, surveillance, loyauté

L'importance accrue de l'empire et notamment de l'Afrique du Nord pour la politique française sous le régime de Vichy est liée aux relations diplomatiques avec le Troisième Reich. Tout d'abord, l'occupation de la majorité du territoire métropolitain, dont Paris, renforce le poids de l'Algérie dans l'ensemble territorial français : l'Algérie c'est l'empire, mais c'est aussi la France. L'attaque britannique de Mers-el-Kébir le 21 juin 1940, qui a fait 1 295 morts parmi les marins français d'un côté, et la bataille de Dakar du 23 au 25 septembre 1940, malgré l'échec des forces de la France libre et des britanniques, de l'autre, ont contribué à instaurer la peur d'une déstabilisation de l'empire au profit des Alliés. S'y ajoute que la propagande allemande à l'égard des pays musulmans ainsi que des populations musulmanes des empires coloniaux européens, déjà engagée avant la guerre, s'est accrue.

Dans la crainte d'être déstabilisée par la propagande allemande, l'administration algérienne sous Vichy prend à cœur de se faire aimer par les « Musulmans ». Comme

²⁹⁴ Eric Jennings, *Vichy sous les tropiques*, op. cit.

²⁹⁵ La « politique des égards », lieu commun de la politique impériale de la France en Afrique du Nord, sera traitée plus longuement dans le chapitre 4.

l'indique Oissila Saadia dans son ouvrage sur la gestion des cultes musulman et catholique en Algérie, « la politique des égards appartient aux vieilles formules éprouvées dont les fonctionnaires présents en Algérie attendent des résultats rapides »²⁹⁶. La figure de Pétain, charismatique et paternaliste, chargée de médailles militaires, semble en outre rapidement favoriser l'acceptation du nouveau régime par la population algérienne, Européens et Musulmans. Par ailleurs, le changement de régime en soi concourt à rallumer des espoirs endormis à la suite de l'échec des différentes tentatives de réformes depuis la fin de la Première Guerre mondiale. L'institution d'un milieu politique supposément neuf allié à une technique de gestion de la population bien rodée et à une figure paternaliste rassurante devrait donc permettre d'apaiser ces tensions tant craintes.

Mais cela n'est pas univoque : si les personnalités publiques musulmanes tendent à exprimer dans un premier temps si ce n'est un soutien, au moins une ouverture à l'égard du nouveau régime, les rapports des indicateurs qui observent la population dans les ports, dans les cafés, dans les rues, et le courrier ouvert ne permettent pas d'affirmer un réel soutien au régime de la part de la population musulmane. Dans tous les cas, les différents services chargés de récupérer des informations sur l'opinion publique algérienne ne chôment pas. Des rapports journaliers, hebdomadaires, mensuels, s'empilent pour tenter de percer à jour le secret de l'« opinion musulmane », et les notes et correspondances entre les administrations indiquent clairement une préoccupation constante : retrouver l'honneur français perdu lors de la défaite, retrouver le prestige bafoué par l'occupation allemande. Cette peur profonde de la perte du prestige est spécifique à la situation coloniale : elle ne se compose pas seulement d'humiliation ou de rejet de l'occupation allemande, comme c'est le cas en métropole, mais elle met à mal la relation de domination coloniale elle-même. Comme l'indique Emmanuelle Saada²⁹⁷, la dignité est affaire de fonctionnaire, et elle concerne l'ensemble des représentants de l'État sur tout le territoire national ou impérial. Cette dignité s'étend à tout colon en colonie, car tout Européen représente sa nation. George Hardy, recteur de l'université d'Alger sous Vichy et particulièrement zélé dans l'exclusion des Juifs de l'Éducation nationale, s'exprime en ces termes quelques années auparavant alors qu'il est directeur de l'École coloniale :

« La vie coloniale augmente la responsabilité morale. Plus encore que ses actes personnels, le colonial est responsable de ses actes en tant qu'exemples, il est

²⁹⁶ Oissila Saadia, *Algérie coloniale. Musulmans et chrétiens : le contrôle de l'Etat (1830-1914)*, Paris, CNRS, 2015, p. 210.

²⁹⁷ Emmanuelle Saada, « Citoyens et sujets de l'Empire français. Les usages du droit en situation coloniale », *op. cit.*, p. 4.

responsable de son rayonnement. Il est donc essentiel de le préparer très méthodiquement à son rôle social et de tout mettre en œuvre pour que son action individuelle n'ait que de bons effets. »²⁹⁸

Perdre le prestige de l'État, c'est en Algérie perdre le prestige de la colonisation, c'est de ce fait perdre le prestige du colon, et c'est donc, finalement, mettre à mal à la fois la distinction de race incluse dans celle de dignité et la légitimité de la domination effective. L'obsession de la loyauté des indigènes peut donc se comprendre à deux niveaux, qui tous les deux concernent la pérennité et la légitimité de la domination coloniale. Premièrement, les rapports et les correspondances de l'administration coloniale montrent une peur très vive des effets de la propagande et du soutien matériel allemand sur l'organisation d'une résistance nationaliste. Deuxièmement, et hors même propagande allemande, la conscience acérée et la profonde angoisse de la perte du prestige de l'État français renvoie à la ligne de séparation des races. Cette séparation est indissociable du prestige dans tout le droit colonial : c'est ce lien entre catégories raciales et prestige qui justifie le système d'inégalité juridique et par la même la domination effective.

Ferhat Abbas, qui soutient pourtant une ligne politique loyaliste et écrit dans *l'Entente* que « [s]a place est sous les drapeaux aux côtés de [s]es camarades de régiment »²⁹⁹, avait déclaré devant la commission du suffrage universel du Sénat, avant la guerre : « N'attendez pas le déclenchement d'une guerre, que votre recul à Munich rend inévitable, pour dire à vos 'sujets' : Venez mourir pour une République qui vous frappe d'ostracisme, pour des libertés dont vous ne bénéficierez pas, pour un bien-être qui vous est refusé, pour une instruction qui n'est dispensé qu'à 10 % d'entre vous »³⁰⁰. Dès le début des hostilités, le souvenir du peu de conséquences en termes d'égalité et de droits politiques de la participation des Nord-Africains aux combats de la Grande Guerre, et les morts et blessés causés par ceux-ci, est donc rappelé aux représentants d'une France ingrate. Messali Hadj affirme dans *El Ouma* : « L'Afrique du Nord n'est rattachée à la France par aucun sentiment, si ce n'est par la haine que cent ans de colonisation ont créée dans nos cœurs »³⁰¹ et il refuse immédiatement de collaborer avec le régime de Vichy,

²⁹⁸ Cité par Emmanuelle Saada, *Ibid.*, p. 4, George Hardy, « La préparation sociale des jeunes gens qui se destinent à la colonisation : fonctionnaires et colons », in : *Semaines sociales de France. Le problème social aux colonies, Compte-rendu in extenso des cours et conférences*, Lyon, Chronique sociale de France, 1931, p. 470.

²⁹⁹ Cité par Benjamin Stora, *Messali Hadj, op. cit.*, p. 185.

³⁰⁰ Cité par Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 31.

³⁰¹ Benjamin Stora, *Messali Hadj, op. cit.*, p. 185.

alors même qu'il est sollicité dès le 17 juin 1940 par l'intermédiaire du capitaine Schoen. Il refuse tout autant de collaborer avec les Allemands.

Chez les militaires même, l'aigreur est parfois présente et en janvier 1941, par exemple, un rapport des Affaires musulmanes d'Orléansville contient les propos d'« un indigène patriote abondamment décoré, citoyen français » : « Quels que soient nos services militaires, notre conduite civile et notre amour pour la France, nous sommes toujours des rats ». ³⁰². Tewfik El Madani³⁰³, l'un des dirigeants de l'association des Oulémas, se rappelle l'espoir de certains d'un départ de la France dans le cas d'une victoire allemande³⁰⁴. Ali Zamoum se souvient dans ses mémoires de planter des drapeaux allemands sur le petit point représentant Paris sur la carte de la France, ou de tracer des croix gammées sur le tableau de sa classe³⁰⁵. Certainement pas en signe d'adhésion au nazisme dont un enfant dans un village kabyle peut difficilement savoir grand chose, mais c'est probablement exactement ce que redoute le régime : que les signes de ralliement à l'Allemagne prennent la signification d'une rébellion à l'égard non seulement du régime, mais du système colonial en tant que tel. Des croix gammées tracées par des petits catholiques dans un village de la Creuse n'auraient pas eu la même valeur. Il faut tenter de circonscrire les marques d'adhésion au nazisme et, par là même, l'antisémitisme, dans le contexte précis de l'Algérie des années 1940.

3. L'antisémitisme en Algérie

3.1. Administration coloniale, Juifs et Musulmans

Après la vague d'antisémitisme des années 1898, les années 1930 voient resurgir une violence qui a la caractéristique d'être chronique. Un événement en particulier a suscité de nombreux travaux : les émeutes anti-juives de Constantine, qui seront ici évoquées. Un deuxième événement constitue un marqueur historique de l'expérience commune des Juifs d'Afrique du Nord : la révocation du décret Crémieux. Selon Jacques

³⁰² Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 144. ANOM GGA 9H43.

³⁰³ Qui est l'objet de l'ouvrage de James McDougall, *History and the culture of nationalism in Algeria*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

³⁰⁴ Ahmed Tewfik el Madani, *Hayatou kafah*, Mémoire t.2, 1925-1954, Alger, sd, cité par Boucif Melkhaled, *Chroniques d'un massacre. 8 mai 1945 Sétif, Guelma, Kherrata*, Paris, Syros, 1995, pp. 23-24, cité par Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 146.

³⁰⁵ Ali Zamoum, *Le pays des hommes libres, Tamurt Imazighen. Mémoires d'un combattant algérien (1940-1962)*, La pensée sauvage, Saint-Etienne, 1998, p. 52.

Cantier, si la révocation correspond à un mouvement national d'antisémitisme, celui-ci rencontre une importante demande locale de la part des colons³⁰⁶. Les droits politiques des juifs sont désormais calqués sur ceux des musulmans, à cela près que ces derniers peuvent demander leur naturalisation à titre individuel³⁰⁷.

Ce que donne à voir la multiplication des occurrences très locales de chansons et de poèmes à la gloire d'Hitler ou la propagation de rumeurs quant à l'arrivée prochaine des Allemands ou l'apparition de croix gammées sur les murs des villes et des villages (et jusque sur les tableaux des écoles selon l'anecdote d'Ali Zanon relatée plus haut) est très complexe. Les paragraphes qui suivent sont une tentative de pondérer les différentes peurs et les interprétations des acteurs face à ces petits événements ainsi que ce qu'ont pu en dire les commentateurs, dont les historiens. Les relations entre Juifs et Musulmans en Afrique du Nord précèdent la conquête française. Si *colonial triangle* entre Européens, Juifs et Musulmans il y a à partir de 1830, comme l'affirment³⁰⁸ plusieurs historiens, ce n'est pas un triangle équilatéral et ce pour plusieurs raisons. D'abord parce que, comme il vient d'être dit, deux des côtés vivent côte à côte depuis plus d'un millénaire selon un ordre politique où ils ne sont pas égaux entre eux, le pouvoir étant musulman. Les Juifs y ont le statut de *dhimmi*, ce qui restreint par exemple leur accès à certains métiers et implique un habit particulier. Ensuite parce que la conquête française est d'abord une intrusion militaire violente, puis un processus de spoliation des terres et de déclassement culturel et politique de la population numériquement majoritaire, dont les Juifs font dans un premier temps parti avec les Musulmans.

Le système de domination colonial, qui évoluera beaucoup durant les 130 années de son existence, ne change pas en ce point qu'il n'existe que dans l'inégalité à l'accès aux droits politiques, à l'éducation, à la santé, aux richesses matérielles etc. des populations qui le composent selon un ordre social fondamentalement bipartite (les Français et les autres), dissécables en plusieurs catégories plus ou moins rigides selon des critères dont la variabilité est discutable (nation, ethnie, race, religion) : pendant ses 130 ans

³⁰⁶ Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 72.

³⁰⁷ Cet état de fait et les commentaires qui l'entourent ancrent cet événement dans une littérature (pas toujours scientifique, loin de là) qui fait la part belle à des événements postérieurs, à savoir la littérature sur les relations entre Juifs et Musulmans, prise dans le conflit israélo-palestinien. Cette littérature n'est pas prise en compte ici.

³⁰⁸ On retrouve notamment l'expression chez Ethan Katz dans *The burdens of brotherhood. Jews and Muslims from North Africa to France*, Harvard University Press, Cambridge, Massachussets, 2015, ou chez Rochdi Ali Younsi, « Caught in a colonial triangle. Competing loyalties within the jewish community of Algeria, 1842-1943 », Dissertation submitted to the faculty of the division of the Social Sciences in candidacy for the degree of doctor of philosophy, University of Chicago, 2003.

d'existence, les étrangers d'abord rejetés sont massivement naturalisés (plus facilement même qu'en métropole), les juifs sont collectivement naturalisés (à part les juifs du Mزاب) puis collectivement dénaturalisés et donc collectivement indigènes de nouveaux (et ce n'est pas rien puisque c'est le seul cas où l'on « devient » indigène), alors que les musulmans ont une possibilité réduite et changeante d'accéder à la citoyenneté, démarche lourde de conséquences puisqu'elle implique de renoncer au statut personnel et potentiellement de s'aliéner son entourage. La figure du triangle paraît dès lors peu propice à représenter cette complexité, et si l'on tient à l'utiliser il faudrait pondérer ou spécifier la longueur des côtés ou l'épaisseur des traits.

3.2. Les émeutes de Constantine d'août 1934

Il est vrai cependant qu'en 1940, ou déjà au milieu des années 1930, cela fait cent ans que la relation entre Juifs et Musulmans ne peut plus se comprendre sans tenir compte de la présence française. En effet, les institutions sont françaises, même si elles n'ont pas la même emprise sur la vie des tous les Algériens, et une certaine pratique de l'*indirect rule* a gagné dans les campagnes une partie de l'élite locale au fonctionnement colonial, notamment sous la figure du caïd. Dans ce cadre, ont lieu des tensions entre Juifs et Musulmans, Juifs et Européens, Musulmans et Européens, Français et étrangers. L'Algérie d'avant la guerre n'est pas une société apaisée. Pour autant, le meurtre de 26 personnes par une foule en émeute le 5 août 1934 est un fait exceptionnel.

Que s'est-il passé à Constantine ? Le vendredi 3 août 1934, un homme, éméché, juif, est passé devant une mosquée à l'heure de la prière. Quelques hommes, des musulmans, y font leurs ablutions dans la cour. L'homme juif se moque d'eux, les insulte ou urine contre le mur de la mosquée : sur ce point, les versions divergent. Plus tard, un groupe d'hommes musulmans se rassemble devant la fenêtre de l'homme juif. Ils jettent des pierres sur les fenêtres, les voisins lancent des projectiles, un coup de feu retentit et l'émeute s'étend. Les policiers rétablissent l'ordre vers 3 heure du matin, 15 personnes sont blessées dont 3 policiers. Le lendemain, les représentants des deux communautés sont convoqués à la préfecture. Ils en sortent avec l'ordre de calmer les esprits, ce qu'ils font. Le dimanche 5 août, des centaines de musulmans, certains venus en train, se réunissent à 7h pour écouter parler Bendjelloul. Vers 9h, non loin, des querelles éclatent, des coups de feu se font de nouveau entendre. On crie « A mort Bendjelloul ! », on entend « Bendjelloul est mort », et des centaines de musulmans, choqués par la nouvelle, se ruent

vers le quartier juif. Des magasins sont pillés et jusqu'à midi le désordre règne. Lorsque le calme revient, on voit les cadavres : 26 morts, 23 juifs et 3 musulmans, 81 blessés³⁰⁹.

Les études des dix dernières années visent à problématiser la question des violences, thématiques par les acteurs de l'époque ou par les commentateurs contemporains comme étant d'ordre racial, ethnique ou religieux, et à donner à voir le poids du colonial dans la rigidité des interprétations contemporaines autant que dans les violences elles-mêmes. Selon Joshua Cole, « les événements de Constantine peuvent être mieux compris lorsqu'on les considère dans le contexte de l'évolution des relations entre colons, juifs et musulmans de l'Algérie française remodelée par l'expérience du colonialisme »³¹⁰. Il affirme que les réformes engagées après la Première Guerre mondiale « ont eu pour effet d'exacerber la tendance locale à penser les intérêts politiques et sociaux en termes ethno-religieux, et d'augmenter le risque de conflits entre groupes définis en ces termes » et souligne, justement, que l'administration coloniale a pour habitude d'utiliser les catégories « Européens », « Israélites » et « indigènes », ce qui ne correspond pas aux statuts juridiques, puisqu'en 1934, cela fait 64 ans que les Juifs sont des autochtones « Européens », ou plus simplement des citoyens français³¹¹. Selon l'historien, « la relation de Mohamed-Salah Bendjelloul avec l'antisémitisme est complexe ». Ses discours ne sont pas empreints d'antisémitisme, ce qui à Constantine dans les années 1930 peut déjà être considéré comme digne d'attention. Il se peut qu'il ait cherché des soutiens auprès de la section locale des Croix de Feu, qui sont très tôt antisémites en Algérie. Très vraisemblablement, il joue surtout le jeu politique, électoral, local.

Expliquant que ces émeutes ont lieu dans un contexte de tensions sur plusieurs années, Joshua Cole fait référence à des chiffres évoqués par le GGA : entre début 1929 et la mi-1930, 31 incidents, mineurs, étaient survenus, où des Juifs avaient attaqué des Musulmans, et en 1933 de nombreuses disputes entre Juifs, Musulmans et colons

³⁰⁹ Charles-Robert Ageron, « Une émeute anti-juive à Constantine (août 1934) », in : *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°13-14, 1973, pp. 23-40.

³¹⁰ Joshua Cole, « Antisémitisme et situation coloniale pendant l'entre-deux-guerres en Algérie. Les émeutes antijuives de Constantine (août 1934) », in : *XX^{ème} siècle. Revue d'histoire*, 108, octobre-décembre 2010, pp. 3-23, p. 4.

³¹¹ *Ibid.*, p. 5. Il précise un peu plus loin que « Comme Phyllos Cohen Albert l'explique, le terme « israélite » a été adopté par les juifs français au 19^{ème} siècle pour signifier l'appartenance à une pratique religieuse, alors que le mot « juif » définit plus une ethnie ou une nation. L'utilisation du mot « israélite » dans le recensement de l'Algérie de la Troisième République reflète nettement un souhait similaire de trouver un terme qui permette de distinguer les juifs assimilés dans la population générale sans pour autant impliquer aucune différence qui puisse contredire les concepts d'universalité de la citoyenneté si chers à la doctrine républicaine ».

antisémites éclatèrent dans les rues de la ville³¹². En outre, en juin 1932, l'emprisonnement d'une figure charismatique que la communauté juive constantinoise, visiblement à tort, ravive la méfiance des Juifs de Constantine envers la police³¹³. Par ailleurs, depuis la fin des années 1920, des conflits violents avaient éclaté entre Juifs et Arabes, notamment en Palestine. En 1934, des circonstances politiques internationales se mêlaient donc au contexte local de la ville, contribuant à l'exacerbation des tensions à la fois entre Juifs et Musulmans, et entre ces deux communautés et les autorités locales³¹⁴. La récente enquête de Joshua Cole montre cependant une autre dimension des meurtres de Constantine d'août 1934. Un certain nombre d'indices concourent à montrer qu'au moins en partie, ces émeutes furent organisées par un réseau restreint d'individus proches de l'extrême-droite. Parmi ces individus, un Algérien, militaire, citoyen français, en poste à Constantine en 1934 et que les sources situent dans plusieurs des maisons où des meurtres furent perpétrés : Mohammed El Maadi³¹⁵.

Si les émeutes de Constantine marquent un précédent dans l'histoire des relations entre l'État colonial français, les colons antisémites, les Juifs et les Musulmans en Algérie, un événement majeur bouleverse ce déséquilibre déjà violent : l'abrogation du décret Crémieux.

3.3. L'abrogation du décret Crémieux

Les années 1930 sont le théâtre de la montée d'une extrême-droite qui puise son antisémitisme dans une tradition française, celle de l'affaire Dreyfus. En Algérie, elle plonge ses racines dans la crise antisémite de l'année 1898 pendant laquelle, entre autres, Étienne Drumont, auteur de *La France juive*³¹⁶, et Max Régis avaient triomphé aux élections locales à Alger. A la fin des années 1930, le mouvement des Croix-de-Feu, originairement plutôt élitiste et xénophobe mais qui accueille tout Français jugé digne peu importe sa religion, s'est métamorphosé en PSF³¹⁷. Cependant, en Algérie, c'est dès

³¹² Joshua Cole, *Lethal Provocation*, op. cit. p. 95.

³¹³ *Ibid.*, p. 93.

³¹⁴ *Ibid.*, p. 83.

³¹⁵ *Ibid.*, notamment chapitre, 13, « The agitator », 202-228.

³¹⁶ Étienne Drumont, *La France juive*, Flammarion, Paris, 1886.

³¹⁷ Sur les Croix-de-Feu et les PSF : François Audigier, « Des "dispos" des croix de feu aux équipes de propagande du PSF, le service d'ordre du colonel de La Rocque dans les années 1930 », in : François Audigier (dir.), *Histoire des services d'ordre en France du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Riveneuve, 2017 ; Sean Kennedy, « The Croix de Feu, the Parti Social Français, and the Politics of Aviation, 1931-1939 », in : *French Historical Studies*, vol. 23, no 2, printemps 2000, p. 373-399 ; Richard Millman, « Les Croix-de-Feu et l'antisémitisme », in : *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°38, avril-juin 1993,

1933 que cette ligue prend une tournure antisémite³¹⁸. Lorsque le régime de Vichy se met en place en Algérie, le lit de l'antisémitisme est donc fait. La Révolution nationale, programme politique du régime de Vichy, est en outre fondée sur un principe d'exclusion nationale et raciale³¹⁹. Pour unifier nationalement, le nouveau régime exclut les « mauvais administrateurs » de la Troisième République³²⁰, les francs-maçons et les communistes. Surtout, le 7 octobre 1940, le décret Crémieux naturalisant collectivement les Juifs d'Algérie est abrogé, 4 jours après la promulgation du statut des Juifs en métropole le 3 octobre. La politique du gouvernement français rencontre en Algérie un milieu de leaders politiques, élus, soutenus par une certaine presse et organisés.

Le retrait du décret Crémieux est une rengaine de l'antisémitisme algérien et avait déjà été un thème central des campagnes de haine pendant les années 1898-1902 ou juste avant la guerre, quand Doriot l'avait évoqué le 12 novembre 1938 à Alger. L'abrogation du décret bafoue le principe de l'imprescriptibilité de la citoyenneté française en l'absence d'une mesure individuelle. Par ailleurs, elle provoque une situation théoriquement impossible : l'*accession* au statut d' « indigène », puisque l'article 2 stipule que « les droits politiques des Juifs indigènes des départements de l'Algérie sont réglés par les textes qui fixent les droits politiques des indigènes musulmans algériens ». Les Juifs algériens passent donc collectivement du statut de citoyen à celui d'indigène, cas juridique proprement impensable jusqu'alors. Un certain nombre d'exemptions à la loi existent : les anciens combattants titulaires de la Légion d'honneur, de la médaille militaire ou de la croix de guerre, ou les individus reconnus pour avoir rendu service au pays. Les Juifs sont désormais des indigènes qui n'ont pas même la possibilité de demander la citoyenneté à titre individuel. Au vu du nombre de demandes de naturalisations, cet aspect peut paraître

pp. 47-61 ; Michel Winock, « Retour sur le fascisme français. La Rocque et les Croix-de-Feu », in : *Vingtième Siècle : Revue d'histoire*, n°90, avril-juin 2006, p. 3-27. Sur l'extrême-droite en Algérie : Samuel Kalman, *French Colonial Fascism. The Extreme Right in Algeria, 1919-1939*, New-York, Palgrave MacMillan, 2013.

³¹⁸ Richard Millman, *op.cit.*, avance l'hypothèse que cette poussée vers l'antisémitisme est due à un terreau algérien particulier en faisant référence à l'année 1898 (p. 54), mais également à la présence de nombreux colons Alsaciens-Lorrains (qui seraient particulièrement antisémites) dans les rangs de la Ligue en Algérie (p. 59) ainsi qu'à l'intégration de nouveaux adhérents étrangers (Espagnols et Italiens), peu soucieux d' « union sacrée » (c'est-à-dire : de rassemblement national au-delà des différences confessionnelles) (p. 54).

³¹⁹ Principe d'exclusion qui touche les étrangers européens, les individus (voir les familles entières) naturalisées depuis la loi de 1927 et en particulier sous le Front populaire (cf. Claire Zalc, *Dénaturalisés, op. cit.*), les juifs français et les juifs étrangers, les individus de peuples colonisés, selon une lecture sociologique de l'Etat-nation et de l'empire qui tient compte, de manière hiérarchisée, à la fois des catégories comprises comme nationales, comme ethniques, comme raciales et comme religieuses. À cela s'ajoutent également une grille de lecture politique, en termes d'obédience à un parti mais également d'idéologie.

³²⁰ Marc-Olivier Baruch, *op. cit.*, p. 121 et suivantes.

secondaire. Pourtant se joue ici, dans la différence d'accès à la citoyenneté entre Juifs et Musulmans, la distinction entre deux conceptions de l'appartenance : l'une est définitive, l'autre est négociable, même si c'est à la marge. C'est dans cette différence que se joue la rencontre entre le racisme colonial tel qu'il est pratiqué sous la Troisième République et le racisme de Vichy et un peu plus loin du Troisième Reich.

Ce retrait de la citoyenneté s'ajoute par ailleurs à toutes les mesures discriminatoires du statut des Juifs en métropole, notamment l'exclusion des hautes charges de la fonction publique, des métiers de la presse, du cinéma, de la radio, du théâtre et un quota pour les professions libérales. Seulement l'application de la loi se fait plus sévère en Algérie : les petits fonctionnaires, normalement épargnés, sont également renvoyés au prétexte de leur surreprésentation dans l'administration³²¹. L'article premier du statut des Juifs définit ainsi les individus concernés : « est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grand-parents de race juive ou de deux-grands-parents de la même race si son conjoint lui-même est juif », introduisant le concept de race dans la législation française métropolitaine. Le concept étant souvent trop flou pour être applicable, le statut de juin 1941 réintroduit un critère confessionnel. Cependant le général Huztinger, ministre de la Guerre, fait préciser qu' : « en présence de Juifs détachés de la pratique de leur religion, des indications utiles pourront être trouvées dans l'aspect de certains noms patronymiques, dans le choix de prénoms figurant sur les actes d'état-civil et dans le fait que les ascendants auraient été inhumés dans un cimetière israélite »³²². C'est donc la filiation qu'on cherche, une filiation comprise en termes de race. La différence évoquée plus haut est clarifiée dans ce texte. Dans un imaginaire social construit autour de la vérité de l'idée de race et de la nécessité de ses effets réels, c'est là une différence fondamentale.

Les antisémites présentent l'abrogation du décret Crémieux comme une mesure de justice à l'égard des indigènes musulmans, dans la droite ligne argumentative de leurs prédécesseurs depuis 1870. C'est une rengaine et en 1937, lors de l'interdiction de l'ENA, Henry Coston, leader algérois de l'antisémitisme réagit en ces termes :

« En dissolvant ce groupement, Blum eut l'air de sévir contre un noyau anti-français,

³²¹ Jacques Cantier précise qu'à l'automne 1941, 3 000 fonctionnaires juifs (soit 80 % d'entre eux) sont exclus de la fonction publique alors qu'à la même date 2 000 fonctionnaires juifs ont été exclus en métropole pour une population approximativement trois fois plus nombreuse. Jacques Cantier, *op. cit.*, p. 75.

³²² Cité par Jacques Cantier, *op.cit.*, p. 75.

alors qu'il n'avait en vue que la protection de sa propre race, de sa propre nation, la race juive, la nation juive. Que Messali Hadj se mette bien ça dans la tête, qu'il y réfléchisse un peu s'il en a le loisir : l'ennemi public de tous les peuples reste le juif. Nos querelles, nous les viderons après, lorsque le mal qui nous ronge aura disparu »³²³.

Cet argument a d'ardents adversaires et un travail de rassemblement des croyants est inlassablement entrepris par des personnalités juives, musulmanes et chrétiennes. Dans cet esprit avait été créée en 1934 l'*Union des croyants monothéistes*, souhaitant réunir les trois religions du livre dans le dialogue, avec à sa tête Jean Scelles pour le christianisme, le cheikh El-Okbi pour l'islam et Elie Gozlan pour le judaïsme. Messali, de son côté, répète son opposition ferme à l'antisémitisme, au nazisme, au fascisme et à l'impérialisme. Au début des années 1940, la classe politique musulmane, si elle rêve d'une Algérie où l'Islam reprendrait une place vécue comme perdue, n'a pas d'ambition ni de projet de ségrégation ethnique ou religieuse dans les termes dans lesquels cette ségrégation est en train d'être mise en place en Europe.

Le GGA s'intéresse de près à la réception de l'abrogation dans la population musulmane. Les rapports notent que l'abrogation du décret Crémieux est accueillie positivement. Une note reçue par le cabinet du gouverneur général le 10 octobre 1940 indique que « l'élément indigène de la ville a témoigné franchement sa joie immédiatement, spontanément, sans restriction ni commentaire ». Certaines personnalités s'adressent directement à l'administration : ainsi le journaliste Amar Naroun écrit au GGA pour attirer « l'attention des autorités sur les Juifs qui « jouent la carte anglaise et essayent par tous les moyens de la faire jouer aux musulmans. L'annulation du décret Crémieux fait des Juifs des militants adroits et dangereux de la cause gaulliste et anglaise »³²⁴. Les propos des « indigènes des montagnes » sont un peu différents : « oui,

³²³ Charles-André Julien, *op. cit.*, p. 108 ; dans le même paragraphe où il cite Henry Coston, Charles-André Julien ne délie pas cette érucation haineuse du comportement effectif de certains partisans de l'ENA : « Parmi les Européens, certains antisémites se défendirent mal d'une indulgence envers un parti indigène dont les membres criaient volontiers : « À bas les juifs » tout en levant le poing. [...] C'est en raison de ces mêmes tendances que l'Etoile envisagea favorablement un rapprochement avec le Front social français, qui opposait au Front populaire toutes les forces de droite de l'Algérie, et une abstention de tout contact avec le Front populaire ». Aucune note de bas de page ne permet de se référer à des sources et l'ouvrage écrit en 1952 s'insère dans un contexte politique très différente du nôtre, ce qui compte, car l'ouvrage est autant politique qu'il est historien. Cette trace, postérieure de quinze ans, après un conflit mondial ayant réduit à presque néant le judaïsme européen, est difficile à interpréter. Disons qu'elle dit cela : un historien en 1952 peut visiblement affirmer sans problèmes qu'il existait une tendance antisémite notable dans l'ENA avant la Seconde Guerre mondiale.

³²⁴ Yves Aouate, « Les Algériens musulmans et les mesures antijuives du gouvernement de Vichy », in : *Revue d'histoire de la Shoah*, n°295, 2016/2, pp. 355-368, p. 360.

on dit que les juifs ont été remis à leur place, c'est un bien, mais il faudrait les écraser comme du temps des arabes, les faire marcher à gauche, pour plus facilement les gifler de la main droite lorsqu'ils passent trop près de vous »³²⁵. Le sort des Juifs sous le nazisme, ou du moins ce qu'on en sait de ce côté de la Méditerranée est régulièrement évoqué comme un gage du lien positif entre l'Algérie et l'Allemagne. Les informateurs des CIE récupèrent des poèmes, dont celui-ci juste après la défaite en 1940 :

« Les juifs se cachent à l'arrière,
Les français se couchent par terre
Les indigènes tirent en l'air
Comment la France gagnerait-elle la guerre. »³²⁶

Un an après, les récriminations à l'égard de la France n'ont pas cessé et les déclarations de soutien à l'Allemagne font encore l'objet de poèmes, imprimés et distribués, ce qui suppose d'ailleurs une certaine logistique. On peut donc difficilement prendre à la légère ce type de production³²⁷:

« O France souveraine
Les Juifs, tes protégés, prennent le pouvoir,
Dansent la valse de l'anarchie.
La France et son empire sont alors guidés
Selon les désirs de cette race maudite et méprisée.
Réduits à l'impuissance, certains peuples devenus inférieurs
Par l'excès de juiverie qui prenait toujours de l'ampleur,
Sont contraints d'admirer le royaume d'Israël dans sa magnificence.
L'Allemagne pendant ce temps prépare sa revanche
Sur toi et ton alliée l'Angleterre.
Les sections motorisées, les divisions hitlériennes
Occupent les pays nordiques et suivent les côtes de la Manche
Armées d'une seule foi : la grandeur de la race aryenne.
Le triste sort de la France est venu.
En dix jours de combats, son armée est battue.
Dunkerque est son tombeau !
Pétain, ce noble vieillard, qui au temps de la juiverie
Était mis à l'écart, fait le don de sa personne pour sauver la Patrie,

³²⁵ ANOM 4Cab6, note reçue par le cabinet du gouverneur général le 10 octobre 1940.

³²⁶ ANOM, 4Cab6, GGA, CIE Alger, Renseignement, « État-d'esprit défaitiste d'indigènes rentrant de la métropole », 10 août 1940.

³²⁷ Pierre Darmon qualifie à plusieurs reprises les poèmes et anecdotes récoltés sur tout le territoire algérien de « délires » et d'« hallucinations collectives » Pierre Darmon, *op. cit.*, pp. 60-66.

Arrête le fléau qui jetait dans l'abîme
 Son pays vaincu par sa propre anarchie,
 Des peuples, auxquels la mort lente a été imposée,
 Affamés, opprimés regardent Hitler comme le rédempteur
 De leur liberté enchaînée
 Hitler, le victorieux, est généreux
 Il veut délivrer de l'oppression les peuples malheureux.
 Toutes les nations passeront sous le glaive
 De ce glorieux descendant d'Adam et Eve
 O damnés de la faim ! O opprimés !
 Lançons des cris ! Formons des vœux !
 Implorons le Tout-Puissant, le Créateur
 Afin qu'Hitler conserve sa victoire !
 Allah ! Nous croyons en toi
 Donne-nous un Roi, nous t'en supplions !
 Vive la Justice ! »³²⁸

Les sources montrent indéniablement un intérêt pointilleux pour l'« état-d'esprit des indigènes », notamment en ce qui concerne les relations entre Juifs et Musulmans. C'est principalement de cela que ces poèmes récoltés, traduits et consciencieusement conservés, sont la preuve. Il est difficile, et certainement un peu artificiel aussi, de chercher à définir une position musulmane vis-à-vis de l'abrogation du décret Crémieux. Les marques de soutien musulman existent, le contraire également. Yves Aouate rapporte ainsi qu'un rapport d'octobre 1942 sur la « propagande pour la Révolution nationale en milieu indigène » insiste sur la nécessité de ne pas trop se servir d'arguments antisémites, certains musulmans proches des oulémas réformistes condamnant les doctrines racistes, ou encore du fait de la reconnaissance de certains milieux pour Léon Blum en raison du projet Blum-Violette – malgré son échec³²⁹. La crainte principale des autorités de Vichy en Algérie est en réalité l'influence de la propagande nazie, et l'éventualité que se constitue un noyau de soutien au Troisième Reich sur la rive Sud de la Méditerranée.

³²⁸ ANOM, Algérie, Constantine, B 3 692, État français, Gouvernement Général de l'Algérie, Direction de la sécurité générale, Le Gouverneur Général de l'Algérie au préfet de Constantine, « A/S Poésies pro-allemandes circulant en Kabylie », Alger, 11 juin 1941.

³²⁹ Yves Aouate, « La place de l'Algérie dans le projet antijuif de Vichy (octobre 1940-novembre 1942) », in : *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 80, n°301, 4e trimestre 1993, pp. 609-610.

4. L'Allemagne et l'Algérie

4.1. *Hitler musulman*

Ces propos haineux se conjuguent à une admiration grandissante pour les Allemands, ce qui inquiète considérablement les administrateurs. À l'été 1940, les rapports des CIE notent un enthousiasme croissant à l'endroit d'Hitler³³⁰. Deux motifs principaux ressortent de ces documents : le nazisme, les Allemands et Hitler en particulier, seraient en mesure d'aider à la décolonisation de l'Algérie, et Hitler, en tant que personne, serait favorable à l'Islam, ou même musulman. Pierre Darmon rapporte les qualificatifs suivants : « ce protégé de Dieu », « l'imam el Mehdi » (le messie, l'attendu), le « maître de l'heure » (sorte de messie), le « sauveur des musulmans », le « protecteur ». On l'appelle « Cheikh Hitler », « Hadj Hitler » (saint Hitler), « Bou Gessaâ » (l'homme à la mèche), le « caporal Boudjema ». À Blida, il reçoit le surnom de « Keitchah », du nom d'un marabout de la montagne »³³¹. Sa bienveillance, voire son adhésion à l'Islam est appuyée par le fait qu'il s'abstient de fumer et de boire, qu'il ne mange pas de viande et n'est pas un homme à femme ou encore par le fait que la Belgique a été attaquée un vendredi et que son anniversaire en 1940 tombe le jour de la nativité du Prophète. Hitler apparaît ici et là comme un protecteur en puissance de l'Islam humilié :

« L'Islam a été opprimé, ses larmes ont coulé ;
Il est resté abandonné comme un orphelin.
Mais Dieu a eu pitié de nous,
Il s'est rendu à notre vœu, il nous a donné la Justice
Personnifiée par Hitler, le Protecteur... »³³²

D'autres poèmes insistent sur la force de l'Allemagne et son désir de s'attacher les Musulmans et en particulier l'Algérie :

« L'Allemagne, cette fois, a envahi l'Europe.
Investissant la Pologne, bousculant le front jusqu'au
Palais Royal, elle est arrivée à Marseille.

³³⁰ Deux cartons aux ANOM, largement utilisés dans l'ouvrage de Pierre Darmon, contiennent de très nombreux rapports sur la question (ANOM 9H43 et 11H58) ; dans à peu près tous les cartons que nous avons dépouillés, et dont la liste se trouve en annexe, on trouve des rapports similaires.

³³¹ Pierre Darmon, *op. cit.*, p. 59.

³³² ANOM, GGA, 11H 58, « L'activité indigène dans le département d'Alger Rapport du CDI pour septembre 1940 ».

Les Français tremblaient de peur en voyant les tanks
allemands vomir leur mitraille.
Daladier abandonnant la lutte laisse les enfants fuyant
sur les routes de France.
Hitler, qui est magnanime, fonda un comité de Recherches des réfugiés,
L'Allemagne ne voulait vaincre la France que parce qu'elle convoitait l'Algérie.
Elle renversa tous les obstacles dressés devant elle. Et le monde admira l'exploit de ses
55 avions
Qui avaient détruit les usines d'armement de Paris (littéralement : usines Hotschkiss)
Il est certain qu'Hitler a été l'instrument de Guillaume II (de l'Allemagne qui voulait la
revanche)
Dieu sait qui a comblé les peuples déshérités (les nations pauvres) a oublié les
Musulmans. »³³³

De la commune mixte des Rihra, on rapporte que le marabout raconte l'histoire suivante,
relatée par Pierre Darmon :

« Hitler, dit-il, s'est converti à l'islam et a exigé de Mussolini qu'il en fasse autant.
Les églises allemandes ont toutes été démolies pour être transformées en mosquées.
Les prisonniers indigènes sont traités avec bienveillance et chargés de la surveillance
des prisonniers français. Plusieurs d'entre eux ont même épousé des Allemandes qui
se sont converties à l'islam. Quant aux Français, ils sont traités de Kafers
(« renégats ») et égorgés. Hitler a transformé sa demeure en musée peuplé de statues
des grands khalifs. Et ces statuts ne sont ni en bronze, ni en marbre, mais en or »³³⁴.

Au même moment, entre mi-juin et mi-août 1940, la rumeur de l'arrivée des
Allemands se répand dans la région d'Alger. Certains ont même déjà vu des avions avec
des croix gammées qui passent dans le ciel de Médéa, indiquant le rapprochement de la
Blitzkrieg en Algérie. Ces rumeurs ne partent pas de rien : 264 légionnaires allemands
attendraient leur rapatriement à Koléa, et des avions viennent chercher les ressortissants
allemands. Il ne s'agit donc pas « d'hallucination collective »³³⁵, mais d'une
interprétation ; elle ne nous paraît fantaisiste que parce que nous savons que ce n'eut pas

³³³ Selon le rédacteur de la note : « Littéralement : « Quand son tour arriva celui qui parle, le Musulman, comptait avoir sa part de butin – elle tomba de la main de Dieu » ». Les deux poèmes proviennent de ANOM, Constantine B 3 692, GGA, Sécurité générale, à Monsieur le Préfet de Constantine, « Distribution clandestine des poèmes qui suivent dans région de la grande Kabylie, notamment Mirabeau », 11 juin 1941.

³³⁴ Pierre Darmon, *op. cit.*, p. 60, à partir d'un document daté du 4 juillet 1940, renseignement à l'administrateur de la CM des Rihra (commune de Tocqueville), ANOM, GGA 9H 43, « Propagande allemande, japonaise, espagnole ».

³³⁵ Je ne fais de ces bruits pas la même interprétation que Pierre Darmon, *op. cit.*, p. 65.

lieu. Il faut pourtant replacer ces chuchotements dans le bruit général : la première armée, le vainqueur, le dominateur, a été honteusement battu. Un « évolué » rapporte en septembre que l'apparente acceptation des agissements français par la population algérienne est en réalité de la patience dans l'attente de l'arrivée prochaine « du véritable messie qu'est devenu Hitler pour la masse » :

« Que les Français fassent de nous ce qu'ils veulent, je ne demande à Dieu que de vivre un jour après l'arrivée d'Hitler. Ce seul jour me revaudra tout ». Telle est la réflexion que l'on entend fréquemment. « Une expérience de plus de cent ans n'a-t-elle pas suffi à démontrer que les promesses françaises équivalent au néant ? Notre seul espoir est maintenant Hitler. Que ce soit une question de jours, de semaines ou de mois, peu importe. Nous le verrons arriver en vainqueur, il nous délivrera de notre servitude. Ce seul espoir nous donnera la force de tout supporter d'ici là. »³³⁶

Est-ce donc si improbable, vu d'Alger, que ces incroyables guerriers traversent la Méditerranée ? Pour ne pas l'envisager, il aurait fallu une connaissance fine des ambitions géostratégiques et de l'Allemagne et des implications juridiques d'un armistice, connaissance que même les administrateurs les plus hauts placés de l'État français ne pouvaient pas avoir. Au-delà du caractère relativement vraisemblable d'un débarquement allemand, les rumeurs, les poèmes, les histoires racontent le souhait de voir les Allemands arriver.

Les rapports sont une collection d'anecdotes, plus ou moins évaluées selon la confiance à accorder à l'informateur (« source : absolument sûr », « source : très bonne », « source : bonne », mais aussi « source : indigène », ou « source : multiple »). Comment interpréter des propos individuels, ces rumeurs, ces 'opinions', compilés pour les besoins de l'administrateur colonial en proie à une grande méfiance par ailleurs justifiée par une défaite récente et une grande instabilité politique ? Ces rapports ont une valeur. Cependant, ils ne sont pas plus objectivement attribuables à l'ensemble de la population algérienne que les articles de journaux écrits par les musulmans algériens éduqués et politiquement engagés. La mise en commun de ces différentes sources permet d'établir un cadre des possibles, mais pas de jauger l'importance relative d'une opinion ou d'une autre. En outre, les événements se succédant rapidement, on peut supposer (mais on ne peut pas prouver) une très grande versatilité des prises de positions et des discussions. Outre le problème méthodologique de l'historienne face à des sources administratives produites en période

³³⁶ *Ibid.*, p. 60.

de crise de légitimité du pouvoir colonial, se pose la question de l'interprétation des bruits « fantaisistes » entendus (traqués ?) dans le cadre sociétal et culturel spécifique en question. De quoi le poème accusateur envers le colonisateur est-il l'indice ? Est-il du même ordre qu'un propos de bar affabulateur sur une prétendue camaraderie égalitaire entre indigènes musulmans et soldats, voire fonctionnaires, du Troisième Reich dans la France occupée ? Probablement pas. Comment, également, comprendre les propos antisémites parfois très violents ? Il ne s'agit pas ici de se positionner, mais de donner à voir la complexité d'un débat herméneutique et politique plus que simplement méthodologique : comment interpréter les fantasmes de destruction de l'ordre colonial de la part des colonisés et comment distinguer les expressions culturelles courantes, même si elles sont très déstabilisantes pour l'administrateur, des productions générées par l'effondrement de la toute puissance coloniale ? Quelle place, quelle valeur, donner à la haine que ces productions contiennent et expriment ?

Ces « fantaisies » expriment certainement, pour une part, une peur, celle de la guerre et du conflit qui frappe effectivement à la porte, ainsi qu'un souhait, celui de changer de système politique. Dans le contenu de ces 'fantaisies' et dans l'urgence même mise à les récolter se rencontrent la politique des égards du gouvernement général et de Vichy, l'*agency* des Nord-Africains et leur mise en discours, leur légitimation dans des cadres intellectuels qui n'usent pas des mêmes référentiels. Que peuvent nous dire ces discours et la concentration de l'administration sur ces propos qui ne correspondent à aucun fait, mais qui sont pris très au sérieux, au sujet des rapports effectifs entre colonisés et administration coloniale ? Et comment comprendre les déversements de haine antisémite dans ce cadre ?

Pierre Darmon en particulier a étudié la pléthore de rapports de surveillance afin d'y trouver la trace des réactions des « indigènes » (mais pas seulement) à la guerre, à l'armistice, à Vichy et aux Allemands. Notre consultation des sources confirme un premier constat : l'été 1940 est effervescent. On y trouve aussi bien des manifestations spontanées de soutien à la France qu'un engouement certain pour Hitler, mais surtout une forme de sidération face à la défaite, faite d'angoisse pour les uns, d'espoir pour les autres. Si les lignes de partage juridique ou économique dans la population algérienne en 1940 sont claires, il n'en va pas de même pour l'opinion. Tous les ouvrages qui s'intéressent à la question distinguent entre les groupes constitués par la population : Européens, indigènes, juifs. En réalité, rien ne prouve a priori que ce soit là le facteur le plus important de distinction. Dès l'automne, avec l'abrogation du décret Crémieux, les Juifs sont poussés

vers une position d'opposition essentielle au régime. On peut dès lors dire que le partage en terme ethnique, religieux, racial, est clair. Mais rien ne permet d'affirmer que c'est massivement le cas à l'été, ni que ce fut le cas pour les Musulmans. Guy Pervillé soulève, dans une intervention sur le « point de vue des « indigènes » en mai-juin 1940 et après », le fait que Pierre Darmon soutient d'abord l'idée que l'antisémitisme ne fut pas majoritaire, puis au contraire qu'il eut une importance considérable dans la réaction des Musulmans et demande ironiquement si

« cette contradiction apparente pourrait [...] s'expliquer par une différence d'attitude entre les élites, lettrés en français ou en arabe, qui auraient été plus capables d'un jugement politique rationnellement fondé, et les masses analphabètes prisonnières de leur cultures ancestrale arabo-berbère et musulmane ? »³³⁷

Biais de source, biais de grille de lecture... C'est dans la fabrique du document lui-même que certains éléments peuvent nous aider à définir quel fut le regard des administrateurs sur leurs « administrés ».

Les fonctionnaires envoyés sur le terrain pour rapporter opinions, faits et gestes sont à l'affût. Que signifie par exemple le « rien à signaler » qu'on retrouve régulièrement dans les rapports hebdomadaires locaux sur « l'état d'esprit des musulmans »³³⁸ ? Un cours des événements normalement soumis à l'ordre colonial ? De l'attente, ou de la résignation ? Impossible d'en juger sur pièce. Discriminer ici fait appel à d'autres capacités que la récolte, la lecture, la classification, l'analyse et l'interprétation des sources. Depuis le début de la guerre, l'Allemagne fait également un réel effort de propagande à destination des pays du Maghreb sous domination française ; et inversement, certains Algériens se saisissent de l'opportunité de mettre à mal la domination française.

³³⁷ Guy Pervillé, « La France et l'Algérie : les points de vue des « indigènes » en mai-juin 1940 et après », in : *Le syndrome de mai 1940 : un trou noir mémoriel*, Paris, Riveneuve, 2015 (texte en ligne sur son site).

³³⁸ Sur la question de la notion d'« état d'esprit » : Alain Corbin, Nathalie Veiga, « Le monarque sous la pluie. Les voyages de Louis-Philippe Ier en province 1831-1833 », in : Alain Faure, Alain Plessis, et Jean-Claude Farcy, (dir.), *La Terre et la cité. Mélanges offerts à Philippe Vigier*, Paris, Créaphisi, 1994, p. 217-230 ; Pierre Karila-Cohen, *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

4.2. Le CARNA

En 1939,

« le président des scouts musulmans algériens³³⁹, Bouras, contacta la Commission d'armistice à Alger. Il fut arrêté et fusillé par les Français pour avoir, en qualité d'employé au Bureau de la Marine de l'Amirauté, livré des documents secrets aux Allemands. Il mourut courageusement, et la jeunesse algérienne, les Scouts en particulier, le considéra comme un patriote martyr de la cause nationale »³⁴⁰.

Cet événement montre la réactivité d'un régime inquiet de la situation de sa domination en période de guerre. Ce fait reste isolé, mais des membres du PPA prennent l'initiative de s'adresser directement aux autorités allemandes et de se déplacer jusqu'à Berlin pour les rencontrer. Pour appuyer leur entreprise, ils fondent une organisation : le Comité Révolutionnaire Nord-Africain (CARNA)³⁴¹. La source la plus importante concernant l'affaire du CARNA est une source secondaire : il s'agit de la contribution de Mahfoud Kaddache sur Mohammed Ouamara, membre du CARNA, dans l'ouvrage collectif *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, paru en 2001³⁴². Ce texte se fonde sur les témoignages des membres de ce comité, témoignages non reproduits. Il constitue donc une sorte de source primaire de seconde main. La création du CARNA au début de l'année 1939 y est décrite comme résultant d'une conversation lors d'une réunion tenue dans le salon de coiffure de l'un des militants présents. La décision est alors prise d'entrer en contact avec les Allemands, afin de demander une aide militaire dans le but de lever une insurrection contre le pouvoir colonial en Algérie, ce groupe de militants étant convaincu de la nécessité de la lutte armée révolutionnaire. Ouamara rencontre à la suite de cette réunion, en 1938, à Paris, Abderrahmane Yassine. Ouamara et Yassine commencent à former autour d'eux un groupe de militants : Taleb Mohammed³⁴³, Zaoui Ali, Hamza

³³⁹ Sur les Scouts musulmans algériens, Mahfoud Kaddache, « Les scouts musulmans algériens, creuset du nationalisme », in Abderrahmane Bouchène et al., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, pp. 446-450, en particulier pp. 448-449.

³⁴⁰ Mahfoud Kaddache, *op. cit.*, p. 577.

³⁴¹ Mohammed Harbi, *Aux origines du FLN. Le populisme révolutionnaire en Algérie*, Christian Bourgois, Paris, 1975, p. 27-33, Mahfoud Kaddache, *Histoire du nationalisme algérien*, *op. cit.* ; Aït Ahmed, *Mémoires d'un combattant, L'esprit d'indépendance 1942-1952*, Paris, Sylvie Messinger, 1983, pp. 86-87.

³⁴² Jean-Charles Jauffret, Maurice Vaïsse (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2001.

³⁴³ Benjamin Stora, *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens, 1926-1954*, Paris, L'Harmattan, 1985, p. 302.

Omar³⁴⁴, Messaoudi Amar, Zahoual Mohammed, Mekkidèche Lakhdar, Flitta Ahmed³⁴⁵ et Kessi sont cités par Kaddache. Cette fraction se forme en parallèle au PPA : chacun des membres du groupe fait le serment de tenir le secret de son existence. L'objectif est de rencontrer les autorités allemandes pour qu'elles fournissent au groupe des armes et l'instruction militaire adaptée à l'utilisation de ces armes.

Messali est tenu au courant de l'entreprise en janvier 1939. Il désavoue alors tous les participants, adhérents au CARNA. Ouamara et Yassine organisent le voyage des militants désignés pour rencontrer les agents allemands : Taleb, Hamza, Mekkidèche et Flitta³⁴⁶. Le groupe traverse la Méditerranée puis se rend à Paris. Les trois hommes vont ensuite à Liège où ils sont pris en charge par des Allemands qui leur font traverser la frontière avec l'Allemagne à pied. Arrivés finalement à Berlin, ils reçoivent, en français, des cours sur l'organisation clandestine, la propagande, le maniement des armes, la fabrication des bombes et la coordination de cellules secrètes. Partis d'Alger le 20 juin 1939, ils sont rentrés le 15 juillet³⁴⁷. Aucun accord clair n'est conclu au désarroi des Algériens. Un rendez-vous est cependant fixé au Jardin d'essai d'Alger, mais c'est un rendez-vous manqué : aucun Allemand ne s'y rend. Pendant quelques mois, les membres du groupe continuent leurs réunions et décident finalement de se rendre à l'hôtel où siège la commission d'armistice allemande au printemps 1940. Après leur avoir reproché leur imprudence, les Allemands en question, n'étant pas informés des liens noués depuis 1939 avec le CARNA, leur proposent de travailler pour leur compte moyennant rémunération. Ouamara refuse : il ne souhaite pas devenir un agent allemand mais seulement continuer la lutte pour l'indépendance. Les années 1941 et 1942 sont calmes pour le CARNA. A partir du débarquement allié, en revanche, les membres du groupe reprennent leur activité.

Selon Mahfoud Kaddache, qui se fonde a priori sur les témoignages des militants eux-mêmes³⁴⁸, les campagnes organisées par le Comité pour provoquer l'insoumission sont le fait du CARNA et non pas du PPA directement. Ces actions jouent d'ailleurs en faveur des membres du groupe qui, exclus du PPA par Messali Hadj, sont finalement réintégrés à la fin de la guerre. Mahfoud Kaddache souligne à plusieurs reprises qu'il ne s'agit en aucun cas de collaboration, mais uniquement d'un moyen de mener la lutte

³⁴⁴ *Ibid.*, p. 207.

³⁴⁵ *Ibid.*, p. 204.

³⁴⁶ Mahfoud Kaddache, *op. cit.*, p. 546.

³⁴⁷ Témoignage de Hamza Omar. *Ibid.* p. 546, et note n°119, p. 554.

³⁴⁸ Il s'agit d'une supposition, Mahfoud Kaddache ne citant pas explicitement ses sources.

indépendantiste³⁴⁹. Il ressort de la lecture de ce texte l'impression que ces hommes n'ont à aucun moment eu réellement conscience de ce qu'était le nazisme. Cela peut se comprendre si l'on replace les faits dans leur contexte algérien, où le prestige et la sympathie à l'égard de l'Allemagne, nés en 1870 et confirmés pendant la Première Guerre mondiale, sont encore vivaces, ce que souligne Kaddache³⁵⁰.

4.3. *Propagande allemande*

« On s'attendait donc, du côté français, en septembre 1939, à ce que l'Allemagne jouant à fond la carte du nationalisme arabe, tentât de provoquer agitations insurrectionnelles en Syrie et au Maghreb. Cette crainte ne devait plus quitter les milieux français du Maghreb jusqu'au début de 1943. Or, contre toute attente, l'Allemagne se borna, en ce qui concerne l'Afrique du Nord, à une guerre psychologique peu décidée. [...] Le Reich hitlérien se montra finalement moins actif que ne l'avait été l'Allemagne de Guillaume II pendant la première guerre mondiale. »³⁵¹

Face à la frayeur constante dans laquelle l'administration algérienne semble attendre une révolte fomentée par les Allemands, les sources aujourd'hui accessibles laissent apparaître un profond fossé : les Allemands se sont en réalité relativement peu intéressés à l'Afrique du Nord, et encore moins à l'Algérie³⁵². La propagande allemande

³⁴⁹ « La nature des réactions de l'opinion de nombreux nationalistes à l'égard des Allemands doit être précisée. Il ne s'agissait pas d'une adhésion aux principes et aux idéaux du régime allemand, mais l'expression d'une sympathie à l'égard de l'ennemi de notre adversaire. » Mahfoud Kaddache, *op. cit.*, p. 505. Puis, plus loin : « Le programme parut satisfaisant, c'était une alliance avec les ennemis de nos ennemis, et non un espionnage au service des nazis. Tous les moyens étaient jugés bons pour mener une lutte armée contre l'occupation coloniale. » *Ibid.*, p. 506.

³⁵⁰ « Déjà, au cours de la Première Guerre mondiale et grâce à la propagande allemande, de nombreuses publications algériennes et des pays arabes avaient révélés cette sympathie. », *Ibid.*, p. 505.

³⁵¹ Charles-Robert Ageron, « Contribution à l'étude de la propagande allemande au Maghreb pendant la deuxième guerre mondiale », in : *Revue d'histoire maghrébine*, n°8, janvier 1977, p. 16-32, p. 18. Il s'agit du premier article sur la propagande allemande au Maghreb. Il est publié alors que les archives ne sont pas ouvertes, et Ageron précise qu'il souhaite alors apporter une « modeste contribution à cette étude nécessaire [celle des « effets de la propagande nazie sur les milieux maghrébins »] en publiant les quelques faits tombés à notre connaissance ». Voir également Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2015 (1^{er} éd. 1984).

³⁵² Sur l'intérêt de l'Allemagne nazie pour l'empire français, voire : Chantal Metzger, *L'Empire colonial français dans la stratégie du Troisième Reich (1936-1945)*, Éditions scientifiques internationales, 2002. Après la Première Guerre mondiale, les groupes de pression pro-coloniaux jouent un rôle important, après même l'accession d'Hitler au pouvoir. Chantal Metzger estime que ces groupes intéressent Hitler pour des questions de politiques intérieures. Rien, selon elle, ne permet de penser qu'Hitler ait eu un plan de colonisation extra-européen. Concernant l'empire politique français en particulier, des projets

semble pourtant avoir été bien plus virulente que la propagande italienne, mais son seul objectif était la déstabilisation du pouvoir français. A aucun moment il ne s'est agi de débarquer en Afrique du Nord ou de réclamer l'indépendance des Algériens ; ce qui ne signifie pas que l'aide matérielle effective des Allemands n'aient pas été utile à certains.

La *Propagandaabteilung*³⁵³ est bien organisée, sur plusieurs fronts, les plus importants étant la « guerre des ondes » et la propagande pro-allemande dans les Frontlags où sont enfermés les soldats musulmans en métropole³⁵⁴. Au Maghreb, la propagande allemande se diffuse principalement par voie radiophonique, qui représente une partie considérable de l'effort de guerre pour tous les belligérants. A première vue, il ne paraît pas évident que ce biais soit approprié pour l'Afrique du Nord : on compte en Algérie 9 833 postes possédés par des musulmans en 1941³⁵⁵. Ce qui rend cet outil intéressant et efficace, c'est l'usage qu'en font les Algériens : les postes de radio sont dans les cafés, chez les coiffeurs, chez les épiciers, des endroits où des dizaines, voire des centaines de gens par jour peuvent l'écouter, mais également en discuter, sans compter que le taux très élevé d'analphabétisme rend la propagande par voie de presse moins efficace. Dès 1939, Radio-Berlin diffuse des émissions en arabe présentées par l'irakien Younès Bahri. Son arabe est difficile pour les Maghrébins peu éduqués, mais une admiration certaine concourt néanmoins à gagner une certaine sympathie aux Allemands. Le 4 septembre 1939, Radio-Berlin dénonce les arrestations de Messali et des principaux leaders du PPA, ce qui permet à l'Allemagne de renforcer son image de puissance non coloniale. Sur Radio-Stuttgart, Abderrahmane Yassine ainsi qu'une speakerine (dont on ne connaît pas le nom) et qui parle sans accent contribuent bientôt à rendre le message plus intelligible. Au début de l'année 1940, cinq émissions quotidiennes sont diffusées par les Allemands à l'intention des Nord-Africains. Certains chefs religieux, dont des Oulémas, conseillent à leurs fidèles d'écouter les radios allemandes, les programmes en question se terminant pour certains par des formules rituelles religieuses appelant à la foi

de domination et d'exploitation commune des territoires français en Afrique voient le jour en 1937 pour former un ensemble eurafricain. Ces projets n'intéressent pas Hitler, qui ne met par ailleurs pas non plus beaucoup d'entrain à demander la rétrocession des colonies allemandes. Après la déclaration de guerre, un regain d'espoir agite les partisans d'une colonisation africaine, mais si Hitler ne la refuse en principe, elle ne l'intéresse pas dans les faits. Le lobby africain national-socialiste continue son activité pendant toute la Seconde Guerre mondiale sans qu'à aucun moment la mise en pratique de cette idée ne semble à l'ordre du jour.

³⁵³ Service de propagande du commandement militaire allemand en zone occupée en France du 18 juillet 1940 à août 1944. Ce service était dirigé par le colonel Heinz Schmidtke.

³⁵⁴ Il sera question de cette propagande dans le chapitre suivant.

³⁵⁵ Selon Charles-Robert Ageron, « Contribution à l'étude de la propagande... », p. 21, 9 843 selon Pierre Darmon, *op. cit.*, p. 30 : 6 566 dans le département d'Alger, 1 054 dans le département d'Oran, 1 963 dans le département de Constantine et 260 dans les Territoires du Sud.

des Nord-Africains. L'interdiction de la radio dans les cafés maures en juin 1940 porte un coup à la portée de la propagande, qui met par ailleurs un peu de temps à réajuster son propos après la défaite française, ce qui n'est pas fait pour rassurer les populations inquiètes de leur avenir. Cependant, le 20 juillet, Paris-Mondial tombe sous le contrôle allemand et dès septembre est mise en place une émission en arabe maghrébin, et en octobre en kabyle.

Quelques mois plus tard, en décembre 1940, un bureau de propagande est spécialement créé pour les pays musulmans. Ce bureau est dirigé par le consul Vassel, son adjoint est Yassine Abderrahmane (membre du CARNA ou Tunisien, ou des homonymes ?). Le bureau est divisé en trois sections pour l'Afrique du Nord. Radjef Belkacem, l'un des leaders de l'ENA puis du PPA, qui avait tenu avant la guerre des propos favorables à l'Allemagne, est avec Mohammed Igherbouchen le responsable pour l'Algérie ; tous deux sont par ailleurs speakers en kabyle à Radio Paris-Mondial. Un Rifain nommé Buzin est responsable de la section marocaine, alors que c'est Bashir Mahdi, l'ancien vice-président de l'association des étudiants musulmans à Paris qui anime la section tunisienne. Selon Charles-Robert Ageron, Abderahman Yassine, secondé par Slimane bin Ahmed Djira (ancien chef de la cellule destourienne à Gafsa), s'emploie à recruter des agents nord-africains dans de nombreuses villes françaises pour les besoins de cette propagande : à Paris, mais également à Bordeaux, Marseille, Montpellier, Nice ou encore Toulouse. Les Allemands auraient même créé des écoles à Nancy et à Berlin, dans lesquelles d'anciens membres du PPA recruteraient des prisonniers nord-africains afin de les renvoyer comme agents de liaison en Afrique du Nord. On retrouve ce genre de bruits dans les rapports locaux au GGA.

C'est dans ce contexte de propagande et de surveillance, celui de la guerre puis des premiers temps du régime de Vichy, que des milliers d'Algériens traversent la Méditerranée, faisant l'expérience de l'immigration et de l'instabilité mais aussi du nouveau régime en métropole.

Chapitre 2. Traverser la Méditerranée dans les deux sens

Pendant le conflit, entre septembre 1939 et juin 1940, l'État organise l'utilisation de la main-d'œuvre en fonction des besoins de l'économie de guerre, et dans ce cadre recrute des travailleurs en Afrique du Nord. La création du Service de la main-d'œuvre indigène et coloniale est en effet achevée fin 1939, le premier contingent arrive en octobre 1939, et en 1940, le service introduit environ 15 800 Marocains et 6 200 Algériens en métropole³⁵⁶. Après l'armistice, le changement de régime, la présence de l'administration du Troisième Reich et les bouleversements territoriaux qui en découlent, reconfigurent les droits des Nord-Africains à se mouvoir dans l'espace impérial et à demeurer dans la métropole. Cela donne lieu, successivement, d'abord à une importante vague de rapatriements depuis la métropole vers l'Afrique du Nord, puis à la mise en place d'un recrutement en Algérie d'ouvriers pour aller travailler pour des domaines spécifiques dans des régions particulières en France métropolitaine.

La qualité de colonisé des Algériens joue dans cette reconfiguration, mais cette qualité est indexée à leur travail, autrement dit, à leur fonction et leur utilité dans le corps de la nation. Les textes qui rappellent ou parfois redessinent les pratiques administratives à leur encontre, et donc, factuellement, leur possibilité de vivre en métropole, les définissent collectivement en premier lieu comme des Nord-Africains, en deuxième lieu comme des travailleurs. S'ils sont en premier lieu Nord-Africains, cela signifie du même coup : « coloniaux » et « indigènes » (mais d'une manière différente des Indochinois ou des Africains), musulmans, ce qui veut également dire non-européen et non-citoyen, mais cependant français. En deuxième lieu, c'est leur travail passé et leur travail futur qui compte : à quoi et surtout à qui vont-ils pouvoir servir : à Vichy ou au Troisième Reich ? Ce qui veut dire pour ces personnes recrutées en Afrique du Nord : ont-ils vocation à partir pour la zone libre ou la zone occupée ? Mais également, pour ceux qui vivent déjà en métropole : à quelle occasion, et donc quand et comment, sont-ils arrivés ? Les directives sur la présence des Nord-Africains sur le territoire métropolitain s'amoncellent, en modifiant très rapidement le cadre légal et administratif. Elles vont dans le sens d'une limitation de plus en plus stricte de leur droit à rester en métropole, même lorsqu'ils y sont

³⁵⁶ Voir la thèse en cours d'Hugo Mulonnière, *op. cit.*

installés depuis longtemps. Par ailleurs, une installation nouvelle est rapidement hors de propos et une mobilité non-entravée est inconcevable pour les « indigènes » alors qu'elle n'est déjà pas acquise pour les Européens, Algériens ou métropolitains.

Dans ce contexte, les catégories désignant les travailleurs se multiplient. Il faut, en premier lieu, distinguer les soldats des civils. Ces catégories sont poreuses à la fois par construction et par la force des événements : d'une part les soldats mobilisés pour partir au front ne sont, dans leur majorité, pas des militaires de carrière, et d'autre part, une fois l'armistice signé, les soldats ont vocation à être progressivement rendus à la vie civile. Par ailleurs, dans la catégorie des civils, l'administration distingue d'abord les Nord-Africains venus en métropole « librement », avant la guerre – les « travailleurs libres » -, de ceux recrutés dans le cadre du recrutement « volontaire » - les « travailleurs recrutés » ou « travailleurs encadrés ». Cette distinction est fondamentale lors de l'organisation du rapatriement massif qui suit l'armistice. En outre, de même que pour le reste de la population française, on distingue selon la branche de travail, les « travailleurs requis », ou « requis civils », du reste de la population : ils ont interdiction formelle de quitter leur poste.

1. Recruter pour la guerre (1939-1940)

1.1. Travailleurs requis en métropole

Pendant le conflit, entre l'automne 1939 et l'été 1940, les travailleurs nord-africains sont soumis à la réquisition qui touche toute la France au titre du « Décret-loi du 19 octobre 1939 portant statut des personnels requis dans les établissements industriels et commerciaux et dans les établissements de l'État »³⁵⁷. L'article 1 du texte en question stipule que :

« Toute personne requise est tenue, quel que soit la fonction ou l'emploi exercé (chef d'établissement ou salarié) de rejoindre, dans le délai fixé, le poste qui lui est assigné ou, si elle est comprise dans une réquisition collective, de demeurer au poste qu'elle occupait.

³⁵⁷ Le texte est disponible sur le site Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000853775>, consulté le 27/10/2016. La loi du 19 octobre 1939 précise la loi du 11 juillet 1938 « relative à l'organisation générale de la nation pour le temps de guerre », et le décret du 28 novembre 1938 « portant règlement d'administration publique pour l'application de ladite loi ».

La réquisition collective du personnel d'un établissement s'applique de plein droit au personnel embauché postérieurement à la réquisition.

Les personnes requises ne peuvent abandonner leur emploi, sauf levée de la réquisition ou délivrance d'un ordre de réquisition comportant une nouvelle affectation. »

Deux textes plus anciens précisent la forme qu'est supposée prendre au début de la guerre l'administration territoriale des travailleurs nord-africains : il s'agit de l'« Instruction du 9 octobre 1926 sur le recrutement et l'emploi de la main-d'œuvre indigène nord-africaine en temps de guerre » par le Conseil supérieur de la Défense nationale ainsi que l'« Instruction générale du 24 juillet 1934 sur le fonctionnement du service des travailleurs indigènes nord-africains et coloniaux dans la métropole en temps de guerre » par le ministère du Travail³⁵⁸. Les règles précises quant au recrutement, à l'acheminement, à la gestion de la main-d'œuvre changeront au cours de la guerre. Cependant ces deux documents permettent d'entrevoir ce qui dans la politique du travail et envers les coloniaux reste inchangé de la III^{ème} République au régime de Vichy. Deux aspects qui peuvent à première vue sembler contradictoires apparaissent : la différence raciale et l'égalité sociale. Ce mélange singulier et instable d'égalitarisme social et de différentialisme racial marque le rapport entre la France et ses travailleurs coloniaux résidents métropolitains entre les deux guerres et sous Vichy. L'article 3 de l'instruction de 1938, qui reprend simplement les deux précédentes, en est l'exemple :

« Les indigènes sont des travailleurs civils.

Quels que soient leur origine et leur mode de recrutement, ils seront groupés en unités spéciales de travailleurs comprenant des *individus de race et d'origine similaires*.

En ce qui concerne la discipline, ils seront encadrés et soumis à un régime propre au maintien de l'ordre et de l'obéissance.

En ce qui concerne le travail, ils seront soumis d'une façon générale à *la même réglementation que les travailleurs français (discipline d'atelier, salaires, etc...), compte tenu des conditions particulières de race et de climat, pour la nature et la durée du travail qui leur sera demandé* [je souligne]. »

Sont articulés ici la race/l'origine, le travail (« nature et durée ») et les réglementations/droits sociaux. Le cadre et les conditions de travail des ouvriers sont

³⁵⁸ AD 75, « Instruction à l'usage des Directeurs des Services Agricoles sur l'emploi des travailleurs indigènes Nord-Africains et Coloniaux pour les travaux agricoles en temps de guerre », Ministère de l'Agriculture, Direction de l'Agriculture, Service de la défense nationale, Paris, le 8 mars 1938.

donc différenciés selon la race et le travail, sans que cela influe pour autant sur les règles/droits, communs à tous³⁵⁹. Pourtant, pour certains administrateurs algériens, les conditions de cette réquisition générale, égale pour tous peu importe le territoire d'origine est insensé. En effet, pendant l'année 1940, les travailleurs requis qui se sont évadés sont recherchés pour être ramenés sur leur lieu de travail, et les Algériens qui sont retournés sans autorisation n'échappent pas à cette règle. Un administrateur d'Oued-Marsa s'indigne ainsi que les Kabyles, dont les maisons se situent à mille kilomètres des usines où ils travaillent, soient considérés comme des requis civils au même titre que les autres travailleurs français³⁶⁰. En outre, des différends quant aux décisions à prendre émergent entre les différents échelons de l'administration en Algérie. La réquisition des Algériens dans le cadre légal de la métropole a donc des embranchements de l'autre côté de la Méditerranée, ce qui ne facilite pas la clarté des politiques de réquisition. La situation, complexe pour les travailleurs, n'est pas plus simple pour les Algériens soldats et mobilisables.

1.2. Soldats

Le 2 septembre 1939, la mobilisation est mise en place en métropole et dans les colonies. Des appels à l'engagement sont lancés par voix de radio et d'affiches à la population « indigène »³⁶¹. En 1940, les compagnies indigènes sont un mélange d'appelés et d'engagés volontaires. Quatorze divisions sont constituées entre septembre 1939 et juin 1940, suite à la mobilisation en Afrique du Nord. Elles sont formées pour globalement deux tiers d'« indigènes », dont sept sont des divisions d'infanteries nord-africaines mobilisées en France métropolitaine. En plus des 84 000 tirailleurs mobilisés, l'État-major de l'armée prévoit le rappel des réservistes instruits, soit 110 000 en Algérie, 40 000 en Tunisie et 4 000 au Maroc, soit 154 000 (chiffre à ramener à 100 000 après élimination d'un certain nombre de catégories), qui doivent constituer les renforts pour le front : 26 000 dans les deux premiers mois de la guerre, puis 14 500 mensuellement, prévisions plus ou moins tenues. En mars 1940, aux 70 000 militaires « indigènes nord-africains » qui se trouvaient déjà en métropole (les 7 DINA) s'ajoutent 10 000 en Afrique

³⁵⁹ En comparaison avec la situation pendant la Première guerre mondiale, voir l'article de Laurent Dornel, « Les usages du racialisme. Le cas de la main-d'œuvre coloniale en France pendant la Première Guerre mondiale », in : *Genèses*, n° 20, 1995, pp. 48-72.

³⁶⁰ David Smith, *French like the Others*, op. cit., p. 74, cite ANOM, ADC, 93/5463, "Main-d'œuvre algérienne," l'administrateur de la commune-mixte d'Oued-Marsa au préfet de Constantine, 13 avril 1940.

³⁶¹ Belkacem Recham, op. cit., p. 177.

du Nord, 23 000 au Levant et 145 000 dans les forces de territoire (c'est-à-dire destinées à la défense du territoire métropolitain).

En métropole, l'hiver est celui de la drôle de guerre, les combats ne commencent réellement que le 10 mai 1940. Parmi les renforts arrivant à partir de ce moment-là, il est difficile de savoir exactement combien de soldats nord-africains participent aux combats. Les divisions provenant d'Afrique du Nord sont considérées comme disciplinées et courageuses par l'EMA, qui craint le pacifisme et l'anti-militarisme des troupes métropolitaines, y compris des Nord-Africains résidant en métropole de longue date. Il est difficile d'estimer le nombre de soldats tués, mais Belkacem Recham, se référant aux chiffres donnés par le Service historique de l'armée de terre (SHAT) avance le chiffre de 85 310 tués entre le 3 septembre 1939 et le 25 juin 1940, dont 5 400 Nord-Africains³⁶². Beaucoup d'autres, par ailleurs, mourront à la Libération³⁶³. Les conditions et les conséquences de l'armistice compliquent considérablement aussi bien le travail du gouvernement français que celui de l'historienne : alors que les forces françaises en Afrique du Nord s'élèvent à 373 045 hommes en juin 1940 (dont 206 000 sous-officiers et soldats « indigènes »), les conditions de l'armistice autorisent le stationnement de seulement 127 000 hommes sur le territoire métropolitain. En plus de cela, des soldats rapatriés d'Angleterre et échappés de captivité arrivent en France métropolitaine ou rentrent en Afrique du Nord sans se signaler dans le courant de l'été. Il est également difficile d'évaluer combien de soldats nord-africains sont fait prisonniers, les estimations allant de 40 000 à 80 000 pour les premières années de la guerre³⁶⁴.

L'arrêté du 23 février 1940 signé par le GGA George Le Beau informe que les Services de la Main-d'œuvre du Gouvernement Général de l'Algérie sont en charge du recrutement de la main-d'œuvre pour la métropole et « qu'aucun embauchage de personnel pour les emplois d'ouvrier et manœuvre, spécialisé ou non, ne peut être effectué, à ce titre, que par l'intermédiaire des dits services »³⁶⁵, à savoir les Sections spéciales de

³⁶² *Ibid.*, p. 186.

³⁶³ Sur les soldats coloniaux pendant la deuxième moitié de la guerre et la Libération : Julie Le Gac, *Vaincre sans gloire. Le Corps expéditionnaire français en Italie (novembre 1942-juillet 1944)*, Paris, Les Belles-Lettres, 2013 ; Claire Miot, « Sortir l'armée des ombres. Soldats de l'Empire, combattants de la Libération, armée de la Nation : la Première armée française, du débarquement en Provence à la capitulation allemande (1944-1945) », thèse d'histoire, Institut des sciences sociales du politique et de l'École normale supérieure, 2016.

³⁶⁴ Belkacem Recham, « Les indigènes nord-africains prisonniers de guerre (1940-1945) », in : *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2006/3 n° 223, pp. 109-125, pp. 113-114.

³⁶⁵ ANOM Constantine 93 7530, « Arrêté par le gouverneur général de l'Algérie », George Le Beau, Alger, 23 février 1940.

Recrutement Indigènes (SSRI). A la suite de cette instruction, en janvier 1940, sont donc de nouveau autorisés à se faire embaucher en métropole les Algériens mobilisables établis en France avant la guerre. Ces SSRI ont pour mission d'accorder les autorisations d'embarquer (sur présentations de pièces justifiant de la résidence en métropole), d'établir les cartes de situation militaire sur lesquelles doivent figurer les adresses de l'employé et de l'employeur en métropole ainsi que la nature du contrat, et d'aviser les intéressés. A la suite de cela, c'est la gendarmerie qui est en charge de délivrer le sauf-conduit d'embarquement pour la métropole. Les réservistes algériens temporairement autorisés à demeurer chez eux du fait de leur ancienneté ou de leur situation familiale (et bénéficiant donc d'une « affectation spéciale », les guillemets étant dans le document) ne peuvent s'absenter que 30 jours, ce qui rend factuellement impossible leur embauche en métropole³⁶⁶.

Étant donné les propagandes antifranchaises (allemande et italienne), la propagande antimilitariste du PCF, et la propagande nationaliste/indépendantiste de l'ENA puis du PPA, le GGA est d'abord inquiet quant au bon déroulement de la mobilisation, mais celle-ci se fait finalement sans encombre selon Le Beau, qui fait diffuser par radio un message de remerciement en français, arabe et kabyle. Sans grande surprise, les élites traditionnelles musulmanes soutiennent l'effort de guerre et encouragent à l'obéissance et au patriotisme. Par ailleurs, alors même que certains avaient adressé des critiques ciblées à la France à la suite du manque d'égalité criant dans l'armée après la Première Guerre mondiale, des figures centrales des nouvelles élites algériennes comme Bendjelloul ou Ferhat Abbas se rallient au camp « loyaliste ». Ferhat Abbas s'engage même volontairement, soutenant que seule la démocratie peut permettre de soutenir « l'idéal de liberté »³⁶⁷ qui est le sien.

1.3. Le recrutement pour l'économie de guerre

Pendant les premiers mois de la guerre, la circulation entre les deux rives de la Méditerranée est empêchée. La circulaire n° 574 du 18 janvier 1940 lève l'interdiction d'embarquement pour la métropole des indigènes mobilisables en date du 29 août 1939,

³⁶⁶ ANOM Constantine 93 7530, Circulaire n°574, « Départ des Indigènes pour la métropole », Constantine, 18 janvier 1940.

³⁶⁷ Cité par Belkacem Recham, *op. cit.*, p. 179.

à la veille de la mobilisation générale, interdiction qui s'étendait aux Algériens originaires des Territoires du Sud sur décision de George Le Beau en novembre 1939³⁶⁸.

Au début de l'année 1940 sont fixées plus précisément les règles pour l'acheminement et le travail en métropole des travailleurs nord-africains recrutés pour les domaines économiques particulièrement importants en période de conflit : des groupes de travailleurs sont donc affectés à des unités paramilitaires, à la SNCF et au commissariat général à la Construction et au Bâtiment. Les domaines en question et le nombre de travailleurs nécessaires sont établis par les départements ministériels intéressés et le GGA, et la répartition de la main-d'œuvre est décidée par le ministère du Travail. Ne sont recrutés et acheminés en métropole que les travailleurs jugés aptes et utiles, destinés aux entreprises désignées par le ministère du Travail également. À côté de ce recrutement effectué pour les besoins en main-d'œuvre de la métropole par les services de la main-d'œuvre du GGA, un certain nombre d'entreprises peuvent mettre en place des campagnes de recrutement, exceptionnellement et à condition d'être en possession d'autorisations délivrées par le service central de la main-d'œuvre de la direction générale de l'économie algérienne. Ces campagnes ne sont pas complètement libres : outre les autorisations demandées, il est clairement stipulé que les administrations locales algériennes n'ont pas à intervenir directement dans le recrutement de travailleurs pour le compte de ces entreprises et que l'économie locale ne doit pas être mise en difficulté par cette démarche. Sont donc exclus d'office de ces recrutements les ouvriers spécialistes et les auxiliaires permanents ou occasionnels des chemins de fer algériens, par exemple. Certificats d'embarquement et cartes professionnelles sont supposées prévenir contre toute tentative d'abus ou de fraude.

Le recrutement se fait très difficilement. D'une part, les négociations entre administrations métropolitaines et algériennes sont compliquées, qu'elles concernent le niveau des assurances sociales, des pensions d'invalidité et d'accident du travail, ou encore le salaire et la retenue sur le salaire pour l'acheminement. D'autre part, les personnes désormais considérées comme disponibles pour le recrutement ne souhaitent pas nécessairement se faire embaucher. De fait, une peur tenace conditionne pendant des mois le nombre de volontaires pour la métropole : le terme « travailleur volontaire » fait écho à la Première Guerre mondiale et renvoie à des expériences de la métropole traumatisantes

³⁶⁸ ANOM Constantine 93 7530, Le Gouverneur Général George Le Beau à Monsieur le commandant militaire du Territoire, Colomb-Béchar, Laghouat, Touggourt et Ouargla, Alger, le 30 novembre 1939. Le GGA précise que cette interdiction peut être appliquée avec une certaine souplesse pour les travailleurs affectés à des usines de la Défense nationale.

pour les Algériens. En plus de cela, la rumeur court que l'embauche s'effectue pour devenir « convoyeurs », terme qui se réfère, dans la mémoire collective, aux Algériens qui pendant la campagne de 1895-1898 ont dû « convoier » des ânes jusqu'à Madagascar pour le corps expéditionnaire français³⁶⁹. Ce terme, « avec un sens péjoratif, sert encore aujourd'hui [en 1939] à désigner ceux qui vont travailler sous un régime particulier et jugé fort pénible »³⁷⁰. Autant donc être soldat, ce qui suppose de ne pas s'embaucher. En outre, partir en métropole signifie partir dans un pays en guerre et la rumeur enfle que les travailleurs civils seront en réalité envoyés au front « à creuser des tranchées ou à construire des ouvrages de défense jusque sous les bombardements. Ainsi, ils auraient une tâche accablante et accompagnée des risques de guerre sans les périodes de demi-détente ou d'inactivité du soldat combattant »³⁷¹ et sans les avantages en termes de pension non plus. Le travail d'ouvrier en usine serait plus dangereux que le front car les usines seraient une cible privilégiée des bombardements ; les indigènes recrutés par ce biais partiraient d'ailleurs en réalité en Finlande. Comme dans le cas des rumeurs de présence allemande sur le territoire algérien ou des sentiments amicaux d'Hitler à l'égard des musulmans dans le premier chapitre, nous interprétons ces bruits comme l'expression collective d'une peur rationnelle avec les outils intellectuels et communicationnels à disposition des personnes concernées face à l'inconnue à laquelle il faut donner sens.

1.4. Vers une réquisition civile ?

Suite à ces difficultés à recruter, la question de la réquisition civile se pose. D'un côté elle ne paraît pas opportune, car elle pourrait être jugée injuste³⁷², mais d'un autre côté, des bruits suggèrent que ce mode de recrutement serait mieux compris par la population algérienne : « si le gouvernement a besoin d'hommes, il ne doit pas hésiter à les réquisitionner. Chacun partirait alors sans se plaindre »³⁷³. Une proposition est faite

³⁶⁹ ANOM 915/3 : Indigènes engagés comme convoyeurs ou comme conducteurs auxiliaires du train dans le corps expéditionnaire de Madagascar (1895/1898).

³⁷⁰ ANOM 3Cab3, GGA, Cabinet du Gouverneur Général, CIE, « Note : A/S Recrutement des travailleurs indigènes destinés aux unités paramilitaires », Alger, 24 février 1940.

³⁷¹ ANOM 3cab3, GGA, Cabinet du Gouverneur Général, CIE, « Renseignement : A/S Travailleurs indigènes pour les unités paramilitaires », Alger, 17 février 1940.

³⁷² ANOM 3 Cab3, GGA, Cabinet du Gouverneur Général, CIE, « Recrutement pour unités paramilitaires », Alger, 24 février 1940.

³⁷³ ANOM 3 Cab3 GGA, Cabinet du Gouverneur Général, CIE, « Recrutement pour unités paramilitaires », Alger, 17 février 1940 ; ANOM 3 Cab3, Inspection Générale de l'Administration, 19 mars 1940 : « les indigènes ne refusaient pas d'aller travailler dans la Métropole, mais ils voulaient y être obligés comme ils le sont pour le service militaire. ». Ces réflexions sont particulièrement intéressantes dans le cadre

dans la note du 24 février 1940 de partir du principe d'une sélection sur un certain nombre de critères. Le but est de choisir 25 000 individus dans les 60 000 recensés au moyen de conseils de révision. Une visite médicale permettrait dans un premier temps de sélectionner les individus aptes à travailler, puis, des commissions comprenant un notable indigène pourraient établir un classement entre des catégories de travailleurs selon des critères sociaux tels que l'aide apportée par certains à des familles de mobilisés, la nécessité pour certains de rester en Algérie pour faire valoir les cultures de leur famille, ou encore la spécialisation de certains dans des domaines locaux où leur présence est nécessaire. Il est indiqué à la main que cette proposition correspond « sensiblement [aux] idées du Sous-Préfet de Mostaganem », ce qui laisse entendre que cette préoccupation a donné lieu à des concertations préalables à la note en question.

À Aumale, mi-mars 1940, les concernés vont dans ce sens : un rapport de l'administrateur de la commune indique que « les travailleurs [...] se tiennent à la disposition des autorités, mais ils se refusent à signer un engagement volontaire ». Le principal obstacle à cela semble être l'idée selon laquelle un engagement volontaire ne donnerait pas lieu à une allocation journalière ou à une pension en cas d'accident. L'administrateur essaye de les convaincre qu'ils seraient gagnants en souscrivant à l'engagement volontaire : la différence entre le montant de la solde journalière et la retenue pour leur entretien compenserait la perte de l'allocation, et l'État se porterait garant de l'aide qui leur sera allouée en cas d'accident. De manière générale, si elle est discutée pendant le printemps 1940, l'option d'une réquisition civile en Algérie pour l'économie de guerre métropolitaine ne fait pas beaucoup d'émules. David J. Smith montre cependant que dans au moins un cas, dans le département de Constantine, cette possibilité a été utilisée³⁷⁴.

Début mars 1940, le ministère des finances alloue un budget de trois millions de francs au ministère du Travail pour le GGA, dans le cadre d'un projet de décret accréditant M. Selnet, chef du service de la main-d'œuvre comme ordonnateur des dépenses pour le recrutement des travailleurs indigènes pour la métropole³⁷⁵. Le recrutement peut s'intensifier.

d'une historiographie fondamentale à la croisée de l'histoire coloniale et de l'histoire de la Seconde Guerre mondiale : celle du travail forcé. Il en sera plus amplement question dans les parties suivantes.

³⁷⁴ David J. Smith, *French like the Others*, op. cit., p 87. Il cite, ANOM, ADC, B3 189, Dossiers travailleurs.

³⁷⁵ ANOM 3 Cab3, Ministère du Travail, Direction Générale du Travail et de la Main-d'œuvre, Service central de la main-d'œuvre indigène nord-africaine et coloniale, N°1778 MOI du 5 Mars 1940 ; M. Selnet est désigné, selon les sources, par les qualificatifs de « Sous-directeur du travail et de la main-

1.5. *Circulations nord-africaines : des Marocains en Algérie*

Une situation paradoxale est soulevée en février 1940 par le capitaine Schoen du CIE d'Alger. Informé d'embarquements clandestins depuis Alger pour la métropole d'Algériens des Ouled Djillal, le commandant Wender³⁷⁶, chef du CIE du Gouvernement Général demande des renseignements au capitaine Schoen. Celui-ci confirme que les embarquements clandestins existent, en petit nombre. Pour autant, la majorité de ces embarquements concerneraient des Marocains originaires de Sous embarquant à Oran pour 700 francs, embarquements organisés pas les surnommés « Yahia » et « El Mous », ou encore un « courtier marron » (?) nommé Tahar Bel Saïd el Aouer. Pour le capitaine Schoen, ce renseignement, qu'il considère comme anecdotique, est l'occasion d'indiquer un problème beaucoup plus important : le paradoxe entre la chasse aux Nord-Africains clandestins en métropole et l'embauche de Nord-Africains pour la métropole qui se voudrait massive. La répression des clandestins en métropole aurait été sensée avant la guerre, encore selon Schoen, puisqu'elle servait à maîtriser le marché de l'emploi métropolitain en évitant « l'envahissement d'ouvriers indigènes se satisfaisant de salaires inférieurs ». Elle aboutirait cependant, au moment où il écrit, à une surcharge inutile des services de police et des tribunaux, puisque « le chômage semble être en voie de disparition dans la Métropole, qui fait appel aujourd'hui, pour ses industries de guerre en particulier, à la main-d'œuvre nord-africaine ». On gâche des moyens à refouler des travailleurs qu'on s'emploie ardemment par ailleurs à faire venir !

Deux arguments semblent cruciaux à Schoen. Le premier concerne l'origine des travailleurs : les Marocains de Sous qui s'embarquent clandestinement sont « d'excellents ouvriers, très appréciés de nos industriels, et qui font preuve du meilleur esprit, se désintéressant entièrement de la politique », alors que la main-d'œuvre recrutée en Algérie est considérée comme inférieure par tous les employeurs. La préférence des employeurs industriels pour les Marocains ou les Berbères/Kabyles sur les Algériens/Arabes est une constante de l'immigration de travail nord-africaine, cet argument, usant de catégories « nationales » et « ethniques » n'est donc pas surprenant dans ce contexte, et pas non plus propre à l'économie de guerre. Le deuxième argument

d'œuvre », « Sous-Directeur des Services de la Main-d'œuvre » ou encore « Chef du Service Central de la Main-d'œuvre ».

³⁷⁶ Sur Robert Gaston Wender dans les années 1930, voire Romain Brault, *op. cit.*, notamment p. 104 et p. 109. C'est bien le même Wender que celui qui dirigera le Service des Affaires algériennes (SAA) à partir de 1941, dont la documentation forme une grande partie du matériau de cette thèse.

est plus étonnant : les « ouvriers qui auront avancé des frais importants, et qui auront même risqué la prison pour s'expatrier, travailleront de meilleur cœur que des « volontaires » plus ou moins inscrits d'office ». Pour autant, aucun autre document ne laisse penser que les volontaires en question aient été inscrits contre, précisément, leur volonté³⁷⁷. Bien qu'il ait été très difficile, en 1940 comme par la suite, de recruter suffisamment de travailleurs, que ce soit en raison de leur rétivité à se faire embaucher ou à leur manque de qualification et leur mauvaise santé générale, à aucun moment un processus de recrutement forcé n'est mis en place, au moins aux niveaux national, régional et départemental. Cela dit, ce que le capitaine Schoen indique, c'est une désorganisation néfaste des services déjà soulignée en novembre 1939 par le CIE d'Oran, précisément³⁷⁸.

À cette date, le Maroc organise en effet le départ de travailleurs volontaires pour la France, en liaison avec l'office du Maroc à Paris et la fédération des employeurs de main-d'œuvre agricole de France. Des Marocains sans travail à la suite du ralentissement des travaux du port ou d'autres entreprises croisent donc à Oran 5 000 travailleurs marocains amenés de tout le pays, centralisés à Oujda puis à Oran avant leur départ pour la métropole avec la compagnie Scotto-Ambrosino d'Oran. Le CIE d'Oran demande à cette occasion au préfet d'Oran et au contrôleur civil de la région d'Oujda, destinataires de cette note, s'il ne serait pas possible d'embaucher prioritairement les Marocains sans travail à Oran et désireux de partir pour la métropole. Ceux-ci n'ont pas toujours les ressources nécessaires pour se rendre à Oujda se faire embaucher, sans compter que le départ se faisant depuis Oran, il s'agirait d'une perte de temps et de moyens. Rien ne précise si cette note a été bien reçue et prise en compte, mais elle indique pour elle-même les difficultés de l'administration à gérer tous les niveaux de ce recrutement nord-africain pour la métropole : les relations impériales de la métropole avec le protectorat du Maroc ; les relations nationales et néanmoins coloniales de l'administration métropolitaine avec les départements algériens ; les relations régionales relativement peu organisées³⁷⁹ entre le

³⁷⁷ ANOM 4 i 52b, « Note du commandant Wender a/s des départs clandestins d'indigènes pour la métropole », Alger, le 17 février 1940 ; « Note du Commissaire de Police sur 20 Marocains clandestins », Alger, 21 février 1940 ; « Note du capitaine Schoen sur l'embarquement clandestin d'indigènes pour la métropole », CIE d'Alger, 29 février 1940.

³⁷⁸ ANOM 5 i 39, Préfecture d'Oran, CIE, n°470, « Renseignements a/s travailleurs marocains à Oran », 1^{er} novembre 1939.

³⁷⁹ Robert Montagne, « Comment organiser politiquement l'Empire français », in : *Politique étrangère*, n°2 - 1938 - 3^e année, pp. 156- 182 : « Au cours d'une conférence donnée il y a 18 mois à Londres, devant un public habitué à réfléchir aux grandes questions impériales britanniques, nous avons été amenés à essayer de définir la politique de notre pays en Afrique du Nord. Notre embarras fut grand d'avoir à déclarer, en présence du peuple le plus impérial de la terre, qu'il n'existait encore pratiquement aucune institution commune à nos trois provinces du Maghreb, qui se trouvent, cependant, si étroitement liées aux destinées de la France. »

Maroc et l'Algérie ; mais également le contexte local d'Oran, port et ville de transit et d'embauche.

1.6. *Au printemps 1940 : le recrutement sur place des « travailleurs encadrés »*

La circulaire du 27 janvier 1940 prévoyait qu'un télégramme informerait chaque samedi du nombre de souscriptions hebdomadaires³⁸⁰. Deux mois après, une fois les difficultés initiales surmontées, le nombre d'inscriptions est tellement élevé qu'il est demandé aux préfets des trois départements d'Algérie de remplacer ce télégramme par un état, c'est-à-dire une sorte d'inventaire nettement plus précis. Avant les départs, outre la visite médicale, l'établissement de cartes d'identité pour chaque travailleur est requis. Les travailleurs recrutés au titre des formations paramilitaires ou pour la SCNF et le commissariat général à la construction et au bâtiment ne sont pas sujets à un cautionnement et n'ont pas besoin de sauf-conduit, étant donné qu'ils seront constamment encadrés. En effet, les communes où sont recrutés les travailleurs sont supposées mettre un agent à disposition pour le trajet jusqu'au port d'embarquement à Alger. Dans les cas où cela ne serait pas possible, un agent pourrait être détaché d'Alger.

Le service central de la main-d'œuvre prend en outre à sa charge tous les frais de dépenses, c'est-à-dire qu'il s'engage à rembourser les communes. La circulaire du 21 février 1940 établit que la prime de départ pour les formations paramilitaires, la SNCF ou le bâtiment est montée à 200 francs. Cette mesure est prise pour inciter les souscriptions à cet engagement comparativement aux recrutements par d'autres entreprises. Les travailleurs reçoivent cette somme dès qu'ils sont reconnus aptes, et les services de la base des travailleurs à Alger se chargent de faire parvenir la somme désirée à la famille des travailleurs. La circulaire s'achève sur une note un peu pressante : il est demandé aux maires et administrateurs « de vouloir bien s'efforcer de provoquer de nouvelles inscriptions dans toute la mesure des disponibilités locales en matière de main-d'œuvre », car si les inscriptions « vont permettre des départs pendant plusieurs semaines,

³⁸⁰ Archives nationales algériennes, 5 E 208, Circulaire du GGA, Direction générale de l'Économie Algérienne, Service Central de la main-d'œuvre, Alger, 27 janvier 1940.

[...] il y a lieu de se préoccuper d'assurer à la Métropole le contingent de main-d'œuvre qu'elle a demandé à l'Algérie et qui n'est pas encore atteint³⁸¹. »

La métropole a certes un besoin urgent de main-d'œuvre, mais de main-d'œuvre capable et qualifiée. Par ailleurs, les travailleurs doivent, avant de recevoir les certificats nécessaires à leur embarquement, passer une visite médicale méticuleuse. Une circulaire du 18 mai 1940, émise par Georges Le Beau, précise les conditions dans lesquelles cette visite doit s'effectuer. Les candidats doivent avoir moins de 50 ans et ils doivent être examinés complètement nus. Il s'agit pour les praticiens de déceler toute trace de fièvre qui pourrait indiquer une contagion au typhus exanthématique, ou la présence des maladies suivantes : syphilis et maladies vénériennes, trachome, tuberculose (qui fait des ravages dans la population nord-africaine installée en métropole), paludisme, mais également de hernie, de teignes, de favus, ou encore de lésions viscérales ou de malformations quelconques. Les médecins sont intégrés au processus de décision : est indiqué que si « le développement général [doit] être suffisant pour permettre des travaux pénibles », « l'observation de ces prescriptions ne devra toutefois pas conduire à une décision trop rigoureuse qui entraînerait l'éviction de nombreux indigènes susceptibles d'être dans la Métropole des manœuvres convenables sans aucun danger pour la santé publique ». Et l'administrateur précise que « la mise à disposition d'une main-d'œuvre abondante présente, en effet, surtout en les circonstances actuelles, un intérêt marqué ». Il faut donc éliminer les éléments potentiellement dangereux ou insuffisamment utiles, mais sans oublier l'objectif principal : grossir les rangs de la main-d'œuvre affectée aux travaux pénibles nécessaires à l'effort de guerre³⁸². Soyons prévoyants, mais pas trop exigeants...

La rapidité des événements et des décisions charrie son lot d'incohérences. L'acheminement des Nord-Africains pour la métropole est retardé par l'insuffisance des moyens de transport – ce qui sera par ailleurs une constante pendant toute la période étudiée et sera notamment un handicap de taille dans le rapatriement des travailleurs nord-africains après l'armistice. Pour certains travailleurs qui ont souscrit à un engagement pour partir pour la métropole, le départ tarde. Dans ces cas-là, ils ne trouvent pas de travail qui leur permette de subvenir aux besoins de leurs familles et ils attendent avec

³⁸¹ Archives nationales algériennes, 17 E 2-3/554, Circulaire à Messieurs les Préfets d'Alger, Oran et Constantine et à Messieurs les Sous-Préfets, Maires et Administrateurs, Alger, 30 mars 1940.

³⁸² Archives nationales algériennes, 17 E 2-3/554, Circulaire à Messieurs les Préfets d'Alger, Oran et Constantine et à Messieurs les Sous-Préfets, Maires et Administrateurs, Alger, le 18 mai 1940.

impatience et dans un grand dénuement le départ pour la métropole. Mais c'est surtout à l'armistice que la désorganisation généralisée donne lieu aux situations les plus aberrantes.

2. Rapatriements (1940-1941) : qui peut rester, qui doit partir

2.1. *Été 1940 : entre fin des recrutements et début des rapatriements*

La fin juin 1940 sonne le début des rapatriements des travailleurs nord-africains, alors même qu'une circulaire du 17 mai 1940 préconisait l'intensification des recrutements de travailleurs indigènes à destination de la métropole³⁸³. Il en résulte des situations incongrues, comme celle de ces Marocains qui n'ont pas même quitté Marseille pour rejoindre le lieu de travail qui leur avait été affecté avant d'être rapatriés³⁸⁴. Alors que les combats sont terminés et qu'il s'agit de réorganiser l'État, sa production et son territoire, les « indigènes » qui avaient été amenés en métropole pour travailler dans les mines, les usines et les chantiers liés à la guerre ne sont en effet plus jugés utiles, d'autant plus que le chômage augmente considérablement. Il est immédiatement décidé de les renvoyer chez eux. Les ouvriers recrutés dans les colonies spécifiquement pour la guerre et donc arrivés en France après le 1^{er} septembre 1939, sont d'abord massivement dirigés vers Marseille. De là, on les met sur des bateaux, et ils n'ont plus qu'à traverser la Méditerranée et retrouver leur commune d'origine. Dès la mi-juillet, les services marseillais chargés de rassembler, loger et nourrir les « Nord-Africains » en attente de rapatriement, sont débordés. Un télégramme est envoyé par le ministère de la Production et du Travail aux préfets pour qu'ils intimant l'ordre aux services spécifiques départementaux de « surseoir à tous repliements sur Marseille de travailleurs indigènes indochinois et nord-africains ». Le service de la main-d'œuvre indigène (MOI) est chargé de centraliser toutes les informations sur les travailleurs à rapatrier et d'organiser leur repliement en métropole de manière à ce que les services à Marseille ne soient pas dans l'impossibilité de mener à bien leur tâche d'accueil transitoire³⁸⁵. Le centre de Marseille ne peut en effet accueillir que 7 000 personnes.

³⁸³ ANOM 3 Cab 3, Circulaire n° 9924, 17 mai 1940.

³⁸⁴ ANOM 4 Cab 6, « Débarquement de travailleurs », Oran, 9 août 1940.

³⁸⁵ AD 76 60 W 367, Télégramme officiel du Ministre de la Production industrielle et du Travail à M. le Préfet de Seine Inférieure – Rouen, Vichy, le 17 juillet 1940.

En zone annexée, certaines catégories de la population sont sommées de quitter les lieux : « le 15 juillet, les Allemands auraient averti la population que tous les Français, les Algériens et les israélites devaient quitter le territoire alsacien-lorrain dans les 48 h. [...] Il était question également d'expulser les Polonais d'Alsace-Lorraine, mais cette mesure n'avait pas encore été prise à la date du 17 juillet ». À la suite de cette expulsion, arrivent au port d'Oran deux familles dont les pères sont « indigènes » et les mères « françaises » : la famille Taggeb et la famille Belkirat. Mohamed Ben Said Taggeb et Belkacem Belkirat sont tous deux embauchés aux Forges et Aciéries du Nord et de Lorraine à Uckange en Moselle à l'arrivée des Allemands le 14 juin. Les familles en question ont reçu un ordre de refoulement « prescrivant aux intéressés de quitter la Lorraine le même jour avec défense de retour en Alsace-Lorraine ou en Allemagne, sous peine de sanction, d'après le règlement allemand de la police concernant les étrangers. » Belkirat ajoute par ailleurs que les Sarrois naturalisés français habitant l'Alsace-Lorraine ont également été expulsés par les autorités allemandes³⁸⁶. Dahmane Ben Ahmed Ben Kerou, employé, lui, aux mines d'Anzin dans le département du Nord, sous commandement militaire rattaché à la Belgique, dépeint un tableau plus effrayant de l'arrivée des Allemands qui auraient « rassemblé tout le personnel marocain et nègre et l'[auraient] fouillé : après quoi tous ceux qui [avaient été] trouvés porteurs d'une arme quelconque, même d'un simple couteau, [auraient été] obligés de creuser leur fosse puis fusillés sur place »³⁸⁷. Dahmane doit alors rejoindre Paris par ses propres moyens, il est ensuite dirigé sur Marseille puis Oran.

Dans le territoire qui se stabilise progressivement en zone occupée, les Nord-Africains partent également sur les routes. Certains le font d'eux-mêmes, pour des raisons diverses. Ils rentrent par exemple au pays car les autres hommes de leur famille, appelés sous les drapeaux, ont été faits prisonniers pour une période inconnue et qu'il faut donc rentrer s'occuper des champs. Par ailleurs, beaucoup de travailleurs rapatriés d'office ne semblent pas s'en plaindre, et les doléances concernent plutôt les conditions matérielles dans lesquelles ils sont laissés par l'administration que le fait de devoir rentrer en Algérie ou au Maroc. La date du retour peut donner lieu à des récriminations : certains rentrent trop tard pour se faire embaucher chez les colons car la moisson est déjà bien avancée

³⁸⁶ ANOM 4 Cab 6, Commissariat spécial du port d'Oran, « Arrivée d'expulsés d'Alsace-Lorraine », Oran, 6 août 1940.

³⁸⁷ ANOM 4 Cab 6, Commissariat spécial du port d'Oran, « Arrivée de Marocains de la zone occupée », Oran, 29 août 1940.

voire terminée³⁸⁸. Ils n'ont en outre souvent pas été entièrement payés avant la fuite ou l'évacuation, et ont beaucoup de difficultés à repasser par la zone occupée, si c'est là qu'ils étaient embauchés, pour toucher leurs dernières payes avant de rentrer. En réalité, parallèlement au rapatriement organisé par le gouvernement, une vague de retour spontanée a lieu dès le déclenchement des hostilités : le CIE d'Alger note de « source sûre », en octobre 1939, qu'en Normandie et dans le Gard, une centaine de travailleurs Nord-Africains ont quitté leur poste pour rentrer chez eux, alors qu'ils étaient requis. Il semblerait qu'ils aient voulu fuir la guerre et n'aient pas compris la gravité de leur action au regard de la législation sur le travail en temps de guerre. Au total, à peu près 3 000 travailleurs nord-africains de plus qu'en octobre 1938 seraient rentrés en Afrique du Nord en octobre 1939, pas forcément légalement, la grande majorité venant vraisemblablement de Grande Kabylie³⁸⁹.

2.2. *Entre l'État français et les autorités d'occupation*

Les travailleurs qui fuient la zone occupée ou en sont expulsés ont la possibilité de comparer le comportement des administrations françaises et allemandes à leur égard. Le 5 août 1940, 420 « indigènes » rapatriés de la métropole arrivent à Constantine par le train après avoir débarqué à Philippeville (aujourd'hui Skikda). Les agents de la police départementale de Constantine les questionnent sur leur expérience métropolitaine de la guerre et de l'occupation et font le résumé suivant des réponses :

« « En France, en territoire occupé, nous n'avons eu qu'à nous louer de la correction et de la bienveillance des autorités allemandes qui nous ont bien traités et bien nourris. Par contre, dès notre entrée en territoire non occupé, nous avons été l'objet de brimades inutiles (contrôles minutieux et successifs des services de police, manque de ravitaillement, manque d'égards, etc.). » A ceux qui ont réclamé le salaire qui leur était dû (depuis 4 mois pour certains) ; il aurait été répondu qu'ils devaient s'adresser à la Préfecture de leur département d'origine. Les autorités d'Algérie sont beaucoup trop sévères à l'égard des indigènes. Les autorités allemandes n'ont pas hésité à donner à tous ceux démunis de pièces d'identité, des laissez-passer avec cachet comportant l'aigle et la croix gammée. Les Allemands auraient assuré les indigènes

³⁸⁸ ANOM 4 Cab 6, Administrateur de la Commune mixte de Fredj-M'Zala au préfet de Constantine, 25 juillet 1940.

³⁸⁹ ANOM 4 i 52b, Préfecture d'Alger, CIE, Alger, 16 octobre 1939.

qu'ils seraient bientôt traités en Algérie dans des meilleures conditions que par le passé (allusion certaine à une installation allemande en Afrique du Nord) »³⁹⁰.

La direction de la sécurité générale du GGA s'inquiète pendant tout le mois de juillet et d'août des propos des « militaires rendus à la vie civile et de travailleurs revenus de la métropole » rentrés à Tlemcen, qui affirmeraient que « les Allemands sont armés comme des diables (Djenoun) » que ce sont « des guerriers terribles » qui « n'ont eu aucun mal à vaincre les Français terrorisés par leurs avions et tanks ». Ils insisteraient sur la santé et la force des Allemands « grands, forts, avec des visages roses resplendissants de santé ». Les Français auraient menti sur les Allemands, en faisant courir l'idée que les « Allemands mouraient de faim » et qu'ils « commettaient des atrocités ». Et d'insister : « Les Allemands sont très corrects. Ils aiment beaucoup les musulmans. Ils sont généreux avec nous. Ils nous offrent tabac et argent quand ils nous rencontr[ent] ». Plus encore que la correction ou même l'amabilité des Allemands, ce qu'on peut décrire comme une forme d'identification aux Allemands est crainte par les autorités françaises, car « le fait qu'Hitler ait attaqué la Belgique un vendredi est interprété comme le signe de l'intérêt qu'il porte aux Musulmans. Les indigènes l'ont surnommé : le « Caporal Boudjema » et parlent de lui avec admiration »³⁹¹. La direction de la sécurité insiste sur la nécessité, non pas de punir ceux qui tiennent ces propos, mais de lutter contre leur propagation par une contre-propagande, car « cet état d'esprit tendra à se généraliser dans les jours qui vont suivre »³⁹².

Ce n'est pourtant pas le seul son de cloche. Les nouvelles de Lyon, par exemple, sont dures. La ville est déclarée ville ouverte et occupée par les Allemands avant leur retrait, lorsque les contours des zones sont fixés et que Lyon se retrouve en zone libre. A l'été 1940, les relations entre les travailleurs nord-africains et les soldats allemands ne semblent pas aller de soi dans cette ville. La population algérienne de Lyon est

³⁹⁰ ANOM 4 Cab 6, Police générale du département de Constantine, « Indigènes rapatriés de Métropole », Constantine, 6 août 1940.

³⁹¹ Pierre Darmon relate dans son article « Algérie, été 1940 : la folle rumeur », in *l'Histoire* n°364, mai 2011, pp. 74-79, qu'Hitler est également appelé « l'imam el-Mahdi » (le prophète), le « sauveur des musulmans », « Cheikh Hitler », « Hadj Hilter », « Bou Gessad (« l'homme à la mèche ») », ou que certains traits de sa personnalité ou de sa vie, comme le fait qu'il ne boive pas ou sa date d'anniversaire, le 20 avril, qui coïncide avec la nativité du prophète en 1940, sont considérés comme des signes de son lien avec l'islam et les musulmans. Cité par Guy Pervillé, « La France et l'Algérie : les points de vue « indigènes » en mai-juin 1940 et après », présenté au colloque sur « Le syndrome de Vichy » qui s'est tenu à Lyon les 15 et 16 janvier 2014 et publié sous le même titre aux éditions Riveneuve en juin 2015 (Gilles Vergnon et Yves Santamaria (dir.)) pp. 233-248, et également disponible sur internet sur le blog de Guy Pervillé : http://guy.perville.free.fr/spip/article.php3?id_article=361, consulté le 01/11/2016.

³⁹² Pour tout le paragraphe ANOM 4 Cab 6, Gouvernement Général de l'Algérie, Direction de la Sécurité Générale, Surveillance du Territoire, Brigade de Temcen, Tlemcen, 20 août 1940.

conséquence³⁹³ et anciennement installée, elle comprend des familles avec enfants. Le bruit court que les Nord-Africains vont être rapatriés sur demande des Allemands. Mohammed Tekrane, habitant de Lyon, écrit au Préfet, indigné et inquiet, non seulement parce que le bruit court que des Algériens établis en France avec leur famille depuis de longues années risquent d'être renvoyés en Algérie, mais également parce qu'il estime que le travail qui manque aux Algériens est donné aux étrangers, et il finit sa lettre sur cette demande : « Vous voudrez bien, Monsieur le Préfet, me dire si pour vivre nous devons nous adresser à la Kommandantur ou si on nous considère comme Français »³⁹⁴. Pour autant, le 25 juillet, un groupe de trente indigènes rapatriés jusqu'à Constantine par Philippeville déclare revenir de Lyon et affirme que les Allemands seraient « d'une grande correction [...] à l'égard des divers éléments de la population à l'exception » notable, « des Marocains et des Sénégalais »³⁹⁵. Ils se seraient « montrés particulièrement bienveillants à l'égard [des Algériens] » mais ils « brutalisent les Marocains et les Sénégalais, ou même les tuent sans raison »³⁹⁶.

En effet, les services algériens chargés de la surveillance des populations indigènes de retour de métropole indiquent que les intéressés relatent, à un moment ou à un autre, une différence de traitement substantielle entre les différentes populations colonisées. Des travailleurs marocains emprisonnés dans un camp de la région de Besançon déclarent que « les Allemands les traitaient assez durement, étant donné leur qualité d'Africains », ce qui diffère de nombre de témoignages d'Algériens. A la date du 16 août 1940, une information donnée par le Capitaine Pierre Vallotte, agent de 1^{ère} classe du service de la main-d'œuvre nord-africaine et chargé de la conduite d'un détachement de travailleurs, peut nous aider à comprendre une telle distinction entre Marocains et Algériens : le contrat de travail des Marocains porte en effet le cachet de la compagnie de travailleurs dont ils font partie, le mot « Compagnie » évoquant aux soldats allemands une unité irrégulière. Pris pour des francs-tireurs, ils sont fusillés sur place. « À la suite de ces événements, les autres travailleurs auraient détruit leur contrat de travail »³⁹⁷, décision de survie, mais qui les met dans la position de n'être plus personne aux yeux de

³⁹³ Sur les « Nord-Africains » à Lyon avant la Seconde Guerre mondiale, voir Geneviève Massard-Guilbaud, *op. cit.* ou plus récemment Mary D. Lewis, *op. cit.*

³⁹⁴ ANOM 4 i 52 B, copie transmise au CIE de la Préfecture d'Alger, TEKRANE Mohammed, 106, rue Vauban, Lyon VI^e, 4 juillet 1940.

³⁹⁵ ANOM 4 Cab 6, « Indigènes rapatriés de la Métropole », Constantine, 25 juillet 1940

³⁹⁶ ANOM 4 Cab 6, de Philippeville à M. le Préfet de Constantine, 15 juillet 1940.

³⁹⁷ ANOM 4 Cab 6, Commissariat spécial du port d'Oran, « Arrivée de travailleurs marocains libérés d'un camp de prisonniers », Oran, 16 août 1940.

l'administration française. Si les sources relatent des variations locales quant au comportement des troupes d'occupation à l'égard des Algériens ou encore des Marocains, les témoignages sont unanimes quant au traitement réservé, conjointement, aux Juifs et aux Sénégalais³⁹⁸. En septembre 1940, la nouvelle arrive à Alger par la presse locale que l'administration allemande « expuls[e] de la zone occupée tous les Nord-africains, et « hommes bronzés de toute origine », assimilés aux noirs et aux Juifs ». Cet élément trouble la relative confiance des Maghrébins à l'égard de l'occupant allemand, qui s'était constituée à partir de la propagande du Reich en Afrique du Nord et des discours des travailleurs rapatriés de métropole, largement positifs quant aux soldats allemands³⁹⁹.

Une note du CIE du cabinet du gouverneur général du 4 juillet 1940 indique par ailleurs que les quotidiens ont publié une information concernant les principes d'action du ministère du travail selon laquelle « les travailleurs coloniaux arrivés en France depuis le début de la guerre [seront] renvoyés aussitôt dans l'Empire [et l'] effectif des travailleurs étrangers devra sans cesse être réduit ». Le CIE souligne qu'il est néfaste de laisser entendre que le GGA comme le ministère du travail incluent les indigènes algériens dans la masse des coloniaux ou des étrangers⁴⁰⁰. A Marseille même, où doivent être rassemblés tous les Maghrébins à rapatrier, les conditions de séjour sont mauvaises. Repliés depuis la région parisienne, un groupe de travailleurs industriels doit prendre la mer pour Alger, probablement mi-juin. La chose est rendue impossible par le déplacement des bateaux suite à l'armistice. Il semble que c'est à cette occasion que le centre d'accueil des Baumettes, à Mazargue, est dédié à l'accueil des travailleurs nord-africains⁴⁰¹. Au bout de deux jours, les travailleurs en question essayent de demander leur rapatriement d'urgence. Étant donné l'absence de navire, c'est impossible : la situation se pérennise. Le centre des Baumettes sera plus tard appelé « Camp Lyautey » et servira pendant toute l'occupation de lieu, forcé, de rassemblement des Nord-Africains en transit dans les deux sens. En outre, à leur arrivée, à Alger ou à Constantine par exemple, des travailleurs se

³⁹⁸ Ce topos est bien connu et revient à plusieurs reprises dans les propos tenus par les indigènes rentrant de métropole à l'été 1940, à Constantine, à Chéllif, à Sidi-bel-Abbès... De manière générale, sur le sujet, voire notamment Johann Chapoutot, Jean Vigreux (dir.), *Des soldats noirs face au Reich. Les massacres racistes de 1940*, Paris, PUF, 2015.

³⁹⁹ ANOM 4 Cab 6, CIE Alger, « état d'esprit des indigènes », Alger, 30 septembre 1940.

⁴⁰⁰ ANOM 3 Cab 3, CIE du Gouvernement Général, Alger, 4 juillet 1940.

⁴⁰¹ ANOM 4 i 52 B, Dépêche de Constantine du 3 juillet 1940, depuis Marseille, 2 juillet 1940.

plaignent que leur ravitaillement n'a pas été prévu. Beaucoup d'entre eux doivent continuer un voyage long et pénible sans avoir mangé⁴⁰².

2.3. *Le cautionnement*

Une question se pose de manière récurrente tout au long du rapatriement des Nord-Africains : celle du cautionnement. De retour en Algérie, de très nombreux travailleurs demandent le remboursement de la somme qu'ils avaient déposée dans leur commune avant leur départ, fixée à 172 francs par arrêté du 28 juin 1938⁴⁰³. Cette somme devait servir à leur permettre de rentrer à la fin de leur contrat et s'ils ne trouvaient plus de travail en métropole. Légalement, ils sont en droit de la réclamer s'ils sont rentrés à leur frais. Avant même le début de la guerre, le système de récépissé, ou de quittance, pose des problèmes administratifs, car il est parfois difficile de vérifier l'identité du demandeur, et des sommes sont visiblement encaissées par des fraudeurs ayant trouvé ces récépissés plus ou moins par hasard. En juin et juillet 1940, la Direction générale des affaires indigènes et des Territoires du Sud du GGA renvoie aux préfets des trois départements algériens les quittances de cautionnement délivrées à des travailleurs algériens partis en France afin qu'elles soient mises à la disposition des maires et administrateurs pour que les intéressés puissent les récupérer « s'il est justifié soit que l'intéressé a été mobilisé ou incorporé dans une formation de travailleurs placés sous l'autorité militaire soit qu'il est revenu à ses frais de France en Algérie »⁴⁰⁴. Lorsqu'il est établi que des personnes ayant laissé un cautionnement dans leur commune d'origine sont rentrées aux frais de l'État, la quittance de cautionnement est renvoyée à la préfecture, puis au GGA qui l'encaisse. Le montant du cautionnement représentant une somme non négligeable, de nombreuses demandes de remboursement sont faites pour des motifs divers.

⁴⁰² ANOM 4 Cab 6, Police générale du département de Constantine, « Indigènes rapatriés de Métropole », Constantine, 6 août 1940.

⁴⁰³ Charles-Robert Ageron, « L'immigration maghrébine en France. Un survol historique », in : *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°7, juillet-septembre 1985. « Étrangers, immigrés, français ». pp. 59-70 ; p. 61 : « En septembre 1924, le départ des travailleurs algériens fut strictement réglementé par la circulaire Chautemps. Déclarée illégale par le Conseil d'État, celle-ci fut remplacée par un décret du 7 août 1926 aussi restrictif. Un décret du 4 avril 1928 interdit même la liberté de voyage. Certes, les entraves furent en principe supprimées par le décret du 17 juillet 1936 mais, dès le mois de décembre 1936, le cautionnement était rétabli et le contrôle des passagers de classe inférieure fut institué par le décret du 4 janvier 1937. Le cautionnement fixé à 125 F en 1936, 148 F en 1937, 172 F en 1938 fut porté à 286 F par un arrêté du 26 mars 1940. Le contrat de travail préalable au départ fut rendu à nouveau exigible à compter du 1er septembre 1941. »

⁴⁰⁴ ANOM 93 7531, Le Gouvernement Général de l'Algérie à Monsieur le Préfet (Affaires indigènes et Police Générale) du Département de Constantine, Alger, 10 juin 1940 et Le Préfet de Constantine à Messieurs les Administrateurs et les Maires, Constantine, 5 juillet 1940.

Certains essayent de convaincre l'administration du bien-fondé de ces demandes qui n'entrent pas dans le strict cadre légal qui prescrit le remboursement si l'intéressé a versé un cautionnement avant son départ et est rentré à ses frais. Hocine ben Ammar Djabbalah du douar Ras Ferdjoua dans la commune mixte de Fedj M'Zala (département de Constantine) explique sa situation : mobilisé en février dans la métropole, où il vivait depuis plusieurs années, il est démobilisé à Constantine, son département d'origine, le 2 septembre 1940. Il est en effet « rapatrié au frais de l'État ». Pour demander le remboursement des 172 francs de cautionnement laissé dans sa commune d'origine en Algérie en 1938, il argue de son nécessaire retour en métropole car il y a laissé sa marchandise d'une valeur de 4 000 francs ainsi qu'un costume d'une valeur de 500 frs. Il est rentré forcé par son régiment alors qu'il souhaitait rester en France. Il désire maintenant y retourner et n'en a pas les moyens. La correspondance entre l'administrateur de la commune mixte de Fedj M'Zala et la préfecture de Constantine ne relève pas les raisons particulières de la demande. Sa demande est refusée⁴⁰⁵.

Il n'est pas le seul à réclamer cette somme. Mahdi Zaïdi écrit au préfet de Constantine le 23 octobre 1940 pour lui demander d'intercéder en sa faveur auprès du receveur des contributions d'Aïn Abessa, commune mixte du Guergour. Résidant en France avec sa femme, Halima Benmansour, et ses enfants Hocine et Fatima Zaïdi, Mahdi Zaïdi a été expulsé de France. Ni sa lettre, ni la brève note de l'administrateur de la commune mixte confirmant les faits ne précisent où exactement, mais l'emploi du terme « réfugiés » laisserait penser qu'ils vivaient en zone annexée ou en zone interdite. Zaïdi, contrairement à Djabbalah, ne semble pas souhaiter rentrer et probablement n'en a-t-il pas la possibilité. Il se dit père de cinq enfants en bas âge « sans aucune ressource et sans travail », vivant dans une « gêne angoissée », et c'est en qualité de réfugié et de père de famille nombreuse qu'il demande le remboursement des quatre « quittances de consignation », une pour chacun des membres de la famille. Le 21 novembre, l'administrateur de la commune mixte du Guergour envoie les quatre quittances au préfet de Constantine pour encaissement : la demande a donc été refusée. Ce dossier est remarquable à plusieurs égards. La présence de deux femmes, Fatima Mahdi et Halima Benmansour, est exceptionnelle. En outre, Mahdi Zaïdi se présente non pas comme rapatrié, ce qui est le terme utilisé le plus couramment pour désigner les Nord-Africains résidant en métropole et déplacés vers l'Afrique du Nord à la suite de la fin d'un contrat,

⁴⁰⁵ ANOM Constantine 93 7531, lettre de Djabbalah Hocine ben Ammar au préfet de Constantine, 3 janvier 1941.

de l'arrivée des troupes allemandes ou de l'occupation, mais comme réfugié, un terme utilisé pour définir les métropolitains poussés à l'exode par l'arrivée des troupes allemandes. Sa lettre est parfaitement tournée et orthographiée, ce qui est très rare.

Pour autant, tous les rapatriements ne sont pas aussi compliqués. A Philippeville, fin juillet 1940, un indicateur rapporte les propos d'Algériens de retour de métropole : « Les autorités allemandes, avec un simple visa sur leur pièce, leur ont permis de retourner chez eux » et « le montant du cautionnement qu'[ils ont] versé lors de [leur] départ pour la France [leur] a été intégralement remboursé et [ils ont] effectué un long voyage dans le train et le bateau sans payer aucun sou. Au contraire, certains d'entre [eux] ont même touché de l'argent de la part des autorités allemandes »⁴⁰⁶. Le rapatriement de 1940 donne à voir un ordonnancement étonnant : les textes de loi avaient prévu son organisation, mais la situation qui l'a provoqué, l'armistice et l'occupation, n'avait pas été envisagée. En résulte la mise en place d'un lourd processus administratif national en plein chaos politique, ce qui donne lieu à des situations inextricables.

2.4. 1941 : durcissement des rapatriements forcés

En 1941, le rapatriement continue. Le 2 janvier 1941 Marcel Peyrouton, ministre secrétaire d'État à l'Intérieur, et René Belin, ministre secrétaire d'État à la Production industrielle et au Travail, signent une circulaire à l'intention des préfets de zone libre et de zone occupée « portant instructions relatives au rapatriement des travailleurs nord-africains sans emploi bénéficiant des allocations chômage ou de refuge »⁴⁰⁷. Selon ce document « les travailleurs nord-africains introduits dans la Métropole pour les besoins de la Défense nationale par le Service de la main-d'œuvre indigène ont été, presque dans leur totalité, rapatriés ». Les travailleurs venus de leur propre chef avant le déclenchement de la guerre et ne bénéficiant d'aucune allocation l'ont également été. La circulaire ajoute une nouvelle catégorie à ce rapatriement, à savoir les Nord-Africains bénéficiaires des allocations chômeurs et réfugiés, à l'exception « des travailleurs mariés à une femme européenne ou ayant un enfant légitime ou reconnu, né sur le territoire français, ou bien possédant un bien foncier en France ». La circulaire du 2 janvier 1941 a pour but

⁴⁰⁶ ANOM 4Cab6, CEI Constantine, « A/S État d'esprit de travailleurs indigènes revenus de la métropole et débarqués à Philippeville », Constantine, 25 juillet 1940.

⁴⁰⁷ AD76 60 W 371, « Circulaire n°78 MOI à MM. Les Préfets portant instructions relatives au rapatriement des travailleurs nord-africains sans emploi bénéficiant des allocations de chômage ou de refuge », Vichy, 2 janvier 1941.

d'organiser cette nouvelle vague de rapatriements, alors que les moyens de transport maritimes ainsi que les capacités d'accueil des bases de Marseille et d'Alger sont très limitées.

Tout, dans cette démarche, est compliqué et contraignant : l'organisation même du trajet est ralentie par le manque de moyens et l'on peut supposer que c'est pour faire baisser le nombre de chômeurs, plus que de Nord-Africains en soi, que ce rapatriement est décidé, puisqu'il est précisé que « les autorités locales en Afrique du Nord ont consenti à recevoir les travailleurs ainsi rapatriés et à l'entretien desquels elles pourvoiront par des offres de travail sur des chantiers nationaux » et que la première instruction de la circulaire est pour les préfets de signifier aux bénéficiaires des allocations la suppression de leurs droits. Les frais de transport et d'hébergement sont pris en charge de leur lieu de résidence en métropole à leur nouveau lieu de travail en Algérie, alors que les travailleurs recrutés pour la guerre avaient laissé en cautionnement une somme de 172 francs aux administrateurs de leurs douars, en cas de rapatriement. Il est précisé dans la circulaire que le départ de Marseille doit être effectué 15 jours après notification de la suppression des droits sociaux et qu'en tout état de cause, le travailleur bénéficie de son allocation jusqu'à son départ, même s'il est retardé du fait des difficultés matérielles à effectuer le rapatriement.

On retrouve ici un motif important de la gestion de la main-d'œuvre nord-africaine immigrée : sur le sol métropolitain, leurs droits sociaux sont les mêmes que ceux des autres français. La ségrégation coloniale est affaire de territoire, et le fait que les hommes passent de l'un à l'autre régulièrement ne semble pas entrer en contradiction avec ce principe. Les mêmes hommes sont donc à la fois égaux et inégaux, schéma compliqué qui se complique encore si l'on rajoute à cela les droits politiques. Un complément à ces instructions informe les préfets de la zone occupée qu'ils doivent organiser ce rapatriement selon trois secteurs d'évacuation (Seine, Gironde et Côte d'Or). Il leur faut également établir des listes nominatives, dont une indiquant les « indésirables », surtout ceux ayant fait « l'objet de remarques défavorables de la part des services de police », jonction typique du travail et de la surveillance politique dans la gestion de l'immigration nord-africaine. En outre, les travailleurs étant rassemblés dans des « compartiments

réservés et surveillés », il faut que la « surveillance se manifeste d'une façon permanente »⁴⁰⁸.

2.5. *Des retours volontaires*

En mars 1941, on trouve aussi des travailleurs libres qui rentrent de leur propre chef. C'est le cas d'Ahmed Belkacem Souauef né vers 1892 et de Salah Mohamed Fortas né en 1903, tous deux originaires de la commune mixte d'Arris (vers Batna). Ahmed Souauef a une carte d'identité qui date de 1937, ce qui pourrait indiquer qu'il est venu en France à cette date, la détention d'un tel document n'étant nécessaire que pour embarquer. Il possède également un sauf-conduit qui lui a été délivré le 26 décembre 1939 et lui permet de voyager entre le 2 et le 15 janvier 1940 de Batna à Salin-du-Relais (Port-Saint-Louis du Rhône, Camargue), en passant par Philippeville et Marseille. Les salins ne font pas partie de la liste des secteurs économiques de réquisition, ni de recrutement. On peut donc imaginer, soit qu'il est allé rejoindre une connaissance qui aurait permis que les Salins en question demandent nominativement sa venue, soit que les Salins en question ont fait une campagne de recrutement dans sa région. Souauef précise à l'auteur du rapport qu'il a « entendu dire par des ouvriers qu'il y avait des dames françaises qui ont dit aux Allemands : les indigènes sont très méchants ; ils peuvent vous tuer la nuit. À ce moment, ces derniers [leur] ont donné l'ordre de ne plus sortir après 21h. » S'articule ici à une mise en forme légale de la ségrégation raciale un racisme du quotidien et les traces de mesures locales en réponse directe à des situations concrètes.

Salah Fortas s'est, lui, fait embaucher avant la guerre. Il a une carte de situation militaire délivrée par le recrutement indigène de Guelma le 25 février 1938. Entre 1937 et 1938, la législation a en effet changé : les tensions internationales grandissantes ont amené à indexer le travail en métropole des coloniaux à leur situation militaire. Il embarque le 25 mars 1938 à Philippeville pour Salin du Caban (également Port-Saint-Louis du Rhône, Camargue). Il y travaille un mois et demi comme manœuvre agricole, puis se rend en Alsace-Lorraine à Aumez et y travaille comme manœuvre maçon jusqu'à la déclaration de guerre. Il est alors renvoyé de son emploi, et, si ce n'est pas précisé, probablement expulsé d'Alsace. Il se rend alors à Metz, d'où il prend le train pour Marseille, puis pour Port-Bouc où il s'embauche comme manœuvre dans l'entreprise

⁴⁰⁸ AD76 60 W 371, « Circulaire n°79 MOI, Instructions complémentaires à MM. Les Préfets de la zone occupée », Vichy, 2 janvier 1941.

« Rateau » le 10 avril 1940 et jusqu'au 1^{er} août 1940. Il trouve ensuite du travail à la Compagnie générale des Produits Chimiques du Midi et y reste du 10 octobre 1940 au 14 mars 1941. Souauef rentre parce qu'il s'estime mal payé, Fortas parce qu'il est fatigué. Ils voyagent à leur frais et ne semblent pas très enclins à s'étendre sur le comportement des Allemands à leur égard : « Pendant mon séjour en France, je n'ai pas vu d'Allemands mais j'ai remarqué qu'il y a des gens qui disent que les Allemands sont bons, d'autres qui disent qu'ils sont méchants. Moi je m'occupe de mon travail. »⁴⁰⁹

Ces deux trajectoires révèlent une réalité autre que celle mise en forme par l'État : Souauef et Fortas semblent se rendre d'eux-mêmes en métropole, chercher eux-mêmes un nouveau travail lorsqu'ils perdent le précédent, voyager à travers toute la France librement, rester plusieurs mois au chômage, et rentrer de leur propre volonté en Algérie.

2.6. « *Ainsi que les femmes et les enfants* »

Dans ces retours désordonnés, on trouve la trace de quelques femmes, ce qui est rare. Si elles apparaissent dans les sources, c'est toujours qu'il y a eu un problème. Dans une minute du préfet de Constantine aux sous-préfets, aux administrateurs et aux services de police du département en date du 25 août 1939, soit quelques jours avant la mobilisation, on trouve mentionné que

« les indigènes soumis aux obligations militaires doivent être munis de la carte d'identité délivrée par la section spéciale de recrutement de leur département. Ceux qui, en raison de leur âge, ne sont pas astreints à des obligations militaires, ainsi que les femmes et les enfants, doivent être munis de la carte d'identité réglementaire. Tous, sans exception, doivent justifier du versement d'un cautionnement de 172 frs, opéré à la recette de leur résidence. »⁴¹⁰

Les expressions « ainsi que les femmes et les enfants » et « tous » sont soulignées dans le texte original de la minute. Il est remarquable que cette précision soit considérée comme suffisamment importante pour être mise en avant alors que le texte ne parle pas principalement des femmes et des enfants, mais des Algériens soumis aux obligations militaires, et qu'aucun autre document ne les évoque en tant que catégorie. En dehors de

⁴⁰⁹ ANOM Constantine B3 692, « Surveillance des bateaux », Philippeville, 22 mars 1941.

⁴¹⁰ ANOM Constantine 93 7530, le Préfet de Constantine aux sous-préfets, maires et administrateurs, commandant de gendarmerie, chef de la police spéciale départementale, commissaires centraux et commissaires de police du département, Constantine, 25 août 1939.

cette minute, exceptionnelle de ce point de vue, c'est lors de situations confuses durant le rapatriement, qui peuvent donner lieu à des réclamations, qu'on trouve la trace de présences féminines dans ce processus. Certaines semblent être des femmes « indigènes ». Début septembre 1940, alors que le rapatriement est déjà bien engagé, des familles arrivent à Alger où elles sont « sans ressources ». Le préfet d'Alger écrit au préfet de Constantine, le priant de les prendre en charge, ces familles étant originaires de la commune mixte du Guergour et de Lafayette et se rendant à Lafayette et Bône.

La famille Lebsiri/Massili, par exemple, est en possession de quittances de versement : 125 francs datant du 25 mars 1931 pour Saïd ben Messaoud, complété de 47 francs le 16 août 1938, et 172 francs pour sa femme Tassadit le 16 août 1938 également, ce qui laisserait penser que Tassadit Massili est venue en France avec son mari Saïd Lebsiri en août 1938 et qu'ils ont tous été rapatriés d'office début janvier 1940. Rien ne nous dit s'ils étaient mariés avant cela ou si précisément Saïd Lebsiri était rentré en Algérie pour se marier, pourquoi Tassadit n'est pas restée en Algérie comme tant d'autres épouses, ni si leur fils Messaoud est né en France, si Tassadit avait un travail en France, quel âge a Messaoud ou si il est allé à l'école. Une autre trace, plus ténue encore, se trouve sur le compte-rendu d'embarquement du 21 août 1941 sur le paquebot « Gouverneur Général Tirman » à destination d'Oran⁴¹¹. Le compte-rendu est signé du chef du service des transport. Le document porte l'en-tête du secrétariat d'État au Travail, service de la MOI, base principale de Marseille. Il est tamponné à la date du 26 août par le cabinet du préfet, le 27 par le secrétariat général de la préfecture des Bouches-du-Rhône. Le document s'ouvre sur cette phrase : « Sur réquisition du Ministère du Travail, pour le compte du Ministère de l'Intérieur ». Puis sont égrenées quelques informations, si peu détaillées qu'on peut se demander quel sens elles peuvent avoir pour l'administration : sur ce paquebot ont embarqué un travailleur marocain libre, deux femmes « (autorisées) », deux enfants de plus de dix ans, deux enfants de quatre à dix ans et quatre bébés.

S'agit-il là d'une seule famille, d'un homme, de ses deux femmes et de leurs huit enfants ? On n'en sait rien. Des individus eux-mêmes, presque rien ne subsiste, à part leur nationalité, leur sexe, ou, vaguement, leur âge. La majorité des informations qu'on peut récolter de ce document concerne la pratique administrative : l'organigramme, notamment, et la chaîne chronologique d'informations. Esseulée, dans la foule des

⁴¹¹ AD 13 76 W 204, Secrétariat d'État au Travail, Service de la Main-d'œuvre indigène, nord-africaine et coloniale, base principale de Marseille, compte-rendu d'embarquement du 21 août 1941 sur le « Gouverneur-Général-Tirman » à destination d'Oran.

informations quant à la gestion territoriale et administrative de la présence des Nord-Africains en France et de leur rapatriement, une petite donnée : un Marocain était « libre » en France en 1941, et il y vivait vraisemblablement, quoique cela reste incertain, avec sa famille ; ce qui signifie également qu'il était possible, faisable même, pour des femmes marocaines de venir en France, et probablement pour leurs enfants d'y naître. Comment sont-elles arrivées-là ? Que faisaient-elles de leurs journées ? Est-ce là bien une seule et même famille ? Pourquoi sont-ils tous rentrés ? Tant d'informations font défaut pour se représenter la vie de ces familles, mais une faible trace subsiste néanmoins de leur passage par la France.

2.7. Démobilisés

Où vont les soldats démobilisés ou libérés ? A priori, ils doivent rentrer dans leur pays. L'instruction n°7180 I de l'EMA du 13 mai 1941 précise que « seuls les indigènes nord-africains résidant en France avant la guerre, y possédant une propriété agricole qu'ils exploitent personnellement ou y étant mariés légitimement avec une française, peuvent être démobilisés dans la métropole. Tous les autres « Nord-Africains » sont transportés en Afrique du Nord », suivant la lettre de la règle qui s'applique également aux travailleurs et qui vise à réduire le plus possible la présence d'« indigènes » nord-africains en métropole. Beaucoup ont été faits prisonniers et sont passés par un ou plusieurs camps, en France comme en Allemagne. Déplacés d'un endroit à un autre, certains sont morts pendant ces marches forcées ou pendant leur stationnement, la nourriture manquant cruellement et le froid les glaçant, sans compter les exécutions sommaires. Il y a des rescapés : Abbès Gaoui a reçu une balle dans l'œil gauche, un éclat de grenade dans la joue droite et un coup de baïonnette dans la gorge. Soigné, selon ses dires correctement, à l'hôpital de Malmedy, en Belgique, il est envoyé dans un stalag à 80 km de Berlin par voie de chemin de fer, sans nourriture. Les témoignages des soldats convergent en ce qui concerne l'encadrement des camps : la plupart parlent d'Alsaciens ou d'indigènes gradés qui ajoutent aux conditions matérielles précaires une cruauté certaine⁴¹². Dans l'ensemble, outre les évasions, les évacuations sanitaires, et la libération d'agents de propagande, une seule libération collective de prisonniers de guerre coloniaux, regroupés dans les

⁴¹² ANOM B 3 692, Compte-rendu secret, 19^e région, division de Constantine, Place de Philippeville, dépôt mixte des isolés, « Interrogatoire des indigènes rapatriés par le « Djebel-Aurès » », Philippeville, 17 mars 1941 ; et « Interrogatoire des militaires évadés et prisonniers libérés, débarqués du vapeur « GG Grévy » », 24 mars 1941.

Frontstalag de métropole, a lieu les 19 et 20 décembre 1941, concernant 12 000 Nord-Africains et 3 800 Sénégalais⁴¹³.

Dans ce contexte, et alors même que les conditions pour pouvoir rester en métropole n'ont fait que se durcir depuis l'armistice, une instruction datée de décembre 1941 à tous les généraux en charge de troupes constituées de Nord-Africains assouplit cette règle, au nom, justement, du besoin de main-d'œuvre. L'absurdité des mouvements incessants entre métropole et Afrique du Nord, comme soulignée par Schoen dans le cas d'Oran, amène ici un changement principal dans l'exercice de la distinction entre ceux qui doivent rentrer et ceux qui peuvent rester : « [...] les indigènes nord-africains démobilisables seront renvoyés, comme par le passé, sur leur pays d'origine. Toutefois, ceux qui résidaient en France avant la guerre et qui désirent y demeurer ne seront refoulés sur l'Afrique du Nord que si les services du secrétariat d'État au Travail, consultés à cet effet, font savoir qu'ils n'en ont pas l'emploi. » Est précisé encore que « seuls ceux dont l'attachement à la France ne prête à aucun doute pourront être autorisés à se rendre en zone occupée » et une note de bas de page spécifie « même si l'intéressé est marié légitimement à une Française ou est propriétaire agricole exploitant ». Après le débarquement allié en Afrique du Nord, la démobilisation des soldats nord-africains ne peut plus se faire dans leur commune d'origine. Alors qu'ils étaient auparavant rassemblés à Clermont-Ferrand après leur libération pour être ensuite rapatriés en Afrique du Nord, les prisonniers libérés sont désormais démobilisés par le centre de libération le plus proche de l'hôpital ou du Frontstalag dont ils sortent⁴¹⁴.

Après l'armistice, plusieurs ministères se partagent le sujet des prisonniers de guerre⁴¹⁵. Une Direction des services des prisonniers de guerre (DSPG) est constituée au sein du ministère de la Défense nationale dès la mobilisation, et devient une direction autonome « chargée de centraliser et de traiter toutes les questions concernant les prisonniers de guerre » sous Vichy, tout en restant rattachée au secrétariat d'État à la

⁴¹³ *Ibid.*, p. 115.

⁴¹⁴ AN F1a3650, Délégation du Secrétariat d'État à la guerre, Service de Libération des prisonniers de guerre, de documentation et de placement des militaires de carrière à Monsieur le préfet, délégué du ministre de l'Intérieur, Paris, 11 janvier 1943.

⁴¹⁵ Pour ce qui concerne l'extension du domaine de juridiction des ministères selon les territoires de l'empire, voir Jacques Cantier et Eric Jennings, *op. cit.*, pp. 314-320. Notamment : « Les divisions historiques de la juridiction impériale entre les ministères du gouvernement français furent reproduites dans l'administration des affaires des PG coloniaux. Ainsi, le secrétariat aux Colonies et à la Marine était responsable des prisonniers originaires des territoires sous contrôle de ce ministère et comprenant l'Afrique-Occidentale française (AOF), l'Indochine, Madagascar et les Antilles françaises. Le secrétariat à l'Intérieur portait assistance aux seuls prisonniers de guerre algériens », p. 314.

guerre⁴¹⁶. Dès le mois d'août 1940, un représentant officiel de la DSPG est envoyé à Paris pour être rattaché à la Délégation Générale du Gouvernement français dans les territoires occupés⁴¹⁷, où se situent la majorité des Frontstalags dans lesquels sont prisonniers les soldats coloniaux. Par ailleurs est créé le Service diplomatique des prisonniers de guerre, ou « mission Scapini », du nom de son directeur, qui représente Vichy auprès de Berlin. Cela signifie, en dérogation aux accords internationaux, que la France est responsable de ses propres prisonniers⁴¹⁸. Alors que la « mission Scapini » est chargée des négociations globales avec les autorités allemandes, la DSPG se préoccupe de tous les aspects pratiques matériels et moraux de la vie des prisonniers français. Elle est donc en charge de la visite et du ravitaillement des camps, avec l'aide d'autres structures selon les cas.

2.8. Comité des Amitiés africaines et Comité d'assistance aux prisonniers de guerre nord-africains

Les soldats nord-africains dans les Frontstalags reçoivent, pour leur part, de l'aide du Comité des Amitiés africaines ou encore du Comité d'assistance aux prisonniers de guerre nord-africains⁴¹⁹. Le Comité des Amitiés africaines est une « société d'entraide aux militaires et anciens militaires français et indigènes de l'Afrique du Nord » fondée en 1935 sur la proposition du maréchal Franchet d'Esperey, qui devait préparer moralement les Nord-Africains à la vie militaire dans l'éventualité d'une conscription. En 1936, elle passe sous la direction du Ministère de la guerre et en 1938 elle est reconnue d'utilité publique. De très nombreuses personnalités publiques jouant un rôle important dans les affaires nord-africaines siègent à son conseil d'administration. Salué par le Haut comité méditerranéen, le Comité des Amitiés africaines noue contact avec tous les ministères intéressés par l'Afrique du Nord ainsi que les régences du Maroc et de Tunisie.

Dans la pratique, des comités locaux sont institués à la veille de la Seconde Guerre mondiale pour organiser l'action du comité, avec notamment la création de *diar el askri*, ou « maisons du soldat », offrant une assistance médicale, juridique et matérielle. Dans

⁴¹⁶ Marie-Thérèse Chabard, préface de *l'Inventaire des cotes F/9/2001 à 3693, France. Direction du service des prisonniers de guerre (1940-1944)*, Archives nationales, Pierrefitte, p. 1. <https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/producteur/exportPDFNP.action>, consulté le 06/09/2017.

⁴¹⁷ *Ibid.*, Sous-direction de Paris (1940-1944).

⁴¹⁸ Yves Durand, « Les prisonniers », in : Jean-Pierre Azéma et François Bédarida, *La France des années noires. Tome 1 : De la défaite à Vichy*, Paris, Le Seuil, 2000, pp. 261-279, p. 268.

⁴¹⁹ Jacques Cantier et Eric Jennings, *op. cit.*, p. 315, tableau 1 : neuf organisations bénévoles sont chargées de venir en aide aux prisonniers coloniaux.

le Nord et le Nord-Est de la France, ces comités aident même les anciens militaires à trouver du travail dans les mines. L'organisation et l'encadrement sur tout le territoire expliquent le succès de ces structures auprès des soldats et des anciens soldats nord-africains et de leurs familles. Ce type de structure, allié à une attitude globalement favorable de la population métropolitaine à l'égard des soldats nord-africains, concourt à donner l'image d'une France métropolitaine bien moins raciste que ne l'est l'Afrique du Nord. Ce constat paraît bien rapide, voire contradictoire, étant donné le sort réservé aux étrangers en France à la même époque, et surtout le rôle de l'État français dans l'extermination des Juifs de France. La conclusion peut sembler frustrante, mais pour être juste, elle doit prendre en compte au moins dans un premier temps cette apparente contradiction et établir qu'un racisme spécifique n'en engage pas automatiquement un autre.

Pendant l'occupation, le Comité algérien d'assistance aux prisonniers de guerre fait des tournées dans les Frontstalags et en tire des rapports sur le moral des prisonniers. Début 1942, le comité constate une amélioration de l'état d'esprit des prisonniers algériens, notamment due au fait que les prisonniers reçoivent désormais régulièrement des nouvelles de leur famille et des colis, dont le comité a la charge, avec l'aide de l'État⁴²⁰. La situation des prisonniers nord-africains devient en revanche alarmante à la suite de la rupture des communications entre la métropole et l'Afrique du Nord en novembre 1942. Le Comité algérien d'assistance aux prisonniers de guerre demande à être seul en charge de l'organisation de l'aide et du soutien aux prisonniers nord-africains, avec mandat de la DSPG. Il s'agit d'augmenter considérablement les moyens du comité d'assistance : le comité souhaite doubler les envois de colis individuels (de 2, 5 kilos à 5 kilos de denrées par mois) et demande également au ministère de l'Intérieur de doubler la subvention de l'État au comité de 100 000 francs à 200 000 francs par mois. La sous-direction de l'Algérie à Paris (qui dépend du ministère de l'Intérieur) est appuyée dans cette demande par les présidents des comités de patronage et administratif du Comité d'assistance, mais également par les Amitiés africaines, par Si Kaddour Ben Ghabrit ainsi que par le délégué au ministère des Affaires étrangères. En accord avec les Amitiés africaines, qui s'en chargeaient jusque-là, le Comité d'assistance s'engage également à fournir des colis aux prisonniers tunisiens et marocains, indigènes comme européens. Cette demande n'aboutit

⁴²⁰ AN F1 a 3650-3651, Note du ministère de l'Intérieur, Affaires algériennes, Paris, 9 février 1942.

pas, l'OKW donnant à la Croix-Rouge la tâche exclusive de la distribution des colis aux prisonniers sur le territoire métropolitain désormais entièrement occupé⁴²¹.

3. Recrutements pour la métropole (1940-1942) : entre entreprises et administrations

Entre 1936 et 1937, les effectifs de travailleurs nord-africains dans les Mines des arrondissements minéralogiques de Metz à Nancy passent de quelques centaines à deux mille. Dans l'Est (Moselle et Meurthe-et-Moselle), le caractère très récent de la présence nord-africaine suscite une « incompréhension parfois pénible manifestée par la population et les administrations lorraines à l'égard des nord-africains »⁴²². C'est en effet à la suite de la loi sur les semaines de 40h que les besoins en main-d'œuvre des entreprises industrielles de la région ont poussé à un recrutement spécifique en Afrique du Nord. En 1936, la Fédération nationale des Nord-Africains en France est créée à Metz par un certain M. Champarnaud. Ce dernier propose aux directions de plusieurs usines de la région, d'effectuer un recrutement dans les communes de la région d'Alger dans le but de réserver aux chômeurs nord-africains les emplois à pourvoir à la suite de l'application de la loi des 40h, mais également de « concentrer dans les départements de l'Est une main-d'œuvre qui pourrait être appelée d'un jour à l'autre à « jouer un rôle important dans la lutte sociale » »⁴²³. 1 300 Algériens sont ainsi dirigés vers l'Est entre janvier et juin 1937, encadrés par des « officiers indigènes francisés ». Les réactions de la population sur place étant très négatives à l'égard de ces ouvriers, les auteurs du rapport concluent que cette expérience ne doit pas se réitérer. C'est pourtant sur un mode d'action très similaire que les recrutements de 1940, 1941 et 1942 auront lieu.

⁴²¹ Jacques Cantier et Eric Jennings, *op. cit.*, p. 315, notamment nbp n°32 ; les *Amitiés africaines* continuent cela dit à s'occuper des civils comme l'indique une note des AD13, 76W204, de mai 1943 spécifiant que les *Amitiés africaines* et la Croix-Rouge « ont créé des centres d'accueil pour les originaires d'Afrique du Nord isolés dans la Métropole ».

⁴²² Centre d'histoire de Sciences-Po, JU 11, Haut-Comité méditerranéen et de l'Afrique du Nord, Rapport de M. Laroque et Ollive, auditeurs au conseil d'État, sur la main-d'œuvre nord-africaine », 1ère Partie, Annexe au rapport n°3, « Les Nord-Africains en France », mars 1938, p. 18.

⁴²³ *Ibid.* p. 19, citant une lettre de Champarnaud à M. Rozis, Maire d'Alger et parue dans *La voix Populaire d'Alger* dans les n° des 30 janvier et 24 avril 1937.

3.1. 1940 : premières prospections privées

Du 9 mars au 9 avril 1940, deux agents de la Compagnie des Mines de la Grand'Combe effectuent une tournée de prospection en Kabylie, dans la région de Constantine, afin de recruter 400 nouveaux ouvriers. En outre, ils ont aussi pour mission d'accompagner cent ouvriers dont la liste nominative a été préalablement établie, depuis la Kabylie jusqu'à la mine de la Grand'Combe. Le voyage commence mal puisqu'il est immédiatement fait part aux deux agents des Mines par le Service de la main-d'œuvre du GGA que le recrutement individuel est formellement interdit depuis la circulaire du Gouverneur Général du 23 février 1940. Les agents des Mines tentent alors de négocier l'obtention de deux compagnies de travailleurs paramilitaires alors même que celles-ci sont théoriquement réservées aux chemins de fer et aux usines de guerre. Ils n'obtiennent finalement que l'autorisation verbale de procéder à la prospection pour laquelle ils ont été missionnés.

La suite de la tournée se passe finalement sans encombre : les prospecteurs des mines sont favorablement accueillis par les administrateurs ainsi que par d'anciens ouvriers de la Grand'Combe. La situation d'extrême pauvreté semble se combiner à la réputation de la mine pour créer cet accueil. Par ailleurs, le travail proposé par les mines de la Grand'Combe offre aux Algériens réticents à s'engager pour les compagnies de travailleurs, une alternative réelle et visiblement bienvenue. Les difficultés de recrutement sont attribuées aux relations entre ministères : le GGA dépendant du ministère de l'Intérieur, les autorisations du ministère du Travail portées aux autorités algériennes ne semblent pas avoir grande valeur. Le rapport des prospecteurs, rendu à leur retour de mission en mars 1940, insiste longuement sur les « tracasseries administratives » dans l'obtention d'autorisations et l'établissement des pièces d'identité nécessaires à l'acheminement des ouvriers algériens vers la métropole (« le représentant de Michelin », « excédé », aurait « quitt[é] l'Algérie sans aboutir »)⁴²⁴. Ces obstacles sont d'autant plus inexplicables que les Kabyles visités semblent « pleins de force mais inactifs faute d'emploi », « privés de travail et livrés à la misère », « les dernières vendanges [ayant] été faites à raison de trois francs par jour [...] dans un pays où la vie est aussi chère

⁴²⁴ ANMT 90 AQ 129, Compagnie des Mines de la Grand'Combe, « Rapport sur le voyage en Algérie en vue du recrutement des ouvriers nord-africains », la Grand'Combe, 13 avril 1940.

qu'en France », et alors que « les mines manquent de personnel et [que] le Gouvernement a besoin de charbon »⁴²⁵.

Ce rapport fait émerger à la lecture un milieu de contacts et de combines qui s'emploie à contourner les limitations imposées par la puissance publique. En effet, à la fin du séjour des prospecteurs, s'est visiblement mis en place une ébauche de réseau où l'on entrevoit aussi bien d'anciens ouvriers, intermédiaires de terrain et de prestige, qu'un « homme de confiance » à Alger à qui est confié le soin de représenter les mines, recueillir et embarquer les Kabyles qui auraient les moyens de venir jusqu'à Alger et de se procurer les documents nécessaires, « chaque pièce d'identité et chaque démarche [devant] être rétribuée officieusement »⁴²⁶. Outre l'existence d'un « réservoir de main-d'œuvre » en Kabylie, le rapport fait valoir que 200 anciens ouvriers de la Grand'Combe rapatriés en Afrique du Nord pour diverses raisons se sont manifestés de leur propre gré et ont demandé à organiser leur retour dans le Gard, à la suite de quoi cinquante-huit contrats ont été établis et envoyés à l'Office départemental de la main-d'œuvre à Nîmes. L'origine géographique directe des mineurs embauchés est fondamentale dans l'argumentaire de l'auteur du rapport : il faudrait, si la main-d'œuvre était disponible, l'embaucher « à condition qu'elle soit originaire de Kabylie ». Cette condition est présentée comme le résultat d'une expérience déjà faite, à savoir l'embauche de Nord-Africains ayant travaillé comme ouvriers dans les usines de régions urbaines et notamment de région parisienne : « cette main-d'œuvre n'est plus assez rustique et ne s'est jamais adaptée à la mine ». Finalement, la prospection de 1940 n'aboutit pas : le ministère et le GGA donnent leur accord, mais les lourdeurs administratives en empêchent la réalisation⁴²⁷. Dès le début de l'année 1941, des demandes sont adressées au comité d'organisation des combustibles minéraux solides⁴²⁸ pour relancer les campagnes de recrutement. En Afrique du Nord même, il faut attendre 1942 pour que soit mise en place, cette fois-ci bien plus systématiquement, une campagne de prospection et une organisation du recrutement au niveau impérial.

⁴²⁵ *Ibid.*

⁴²⁶ *Ibid.*

⁴²⁷ ANMT 40 AS 48, Lettre du Directeur des Mines au Ministre de la Production Industrielle, « Au sujet de la mission en Kabylie de février-mars 1940 », 24 mars 1941.

⁴²⁸ Dont il sera question en détail dans le chapitre 6.

3.2. *Le recrutement de 1942 en Algérie*

Le recrutement de 1942, de bien plus grande ampleur, a vocation à venir au secours de l'économie métropolitaine dans le cadre de l'intégration violente et forcée des économies des territoires occupés dans celle du Troisième Reich. S'articulent donc, difficilement, des intérêts, impériaux, européens, nazis, à ceux impériaux, coloniaux, français, dont les tenants tentent encore de sauver leurs prérogatives. Dans ce contexte, la circulaire du 12 février 1942 relative à l'utilisation de la main-d'œuvre nord-africaine est fondée sur deux principes qui sont supposés maintenir un équilibre constant entre les besoins de main-d'œuvre en Afrique du Nord et dans la métropole⁴²⁹ : premièrement que l'embauche d'un travailleur nord-africain n'est autorisée que si elle est nécessaire en métropole et ne présente aucun inconvénient pour le marché du travail en Afrique du Nord, et deuxièmement que les travailleurs nord-africains restent impérativement sur le lieu de travail prévu par leur contrat au départ.

Les listes des besoins en travailleurs sont établies à partir des demandes des employeurs. Ils ont la possibilité de demander à recruter des travailleurs identifiés nommément (qu'il s'agisse de personnes ayant déjà travaillé auparavant pour ces employeurs, ou de connaissances ou de parents de ceux-ci), ou bien d'établir des listes anonymes (seront alors recrutés ceux qui se présenteront). Ces demandes sont adressées par l'employeur à l'inspection divisionnaire du travail soit directement, soit par l'intermédiaire des Offices du Travail. L'inspection divisionnaire du Travail transmet le dossier avec son avis au Service Central de la Main-d'œuvre Indigène, accompagné de trois exemplaires du contrat de travail. De manière à prendre une décision, les inspecteurs divisionnaires doivent prendre contact avec les inspecteurs provinciaux du commissariat à la lutte contre le chômage qui pourraient avoir une « main-d'œuvre de compensation parmi les ouvriers chômeurs en cours de reclassement, les travailleurs étrangers encadrés ou contrôlés »⁴³⁰. Le Service de la Main-d'Œuvre Indigène fait connaître sa décision à l'inspection divisionnaire du Travail. Si les contrats sont nominatifs, ils sont envoyés en trois exemplaires à l'inspection du travail, qui en garde un et en envoie deux à l'employeur. Celui-ci est chargé d'en faire parvenir un à l'autorité compétente en Afrique du Nord. Si les contrats sont anonymes, la Service de la Main-d'Œuvre Indigène avise l'inspection

⁴²⁹ ANMT 40 AS 48, Circulaire relative à l'utilisation de la main-d'œuvre nord-africaine, Secrétariat au Travail, Commissariat à la lutte contre le chômage, Service de la main-d'œuvre indigène, nord-africaine et coloniale, Vichy, 12 février 1942.

⁴³⁰ *Ibid.*

divisionnaire du travail de sa décision puis envoie les trois exemplaires en Afrique du Nord.

Une fois visés en Afrique du Nord, un des exemplaires est renvoyé au Service Central de la Main-d'Œuvre Indigène et les deux autres sont conservés par les Services de la Main-d'Œuvre de l'Afrique du Nord. Les contrats doivent stipuler le salaire horaire, le lieu de travail et la durée du contrat. Celle-ci est d'au moins un an, sauf pour les industries saisonnières qui peuvent embaucher pour des contrats de 6 mois. Les employeurs sont taxés à hauteur de 25 frs par travailleur pour frais de constitution de dossier, qui sont à payer au moment de la délivrance de l'autorisation de recrutement. Afin de faciliter le recrutement, la majorité des travailleurs sont amenés en groupe sur leur lieu de travail. Dans ces cas, particulièrement, les employeurs doivent avancer les frais de transport maritime et terrestre, ainsi que les frais de retour éventuel vers l'Afrique du Nord. Ces frais sont à récupérer sur le salaire du travailleur. Le contrat-type propose un montant, mais les employeurs conservent une marge de manœuvre. Avant le départ d'Afrique du Nord, l'autorité compétente établit une fiche d'identité permanente du travailleur en trois exemplaires ainsi qu'un extrait de cette fiche. Une fiche est conservée en Afrique du Nord tandis que les autres exemplaires sont transmis d'autorité compétente en autorité compétente jusqu'à l'employeur. Le travailleur ne possède qu'un extrait de cette fiche, extrait sur lequel est par ailleurs stipulé qu'« il est interdit à tout employeur d'embaucher le porteur de la présente carte d'identité sans autorisation du Service de l'Inspection du Travail. »⁴³¹

Très peu de documents permettent de comprendre comment s'est passée la campagne de recrutement de 1942 en Algérie même, contrairement aux années précédentes. Ces documents étant dans l'ensemble produits par les administrations métropolitaines et les entreprises, les conditions pratiques du recrutement sur place ou le comportement en général des « Nord-Africains » qui souhaitèrent s'embaucher pour la zone libre pendant l'année 1942 restent mal connus. On peut tout de même souligner qu'au 2 juillet 1942, une note de la préfecture d'Alger au CIE d'Alger indique que 2 500 travailleurs musulmans ont été envoyés en zone libre depuis janvier 1942. Ce recrutement a lieu dans les départements d'Alger et de Constantine. Les candidats sont nombreux alors même que la limite haute du nombre de recrutements est fixée à 6 000 travailleurs pour l'année, ce qui correspond à 500 ouvriers par mois, chiffre visiblement atteint, au contraire

⁴³¹ *Ibid.*

des campagnes de recrutement de 1940 et 1941. Sous le contrôle de l'Office régional de la Main-d'Œuvre, le recrutement peut être assuré soit directement par des employés des sociétés industrielles et commerciales de Métropole, soit par le biais d'organismes spécialisés dans le recrutement d'ouvriers algériens, comme la Centralag ou la Société Générale d'Immigration (SGI), dont il sera question ultérieurement. Les contrats sont visés par l'Office du Travail et garantissent aux travailleurs un salaire de 7 à 8 francs par heure pendant une durée déterminée. Cependant, malgré l'importance des recrutements pour la zone libre, ce sont les recrutements pour la zone occupée et pour l'Allemagne qui occupent le plus les administrateurs.

3.3. *Recrutement pour l'occupant à l'été 1942*

À la suite du discours de Laval du 22 juin 1942 annonçant la relève⁴³², une centaine d'« indigènes » se présentent au Consulat d'Allemagne à Alger. Leurs noms sont notés par un certain Kabyle Haddou, Secrétaire du Consul Général. Ils sont invités à se rendre à l'Office Régional du Travail (88, rue Sadi-Carnot et 15, rue du Maréchal-Soult) pour s'y faire enregistrer, munis de documents justifiant de leur vaccination. Un communiqué de presse précise le 26 juin que l'Office régional du Travail est bien en charge des départs vers l'Allemagne pour le département d'Alger, et que dans les départements de Constantine et d'Oran, les offices départementaux du Travail les organisent. En effet, l'appel est un succès : entre le 26 juin et le 1^{er} juillet, 1 863 « indigènes » et 86 Européens se font inscrire dans les bureaux des communes d'Alger, Constantine et Oran, sans compter les bureaux des communes plus petites. Les candidats à la relève incapables de fournir des certificats de domiciliation dans la commune où ils souhaitent s'inscrire sont refoulés et invités à reproduire la même démarche dans leur commune d'origine. Au bout de quelques jours, un rationnement est institué : 150 tickets pour les guichets sont distribués par demi-journée. Certains « indigènes » essayent tout de même de se présenter directement au Consulat d'Allemagne, après avoir parfois tenté pendant plusieurs jours de se faire recevoir à l'Office de la main-d'œuvre. L'un d'entre eux décrit une « cohue extraordinaire » à l'Office de la main-d'œuvre et indique qu'il lui aurait fallu au moins deux jours pour arriver à se faire enregistrer, d'autant que des agents chargés de surveiller la foule lui auraient pris le ticket qui lui avait été remis. Cette attitude des agents de

⁴³² Pour trois travailleurs volontaires pour partir en Allemagne, un soldat français sera libéré selon cet accord. Cela ne durera pas longtemps : en août 1942 est instituée la première action Sauckel, qui est coercitive, puis en janvier 1943, le Service du Travail obligatoire (STO).

sécurité est confirmée par un autre candidat à la relève qui souligne que plusieurs de ses coreligionnaires affirment s'être fait bousculer. Un civil auquel il raconte son histoire, désigné comme « probablement allemand », lui remet alors une carte pour entrer plus facilement au Consulat d'Allemagne, où il est effectivement reçu.

Les salaires annoncés par la presse sont très nettement supérieurs aux salaires français et les candidats sont très nombreux, surtout si l'on garde en mémoire que l'administration française a eu du mal dans les années précédentes à recruter pour la métropole. En outre, il est relevé à plusieurs reprises que des candidats à la relève manifestent une certaine curiosité pour l'Allemagne et expriment le désir de se rendre dans le pays. L'information relayée par la presse est pourtant trompeuse : les autorités allemandes souhaitent recruter des ouvriers qualifiés, ce qui est très rarement le cas des Algériens en question. En réalité, ce recrutement est destiné à la zone occupée et a pour vocation de constituer un contingent de 7 000 ouvriers nord-africains qui bénéficieront des mêmes conditions de travail que ceux envoyés précédemment, avec un salaire de 60 à 80 francs par jour contre 19 à 24 francs pour un ouvrier agricole en Algérie, sans compter les allocations familiales⁴³³. En août 1942 est lancée la première action Sauckel, mais le système de volontariat au titre de la relève semble maintenu en Algérie jusqu'en octobre 1942⁴³⁴.

3.4. Étude de cas : Constantine

Les sources du département de Constantine sont assez fournies pour les mois de juin à novembre 1942. À Constantine, l'appel de Laval est radiodiffusé sur la place de la Brèche et entendu « par un public nombreux, parmi lequel domin[e] de beaucoup la foule indigène »⁴³⁵. Les premiers jours qui suivent l'appel sont calmes. Un « indigène » se présente le 25 juin, 17 « indigènes » et 2 « Européens » le 26, et 80 « indigènes » et 2 « Européens » le 27. Cet engouement suscite une certaine inquiétude chez les administrateurs : les articles parus dans la presse font miroiter des conditions matérielles inespérées en Allemagne au moment même où l'Allemagne apparaît militairement très puissante. Ils craignent une aggravation de la perte du prestige français face aux Algériens.

⁴³³ ANOM, 1K78, Préfecture d'Alger au CIE d'Alger, « Note a/s de l'emploi de la main-d'œuvre algérienne hors d'Algérie », Alger, 2 juillet 1942.

⁴³⁴ ANOM, Constantine, B3 794.

⁴³⁵ ANOM, Constantine, B3 794, Préfecture de Constantine, pour le CIE central, le Cabinet du Préfet et l'inspecteur du Travail, « Renseignements », Constantine, 27 juin 1942.

Le 29 juin 1942, le gouverneur général Yves Châtel écrit aux préfets des trois départements algériens de donner pour instruction aux communes de recevoir les demandes verbales et écrites des travailleurs qui souhaitent aller travailler en Allemagne et de les faire parvenir à l'Office du Travail du département de manière hebdomadaire en indiquant l'identité, l'âge, l'adresse et les aptitudes professionnelles des demandeurs, afin de permettre au bureau métropolitain de faire un tri dans les candidats⁴³⁶.

Un appel à la main-d'œuvre est passé par voie de presse en Algérie. Immédiatement, des centaines d'Algériens se présentent dans les lieux de recrutement indiqués. Il ne s'agit là que d'un recensement des volontaires, mais le message a été « amplifié et absolument déformé par sa traduction indigène »⁴³⁷ : beaucoup de volontaires ont pris ce recensement pour une promesse d'embauche, et certains abandonnent leur travail, refusent de travailler dans les champs au tarif fixé par les arrêtés du préfet et préparent déjà leur départ. Le 15 juillet, la préfecture de Constantine envoie un télégramme aux sous-préfecture de Batna, Bône, Bougie, Guelma, Philippeville et Sétif pour leur demander d'apposer aux portes des bureaux compétents le message suivant : « Le gouvernement fait connaître aux ouvriers désirant travailler hors d'Algérie qu'ils peuvent se faire inscrire dès maintenant mais que leur départ restera subordonné à la justification de leurs aptitudes physiques et professionnelles et aux ordres de départ qui seront donnés par le gouvernement français »⁴³⁸.

Cette situation inquiète les colons qui se plaignent d'avoir du mal à embaucher la main-d'œuvre nécessaire aux travaux des champs en saison de moisson. Une note manuscrite non signée datée du 21 juillet à en-tête du secrétariat général du département de Constantine indique, à la suite de la visite de M. Bonnefoy, qu'il serait opportun de faire rappeler aux candidats les conditions de l'embauche, à savoir de passer la visite médicale et de pouvoir offrir la preuve d'aptitudes professionnelles particulières. Cette note précise un peu la situation de l'embauche dans l'agriculture : les cours du salaire maximum sont stabilisés à 25-30 francs alors qu'ils avaient pu atteindre 35 à 40 francs dans les exploitations importantes. Le rédacteur de la note propose d'assouplir dans la pratique la limite maximum de salaire étant donné les forts besoins de main-d'œuvre en

⁴³⁶ ANOM, Constantine, B3 794, Le gouverneur général de l'Algérie aux préfets d'Alger, Oran et Constantine, Alger, 19 juin 1942.

⁴³⁷ ANOM, Constantine, B3 794, Le préfet de Constantine à M. le Gouverneur Général, « Recensement des travailleurs volontaires pour l'Allemagne », Constantine, 10 juillet 1942.

⁴³⁸ ANOM, Constantine, B3 794, le Préfet à Sous-Préfets Batna, Bône, Bougie, Guelma Philippeville et Sétif, « Télégramme officielle », Constantine, 15 juillet 1942.

période de « gros travaux et de battages » au moyen d'une « intervention discrète auprès des services de gendarmerie et de police rurale » sans toutefois « relever officiellement le taux de ces salaires, car automatiquement, une hausse nouvelle clandestine suivrait immédiatement »⁴³⁹. La note précise en peu plus loin qu'il y a lieu de rassurer les colons car il y a à prévoir 50 % à 60 % de « déchets » à l'examen médical et 20 % à 25 % pour aptitude professionnelle. Le 20 juillet, une vingtaine d'Algériens quittent Clairefontaine pour se rendre à pied à Bône, selon l'administrateur dans le but de s'y faire embaucher pour l'Allemagne⁴⁴⁰.

L'inquiétude quant au manque de main-d'œuvre n'est pas réservée à l'agriculture : le 22 juillet 1942, l'administrateur de la commune mixte de Morsott à Tébessa, à la frontière avec la Tunisie rapporte que « les jours de marché à Tébessa, une foule de candidats fait le siège de [s]es bureaux ». Ce sont en majorité des mineurs des exploitations de phosphate du Kouif, dont une centaine d'ouvriers seraient partis, et de l'exploitation de fer de l'Ouenza, dont près d'un tiers serait disposé à partir pour la métropole⁴⁴¹. L'administrateur de la commune mixte de Collo demande pour sa part au préfet la liberté d'effectuer « un premier tri [...] à la base, tenant compte de l'âge et de l'état physique des candidats », à la fois dans le but d'économiser du papier (« une fiche individuelle en double expédition devant être établie pour chaque travailleur ») et parce que ces volontaires sont majoritairement des employés des exploitations forestières et minières de la commune, qui ne compte pas non plus perdre leur main-d'œuvre⁴⁴². Le directeur des mines de zinc du Guergour écrit pour sa part directement à l'administrateur de la commune mixte du Guergour (Lafayette) ainsi qu'au sous-préfet de Bougie afin de signaler les « graves inconvénients que pourrait avoir pour [l']exploitation un exode massif des indigènes du douar Bougaa vers la métropole ou autres lieux », au moment où des essais sont en cours pour déterminer s'il est possible d'utiliser le soufre contenu dans la pyrite extraite dans la mine d'Aïn Sedjera, ce qui est impossible en cas de pénurie de main-d'œuvre.

⁴³⁹ ANOM Constantine B3 794, Note manuscrite du Cabinet du secrétaire général du département de Constantine, 21 juillet 1942.

⁴⁴⁰ ANOM Constantine B3 794, L'administrateur de la commune mixte de Morsott à Tébessa à M. le Préfet, Tébessa, 22 juillet 1942.

⁴⁴¹ *Ibid.*

⁴⁴² ANOM Constantine B3 794, L'administrateur de la commune mixte de Collo à M. le Préfet de Constantine, « Recensement des travailleurs pour l'Allemagne », Collo, 20 juillet 1942.

Le 17 juillet 1942 est établie la liste des inscrits dans le département de Constantine. Les inscriptions du jour-même dans la ville de Constantine s'élève à 1 Français et 162 « indigènes », ce qui fait, un total de 60 Français et 2 689 « indigènes » inscrits dans la ville de Constantine. On compte 71 Français et 2 818 « indigènes » au total pour l'arrondissement de Constantine, 6 Français et 69 « indigènes » pour Bône, 1 Français et 39 « indigènes » pour Guelma et 7 Français et 569 « indigènes » pour Sétif. Personne ne se présente à Batna, Bougie et Philippeville. Au final, 85 Français et 3 495 « indigènes » se sont inscrits pour aller travailler en Allemagne dans l'arrondissement de Constantine moins d'un mois après l'appel à la relève de Laval. Une note du 20 juillet donne une idée du résultat des visites d'aptitude : sur 149 demandeurs, 117 sont jugés aptes et 32 inaptes, soit 21, 5 %. Un avis paraît dans la *Dépêche de Constantine* du 22 juillet : à partir de ce jour ne sont plus invités à s'inscrire sur les listes de recrutement pour l'Allemagne que les spécialistes en métaux toutes catégories. Il est par ailleurs expressément demandé à tous les travailleurs inscrits de continuer leur travail jusqu'à ce qu'une affectation leur soit donnée. Pour la journée du 22 juillet, on note encore l'inscription de 154 « indigènes », portant le nombre total d'inscrits à 68 Français et 3 226 « indigènes ».

Pendant deux semaines, les instructions concernant le recrutement des travailleurs désireux de partir d'Algérie restent ambivalentes : il a été demandé à la fois de procéder au recensement de tous les volontaires et de limiter le recrutement aux spécialistes des métaux, ou même de limiter l'engagement des « indigènes ». Le préfet de Constantine s'en ouvre dans un courrier au gouverneur général le 27 juillet 1942. Selon lui, les instructions de fin juin de « développer dans la presse l'intérêt qu'il y [a] à envoyer de la main-d'œuvre française en Allemagne » contredisent l'instruction orale faite à l'inspecteur départemental de Constantine de « décourager les demandes provenant d'indigènes »⁴⁴³. Le 7 août, le directeur de l'office régional du Travail dissipe un peu le malentendu en informant les directeurs des offices départementaux qu'il leur faut reprendre le recensement de tous les volontaires, peu importe leur catégorie ou leur spécialité, mais sans aucune annonce. L'office départemental du Travail doit inscrire les volontaires et indiquer leur nombre quotidiennement par téléphone en se limitant à l'indication des chiffres dans l'ordre suivant : « 1) Spécialistes du travail des métaux : spécialistes français, spécialistes indigènes, spécialistes étrangers ; 2) Autres travailleurs : français, indigènes,

⁴⁴³ ANOM Constantine B3 794, le Préfet de Constantine à M. le Gouverneur Général à Alger, « Envoi de main-d'œuvre en Allemagne », Constantine, 27 juillet 1942.

étrangers ; 3) éventuellement le nombre de femmes »⁴⁴⁴. Aussi bien l'absence de publicité, que l'information orale et l'ordre de n'indiquer que les chiffres, sans « qu'aucun commentaire [n'accompagne] cette communication », trahissent la haute suspicion généralisée autour des travailleurs pour l'Allemagne. De qui se méfient les administrations en charge du recrutement pour l'occupant ?

Cet empressement des Algériens à se faire inscrire sur les listes de travailleurs volontaires pour l'Allemagne est encadré au bout d'un mois par des instructions strictes quant à leur état de santé. Le 24 juillet 1942, le GGA rappelle aux préfets les mesures contenues dans la circulaire n° 4566 SPTI du 7 avril 1942 et qui concernait les départs de travailleurs pour la métropole. La visite doit être scrupuleuse, afin de « fournir une appréciation aussi exacte que possible de leur capacité de travail pour éviter un second examen médical en Allemagne », appréciation à rapporter sur une fiche. Les travailleurs doivent avoir entre 18 et 45 ans, éventuellement jusqu'à 50 ans si l'état de santé et les aptitudes physiques du travailleur sont exceptionnelles.

Par ailleurs, la note du 24 juillet 1942 ajoute des précisions sur le déroulé de la visite. Le candidat devra être nu, le médecin devra observer « l'état général, les téguments, le squelette », la peau, « les articulations, le système musculaire et circulaire, les membres » ; le candidat doit avoir au moins 4 paires de molaires et aucun trouble gastro-intestinal ni de hernie, pas de problème de vision ni de surdité. Un examen radioscopique est prescrit afin de refuser les candidats ayant des lésions pulmonaires ainsi qu'une analyse de selles afin d'éliminer les candidats porteurs de germes pathogènes intestinaux. Les porteurs de maladie vénériennes telles que la blennorragie ou la syphilis peuvent être embauchés à condition qu'ils soient complètement guéris. Les candidats atteints « de débilité mentale, de psychopathie, d'éthylisme confirmé, d'épilepsie et de maladies nerveuses (tares, maladies de Parkinson etc.) » sont également rejetés d'office. Une marge de manœuvre est laissée aux médecins, qui doivent estimer l'éventuel impact des lésions, maladies et affections sur le travail. Dans le cas où un médecin estimerait qu'un candidat est apte malgré un problème de santé identifié, il devra s'en justifier sur la fiche prévue : « le bilan d'aptitude physique devra ainsi préciser les constatations pathologiques et physiologiques comme les points faibles du volontaire ». La note indique que ces examens doivent avoir lieu dans des locaux correctement aménagés, comme les

⁴⁴⁴ ANOM Constantine B3 794, le directeur de l'Office régional du Travail à M. le directeur de l'Office départementale du Travail, « Recensement des travailleurs volontaires désirant se rendre hors d'Algérie », Alger, 7 août 1942.

dispensaires antituberculeux d'Alger, Constantine et Oran, en présence de deux médecins, qui seront payés chacun 15 frs par patient⁴⁴⁵.

Une note du 25 juillet précise le nombre de travailleurs à examiner par séance (20 à 30), le type de vaccin à administrer à chacune des populations. Cette note indique encore que les visites, les radios et les analyses doivent être faites avec du matériel approprié par des médecins compétents dans des centres équipés, et que les travailleurs devront avoir les cheveux coupés et être épouillés avant la visite, puis douchés et désinfectés avant leur départ⁴⁴⁶. Le 7 août, le directeur de l'office régional du Travail écrit aux directeurs des offices départementaux qu'il doivent être en liaison avec les services d'hygiène départementaux qui reçoivent les instructions pour les visites médicales des volontaires, notamment au moyen d'un agent de l'office présent sur place et supervisant les listes. Des listes de travailleurs aptes doivent alors être dressées en distinguant les spécialistes du travail des métaux des autres travailleurs, et en précédant les noms d'un numéro d'ordre. L'office départemental doit ensuite arranger l'acheminement des travailleurs jusqu'au port d'embarquement, les frais de transport étant pris en charge par l'administration. Le lien intime entre la santé publique et la gestion de la main-d'œuvre, en particulier pour les secteurs économiques nécessaires à la poursuite de la guerre est rendu visible dans cette note suspicieuse⁴⁴⁷.

Le 19 septembre 1942, le directeur de l'office régional du Travail écrit au directeur de l'office départemental du Travail de Constantine pour lui annoncer que « le départ des travailleurs volontaires pour se rendre, soit en Allemagne, soit en zone occupée, recensés dans votre département, va pouvoir avoir lieu incessamment » et donne les directives à suivre⁴⁴⁸. Les dossiers à constituer pour chaque travailleur doivent comprendre la carte d'identité permanente délivrée par les autorités municipales en application de l'arrêté gubernatorial du 14 octobre 1936, l'extrait de la carte d'identité signé par le directeur départemental de l'office de Travail, la fiche d'identité en trois exemplaires, le certificat

⁴⁴⁵ ANOM Constantine B3 794, le Gouverneur Général Yves Châtel au Préfet de Constantine, « Main-d'œuvre algérienne à destination de l'Allemagne », Alger, 24 juillet 1942.

⁴⁴⁶ ANOM Constantine B3 794, Le gouverneur général de l'Algérie au préfet du département de Constantine, « Main-d'œuvre algérienne à destination de l'Allemagne (Suite de ma lettre N°8.710 du 24 juillet 1942) », Alger, 25 juillet 1942.

⁴⁴⁷ ANOM Constantine B3 794, Le directeur de l'Office régional du Travail à M. le directeur de l'Office départementale du Travail, « Recensement des travailleurs volontaires désirant se rendre hors d'Algérie », Alger, le 7 août 1942.

⁴⁴⁸ ANOM Constantine B3 794, Le directeur de l'office régional du travail à M. le directeur de l'office départemental du travail à Constantine, « Départ des travailleurs pour la métropole », Alger, 19 septembre 1942.

de vaccination sachant que seuls partiront les travailleurs vaccinés contre le typhus depuis au moins 21 jours et le contrat de travail en quatre exemplaires. Il est ensuite établi que trois convois de 50 travailleurs ne comprenant pas les spécialistes européens prendront le train de nuit pour la gare d'Alger-Agha chaque semaine, où un représentant de l'office régional du travail les attendra. Les surveillants proviendront des groupements de travailleurs démobilisés, et des bons de transport collectifs seront à établir en accord avec le chef de gare. Des mesures de gestion et de vérification sont également prévues : le directeur de l'office départementale doit appeler le directeur de l'office régional avant 11h45 en indiquant le nombre exact de travailleurs indigènes, le nombre de spécialistes européens et le nom du convoyeur, qui aura lui-même trois listes au départ, à savoir les noms des travailleurs pour chaque convoi, le numéro d'ordre de chaque dossier et la commune d'où sont originaires les travailleurs. Un rapport daté du 15 octobre du directeur de l'office de Constantine au préfet de Constantine renseigne un peu plus sur les attributions et le fonctionnement de l'office⁴⁴⁹. Les textes de loi créant et encadrant l'office du travail en Algérie sont l'arrêté du 24 mars 1941 relatif à la réorganisation des services de placement en Algérie, l'arrêté du 10 février 1942 portant création d'offices du Travail en Algérie et la circulaire n°4727 en date du 30 avril 1942 fixant les attributions des offices du Travail. Ces attributions sont l'inscription et l'acheminement jusqu'à la base d'embarquement d'Alger des travailleurs volontaires.

À Constantine, l'office a été installé dans une classe de l'école Jean-Jacques Rousseau réquisitionné par l'armée, rue Damrémont. Y sont reçus les volontaires ainsi que les travailleurs reconnus aptes pour constituer leur dossier. Le directeur précise que les conditions d'hygiène y sont déplorables du fait de l'affluence de travailleurs et du « parasitisme des candidats », ce qui l'a amené à faire vacciner les employés de l'office. Les lundi, mercredi et vendredi, l'appel a lieu dans la cour de l'école, puis le convoyeur amène les travailleurs à la gare où deux employés de l'office départemental vérifient leur identité. Le directeur indique qu'il serait nécessaire de prévoir un service d'ordre à la gare avant le départ du train. À Alger, ils sont accueillis par un employé de l'office régional. Quatre jours plus tard, le 19 octobre, de nouvelles instructions sont données téléphoniquement : à partir du 21 octobre, les convois, qui comptaient 50 travailleurs, doivent compter 125 travailleurs et 2 convoyeurs, sans les spécialistes européens. Les

⁴⁴⁹ ANOM Constantine B3 794, Le directeur de l'office à M. le préfet (Cabinet), « Rapport sur le fonctionnement de l'office départemental du Travail en ce qui concerne la main-d'œuvre à destination de la métropole et les volontaires pour l'Allemagne (renseignements sollicités par le chef adjoint de votre cabinet », Constantine, 15 octobre 1942.

trains de nuit ne pouvant pas accueillir autant de voyageurs, il est décidé que les travailleurs seront acheminés jusqu'à Alger par train de marchandises. Ils partiront de Constantine à 18h45 et arriveront le surlendemain à Alger à 0h40. Des repas froids sont prévus pour les travailleurs à Béni-Mansour à 12h40 et à Ménerville à 20h30. En outre, le départ des travailleurs étrangers est suspendu jusqu'à nouvel ordre et l'inscription des douaïrs, c'est-à-dire des policiers auxiliaires, doit être refusée.

La campagne de recrutement provoque des réactions dans la population et suscite des rumeurs. Le 9 octobre, le commissaire spécial de la police des renseignements de Bône notifie à la préfecture de Constantine, qui fait suivre à la gendarmerie de Constantine, que le bruit court que la gendarmerie collecte des renseignements sur toutes les personnes âgées de 23 à 50 ans afin, à la suite d'une mobilisation générale à annoncer le 15 octobre, de les envoyer travailler en Allemagne. Il s'avère que les faits sont les suivants : des gendarmes à Bône étant en train de remplir les fiches de contrôle de travailleurs selon une directive du mois d'août⁴⁵⁰, certaines des personnes interrogées se sont demandées si ces informations étaient collectées pour une mobilisation à destination de l'Allemagne, ce que les gendarmes ont nié.

Par ailleurs, M. Zenati, rédacteur en chef de *La voix indigène*, est venu se renseigner à la suite des inquiétudes de son fils, avocat à Guelma, informé par un ami qu'il figure sur une liste de travailleurs au départ pour l'Allemagne, inquiétude renforcée par la venue de gendarmes à son domicile pour l'interroger. Le même document précise qu'une autre personnalité, européenne, a fait l'objet de la même rumeur, ce qui a suscité la même inquiétude. Quoiqu'il en soit, le directeur du cabinet du préfet a rassuré ces personnes⁴⁵¹. Cela n'a pas empêché le bruit d'une mobilisation générale de courir un temps avant de s'éteindre⁴⁵². Un bruit qui revient régulièrement sous différentes formes depuis le début de la guerre, est que les « Européens » et les « indigènes », recrutés, inscrits et acheminés plus ou moins ensemble, seraient envoyés en métropole ou en Allemagne faire des tâches très différentes pour des conditions de travail et de vie incomparables. La rumeur de 1940 selon laquelle les travailleurs envoyés en métropole deviendraient là-bas des 'convoyeurs' participent de cette perception.

⁴⁵⁰ Directive absente des fonds consultés.

⁴⁵¹ ANOM, Constantine, B3 794, CIE Constantine, « Au sujet bruits tendancieux dans milieu indigène (Guelma) », 21 octobre 1942.

⁴⁵² ANOM, Constantine, B3 794, Le Préfet du département de Constantine à M. le chef d'escadron de la gendarmerie à Constantine, « Pour rapport en date du 9 octobre 1942 », Constantine, 21 octobre 1942 ; et « Référence : lettre préfecture de Constantine du 20 octobre 1942 », Bône, 27 octobre 1942.

En 1942, le bruit qui court est semblable : les « Européens » seraient « employés en Allemagne à des taux variant de 5 000 à 6 000 francs par mois, tandis que les ouvriers indigènes [seraient] envoyés contre leur volonté dans des camps de travailleurs coloniaux où ils mènent une vie presque militaire et ne perçoivent qu'un salaire journalier de 50 à 60 frs »⁴⁵³. Nous verrons dans les parties suivantes à quelle réalité peuvent correspondre ces bruits. La population n'est pas seule à scruter l'horizon social et à essayer de lui donner sens. Le 21 octobre 1942, le commissaire principal de la police des renseignements généraux de la police de Constantine rapporte au préfet du département une scène qui s'est tenue deux jours avant lors du départ d'un convoi de cinquante indigènes et un européen pour la métropole par Alger : alors qu'on peut lire écrit à la craie sur les wagons « Vive le maréchal Pétain », « vive Laval », « vive les Musulmans », « à bas les Juifs ». Un certain Benhamla, dit « Boudraou », « principal lieutenant de Bendjelloul », présent pour la deuxième fois à un départ de convoi de travailleurs, aurait dit à ses amis « ils font bien de partir, ici ils sont nus et meurent de faim ».

Comme souvent dans les rapports, aucune interprétation n'est proposée. Les détails considérés comme notables informent cependant sur une ambiance, un milieu, constitués autant du contenu des faits rapportés que de l'intérêt de l'administration pour ces faits. Il est de fait impossible de savoir qui a écrit ces messages sur les wagons, mais il est certain que la majorité des travailleurs recrutés, manœuvres, sont illettrés. Est-ce un spécialiste indigène lettré ? Un européen sur le départ ? Le convoyeur ? Un employé de l'office départemental ? Ou quelqu'un d'autre, non identifiable, dans la foule qui visiblement ne manque pas d'assister aux départs ? On ne peut pas répondre à cette question, mais il est notable qu'en octobre 1942, durant ce qui sera finalement le dernier mois de recrutement et de départ pour la métropole, le processus est semé d'obstacles, petits et grands, et ce n'est pas sereinement que les travailleurs s'engagent pour un travail dont ils ne savent pas toujours grand-chose, mise à part peut-être que les conditions seront dures.

⁴⁵³ ANOM, Constantine, B3 794, Commissaire spécial de la police des renseignements généraux, « Rapport », Bône, 9 octobre 1942.

Partie II. Les Algériens en zone libre

Chapitre 3. Anxiétés vichystes et « politique[s] des égards »

« D'une conversation tenue avec un Algérien qui vit habituellement à PARIS depuis l'Armistice, on peut retenir les indications suivantes :

- Ce qui caractérise l'attitude des Allemands – que ce soit les Autorités ou les particuliers – c'est une extrême correction, un souci jamais démenti d'égards pour les indigènes musulmans. Cela ressort non seulement du traitement réservé aux intéressés mais aussi du fait que toutes les circonstances sont mises à profit pour louer les Arabes ou l'Islam et montrer qu'on les estime au même titre qu'une grande Puissance.

- De la part des Autorités allemandes, il y a peu d'exemples d'une activité antifrançaise formelle. L'intervention des Occupants vise plutôt à créer un climat, une ambiance générale favorables à HITLER ; on tisse un réseau de sympathie sans laisser apparaître officiellement un but politique précis. Cependant, le mot « plébiscite en Algérie » (sic) a été lancé et se trouve répété assez couramment jusque parmi les illettrés qui n'en connaissent pas le sens ; preuve qu'il a été semé avec une certaine insistance.

- Un noyau d'Arabes nationalistes est en contact avec un groupe d'Officiers ou fonctionnaires nazis que l'on dit être des arabisants distingués ; certains tirent avantage de connaître tels parlers locaux algériens. Dans ce milieu, on est farouchement antifrançais et on ne se lasse pas d'échafauder des projets d'émancipation xénophobe. Mais rien n'indique que ces idées correspondent à des intentions arrêtées des Hautes Autorités allemandes, ni que celles-ci dirigent les colloques dont il s'agit.

- Il est incontestable que les contacts suivis et confiants qui se sont ainsi créés entre nord africains et Occupants renforcent considérablement le mouvement antérieur que l'on avait pu observer en Algérie en faveur d'HITLER. Les Allemands apparaissent comme des hommes forts, supérieurs et parfaitement policés ; il est bon d'en tenir compte dans la contre propagande à organiser.

- Des anecdotes multiples circulent, concourant toutes à propager que les Allemands sont les amis des Arabes et que leur appui est souhaitable ; On cite celles-ci :

- A la ligne de démarcation, un sous ordre lit sur une pièce d'identité, le nom Abdelkader Elfalane. Prenant le prénom pour le nom patronymique, il croit avoir devant lui un représentant de la famille de l'Emir ABDELKADER. Il se confond

en marque de respect, dit son admiration pour le héros de la résistance algérienne, etc.

- A un carrefour dans la capitale, une voiture officielle allemande brise l'éventaire d'un petit marchand indigène qui perd ainsi un millier de francs de marchandises. Quelques heures plus tard, un S/Officier allemand vient sur le lieu de l'accident, se fait conduire auprès de l'indigène et lui remet une somme de 2 000 francs tout en s'excusant du désagrément ainsi causé.

- Quand des Officiers allemands achètent des fruits ou des bibelots à des forains arabes, ils donnent souvent, en marks, le prix demandé en francs. Et ils ajoutent : « c'est pour votre famille, pour votre Pays ; vous avez été si malheureux avec les Français. » »⁴⁵⁴

La longue note en exergue de ce chapitre est la première du Service des affaires algériennes (SAA), créé *ad hoc* au sein de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à Marseille en mars 1941. Le SAA cherche alors à saisir l'« état d'esprit » des Nord-Africains de la métropole, et de ceux vivant à Paris, au contact avec les autorités d'occupation, en particulier. Pour certains, « l'ambiance [créée] [...] par les Allemands » est « insupportable », au point où, établis depuis plusieurs années en métropole, ils retournent vivre en Algérie⁴⁵⁵. Pour d'autres, l'attitude des Allemands, « autorités » ou « particuliers », se caractérise par une « extrême correction »⁴⁵⁶. L'appréciation positive de certains à l'égard des Allemands constitue une source d'inquiétude notoire pour l'administration de Vichy en charge de la population maghrébine dans la métropole.

Dans les deux premières années de l'occupation, les Français de Paris et de la zone occupée apprennent à vivre avec la présence des autorités d'occupation. La situation politique, territoriale et administrative des années 1941-1942 donne lieu à un rapport entre administrations et Algériens immigrés en métropole inattendu : la présence des autorités d'occupation allemandes, comme un intermédiaire fantôme, désarticule momentanément les liens hiérarchiques et déstabilise les structures de contrôle. Des mesures sociales prises par les autorités allemandes contribuent en effet à donner aux Nord-Africains de zone occupée une image globalement positive de l'occupation. Ainsi, à l'automne 1941, les distributions alimentaires mises en place par les Allemands au bénéfice des Nord-Africains de la capitale sont très appréciées. Déjà, certains commencent à partir chercher

⁴⁵⁴ AD 13, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Affaires algériennes, n°1, « Attitude des Allemands à l'égard des indigènes », Marseille, 18 mars 1941.

⁴⁵⁵ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Services des Affaires algériennes, n°366, « Renseignement, État-d'esprit en Algérie », Marseille, 2 juillet 1941.

⁴⁵⁶ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Services des Affaires algériennes, n°1, *op. cit.*

du travail en Allemagne⁴⁵⁷. Au début de l'année 1942, certains Nord-Africains de Paris estiment que « depuis qu'il y a les Allemands, [ils] gagn[ent] bien leur vie et sont tout à fait tranquilles »⁴⁵⁸.

Si dans les deux premières années de la guerre est constamment rapporté le sentiment pressant que la défaite française modifie les rapports coloniaux avec les territoires français en Afrique du Nord et notamment en Algérie, au bout de deux années, la situation est différente. Finalement, il ne reste à Paris « qu'un très faible noyau d'adversaires de la France, ceux qui se sont irrémédiablement compromis dès le premier jour »⁴⁵⁹. En apparence, une certaine tranquillité s'est donc installée. Les recrutements de main-d'œuvre en Algérie pour la métropole ne sont pas aussi importants que prévus, mais ils ont bien lieu. Les discours pro-Allemands subsistent, mais même si cette tendance est crainte par Vichy, elle reste moins inquiétante que l'idée d'une opinion publique « indigène » favorable aux Alliés. Pourtant l'angoisse est omniprésente – comme dans les colonies selon l'historiographie des dernières décennies⁴⁶⁰.

L'extrême violence de la campagne de 1940 et l'expérience de l'exode laissent rapidement place à la coexistence et s'initie, du moins pour une partie de la population, une sorte d'ordinaire de l'occupation, centré sur le vécu quotidien. Cette présence allemande en métropole s'inscrit dans le contexte plus large de la guerre : celui de la présence allemande dans le monde musulman, et de la propagande nazie à l'égard des pays d'islam. La propagande allemande à l'intention des pays musulmans provoque la création d'un service spécifiquement dédié à surveiller les allers-retours des deux côtés de la Méditerranée pour déceler les propagandistes : le Service des affaires algériennes, à la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Dans ce contexte, l'administration française cherche, par une « politique des égards » appuyée, à s'assurer la loyauté des Nord-Africains. En outre, une figure souhaitée du Nord-Africain métropolitain se constitue

⁴⁵⁷ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n° 844, « Renseignement, La main-d'œuvre indigène et les Allemands », Marseille, 21 novembre 1941.

⁴⁵⁸ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°958, « Renseignement, État-d'esprit d'indigènes à Paris », Marseille, 13 janvier 1942.

⁴⁵⁹ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°796, « Note a/s état-d'esprit parmi les Algériens de Paris », Marseille, 24 août 1942.

⁴⁶⁰ Au croisement de l'histoire du fait colonial et de l'histoire des émotions, en particulier en anthropologie historique, à la suite des travaux d'Ann Laura Stoler, *op. cit.* ; par exemple : Brian Keith Axel (dir.), *From the margins : Historical Anthropology and Its Futures*, Duke University Press, 2002 ; ou dans le champ des post-colonial studies anglo-saxonne, par exemple : Charlotte Rich, « Fictions of Colonial Anxiety: Edith Wharton's "The Seed of the Faith" and "A Bottle of Perrier" », in : *Journal of the Short Story in English* [Online], 43, automne 2004, mis en ligne le 05/08/2008, consulté le 30/04/2019 ; Harald Fischer-Tiné (dir.), *Anxieties, Fear and Panic in Colonial Settings. Empires on the verge of a nervous breakdown*, Durham, Palgrave-Macmillan, 2016.

alors sous la plume des administrateurs : ainsi émerge un personnage de papier, que nous appellerons l' « indigène désirable » de Vichy – au sens où il y a des « indésirables » –, tout entier pris dans la confrontation avec l'occupant.

1. La propagande allemande à l'attention des Maghrébins et la création du Service des affaires algériennes (SAA)

L'Allemagne nazie s'intéresse dès les émeutes de Constantine de 1934 à l'Afrique du Nord, considérée à la fois comme le « talon d'Achille de la France » et un redoutable « réservoir de tirailleurs »⁴⁶¹. Pendant l'entre-deux-guerres, les mouvements anti-colonialistes se structurent, parfois autour de la religion, parfois autour de l'idée de nation, et parfois dans l'orbite du Komintern, avec des circulations de personnes et d'idées, et des variations dans les liens entre ces trois grandes tendances⁴⁶². A cela s'ajoutent les enjeux stratégiques dans les rapports des militants de ces différents mouvements avec les différents pays européens, colonisateurs ou anciens colonisateurs, en métropole. Dans les années 1930 et au début de la guerre, si l'Allemagne nazie manifeste bien une certaine sympathie pour les pays arabes et musulmans, cette sympathie ne pèse pas lourd dans les balances des relations internationales, les Allemands ayant à cœur de maintenir de bonnes relations avec les Britanniques.

1.1. Déstabiliser l'empire français

C'est dans le courant de la guerre que les enjeux stratégiques, politiques et surtout militaires (les Italiens sont de plus en plus en difficulté face aux Britanniques), évoluent et que fomenter une révolte dans les pays arabes sous influence britannique, ou même française, devient un levier. L'*Afrikakorps* avec Rommel à la tête vient en aide aux Italiens début 1941, et à partir de là, pendant deux ans, l'armée allemande se bat en Tunisie et en Libye et jusqu'à El Alamein, en Egypte, en juillet 1942, où elle est finalement défaite en novembre de la même année, alors que dans la même période les Alliés débarquent en Afrique du Nord française. Les Allemands battent en retraite en Tunisie en janvier 1943, qu'ils quittent finalement le 13 mai de la même année. Par ailleurs, à la suite du déclenchement de l'opération Barbarossa à l'été 1941, la présence

⁴⁶¹ Charles-Robert Ageron, « Contribution à l'étude de la propagande allemande au Maghreb pendant la deuxième guerre mondiale », in : *Revue d'histoire maghrébine*, n°8, janvier 1977, p. 16-32, p. 17.

⁴⁶² David Motadel, *Les musulmans et la machine de guerre nazie*, Paris, La Découverte, 2019, p. 84.

allemande en Afrique du Nord n'est pas négligée sur le plan militaire : une progression vers le Moyen-Orient pour rejoindre le Caucase et l'Iran est envisagée. C'est la force de la présence britannique et de la France libre, mais également de troupes américaines et soviétiques qui coupe court à cette stratégie⁴⁶³. Dans ce cadre géo-politique, les populations locales représentent un levier non négligeable pour le combat, autant du fait de la nécessité de sécuriser les chaînes d'approvisionnement pour l'armée que dans le but de déstabiliser les positions alliées au Maghreb.

Radio Berlin et Radio Stuttgart diffusent à destination du Maghreb dès 1939. Pendant les combats de 1939-1940, la propagande allemande à destination du Maghreb sert à saper la confiance de la population dans les forces françaises, à miner le recrutement militaire des indigènes et à décrédibiliser l'effort de guerre de la France. L'arrestation de Messali et de vingt-huit membres du PPA est annoncée et décriée dès le 4 octobre 1939 sur Radio Berlin. Selon Charles-Robert Ageron, il s'agit « d'affaiblir encore les positions françaises, non de déchaîner les nationalismes nord-africains »⁴⁶⁴. La radio produit l'effet escompté : la sociabilisation par le café où la radio émet en permanence, ou encore le rituel du hammam, permettent une rapide propagation des informations. Malgré le petit nombre de postes d'émission au Maghreb dans ces premières années de la guerre, le fort taux d'analphabétisme concourt au succès de la voie orale. Les émissions, bulletins de nouvelles et commentaires d'actualité, sont en arabe et en français. Cinq émissions quotidiennes sont diffusées par des postes allemands au Maghreb début 1940, qui sont reçus différemment selon les pays. Les émissions allemandes sont, aux dires des services spécialisés français, bien plus agressives, à l'égard de la France coloniale que celle de Radio Bari ou Radio Tripoli à la même époque : en dénonçant la situation d'oppression dans laquelle vivent les musulmans en Afrique du Nord, les radios du Reich s'assurent l'audience des « antifrçais », dont se méfient les services de renseignements français. Lorsqu'en juin 1940 la radio est interdite dans les cafés maures, l'audience nord-africaine est largement gagnée aux radios allemandes.

En décembre 1940, l'administration allemande crée un bureau de propagande spécialement à l'intention des pays musulmans⁴⁶⁵. Abderahmane Yassine, dont il a déjà été question dans le cadre du CARNA, est engagé dans cette entreprise. Dès janvier 1941,

⁴⁶³ *Ibid.*, p. 85.

⁴⁶⁴ Charles-Robert Ageron, *op. cit.*, p. 21.

⁴⁶⁵ *Ibid.*, p. 23.

il donne une série de conférences intitulées « L'unité de l'Afrique du Nord » à la radio allemande. Il y dit, en substance :

« Je m'adresse [...] aux musulmans de l'Afrique du Nord sans distinction d'origine ni de condition sociale, pour leur recommander l'union, afin de former un groupe indissociable, à l'image de leur pays. Le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, constituent, en effet, une unité géographique peuplée d'habitants unis par la même langue, la même religion, les mêmes intérêts. De tout temps, aussi bien sous le régime romain que sous le régime islamique, l'Afrique du Nord a été unie ; quiconque met cette proposition en doute n'a qu'à consulter l'Histoire [...]. L'occupation française, elle aussi, confirme cette unité ce qui nous permet de dire qu'elle constitue une chose nécessaire, dictée par des intérêts et par la nature, et aussi que l'occupation d'une partie de l'Afrique du Nord entraîne fatalement l'occupant à dominer les autres parties. Car il est impossible, du point de vue politique comme du point de vue naturel, que des drapeaux différents puissent flotter simultanément dans le ciel du « Maghreb ». C'est pourquoi [...] je conseille à mes frères musulmans de l'Afrique du Nord, de s'unir et de travailler pour un seul but : l'Unité Nord-Africaine ; de ne consentir, en aucune manière, à ce que leur pays soit divisé, sous la domination de qui que ce soit. »⁴⁶⁶

La propagande allemande à l'attention des Maghrébins ne touche pas que l'Afrique du Nord. Les soldats maghrébins combattant en métropole contre l'armée française pendant la bataille de France sont tout de suite visés par la propagande allemande. Ainsi, au début de l'année 1940, des tracts rédigés en dialectes maghrébins sont largués derrière la ligne de front à l'attention des soldats musulmans de l'armée française⁴⁶⁷. Même après l'armistice, alors que des dizaines de milliers de NA sont prisonniers, des mesures sont prises pour les soldats français musulmans : le 12 mai 1941, ordre est donné dans la Wehrmacht de respecter les coutumes religieuses de ces soldats et en 1942, des directives sont données pour que les rituels musulmans soient respectés lors de l'inhumation des prisonniers français musulmans. En 1941, lorsque l'armée

⁴⁶⁶ AD 13, 76 W 204, Gouvernement général de l'Algérie, Sous-Direction des Affaires musulmanes, Centre d'Information et d'Etudes, n°80 « Émissions allemandes en langue arabe », Alger, 24 janvier 1941.

⁴⁶⁷ David Motadel, *op.cit.*, p. 87. On peut y lire : « Passez du côté des Allemands : ils n'ont jamais fait de mal aux musulmans » ou encore « Le vrai musulman ne combat jamais pour les ennemis de l'islam, qui ont pris vos mosquées et en ont fait des églises, et qui vous envoient aujourd'hui à la mort pour défendre des vies chrétiennes. » Les tracts font également référence aux grandes figures des luttes maghrébines contre la colonisation française, comme Abd el-Krim ou l'émir Khaled. Sur l'émir Khaled, voir Gilbert Meynier, « L'émir Khaled, « premier nationaliste algérien », in : Abderrahmane Bouchène *et al.*, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, pp. 439-442.

allemande pénètre en Afrique du Nord, de nombreux prisonniers sont libérés⁴⁶⁸. En métropole, en août 1941, « les militants de la zone occupée auraient obtenu une aide des Allemands, des propagandistes allemands appointés parcourent la France avec à leur tête Radjef. »⁴⁶⁹ Radjef, Igherbouchène et Si Djilani deviennent speakers à Radio-Mondial. Les deux premiers s'occupent de la propagande en langue kabyle, tandis que Djilani parle en arabe.

À l'automne 1941, les séjours à Berlin des « délégués musulmans » du « noyau parisien de propagandistes allemands » sont connus⁴⁷⁰. Ce sont principalement des Marocains. Ils se nomment Balafredj⁴⁷¹, El Hadi Bendjelloun ou en encore Ahmed Ben Moussa. Ils se sont vraisemblablement rendus à Berlin dans le cadre de la conférence panislamique de Berlin pour y représenter le Maroc. Représentant la Tunisie sont présents Yassine et Mehdi, on prétend que Belkacem Radjef y serait pour l'Algérie⁴⁷². Le bruit court que les Allemands cherchent à recruter à Paris des étudiants représentants de tous les pays arabes et qui pourraient retourner dans leur pays en tant qu'agents de l'Allemagne, après une phase de formation à Berlin. Leur rôle, une fois rentrés chez eux, serait de « promettre l'indépendance politique absolue de tous les pays musulmans, d'Agadir aux Indes »⁴⁷³, afin de déclencher un mouvement insurrectionnel contre l'Angleterre. La contrepartie attendue par le Reich se limiterait à une adhésion au système économique nazi, c'est à dire qui attend de ces pays qu'ils « s'intègrent au bloc économique européen »⁴⁷⁴.

C'est également la condition qui est donnée à l'aide pour l'obtention de l'indépendance dans les cours de propagande allemands dispensés à Argenteuil à l'intention des Marocains. Ce cours est animé par un nommé Abdallah, qui serait chleuh,

⁴⁶⁸ David Motadel, *op. cit.*, pp. 87-94. C'est également à partir de ce moment-là que la propagande allemande à l'égard du Maghreb, déjà initiée, se structure davantage, coordonnée par Rudolf Rahn basé à Tunis. Des tonnes de tracts sont larguées par avion notamment en Cyrénaïque et en Égypte, prenant pour cible aussi bien les Britanniques que les Russes, et après l'opération Torch, les Américains.

⁴⁶⁹ Mahfoud Kaddache, *op. cit.*, p. 579.

⁴⁷⁰ AD 13, 73 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n° 824, « Renseignement », Séjour de Nord-Africains à Berlin », Marseille, 19 novembre 1941.

⁴⁷¹ Au sujet d'Ahmed Balfredj et ces activités dans les années 1930 et 1940 : « BALAFREJ Ahmed », in : Benjamin Stora, Akram Ellyas, *Les 100 portes du Maghreb*, 1999, pp. 68-70.

⁴⁷² AD 13, 73 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°756, « Renseignement a/s de la conférence panislamique de Berlin », Marseille, 3 novembre 1941. On apprend également dans cette note que Louaib Seghrir aurait « prudemment » refusé de faire le déplacement. Il sera question de Louaib Seghrir dans le chapitre 8.

⁴⁷³ AD 13, 73 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n° 796, « Renseignement a/s propagande allemande ».

⁴⁷⁴ AD 13, 73 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n° 823, « Renseignement cours de propagande allemande à Argenteuil », Marseille, 19 novembre 1941.

aurait parcouru l'Europe pendant 10 ou 15 ans comme acrobate et serait marié à une Allemande. Le cours porte sur l'histoire du Maroc et l'attitude de l'Allemagne à l'égard des peuples musulmans, de manière à montrer la cohérence de projets politiques communs. La propagande ne consiste pas seulement à faire voir sous un jour positif les liens entre le Troisième Reich et les pays arabes et musulmans, mais également à insister sur les aspects les plus négatifs, les plus violents, de la colonisation française en Afrique du Nord et sur les inégalités subsistant en métropole. Des « agents pro-allemands » répandraient par exemple le bruit que la France organise la misère alimentaire et matérielle des Nord-Africains et nourrit mieux les bêtes que les musulmans⁴⁷⁵. Une insistance particulière sur les questions de discriminations raciales est remarquable : on entend que « les Français considéreraient les musulmans comme issus de races inférieures et destinés à être tenus toujours en semi-esclavage », ou encore que certains seraient « tentés d'imiter l'attitude des Américains à l'égard des nègres », mais également que le clivage principal en Afrique du Nord est entre Juifs et Européens d'un côté, qui seraient gaullistes et souhaiteraient « livrer l'Afrique du Nord aux Anglais » et se comporter « comme ils l'ont fait en Palestine », et Musulmans de l'autre⁴⁷⁶.

1.2. Organiser la réponse : le rapport d'Amar Naroun

La question de la propagande allemande est tout de suite considérée comme un aspect central de l'administration des Algériens en métropole. Le 10 décembre 1940, la Sous-Direction de l'Algérie au ministère de l'Intérieur fait parvenir une note au ministère des Affaires étrangères sur l'« État de l'opinion publique dans l'islam nord-africain »⁴⁷⁷. Cette note est rédigée par Amar Naroun⁴⁷⁸, rédacteur en chef du journal d'Alger *Le Rappel*. Partant du constat que, « malgré le calme apparent », tous les « groupes ethniques » « éprouve[nt] le sentiment le plus pénible de l'effondrement de la France », la note avance une analyse sociale et politique de la société algérienne dans le contexte de la défaite

⁴⁷⁵ AD 13, 73 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n° 871, « Renseignement, Bases de la propagande allemande à Paris », Marseille, 9 décembre 1941.

⁴⁷⁶ *Ibid.* Voir également AD 13, 73 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°791, « Renseignement. État-d'esprit d'indigènes venant d'Algérie », Marseille, 10 novembre 1941.

⁴⁷⁷ MAE, Vichy État français, K 48, Ministère de l'Intérieur, Direction des Affaires Départementales et Communales, Sous-Direction de l'Algérie, Section A, 60-6-228, à Monsieur le Ministre Secrétaire d'État aux Affaires étrangères, Direction politique – Afrique Levant, « Rapport de M. Naroun, rédacteur en chef du journal d'Alger « Le Rappel », sur l'état de l'opinion musulmane en Afrique du Nord, Vichy, 10 décembre 1940.

⁴⁷⁸ Il est déjà question d'Amar Naroun dans le chapitre 1. Il s'exprime en effet de manière véhémement en faveur de l'abrogation du décret Crémieux.

française et, surtout, propose la création d'un service spécifique dédié à la surveillance politique des Algériens pour contrer la propagande allemande.

Outre un rapide passage en revue des figures centrales de la propagande allemande en langue arabe, en lien avec des idées panarabistes et panislamistes (l'Irakien Younes Bahri et Yassine, mais également Chekib Arslan), la note insiste sur l'interprétation qui a été donnée à l'été 1940 de la nomination d'Abrial en Algérie et de la révocation de Peyrouton en Tunisie. Alors qu'Amar Naroun rapporte que le premier cas a été décrit dans la presse de propagande allemande comme une « injonction des autorités militaires allemandes » ; le deuxième cas, lui, aurait « été imposé au gouvernement français par les autorités italiennes ». Ces interprétations proposées à la radio sont, selon le rédacteur de la note, des manœuvres pour laisser entendre à la population des pays du Maghreb que le gouvernement de Pétain est une sorte de « protectorat » « dont elle d[oi]vent commencer à se détacher, moralement, afin de se préparer à une « domination bienfaisante » de l'Allemagne ». La note prend alors une tonalité vichyste : « par une coïncidence étrange, ce genre de propagande allemande a été criminellement corroborée par des chuchotages de certains parlementaires du Massilia », le bateau qui avait emmené les parlementaires de la Troisième République en déroute jusqu'à Alger. Ces parlementaires, ennemis viscéraux du nouveau pouvoir tout juste installé, auraient « rencontré à déjeuner diverses personnalités politiques musulmanes », pour « jeter le discrédit » sur Laval, Weygand – ils seraient les « chefs de la cinquième colonne » –, sur l'État-Major et même sur Pétain. Alliance de l'aigle et de Marianne ? Vichy est attaqué sur tous les fronts. Mandel aurait même offert à Bendjelloul un Ministère des Affaires musulmanes et au docteur Tamzali un Sous-secrétariat d'État à la Santé publique...

Autre sujet d'inquiétude, « on note une sympathie irraisonnée du prolétariat arabo-berbère pour l'Allemagne victorieuse » qui verrait en Hitler « une sorte de libérateur », alors que cette « masse », « dont les souffrances sont certaines », « a été témoin durant cette guerre de la tiédeur patriotique des classes possédantes européennes et juives », s'ajoutant à cela la rivalité entre Noguès et Lebeau, « malheureusement connue du grand public algérien ». Vichy a néanmoins un argument de taille de son côté : l'abrogation du décret Crémieux « a produit un excellent effet moral », il n'y a donc « rien de grave à redouter de l'Islam » car « les musulmans savent que les juifs sont désormais privés de droits », mais en plus de cela « que les citoyens français n'exerceront pas avant la fin de la guerre [sic] » : tout le monde est à égalité dans la privation nouvelle de droits politiques. Tout peut être envisagé, et l'on « attend [...] les solutions que préconisera le Maréchal »,

mais l'orientation souhaitable de ces décisions est assez clairement exposée par l'auteur de la note, Amar Naroun, sous couvert de propos attribués au docteur Bendjelloul :

« pour sauver ses positions en Algérie, la France devra accepter l'égalité absolue entre l'élément indigène et l'élément européen. Sans cela, au moment de la conclusion de la paix, qu'il s'agisse d'une victoire allemande ou d'une victoire anglaise, l'Islam nord-africain pourrait se séparer ouvertement de la France. »

Quels sont, plus précisément, ces ennemis contre lesquels il faut lutter par la propagande ? C'est en premier lieu le milieu parisien⁴⁷⁹, car « la Kommandantur organise avec leur appui un travail de sape des plus dangereux pour l'influence française dans le monde islamique ». Ce milieu parisien est un mélange d'officiers allemands qui connaissent bien le Maroc et le Proche-Orient pour y avoir travaillé avant la guerre, et qui pour certains maîtrisent un ou plusieurs dialectes arabes ; et de Maghrébins, principalement Algériens, qui vivent depuis déjà plusieurs années dans la capitale et y possèdent des commerces⁴⁸⁰, ou qui ont une influence par leur rôle dans la presse⁴⁸¹. Ces personnes bénéficient des largesses administratives du Reich pour vaquer à leurs occupations commerciales en même temps qu'elles font circuler des informations pour le compte des autorités d'occupation entre les deux rives de la Méditerranée : Amar Naroun affirme ainsi dans sa note avoir eu devant les yeux « un ordre de mission spéciale, délivré par la Kommandantur à un musulman algérien et qui portait l'annotation suivante : voyage dans l'intérêt du Reich ». Ce n'est pas seulement l'usage premier qui peut en être fait qui inquiète, mais également la portée symbolique d'un tel document : si ce type de document est montré et connu, le risque est grand qu'il en soit tiré « des conclusions péjoratives pour le Gouvernement français ! ». Il faut donc mettre en place une « propagande française honnête et libre » pour contrer les démarches allemandes et « persuader les indigènes que la France est leur patrie définitive et la meilleure patrie possible », enfin pour « arracher les musulmans au dilemme d'une domination allemande ou d'une domination anglaise, à la fin de la guerre », d'autant que « les juifs » « joueront certainement la carte anglaise et essaieront, par tous les moyens, de la faire jouer aux musulmans ». Pour éviter tout cela, il faut « exercer, à Marseille, une surveillance sur les agents de tous ordres que les autorités allemandes [...] dépêchent en Afrique du Nord »

⁴⁷⁹ Qui fait l'objet du chapitre 7.

⁴⁸⁰ La note cite particulièrement « Louaib » et « Chabane », dont il sera amplement question au chapitre 7.

⁴⁸¹ Notamment Ali Saidi, qui dirige le journal Ifrikya.

afin d'« établir [...] un filtrage aussi discret et compétent que possible ». Amar Naroun propose que ce service de surveillance soit rattaché à la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

1.3. Le rapport « Très secret » de la Sous-Direction de l'Algérie

Deux mois plus tard, le 12 février 1941, la Sous-Direction de l'Algérie fait circuler une note « relative à la propagande exercée auprès des indigènes de nos possessions d'outre-mer, et en particulier, des Nord-Africains »⁴⁸². La note en question n'est ni datée, ni signée, mais elle comporte la mention « Très secret ». Vu sa tournure, elle doit, elle-aussi, dater du mois de décembre 1940, à la limite du mois de janvier 1941. Ce qu'elle indique sur la propagande allemande à l'attention des populations musulmanes maghrébines est un peu différent de la note d'Amar Naroun : selon l'auteur, l'intérêt de l'Allemagne pour l'Afrique du Nord dans son ensemble date du mois de septembre 1940. Avant cela, « l'Italie seule était chargée de ce secteur ». Au final, cela dit, là n'est pas l'important : les deux notes s'accordent à insister sur l'importance cruciale de la présence dans la capitale de militaires allemands « qui maîtrisent admirablement bien la langue arabe et le milieu maghrébin ». Ces officiers ont pris contact avec les commerçants maghrébins de Paris, particulièrement les propriétaires de « restaurants luxueux à l'usage de la clientèle occidentale », qui après avoir fermé leur porte pendant le conflit ont rouvert en août, après l'Armistice. Troisième membre de ce réseau : la mosquée de Paris. Alors qu'elle avait été « pendant un moment interdite aux militaires allemands, grâce à une manœuvre adroite de la Préfecture de Police », la mosquée est à l'hiver 1940 un lieu ouvert aux autorités d'occupation – qui semblent ne pas hésiter à la fréquenter. Celles-ci promettaient la « libération de l'Afrique du Nord ». En outre, Yassine, qui a parlé pendant toute la guerre au micro de Radio-Stuttgart, se trouve à Paris pour « travaille[r] de près le milieu indigène » alors que « les services de police de la rue Lecomte [le SAINA de Paris], sont immobilisés ». La note mentionne la formation d'un « comité algérien », en lien avec les autorités d'occupation et même directement avec le secrétaire politique d'Abetz, et composé d'une « demi-douzaine » d'Algériens, dont Yassine, Saidi déjà cité

⁴⁸² AD 14, 76 W 204, Ministère de l'Intérieur, Direction des Affaires Départementales et Communales, Sous-Direction de l'Algérie, Le Ministre secrétaire d'État à l'Intérieur à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, « Propagande auprès des indigènes algériens – TRES SECRET », Vichy, 12 février 1941.

par Amar Naroun⁴⁸³, et « certains militants du parti messalien ». La structuration postérieure est loin d'être en place, mais des liens certains existent, déjà.

Alors que durant l'invasion allemande du printemps 1940, de nombreux bruits avaient circulé quant à la cruauté des Allemands à l'égard des Africains et des Maghrébins, à l'hiver de la même année, les rumeurs sont toutes autres. Interdiction avait été faite « aux Nord-Africains, ainsi qu'aux Noirs et aux Juifs, de rentrer en zone occupée », mais le stigmate est attribué à Vichy, dans le but de saper les liens entre les autorités d'occupation et les musulmans en France – habile manœuvre des esprits. Autre argument de taille, et qu'on retrouvait déjà dans la note d'Amar Naroun : si les Allemands n'ont pas conquis toute la métropole, le mérite en revient exclusivement aux troupes nord-africaines. Qui plus est, les traumatismes passés sont utilisés à bon escient : « Rif Kabyle Goot (sic) » entendrait-on, jouant sur la guerre qui a ravagé le Rif et amené en métropole à une binarisation de l'opinion publique sur la question de la colonisation. Allemands et Nord-Africains sont donc des peuples guerriers, dont le penchant naturel les pousse à l'estime l'un de l'autre – contrairement aux Anglais et aux Français, nations pleutres et viles. Cette note confirme ce que le rapport d'Amar Naroun indiquait déjà, à savoir que la promesse des autorités d'occupation est « que la France perdrait l'Afrique du Nord », mais également qu'elle « échapperait à toute obédience italienne pour entrer dans la sphère d'influence strictement allemande », promesse accueillie avec une « certitude orgueilleuse ». De manière à ce que cette promesse se diffuse, « de nombreux « missi dominici » indigènes traversent Marseille » et « se répandent en louanges sur l'Allemagne ».

Le rapport indique également, comme le rapport d'Amar Naroun, que des documents trouvés sur des personnes traversant la Méditerranée, a priori pour affaires, comportent la mention « Voyage dans l'intérêt du Reich ». L'inquiétude est que les personnes que le Reich s'apprête à recruter soient des officiers et des sous-officiers algériens, mais également des intellectuels de Paris, qui peuvent librement se rendre en Algérie. Des photos, portant des « dédicaces [...] vraiment chaleureuses » attestent déjà de rencontres entre officiers allemands et Algériens, à la mosquée de Paris notamment. Autant que les documents portant la mention de l'implication des autorités d'occupation dans ces voyages, la potentielle circulation de ces photos dédicacées inquiète l'administration française. Dans le but de contrer cette propagande, le rapport conseille la

⁴⁸³ Décrit dans cette note comme « jeune médecin algérien » « qui a fait la guerre comme simple soldat ».

création d'un « organisme secret qui servirait à dépister et filtrer cette pénétration fort dangereuse »⁴⁸⁴, auprès de la préfecture des Bouches-du-Rhône. La tâche semble à l'auteur de la note impossible à prendre en charge par la police de Marseille « car parmi 50 Algériens rentrant normalement chez eux l'agent allemand se glisserait aisément ». La note termine sur une note alarmante : « dans quelques semaines les ravages seront peut-être déjà grands », « si on laissait faire il faudrait bientôt redouter le pire ».

La menace semble avoir été prise au sérieux : la première note du Service des affaires algériennes, créé à Marseille auprès du Préfet des Bouches-du-Rhône, date du 18 mars 1941⁴⁸⁵.

2. Anxiétés vichystes : loyauté et propagande

L'inquiétude est donc grande que les allers-retours entre métropole et Algérie soient l'occasion d'une propagation de la propagande nazie sur la rive sud de la Méditerranée. Outre la création du SAA à Marseille, ce constat alarmé a une autre conséquence : il faut s'assurer la « loyauté » des Algériens de métropole. Car perdre en métropole la loyauté de la population algérienne, et plus largement, maghrébine, signifie perdre le lien le plus tangible, le plus matériel, et la courroie de transmission la plus fiable avec l'Afrique du Nord. On scrute alors les comportements et les dires, afin de déterminer quel est l'« état-d'esprit » des Nord-Africains habitant la métropole, et peut-être d'établir une ligne politique cohérente pour s'assurer de leur « loyauté », en usant de la « politique des égards » chère à Lyautey⁴⁸⁶.

2.1. L'objet de l'anxiété

Une surveillance inquiète et – il faut le dire – parfois peu efficace, des efforts de propagande allemands se met en place. En effet, si dans les premiers temps de la guerre, l'Allemagne semble finalement peu intéressée par l'Afrique du Nord, les services en

⁴⁸⁴ La mention « secret » est soulignée dans la note.

⁴⁸⁵ Il s'agit de la note reproduite intégralement en exergue de ce chapitre.

⁴⁸⁶ La « politique des égards » désigne l'« alliance » instaurée entre Lyautey et le sultan du Maroc, matérialisée par le traité de protectorat de 1912. Relation asymétrique, pendant politique au concept tactique de « tâche d'huile » qui consiste, dans l'imposition de la puissance coloniale, à n'utiliser de la force qu'en dernier recours, la « politique des égards » s'appuie sur les populations colonisées pour asseoir la puissance coloniale. Il s'agit d'un topos bien connu de la présence française au Maghreb. Pour un éclairage synthétique : Julie d'Andurain, « La méthode Lyautey », in : *Inflexions*, n°41, 2019/2, « L'allié », pp. 35-40.

charge des renseignements commencent à penser que cet intérêt va grandissant en 1941⁴⁸⁷. Plusieurs groupes sont particulièrement soupçonnés de collusion, voire d'intelligence avec le Troisième Reich. Sont soupçonnées *a priori* toutes les personnes ayant séjourné dans la capitale. Paris apparaît dans les rapports de surveillance comme une ville particulièrement dangereuse de ce point de vue, et les Nord-Africains de la capitale n'échappent pas à la surveillance du SAA lorsqu'ils passent à Marseille. Les allers-retours entre Marseille et Paris sont fréquents pour toutes sortes de personnes, et avec ces personnes, les informations circulent. Le service des affaires algériennes de la préfecture des Bouches-du-Rhône produit en effet ponctuellement des documents rapportant la situation parisienne. Ces rapports sont envoyés au ministère de l'Intérieur, à différents services du GGA (affaires musulmanes, sécurité générale, direction de l'économie algérienne, sous-direction du travail et de la main-d'œuvre), aux préfets en Algérie (ou, s'il s'agit d'un Marocain, à l'office du Maroc à Marseille), à celui des Bouches-du-Rhône et aux archives.

Mais ceux qu'on soupçonne en tout premier lieu, et pendant toute la durée du conflit, ce sont les soldats nord-africains prisonniers dans les Frontstalags, en zone libre comme en zone occupée. L'État français les soupçonne d'être non seulement soumis, mais, surtout, réceptifs à la propagande allemande exercée sur eux et qui aurait pour but d'en faire des agents à leur libération. En décembre 1941, selon les *Amitiés nord-africaines* qui renseignent le SAINA de Marseille, on compte 42 000 prisonniers « indigènes nord-africains » en zone occupée. C'est deux à trois fois plus que de civils sur tout le territoire métropolitain, selon les estimations. Ils ne sont pas laissés oisifs et effectuent des travaux forestiers ou agricoles, et vivent dans des conditions matérielles le plus souvent très dures⁴⁸⁸. Des renseignements des autorités militaires françaises informent les services de surveillance des Nord-Africains de la venue régulière, dans les Frontstalags des prisonniers nord-africains, d'officiers et de sous-officiers allemands arabisants⁴⁸⁹. Plusieurs cas particuliers sont signalés : le commandant du camp de Quimper est un « excellent arabisant » qui a « fait du service » au Maroc ; un lieutenant allemand visite régulièrement les camps de Souge et St Médard ; à Airvault, c'est un ancien légionnaire,

⁴⁸⁷ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°818, « Renseignement, L'Allemagne et les questions nord-africaines », Marseille, 17 octobre 1941.

⁴⁸⁸ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°867, « Renseignement a/s effectif des prisonniers nord-africains en zone occupée », Marseille, 8 décembre 1941.

⁴⁸⁹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n° 825, « Renseignement, Propagande allemande sur les prisonniers nord-africains (source : autorité militaire) », Marseille, 19 novembre 1941.

ayant étudié à Paris et désormais sergent allemand qui est présent ; et à Voves, un tirailleur a reconnu son ancien ordonnance au 4^{ème} bataillon du 8^e RTT à Tunis en la personne d'un lieutenant « allemand ». On soupçonne en effet que les Allemands qui parlent l'arabe sont en réalité, dans leur majorité, des « propagandistes musulmans revêtus, pour la circonstance, de l'uniforme nazi »⁴⁹⁰. Selon de nombreux soldats nord-africains rapatriés, il s'agirait pour une partie d'entre eux de prisonniers ou de déserteurs de la Grande Guerre, restés en Allemagne et incorporés dans l'armée allemande⁴⁹¹. Ces présences suspectes auraient pour objet de recruter des agents, et l'on signale des recrutements de volontaires pour servir l'Allemagne dans les camps de Laon et Montargis. Au Stalag CH 21, par exemple, les soldats auraient été incités dès 1940 à s'engager dans l'armée allemande⁴⁹². Du fait de ces informations, bruits invérifiables ou renseignements certains, les libérations de soldats nord-africains, lorsqu'elles ont lieu, sont accueillies avec circonspection par les administrations françaises. La mobilité des soldats d'un bout à l'autre du territoire lors de leur retour à la vie civile est un sujet majeur d'inquiétude dans l'administration des Nord-Africains.

Ce ne sont pas seulement les inévitables rencontres entre anciens militaires qui ont vécu dans des camps allemands et civils qu'il s'agit d'éviter, mais bien tout contact entre les Nord-Africains destinés à l'Allemagne, et ceux destinés à la France. Pour ce faire, il est absolument nécessaire de séparer l'accueil et l'hébergement des travailleurs recrutés pour l'OT de tous les autres. La société « agence centrale des transports groupés »⁴⁹³, a été chargée de trouver un lieu adéquat à l'accueil passager des travailleurs nord-africains destinés à effectuer des travaux pour le Reich⁴⁹⁴. À l'automne 1942, il est donc prévu

⁴⁹⁰ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n° 222, « Renseignement, Attitude des Allemands à l'égard des prisonniers indigènes », Marseille 24 mai 1941.

⁴⁹¹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°674, « Renseignement, Indigènes servant dans l'armée allemande Marseille », 21 juillet 1942.

« C'est le cas d'un marocain de Tadla, prisonnier de 1914 et resté en Allemagne où il s'est marié (stalag 1B). Un autre marocain, actuellement lieutenant allemand, explique qu'il n'est jamais retourné au Pays mais qu'il a toujours continué à correspondre avec sa famille : « je suis heureux de mon sort » précise-t-il (camp d'Épinal). Quatre soldats allemands passent au camp de Dijon et disent qu'ils sont originaires du département d'Alger. Au stalag 11/D, on note la visite d'un sergent allemand, marocain d'origine, prisonnier de la Grande Guerre et marié en Allemagne. Au camp d'Anthony, on voit un kabyle, déserteur depuis 1938, marié en Allemagne et qui sert sous l'uniforme allemand. »

⁴⁹² AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°863, « Renseignement, Agents pro-allemands parmi les prisonniers nord-africains », Marseille, 8 décembre 1941.

⁴⁹³ Centralag, il en sera question dans le chapitre 6.

⁴⁹⁴ AD 13, 76 W 204, État français, HJ/CR, Secrétariat d'État au Travail, Commissariat à la lutte contre le chômage, Service de la Main-d'Œuvre indigène, nord-africaine et coloniales, Le Secrétaire d'État au Travail à Monsieur le Préfet régional des Bouches-du-Rhône, « Hébergement des travailleurs NA », Vichy, 4 septembre 1942.

qu'ils soient logés dans un autre endroit, à l'Hôtel du Levant, rue Fauchier à Marseille. Il faut cela dit pour ce faire expulser « quelques familles israélites en instance d'immigration » et qui ont trouvé refuge dans cet hôtel en attendant.

2.2. *L'« opinion » algérienne en métropole*

De manière générale, sur les positions des Algériens vis-à-vis des puissances belligérantes, les discussions et les bruits vont bon train. Recueillir des informations sur le sujet est en effet la tâche la plus importante du SAA pendant ces années de présence allemande en métropole. Les rapports s'empilent consignant des informations très variées, éventuellement contradictoires, parfois sur la même feuille de papier, ajoutant à la confusion. On peut lire, quant à l'influence de la propagande nazie en Algérie, que la France « ne compt[e] plus en Europe », ce dont « l'élite comme la masse se réjouit intérieurement »⁴⁹⁵. Pourtant, aux dires des personnes interrogées pour cette note, qui s'attendent à ce que l'Allemagne impose un « plébiscite en Algérie pour que [les Algériens décident] de leur sort », les Algériens voteraient massivement pour la France si le choix leur était laissé entre les deux puissances. Autre part, on lit que les Européens, et parmi eux particulièrement les colons, sont favorables à l'Angleterre et à de Gaulle, contrairement aux « indigènes », qui y sont opposés, du fait de l'intervention de la puissance britannique en Palestine. Cela semblerait justifier, par contradiction, l'adhésion de beaucoup au régime de Vichy, en particulier à la figure de Pétain. D'ailleurs, il paraît certain qu'en réalité, la France et l'Allemagne s'entendent, « et que les gouvernants sont engagés dans la collaboration beaucoup plus que ne le croit l'opinion publique »⁴⁹⁶. Point commun à la plupart des notes d'« opinion » : la faute revient aux Juifs. Des propos critiques quant au « problème indigène » dérivent en une phrase sur l'« humili[ation] [des Algériens] devant les juifs ». En Algérie même, c'est l'« aisance », la « richesse provocante », et la responsabilité dans le marché noir qui sont invoquées pour autoriser ces propos :

« Les Français, nous les aimons, mais les vrais et non cette masse de naturalisés et de juifs. De ces derniers nous n'en voulons plus et nous comptons que nos réclamations seront prises en considération ; faute de quoi les nôtres seraient

⁴⁹⁵ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°791, « Renseignement, État d'esprit des indigènes venant d'Alger », Marseille, 10 novembre 1941.

⁴⁹⁶ *Ibid.*

capables de faire rendre gorge aux juifs car ils savent qu'ils peuvent compter sur l'Allemagne pour cela⁴⁹⁷. »

La « question juive » est présentée çà et là comme un levier possible pour gagner la loyauté des Musulmans nord-africains, d'autant que les avances des autorités d'occupation envers la population musulmane française inquiètent beaucoup les services de surveillance de Vichy. Au cas par cas, pourtant, les manifestations d'antisémitisme n'équivalent pas à l'adhésion des Nord-Africains à l'occupation allemande. Un Algérien boucher à Paris est rentré en Algérie et a écrit à ses amis « sa joie de retrouver son pays libre », et comme il a « souffert du fait de la présence des occupants dans la capitale »⁴⁹⁸. Il a confiance dans le maréchal Pétain et la France à venir et « fait également part de la satisfaction de tous ses coreligionnaires de constater que l'Algérie s'est décidée à appliquer aux Israélites les mêmes lois qu'en France ». Autre type de cas ajoutant à la complexité du tableau : lorsqu'une action de propagande antisémite est menée, les pistes sont bien souvent brouillées et il est difficile d'établir avec certitude l'origine de cette action. À l'initiative de qui ont été collés et distribués les tracts portant la mention « A bas l'Angleterre et les Juifs qui ont attaqué lâchement nos frères de l'Irak – Les Musulmans français de l'Algérie » ? Des bruits rapportent qu'il s'agirait d'un certain Boualem, pointeur aux raffineries Saint Louis, mais les « milieux indigènes » prétendent qu'il s'agit là d'un acte de propagande allemande.

Plus rares en métropole, les signes de rattachement aux Alliés ne sont pas non plus inexistants. Belkacem Chaibi, âge d'une trentaine d'année et originaire d'Oranie, critique publiquement le « régime de force et l'action générale des Puissances de l'Axe » dont la politique de persécution nazie est « contraire à la liberté des peuples »⁴⁹⁹, et dans le même temps se fait « défenseur » des Anglais et des Juifs. En tant que coureur à pied, il est connu dans les milieux sportifs et, même s'il n'a pas reçu une grande éducation, il « continu[e] à se cultiver avec ténacité », notamment en lisant le journal de Genève. Il est intéressant de noter que ses arguments ne vont pas à contre-courant de la pensée raciale qui infuse toute la société, puisque selon lui « partout où ces deux races [les Britanniques

⁴⁹⁷ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°242, « Renseignement, Doléances kabyles contre les juifs », Marseille, 29 mai 1941.

⁴⁹⁸ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°366, « Renseignement, État d'esprit en Algérie », Marseille, 2 juillet 1941.

⁴⁹⁹ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Services des Affaires algériennes, n°276, « Renseignement a.s sympathies judéo-nanglaises d'indigènes », Marseille, 9 juin 1941.

et les Français] sont passées [...] elles ont laissé de leurs richesses qui profitent aux autochtones ; ne doit-on pas admirer ce que l'Angleterre a fait de l'Inde »⁵⁰⁰.

2.3. Les « Nord-Africains » dans la Légion des volontaires contre le bolchévisme

Réelle volonté ou désespoir de cause : certains « Nord-Africains » en zone libre cherchent à s'engager dans la « Légion des volontaires français contre le bolchevisme » (LVF)⁵⁰¹. Il est très difficile de savoir combien de personnes ont été concernées par cet engagement. En septembre 1941, la direction générale de la sûreté nationale estime qu'une dizaine de recrues se sont présentées au comité central de Marseille, 2 boulevard du Muy et que seuls cinq auraient signé un engagement (tous les cinq caporaux)⁵⁰². Une vingtaine d'autres personnes seraient allées d'elles-mêmes aux bureaux de recrutement de Chalon-sur-Saône et Moulins, sans s'adresser d'abord au comité central à Marseille. La raison principale de l'engagement de ces hommes serait la solde de 2 400 francs par mois, ce qui fait dire à la Sûreté générale que le succès de cette propagande n'est pas aussi important qu'espéré. Au mois d'octobre, une cinquantaine de volontaires se seraient présentés, dont la moitié aurait été acceptée. Les rumeurs parlent de chiffres plus élevés encore. Les convois partent de Marseille pour Versailles les mardis et les vendredis de chaque semaine. Celui du 24 octobre aurait compris une trentaine de recrues, dont cinq « indigènes ». Les billets aller, et en cas de refus, retour, sont pris en charge par le comité central⁵⁰³.

À la fin de l'année 1941, les dirigeants de la légion estiment à approximativement 400 les « musulmans » marseillais qui se sont rapprochés de la légion, soit en tant que combattants, soit comme « amis de la légion »⁵⁰⁴. Si la volonté de faire partie de la légion pour les hommes en question peut provenir du souhait de soutenir la révolution nationale

⁵⁰⁰ *Ibid.*

⁵⁰¹ Sur les archives de la LVF, voir : Éric Lefèvre, « Les fichiers de la LVF et de la Légion Tricolore », in : *Les chemins de la Mémoire*, 2015, p. 62-63. Sur la LVF en général : Pierre Giolitto, *Volontaires français sous l'uniforme allemand*, Paris, Tempus, 2007 ; Gérard Le Marec et Pierre Philippe Lambert, *Les Français sous le casque allemand*, Paris, Grancher, 1994.

⁵⁰² AD 13, 76 W 205, Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la Sûreté nationale, Commissariat spécial de Marseille, N° 13299 RT/L.J, a/s du recrutement des indigènes NA pour la lutte contre le bolchévisme. Le commissaire principal de 1ère classe Seignard, Chef des Services de Police spéciale, à Monsieur l'Intendant régional de Police (Cabinet), Marseille, 22 septembre 1941.

⁵⁰³ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°788, « Renseignement, Indigène à la légion anti-bolchévique », Marseille, 10 novembre 1941.

⁵⁰⁴ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°579, « Renseignement, Les Nord-Africains et la légion des combattants à Marseille ».

(ils ne « prononcent le nom du maréchal qu'avec vénération »), l'initiative de la LVF ne vient en fait ni de Berlin, ni de Vichy, mais de Jacques Doriot, qui en dévoile l'idée au congrès du Parti du peuple français (PPF) de Villeurbanne. Selon Pascal Ory, cette « prise de position sanctionne sa rupture avec le vichysme »⁵⁰⁵. Abetz et Hitler y sont plutôt réticents, mais le *Sicherheitsdienst*⁵⁰⁶ (SD) y est favorable. Finalement, Déat, Doriot, Deloncle et Costantini, les quatre leaders collaborationnistes parisiens, signent un appel conjoint. La création de la LVF dans les deux zones est annoncée officiellement le 18 juillet 1941 dans un grand meeting au Vel d'Hiv. À Marseille même, le RNP et le PPF bénéficient d'une certaine présence parmi les Nord-Africains. Saïd Tout, Algérien, est un « agent de confiance et dévoué du chef local du PPF à Marseille »⁵⁰⁷. Il est « intelligent », « européenisé, lisant et écrivant le français ainsi que l'arabe ». Il a travaillé un temps aux raffineries Saint Louis, mais semble en 1941 se consacrer à « fréquenter assidûment les cafés indigènes et européens », ce qui le rend suspect d'être appointé par le PPF. Il se montre enthousiaste quand commence à courir la rumeur de la création d'une « brigade nord-africaine » de la LVF à Marseille.

La LVF est supposée réunir les Français dans la lutte commune contre l'ennemi. Mais les circonstances des engagements en décident parfois autrement. Camille Benaouda est né à Affreville (Alger), en 1920⁵⁰⁸. Son père est citoyen, il l'est donc également, de naissance. Avant de s'engager, il habitait à Oran où il était employé à la Marine. Il demande l'autorisation aux autorités algériennes de s'embarquer pour la métropole de manière à rejoindre la « Légion antibolchévique ». Il arrive à Marseille le 4 mars 1942 et se présente au bureau de la légion, boulevard Muy, pour rejoindre Versailles dans un convoi de 45 hommes. À Mâcon, cependant, il se fait arrêter par un inspecteur

⁵⁰⁵ Pascal Ory, *Les collaborateurs. 1940-1945*, Paris, Le Seuil, 1976, p. 241.

⁵⁰⁶ Le nom complet est « Sicherheitsdienst des Reichsführers SS », ce qui signifie littéralement « Service de sécurité du Reichsführer-SS, c'est à dire du plus haut dirigeant de la Schutzstaffel (ou SS). La Kriminalpolizei allemande (police criminelle) donne naissance à la Sicherheitspolizei (SIPO), d'où émane la Gestapo, contraction de Geheime Staatspolizei (police d'État secrète). Elle est créée en 1933 par Hermann Goering ; Himmler en prend la direction en 1934. En 1939, la Gestapo devient la section IV du Reichssicherheitshauptamt (RSHA) sous la direction de Reinhard Heydrich. En 1942, le général de police SS Karl Oberg en devient le haut responsable en France occupée. Ce nom générique de Gestapo a été utilisé par les Français occupés pour désigner à tort des organismes aussi différents que l'Abwehr (service de contre-espionnage de l'armée allemande, dirigé par l'amiral Canaris) ; la Kriminalpolizei, ou Kripo (police criminelle) ; le Sicherheitsdienst ou SD (Service de renseignements de sûreté, d'espionnage et de contre-espionnage du parti et des SS) ; ou encore la Sicherheitspolizei, ou Sipo (police de sûreté, faisant partie de la SS). En réalité, la Gestapo n'est que l'organe exécutif du SD et de la Sipo.

⁵⁰⁷ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°46, « Renseignement a/s Touat Saïd », Marseille, 31 mars 1941.

⁵⁰⁸ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « Renseignement a/s du nommé Benaouda », Marseille, 25 mars 1942.

de police au prétexte qu'il est algérien, et est gardé à vue à la caserne Jaubert pendant 13 jours avant d'être reconduit à Marseille encadré de deux gendarmes. Alors qu'il est citoyen. La rumeur se répand et l'anecdote suscite dans le « milieu » marseillais une vive désapprobation : « on nous poursuit de notre différence de race jusque dans l'engagement à cette Légion » ; « malgré sa qualité de citoyen français, un indigène reste un indigène ». La qualité de citoyen étant finalement établie officiellement suite à une demande de la Légion, Benaouda est finalement autorisé à rejoindre un nouveau convoi pour Alger. Mais il aura fallu avant cela essuyer l'humiliation d'être traité en indigène. Les craintes des autorités concernant les enrôlements dans la Légion ne sont pourtant pas sans fondement. Car les « Nord-Africains » de zone libre qui souhaitent s'y engager sont envoyés à Versailles sans visite médicale et pour certains d'entre eux recalés par les médecins militaires à cette occasion⁵⁰⁹. Au lieu de revenir en zone libre, certains vont se faire embaucher dans les chantiers des autorités d'occupation, notamment sur les côtes de la Manche⁵¹⁰, ce qui a donné lieu au bruit qui court que des bureaux de recrutement pour travailler pour les Allemands existent en zone libre, ce qui en réalité n'est pas encore le cas.

2.4. Restaurer la loyauté par les égards

Il s'agit donc de contenir ce prétendu élan d'adhésion à la politique de l'occupant de garder la main sur les populations colonisées. C'est une tâche difficile : entre les administrations, la méfiance règne. Le commandant Wender est ainsi à plusieurs reprises soucieux des décisions prises en plus haut lieu. En octobre 1941, Wender apprend « de source sûre » (une note manuscrite dans la marge indique que cette « source » est Poussardin, le chef du SAINA de Marseille) que des employés de la Radio Nationale à Vichy cherchent à recruter des « musulmans » pour parler en arabe ou en kabyle dans l'éventualité de la mise en place d'une « émission musulmane à Vichy »⁵¹¹. L'offre paraît alléchante : on offrirait « le voyage payé et une mensualité de 2 500 francs ». Wender est inquiet : une telle démarche supposerait d'avoir recours à « des collaborateurs de valeur indiscutable », « capables de rivaliser avec le personnel présenté par les Allemands à

⁵⁰⁹ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°848, « Renseignement a/s recrutement d'indigènes volontaires pour la légion antibolchévique », Marseille, 21 novembre 1941.

⁵¹⁰ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°311, « Renseignement a/s indigènes à la légion antibolchévique », Marseille, 25 mars 1942.

⁵¹¹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°662, « Confidentiel, Note a/s projet d'émissions arabes à la Radio Nationale », Marseille, 12 octobre 1941.

Paris ». Si ce n'était pas le cas, il serait plus opportun de laisser les « postes spécialisés de l'Afrique du Nord » s'occuper de cette propagande. La note indique pour « seul destinataire » le Cabinet du Gouverneur Général Adjoint et Wender s'en explique :

« Le fait qu'on cherche des collaborateurs comme il est dit ci-dessus et pour ainsi dire à tâtons – laisserait supposer que le GG n'a pas été mis au courant de ce projet. C'est pourquoi j'ai cru bien faire de signaler la chose avant qu'elle risque de se trouver engagée avec des moyens de répondant pas à toutes les exigences de la situation. »⁵¹²

Il met en avant son expérience au CIE d'Alger, alors qu'il y dirigeait le Service des émissions musulmanes de radio Alger pendant la première année de la guerre et de l'occupation. Selon lui, les équipes de propagande d'Afrique du Nord possèdent « un savoir-faire précieux et indispensable ». Il faudrait leur demander de concourir à ce projet de propagande vichyste à l'intention des Nord-Africains en métropole au moins à deux égards : premièrement, leur demander de participer à « l'élaboration des grandes lignes du programme à suivre, de telle sorte que, sur un même sujet, les postes nord-africains et le poste de Vichy n'adoptent pas une position qui s'ignore ou s'oppose » ; deuxièmement de contribuer au « recrutement d'un personnel indigène d'élite que l'on ne peut guère trouver dans la métropole ». Plus qu'un simple désaccord sur des manières de faire, c'est une vision d'empire qui se fait jour ici. Le savoir-faire en termes de renseignements et de propagande, la connaissance intime des populations musulmanes françaises sont l'apanage des services du Gouvernement Général. L'administration proprement métropolitaine n'y connaît rien, et cela risque bien de coûter l'empire à la France.

Wender n'a par ailleurs cessé d'informer Vichy que les méthodes des administrateurs portent préjudice à l'image de la France. Le 17 mars 1942, il adresse ainsi une note au Ministère de l'Intérieur, au GGA et à la Préfecture quant aux mesures vexatoires prises à l'encontre des Algériens de Paris en séjour dans leur pays natal⁵¹³. Ces « diverses mesures de contrôle » ou autres « signes de méfiance » – dont on ne connaît pas la teneur exacte – auraient pour conséquence que les Algériens en question seraient « choqués et amertumés [sic] ». Fait aggravant, les personnes en question pensent qu'il

⁵¹² *Ibid.*

⁵¹³ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°270, « Note a/s voyages en Algérie d'Algériens venant de zone occupée », Marseille, 17 mars 1942.

leur est fait grief de leur richesse. Il ne s'agit donc pas seulement d'un racisme colonial ambiant, mais bien de soupçon de collaboration avec les Allemands.

Cette accusation latente ressurgit régulièrement : comment ces hommes ont-ils gagné leur fortune ? Les notes sur le sujet se veulent pédagogiques : il existe une portion de la population nord-africaine installée en métropole qui a fait fortune par le commerce dès avant la guerre. Il faut voir dans ces cas une réussite française et impériale et pas une menace. Finalement, ce sont ceux-là même qui seraient les plus capables de servir la propagande française. Car s'il est en effet regrettable que « le contact entre la population indigène et les musulmans ayant vécu avec les Allemands » puisse « s'entourer de menues circonstances défavorables à [la] cause [de la France] », « cela ne peut être vrai indistinctement pour toutes les classes et pour tous les individus »⁵¹⁴. Il est donc nécessaire d'aiguiser un sens sociologique plus fin, de distinguer dans la masse, d'établir des liens de confiance avec certains individus, surtout ceux « ayant été en lien avec l'Administration avant la guerre, ou à des commerçants établis dans des grandes villes de la métropole et dont, par cela même, la dépendance à la France n'est pas niable ». Il serait alors « possible d'organiser une action méthodique de propagande, de fidélité française, avec le concours de tels musulmans généralement installés en zone occupée et momentanément de passage dans leur pays d'origine »⁵¹⁵. Et Wender de conclure :

« Le Service des Affaires algériennes de Marseille pourrait jouer un rôle actif dans cette entreprise et il suffirait que, par une entente conventionnelle, les « propagandistes » ainsi utilisés fussent reconnus en Algérie en vue d'y bénéficier d'un traitement approprié dans l'exercice courant du contrôle des indigènes »⁵¹⁶.

Car la police manque parfois cruellement de discernement, même dans le cadre des règles du jeu institué par l'État. Les entorses ne sont pas rares à la « politique des égards »⁵¹⁷, surtout en Algérie même. Ainsi, un « musulman algérien », parisien d'adoption, fait la très mauvaise expérience de voir la police d'un port algérien (on ne sait pas lequel) le retenir lors d'un contrôle habituel et lui intimer l'ordre de rester à sa place, en attendant, longtemps d'ailleurs, d'être emmené à l'écart. Ses bagages sont fouillés, pendant qu'il essuie les « quolibets » de rigueur et les allusions peu fines à ses activités

⁵¹⁴ *Ibid.*

⁵¹⁵ *Ibid.*

⁵¹⁶ *Ibid.*

⁵¹⁷ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n° 113, « Renseignement, a/s manque d'égards dans le contrôle des passagers », Marseille, 24 avril 1941.

de collaboration avec les autorités d'occupation. Tout cela « sans ménagement », ses poches ne sont pas épargnées. La fouille, les insultes, se font aux yeux de la foule : l'humiliation est publique. Après avoir attendu une heure, quelques minutes avant le départ du paquebot, l'homme en question peut enfin se rendre à sa place. A ses questions quant aux raisons de ces agissements, dont il est le seul à faire les frais, il lui est répondu « nous avons des ordres ». La chose ne semble pas invraisemblable en Algérie et l'on peut se demander ce qui ici choque tellement. La raison en est simple : l'homme en question est naturalisé, il est par ailleurs marié à une française. Plus grave encore, peut-être : il est retraité comme sous-officier après avoir fait quinze ans de service. Surtout, il est bien connu à Paris, où il réside de longue date, comme « appartenant aux milieux bien français ». La bévue des policiers d'« un port d'Algérie » est plus que grossière, elle met en péril l'autorité du gouvernement sur ses administrés en ne reconnaissant aucune légitimité à l'appartenance à la nation d'un homme qui a combattu pour celle-ci (comme tant d'autres), mais qui au-delà de ça semble être l'exemple parfait de l'assimilation tellement désirée, seul réel gage de loyauté en ces temps de trahison généralisée. Au-delà de la propagande allemande, cette anecdote recentre le problème politique majeur dans lequel ces quelques années d'occupation ne font finalement que s'inscrire : l'organisation de l'opposition à la puissance française dans son aspect colonial a bel et bien commencé.

Ce cas n'est pas unique, et lorsqu'il en a vent, le commandant Wender n'hésite pas à insister auprès du préfet sur la gravité des agissements insultants de la police à l'égard de Nord-Africains considérés comme « évolués ». Ainsi, lors d'une rafle, rue des Chapeliers, probablement dans le but d'arrêter délinquants et trafiquants potentiels, mais également d'éventuels clandestins, « un indigène nord-africain, commerçant aisé et très honorablement connu »⁵¹⁸ s'est fait rudoyer par un agent de police et mener au poste, alors qu'il avait poliment offert à l'agent de lui montrer ses papiers pour lui prouver qu'il était en règle. Au poste même, l'agent supposé vérifier son identité le tutoie et lui dit « viens par-là, tu passeras le premier car il ne te manque que le monocle », puis, en réponse à l'étonnement du commerçant à être traité de la sorte : « si tu n'es pas content, tu n'as qu'à fichier le camp dans ton pays ; vous êtes tous des salauds ». Le commerçant précise que le brigadier qui l'interrogea fut correct, mais que lorsqu'il lui demanda de réprimander les deux agents insultants, il lui fut répondu qu'ils avaient « des ordres pour traiter sévèrement les Nord-Africains », signe clair que d'une administration à l'autre, les consignes diffèrent.

⁵¹⁸ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Services des Affaires algériennes, n°1048, « Note a/s d'une rafle rue des Chapeliers (suite à n°1045) », Marseille, 4 novembre 1942.

Le commandant Wender commente cette affaire selon les termes qu'on lui connaît : si la consigne n'est pas unanimement donnée de traiter les Algériens comme des Français, et de manière générale de se comporter correctement avec les « Nord-Africains », l'État français risque de perdre la loyauté de ses sujets et protégés.

2.5. Militants politiques et « politique des égards »

Lorsqu'un Algérien est soupçonné, le premier geste est d'investiguer son passé politique militant. Certes le PPA est très affaibli, mais la hantise de la sécession plane toujours⁵¹⁹. Pourtant, même s'il existe une petite frange active proche des partis collaborationnistes, voire des autorités d'occupation⁵²⁰, dans l'ensemble, les militants, venus parfois clandestinement, savent qu'ils doivent trouver du travail et faire profil bas s'ils ne veulent pas être expulsés. Dans ce contexte, le commandant Wender fait parfois preuve d'une sollicitude, voire d'une clémence, peu commune envers des membres de partis interdits. A partir du cas particulier de Laroubi, Kabyle algérien à l'« esprit entier qui peut le faire apparaître comme frondeur, mais [qui] n'aurait jamais agi contre les intérêts de la France » aux dires de ses « coreligionnaires », le commandant Wender expose la politique de clémence qu'il se propose d'appliquer pour les internements administratifs dans les cas de soupçon « d'agissements anti-français »⁵²¹. En 1940, alors en poste au cabinet du gouverneur général à Alger, Wender a obtenu l'envoi de fonctionnaires qualifiés auprès d'internés administratifs pour motif politique. Quelques libérations s'en sont suivies, « extrêmement opportunes ». En effet, Wender argumente que la « cause française » avancerait avec des mesures de clémence de ce type. Il faut noter ici que les internements administratifs dont il est question sont utilisés comme des recours lorsque les preuves matérielles sont insuffisantes pour poursuivre en effet un individu pour menées anti-françaises⁵²².

⁵¹⁹ Rappelons que la carrière de Wender l'a amené à diriger le CIE d'Alger pendant 10 ans : la surveillance politique est son métier.

⁵²⁰ Il en sera question dans le chapitre 8.

⁵²¹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°1168, Le commandant Wender, chef du services affaires algériennes à M. le Chef du Gouvernement, Ministre secrétaire d'État à l'Intérieur, Secrétariat général pour l'Administration, Sous-Direction de l'Algérie Vichy, Marseille, 19 décembre 1942.

⁵²² Pour une histoire de l'internement qui tient en même temps le colonial et le métropolitain, Sylvie Thénault, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Odile Jacob, Paris, 2012. Sur les camps en Algérie sous Vichy, particulièrement chapitre 11, « Les camps de la Seconde Guerre mondiale : un ère nouvelle », pp. 245-273.

Par comparaison, la situation des Tunisiens est ici intéressante. En effet, la question ne se pose pas dans les mêmes termes pour les militants du Néo-Destour en métropole qui dans leur grande majorité sont des étudiants, des pharmaciens ou des médecins, et dont le séjour en France ne repose pas sur des bases aussi fragiles que celui des ouvriers algériens. Si l'on redoute moins les passages d'une zone à l'autre, d'un bord de la Méditerranée à l'autre pour certains, c'est aussi parfois qu'ils sont enfermés. Béchir ben Youssef écrit au commandant Wender depuis Trets, dans les Bouches-du-Rhône, à une quarantaine de kilomètres au nord de Marseille, où il a été placé en résidence surveillée « avec onze [...] camarades destouriens », pour « affaire destourienne »⁵²³. Cette présence fait partie des motifs d'inquiétude de l'administration et donc de surveillance des Tunisiens. C'est en raison de ses visites aux « leaders néo-destouriens internés », lors de ses passages à Marseille, qu'on apprend par exemple l'existence de Mohamed Khalifa (ou Ben Khalifa), pharmacien parisien, replié à Marseille à l'été 1940, puis en Tunisie avant de rentrer à Paris⁵²⁴. On apprend qu'à Paris il fréquente Yassine (Abderrahmane Yassine) qui a fait partie du CARNA⁵²⁵, et est depuis 1940 adjoint du consul Vassel à la direction du bureau de propagande spécialisée pour les pays musulmans du Maghreb⁵²⁶. Les Tunisiens, en particulier, sont soumis à une surveillance politique, et donc migratoire, serrée⁵²⁷.

Entre lieux de concentration et trajets transnationaux, c'est une forme réticulaire que l'on voit se dessiner en colletant les bouts d'informations les uns aux autres. Un réseau où il est parfois plus facile de traverser la Méditerranée que de franchir les quarante kilomètres qui séparent Trets de Marseille. Béchir ben Youssef écrit, dans un français parfait et avec une calligraphie irréprochable, qu'il « désire, de temps en temps, [...] rendre visite [à son frère], soit pour lui apporter des effets soit pour [s'] enquérir de sa santé ». En effet, son frère est détenu au fort Saint-Nicolas « pour la même affaire ». Il a déjà essayé d'obtenir l'autorisation de la gendarmerie de Trets, qui la lui a refusée. C'est

⁵²³ AD 13, 76 W 205, lettre manuscrite de Béchir ben Youssef à « Monsieur le Commandant Winder (sic). Directeur des Affaires Algériennes à la Préfecture de Marseille », Trets, 15 novembre 1941.

⁵²⁴ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°169, « Renseignement a/s du Tunisien Khalifa », Marseille, 10 mai 1941.

⁵²⁵ Sur le CARNA, se rapporter au chapitre 1.

⁵²⁶ Charles-Robert Ageron, « Les populations du Maghreb face à la propagande allemande », in : *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, 29^e année, n°114, « L'Afrique française pendant la guerre », avril 1979, pp. 1-39, p. 19. Il sera question de Yassine dans les chapitres concernant l'occupation.

⁵²⁷ De nombreuses courtes fiches relatent les demandes d'autorisation et les trajets de personnes « suspectes », sans que la raison de la suspicion soit toujours mentionnée, par exemple AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°152, « Renseignement a/s de tunisiens suspects », Marseille 9 mai 1941.

sur les conseils d'un avocat, maître Hassan Guellaty, avocat à la cour de Tunis, qu'il s'adresse au commandant Wender pour qu'il prenne parti en sa faveur auprès des autorités compétentes, à savoir la quinzième division du 2ème bureau de l'État-Major. Signe que le bruit court que le service des affaires algériennes, ou plus vraisemblablement la personne du commandant Wender, représente une potentielle ressource pour les Nord-Africains confrontés à des problèmes de communication avec l'administration de l'État en métropole. Le commandant Wender lui répond quatre jours après, le 19 novembre. Il s'est renseigné auprès de l'État-Major pour savoir si ce que demandait Béchir ben Youssef était envisageable. La réponse est négative et définitive, mais le commandant Wender prend le temps d'exprimer une sollicitude inattendue et écrit à Béchir ben Youssef :

« Prenez patience dans l'attente d'une décision qui ne peut manquer de venir mettre fin à votre situation présente et qui saura être juste.

En regrettant de ne pas pouvoir faire plus pour vous, je vous prie de croire à mes bons sentiments. »⁵²⁸

Mais tous les cas ne se ressemblent pas. Aïssa Sakri (ou Skliri, l'orthographe est changeante), né présumé à Souk-el-Arba en Tunisie, fait l'objet d'une mesure administrative en vertu de son appartenance au Néo-Destour⁵²⁹. Il est lui aussi en résidence surveillée à Trets, vraisemblablement l'un des onze compagnons dont parle Béchir ben Youssef. Il est marié, a sept enfants et ne sait ni lire, ni écrire. Il est atteint d'une infection pulmonaire, et a donc été hospitalisé à l'hôpital civil d'Aix fin juillet 1941. Son médecin estime qu'il n'a aucune chance de s'en remettre, mais qu'il lui est encore possible de faire le voyage pour rentrer chez lui. Et le commissaire principal Seignard, chef des services de la police spéciale à Marseille, de conclure qu'« étant donné sa situation de famille et son précaire état de santé Sakliri (sic) Aïssa peut être rapatrié sur son pays d'origine ».

Il arrive parfois que ce soit le ministère de l'Intérieur qui demande une enquête sur une personne en particulier. En octobre 1941, la sous-direction de l'Algérie (section des affaires départementales et communales au secrétariat général pour l'administration, ministère de l'Intérieur), demande ainsi une enquête sur le docteur Rachid Boulouk Bachi,

⁵²⁸ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Services des Affaires algériennes, Marseille, 19 novembre 1941.

⁵²⁹ AD 13, 76 W 205, Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la Sûreté nationale, Commissariat spécial de Marseille, Nord-Africains, n°11902 RT/SP, « a/s du nommé SAKRI Aïssa détenu politique », le commissaire principal de 1ère classe Seignard, Chef des Services de la Police spéciale à Monsieur le Préfet régional, 1ère division – 2ème bureau, Marseille, le 20 août 1941.

qui exerce à Carqueiranne dans le Var. Celui-ci ne s'est a priori rendu coupable de rien, il a seulement pris l'initiative d'écrire à l'administrateur ses idées quant aux modifications à apporter aux politiques touchant l'éducation en Afrique du Nord⁵³⁰. On apprend que le docteur Rachid Boulouk Bachi est né à Fondouk près d'Alger le 19 janvier 1884, qu'il vient d'une vieille famille algérienne et que son père était déjà médecin, jouissant d'une bonne réputation parmi ses patients⁵³¹. Il a obtenu son doctorat de médecine à la faculté de Paris en 1883, et a épousé Marie Deydier, française née à Lyon en 1886. Exerçant précédemment dans le Vaucluse, le docteur Boulouk Bachi s'est installé dans le Var en avril 1941, mais la clientèle étant insuffisante, il a rejoint Violès, dans le Vaucluse, au mois d'octobre 1941. Il est qualifié d'« homme sérieux et praticien probe ». Selon toute vraisemblance, le docteur Boulouk Bachi est donc un homme installé de longue date, marié, exerçant une profession considérée à la fois comme supérieure et humaniste. Rien n'est dit de son statut même si, étant donnée sa vie, l'on pourrait s'attendre à ce qu'il ait acquis le rang de citoyen. Son âge, son ancienneté, sa profession, son mariage... rien de tout cela n'infléchit la pratique suivante : lorsqu'un Algérien s'adresse à l'administration, il est suspect, et c'est à l'administration qui gère le colonial, au niveau le plus local, le plus interpersonnel, de se charger d'enquêter sur lui.

Il est vrai au demeurant que Wender fait office à la fois de représentant local des services de l'État dédiés aux Nord-Africains dans les Bouches-du-Rhône (malgré l'existence d'un SAINA dans la ville), et de rouage non négligeable à l'échelle impériale pour ce qui concerne l'Algérie. En témoignent ceux qui font appel à lui. Lakhdar Amrouche est directeur du journal *El Balagh*, domicilié au 7, rue de Lorraine à Belcourt, Alger⁵³². Le 5 mai 1941, Lakhdar Amrouche envoie une lettre au commandant Wender. Sa demande est précise : il souhaite avoir le soutien de Wender pour obtenir un sauf-conduit pour la métropole pour un certain Ali ben Boudjema, qu'il veut envoyer à Marseille comme reporter pour son journal. La lettre est très cordiale, les deux hommes

⁵³⁰ AD 13, 76 W 205, Ministère de l'Intérieur, Secrétariat général pour l'Administration, Section des Affaires départementales et communales, Sous-Direction de l'Algérie, Réf, 143-5-222 A.D-ALG.A, État Français, à Monsieur le commandant Wender, Chef du Service des Affaires Nord-Africaines à la Préfecture de Marseille (sous le couvert de Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône), Vichy, 8 octobre 1941.

⁵³¹ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n °695, « Note a/s du docteur Boulouk-Bachi », Marseille, 21 octobre 1941.

⁵³² AD 13, 76 W 205, Monsieur Amrouche Lakhdar, directeur de « El-Balagh El Djazaïri », « Journal arabe hebdomadaire religieux, scientifique, d'éducation morale et d'information, le plus propagé dans les milieux musulmans », à Monsieur le commandant Wender, chargé des affaires Nord-Africaines à la Préfecture de Marseille, Alger, 5 mai 1941 ; Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « Note a/s indigène algérien désirant venir à Marseille », Marseille, 12 mai 1941.

ont l'air de se connaître et de s'estimer. Lakhdar Amrouche en profite pour dire au commandant Wender à quel point son départ d'Alger est regretté. La relation des deux hommes n'est peut-être pas aussi intime que pourrait le laisser suggérer la lettre, mais dans tous les cas, si demande il y a, elle se fait entre deux personnes qui s'adressent l'une à l'autre sur un pied d'égalité. Pied d'égalité dans le ton adopté. C'est tout de même d'une transaction qu'il s'agit, car le rédacteur en chef précise bien que les colonnes de son journal sont à l'entière disposition du SAA. Sans plus de détour que l'exige la stricte politesse, le directeur du journal se propose donc de servir de relais de propagande à l'État. Le journal en question est, aux dires du commandant Wender, un journal « de tendances maraboutiques, [...] très dévoué au point de vue français et il n'y a aucun inconvénient d'ordre politique à le voir se répandre dans les milieux nord-africains de la métropole ». On pourrait voir dans cette cordialité une connivence de patriote. Peut-être est-ce d'ailleurs le cas. Mais les cas examinés précédemment laissent penser que ce n'est pas aux seuls patriotes que peut s'adresser la cordialité de Wender.

2.6. Loyauté et islam

Un sujet, souvent en creux, rassemble toutes les administrations qui s'intéressent à la présence des Nord-Africains en métropole, et lie les problématiques de gestion de cette population : l'islam. Il manque à Marseille un imam, et ce manque se fait sentir aussi bien dans les garnisons (notamment au camp Sainte Marthe où sont rassemblés les soldats prisonniers nord-africains libérés), que dans le camp Lyautey pour les travailleurs, et dans la population nord-africaine installée à Marseille, de longue date ou pas. Preuve en est, s'il en fallait une, les controverses qui tiennent tout au long de la guerre sur l'installation d'une mosquée à Marseille (ou à Nice). C'est en effet en raison de l'absence de lieu de culte officiel que manque un personnage qui ferait le lien entre l'administration des croyants et la gestion des administrés. Il faudrait donc trouver, pour pallier ce manque et jusqu'à ce que, le projet de mosquée ayant été réalisé, un imam officiel puisse assurer ce rôle, un « imam officieux », « susceptible d'être consulté lors de certaines manifestations de la vie privée ou publique : inhumation des musulmans décédés dans les hôpitaux militaires ou civils – représentation à des cérémonies organisées avec la participation des différents cultes, etc. »⁵³³.

⁵³³ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°712, « Note a/s d'un imam pour la garnison et la ville de Marseille », Marseille, 24 octobre 1941.

On dénombre, très approximativement, 1 000 à 2 000 soldats présents à Marseille, entre le camp de Sainte-Marthe et les différents hôpitaux de la ville. Ce sont des hommes « malades ou blessés », car c'est bien souvent là le motif de leur libération, « amoindris physiquement et moralement », « encadrés par aucune formation régulière », donc fragiles et largement laissés à eux-mêmes. En outre, le personnel des hôpitaux métropolitains n'est pas formé à comprendre « leurs dispositions particulières et leurs besoins », comprendre ici à la fois les spécificités des règles et rites religieux quant au corps, mais également la profondeur de leur isolement et la violence de l'éloignement, car « isolés », « ils éprouvent d'avantage le besoin d'un réconfort moral à essence religieuse ». Par ailleurs, une disposition très récente a créé un service d'aumônier de garnison et d'hôpitaux pour les catholiques et les protestants⁵³⁴. Vu que des initiatives en ce sens ont eu lieu pendant la guerre (désignation d'imams aux armées) et à Paris au printemps 1941 pour les musulmans prisonniers dans la capitale, il semble que le pas à franchir n'est pas grand pour appliquer les mesures faites pour les chrétiens aux musulmans, ou pour officialiser les pratiques d'encadrement religieux des musulmans qui existent déjà. Dernier point important : en apaisant ainsi les « états de l'âme » des « indigènes », cette personne agirait pour le bien de la nation, car il lui serait ainsi possible à la fois de donner à l'administration de précieux renseignements sur l'« état d'esprit » des Nord-Africains et de diffuser une « propagande parlée » favorable au régime.

Prendre les « Nord-Africains » par le cœur pour les amener à rester fidèles à la France, en somme. Seulement, il est difficile de trouver effectivement quelqu'un ayant les qualifications suffisantes. Deux candidats sont évoqués. Lakhdar Righem, originaire de Zennina près de Djelfa et interprète du service de la MOI au camp Lyautey, est un candidat parfait, mais il est bien trop occupé par son service quotidien pour se charger d'une tâche supplémentaire. Mohamed Ben Dahman se charge des ablutions mortuaires, il est donc bien connu dans la communauté, mais sa formation semble trop rudimentaire pour ce qui serait exigé de lui. Finalement, il serait peut-être plus simple de faire venir d'Algérie (puisque la majorité des Nord-Africains sont Algériens) quelqu'un de confiance, accrédité par les autorités militaires et les autorités civiles et qui pourrait être rattaché au SAINA, donc à la préfecture. La proposition est sensée, mais elle ne solutionne pas le problème en l'état : personne, dans la région, ne fait réellement le lien entre les administrés musulmans et l'État.

⁵³⁴ Décret du 28 août 1941, paru au JO du 10 septembre 1941.

3. L'« indigène désirable »

Cette surveillance inquiète et pointilleuse produit une masse documentaire considérable, dans laquelle la multiplicité, la diversité des parcours migratoires frappent le lecteur. Une attention soutenue semble cependant se porter sur une figure spécifique, bien loin de l'image du travailleur nord-africain, main-d'œuvre corvéable et échangeable, indécrottable illettré superstitieux et difficilement adaptable comme on peut en lire le portrait dans de nombreuses sources focalisées sur les lieux de travail comme les usines ou les mines. Cette figure est celle du « Nord-Africain » adapté, « vêtu correctement à l'européenne », menant une vie « occidentalisée », un « indigène désirable » en somme, qui a un bon travail, est marié à une Française, ou au moins vit maritalement avec une Européenne, et soutient le régime, ou du moins n'y est pas opposé. À travers son adaptabilité et son utilité économique, mais également son adhésion au modèle social et familial « occidental », c'est sa loyauté à l'égard du régime, c'est-à-dire son insensibilité aux attraits du régime nazi qui est investigué : travail, famille, donc patrie.

3.1. Travail

Cet « indigène désirable » n'est pas tout à fait un « travailleur », il est encore moins un « évolué ». À bien des égards, c'est un bon Français. Il peut occuper des postes très différents : mécanicien, commerçant, employé... L'un des points communs à ces hommes, c'est qu'ils habitent en métropole depuis un certain temps et ont pu à la fois exercer plusieurs métiers, prouver leur constance dans la tâche qui leur était donnée et faire montre de leur capacité à retrouver un travail et à « s'adapter », car ils aiment la France et souhaitent plus que tout y demeurer.

C'est bien là le sens des remarques effectuées par un « ancien chef de détachement indigène » : « il n'est guère de musulman qui heureux d'abord de rentrer auprès des siens à l'expiration d'un engagement de travail, n'ait éprouvé ensuite le désir sincère de revenir travailler en France »⁵³⁵. La France, dans cette interprétation, est le lieu où ces hommes peuvent s'« élever » dans leur travail et contenter leur « contremaîtres européens » en accédant à des tâches plus complexes que celles qui leur étaient dévolues au départ. Ainsi de ces « berbères » qui apprennent rapidement la manipulation des ponts roulants

⁵³⁵ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°794, « Renseignement, de l'adaptation du travailleur algérien à la métropole », Marseille, 11 novembre 1941.

électriques et en assurent la commande « avec dextérité et habileté », mais également d'autres qui sont devenus chefs d'équipe dans certaines industries, notamment portuaires, ou encore un Kabyle ayant commencé dans les fabriques de drap à Vienne et devenu depuis traiteur à Marseille. L'argument de la rémunération est bien relevé, celui de l'amélioration notable des conditions matérielles d'existence également, mais un autre aspect de la présence en métropole et de l'accès à un travail plus qualifié est largement mis en avant : la « fierté et une sorte de sentiment de supériorité et d'affranchissement de travailler avec les Français en France »⁵³⁶. Preuve est de cette adaptation, de cette supériorité, de cette fierté : ces hommes ne retournent que rarement en Algérie, une fois l'an, voire moins. Ce propos n'est pas gratuit. Il sert un but précis, révélé finalement : les Algériens, acquis à la France, devraient constituer le gros de la main-d'œuvre, même dans les domaines où ils n'excellent pas comme les mines ou l'agriculture, et où ils pourraient remplacer « cette population venue de l'Europe centrale ou des péninsules méditerranéennes et qui demeure bien plus « étrangère » que notre indigène algérien », *topos* bien connu (et qui existe encore aujourd'hui) d'un colonialisme paternaliste, indigénophile et xénophobe. À cela s'ajoute un intérêt supplémentaire pour la colonisation : les Algériens passés par la métropole et qui y sont restés suffisamment pour évoluer dans leur métier pourraient, à l'occasion de leur retour éventuel en Algérie, servir dans leur village et y apporter « un peu de progrès français en qualité de garagiste, d'ouvrier du fer, etc. ». Un transfert de connaissance pour la cause de l'assimilation, en somme. Alors des personnages de papier donnent corps à cette figure de l'« indigène désirable ».

Amokrane Mokrani est magasinier dans une maison d'automobiles à Paris. Il est arrivé à Paris à 20 ans, au début des années 1930, et il est désormais chef d'îlot à la défense passive à Paris. Mohamed Bourouai⁵³⁷ habite à Paris depuis longtemps – la date exacte de son arrivée n'est pas spécifiée. Il a d'abord travaillé chez un commerçant en primeur des Halles, puis s'est installé à son compte en 1938. Amokrane Laraik (ou Larek) voyage entre Paris et la zone non occupée. Il a longtemps vécu en Espagne et a épousé une Espagnole puis a quitté ce pays pendant la guerre civile, avant de s'établir à Paris, au 22, rue des Petites Ecuries, comme « commerçant en articles nord-africains ». Mohamed

⁵³⁶ *Ibid.*

⁵³⁷ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°549, « Renseignement a/s Bourouai Mohamed », Marseille, 16 septembre 1941.

Damardji⁵³⁸, quant à lui, est arrivé à Paris après la Première Guerre mondiale. En 1925, alors employé de banque, il épouse une Française. Son activité professionnelle se diversifie au cours des années 1920 et 1930. Il passe d'abord quatre ans en AOF pour le compte d'une maison de commerce de Paris, puis à son retour retrouve du travail auprès de diverses banques et compagnies d'assurance. Godin, chef du service de la rue Lecomte, le choisit ensuite pour être gérant du cercle des étudiants nord-africains de Paris, mais à la suite de la fermeture de cet établissement, le même Godin intervient pour le faire nommer comme interprète auprès des tribunaux de Paris. Cet emploi, où il est vacataire, n'est visiblement pas suffisamment rémunérateur. Il semble que Damardji retourne un temps en Algérie où il s'allie avec des primeuristes, et il s'associe finalement avec un commerçant des Halles pour importer des primeurs. Il est à Paris à l'arrivée des troupes allemandes et fuit d'abord à Marseille, puis à Alger pour quelques semaines. Il revient ensuite à Marseille et cherche à organiser son retour à Paris, son épouse étant restée dans leur appartement de Nanterre.

Le mépris du régime de Vichy à l'égard des intellectuels s'ajoute parfois au mépris généralisé à l'égard des « indigènes » intellectuels pour présenter des figures rigides d'aigris. Ainsi de Chérif Sahli, dont la ténacité à obtenir un poste à la hauteur de sa formation semble suspecte. Son parcours le mène entre 1939 à 1941 successivement de Paris à Constantine puis à Lyon, en plus d'être mobilisé au début de l'année 1940. Rédacteur en chef de la revue *Ifrikyia* avant la déclaration de guerre, il est professeur adjoint à Paris à l'école primaire supérieure Colbert jusqu'à la fermeture de celle-ci, puis est appelé à se mettre à la disposition du rectorat d'Alger. Après la démobilisation, il est nommé instituteur intérimaire en Kabylie, ce qui ne correspond pas à ses ambitions. Il cherche un meilleur poste à Constantine, abandonne ses fonctions au début de l'année 1941 et rentre à Paris après un rapide passage à Lyon où il avait pour idée de suivre les cours d'agrégation de philosophie. À l'été 1941, il semblerait qu'il soit en train de préparer le concours dans la capitale. Chérif Sahli ne fait état d'aucune amitié particulière pour les autorités d'occupation, mais il apparaît néanmoins comme digne d'être suivi de près par les services de surveillance. En effet, s'il est en l'état absorbé par sa tâche, ardue, ses difficultés matérielles font de lui un candidat parfait au dévoiement. Au-delà de ses conditions matérielles d'existence, c'est surtout son éducation, son érudition, même, qui donne lieu à tant d'inquiétude, car le trop grand différentiel entre sa culture et sa position

⁵³⁸ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°591, « Note a/s de Damardji Mohamed », Marseille, 26 septembre 1941.

sociale sont à l'origine d'une immense frustration, au point où « quelques uns de ses coreligionnaires [...] redoutent, si on ne lui rend pas un poste honorable dans l'Enseignement, qu'il soit une proie toute indiquée pour les Services Allemands », auquel cas il deviendrait un « adversaire de taille, ayant plus de moyens que YASSINE et vite plus dangereux que lui ». Du travail on passe donc insensiblement à la loyauté politique, mais avant d'analyser l'imbrication de ces deux éléments, il faut comprendre la place d'un troisième : la famille.

3.2. Famille

L'« indigène désirable » a une famille française. Il n'a pas seulement épousé une femme de nationalité française, mais s'ajoutent aux caractéristiques du bon travailleur adaptable celles du bon père de famille, qui forme un couple soudé avec sa femme et s'occupe de la juste éducation de sa progéniture.

Amokrane Mokrani, le magasinier dans une maison d'automobiles, vit depuis huit ans avec une Française. Il dépeint cette union comme salvatrice : elle l'a « sauvé », à la fois d'une vie dissolue et de l'influence communiste. C'est sa « douceur », caractéristique toute féminine, et l'« emprise » qu'elle a sur lui qui lui ont valu de devenir un homme honnête, qui ne « pense plus qu'à son foyer et à son travail ». L'« indigène » arrivé en métropole, aux prises avec les perversions de la ville, à savoir la fréquentation des cafés et la politique, peut être racheté par la probité de la « jeune compagne » française : « le voilà le vrai miracle français ! ». Tous les maris ne sont pas aussi dithyrambiques, mais on retrouve les mariages avec des Françaises, ou des Européennes, comme un trait commun de ces « indigènes désirables ». Le Kabyle anonyme qui s'était embauché dans une usine de drap à Vienne avant de s'établir à son compte est non seulement marié à une Française, mais il envoie son enfant dans une institution libre, tenue par des religieuses : un établissement d'enseignement catholique, donc. Ce « vieil algérien agit, pense et parle comme un vrai français »⁵³⁹. Mohamed Bouraoui, installé à son compte comme marchand de primeurs, a lui aussi épousé une Française, Marie Frache, avec qui il a un enfant et qui l'aide dans la tenue de son commerce. L'homme et la femme, l'enfant unique, le commerce tenu à deux : Mohamed Bouraoui ne mène en effet pas une existence typiquement algérienne en métropole – du moins pas du point de vue de l'administration.

⁵³⁹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°794, *op.cit.*

L'identification de ces « indigènes » à la France ne va pourtant pas de soi. Car si, au compte-gouttes, on veut bien voir en eux de « bons » Français, qu'ils le soient tous en droit ne semble pas un fait acquis. Il faut régulièrement rappeler aux administrateurs leur qualité de Français. Cela fait même parfois l'objet de circulaires propres : ainsi, le 4 août 1942, en plein recrutement pour les houillères, alors que depuis le début de la guerre des recensements constants de la population nord-africaine sont demandés dans toutes les localités, que les vagues successives de recrutement et de rapatriement ont fait traverser le pays à des milliers d'entre eux, dans les deux sens, que donc toutes les préfectures de France ont eu à s'occuper spécifiquement de leur présence sur le territoire, de l'établissement de papiers d'identité, de spécifier qui était ou n'était pas en droit de rester, à la mi-1942, donc, « le problème juridique de la nationalité des indigènes algériens [est] ignoré de quelques collectivités publiques ou de certains fonctionnaires de la Métropole ». Il apparaît nécessaire de réaffirmer que « les indigènes de l'Algérie possèdent la nationalité française en vertu des articles 1 et 2 du sénatus consulte du 14 juillet 1865 » et qu'« en conséquence, ils doivent, en toute occasion, être considéré comme français *lorsque seule la question de nationalité est en cause* »⁵⁴⁰. Cette question de la nationalité, détachée de la citoyenneté, se retrouve dans un certain nombre de mesures sociales phare du gouvernement de Vichy, clairement prises pour contrer l'influence allemande qui progresse chez les Nord-Africains de métropole.

La question de la nationalité française des Algériens est réaffirmée, de manière étonnante, dans leur capacité à la transmettre. En novembre 1942 (le 11 très exactement, le jour donc de l'invasion de la zone non occupée par l'armée allemande), un problème de nationalité est soulevé : Giovana Alberto, de nationalité italienne, a épousé à Lyon en 1931 Abdelkader Mersaoui, originaire d'Oran. On se demande si elle doit de ce fait être considérée comme Française. La réponse est à la fois univoque et confuse :

« une étrangère qui épouse soit un français, soit un musulman algérien, n'obtient le bénéfice de la nationalité française que si elle fait, le jour même du mariage, une déclaration d'option de la nationalité française. Si cette déclaration d'option n'a pas été effectuée, la nationalité française ne peut plus dès lors être obtenue que par la voie normale de la naturalisation. »⁵⁴¹

⁵⁴⁰ Les mots soulignés le sont dans la source. C'est moi qui mets en avant ce qui est en italique.

⁵⁴¹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « A/s italienne mariée à un indigène algérien », Marseille, 11 novembre 1942.

Étrange réponse en réalité. Alors même qu'est régulièrement réitérée l'affirmation selon laquelle les « musulmans algériens » sont bien Français du point de vue de la nationalité, l'administrateur présente ces deux catégories comme des alternatives : soit l'un, soit l'autre. Par ailleurs, n'est pas évoqué ce qui est évidemment l'objet patent de la demande : si cette femme étrangère, Européenne, épouse un indigène, devient-elle alors citoyenne française ou indigène à son tour ?

Sont-ils ou ne sont-ils pas Français ? Pris sous un autre angle, la tension irrésolue dans cette question se fait jour. À l'occasion d'une autre question relative à un cas particulier – c'est bien souvent ainsi que l'on trouve des réponses à ces problématiques identificatoires – c'est l'accès des Algériens aux droits sociaux qui est mis en exergue. Alors qu'il faisait la demande du versement de la prime à la natalité pour un de ses enfants – on ne sait rien de plus sur ce cas – un homme s'est vu opposer une fin de non-recevoir par la municipalité de Marseille. À la suite de sa protestation, le ministère de l'Intérieur est sollicité pour régler le conflit. La réponse de la sous-direction de l'Algérie est la suivante : la prime doit être payée aux Algériens installés en métropole à la faveur d'une naissance en métropole, mais elle ne peut aucunement être réclamée pour des enfants naissant en Algérie de parents musulmans algériens, quand bien même installé(s) en métropole. Ce n'est pas le statut mais le territoire qui règle la question : les politiques natalistes s'adressent aux familles qui ont fait le choix définitif de la métropole et qui de ce fait élèvent des « indigènes désirables », avatars de Français, et non des musulmans coloniaux qui n'ont en l'état aucunement vocation à devenir des Français à part entière, quand bien même ils seraient Français du point de vue de la nationalité.

Il faut se représenter les questions d'appartenance au croisement d'un certain nombre de champs. Celui de la nationalité joue bien sûr (ce n'est pas pareil d'être Algérien ou Marocain), celui du territoire d'installation (ce n'est pas pareil d'être installé en métropole ou en Algérie, quand bien même la plupart des parcours migratoires sont complexes et multiples), celui de la famille (ce n'est pas pareil d'avoir une famille en Algérie ou d'avoir épousé une Française, voire une Européenne), celui du travail (ce n'est pas pareil d'être un travailleur recruté que d'être un commerçant ou un employé, embauché à titre individuel). Éduquer ses enfants à la française, à la catholique même, représente de manière très claire un critère supplémentaire pour l'inclusion dans ce sas qui fait d'un Nord-Africain non pas un Français, ce qu'il est, mais un presque-citoyen – sans pour autant en avoir les droits.

3.3. *Patrie*

Aux critères de travail et de vie de famille – donc d’« utilité » pour la nation – de mœurs et plus généralement d’adaptabilité ou d’assimilation, s’ajoute un autre critère qui répond en écho aux deux premiers, tout en présentant des caractéristiques qui lui sont propres : la loyauté, ou l’allégeance. Sont traqués les signes d’activité ou de passivité politique, à la fois au passé et au présent.

Amokrane Mokrani dresse un portrait édifiant de son existence parisienne, ou plus exactement, l’observateur qui a écouté sa conversation avec un ami dans un grand café le 8 novembre, retrace avec beaucoup d’émotion le sort qui fut celui du jeune homme arrivé de son village dans la métropole :

« À 20 ans dans la capitale, je fus vite un mauvais sujet, attiré par les plaisirs et les cafés où tout mon argent s’en allait. J’ai failli sombrer dans le communisme car il fallait adhérer à un syndicat rouge pour conserver du travail. Quel mal a fait ce communisme aux travailleurs musulmans de la métropole ! Tous les aigris, les paresseux, tous les malheureux y sont venus parce qu’on y cultivait les mauvais penchants de l’homme. Aux prises avec l’incertitude constante du lendemain, aux prises avec la peur de manquer de pain et d’être obligé de rentrer au pays pour y reprendre un genre de vie impossible, l’ouvrier indigène croyait trouver là le remède à son sort. Pourquoi le Gouvernement Français ne comprend-il pas qu’il lui suffit de nous donner « du travail » pour nous protéger du communisme. Nous ne demandons qu’à vivre par notre labeur, avec des lois justes ; et sans distinction de race puisque nous sommes français » ⁵⁴²

Le parcours professionnel de Mohamed Damardji est très varié et il apparaît comme « très honorablement connu » et ne pouvant être « suspecté d’action antifranaïaise ». Ce constat est pourtant immédiatement mitigé, non pas qu’il ait commis un quelconque acte répréhensible, mais pendant les quelques semaines qu’il a passées à Alger à l’été 1940, dans les premiers temps de l’occupation, il est « apparu peu confiant dans les destinées de la France », et plus grave, il aurait « cru à la prochaine venue des Allemands en Algérie ». Une distinction intéressante est alors introduite pour analyser son positionnement culturel, et donc politique – et ce cheminement du culturel au politique représente bien la méthode d’investigation des enquêteurs. Mohamed Damardji pourrait être considéré comme « davantage occidentalisé que francisé ». Que peut vouloir dire cette nuance ? Qu’il serait favorable à « une évolution inspirée de l’exemple turc ».

⁵⁴² AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°795, « Renseignement. État-d’âme d’un travailleur kabyle de Paris », Marseille, 11 novembre 1941.

Il est suspecté de souhaiter une « préservation [des caractéristiques] ethniques et religieuses [de l'Algérie] », ce qui du point de vue de Vichy est à double tranchant : si une préservation des caractéristiques spécifiques d'une population coloniale au sein de l'empire peut être souhaitable, cette insistance sur des particularismes peut devenir dangereuse si elle implique une relation plus étroite avec une autre puissance, une autre tutelle – panislamique, par exemple. Cela n'équivaut pas immédiatement à souhaiter un rapprochement avec l'Allemagne, ce dont il n'est pas suspecté. En revanche, par la suite, l'enquête reprend un vocabulaire largement moral et comportemental : il « fait parfois figure d'aigri », notamment en raison de sa perte d'influence politique et du fait qu'il ne peut donc plus « intriguer les uns et les autres et parler en personnage important ». Il aurait en effet « pris part dans des intrigues partisans du régime passé ». S'il n'est pas suspect de collaborationnisme, il est donc bien suspect pour avoir eu une place sous la Troisième République (quelle place, on ne sait pas bien) et pour laquelle il serait en querelle avec « quelques-uns de ses coreligionnaires ».

En conclusion, ce ne sont pas tant ses opinions ou son engagement politiques, même passés, qui prévalent dans l'analyse de son assimilation à la France (il « ne peut être suspecté de relations avec l'Allemagne ni les ennemis de la France ») mais bien sa personnalité : si ses idées peuvent gêner, c'est peut-être plus encore sa personnalité, le risque noté d'aigreur qui font dire qu'il n'est pas « rigoureusement fixé dans le creuset français ». Au contraire, Mohamed Bouraoui, dont on ne sait d'ailleurs de ce fait que peu de choses, est au-dessus de tout soupçon. Il n'a « jamais fait de politique et n'a aucune attache avec les militants et propagandistes de la capitale ». C'est qu'à l'inverse de Damardji, « occidentalisé », Mohamed Bouraoui est lui « francisé ». Installé à Paris, son activité commerciale l'amène à se rendre deux ou trois fois par an en Algérie et à l'été 1941 il se trouve à Avignon pour affaire, où il est venu en franchissant clandestinement la ligne de démarcation. Ce dernier élément ne le met absolument pas en position d'être considéré comme un délinquant par l'administration. Bien au contraire, ces allers et venues, sa forte mobilité, liée à son activité professionnelle, apparaît comme un signe d'ardeur au travail. Ce délit, grave pourtant, n'empêche aucunement qu'il soit considéré comme « sûr du point de vue national ».

Mahieddine Mazief⁵⁴³, commerçant en primeurs aux Halles (probablement l'employeur de Mohamed Bourouai et l'associé de Mohamed Damardji) présente une

⁵⁴³ AD 13, 76 W 205, Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°537, « Renseignement, État-d'esprit à Paris », Marseille, 29 août 1941.

figure assez différente : l'attentiste. Il se trouve à l'été 1941 à Marseille, en attente pour aller passer quelques temps à Alger. Son départ de Paris est dû à un bruit qui semble courir les Halles et l'inquiète grandement, ce pour quoi il juge plus prudent de s'extraire de son milieu parisien. Il semblerait que se fomentent « quelque chose contre les Allemands », ce à quoi il ne semble pas vouloir prendre part. Rien n'indique de sa part pourtant un quelconque soutien aux autorités d'occupation, mais les Halles semblent être le théâtre d'un mouvement de mécontentement, le lieu de propagation de « critiques acerbes » contre la « répression des agissements communistes et contre les partisans de la collaboration ». Le positionnement de Mazief ne fait pas l'objet de plus de commentaire, mais cette absence même peut être interprétée comme une absence d'inquiétude ou de réel soupçon. Au fond, ce qu'on attend d'un commerçant algérien, c'est bien de ne pas vouloir se mêler de politique et sa répugnance à s'inscrire dans les luttes locales contre l'occupant, sa fuite même à Marseille puis à Alger, semblent donner l'image qui sied à son statut : neutre au possible, occupé à son affaire commerciale, désengagé de la politique, que ce soit du côté des communistes ou du côté des autorités d'occupation, auxquelles il ne semble apporter aucun soutien particulier.

Amokrane Laraïk présente un cas plus ambivalent. Comme vu précédemment, il a vécu en Espagne pendant une trentaine d'année, a épousé une Espagnole, mais il a quitté ce pays au moment de la guerre civile : il ne peut pas être suspecté de soutien à la cause républicaine espagnole. Il est décrit comme un « homme travailleur et détaché de la politique », mais ses amitiés contrebalancent cette description. En premier lieu il est ami avec Maître Lahmek. Celui-ci a quitté Paris au moment de l'offensive allemande, accompagnant le député Galandou Diouf⁵⁴⁴ à Bordeaux, avant de se rendre à Nice. On ne peut donc dans un premier temps le soupçonner d'avoir voulu entrer en contact avec les autorités d'occupation ! Cependant, il est rentré dès juillet à Paris et il semble encore s'y trouver. Cela n'est pas, en soi, suffisant pour le soupçonner mais ne représente pas non plus une preuve intangible de sa fidélité au régime de Vichy, d'autant qu'un bruit invérifiable court qu'il serait en contact avec des Allemands. En deuxième lieu, Amokrane Laraïk est également lié professionnellement à un certain Abderahman Drissi, marocain. Ils font du commerce ensemble : Drissi lui envoie depuis Rabat des marchandises pour son commerce parisien. Or Drissi a vécu à Paris mais a été refoulé en 1938 suite à une

⁵⁴⁴ Maire de Rufisque, député du Sénégal, il était absent lors du vote des pleins pouvoirs à Pétain et s'était embarqué le 21 juin 1940 à bord du Massilia pour Casablanca afin de constituer un gouvernement en exil en opposition au gouvernement de Vichy.

condamnation devant le tribunal correctionnel. On ne sait rien des raisons de cette condamnation, mais elle ne représente de toute évidence pas un bon point pour Laraïk.

On retrouve les obsessions de Vichy dans la surveillance des Nord-Africains, mais dès lors que cette surveillance s'effectue sur des individus dont le lieu de vie est la zone occupée, ces critères sont confrontés à ceux de l'occupant. Le nombre des Nord-Africains, et dans cette catégorie des Algériens, présents en métropole ne peut justifier à lui seul les efforts de Vichy pour intégrer ces individus dans le giron de la nation. C'est d'autant plus flagrant que cette population fait l'objet de sous-catégorisation où se mêlent catégories identificatoires ethno-raciales – en réalité banales depuis avant la guerre et pas spécifiques aux Nord-Africains –, place de la religion, mais surtout rôle masculin et familial, travail et loyauté. C'est dans ces deux dernières catégories que l'on peut trouver les raisons des efforts des administrateurs en charge de cette population pour lui aménager une place stable dans la définition de la population française. Du point de vue du travail, une tension se fait jour selon les contextes, et il peut être très utile, comme dans le cas du grand rapatriement de 40-41, de ne pas avoir à considérer la présence de ces hommes en métropole comme légitime, parce que le chômage augmente et qu'ils ne seraient pas réellement Français. Pourtant, il devient nécessaire de leur conférer une légitimité renouvelée lorsqu'il s'agit de recruter et de stabiliser une main-d'œuvre qu'il faut bien souvent recaser, d'abord parce que la main-d'œuvre manque à nouveau, puis à partir de novembre 1942 parce que le rapatriement n'est plus une option. Cela n'efface pas le traitement spécifique en termes de surveillance auxquels ces travailleurs sont soumis, mais à bien des égards leur position du point de vue de la réquisition est similaire à celle des métropolitains.

L'attrait premier d'Amokrane Mokrani pour le communisme n'est aucunement la marque d'une adaptation à la vie occidentale. Cette adaptation est fortement valorisée, si tant est qu'elle signifie bien vivre de son travail (honnête), vivre avec une femme (si possible une Française) et aimer son pays (la France). Et pourtant quand bien même une telle assimilation aurait lieu, les vexations, l'impossibilité de s'invisibiliser tout à fait, la conscience de n'avoir pas eu la même éducation ou de ne pas avoir le même accès au droit et au travail fait le lit d'un mécontentement qui peut se changer en revendication. C'est ce processus-là, qui fait d'hommes « francisés » des « aigris » que les administrateurs de Vichy en charge de la surveillance des Nord-Africains en métropole craignent le plus, comme dans les propos d'Amokrane Mokrani :

« La vie occidentalisée que mes camarades et moi menons à PARIS permet de voir qu'on a voulu nous tenir dans l'ignorance afin de mieux nous asservir. Il y a eu de bien grands coupables parmi les dirigeants français et, cependant, on pourrait tant obtenir de nous si on savait s'y prendre. Nous nous sentons fixés au destin de la France, mais qu'on pense à nos malheureux frères restés au Pays et qu'on leur assure du travail pour leur permettre de s'élever comme je me suis élevé moi-même. »⁵⁴⁵

C'est finalement la question de la loyauté qui semble animer de plus en plus les efforts faits pour affirmer une place spécifique et stable aux « Nord-Africains » en métropole, et ce dans le cadre de la présence nazie. Cela n'est pas seulement vrai dans la zone occupée avant l'invasion de la zone non-occupée : en réalité le décrochement entre territoire et administration, caractéristique de Vichy, est bien visible à la fois dans le traitement des questions de main-d'œuvre et dans les questions de surveillance politique dans le rapport à l'occupant. Ainsi de Bouraoui qui est considéré comme un bon élément alors que dans la très courte note rédigée sur son compte apparaît clairement qu'il a franchi clandestinement la ligne de démarcation. Du point de vue de Vichy, c'est bien là un signe d'allégeance au régime et non pas prioritairement un délit. Cet exemple, celui du franchissement de la ligne de démarcation comme critère de loyauté, voire d'allégeance au régime de Vichy, a sa contrepartie dans l'autre sens : un « Nord-Africain » passant trop facilement d'une zone à l'autre est soupçonné au mieux de faire l'objet d'une tentative de séduction par les Allemands, au pire d'être franchement collaborationniste. Dans ces considérations territoriales sur la preuve de la loyauté des populations colonisés, un lieu en particulier concentre présence maghrébine, facilité de circulation, efforts de propagande et organisation administrative : Marseille.

⁵⁴⁵AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches, Services des Affaires algériennes, n°795, « Renseignement, État-d'âme d'un travailleur kabyle de Paris », *Ibid.*

Chapitre 4. Marseille, 1941-1942

La ville brasse. Tous ceux qui viennent d'Alger, d'Oran, de Philippeville, de Tunis ou de Tanger touchent terre dans le port de Marseille. Après l'armistice, pendant le rapatriement, des dizaines de milliers de Nord-Africains venant de tous les coins du territoire métropolitain passent également par Marseille avant de traverser la Méditerranée vers le sud. C'est aussi une ville qu'habitent depuis des décennies des milliers d'Algériens, de Marocains, de Tunisiens. Parfois depuis toute une vie, ils y sont installés parmi les autres, Français ou immigrés : des dockers, des manœuvres, des étudiants, des artistes, des commerçants... Marseille a une « colonie nord-africaine », au dire de l'administration. Cela suppose un tissu serré de lieux de vie, des cafés au cimetière en passant par la mosquée, et d'associations, qu'elles soient religieuses, liées à l'armée, ou chapeautées par un parti politique. Cette présence indique aussi un réseau étendu de relations, des indics des services de surveillance aux notables qui écrivent personnellement aux préfets. Les archives des Bouches-du-Rhône ont conservé quelques cartons qui renferment des documents sur Marseille pendant les années de Vichy et sous l'occupation, ceux du SAA. On y lit une ville qui s'observe elle-même autant qu'elle est le centre d'un vaste réseau, car toutes les routes mènent à Marseille. Entre 1940 et 1942, tous les Nord-Africains, « travailleurs » ou non, y passent : entre les rapatriements, la démobilisation, les recrutements, les rassemblements, et les affaires, peu sont ceux qui échappent à au moins quelques jours au port ou au « camp Lyautey ». Tout de suite, en effet, est investi et rebaptisé le camp des Baumettes à Mazargues, qui servira à contrôler les traversées méditerranéennes des civils « indigènes » musulmans nord-africains, alors qu'au même moment est créé le SAA, qui surveille la propagande. Cela fait de Marseille le centre névralgique communicationnel et décisionnaire pour l'administration territoriale et la surveillance des Algériens.

Ce n'est, cela dit, pas là le seul effet du conflit. Marseille a une longue histoire immigrée. Dès le XVIII^{ème} siècle, c'est une « ville-carrefour »⁵⁴⁶. Elle se développe considérablement au XIX^{ème} siècle : entre l'extension du port vers le Nord qui

⁵⁴⁶ Michel Vovelle, « Les migrations en Provence au 18^e siècle », in : *Études régionales*, Nice, PACA, 1981 ; cité par Emile Témime, « Marseille, ville de migrations » in : *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°7, juillet-septembre 1985, « Étrangers, immigrés, français », pp. 37-50, p. 39 ; Yvan Gastaut, « Marseille cosmopolite après les décolonisations : un enjeu identitaire », in : *Cahiers de la Méditerranée*, 67, 2003, p. 2.

s'accompagne de la croissance des grandes compagnies maritimes et la construction de la voie ferrée Paris-Lyon-Marseille, le besoin de main-d'œuvre bon marché se fait sentir. Majoritairement, ce sont des Italiens qui viendront combler ce manque, mais on trouve à Marseille également en nombre important des Espagnols, des « Levantins », des Maltais et des Grecs. Cette période correspond en outre aux débuts de la colonisation de l'Algérie, et donc à l'ouverture d'une voie qui, de la métropole à la colonie, passe par Marseille. En 1911, selon Emile Témime, on trouve 380 Algériens dans la ville, qui travaillent pour la plupart dans les huileries et les savonneries marseillaises. Ce n'est rien, numériquement, face à la présence des 95 000 Italiens, soit à peu près 20 % de la population marseillaise, mais cela indique que le passage a été frayé avant la Première Guerre mondiale. D'ailleurs au même moment, en 1912, on compte 4 000 à 5 000 Algériens sur l'entièreté du territoire métropolitain⁵⁴⁷.

Avec la Première Guerre mondiale, des flux de réfugiés en provenance du Nord, d'Alsace et de Lorraine arrivent sur Marseille. En même temps, les prisonniers sont utilisés comme travailleurs et des ouvriers sont recrutés venant de pays neutres, comme l'Espagne, pour remplacer les soldats, sortis de l'usine pour aller faire la guerre, et qui souvent n'en reviennent pas. À côté de cela, on recrute des contingents de « travailleurs coloniaux », d'Algérie et d'Indochine, principalement. Emile Témime cite l'exemple de la Compagnie des transports maritimes, qui, en 1917, emploie 650 espagnols, 150 « arabes » et 200 maltais sur 1070 ouvriers⁵⁴⁸. À la fin de la guerre, pendant plusieurs années, les flux migratoires enflent puissamment dans tous les sens. Les gens vont, viennent et reviennent. Aux travailleurs s'ajoutent les réfugiés des grandes crises du début des années 1920, notamment micrasiates et arméniens, mais également Russes blancs, qui s'installent à Marseille dans des conditions de misère extrême, d'autant qu'ils ne bénéficient pas des privilèges accordés aux travailleurs venus de pays ayant signé un traité bilatéral avec la France, ni, de manière générale, de la protection de leur lieu de provenance, dont le pays n'existe parfois même pas légalement. En 1926, lorsqu'un peu de stabilité est retrouvée, on dénombre à Marseille 132 000 étrangers pour une population totale de 635 000 habitants. A priori, ce chiffre ne devrait pas inclure les Algériens, qui sont français. Cinq

⁵⁴⁷ Les autres principalement dans les mines du Nord et dans les raffineries à Paris et en banlieue. Cf. Emmanuel Blanchard, *Histoire de l'immigration algérienne en France*, Paris, La Découverte, 2018, p. 24.

⁵⁴⁸ Émile Témime, *op. cit.*

ans plus tard, en 1931, on compte 199 000 étrangers pour 803 000 habitants⁵⁴⁹. Parmi eux, on dénombre 2 000 Nord-Africains, chiffre vraisemblablement sous-estimé⁵⁵⁰.

Ces populations immigrées contribuent à former l'espace de la ville. Très vaste, elle s'étend sur 22 800 hectares, dont 23 km de docks, où travaillent de nombreux Nord-Africains, majoritairement des Algériens. Le sort des dockers a, à l'époque, fait couler l'encre d'un certain nombre d'observateurs. Reprenant les textes d'Albert Londres et de Marie-Réginald Loew, Mary D. Lewis a écrit quelques très belles pages sur le sujet⁵⁵¹. Embauché le matin très tôt, dans les cafés, pour quatre heures de travail, les dockers représentent une masse plastique de main-d'œuvre corvéable, fondamentalement instable et précaire. Rétives à la modernisation, les entreprises maritimes marseillaises utilisent les dockers comme une variable d'ajustement quotidienne aux aléas de l'activité économique du port. En 1941, la sûreté nationale donne le chiffre, bien trop précis pour être vrai au demeurant, de 1 312 Nord-Africains engagés comme dockers, dont 14 Tunisiens et 14 Marocains⁵⁵². C'est dire aussi à quel point l'immigration nord-africaine miséreuse est algérienne. Mais les Nord-Africains n'habitent pas que le port. L'autre « noyau principal » est la rue des Chapeliers, et plus largement les rues qui entourent la porte d'Aix, où l'on trouve un millier, environ, d'« éléments sédentaires et de passage et de ce fait très variables », dont beaucoup de commerçants, et de « toucheurs de bestiaux ». Dans cette population souvent changeante apparaissent des personnes installées à la profession stable qui forment une « colonie ».

« Voulez-vous voir l'Algérie, le Maroc, la Tunisie ? Je vous conduis rue des Chapeliers. Voici les gourbis, les Bicots, les mouquères... Cédez le trottoir et ne parlez pas aux femmes, cela évitera une bagarre [...]. »⁵⁵³

La trace est légère, mais le mot est bien là. Il y a, rue des Chapeliers, des « mouquères » : des femmes. Signe infime, une dizaine d'années auparavant, de ce que l'on observera à Marseille en 1941, l'année qui nous intéresse ici : tous les Nord-Africains à Marseille ne

⁵⁴⁹ Les chiffres sont certainement gonflés, mais l'ordre de grandeur semble juste. Mary D. Lewis donne le chiffre de 206 000 étrangers en 1932 (AD 13, 4 M 946).

⁵⁵⁰ Émile Témime, « Marseille, ville de migrations », *op.cit.*, p. 43.

⁵⁵¹ Mary D. Lewis, *op. cit.*, p. 46-47.

⁵⁵² AD 13, 76 W 205, Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la Sûreté nationale, Commissariat spécial de Marseille, n°10.659 AY/SP, Le commissaire principal de Aère classe Seignard, Chef des Services de la Police spéciale à Monsieur l'Intendant régional de Police à Marseille, « A/s population indigène sédentaire de Marseille », Marseille, 18 août 1941.

⁵⁵³ Dans Yvan Gastaut, « Marseille cosmopolite après les décolonisations : un enjeu identitaire », *op. cit.*, qui cite également Albert Londres, *Marseille, porte du Sud*, Paris, Éditions de France, 1927.

sont pas « évidemment de[s] travailleurs isolés »⁵⁵⁴, contrairement à l'image, étrangement immobile, bien souvent construite de l'immigration nord-africaine avant la politique de regroupement familial des années 1970.

En 1941, de toute la France, on écrit à Marseille pour avoir des renseignements ou faire des requêtes concernant des Nord-Africains. C'est dans ces documents qu'on retrouve les traces ténues des histoires individuelles, des parcours dissonants, des personnes qui ont vécu un peu à côté de ce que la catégorie avait prévu pour eux ; ainsi ces dockers vagabonds, ces « mouquères » et bien d'autres encore. Pendant l'année 1941, deux types de listes font leur apparition à Marseille : celle des « indigènes » de passage dans la ville, faite par le service des affaires algériennes de la préfecture des Bouches-du-Rhône, et celle des travailleurs portés disparus, établie par le « centre de rassemblement nord-africain Lyautey-Mazargue » – le camp Lyautey. Ces listes s'ajoutent aux rapports et recensements pour nous donner un tableau complexe, foisonnant malgré les entraves, de l'installation et de la circulation des Nord-Africains dans et par Marseille. Mais d'abord : combien et qui sont-ils ?

1. Combien et qui ?

Dès le début de la guerre, et localement même avant, sont lancées des campagnes de recensement de la population nord-africaine par département⁵⁵⁵. Ces recensements sont très succincts, ils consistent majoritairement en l'envoi d'une note par commune, souvent manuscrite, stipulant le nombre d'individus, l'état-civil (si tant est qu'il est connu) et la profession. Un grand nombre de ces notes ne portent que la mention « néant ». Il s'agit à la fois de pouvoir chiffrer l'aide nécessaire (un exemple omniprésent de cela : la distribution de couscous) et de contrôler la répartition territoriale de la main-d'œuvre⁵⁵⁶. De ce fait, on sait de manière précise combien de Nord-Africains se trouvaient installés dans le département des Bouches-du-Rhône pendant l'année 1941, c'est-à-dire après le rapatriement massif de la deuxième partie de l'année 1940, et avant les campagnes de recrutement en Afrique du Nord qui débutent avec l'année 1942. Il faut le souligner : on sait combien de Nord-Africains vivaient dans les Bouches-du-Rhône entre deux grands

⁵⁵⁴ Émile Témime, « Marseille, ville de migrations », *op.cit*, p. 43.

⁵⁵⁵ J'ai pu consulter ce qui reste de ces recensements aux centres des archives départementales des Bouches-du-Rhône à Marseille, de la Dordogne à Périgueux, du Nord à Lille, de la Seine-Maritime à Rouen.

⁵⁵⁶ Les années d'occupation passant, la connaissance fine du nombre de Nord-Africains dans un lieu et de leur occupation servira également à traquer ceux qui ont quitté leur travail illégalement et ceux qu'on soupçonne de manque de loyauté à l'égard de la France. Nous verrons cela dans les chapitres suivants.

mouvements migratoires. C'est-à-dire qu'on a ici accès à un creux depuis toujours problématique dans l'historiographie des migrations nord-africaines et particulièrement algériennes vers la métropole : on a accès à ceux qui restent, ceux qui ne rentrent pas dès qu'ils le peuvent, ceux même qui se battent pour rester alors que les pouvoirs publics font leur possible pour les déloger. On sait d'eux presque exactement combien ils étaient, on sait le métier qu'ils exerçaient, et comme beaucoup ont été surveillés individuellement, on sait, très globalement certes, à quoi pouvait ressembler leur vie familiale ou encore leurs prises de positions politiques.

En décembre 1941, le chef régional du service des renseignements généraux informe l'intendant régional de police de la préfecture à Marseille, qu'après décompte à partir des états numériques demandés à toutes les communes de la région et signalant tous les Nord-Africains « travaillant dans les Entreprises ou isolément, ainsi que les restaurateurs indigènes établis dans les localités du département », on peut établir ce chiffre à 2 549. La plupart étant mariés et pères de famille, il est raisonnable d'« évaluer sans exagération la population musulmane du département des Bouches-du-Rhône actuellement à environ 10 000 âmes ». Les rapports sur des cas individuels montrent clairement que la majorité des hommes mariés et avec enfants en France sont en couple avec des Françaises ou des étrangères – pas avec des « indigènes musulmanes », qui restent dans leur immense majorité en Afrique du Nord. Si cela n'a pas de réelle valeur juridique, on constate donc qu'administrativement, une femme ou un enfant de Nord-Africain est un « musulman ». C'est là un trait commun à des cas très différents au cours des années de l'entre-deux-guerres : les incohérences entre application du droit dans sa relative plasticité et perception vulgaire de l'appartenance au corps social, avec pour cœur le statut juridique des membres des familles qu'on appelle déjà « mixtes ». Ainsi, on peut être « dénaturalisé » sans avoir jamais été naturalisé, si l'on est né français mais que ce n'est pas le cas des parents dans une famille, puisque la dénaturalisation d'un individu peut toucher une famille dans son entier⁵⁵⁷. Ainsi, également, les femmes (françaises ou étrangères) et les enfants des couples mixtes composés d'une Française ou d'une étrangère et d'un indigène sont comptabilisés comme des indigènes d'un point de vue du recensement et de la surveillance, même si cette pratique n'influe pas en fait sur leurs droits de citoyens⁵⁵⁸. Ce dénombrement est un cas intéressant pour une autre raison : la

⁵⁵⁷ Claire Zalc, *Dénaturalisés*, op. cit., p. 167, cas des filles de Rinaldo Gentilini, françaises par déclaration et dénaturalisés en 1940.

⁵⁵⁸ Emmanuelle Saada remarque justement qu'il n'y a pas de « question métisse » en Algérie. Le dénombrement de la fin de 1941 et les présupposés mis à l'œuvre informent tout de même sur les pratiques administratives quant à la catégorisation des administrés : c'est le père de famille qui donne le statut

méthode utilisée ne semble pas être la plus juste. Le rédacteur de la note indique que le chiffre aurait été plus exact si on avait pu dénombrer les cartes d'alimentation délivrées aux Nord-Africains. Malheureusement pour l'administrateur, celles-ci sont classées alphabétiquement, avec les autres Français, ce qui rend l'opération impossible, même si ces résultats eurent été plus satisfaisants⁵⁵⁹.

Quoiqu'il en soit, ce recensement nous donne une vision assez précise de la répartition des Nord-Africains dans les Bouches-du-Rhône et du métier qu'ils exercent. On observe par exemple que le premier pourvoyeur d'emploi de la région, et de très loin, sont les ports de Marseille, puisqu'à eux seuls, ils concentrent approximativement la moitié des travailleurs de la région (1312 sur 2549). Viennent ensuite les raffineries de sucre Saint-Louis, qui embauchent 172 Nord-Africains ; puis les docks et quais de Port de Bouc qui embauchent 142 Nord-Africains, augmentant ainsi encore le nombre de personnes liées à l'économie de la mer, surtout si l'on ajoute à cela les 53 employés nord-africains pour le trafic maritime à Caronte. On trouve quelques dizaines d'employés originaires d'Afrique du Nord dans une multitude d'autres entreprises : en premier lieu chez la société Verminck, qui emploie dans les salines et les usines du côté de Martigues (70), l'entreprise de travaux Dumez à Marseille (54)⁵⁶⁰, la huilerie Régis-Valabrègue au Canet (40), la société des produits chimiques Kulmann à l'Estaque (35), la fonderie de plomb Pennaroya à l'Estaque également (15), la savonnerie Tarassi à La Capelette (13), ou encore la fabrique des couleurs de Provence à La Valentine (10), etc. Les Charbonnage des Bouches-du-Rhône, la première compagnie minière privée de la région, un secteur où les Nord-Africains sont présents depuis déjà plusieurs décennies, emploient 57 personnes à Gardanne, 25 à Meyreuil, 5 à Gréasque. Ces effectifs ne sont encore pas très élevés en décembre 1941, mais les demandes de main-d'œuvre nord-africaine iront croissantes avec les recrutements de 1942.

familial général, même inférieur. « Question métisse » ou pas, le problème que posent ces couples à la définition de ce qui est français n'en est pas moins « de genre masculin parce qu'[il] met en cause la reproduction de la citoyenneté française en situation coloniale ». Emmanuelle Saada, *Les enfants de la colonie*, op. cit., p.15. Voir sur l'aspect juridique de la question Yerri Urban, « Race et nationalité dans le droit colonial français (1865-1955) », thèse de Droit, Université de Bourgogne, 2009, p. 568 sur la loi du 17 février 1942.

⁵⁵⁹ AD 13 76 W 206, Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la sûreté nationale, commissariat de Marseille, 4ème section, le commissaire divisionnaire Seignart, chef régional du Service des Renseignements Généraux à monsieur l'Intendant régional de police, Préfecture de Police, Marseille, 12 décembre 1941.

⁵⁶⁰ Aujourd'hui filiale de Vinci et qui a par exemple participé aux travaux du Mucem.

Les listes de surveillance des allers et venues de Nord-Africains à Marseille, autre source précieuse, indiquent exclusivement l'état-civil, la profession, le lieu de vie, les dates de passage et le nom de l'hôtel – on peut d'ailleurs se demander si c'est par les hôteliers que le service obtient cette information, puisqu'il est parfois fait mention d'un service des garnis⁵⁶¹. Parfois s'ajoute à cela le numéro d'un papier d'identité, carte d'identité ou permis de conduire... Aussi peu fournies soient-elles, ces listes donnent néanmoins une petite porte d'entrée dans la diversité des individus surveillés, notamment en ce qu'elles indiquent les professions. Les personnes présentes sur cette liste ne le sont pas dans le cadre des rapatriements ou des recrutements en groupe, et elles donnent ainsi à voir des acteurs atomisés, elles permettent d'hypertrophier leur spécificité individuelle, au lieu que nombre d'autres sources insistent sur la masse, la permutabilité des individus, leur condition commune. En même temps, elles permettent d'entrevoir la prégnance d'une profession ou d'une autre chez les Nord-Africains qui ne sont pas anonymisés dans la masse des ouvriers et mineurs recrutés en groupe.

On trouve sur ces listes des journaliers et des dockers dont on perd la trace à chaque détour, mais également des médecins, des commerçants, des restaurateurs, des artistes et des étudiants. L'immense majorité de ces personnes vient d'Algérie, éventuellement du Maroc ou de Tunisie. Ainsi, dans la liste de novembre 1941⁵⁶², qui compte 45 personnes, il y a 31 Algériens, six Marocains, sept Tunisiens et un Turc. On y compte neuf commerçants, six sans profession ou sans profession indiquée, trois étudiants, trois manœuvres et trois restaurateurs, deux journaliers et deux magasiniers, un artiste, un assureur-conseil, un docker, un épicier, un interne des hôpitaux de Paris, un interprète judiciaire, un médecin, un militaire, un monteur en tuyauterie, un mouleur, un navigateur, un peintre, un « représentant » et un « voyageur » – quoique signifient ces deux dernières appellations. Les professions exercées par les personnes fichées du simple fait de leur passage à Marseille sont donc très variées. Ce qui les réunit, c'est d'abord leur identification comme « indigène », mais aussi le fait que leur métier les sort d'un tout impersonnel et interchangeable, celui des ouvriers – tout particulièrement de ceux recrutés dans le cadre du conflit. Il existe quelques cas un peu plus particuliers, qui montrent aussi bien les errements de l'état civil que les problèmes de catégorisations.

⁵⁶¹ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « Renseignement, Amalou Mohamed », Marseille, 17 janvier 1942.

⁵⁶² AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « Renseignement a/s indigènes de passage à Marseille en novembre 1941 », Marseille, 12 décembre 1941.

Au-delà des problèmes d'identification liés aux dates et lieu de naissance, ou encore à la nationalité, se pose un problème fondamental de reconnaissance, pour les administrateurs de l'époque comme pour l'historienne : celui du nom lui-même. Des fiches permettent par exemple de dissocier les personnes portant le même patronyme : ainsi, une liste des « Hamadache » note que Lounis Hamadache est le frère de Chérif Hamadache, propriétaire à Marseille d'un immeuble d'habitation et d'un restaurant au 40 rue Sainte Barbe à Marseille, et de Mohand ben Boudjema Hamadache, restaurateur au 13, rue des Chapeliers ; que ceux-ci ont pour cousin Tahar Hamadache, qui a fait des études secondaires, a été renvoyé en Algérie lors de sa démobilisation, vient de rentrer à Marseille en juin 1941 et voudrait trouver un poste dans l'administration (devenir inspecteur de police ne lui déplairait pas)⁵⁶³. En revanche, Mohand Arezki Hamadache, tout en venant lui aussi du Haut Sébaou, ne semble pas avoir de lien de parenté traçable avec les autres. Il possède un café maure au 24 boulevard Lafuente à Marseille, et a reçu un avis favorable pour son retour d'Algérie à Marseille (on peut supposer que lui aussi a été frappé d'expulsion lors de la grande vague de rapatriement de 1940).

À propos des listes de voyageurs, il existe plusieurs cas où le prénom ou le nom de famille peut faire entrevoir une histoire familiale ou une biographie hors normes, mais l'onomastique est un procédé bien trop douteux pour pouvoir s'y fier. On doit ici se contenter de traces de désordre. Est ainsi présent sur la liste de novembre 1941 Yesna Albala, né en 1881 à Casablanca, commerçant de nationalité turque. On peut faire deux hypothèses à son sujet : soit qu'il soit né turc au Maroc, soit qu'il ait pris la nationalité turque à la suite d'une immigration. Le nom lui-même sonne plutôt arabe voire andalou, mais plus embêtant, le prénom sonne surtout féminin. Que dire ? On sait en tout cas que cette personne a passé la nuit du 17 au 18 novembre 1941 à l'hôtel Longchamp à Marseille, et qu'elle venait de Paris. Autre exemple de confusion : celui de Ben Boudjema, et de Mohamed ben Boudjema. Tous deux sont artistes et ont passé la nuit du 13 au 14 novembre à l'hôtel Rivoli, venant de Nice et allant à Alger. Ben Boudjema est né à Budapest, en Hongrie, Mohamed ben Boudjema en 1893 à Tanger. L'administrateur se demande au crayon dans la marge s'il ne s'agit pas là de la même personne. L'hypothèse semble raisonnable, mais elle reste invérifiée.

On trouve également des personnes qui portent un prénom européen, tel Roger Bellabes, étudiant en médecine né à Bougie, Gaston Halaoua, commerçant né à Ain-

⁵⁶³ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « Note a/s Hamadache », Marseille, 21 juin 1941.

Temouchent, venant de Nice et se rendant à Lyon, de passage à Marseille pour une nuit, ou encore Fernand Bensaid, né à Miliana, forain, et qui arrive de Paris. On peut penser qu'un de leurs parents est français, qu'ils ont changé de prénom, que leur famille voulait signifier un attachement particulier à la France ou qu'ils sont juifs, mais on n'aura pas le fin mot de l'histoire personnelle de ces hommes. Ce qu'indiquent ces petites différences n'est pourtant pas insignifiant. Elles ne pointent certes que vers le fouillis de la vie, celui des gens qui choisissent leur allégeance, veulent un nom particulier pour leur enfant, ou dissimulent une part de leur identité, mais dans ces temps d'extrême rigidité des catégories, de pratiques de rejet entraînant massivement la mort, les traces, même infimes, de ce rapport social mouvant et plastique valent pour elles-mêmes. Ces listes qui n'indiquent rien informent que la vie sociale échappe largement à la catégorie.

L'« état des indigènes nord-africains non-salariés résidant dans le département des Bouches-du-Rhône le 1^{er} mai 1942 » nous en apprend encore un peu plus sur qui sont ces « indigènes nord-africains ». Dans leur immense majorité, ces non-salariés sont des restaurateurs algériens. Sur les 95 restaurateurs comptabilisés, six sont somalis et trois sont marocains ; tous les autres sont algériens. Pour les commerçants d'« articles indigènes », on compte deux Marocains et deux Algériens. Les entreprises moins courantes comme le transit et le transport, l'hôtel meublé la friperie ou encore une entreprise de nettoyage de bateau sont toutes tenues par des Algériens. À regarder de plus près la liste des restaurateurs, et outre la présence étonnante des 6 Somalis, on trouve des personnes qu'on n'aurait pas forcément pensé voir apparaître sur ce type de listes. Encore une fois, il faut être prudent avec l'usage des noms. Rien de définitif ne peut être tiré du procédé qui consiste à rattacher une catégorie à un nom.

C'est précisément là, cependant, que l'on confirme ce qui avait déjà été pressenti : la catégorie administrative d'« indigène nord-africain » est floue et peu saisissable en tant que catégorie identificatoire. Elle ne correspond visiblement pas absolument à la catégorie juridique d'« indigène » ou de « musulman ». Elle ne prend pas non plus les contours des catégories ethniques, raciales ou religieuses. Elle semble avoir une existence autre et propre. Car pour quelle raison apparaissent Jean Alcina et son gérant Mickael Athanase dans la liste de mai 1942 ? Et Albert Tregano et son gérant David Benhaim ? On peut penser qu'ils sont juifs. Mais en quoi leur sort concerne-t-il le SAA, qui porte si mal son nom ? Si le rôle du SAA est de surveiller la propagande nazie à l'égard des « Nord-Africains », pourquoi lister les Juifs avec les autres ? Et que font les restaurateurs somalis sur la liste ? Et que faisait Yesna Albala, un peu plus haut, dans la liste des

indigènes si ce n'était pas une liste des musulmans ? On trouve ponctuellement des informations sur la « colonie syro-libanaise en France » : son immigration remonte aux années 1860, elle serait composée de 4 600 Libanais et 4 000 Syriens, répartis à peu près également dans les deux zones, mais présents majoritairement dans les Bouches-du-Rhône. Mais ceux-ci sont dans leur très grande majorité chrétiens⁵⁶⁴.

Ce n'est donc pas une liste de musulmans. Et puis que font là également Emilie Berkouchi, née Maccario, ou Léontine Doulat ou encore Madame veuve Coste Lantremache, dont le gérant s'appelle Mohand Mokssen, somali ? Et François Rolland, et Paul Seux ? Tous ces noms sonnent comme autant d'étonnements. On ne comprend plus la cohérence intrinsèque à la démarche administrative dont ils font l'objet. Certes, le flou catégoriel sert la surveillance. Pourtant, dans le cas des listes du SAA, on ne peut plus même parler de flou : la catégorie identificatoire ne semble presque plus être l'opérateur. Car ce que ces listes ont en commun, c'est un soupçon : celui de ne pas être dans un rapport de loyauté envers la seule nation, soit par une appartenance autre (les indigènes), soit par une loyauté d'un autre type (les femmes aux maris, ou même aux hommes de leur vie). Ces listes sont des listes de soupçonnés, groupe plus large que celui de la seule catégorie identificatoire – même aux contours poreux.

2. Surveiller la « colonie nord-africaine » de Marseille

2.2. *Étudiants, « lettrés », militants*

Une série de rapports du SAA de Marseille qui couvre l'année 1941 dresse le portrait des Nord-Africains dans la ville. Ces documents ne s'intéressent pas aux travailleurs, à leur recrutement et à leur administration en rapport avec l'économie nationale, mais bien plus aux étudiants, aux « lettrés », aux commerçants, et de manière générale à des individus considérés comme notables, soit qu'ils soient relativement plus éduqués que la moyenne des Nord-Africains présents en métropole, soit que leur parcours soit singulier. Le rapatriement des travailleurs qui avaient été recrutés pour travailler sur les chantiers nationaux touche à sa fin et le recrutement de nouveaux travailleurs par le régime de Vichy n'en est qu'à ses balbutiements. Le SAA ne pourchasse donc pas les

⁵⁶⁴ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « Renseignement, La colonie syro-libanaise en France », Marseille, 4 novembre 1942.

travailleurs pour les remettre, littéralement, sur le chemin qui leur est imposé, mais traque l'« opinion », l'« état-d'esprit », d'une « colonie nord-africaine » qui est nombreuse.

Pour ce faire, une série de recommandations indique « comment recueillir les renseignements » dont le SAA a besoin⁵⁶⁵, afin de « constituer un ensemble cohérent et sans lacunes » (souligné dans le document). Le but est d'« obtenir une vue aussi exacte que possible, de l'état d'esprit et des agissements divers parmi les éléments musulmans nord-africains et, plus spécialement, les algériens ». Il faut, pour ce faire, recueillir le plus de détails possibles. En tout premier lieu, il faut chercher à connaître exactement l'identité des personnes dont il est question, qu'il s'agisse de l'interlocuteur, lorsque les rapports sont le fruit d'une conversation en particulier, ou de toutes les personnes dont il est question dans le rapport. Cette étape n'est pas déjà sans poser problème, et une multitude de rapports courts confirment que le simple fait d'établir l'identité des personnes surveillées ou à surveiller est parfois compliqué. Au-delà de l'établissement certain de l'identité, il convient de procéder méthodiquement pour relater les faits collectés : écrire des rapports différents pour des affaires différentes, traiter les données chronologiquement, récupérer le plus de précisions possibles sur les lieux, les dates et les circonstances des faits rapportés « en poussant la curiosité à tout ce qui les entoure ». Tous les efforts sont concentrés sur le fait de « mettre à jour l'organisation de la propagande hostile », de « dévoiler [...] le schéma de l'activité contre les intérêts français » : on veut trouver les buts, les meneurs, les intermédiaires et les noyaux, « tracer les formes et déceler les idées maîtresses », « connaître les moyens mis en œuvre »... Pour cela s'organise une chasse aux signes, aux traces, aux propos et aux déplacements ; tout, enfin, pour connaître mieux l'ennemi. C'est ainsi que sont consignés les faits et gestes de centaines, voire de milliers de personnes, donnant par là-même un portrait différencié, même si très orienté, des « Nord-Africains » de Marseille.

Que disent, par exemple, les étudiants de la situation politique du début de l'année 1941 ? Selon une note de renseignements du 5 avril, ils seraient une dizaine à suivre des cours à la faculté d'Aix-Marseille, dont deux ou trois sont en situation de très grande précarité. Ils viennent en majorité de l'intérieur des terres algériennes et disent ne pas se sentir plus loin de chez eux à Marseille qu'à Alger. En outre, les dépenses que les études supposent de leur part sont, selon eux, sensiblement les mêmes dans les deux villes. Leur intérêt pour Marseille découlerait du fait qu'en France ils sont « traités sans aucune

⁵⁶⁵ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « Note, Comment recueillir les renseignements », Marseille, 21 avril 1941.

prévention ». La formulation est peu claire, mais elle laisse penser que leur statut d'« indigène » leur semble plus lourd à porter dans la société éduquée algéroise qu'à Marseille. Ils ont cependant vécu ensemble une expérience humiliante qui tempère ce premier constat : ayant demandé des bourses ou des prêts d'honneur, ils se sont vus répondre négativement au motif « qu'ils n'avaient qu'à rester à Alger ». Ils n'ont donc reçu que des aides ponctuelles et limitées qu'ils ont acceptées dans la honte. Ce que le rédacteur de la note nomme leur volonté de « s'élever » est mise à mal par ce genre d'expériences.

En effet, l'auteur de la note estime que le discours des étudiants est ambivalent. D'un côté, ces étudiants souhaitent avoir accès à la culture française, de l'autre, une rancœur certaine essaime leur propos. Ils seraient « fascinés par l'idéal nationaliste panarabe ». Si l'on estime que ces hommes ont entre 20 et 25 ans en 1941, ils avaient donc entre 16 et 21 ans en 1936, quand les discours de Messali commencent à infuser dans la population algérienne. On peut considérer qu'ils font partie de la génération qui a acquis une conscience politique au moment où des leaders algériens émergent réellement, et ils ont connu, jeunes, la défaite de la France. Il est par ailleurs certain que la majorité d'entre eux étaient déjà à Marseille au moment de la défaite, moins d'un an auparavant. Il n'est donc pas étonnant que leur cadre de référence ne soit pas – en tout cas pas exclusivement – celui d'une assimilation progressive de l'Algérie à la France. Ils souhaitent que l'Algérie devienne un État à part entière, « au même titre que l'Égypte et l'Irak » et soutiennent les prises de positions indépendantistes. Le rapporteur voit là un « idéal » « plus instinctif que réfléchi » et considère que leur volonté de « réarabisation de la législation algérienne » avec l'aide du Maroc et de la Tunisie, dans l'esprit d'un nationalisme nord-africain partagé n'est que superficiel – et déjà un peu daté au demeurant, le passage du nationalisme nord-africain au nationalisme spécifiquement algérien avec la création du PPA datant de 1937.

Outre un mépris palpable, qui voit surtout dans leurs prises de positions politiques un ressentiment personnel face aux injustices de l'administration, le rapport fait montre d'une suspicion un peu rapide, les idées des étudiants étant immédiatement assimilées à leur « groupe de coreligionnaires qui gravitent autour des Allemands à Paris ». Une dizaine de jours plus tard, une deuxième note reprend brièvement la première avant de rapporter qu'un « Italien que l'on croit appartenir à une agence de Marseille » a proposé au groupe d'étudiants en question de venir en Italie suivre le cursus de leur choix. Le voyage serait gratuit et accompagné d'une bourse pour un pays « où l'on sait accueillir les Musulmans ». Pourtant, tous refusent. Il est impossible de déterminer à partir de ces deux

documents l'inclination globale de ce groupe d'une dizaine de jeunes gens, mais il semblerait qu'ils n'aient pas été suffisamment convaincus par les forces de l'Axe pour accepter une offre alléchante dans un pays, il est par ailleurs vrai, considéré comme l'un des pires ennemis du panarabisme, notamment du fait de l'actualité de ses prétentions coloniales, en Libye, ou encore en Tunisie.

Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de cas de collaboration avec des pays étrangers. Ainsi d'un étudiant tunisien, « destourien notoire », en troisième année de droit à Paris. Il lui aurait été proposé un emploi au service de propagande radiophonique espagnol. Ces rapports produits par l'administration et feuilletés par l'historienne à la suite les uns des autres, peuvent sembler indiquer deux issues différentes à un problème similaire. Il faut pourtant noter des divergences de taille. Tout d'abord cet étudiant est Tunisien. De par sa nationalité, il représente un cas bien plus singulier, le nombre de Tunisiens en France étant incomparablement plus faible que celui des Marocains et, encore plus, des Algériens. Il est étudiant à Paris, en zone occupée, où la sociabilité politique est complètement prise dans l'occupation. Il est visiblement militant de longue date, et vu sa spécialité, le droit, on peut supposer qu'il est formé au combat politique. Dernier élément, qui ne tient pas à l'individu mais à la proposition : il lui est proposé de partir pour l'Espagne, qui a des prétentions sur le Maroc, et pas sur la Tunisie. On peut donc voir là, également, au passage, la « nationalisation » des luttes indépendantistes au Maghreb. Impossible, bien entendu, de savoir réellement quelles ont été les raisons personnelles de ces jeunes gens de refuser ou d'accepter les propositions de pays européens. En revanche, ces quelques notes sont révélatrices à la fois du degré de surveillance auquel s'adonnent les services administratifs français, et de la diversité des possibilités qui s'offrent à des « Nord-Africains » éduqués en métropole.

Au gré des rapports individuels qui essaient les cartons pleins de traces quasi-anonymes se font également jour des temporalités plus longues. Ainsi d'un document de deux pages concernant Boumediene Bensmaïn, étudiant en médecine à la faculté de Marseille, qui, ayant raté les examens de juin et d'octobre, doit redoubler. Pourtant, « il passe [...] pour être intelligent »⁵⁶⁶, mais les privations dont il souffre l'entravent. Certains

⁵⁶⁶ AD 13 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°765, « Note a/s de Bensmaïn Boumediene », Marseille, 5 novembre 1941. L'orthographe de son nom est changeante. Voir également AD 13 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n° 625, « Renseignement. État-d'esprit en Algérie », Marseille, 2 octobre 1941. Cette note concerne « un étudiant indigène inscrit à une faculté de Marseille » et une note manuscrite au crayon indique « Bensmaïn ».

de ses « coreligionnaires », soucieux d'améliorer leur quotidien miséreux, servent même d'intermédiaires à des commerçants pour l'achat « d'articles indigènes », « ce qui leur vaut quelques commissions qui les aident à faire face à leur entretien ». Travail d'appoint qui, s'il leur permet d'affronter la misère, ne les sort pas de la précarité. Ce n'est pas le premier rapport que la police établit sur Bensmaïn, il a « fait l'objet d'une surveillance suivie lors de son dernier séjour en Algérie »⁵⁶⁷, ce qu'il n'ignore pas, et qui a par ailleurs causé des heurts avec certains de ses parents, fâchés de le voir ainsi poursuivre des amitiés compromettantes avec des militants du PPA.

Au moment de la note, en novembre 1941, cela fait déjà six mois que « contact a été pris et entretenu » à Marseille. Amis avec des Tunisiens proches du Néo-Destour, il a par ailleurs lui-même signalé à la police les tentatives d'approche de l'Axe auprès de certains d'entre eux en juin 1941. Il est donc considéré comme un « nationaliste », mais rien n'a jamais permis de mettre en lumière aucun « élément substantiel » contre lui. Il est qualifié par la police d'« insatisfait », « mécontent de l'état de chose social et politique en Afrique du Nord », « ni entièrement bon, ni entièrement mauvais », cherchant « avec plus ou moins de maladresse » à trouver une « voie ». Car, pris dans la foule des griefs explicites à l'égard de la France, « son programme est celui, bien connu, de la plupart des intellectuels de culture française ; il se sent conquis, par la force des choses, par la francisation et il se complairait dans cette foie (sic) si elle comportait de suite une égalité entière avec l'européen ». Par ailleurs « si on le malmène pour ses hésitations ou maladroites présentes, il se croira un persécuté et en prendra la mentalité », ce pourquoi il vaut mieux « préférer une action d'apprivoisement », en outre déjà entamée, et continuer une surveillance « discrète »⁵⁶⁸. Il peut, en l'état, devenir tout aussi bien « un partisan convaincu de la France que son adversaire tenace », mais pour le moment, il affirme lui-même que « ce n'est pas le moment de militer »⁵⁶⁹.

Signe furtif – rien qu'une note – mais patent, des limites de la surveillance policière : Boumediène Bensmaïne est militant de l'ENA depuis 1935, date de son arrivée en France, et rejoint la section marseillaise du PPA en 1938 avant d'en devenir le responsable⁵⁷⁰.

⁵⁶⁷ *Ibid.*

⁵⁶⁸ Sur la question, voir notamment : Clifford Rosenberg, « Une police de « simple observation » ? », in : *Genèses*, mars 2004, vol. 54, n°1, p. 53-75.

⁵⁶⁹ AD 13 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°765, « Note a/s de Bensmaïn Boumediene », *Ibid.*

⁵⁷⁰ Habib Si Afif, « Personnalité du jour : Docteur Bensmaïne cet oublié ! », in : *Réflexion. Quotidien national d'information* [En ligne], https://www.reflexiondz.net/PERSONNALITE-DU-JOUR-Docteur-Boumediene-Bensmaïne-cet-oublie-_a46268.html, consulté le 17/06/2018.

Gardons-nous de projections rétrospectives hâtives, mais regardons néanmoins rapidement son parcours ultérieur, édifiant. Incarcéré en 1946 à la prison de la Santé à Paris où il poursuivait ses études de médecine, puis amnistié en 1947, il rentre en Algérie et ouvre un cabinet de consultation à Mostaganem. D'abord député du MTLD, il adhère en 1956 au FLN et est membre fondateur du Croissant Rouge algérien en 1960⁵⁷¹. Il meurt en 1974. Une rue porte son nom à Oran. S'il est impossible de savoir quelles furent exactement ses activités militantes en 1941 dans la ville de Marseille, il est peu vraisemblable, comme le stipule la note, qu'il ait réellement « céd[é] à un courant de confiance envers le Gouvernement de la Révolution Nationale » et qu'il ait « exprim[é] des jugements et opinions faisant preuve d'une réelle compréhension ». Militant depuis déjà 6 ans au sein de l'ENA puis du PPA, il semble peu probable que la politique du gouvernement de Vichy lui ait paru de bon augure. Le PPA n'est pas uni derrière un mot d'ordre univoque en cette deuxième année d'occupation, mais les options ne sont pas non plus innombrables : incarcéré, Messali Hadj ne prend parti pour personne, et Radjef a pris contact avec les Allemands. La neutralité intègre ou les ennemis de la France colonisatrice. Pas Vichy. La note est longue, précise, circonstanciée. Peut-être est-ce parce que Bensmaïn « aime à discuter » et qu'il a « de nombreuses fréquentations » qu'il fait l'objet d'une telle attention⁵⁷². On note – peut-être n'est-ce là qu'une intuition – un intérêt, une estime latente, mêlée aux interprétations et aux formules par ailleurs empreintes d'un mépris diffus mais constant. Au-delà de ces liens complexes avec les services de surveillances, cette note nous informe sur les lignes de partage qui sourdent des pratiques de surveillance. Au lire de ces lignes, les strictes séparations entre étudiants et employés précaires du commerce « indigène », ou entre Algériens français et Tunisiens étrangers – qui ressortent bien souvent comme « destouriens notoires » –, qui scandent les documents, semblent fondre dans l'entrelacs des relations quotidiennes.

Un autre rapport du SAA de Marseille, également fondé sur une conversation, donne à voir un positionnement très différent. Aussi discret ait pu être Boumediene Bensmaïn, aussi prolixe est l'anonyme homme du rapport, défini comme « un lettré kabyle vivant à Marseille », qui ne donne pas « l'impression [d'être] un indigène

⁵⁷¹ Sur son rôle au sein du Croissant rouge algérien, notamment sur les liens avec la République démocratique d'Allemagne : Mathilde von Bülow, *West Germany, Cold Europe and the Algerian War*, New York, Cambridge University Press, 2016, p. 181 ; également Young-Sun Hong, *Cold War Germany, the Third World, and the Global Humanitarian Regime*, New York, Cambridge University Press, 2015, p. 136 et p. 359.

⁵⁷² AD 13 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°765, « Note a/s de Bensmaïn Boumediene », *op.cit.*

algérien » tant « il se tient en tous points d'une façon très européenne ». C'est un fils d'instituteur « possédant une instruction secondaire convenable ». La conversation prend également un tour politique mais ne se saisit absolument pas des mêmes référents. Elle tourne autour des structures politiques et de leur adaptation à des populations spécifiques en termes raciaux. L'homme se donne à voir comme opposé à la démocratie et partisan d'un modèle dictatorial, considérant que la défaite de la France est à mettre sur le compte de la « frivolité démocratique spéciale à notre [sic] race ». Il n'est pas clair dans la note si cette utilisation du pronom « notre » dans cette affirmation vise à inclure les Kabyles dans les races européennes, ce qui, par ailleurs, est une vieille rengaine des pseudo-sciences raciales coloniales⁵⁷³. La distinction entre les Kabyles et les Arabes (et par ailleurs, d'avec les Turcs, les Maures ou encore les Juifs), est en effet omniprésente à la fois dans les productions scientifiques et dans les références populaires vernaculaires au moins à partir du XIX^e siècle, fortement marquée en outre par l'opposition nomade/sédentaire, citadin/rural ou encore montagne/plaine⁵⁷⁴. Vus comme les réels autochtones du Nord de l'Afrique, à l'époque où elle était romaine, les Kabyles sont perçus comme moins islamisés que les conquérants arabes. L'homme dont les propos sont rapportés dans la note de police ajoute un peu plus loin que la « race kabyle [...] évoluait avec rapidité et s'assimilait », ce qui brouille encore l'usage spécifique du terme.

L'utilisation du terme de « race » pour se référer à deux niveaux de lecture différents n'est cependant pas particulièrement étonnant, et procède de l'omniprésence du cadre de pensée raciale. Par ailleurs ces paroles sont prises dans un processus de comparaison avec « la race allemande », « une race spéciale, incompréhensible, inassimilable aux autres races et qui rappelle quelque peu les barbares d'autrefois » mais qui fait « preuve de beaucoup de savoir-faire en matière de psychologie indigène ». La comparaison s'élargit à la « race » juive, « la race qui exploite la guerre des mondes parce

⁵⁷³ Patrick Cabanel, dans son compte rendu de l'ouvrage de Patricia Lorcin sur la question, cite Camille Sabatier, administrateur colonial puis sénateur d'Oran, anthropologue amateur, qui écrit en 1882 : « Le Lycurgue inconnu qui dicta les *kanouns* kabyles fut, non de la famille de Mahomet ou de Moïse, mais de celle de Montesquieu et de Condorcet. Plus encore que le crâne des montagnards kabyles, cette oeuvre porte le sceau de notre race ». Patrick Cabanel, « Patricia M.E. Lorcin, *Kabyles, Arabes, Français : identités coloniales* », in : *Archives des sciences sociales des religions* [En ligne], 140 | octobre - décembre 2007, document 140-56, mis en ligne le 02/07/2008, consulté le 29/09/2016.

⁵⁷⁴ Sur le « mythe kabyle », non exhaustivement : Nedjma Abdelfettah Lalmi, « Du mythe de l'isolat kabyle », in : *Cahiers d'études africaines* [En ligne], 175, 2004, mis en ligne le 21/11/2013, consulté le 23/04/2018 ; Charles-Robert Ageron, « La politique kabyle sous le Second Empire », in : *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 53, n°190- 191, premier et deuxième trimestres 1966, pp. 67-105; Patricia M.E. Lorcin, *Kabyles, Arabes, Français : identités coloniales*, Limoges, PULIM, 2005 ; Alain Mahé, *Histoire de la Grande Kabylie XIX^e-XX^e siècles. Anthropologie historique du lien social dans les communautés villageoises*, Saint-Denis, Bouchène 2001 ; Yacine Tamlali, *La Genèse de la Kabylie. Aux origines de l'affirmation berbère en Algérie (1830-1962)*, Alger, Barzakh, 2015.

qu'elle en vit ». S'en suit un mélange de propos assez courants : pourquoi continuer de « s'apitoyer sur le sort » des Juifs alors qu'on « rudoie » « les masses indigènes » dans lesquelles on a laissé s'insinuer le « virus » communiste. Aux dires de cet homme, si on les avait protégés, les Kabyles représenteraient le plus grand soutien de la France. Désormais les masses sont gagnées à la propagande hitlérienne alors que ce n'est que de la France que peut venir à la « vraie liberté ».

Ce discours mêle surinterprétation de certaines observations dans la veine des discours publics des années d'occupation et expression d'un souhait politique ambigu. La pensée raciale y est omniprésente et réifie tous les rapports politiques. C'est conjointement une hiérarchie et une sorte de sens naturel de l'évolution des rapports de race qui est présenté ici comme une évidence, et qui sert à structurer à la fois les types de régimes et les rapports sociaux. On trouve, également, au gré des cartons, des propos inverses : les Kabyles mépriseraient les Arabes moins instruits parce que ces derniers refuseraient de s'opposer systématiquement au régime français⁵⁷⁵. Certes, la race, sous Vichy et dans la France coloniale, est un ressort législatif et administratif, utilisé selon des termes changeants, peu stables. C'est également l'occasion de controverses pseudo-scientifiques depuis le XIX^{ème} siècle au moins. Mais c'est aussi, dans la continuité des décennies qui précèdent, une grille de lecture du monde, des positions sociales et politiques, des cultures et des corps, à la portée de n'importe qui. On retrouve la race, en toute évidence, sans nécessairement de « racisme » invétéré, dans les magazines, les discussions de bars, les courriers personnels, et aussi dans les rapports de police. C'est là l'un des grands écueils du sujet : il est parfois difficile de différencier ce qui relève d'une mise en ordre très stricte des catégories d'une vague idéologie – pas toujours, ou pas pour tout le monde, moins mortifère, au demeurant. Au milieu des questions de loyauté et de propagande, tressée à elles indissociablement, se trouve cette mise en ordre du monde, des rues qui nous entourent au globe terrestre, et qui, sans rien expliquer réellement, semble justifier les lignes de partage, parfois jusqu'à l'extermination.

À côté de ces propos issus de conversations entretenues ou rapportées, des documents tentent de cerner des personnalités à la culture politique visiblement plus construite. C'est le cas par exemple d'une courte note au sujet d'un certain « Hamadi, dit Amar Hammou », algérien originaire de Tizi-Ouzou. L'indication de la provenance des informations est « source : occasionnelle », et non plus « source : conversation ». On peut

⁵⁷⁵ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°735, « Renseignement, Opposition entre Kabyles et Arabes algériens », Marseille, 28 octobre 1941.

raisonnablement déduire de cette indication qu'il n'a pas été rencontré, mais surveillé. Ce document n'est pas le résultat d'une pêche aux informations, mais d'une enquête ciblée, quoique limitée. En très peu de lignes, on apprend des choses intéressantes sur Hamadi, et qui le singularisent indéniablement dans l'ensemble des travailleurs, dont il fait cependant partie puisqu'il travaille aux raffineries de sucre Saint-Louis. D'abord, on apprend qu'il y était représentant CGT et « de tendance communiste ». Il aurait tenu des propos défavorables au maréchal Pétain. C'est donc un homme très politisé. Aucune date n'est donnée nous permettant d'imaginer son parcours, mais on sait qu'il a travaillé dans la région de Metz avant de venir à Marseille, et qu'il y aurait fréquenté le *dar-el-askri* : autant de données qui peuvent faire penser que cet homme dispose d'un réseau d'une certaine importance, du syndicat au parti en passant par le *dar-el-askri*. Fait notable supplémentaire, sa compagne, du nom de Zakya, est juive. En très peu de lignes, un tout autre profil possible d'Algérien en métropole est esquissé : celui des ouvriers de gauche, opposés au régime de Vichy, inclus dans un monde du travail plus large que celui des immigrés, mais qui n'en sont pas pour autant exclus puisqu'ils continuent à fréquenter des lieux de sociabilité « indigène ». Une petite note manuscrite met en exergue la précision du travail de surveillance : Hamadi n'a « rien de commun avec Hamadi Amar – employé aux mines de Marseille ».

Sans aller jusqu'au syndicalisme, ou à l'appartenance au parti communiste, tout engagement politique peut paraître suspect. Ainsi d'un homme dont on ne connaît pas l'identité, arrêté en janvier 1941 sans en comprendre précisément la cause, et qui est resté interné pendant dix mois⁵⁷⁶. Il suppose que son arrestation est liée à sa participation au Front populaire en tant que militant, mais, comme il le dit, ils étaient « des milliers et des milliers dans ce cas ». Sa détention pendant de long mois a de quoi étonner, surtout au vu de son discours politique. Il assure n'avoir jamais adhéré au parti communiste, à la fois car il voit les communistes comme « de véritables ennemis de la France » mais également car il voit le communisme comme « une véritable religion dont Staline est le prophète suivi aveuglement [...]. Mais c'est une religion méchante », et « ce sont des hommes foncièrement méchants pour l'humanité ». En outre, il prétend s'être « opposé vigoureusement et efficacement à la création, dans les Bouches-du-Rhône, de la moindre section du Parti de Messali », n'étant pour sa part pas « partisan de l'autonomie de

⁵⁷⁶ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°797, « Renseignement, Impression d'un indigène libéré d'un camp d'internement », Marseille, 12 novembre 1941.

l'Algérie », mais bien au contraire « heureux d'avoir accédé au niveau de vie des français » et n'ayant « d'autre désir que d'être un bon français ».

2.3. *Trajectoires singulières*

L'histoire de l'immigration nord-africaine, et tout particulièrement celle de l'immigration algérienne, est majoritairement une histoire de travailleurs venus soutenir leur famille restée au pays, dans un cadre large familial, communautaire, et marqué par les allers-retours. Mais pas seulement. Certains des hommes partis de la rive sud de la Méditerranée, bien souvent envoyés eux-aussi par leur famille ou l'assemblée du village, s'installent en France définitivement. Aux yeux de leur famille, de leur village, ils sont perdus et ont manqué à leur rôle, mais pour une partie d'entre eux, c'est qu'ils fondent une famille en métropole, épousant ou vivant en concubinage avec une Française ou, bien souvent, une étrangère. Selon Geneviève Massard-Guilbaud, ces hommes installés depuis 5 à 15 ans représentent en 1936 un quart à peu près des immigrés algériens à Lyon. Il ne faut pas pour autant oublier que la majorité des Nord-Africains en France entre les deux guerres, confinés dans des postes subalternes, souffrent de la misère et de l'éloignement de leurs familles et ont une vie d'une très grande instabilité géographique et professionnelle. Cependant, loin de n'être qu'un espace de passage, la métropole transforme les individus. Elle représente à la fois un lieu de perdition et un lieu d'opportunités. Comme le rappelle Emmanuel Blanchard, « en Kabylie, ces hommes incarnaient l'échec d'un projet migratoire supposé perpétuer le mode de vie vernaculaire. »⁵⁷⁷

En appui aux listes de passage à Marseille, le SAA dispose de rapports de renseignements et de dossiers individuels. De ces derniers rien n'a subsisté et on en sait aujourd'hui peu de choses, mais ils ont tout de même laissé une trace sous forme de fiches, où sont consignés quelques éléments, au cours du temps. Les rapports, eux, ne permettent pas de voir le suivi administratif ou le parcours des acteurs, mais ils recèlent plus de détails et sont relativement nombreux. Régulièrement, l'administrateur rédacteur de la note estime qu'il n'y a rien de particulier à signaler. Sont alors consignés quelques détails, peut-être finalement peu utiles à la surveillance, mais qui foisonnent de précisions, donnant à voir des vies singulières. Mohand Addouche et Lounis Mohad, par exemple,

⁵⁷⁷ Emmanuel Blanchard, *Histoire de l'immigration algérienne*, op. cit., p. 32.

font l'objet d'une note de deux paragraphes⁵⁷⁸. Ils sont cousins, viennent de Beni Oughlis, et sont nés respectivement en 1912 et 1908. Ils travaillent tous deux dans la restauration ; Mohand Addouche dans une brasserie limonaderie et Lounis Mohad est garçon de restaurant. Ils gagnent tous deux entre 120 et 160 francs par jour (une somme élevée, surtout comparée au salaire journalier d'un ouvrier agricole, d'un docker ou d'un mineur). Ils sont tous deux « occidentalisés » : Addouche « très », car il est « en France depuis son plus jeune âge », Mohand « passablement ». Ils vivent à l'hôtel et au restaurant. Au-delà de ces données biographiques, on sonde quelque peu leur opinion. Il en ressort que les deux cousins sont « visiblement satisfaits de leur sort » et « optimistes sur tout ». Finalement, il s'agit encore une fois de consigner les propos d'« indigènes » sur les Allemands. Le constat est clair et relativement mesuré : on ne souffre pas tant que cela de l'occupation à Paris, et s'ils sont « sévères » les Allemands sont « justes et corrects ». En outre, les cousins ne s'estiment soumis à aucune propagande particulière, notamment du fait qu'en tant qu'Algériens, ils sont considérés par les Allemands comme des Français.

Marseille est également le lieu où l'on surveille et contrôle les traversées privées, individuelles ou familiales, de la Méditerranée. Madeleine Genard, née le 7 mai 1901 à Liancourt dans l'Oise, se retrouve ainsi dans les liasses de documents du service des affaires algériennes de Marseille⁵⁷⁹. Elle sollicite l'autorisation de se rendre en Algérie. La raison en est simple : Madeleine Genard veut rejoindre son compagnon. Depuis 1931, elle vit maritalement avec Mohand Ouamar Naitamer, né au douar Illilten, commune mixte de Michelet. Le couple a vécu « en dernier lieu » à Creil, où ils étaient propriétaires d'un commerce-buvette-épicerie « liquidé tout récemment », pour une somme d'environ cent mille francs. La famille de Naitamer est propriétaire d'une maison et d'un terrain au village de Taguezout, dont le père, âgé de 78 ans, ne peut plus s'occuper. Par ailleurs, le seul frère de Mohand Naitamer est prisonnier de guerre. Madeleine Genard et Mohand Naitamer souhaitent remettre l'exploitation en état au moyen du pécule gagné lors de la vente de leur établissement. Le fils de Naitamer, qui a vécu toute sa vie en France et a été élevé par Madeleine Genard depuis ses trois ans semble les accompagner. S'est-elle rendue d'elle-même au service des affaires algériennes ? Cette affaire est-elle du ressort de ce service ? Sur la note qui la concerne au service des affaires algériennes est simplement indiqué en marge « service des passeports préfecture ». Il semblerait donc

⁵⁷⁸ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « Renseignement a/s indigènes algériens fixes à Paris », Marseille, 8 novembre 1941.

⁵⁷⁹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°792, « Note », Marseille, 10 novembre 1941.

que non, le service des affaires algériennes n'a pas à s'occuper de cette affaire. Elle-même n'est pas algérienne, n'est pas indigène, n'est pas mariée à un indigène (ils vivent « maritalement », en concubinage, donc), mais les fonctionnaires du service trouvent le temps d'écrire une note, longue de plusieurs paragraphes, à son sujet. Pour que le seul élément important soit finalement qu'il lui faut se rendre au service des passeports.

Madeleine Genard et Mohand Naitamer ne sont pas une curiosité. Les exemples de couples « franco-musulmans », « mixtes », tout en restant minoritaires, ne manquent pas. À certains, ces alliances apparaissent tout de même comme contraire à la nature des « races ». Une courte « Étude psychologique sur les mariages Franco-Musulmans »⁵⁸⁰, manuscrite, cherche à comprendre les raisons de ce que l'auteur perçoit comme un échec récurrent de ceux-ci. Ces mariages ne « dureraient jamais longtemps, en raison de la conception si différente de ces 2 races ». La question qui inquiète le rédacteur est celle de l'assimilation : « en sortira-t-il des résultats réels ? ». Les couples qui lui servent d'exemple et lui permettent d'émettre un avis sont vraisemblablement des entrepreneurs ou des commerçants, car la première des difficultés qu'il évoque est le rapport à l'épargne et à l'investissement. La femme française tendrait à investir son bien, alors que l'homme, qui de « musulman » devient d'ailleurs « kabyle », préférera « thésauriser » car il souhaite retourner vivre et mourir en Kabylie. Cette dernière volonté vaudrait d'ailleurs aussi pour des « évolués, des lettrés même, mariés à des Françaises ». Pour tous les « musulmans », donc, commerçants ou lettrés (le cas des ouvriers ne semble pas venir sous la plume du rédacteur de l'étude, bien que les cas existent), le mariage à une Française serait synonyme d'incompréhension et de manque. Ce qui est mis à l'épreuve ici, c'est la normalité des rapports sociaux : rapport de genre/sexe et rapport de race. La différence entre les races permet d'expliquer la différence des rapports de genre sans remettre en question leur rigidité au sein d'une même culture (puisque c'est là vraisemblablement un synonyme de « race » comme utilisé par le rédacteur).

On sent derrière cette courte note un, peut-être deux, exemples, montés en généralité aisément au moyen de l'opérateur « race », qui permettent très facilement ce type d'abstraction avec un seul cas. Par exemple : chez les « musulmans », les « kabyles », « ce n'est pas la loi que la femme dirige et nous commande, même ». À ce moment de l'argumentation intervient une donnée politique et historique : l'indigénat. Car le problème n'est pas seulement que les femmes françaises souhaitent avoir une part dans l'entreprise

⁵⁸⁰ AD 13, 76 W 206, « Étude psychologique sur les mariages Franco-Musulmans », tamponnée du 4 octobre 1941.

commune, mais que si elles peuvent se permettre des airs de supériorité, c'est parce que – selon l'homme dont les propos sont rapportés dans cette note – les hommes « musulmans » manquent d'instruction, et « à qui la faute ! Pourquoi ceux de sa race nous ont-ils laissés dans l'ignorance ! ». Au moment même où est mis en exergue un mouvement, une dynamique – on peut lutter contre les textes de lois –, celle-ci est rattrapée par les catégories, qui divisent définitivement, plus qu'entre femmes et hommes, entre races, en fait entre hommes et hommes. La supériorité de ces femmes n'est que l'expression de l'injustice entre les races, puisque ce n'est pas elles qui les laissent dans l'ignorance, mais bien « ceux de sa race ». La primauté de la catégorie sur la dynamique est réaffirmée en conclusion : on peut espérer pour les jeunes qu'ils s'adaptent plus rapidement, mais « jamais un Arabe n'oubliera son beau pays natal, pour lequel, même pour la France, il ferait le sacrifice de sa vie. »

Les Algériens ne tombent pas seulement amoureux des Françaises : parfois, ils s'éprennent d'une Allemande. Djilali Sahraoui est un ancien combattant de la Grande Guerre⁵⁸¹. Il a fait partie des troupes qui ont occupé la Rhénanie, occupation pendant laquelle il a rencontré une Allemande, qu'il a épousée. Entre les deux guerres, il s'est fixé à Marseille (vraisemblablement seul, mais aucun détail n'est donné à ce sujet). Il travaillait avant la guerre dans une raffinerie de sucre de la région. Il aurait à cette époque acquis une maison à Saint-Jérôme. En août 1939, il s'est rendu en Allemagne après réception d'un télégraphe qui l'informait que sa femme était malade. Surpris alors par la déclaration de guerre, il ne peut rentrer en France. En 1941, il vient donc de rentrer à Marseille avec sa femme dans l'espoir de retrouver à se faire embaucher à son ancien poste. Sur l'année et demi qui s'est écoulée entre la déclaration de guerre et son retour à Marseille, Djilali Sahraoui reste discret, et l'administrateur pense qu'il « cache quelque chose ». Ce qu'il en dit se résume à ceci : « J'étais enfermé dans une usine où je travaillais, on m'a relâché après l'armistice ». En avril 1941, il s'inscrit à la légion française des combattants.

Au-delà des couples, mariés ou vivant en concubinage, des associations, nouées au hasard des trajectoires des uns et des autres, donnent lieu à des soupçons particuliers. Ali ben Slimane Amalou est né le 2 janvier 1914 à Ighil-ou-Berrouak, au douar Betrouna dans

⁵⁸¹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n° 94, « Renseignement a/s indigène de retour d'Allemagne », Marseille, 19 avril 1941.

la commune de Tizi-Ouzou⁵⁸². Sa famille est éclatée, mêlant migrations internes à l'Algérie, traversées régulières de la Méditerranée et installation en métropole. Sa mère, Djohar bent Saïd Aouchine, habite à Alger où la famille semble avoir emménagé entre 1915 et 1920, peut-être suite à la mort du père. Son frère aîné, de 60 ans environ, est « cafetier maure ambulant » dans le village d'origine de la famille. Son cadet, Mohamed, né en 1916, vit à Paris depuis 1939. Mohamed a fait un voyage en Algérie en mars et avril 1941 puis il est rentré à Paris. Ses allers-venus des deux côtés de la ligne de démarcation sont notés comme « suspects », mais la police a perdu sa trace. Un deuxième petit frère, Omar, est employé à la fabrique d'espadrilles Ronda à Alger. Ali est arrivé à Paris en 1936, où il a été embauché comme garçon de café. À la connaissance des services de police, il n'est jamais rentré en Algérie. En revanche, il a été plusieurs fois condamné, pour usurpation d'état-civil, port d'arme, recel, vagabondage spécial et insoumission. Il fait 1m77, est « élancé », brun, a les sourcils épais et les bras tatoués. Il a été incorporé en 1937, mais on ne sait pas s'il a été mobilisé en 1939-1940. En tout cas, sa moralité est « très mauvaise ». Non seulement il se fait appeler Armand Joseph Spinosa (né à Bône en 1903), mais surtout, il est le « souteneur », le proxénète, de Carmen Nahas, qui se fait également appeler Karpate Tohir (avec un doute sur l'orthographe du nom), née le 17 mars 1923 à Paris 18ème, d'origine syrienne. Celle-ci a également usurpé l'identité d'Yvonne Lestic, née le 17 mars 1919. Nahas est particulièrement intrigante et suspecte. Enfermée pour prostitution, elle s'est évadée de Fresnes. Ayant vécu en Syrie, elle parle très bien l'arabe. Elle a également habité huit ans à Berlin, où demeure encore son père. Elle est « très cupide », et très suspecte de renseigner les Allemands, car en plus de tout son curriculum vitae, elle « fréquente les boîtes de nuit à clientèle allemande ». Les deux ont déjà été signalés à la Sécurité générale, ce qui est autrement plus dangereux que d'avoir été fichés par le service des affaires algériennes. Ce que risquent, non seulement Ali Amalou et Carmen Nahas, mais également Mohamed Amalou, si on le retrouve, c'est tout bonnement le « débarquement en Algérie ». On dirait aujourd'hui l'éloignement du territoire. Condensées dans une famille, un grand nombre de données caractéristiques sont présentes dans cette courte fiche remplie en novembre 1941 par le CIE d'Alger et transmis à Marseille. Aucune ne rappelle le cliché du paysan kabyle venu soutenir financièrement sa famille et son village, reclus dans les quartiers habités par d'autres pauvres hères venant des mêmes régions, pris dans les mêmes détresses. Chacun des frères, et visiblement la mère aussi, a fait son chemin. L'un est resté, ou plus vraisemblablement, retourné au

⁵⁸² AD 13, 76 W 206, Préfecture d'Alger, Centre d'Information et de d'Études, N°1379 CIE/1, Alger, 10 novembre 1941.

village. Un autre travaille à Alger. Les deux du milieu sont en France, où ils vivent une vie qui ne semble pas, a priori, se limiter à gagner des sous pour retourner le plus vite possible chez eux. En France, Ali Amalou rencontre en la personne de Carmen Nahas l'Allemagne et la Syrie.

3. Aspects matériels de la vie des Nord-Africains à Marseille

3.1. Pénurie

À l'automne 1941, effet de la pénurie et de la mise en place du marché noir, effet peut-être aussi du « système marseillais », qui se fonde à la fois sur des réseaux clientélistes et sur la « vulnérabilité juridique »⁵⁸³ des employés face aux patrons qui les embauchent, les larcins, plus ou moins importants, sont fréquents. À côté de l'étude de l'« état d'esprit », de la « moralité » ou de la « loyauté » des indigènes, c'est sur leur probité que l'on enquête dans les Bouches-du-Rhône. Ainsi d'Habib Echchergui, interprète et magasinier aux Amitiés africaines entre autres menues tâches, bien connu des commerçants nord-africains, « homme taré, servant d'intermédiaire dans toutes les affaires louches », et qui de ce fait risque le refoulement vers l'Afrique du Nord⁵⁸⁴.

Impossible en outre de ne pas entendre à Marseille l'écho des persécutions bien réelles qui sévissent à l'encontre des Juifs en zone occupée. D'autant plus impossible que les rapports qui font mention du passage d'habitants nord-africains de Paris à Marseille sont nombreux, et que les discussions de comptoir vont bon train sur les Allemands. Aussi bien leur comportement que celui des Français et le sort qui est réservé sous tel ou tel régime à telle ou telle partie de la population, nommément les « indigènes » – comprendre les Nord-Africains – et les Juifs, font l'objet de nombreux commentaires. Les commentaires antisémites ne sont jamais loin et au détour d'un rapport, on retrouve l'accusation que ce sont les Juifs qui causent la pénurie de tissus en Algérie, dont leurs magasins seraient pleins, comme ils causent, d'ailleurs, « tout le mal » alors que « ce sont les musulmans qu'on parle toujours de mater »⁵⁸⁵.

⁵⁸³ Mary D. Lewis, *op. cit.*, p.122. Plus largement, sur le système marseillais : chapitre 3 « Faire jouer le système marseillais. Les stratégies de survie dans la cité portuaire », pp. 121-162.

⁵⁸⁴ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°771, « Note a/s de l'indigène algérien Habib Echchergui », Marseille, 6 novembre 1941.

⁵⁸⁵ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « Renseignement a/s venue du général Weygand à Vichy », Marseille, 21 novembre 1941.

Plusieurs initiatives de « Nord-Africains » de Marseille sont présentées au SAA pour organiser l'aide et le soutien aux plus démunis d'entre eux, mais elles butent immédiatement sur les soupçons de propagande ou tout simplement de volonté de pouvoir personnel. En avril 1941, le SAA note l'ambition de plusieurs Nord-Africains de créer un groupe d'entraide pour « s'occuper d'assistance mutuelle »⁵⁸⁶. Une lettre aurait été envoyée à Pétain ainsi qu'au préfet des Bouches-du-Rhône « afin d'endormir la surveillance des Autorités » (les guillemets sont dans la note). Les personnes qui cherchent à organiser ce groupe d'entraide sont considérées comme suspectes par l'administration. Il s'agit d'un certain Boualem, « pointeur aux raffineries de sucre », de Aïssa Baba « ancien secrétaire d'un groupe communiste à St Louis » et de Ghanem Benkaddour, maquignon. De manière suffisamment rare pour que cela soit notable, la note est sertie d'un tampon « confidentiel ». Il y a fort à parier qu'aucune existence officielle de ce groupe ne sera accordée par les autorités françaises. La constitution d'organismes dédiés à aider les coloniaux ne se limite pas à la métropole : outre-mer s'organisent des groupes pour envoyer des colis aux prisonniers de guerre. Cela donne lieu à des inégalités flagrantes entre les prisonniers : si les Sénégalais et les Marocains semblent bien pourvus, les Algériens et les Tunisiens ne reçoivent souvent rien, ce qui donne lieu à des tensions à l'intérieur des camps⁵⁸⁷. L'octroi d'autorisation pour la création de ce type de groupe s'avère donc être un enjeu impérial, et pas seulement l'occasion de laisser à la population le soin de pourvoir aux besoins des plus démunis.

3.2. *Restriction*

Autre question de consommation, celle de l'alcool⁵⁸⁸. Le 25 octobre 1941 est publiée une loi interdisant la vente d'alcool aux indigènes musulmans en Algérie⁵⁸⁹. Cette loi intervient en période de pénurie et alors que le vin algérien, dont le degré d'alcool est très élevé, sert massivement à couper les vins du sud de la France. La décision d'interdire

⁵⁸⁶ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°106, « Renseignement a/s organisation d'un groupement musulman à Marseille », Marseille, 22 avril 1941.

⁵⁸⁷ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°734, « Note a/s colis aux prisonniers Nord-Africains », Marseille, 28 octobre 1941.

⁵⁸⁸ Qui s'inscrit d'ailleurs dans une durée plus longue et sur un territoire plus vaste. Voir notamment sur le sujet : Philippe Bourmaud, « Économies politiques mandataires et économies morales missionnaires de l'alcool dans les mandats de la Société des Nations (1919-1939) », in : *Chrétiens et sociétés. XVIe-XXIe siècles*, 3 décembre 2013, n°20, p. 97-148.

⁵⁸⁹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « Vins et boissons alcoolisées sont interdits aux Musulmans d'Algérie », *La Dépêche algérienne*, 2 novembre 1941.

le vin à la vente aux indigènes musulmans peut donc à la fois s'interpréter dans le cadre d'un rapport à l'Algérie comme variable d'ajustement de l'économie de la métropole – les vignes y avaient été plantées entre 1830 et 1860, suite aux ravages du phylloxéra – mais également comme l'expression d'une idéologie vichyste, d'un imaginaire social, où les catégories sont bien gardées, et l'hygiène publique centrale.

Les « indigènes musulmans », selon ce cadre d'interprétation, ne sont pas habitués au vin ; ils ne savent donc pas en faire un usage raisonné, et peut-être est-ce leur corps même, dans toute sa spécificité biologique raciale, qui ne le supporte pas. En outre, le vin est contraire à ce qui fait le ciment culturel de la catégorie d'« indigènes musulmans », à la fois aux dires des autorités de Vichy comme d'une frange importante des élites algériennes. Or, l'islam proscriit le vin. Pour le bien donc de l'économie française, et pour le bien des indigènes eux-mêmes – leur corps, leur âme, leur identité commune – il ne faut pas qu'ils boivent. On regrette simplement que cette décision n'ait pas été « prise plus tôt et en d'autres circonstances », il aurait été préférable qu'elle soit intervenue « dans une période où nous eûmes pu croire qu'elle était prise pour nous-mêmes [les indigènes] ». La note qui consigne ces propos d'un « intellectuel musulman » précise par ailleurs que celui-ci « se réjouit surtout de la mesure ainsi adoptée pour ce qu'elle aidera à préserver le particularisme musulman en Algérie »⁵⁹⁰. La majorité des concernés ne semblent pour autant pas adhérer à ces arguments. Une note précise la teneur des propos que suscite cette loi dans un « fort mouvement d'opposition », notamment pour des raisons politiques :

« Et bien, ce sont les Français eux-mêmes qui en pâtiront ; ne savent-ils pas que, les jours de marché, nous traitons les affaires au café, avec eux et comme eux. »

« Quand nous fréquentons les cafés français, nous gênons les colons ; quand nous allons au café maure, entre nous, on nous accuse de comploter. »

« Les Français d'Algérie en font une maladie de nous voir nous franciser à leur image et ils nous éloignent. Mais, qu'on sache qu'il est des choses qui, répétées, ne peuvent plus s'effacer. »

« Ou bien on veut faire de nous des français comme tous les autres ou bien on veut nous replonger dans « l'indigénat ». Si cette dernière hypothèse était la vraie, nous saurions en comprendre la signification politique. »⁵⁹¹

[...]

⁵⁹⁰ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « Renseignement a/s interdiction de l'alcool aux musulmans », Marseille, 12 novembre 1941.

⁵⁹¹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « Renseignement, Commentaires sur la situation en Algérie », Marseille, 22 novembre 1941.

« Pourquoi cette loi sur la suppression de l'alcool et pourquoi avoir fait commenter celle-ci à la Radio par un musulman que tout Alger connaît comme un grand buveur ». « J'ai reçu une lettre de chez moi ; tous sont froissés de cette mesure et ils projettent d'aller en chéchia dans un café français et d'y consommer de l'alcool pour voir ce qui se passera »⁵⁹².

Le texte de loi vise les « musulmans » « en Algérie », mais il est en pratique appliqué sur le territoire métropolitain. L'argument « culturel », parfaitement vu et explicité par les contemporains, devient d'autant plus problématique lorsqu'il traverse la Méditerranée. La question de la consommation ou non d'alcool ne suit plus seulement la ligne musulman/européen, mais celle qui sépare les traditionalistes des progressistes. L'application de cette loi en métropole donne donc lieu à un « tollé contre les traditionalistes », à qui est imputée la paternité de cette interdiction. Prohiber le vin pour certaines parties de la population n'est pas vécu comme un respect de leur particularisme, mais à la fois comme un rejet de leur désir d'émancipation et comme une négation de leur appartenance à la France : « nous sommes musulmans, certes, mais nous voulons évoluer et vivre avec le XXème siècle », « malgré les marabouts et malgré les décrets qu'on prendra contre nous, nous voulons vivre comme les Français », ou encore « veut-on faire de nous des Français, ou veut-on que nous demeurions des indigènes ? »⁵⁹³.

3.3. Ravitaillement

Des recherches ont été menées sur le ravitaillement des soldats coloniaux et l'importance pour les puissances coloniales de permettre à ceux-ci d'avoir une alimentation qui leur convient, aussi bien au corps, qu'au moral et pour des raisons religieuses⁵⁹⁴. Le manque d'observation des règles alimentaires religieuses par les autorités militaires représente un risque majeur de mécontentement. À l'automne 1940, des prisonniers nord-africains ont en effet manifesté un « vif mécontentement » après

⁵⁹² AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « Renseignement a/s venue du général Weygand à Vichy », Marseille, 21 novembre 1941.

⁵⁹³ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n° 820, « Note, Propos tenus par des Musulmans de Marseille », Marseille, 18 novembre 1941. Autre denrée réservée aux Européens, et plus particulièrement aux enfants, ce qui fait grincer des dents : le chocolat. AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°957, « Renseignement a/s mesures spéciales aux indigènes », Marseille, 13 janvier 1942.

⁵⁹⁴ À ce sujet, voir les travaux de plus en plus nombreux sur l'alimentation pendant les guerres mondiales, notamment Emmanuelle Cronier, « Feeding Muslim troops during the First World War », in : Xavier Bougarel, Raphaëlle Branche et Cloé Drieu (dir.), *Far from Jihad : Combatants of Muslim Origin in European Armies in the 20th Century*, London, Bloomsbury Academic, 2017, p. 48-70.

qu'il leur a été servi de la viande de porc, bévée qui n'a pu s'arranger qu'après la venue d'un soi-disant « mufti », un Tunisien qui avait pour charge de rassurer les prisonniers en leur affirmant qu'aucune entrave ne sera plus à craindre à l'exercice de leur culte ; mais également par la distribution de 55 moutons et des arrangements pour l'observation du jeûne de ramadan au camp de Montereau notamment⁵⁹⁵. Il semblerait que cette attention n'ait cependant pas été réservée aux militaires.

À l'automne 1941, l'organisation du ravitaillement de la métropole en couscous est un sujet sérieux et complexe, qui fait intervenir un grand nombre d'acteurs. La denrée en question est en effet centrale dans les fêtes rituelles musulmanes nord-africaines, mais elle n'est pas produite en France ; il faut donc l'importer d'Algérie. Un système de bons, à échanger contre des tickets d'alimentation, a été mis en place pour les restaurateurs, mais la rareté du produit a « frustré pendant de longs mois la valeur-marchandise correspondante »⁵⁹⁶ : les restaurateurs y ont perdu. Les grossistes eux-mêmes et malgré les négociations avec le gouvernement, n'ont pu recevoir que la moitié de la marchandise due. Plus grave encore, les *Amitiés nord-africaines* ont pu se faire livrer du couscous et en ont vendu occasionnellement à des consommateurs européens, notamment à la Foire de Marseille, injustice qui mécontente les Nord-Africains de la ville. De manière générale, la pénurie a donné lieu à un commerce restreint et organisé du couscous en métropole. On note en guise d'exemple qu'un certain « El Hadj », rue des Chapeliers, a obtenu du Service de la répartition des denrées trente balles de semoule et qu'il semble avoir obtenu cette quantité en payant un intermédiaire du nom supposé de « Habib » la somme de 900 francs⁵⁹⁷. Par ailleurs, certains commerçants semblent privilégier certains acteurs et rejeter la majorité de la population musulmane à la marge, qui se retrouve donc dans l'impossibilité de se procurer la denrée en question⁵⁹⁸. Ainsi, un certain « Maurice », « juif » de surcroît, délivrerait des balles de semoule à des Européens sans demander les

⁵⁹⁵ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n° 222, « Renseignement, attitude des Allemands à l'égard des prisonniers indigènes », Marseille 24 mai 1941.

⁵⁹⁶ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°601, « Note a/s approvisionnement des Nord-Africains de la métropole en couscous », Marseille, 13 novembre 1941.

⁵⁹⁷ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°45, « Renseignement, trafic à l'occasion du ravitaillement », Marseille, 31 mars 1941.

⁵⁹⁸ Par exemple AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°44, « Renseignement a/s d'un épicier juif », Marseille, 31 mars 1941, note dans laquelle est affirmé qu'un certain « Maurice » délivre des balles de semoule à des Européens sans demander les papiers nécessaires ; ou le même jour AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°45, « Renseignement, trafic à l'occasion du ravitaillement », Marseille, 31 mars 1941, à propos d'un certain El Hadj, rue des Chapeliers, qui a obtenu du Service de la répartition des denrées trente balles de semoule et qui semble avoir obtenu cette quantité en payant un intermédiaire du nom supposé de Habib la somme de 900 francs.

papiers nécessaires⁵⁹⁹. L'enquête qui suit ce bruit l'infirmes pourtant entièrement : « Maurice » s'appelle Moïse Fahri, il vient de Smyrne, il est propriétaire d'une épicerie qui s'appelle « Aux produits d'Algérie », n'est pas grossiste mais vend au détail et n'a jamais possédé plus d'une balle de couscous, denrée à laquelle il n'a d'ailleurs plus accès depuis 6 mois, du fait de l'interdiction d'exportation du produit depuis l'Algérie⁶⁰⁰. L'accès et la distribution de la semoule concentre de fait un nombre important de tensions, plus large que la simple restriction due à la situation exceptionnelle de pénurie liée à la guerre et à l'occupation.

A la gestion nationale et impériale de la répartition des denrées et des biens se mêlent les tensions coloniales entre populations considérées comme distinctes, le racisme de Vichy ou encore les revendications de spécificités culturelles et religieuses. Ainsi, à l'automne, pendant le ramadan, les habitants de Marseille et des autres « centres de peuplement indigène de la métropole » manifestent leur mécontentement de se trouver à court de semoule, ce qui fait craindre des désordres importants à très court terme. La fête de l'Aïd el Fitr va avoir lieu à la fin du mois. À cette occasion « il est absolument nécessaire de prévoir une distribution de cette denrée [...]. [...] ne pas intervenir de suite et pour cette fête principalement, serait risquer d'aboutir à des répercussions fâcheuses d'ordre politique »⁶⁰¹. C'est la hantise de l'administration en général, et en particulier des administrateurs des services chargés des populations colonisées en métropole pendant l'occupation allemande, les occupants étant « avides de se saisir d'indices pouvant être utilisés pour faire croire que les Autorités françaises négligent délibérément ce qui a rapport au bien-être de la population indigène de notre Afrique du Nord ». En octobre, la situation est donc paradoxale : le service du ravitaillement général a autorisé l'envoi de plusieurs tonnes de couscous en métropole, tout particulièrement pour Marseille. Mais le couscous n'est pas là.

Les tensions entre la métropole et l'Algérie, plus précisément entre les services en charge du ravitaillement en métropole et ceux en charge de l'économie et des relations commerciales avec la métropole en Algérie, dépendant du GGA et non de l'Intérieur, ont certes ralenti considérablement la prise de décision, mais en octobre le couscous aurait

⁵⁹⁹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°44, « Renseignement a/s d'un épicier juif », Marseille, 31 mars 1941,

⁶⁰⁰ AD 13, 76 W 206, Direction générale de la Sûreté nationale, Commissariat spéciale de Marseille, n°5150/371/AE/FF, « Fahri Maurice », Marseille, 17 avril 1941.

⁶⁰¹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°86, « Note a/s approvisionnement de la population indigène de la métropole en couscous », Marseille, 10 décembre 1941.

théoriquement dû être arrivé⁶⁰². Ironie suprême de la situation : un mois après, en novembre, 40 tonnes de couscous sont en magasin dans des maisons d'importation à Marseille même et d'autres arrivages sont attendus, mais leur écoulement est « bloqué » par le service de ravitaillement. Il faut « déterminer le contingent annuel de couscous à importer en France d'Afrique du Nord, et en régler le débit », mais également « organiser judicieusement la répartition entre les centres de consommation », « assurer un approvisionnement aussi régulier que possible des usagers » et « déterminer le prix de cession du couscous par les distributeurs européens », toutes opérations qui demandent du temps, du tact, une foule de personnes, d'interactions, de réunions et de correspondances, sans compter des décisions fermes à imposer. Les fonctionnaires du service des affaires algériennes de Marseille se retrouvent face à un problème d'une ampleur qui les dépasse complètement : la question du ravitaillement du couscous est un problème impérial, national et local. Il implique un grand nombre de services administratifs et la coopération de communautés aux intérêts bien souvent antagonistes (les colons algériens et les « Nord-Africains » de métropole).

La note des affaires algériennes de Marseille propose un ensemble de solutions tout à fait réfléchies à ces problèmes épineux. La première observation, fort positive, est qu'en ces temps de pénurie généralisée, « le couscous ne manque pas ». On pourrait même penser à proposer sa consommation en remplacement du pain manquant, autant que le permettent les moyens de transport de marchandises. Deux organismes doivent ici se mettre d'accord : l'« Union des Syndicats algériens des fabricants de pâtes alimentaires et de couscous » et le « Comité professionnel de l'Industrie des pâtes alimentaires » de Vichy. Il faut cependant réfléchir à la possibilité de réserver la consommation de couscous aux Musulmans.

Pour les relations avec l'Algérie et particulièrement pour ce qui implique d'éventuelles « mesures inopportunes du point de vue musulman », il faut aussi compter avec le concours du ministère de l'Intérieur « dans cette matière qui n'a pas que des aspects économiques et commerciaux. » Une fois rendue possible une plus grande importation, il serait de bon ton de renforcer le réseau des importateurs grossistes d'avant-guerre présents sur tout le territoire et notamment dans les centres principaux de peuplement nord-africain, afin qu'ils prennent en charge la distribution territoriale. Il faut notamment tenir compte du fait que la consommation de couscous se fait à la fois chez les restaurateurs et les

⁶⁰² AD 13, 76 W 205, feuille de service sans en-tête, Marseille, 10 octobre 1941.

particuliers, les uns se fournissant auprès de grossistes, les autres auprès d'épiciers, double réseau qu'il faut prévoir dans l'importation et la distribution territoriale. Un recensement de la population nord-africaine paraît également nécessaire pour ne pas passer à côté de foyers de peuplement peut-être récents. À partir de là, comment organiser la distribution elle-même ? L'administrateur propose de se servir du système des tickets alimentaires déjà en place (pains et pâtes alimentaires) en cartographiant bien à l'avance les lieux où cet échange est autorisé, aussi bien pour les grossistes, les restaurateurs et les épiciers que pour les particuliers. Si l'on décide de réserver la consommation de couscous au bénéfice des « indigènes » et à l'exclusion des Européens, on peut en plus de cela instituer un système d'inscription préalable. Quoiqu'il en soit, le problème doit être réglé avant le 20 décembre, sinon il faut prévoir une « distribution de fortune » : hors de question de mécontenter la « colonie nord-africaine » de Marseille pour l'Aïd el Kébir.

Autre sujet sensible : la viande. A Miramas, par exemple, où vivent entre 60 et 80 Nord-Africains, la majorité travaillant aux chemins de fer, un boucher algérien a présenté une requête pour obtenir l'autorisation de faire égorger les animaux pour la consommation de ses clients, musulmans, car selon lui, ceux-ci préféreraient se passer de viande plutôt que de contrevenir aux obligations religieuses. La question est d'autant plus épineuse que les autorités d'occupation interdisent cette pratique, considérée comme barbare. Les restrictions concernent également la viande dont la vente est interdite dans les restaurants le mercredi soir⁶⁰³. Or de nombreux restaurants « indigènes » sont en infraction vis-à-vis de cette loi, probablement parce qu'étant habitué à être « quantité négligeable », ils ne pensent pas risquer se faire prendre. Le constat de cette infraction donne lieu à une requête de clémence de la part des restaurateurs concernés. Il s'agit de vingt restaurateurs, seize d'entre eux installés rue des Chapeliers. Le commandant Wender recommande de « leur accorder les circonstances atténuantes » et propose que le service des affaires algériennes prenne en charge la rédaction et la distribution d'une note informative sur le régime des restaurateurs en vigueur à Marseille.

Le problème de la viande ne concerne pas seulement, ni en premier lieu, les restaurateurs qui la vendent, mais également les maquignons qui la produisent. En juin 1941, un événement exceptionnel met en avant un groupe sinon invisible : les « maquignons indigènes » et leurs « colporteurs ». On apprend qu'à l'été 1941, cela fait déjà plusieurs mois que des maquignons font venir d'Algérie des mulets et des chevaux,

⁶⁰³ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°822, « Note a/s infractions aux jours sans viande », Marseille, 18 novembre 1941.

qu'ils revendent sur le marché à des cultivateurs qui veulent des bêtes de sommes, ou à des bouchers de Marseille⁶⁰⁴. Mais le 16 juin, un groupe de bouchers marseillais vient perturber la marche des affaires. En arrivant, ils font appel au surveillant du marché (et le rédacteur de la note ajoute un (?), indiquant peut-être ainsi qu'il n'était pas au courant de la présence d'une telle fonction au sein de l'organisation du marché). Ils demandent à ce que les acheteurs de ces bêtes soient évacués du marché, au motif que leur syndicat veut racheter toutes les bêtes à 20 francs le kilo. Les maquignons algériens ne se laissent pas faire : s'ils acceptent de mettre un terme aux transactions immédiates, ils s'organisent pour se rendre en délégation à la préfecture pour protester contre la soudaineté de cette mesure. L'un des bouchers tente de les rassurer en leur disant « qu'on téléphonerait à Vichy ». Finalement, le marché est rouvert sans plus d'explications.

Cette courte interruption des échanges n'est pourtant pas sans conséquences. D'abord, à la réouverture du marché, les prix se dégradent légèrement, aux détriments des maquignons. Ceux-ci demandent donc à être informés en amont de ce type de mesure, de manière à adapter les pratiques d'achat en Algérie aux prix du marché métropolitain. Mais par ailleurs, cette incursion soudaine des bouchers français dans leurs affaires s'apparente pour eux à « une brimade destinée à leur rappeler qu'ils ne sont que des gens de seconde zone qu'on peut humilier et tailler à loisir ». Et cette histoire ne s'arrête pas là. Trois jours après cet incident, le 19 juin, la commission de répartition de Marseille met en place un système de répartition, et à terme d'acheminement depuis l'Algérie, des « ressources en viande de boucherie »⁶⁰⁵.

La mise en place de ce système perturbe beaucoup le fonctionnement des affaires de maquignons algériens. Le premier problème est que ces maquignons font commerce de deux sortes de bêtes : les bêtes destinées à l'abattoir d'un côté, et celle destinées à l'agriculture de l'autre. Si les premières sont tout simplement amenées à l'abattoir à la suite des décisions de la commission de répartition, les deuxièmes ne peuvent être vendues, car les portes du marché sont fermées jusqu'à la fin des « opérations de classement » des animaux. Les maquignons doivent donc nourrir les bêtes en question de deux à quatre jours de plus que prévus, ce qui leur coûte entre 30 et 50 francs de plus, par jour et par animal. En outre, le prix de vente à l'abattoir est fixé entre 14,50 francs et 19,50 francs,

⁶⁰⁴ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n° 313, « Renseignement, Indigènes et marché aux chevaux de Marseille », Marseille, 17 juin 1941.

⁶⁰⁵ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°321, « Renseignement, Vente de chevaux importés d'Algérie », Marseille, 20 juin 1941.

ce qui est bien inférieur au prix qu'ils avaient estimé pouvoir en tirer au moment de l'achat des bêtes en Algérie. Par conséquent, ils ne rentrent pas dans leur frais. Ils décident de se constituer en syndicat et prédisent que le commerce de chevaux et de mulets avec l'Algérie ne pourra continuer dans ces conditions. Une note datant d'un mois plus tard, le 24 juillet, leur donne raison : « le commerce de chevaux et mulets entre l'Algérie et la métropole, qui se développait à Marseille, est devenu presque nul ». En plus des difficultés déjà évoquées plus haut, un nouvel obstacle semble s'être ajouté au problème : alors qu'en juin, les maquignons travaillent avec des « convoyeurs », ils doivent en juillet accompagner eux-mêmes les bêtes, car les anciens convoyeurs se voient refuser leurs sauf-conduits⁶⁰⁶.

4. La mosquée de Marseille

L'idée de la construction d'une mosquée à Marseille précède le régime de Vichy et reste une arlésienne jusqu'à aujourd'hui⁶⁰⁷. Au début de l'année 1942, cette idée est reprise dans le cadre spécifique de la politique musulmane de la Révolution nationale et défendue par son chantre : le commandant Wender. En janvier 1942, celui-ci entreprend de convaincre toutes les administrations concernées de l'urgente nécessité de la construction d'un lieu de culte musulman à la hauteur des prétentions impériales françaises dans les terres d'islam. Bien plus encore, il en fait un impondérable de la Révolution nationale, arguant que « permettre que des minarets surgissent ça et là auprès de nos clochers, ce ne serait pas aller au-devant de rivalités épuisantes – car le musulman d'aujourd'hui est tolérant – ce serait juxtaposer des efforts nécessaires au redressement national »⁶⁰⁸. Une note manuscrite en marge indique en vert « A garder » puis « convoquer le cdt Wender » et en rouge « lundi 15h ». Il semblerait que la proposition de Wender ait fait mouche. Ce projet occupera en effet – par intermittence – les fonctionnaires chargés des « affaires musulmanes » jusqu'à la fin de la guerre.

⁶⁰⁶ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°468, « Renseignement, État d'esprit des maquignons indigènes », Marseille, 24 juillet 1941.

⁶⁰⁷ Michel Renard, « Aperçu sur l'histoire de l'islam à Marseille, 1813-1962. Pratiques religieuses et encadrement des Nord-Africains », in : *Outre-mers*, tome 90, n°340-341, 2e semestre 2003, pp. 269-296.

⁶⁰⁸ AD 13 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « A/s de la construction d'une mosquée à Marseille », Marseille, 10 janvier 1942.

4.1. Une mosquée française ?

À l'été 1941, le bruit avait couru dans les milieux algériens de Marseille qu'une mosquée allait être construite à Nice. Cette rumeur avait provoqué un sentiment de désaccord et d'injustice, car les habitants de Nice de confession musulmane appartiennent dans l'ensemble à une élite considérée comme riche et au demeurant « étrangère » - même si, s'agissant selon toute vraisemblance en majorité de syro-libanais, dépendante à bien des égards de la France au titre des mandats. Marseille, en 1942, compte plusieurs milliers de Nord-Africains (les recensements en dénombrent environ 4 000 qu'il convient d'arrondir à 5 000 que Wender n'hésite pas à gonfler quelque peu puisqu'il indique un chiffre de 6 000 à 7 000 dans ses argumentaires), ce qui en fait le deuxième foyer de population nord-africaine en métropole après Paris. C'est là le premier argument en faveur de la construction d'un édifice musulman dans cette ville. Marseille est en outre un carrefour, un point de passage obligé entre les rives sud et nord de la Méditerranée. C'est donc également une question d'administration impériale, et, plus largement, diplomatique, Marseille étant en outre un haut lieu de commerce avec le Proche-Orient. En outre, l'édification d'une mosquée donnerait lieu au recrutement d'un imam, ce qui constituerait un lien tangible entre l'administration française et les Français musulmans. La nationalité française des 6 millions d'Algériens est d'ailleurs régulièrement soulignée. Dans le même ordre d'idée, la présence d'un lieu de culte officiel et encadré pourrait être perçu comme une manière de matérialiser la bienveillance de l'administration métropolitaine à l'égard de la religion musulmane et des musulmans, et finalement de signifier l'importance que l'État français confère à se montrer comme une puissance musulmane.

Si ce dernier point est d'une importance toute particulière, c'est parce que le risque de propagande anti-française s'accroît les mois passant. Si, avant la guerre, cette propagande était nationaliste, parfois indépendantiste, et incluse plus largement dans des projets panarabe ou panislamique, elle est désormais de plus en plus clairement pro-allemande : le nœud douloureux que constitue la place mal définie des musulmans – et plus spécifiquement des Algériens – en France est en train de devenir un enjeu du conflit entre les autorités d'occupation et le régime de Vichy. Face à l'opinion que « seul le Reich comprend, estime et protégera efficacement l'islam alors que la France songerait uniquement, dans ses rapports avec lui, à une exploitation égoïste de « sujets » », il faut affirmer au contraire un attachement profond de la France à son rôle de protecteur car « la

population musulmane, qui a été extrêmement séduite par le programme de la Révolution nationale, demeure cependant dans une réserve ou une insatisfaction visibles »⁶⁰⁹. Il s'agit donc de renforcer l'« Islam français » dans l'éventualité, visiblement prise au sérieux aussi bien par les Algériens que par l'administration française, d'un plébiscite sur l'indépendance de l'Algérie. Dans ce cadre,

« construire quelques mosquées en France, c'est agir sur l'âme des Français musulmans et leur inculquer la notion de leur communauté étroite avec la France, c'est raffermir les Algériens dans le sentiment que la France a tous les attributs d'une Patrie pour eux »⁶¹⁰.

Finalement, la construction d'une mosquée à Marseille s'impose par la multiplicité des plans sur lesquels elle constituerait un avantage pour l'administration de la population nord-africaine métropolitaine et impériale : tout d'abord nécessité locale du fait de l'importance numérique de la population musulmane de la ville, ce serait également un symbole à la fois impérial et diplomatique de bienveillance envers l'islam, et finalement une preuve que les colonies – avec en tête l'Algérie, bien qu'elle n'en soit pas une – ont intérêt (et pas seulement vocation) à rester dans le giron de la France.

4.2. *Comment construire la mosquée de Marseille ?*

Une fois cette nécessité établie, il faut penser à la mise en œuvre. Dès le début de l'année 1942, le projet proposé répond à un certain nombre de critères : emplacement, taille, fonds, gestion, etc. Le quartier de la porte d'Aix est proposé du fait des nombreux terrains vagues et des bâtiments en mauvais état qui s'y trouvent, cet espace permettant la construction de l'édifice sur un terrain dégagé, mais on peut également supposer que sa population joue dans cette proposition : la porte d'Aix est, dès avant la guerre, un lieu où habitent de nombreux Maghrébins. L'édifice, qui pourra être carré ou rectangulaire, doit comprendre « un minaret à base carré, une salle de prières, des lieux d'ablution et d'aisances puis le logement pour l'imam »⁶¹¹. Pour la taille de la salle de prière, il faut compter 0,75m² par fidèle ; les lieux d'ablution et d'aisance, de forme rectangulaire, doivent faire à peu près 100m² ; le logement de l'imam peut être situé au rez-de-chaussée ou au premier étage « au gré de l'architecte ». En tout, il faut chercher à acquérir un terrain

⁶⁰⁹ *Ibid.*

⁶¹⁰ *Ibid.*

⁶¹¹ *Ibid.*

de 1 500 m² pour pouvoir accueillir un millier de fidèle – la mosquée de Paris peut en accueillir 1 200. Au contraire de celle-ci, en revanche, la future mosquée marseillaise ne sera pas dotée d'établissements auxiliaires profanes, comme un restaurant ou un salon de thé. Comme le note Naomi Davidson dans son ouvrage sur la mosquée de Paris⁶¹², l'initiative de regrouper en un seul lieu tout ce qui depuis la métropole – la capitale – semble appartenir au folklore musulman a profondément choqué les habitants de métropole de religion musulmane. Maladresse inconsidérée : ne se serait-on pas ému de l'installation d'un bistrot dans l'enceinte d'une église ? Le bâtiment souhaité doit donc se limiter à ses fonctions proprement religieuses et rester sobre, afin de ne pas passer pour une mosquée d'apparat.

Les questions des fonds et de la gestion sont intimement liées. S'il peut en effet être opportun d'accepter des contributions de l'Algérie, du Maroc ou de la Tunisie « et de toute autre collectivité qui voudrait apporter son concours » pour financer ce projet, il faudra faire très attention à ce qu'aucun des contributeurs ne parvienne à « empiéter [...] sur la gestion à venir de cet édifice »⁶¹³, qui a vocation à incarner l'islam français. L'attribution de la gestion de l'édifice à la Société des Habous et des Lieux Saints, qui administre la mosquée de Paris, semble donc exclue, de par son « caractère trop « interislamique » et donc pas proprement « français » »⁶¹⁴. La mosquée de Marseille doit être un outil de propagande au long cours, la matérialisation de la politique des égards, la preuve formelle et définitive que l'islam logeant à son aise en métropole, la France est alors bien légitime à l'administrer dans ses territoires ultra-marins. De ces territoires divers, il en est un qui doit retenir plus encore l'attention de l'administrateur zélé et du politique perspicace : l'Algérie, bien sûr. Comme il est alors répété à longueur de notes, les Algériens sont Français en vertu du sénatus consulte de 1865, et si l'on voulait bien seulement s'en souvenir, on s'épargnerait les inconforts réguliers, voire les risques réels, des effets de la propagande allemande envers les musulmans français, qui devraient être Algériens comme on est auvergnat. Il semble donc logique de proposer pour la mosquée de Marseille, qui devrait alors servir d'exemple à l'érection des futures nombreuses mosquées métropolitaines de l'Islam français, un personnel algérien. Elle devrait, selon

⁶¹²Naomi Davidson, *Only Muslims*, op. cit.

⁶¹³ AD 13 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « A/s de la construction d'une mosquée à Marseille », op. cit.

⁶¹⁴ *Ibid.*

la même logique, être confiées aux préfetures par délégation du Ministère de l'Intérieur, sur le modèle algérien, ce qui ne va pas sans poser problème⁶¹⁵.

Au mois de mars 1942, la planification de la mosquée a avancé. Le terrain choisi pour son édification est la propriété des Hospices de la Ville et il est dépourvu de construction à usage d'habitation. Le directeur des Services techniques de l'Hôtel de Ville, M. Chabane, et l'architecte urbaniste, M. Beaudoin, ont tous deux donné leur assentiment à cet emplacement. Les démarches nécessaires seront rapidement accomplies et les crédits nécessaires sont déjà disponibles, seulement il subsiste un léger obstacle : des aménagements ont été fait sur le terrain pour les besoins d'un patronage religieux⁶¹⁶. S'y trouvent quelques constructions de bois pouvant servir de salle de réunion ou de prière, une cour de jeu et un préau, aménagements prétendument utilisés à de rares occasion, pendant les vacances. Seulement c'est un sujet délicat : on imagine aisément que remplacer un lieu à usage catholique, même mineur, par une construction musulmane, même d'ampleur, n'était pas en 1942 chose plus aisée que dans les décennies suivantes. Il faut donc négocier avec l'évêque de Marseille. Ce serait là le rôle du Préfet, que Wender cherche à convaincre comme il le peut. Les installations sommaires n'ont pas besoin d'être annihilées immédiatement car le chantier ne débutera pas en ce point du terrain, il restera donc du temps à disposition pour trouver une solution plus pérenne. Celle-ci est pourtant indispensable à terme, il faut donc obtenir de l'évêque qu'il soit finalement renoncé à cet emplacement. La chose n'est pas aisée du fait d'un précédent : un autre patronage, celui de Saint-Victor, avait trouvé à être recasé. Ce que craint Wender, c'est une semblable revendication alors que la ville de Marseille n'est pas en mesure de faire de pareille promesse : en effet, les terrains seront d'autant plus rares dans le quartier du fait de la construction de la mosquée, et une trop longue défaillance à apporter une solution à ce problème causerait des retards considérables dans l'édification de la mosquée. Wender appuie son argumentation d'une note manuscrite prouvant sa bonne

⁶¹⁵ Sur la mise en place des lois de séparation de l'Église et de l'État et les conséquences notamment politiques des tentatives d'instauration d'un clergé musulman en Algérie, voir : Raberh Achi, « La séparation des Églises et de l'État à l'épreuve de la situation coloniale. Les usages de la dérogation dans l'administration du culte musulman en Algérie (1905-1959) », in : *Politix*, col. 17, n°66, deuxième trimestre 2004, pp. 81-106. Sur l'administration des religions en Algérie en général, voir Oissila Saaidia, *op. cit.*

⁶¹⁶ AD 13 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « A/s d'une démarche à effectuer auprès de l'évêque de Marseille », Marseille, 23 mars 1942.

foi : « demain matin je vous apporterai un schéma de la mosquée appuyé d'un croquis explicatif du terrain »⁶¹⁷.

À l'automne, quelques sept mois plus tard, c'est un autre argument qu'utilise Wender : une lettre d'une connaissance, un certain Ben Ali Boukort habitant Alger, « anciennement communiste [...] rallié pendant la guerre », qui s'adresse au Chef du services des affaires algériennes suite à la lecture d'un article paru dans les *Dernières Nouvelles* concernant le projet de construction de mosquée à Marseille, cet « édifice de la France impériale »⁶¹⁸. La lettre en question, « entièrement spontanée, aucun contact n'ayant été conservé par le commandant Wender avec Ben Ali Boukort depuis le début de 1941 » selon le rapporteur, est expressément laudative à l'égard de Wender. Louant ses « efforts incessants [...] déployés en ce pays dans le domaine de la collaboration musulmane en des moments difficiles et d'incompréhension », le définissant comme « artisan ardent et infatigable de la cause franco-musulmane », la lettre est marquée du sceau d'un patriotisme bon enfant, exprimant pour ses coreligionnaires leur « joie de voir réaliser ce légitime vœu » qui rendra « leur amour pour la France, leur mère patrie [...] plus profond » car « le monde musulman a toujours les yeux tournés vers la France », « France impérissable [qui] demeure toujours la plus grande nation musulmane de la Méditerranée ». Le chef du service des affaires algériennes aurait difficilement pu diligenter meilleure propagande auprès du préfet pour soutenir son projet de mosquée.

En novembre, le terrain a été choisi et les autorisations ont été données par la ville de Marseille, le département des Bouches-du-Rhône et la chambre du commerce. Le conseil Municipal de la ville de Marseille a en effet accordé lors de la séance du 12 octobre 1942 une subvention d'1 million de francs au projet. En outre, il a décidé d'offrir des parcelles de terrain : 690 m² à 1 500 francs le m² environ, soit 1 035 000 francs, plus 90m² à environ 500 francs le m² soit 45 000, pour un total d'une valeur de 1 080 000. La subvention totale de la ville s'élève donc à 2 080 000 francs⁶¹⁹. Sans plus de détails, le département et la chambre du commerce semblent en capacité de prendre à leur charge le

⁶¹⁷ *Ibid.*

⁶¹⁸ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°1010, « Note a/s mosquée de Marseille », Marseille, 27 octobre 1942, copie attachée de la lettre de Ben Ali Boukort, Alger, 20 octobre 1942.

⁶¹⁹ Les chiffres varient un peu au cours des années de guerre : au printemps 1944, il est question d'1 millions de subvention, d'une cession de terrain pour une valeur d'1 050 000 et de 104 000 frcs d'indemnités à verser aux occupants du terrain, soit une valeur de 2 154 000 francs (AD 13, 76 W 204, Le Préfet délégué à l'administration de la ville de Marseille à Monsieur le Préfet régional (s.d., vraisemblablement fin avril 1944))

reste des frais d'acquisition du terrain. Les démarches pour mettre en œuvre le projet sont donc en cours. Il faut procéder aux expropriations nécessaires. Cela ne devrait pas poser de problème majeur : en effet, la majorité des terrains à exproprier sont dépourvus de constructions, à l'exception de deux bâtiments, vieux et de petite taille. Le vrai problème est que, pour ce faire, il faudrait d'abord définir une personne morale qui en sera à la fois l'instigatrice et la bénéficiaire, or, comme le soutient le commandant Wender dès les premiers temps du projet, les différentes administrations impliquées dans la construction de la mosquée ne semblent pas souhaiter que la Société des Habous et des Lieux Saints, qui administre la grande mosquée de Paris, soit en charge de celle de Marseille.

La question principale est donc celle de la définition de la personne morale qui sera en charge à la fois de l'érection, puis de la gestion de la mosquée. C'est là un problème épineux. En effet, la loi de séparation de l'Église et de l'État de 1905 n'est pas abolie sous Vichy, même si de nombreux aménagements y sont apportés dans la pratique. Cette loi, point saillant d'un débat qui lui était largement antérieur, n'avait pas mis un terme aux tensions internes à la politique française quant à la place à accorder au religieux dans l'espace public. Dans les années 1880, puis au début des années 1900, mais également pendant les années 1930, les antagonismes entre les tenants d'une République laïque et ceux d'une France chrétienne avaient occupé le devant d'une scène politique et médiatique houleuse⁶²⁰. La défaite de 1940 donne elle aussi lieu à un discours à la fois religieux et patriotique : elle aurait été due à la perte du sentiment religieux, et du triptyque Dieu, famille et Patrie, discours qui inspira d'ailleurs le « Travail, Famille, Patrie » de l'État français⁶²¹. Ainsi, alors que la loi l'interdisait depuis 1882 et même si celle-ci n'était pas toujours respectée, des crucifix sont régulièrement accrochés aux murs des classes surtout entre 1941 et 1943. Ces initiatives, d'abord locales, donnant lieu à des incidents, deux circulaires (15 avril et 18 juillet 1941) demandent aux autorités locales d'être conciliantes envers ces pratiques et de les tolérer. Du côté de la hiérarchie de l'Église, l'adhésion sincère aux principes moraux de la Révolution nationale joue autant que l'espoir de signature d'un Concordat dans l'intensité des liens tissés avec l'administration de Vichy. Les négociations n'aboutiront certes pas, mais cela n'empêche pas des demandes répétées de subventions à l'enseignement catholique d'être

⁶²⁰ Claude Singer, « 1940-1944 : La laïcité en question sous le régime de Vichy. », in : *Raison présente*, n°149-150, 1er trimestre 2004, pp. 41-54.

⁶²¹ Il s'agit d'un discours au sens premier du terme : celui de l'archevêque de Bordeaux Mgr Feltin le 25 juin 1940, déclarée journée de deuil national : « Si nous avons été vaincus, c'est que peut-être nous n'étions plus soutenus, au fond de nos âmes, par ce triple idéal que sont trois grandes réalités : Dieu, la Patrie, la Famille ».

formulées⁶²². Les sommets de l'État comme ceux de l'Église sont en effet d'accord sur un point : l'éducation laïque est largement responsable de la situation du pays. Pour le « redresser », il faut donc insuffler du religieux partout où on le peut – même si les oppositions entre Église et État ne s'effacent pas réellement, les deux restant bien souvent pris dans des rapports de concurrence.

Lorsque Wender insiste sur l'importance de construire en dur une mosquée correspondant à une religiosité sérieuse et morale, il s'inscrit non seulement dans la politique impériale de la France à l'égard de l'islam, mais également dans ce retour du religieux comme corollaire nécessaire à la défense de la patrie. Si l'insistance sur le caractère musulman des populations immigrées d'Afrique du Nord est un élément récurrent de leur classification par l'administration dès avant la guerre et le restera après – avec d'importantes fluctuations dans l'utilisation de cet argument, néanmoins – il prend une coloration très particulière sous Vichy. Un « indigénophile » tel que Wender trouve ici un terrain très propice pour le déploiement et la mise en pratique des idées qu'il soutient à longueur de notes et de rapports : il faut absolument donner sa juste place à l'islam dans la nation française, le risque à ne pas le faire étant de déstabiliser et à terme de perdre les territoires musulmans de l'empire. Il faut donc que la France endosse avec honneur son rôle de puissance musulmane en donnant à ses ressortissants musulmans – Wender ne cesse de souligner que les Algériens sont Français – des preuves de la pérennité de leur appartenance à la Patrie, à la Nation, à l'Empire. L'islam n'occupe pas une place de premier choix dans les préoccupations politiques quotidiennes des autorités françaises, certes. Mais dans l'exacerbation des tensions entre tenants d'une France chrétienne, et coupables « anti-français », qu'ils soient athées, francs-maçons ou juifs, un travail important pour inclure l'islam dans la première catégorie est effectué en sous-main par les administrateurs en charge de ces questions. Hors de question de laisser l'islam à l'opposition au régime, il s'agit au contraire de rallier les musulmans à la Révolution nationale. C'est là une manière à la fois de s'accorder les faveurs de la population et de maîtriser les institutions religieuses.

Il est alors rappelé qu'en Algérie les mosquées sont les propriétés du département⁶²³, et proposé qu'on fasse de même pour Marseille. Dans ce cas-là ; il

⁶²² Et auxquelles il est répondu : 400 millions de francs en 1941-42, 471 millions en 1942-43, et 380 millions en 1943-44.

⁶²³ Wender rappelle ici que « si un Acte administratif avait en 1910, concédé la jouissance conditionnelle des mosquées du département d'Alger à une association cultuelle musulmane créée à cet effet, l'Acte

faudrait désigner une « Commission du culte Musulman du Département » constitué de musulmans, sur le modèle des départements algériens. Il conviendrait également de désigner un commissaire « pour exercer sur elle [la commission du culte] un contrôle discret mais efficace et utile ». Cette proposition ne va pas de soi : la loi de séparation de l'Église et de l'État existe bel et bien, et il ne paraît pas évident qu'il puisse y être contrevenu en métropole pour l'islam. On propose donc la création ad hoc d'une association « qui s'appellerait par exemple : « Comité pour l'érection de la Mosquée de Marseille » »⁶²⁴ qui aurait vocation à remettre la mosquée au département puis à se dissoudre une fois la construction du bâtiment achevé. Si même cette manœuvre était impossible du fait de la loi de 1905, alors le comité assurerait l'entretien de la mosquée (et s'appellerait dès lors « Comité pour l'érection et l'entretien de la Mosquée de Marseille ») et une commission du culte exclusivement constituée de musulmans serait créée en son sein pour gérer les affaires cultuelles.

Quand bien même la mosquée de Marseille pourrait avoir vocation à fonctionner comme une mosquée française, et donc à s'ériger sur un modèle algérien (puisque l'Algérie est la France, et non pas une colonie), elle devrait également représenter l'importance de l'empire français dans les affaires diplomatiques internationales touchant à l'islam. Il est donc nécessaire à la fois de donner une place de choix au Maroc, à la Tunisie, et à toutes les colonies françaises comportant une large population musulmane ; mais également de permettre le financement de l'édifice par toutes les puissances musulmanes le souhaitant – dans le contexte, cela dit, du conflit mondial. Le concours du Ministère des Affaires étrangères est d'une importance primordiale dans ce projet de « Mosquée impériale ». Il faudrait réserver des places de choix à des représentants du Maroc et de la Tunisie habitant la région de Marseille dans la constitution du comité qui pourra prendre à sa charge la gestion de la mosquée. C'est d'autant plus important que ces ressortissants des deux protectorats représentent « un milieu choisi d'une moyenne supérieure à celle de l'élément musulman algérien »⁶²⁵. Afin de mener à bien tous ces buts – l'intégration de la population musulmane algérienne locale, la représentation d'une élite tunisienne et marocaine, la présence d'autres colonies musulmanes et plus largement la reconnaissance de la légitimité de la mosquée dans le monde musulman, l'affirmation

en cause a dû être résilié en 1933 devant les difficultés diverses qui en résultait ». Sur la spécificité de l'Algérie au regard de la loi de séparation de l'Église et de l'État, voir Rabeur Achi, *op. cit.*

⁶²⁴ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°1094, « Note a/s Mosquée de Marseille », Marseille, 18 novembre 1942.

⁶²⁵ *Ibid.*

d'un caractère à la fois complètement français et en même temps impérial de l'édifice, une apparence de religiosité orthodoxe tout en gardant la main mise sur le fonctionnement, l'utilisation à des fins de propagande de la France mais surtout de la Révolution nationale de manière cachée – il serait souhaitable que le financement du bâtiment soit pris en charge par l'État français et que cela soit fait de manière publique et visible, afin que les musulmans français voient « dans cette entreprise un geste de la France elle-même à l'égard de leur religion »⁶²⁶, laissant néanmoins le soin des ornements de l'édifice à des financements extérieurs.

Les prévisions pour l'ensemble des travaux s'élèvent alors à 14 millions de francs dans un contexte où les matériaux de construction manquent. Par ailleurs, si la dernière note de l'année 1942 date du 18 novembre, soit dix jours après le débarquement en Afrique du Nord et une semaine après l'invasion de la zone sud, on peut difficilement penser que celle-ci n'a pas changé la donne. Malgré donc l'insistance de Wender à ce qu'une première tranche de crédit nécessaire à l'érection de la mosquée soit mise au budget de l'année 1943, rien ne se passe jusqu'en mars 1944. Il faut dire également qu'à la fin de l'année 1942, Wender disparaît. Quelles sont les raisons de ce départ ? Cela n'apparaît pas clairement, mais la reprise est visiblement difficile, d'une part parce que le contexte politique est compliqué, mais également du fait même de la personnalité du commandant : l'importance numérique de sa production de notes, de rapports, de lettres, les sollicitations régulières qu'il reçoit et sa connaissance fine des problématiques à la fois impériale, algérienne, métropolitaine et locale le rendent pratiquement irremplaçable. Son successeur a bien du mal à reprendre les rênes du service.

Plus d'un an après les efforts de Wender pour la mise en forme d'une stratégie administrative et politique permettant l'érection d'un édifice religieux musulman de grande ampleur à Marseille, le projet semble compromis. Les échanges entre services concernant la mosquée reprennent alors que le projet est mis en péril. Cette fois-ci c'est le Bureau des Affaires musulmanes nord-africaines (BAMNA) de Marseille qui signale au service central des Affaires Nord-Africaines, donc au ministère de l'Intérieur, que la ville considère désormais le projet comme abandonné, suite au report des travaux décidé antérieurement par le gouvernement. Le Service central des Affaires nord-africaines (SCANA)⁶²⁷ nouvellement créé demande expressément au préfet régional de Marseille

⁶²⁶ *Ibid.*

⁶²⁷ Il sera question de la création des BAMNA et du SCANA dans le chapitre 9.

de prendre langue avec la ville afin de réaffirmer le soutien du ministère de l'Intérieur au projet et de lui demander de maintenir l'octroi des crédits accordés, la construction de la mosquée n'étant pas abandonnée, mais repoussée à la fin de la guerre. Au-delà des contraintes contextuelles, la difficulté à trouver un arrangement juridique et administratif propre à la construction de l'édifice continue à occuper les administrateurs en charge du projet : il semble qu'en effet la loi de 1905 ne puisse pas si facilement être contournée.

À l'été 1944, la situation juridique semble être sur le point de se régler. Le préfet de région de Marseille, en concertation avec le chef du BAMNA de Marseille – le SAA – ne semble plus être intervenu sur la question depuis le départ de Wender – confirme qu'après consultation de la direction des cultes au Ministère de l'Intérieur, la création d'une association a été décidée. Celle-ci a pour but de recevoir la subvention de la mairie à hauteur de 1 million de francs. Conformément à la loi de 1901 elle s'appellera « Comité pour l'érection et l'entretien d'un monument public », ce qui était en substance la proposition faite par le SAA un an et demi plus tôt. Le but impérial de la mosquée est réaffirmé : il s'agit de montrer la France comme puissance musulmane et de « détourner [...] le [...] regard des [musulmans français] des sollicitations panarabes et panislamiques ». Par ailleurs, la même formulation que pour les distributions de nourriture est reprise : il s'agit de montrer la « sollicitude de la France envers les populations musulmanes de l'Empire ». Afin de rester dans un cadre légal et notamment celui de la loi de 1884, la mention « subvention pour l'érection d'un monument public » devra être portée aux documents concernant le projet : on propose de présenter la construction de la mosquée comme une initiative impériale plutôt que comme un effort de gestion des questions religieuses. Deuxième ironie du sort : après les événements de la fin 1942 qui avaient mis en suspens la question de la faisabilité de la construction de la mosquée de Marseille et le départ de Wender du SS de Marseille, le 15 août 1944, les forces alliées débarquent dans le Var, constituées pour leur partie française par une grosse moitié de ces Français algériens musulmans pour qui la mosquée devait être érigée – mais ne le sera pas.

Chapitre 5. Entre administrations et « administrés » : réguler et négocier le travail et les migrations en zone libre

Sous la Troisième République et pendant la guerre ont été organisés des services dont l'unique mission est de prendre en charge la présence de Nord-Africains dans la métropole et de l'organiser. Il s'agit principalement des bureaux de la Main-d'Œuvre nord-africaine (MONA), dépendant du Ministère du Travail, et des Services des Affaires indigènes nord-africaines (SAINA), dépendant du Ministère de l'Intérieur. En outre, à la suite de l'armistice, un Service des Affaires algériennes est créé, au sein de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, service secret de renseignements dont le but est de surveiller les allers-venus des personnes traversant la Méditerranée.

Au cours de l'année 1942, les services administratifs qui sont intéressés à la surveillance et à la gestion de la population nord-africaine en métropole sont amenés à formaliser les démarches à suivre lorsque des individus se retrouvent là où ils ne sont pas censés être : hors de l'usine pour des requis, du mauvais côté de la ligne de démarcation, et à peu près n'importe où pour des personnes sans emploi fixe. L'appareillage juridique et administratif évolue rapidement afin de contrôler à la fois les problématiques liées à l'organisation nationale du travail et celle liées à la surveillance politique du territoire. A partir d'un premier texte diffusé en janvier sont développées, spécifiées et unifiées les mesures à prendre et les pratiques à suivre selon que les individus retrouvés au hasard de procédures administratives sont considérés comme de potentiels travailleurs ou de potentiels propagandistes.

1. L'administration et le territoire

1.1. *Les administrations algériennes en métropole : MONA et SAINA*

« Les services et organismes administratifs ou para-administratifs qui en France métropolitaine ont compétence concernant soit l'Afrique du Nord soit les Nord-Africains résidant en France (ou se trouvant en Allemagne) sont extrêmement nombreux et l'enchevêtrement de leurs attributions est singulièrement complexe⁶²⁸. »

Les restrictions des années 1920 et 1930 à la circulation des Algériens entre les deux rives de la Méditerranée sont mises en œuvre par des services spécifiquement dévolus à l'administration des Algériens en métropole. Pendant la Seconde Guerre mondiale, ces administrations jouent un rôle particulier dans le recrutement, l'acheminement et la direction des travailleurs nord-africains sous Vichy. Pour comprendre ces phénomènes, il faut alors se situer au croisement des deux organismes qui sont au cœur de cette recherche : les bureaux de la Main-d'Œuvre nord-africaine (MONA) et les Services des Affaires indigènes nord-africaines (SAINA). L'idée qui sous-tend la coexistence de ces deux instances est la séparation de la gestion du travail et de la main-d'œuvre du reste (notamment de la surveillance politique) selon le principe suivant : « Le Travailleur au Ministère du Travail. L'Homme au Ministère de l'Intérieur. »⁶²⁹ Un rapport de juin 1942 explique la chose ainsi : puisque le nombre le plus élevé de Nord-Africains présents en métropole étaient les Algériens, alors il était logique que le ministère de tutelle d'un service d'administration des Nord-Africains en métropole soit le Ministère de l'Intérieur. En outre, ces Algériens de plus en plus nombreux étaient :

« le plus souvent manuels, soit mineur, soit manœuvre d'usine, un travailleur non bénéficiaire des garanties reconnues légalement aux travailleurs citoyens français. La protection particulière qui devait l'entourer avait paru dès lors incomber au

⁶²⁸ AN, F1 a 3292, République Française, Ministère de l'Intérieur, Sous-Direction de l'Algérie, 1^{er} Bureau, « Note relative aux Services ou organismes administratifs ou para-administratifs qui en France métropolitaine ont compétence concernant soit l'Afrique du Nord soit les Nord-Africains en France », sd.

⁶²⁹ AN, F1 a 3292, République Française, Ministère de l'Intérieur, Sous-Direction de l'Algérie, 1^{er} Bureau, « Note sur les Bureaux des Affaires musulmanes nord-africaines », n.d., probablement mai 1945 ; rapport fait sur la demande d'Adrien Tixier, ministre de l'Intérieur, le 16 avril 1945.

Ministère du Travail. Les bureaux de la main-d'œuvre indigène (MOI) tirent leur origine de cette conception »⁶³⁰.

Ces deux services spécifiques, les bureaux MONA et les SAINA, font en réalité partie d'une nébuleuse gestionnaire protéiforme, changeante et difficile à saisir, qui inclut plusieurs ministères, des directions interministérielles, des comités et haut-comités regroupant des fonctionnaires et des membres du gouvernement mais également des personnalités privées, les institutions chargées des liens diplomatiques et économiques avec les protectorats, des initiatives privées ou semi-privées, plus ou moins spécialisées, des lieux d'accueil et de soins...

Les SAINA sont institués par le décret du 27 octobre 1928, qui permet la création par le ministre de l'Intérieur de « services destinés à assurer l'assistance aux indigènes nord-africains en résidence ou de passage dans la métropole ». Le 3 novembre de la même année sont créés des SAINA à Saint-Étienne et à Marseille⁶³¹. Ces services sont restreints : leurs locaux et leur personnel sont réduits, les agents sont contractuels et gagnent mal leur vie, et malgré leur nom, les SAINA n'ont d'attributions précises que sur les Algériens. En outre, rien n'est mis en place pour assurer une politique cohérente entre ces organismes au niveau national, et leurs relations avec le ministère de l'Intérieur sont très distantes. En droit, la tutelle du ministère de l'Intérieur sur les questions touchant à l'Algérie et aux Algériens se justifie par le décret du 23 août 1898 (modifié par l'article 2 du décret du 23 octobre 1934) stipulant que l'autorité du GGA s'exerce « sous le contrôle du Ministère de l'Intérieur sur tous les services de l'Algérie » même si il « peut correspondre avec tous les Ministres pour les affaires concernant leur Département sous réserve de tenir le Ministre de l'Intérieur informé », conférant au gouverneur général de l'Algérie une fonction hybride, à la croisée du super-préfet et du gouverneur colonial, cherchant à conserver l'unité territoriale de l'Algérie tout en appliquant le principe d'assimilation du territoire à la métropole. En fait, de nombreux liens directs, de nombreux intermédiaires interviennent dans la question des Algériens en métropole. Ces services ont en principe un rôle d'accueil et d'aide dans la métropole, mais dans les premières années de la guerre, dans les faits, le rôle principal de ces SAINA dépendant en principe du ministère de l'Intérieur est la surveillance policière locale et la délivrance de papiers d'identité. Par

⁶³⁰ AN, F1 a 4513, Ministère de l'Intérieur, Inspection générale des Services administratifs, « Rapport à Monsieur le Chef de Gouvernement Ministre Secrétaire d'État à l'Intérieur. Objet : Services des Affaires Indigènes Nord-Africaines », Vichy, 16 juin 1942, p. 3.

⁶³¹ Initialement un autre service était supposé être créé à Bordeaux, mais il ne vit pas le jour.

ailleurs, les variations entre les villes quant aux attributions et surtout aux pratiques effectives des services en question sont très importantes.

L'autre service dévolu à l'administration des Algériens en métropole, la MONA, dépend du ministère du Travail⁶³². Elle est créée pendant en 1940 mais le recrutement de travailleurs « indigènes » pour les besoins de la métropole débute avec la Première Guerre mondiale⁶³³. Alors que des dizaines de milliers de « coloniaux » sont enrôlés dans l'armée, est créé en 1916 le Service de l'Organisation des Travailleurs coloniaux (SOTC), qui recrute plus de 230 000 travailleurs nord-africains, malgaches et indochinois, sans compter 40 000 Chinois recrutés par des sociétés privées. Après la Première Guerre mondiale est envisagée la création d'un service pérenne spécifiquement dévolu à la gestion de la main-d'œuvre sur le territoire dans le cas d'un nouveau conflit. Les bases du futur cadre législatif sont jetées par l'instruction du 9 octobre 1926 « sur le recrutement et l'emploi de la main-d'œuvre indigène nord-africaine et coloniale en temps de guerre », puis précisées par l'instruction générale du 24 juillet 1934 du ministère du Travail sur le « Fonctionnement du Service des Travailleurs indigènes, nord-africains et coloniaux dans la métropole en temps de guerre ». Au titre de la « Loi sur l'organisation générale de la Nation en temps de guerre » du 11 juillet 1938, et l'instruction du 12 mai 1939 pour son application dans les territoires d'Outre-Mer⁶³⁴ commencent dès 1939 des réquisitions de travailleurs, en particuliers en Indochine. Le Service de la Main-d'Œuvre indigène, nord-africaine et coloniale (SMOINAC) est créé le 18 novembre 1939 par arrêté du ministre du Travail, et rattaché au Commissariat à la Lutte contre le Chômage, organisé par décret le 29 novembre⁶³⁵, dirigé par M. Grimaldi (ou Grimald) et installé au 104, rue de Geoffroy, à Paris. Puis sont créés en son sein des bureaux de la Main-d'Œuvre nord-africaine (MONA), détachés des services ayant en charge les autres populations sous domination coloniale⁶³⁶.

⁶³² Sur la question de la politique d'immigration des Algériens au sein du Ministère du Travail, voir la thèse en cours d'Hugo Mulonnière, « L'administration du travail des Nord-Africains en métropole (années 1930-années 1960) », thèse en cours sous la direction de Raphaëlle Branche, Université Paris-Nanterre.

⁶³³ Sur ce sujet et beaucoup d'autres afférents, l'immense somme de Gilbert Meynier récemment republiée. Gilbert Meynier, *L'Algérie révélée*, op. cit.

⁶³⁴ Peter Gaida, *Camps de travail sous Vichy : les "Groupes de travailleurs français et étrangers" (GTE) en France et en Afrique du Nord, 1940-1944*, Lille, Atelier national de Reproduction des Thèses, 2009, pp. 86-111.

⁶³⁵ David Smith, *French like the Others*, op.cit, p. 56. Il cite ANOM, GGA, 2 R 40, « Décret organisant le service de l main-d'œuvre indigène », 29, novembre 1939.

⁶³⁶ Finalement presque entièrement dévolu aux Indochinois, ce service passera sous tutelle du Ministère des Colonies par l'ordonnance 45-1276 du 14 juin 1945.

1.2. *L'invention du camp Lyautey*

L'administration du travail des Algériens et plus largement des Nord-Africains en métropole dans les années 1941-1942 est organisée, dans la suite du recrutement de 1940 puis du rapatriement de 1940-1941 autour du point nodal que constitue Marseille. Au-delà de la vieille ville d'enracinement qu'elle est pour de nombreuses communautés, Marseille est la plaque tournante et le centre logistique principal des circulations liées au travail entre l'Algérie et la métropole. Pour donner corps à cette fonction territoriale spécifique, il faut un lieu précis. Cet espace, camp de transit, parfois camp d'internement, sis dans le quartier de Mazargues et au sein duquel se trouve la MONA locale fait office de bureau de centralisation de l'immigration nord-africaine de travail : c'est le camp Lyautey.

Le camp Lyautey est central, omniprésent dans tous les fonds où sont évoqués les Algériens sous Vichy. Il est pourtant difficile de trouver des informations sur ce lieu. A force de creuser les sites internet, les articles scientifiques, les témoignages et les cartes, il semble que plusieurs noms désignent le même endroit. Vraisemblablement, le camp Lyautey est une partie du camp du Grand Arénas, un ensemble de camps construits au sud de Marseille, à cheval sur la commune de la Cayolle et celle de Mazargue, juste à côté du centre pénitentiaire des Baumettes, dont la construction s'achève en 1939. Selon Liêm-Khê Luguern, dont les recherches portent sur les travailleurs indochinois sous Vichy, le « camp de Mazargues » est l'autre nom du « camp Vietnam » du Grand Arénas à la Libération⁶³⁷. Dans les documents concernant l'administration territoriale des Nord-Africains sous Vichy, la dénomination « camp de Mazargues » est utilisée pour désigner ce qui ensuite est appelé le « camp Lyautey ». En outre, en 1940, sont rapportés des incidents au « camp annamite des Baumettes »⁶³⁸. Liêm-Khê Luguern indique par ailleurs que, la place pour loger toutes les personnes en demande de rapatriement manquant à la Libération, des Indochinois sont également logés au « camp Lyautey ». Elle le situe à Mazargues, près des Baumettes, ce qui correspond bien au camp Lyautey dont il est question dans nos sources, et également à l'emplacement du « camp annamite » dont il est question en 1940. Elle précise cependant qu'il s'agit là d'un « terrain privé

⁶³⁷ Liêm-Khê Luguern, « Camp de travailleurs coloniaux de la Seconde Guerre mondiale en France : Le cas des "camps de travailleurs indochinois" », in : *Images & Mémoire*, bulletin n°49, août 2016, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01406148/document>, consulté le 14/08/2020, p. 11

⁶³⁸ AD 13, 76 W 209, Tribunal de 1ère instance de Marseille, parquet du procureur de la République, Incident au camp Annamite des Baumettes, Renvoi en Police Correctionnelle de BONZOM George, Le procureur de la République près le Tribunal de Marseille, à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, Marseille, 29 janvier 1941.

réquisitionné, [...] formé d'une quinzaine de baraques », et qui serait « l'ancien hôpital des prisonniers de guerre. »⁶³⁹ Aucune information sur le centre de rassemblement des Nord-Africains, pourtant nodal dans l'organisation territoriale de la main-d'œuvre nord-africaine et omniprésent dans les sources de 1939-1944. Il semble qu'à la Libération, l'usage dévolu au lieu s'efface sous l'afflux insensé de personnes souhaitant quitter ou regagner la métropole. La dénomination du lieu reste pourtant, devenue absurde. On sait pourtant que le camp Lyautey accueille dès 1939 une partie des premiers contingents de Nord-Africains et que son existence est cruciale dès les premiers temps de la guerre. Une longue note signée « Le commandant des Camps indochinois » en date du 16 juillet 1941 (et dont il manque la première page) nous en dit un peu plus long. Les prisons en construction aux Baumettes ont été réquisitionnées pour héberger les « travailleurs indochinois » : la future prison des hommes a été nommée le camp « Dong Phap » (« Indochine ») et la future prison des femmes, le « camp Joffre », a rapidement accueilli une partie de l'administration. Un camp de baraques a été construit au sud pour les « travailleurs malgaches » et a été nommé « camp Galliéni ». Un autre camp « indochinois » a été construit près de la place de l'Obélisque à Mazargues « et a été nommé « Camp Lyautey » puisqu'il abritait à proximité des Nord-Africains de passage »⁶⁴⁰. Que ce camp ait d'abord servi au transit des « travailleurs indochinois » pour la métropole est invérifiable en l'état des sources – du moins à notre connaissance. Ces informations donnent néanmoins la mesure de la rapidité avec laquelle l'hébergement des « travailleurs coloniaux » a été organisé pendant la guerre.

Les informations concernant l'origine du camp et du nom, l'étendue du terrain occupé par le camp Lyautey et l'organisation géographique du camp même sont donc très limitées. Pourtant, dès l'armistice, ce lieu accueille des milliers de Nord-Africains et sert de plateforme pour contrôler les flux de réfugiés et de rapatriés en direction de l'Afrique du Nord. Un rapport en date des 12 et 13 juillet 1940 permet peut-être de saisir la cadence des arrivées au camp Lyautey aux lendemains de l'armistice. Le 12 juillet à 17h55, 40 travailleurs nord-africains arrivent à la gare Saint-Charles. Ils sont dirigés sur le « camp de la Grande Bastide à Mazargues », ce qu'on suppose être le prototype du futur « camp Lyautey » qui n'a pas encore gagné son nom. Le lendemain, à 6h40, arrivent 38 travailleurs nord-africains en provenance de Lyon. Puis, à 7h50, 13 travailleurs marocains

⁶³⁹ Liêm-Khê Luguern, *op. cit.* Par ailleurs, toujours selon. Liêm-Khê Luguern le « camp Lyautey » deviendra même dans les années 1950 le lieu de résidence des gardiens de la prison des Baumettes.

⁶⁴⁰ AD 13 76 W 206, note de 5 pages dont il manque la première, signée du « commandant des camps indochinois », Camp des Baumettes (Marseille), 16 juillet 1941.

depuis Bordeaux. À 7h50 et 8h arrivent encore deux trains en gare, soit deux fois 1 200 personnes, majoritairement des soldats démobilisés, dont font partie « très peu de Nord-Africains ». À 8h30 arrive encore un convoi constitué de nombreux militaires libérés et de civils, qui, pour beaucoup, souhaitent rejoindre la Corse ou l'Algérie. Ces quelques heures n'ont rien d'exceptionnel. On compte 91 travailleurs qui arrivent dans un lieu qui ne leur a pas encore été réellement attribué, qui n'a peut-être pas même été réellement construit. Cela fait déjà à peu près trois semaines que le processus est engagé, et il va se poursuivre au moins jusqu'à la fin de l'été. On peut mesurer la difficulté des services administratifs locaux à organiser ce rapatriement. Elle est telle que quelques jours plus tard, le 17 juillet 1940, un télégramme est envoyé aux préfets de la zone nord, les informant que la « MOI vous prie surseoir à tous repliements sur Marseille de travailleurs indigènes indochinois et nord-africains » car les services de la MOI à Marseille « sont dans l'impossibilité absolue recevoir plus de sept mille travailleurs qui y sont déjà »⁶⁴¹. Le repli vers Marseille, prémisse au rapatriement, devra donc se faire progressivement, de manière coordonnée avec le service de la MOI à Vichy. Si pendant l'année 1941 et jusqu'au printemps 1942, le camp semble être moins débordé, les difficultés d'accueil reprennent lorsque sont lancés, presque simultanément, le recrutement de milliers d'ouvriers en Afrique du Nord et le rapatriement des travailleurs considérés comme inaptes. Ces rapatriements ne prennent pas l'ampleur de ceux de l'été et de l'automne 1940, mais dans l'espace vraisemblablement relativement réduit du camp Lyautey, ils mobilisent considérablement les forces administratives présentes. A la date du 10 août 1942, par exemple, on trouve une liste de 46 travailleurs pour lesquels ont été établis des arrêtés de refoulement hors du territoire⁶⁴². Ces listes, sans être toujours de la même ampleur, sont hebdomadaires. Si l'on se rappelle que le camp Lyautey n'a dû être composé que d'un nombre limité de baraquements, on peut imaginer la difficulté à mener à bien les directives, en 1942 comme en 1940.

Sur le personnel du camp et son administration, les informations sont encore plus rares. On sait seulement que le secrétaire du colonel au camp Lyautey est un certain Lakhdar Abdelkader Zihem. Il est né à Zenina (Djelfa) en 1877⁶⁴³. Il a suivi des cours à

⁶⁴¹ AD 76, 60 W 367, Le Ministre de la Production industrielle et du travail à M. le Préfet de Seine Inférieure – Rouen, Vichy, 17 juillet 1940.

⁶⁴² AD 13, 76 W 208, Le Commandant de la base de la Main-d'œuvre indigène pour le Préfet et par délégation l'Intendant de Police, refoulement de travailleurs algériens en vertu de la circulaire ministérielle du 14 janvier 1942, 10 août 1942.

⁶⁴³ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Services des Affaires algériennes, n°280, « Renseignement a/s Zighem Lakhdar », Marseille, 10 juin 1941.

l'université islamique d'al-Azhar au Caire, en Égypte. Outre sa connaissance de l'Algérie et de l'Égypte, il a voyagé en Europe, notamment en Angleterre. Il a bénéficié d'une « grande instruction française et arabe ». La note du SAINA qui le concerne indique qu'il est « très serviable pour ses coreligionnaires et les recommande facilement »⁶⁴⁴. Des informations ont été glanées à son sujet par les services. On apprend ainsi que Mohamed Said Aknoun, boucher à Clichy, l'a entendu critiquer le programme des messalistes comme étant irréalisable. Il est donc considéré comme un homme de confiance, à la fois enclin à aider ses « coreligionnaires » et loyal à l'État français⁶⁴⁵.

1.3. La MONA de Marseille

La MONA de Marseille se trouve dans l'enceinte du camp Lyautey. Dès lors, ce service a une place centrale dans la gestion territoriale nationale de la main-d'œuvre nord-africaine. Lorsqu'un travailleur ayant quitté son travail, ou n'ayant pas de travail, est retrouvé par les services administratifs en charge de l'emploi des « indigènes », il est conduit sous escorte « par voie administrative », au camp Lyautey pour que soient examinés les documents administratifs dont il est porteur et qu'éventuellement soit procédé à un entretien afin d'établir sa situation exacte au regard de la loi. Une note relative au fonctionnement de la MONA de Marseille daté de fin avril 1942⁶⁴⁶, précise que « d'une manière générale, toute mesure de refoulement sur le camp Lyautey par voie administrative implique rapatriement ». Normalement c'est le préfet du département où a été trouvé le travailleur à refouler qui est supposé établir un arrêté de refoulement, mais si ce document manque, le préfet des Bouches-du-Rhône, sur signalement du chef de la MONA de Marseille et du chef du camp Lyautey, est autorisé à prendre toutes les mesures nécessaires au rapatriement, en concertation si possible avec le préfet du département ayant pris l'initiative du refoulement. Dans ce système, le chef de la MONA de Marseille a un rôle central puisque lui échoit la tâche de vérifier le déroulement de la mesure et éventuellement d'alerter le service central de la MOI. Pour autant, il est bien précisé que le rôle de l'agent et du service en général est celui « d'auxiliaire dans l'exécution des décisions à caractère de sanctions administratives », pas un rôle exécutif à proprement parler. Ses attributions principales restent l'hébergement, la surveillance, les formalités de départ, etc. Dans le cas d'une procédure normale de refoulement, le chef du bureau de la

⁶⁴⁴ *Ibid.*

⁶⁴⁵ *Ibid.*

⁶⁴⁶ AD 13, 76 W 204, Le chef du service de la MOI (Decotton) à M. le contrôleur des bureaux de la MONA, Vichy, 16 mai 1942. Les citations du paragraphe, et de celui qui suit, sont issues de ce document.

MONA établit pour chaque travailleur un compte-rendu qui est transmis au service central. Dans les cas douteux, possibilité lui est donnée d'appeler l'attention du service central en particulier.

Certains travailleurs se rendent d'eux-mêmes au camp Lyautey. A leur arrivée, une enquête est lancée afin de déterminer quelles règles s'appliquent à l'individu en question. Les autres bureaux de la MONA du territoire sont mis à contribution et l'intéressé est éventuellement interrogé. Dans les cas litigieux, des agents sont investis d'une mission de contrôle, en communication avec les autres bureaux de la MONA, les préfets ou le service central. Plusieurs cas sont possibles aux yeux de la loi. Le premier cas est exceptionnel : celui de travailleurs requis, qui auraient donc quitté leur lieu de travail, ce qui leur est interdit, pour se rendre au camp Lyautey. Le seul cas légal envisageable suppose la production d'un certificat médical, l'intéressé pouvant être rapatrié pour raison de santé et passer pour cette raison par le camp. Sinon, des poursuites doivent être engagées selon la voie normale. Le deuxième cas est celui des travailleurs, algériens ou marocains, non-requis et entrés avant la guerre, *a priori* légaux sur le territoire. Ils échappent au contrôle des services de la MOI, sauf en cas d'irrégularité. Ils doivent être redirigés vers l'office du Maroc ou vers le service des affaires algériennes, selon leur pays d'origine, qui à leur tour ont la possibilité de rediriger les personnes concernées vers l'inspection du travail, si elles le souhaitent, ou de les aider à rentrer en Afrique du Nord. Un dernier cas, exceptionnel, est possible : si une personne se trouve dans un état grave de dénuement, elle peut rester au camp Lyautey à la demande des organismes cités plus haut. Il existe par ailleurs plusieurs cas irréguliers, qui impliquent tous une rupture de contrat avant l'heure prévue : soit que le travailleur ait abandonné son travail avant la fin du contrat « sans motif valable », soit que le motif ait été « valable », soit que l'employeur ait été consentant, soit que l'employeur ait été décisionnaire. Il faut noter ici qu'aucune indication sur ce qu'est ou n'est pas un motif valable n'est donnée. De manière générale, d'ailleurs, la marge d'interprétation laissée aux administrateurs sur place est très grande pour les cas sus-cités. La seule prescription stricte est le signalement des cas au service central « avec la mention « urgent » ». Pour le reste, la note précise qu'il « ne paraît pas opportun de fixer dès maintenant les règles qui permettraient au bureau de la MONA de Marseille de prendre des décisions dans ces cas nettement spécifiés ». Cela peut laisser penser que ces cas, précisément, n'ont pas été suffisamment nombreux pour qu'une pratique renouvelée ait pu orienter la formation d'une norme, et par conséquent d'une règle stricte. Par ailleurs, il est clairement stipulé que le rappel des règles et les précisions supplémentaires qui font

l'objet de ce document interviennent en « période d'expérimentation » et que, plus généralement, les règles doivent inclure les modifications susceptibles d'avoir lieu sur le marché du travail.

1.4. *Le camp Sainte-Marthe*

Le camp Lyautey n'est pas le seul lieu de rassemblement des Nord-Africains dans la région. Les soldats qui se sont évadés et ont été retrouvés en zone libre sont stationnés au camp Sainte-Marthe, situé dans le quartier du même nom⁶⁴⁷. Ceux faits prisonniers par les Allemands puis libérés, notamment pour raison médicale, y sont amenés une fois sortis de l'hôpital où ils ont été soignés. Ce camp est supposé héberger les prisonniers en question jusqu'à leur embarquement pour l'Afrique du Nord. Prévu initialement pour le départ des troupes vers le Levant pendant la Première Guerre mondiale, il sert provisoirement au rapatriement des soldats et travailleurs nord-africains après celle-ci. Finalement, son utilisation se pérennise et il est utilisé pour différents groupes de population ayant un lien avec les colonies jusqu'à la l'armistice de 1940 où il sert de nouveau de lieu de concentration des soldats nord-africains avant rapatriement⁶⁴⁸. Sur les trois premières années de l'occupation, le temps de séjour dans le camp Sainte-Marthe semble avoir été de l'ordre de dix à vingt jours, une durée très limitée au regard des mois passés parfois pour les civils au camp Lyautey⁶⁴⁹.

L'effectif du camp est lui-même plutôt réduit : en mai 1942 ils sont 180 à 200 présents chaque jour, et il ne semble pas qu'il y ait eu des périodes de surpeuplement intense depuis le début du fonctionnement du camp. En outre, les conditions matérielles à l'intérieur du camp lui-même apparaissent comme nettement moins sommaires que ce que l'on sait du camp Lyautey, et à plus forte raison des Frontstalags dans lesquels sont

⁶⁴⁷ Le camp de Sainte-Marthe a été construit en 1915 et est toujours en service. Il sert aujourd'hui d'entrepôt. À la suite de la mise en place de l'opération « Sentinelle », consécutive aux attentats de janvier 2015, il a servi à l'installation d'un « camp de toile » pour héberger les soldats de l'opération dans le Sud de la France. Il se situe dans le 14^{ème} arrondissement, au nord de Marseille.

⁶⁴⁸ Un rapport rédigé par un militaire est disponible sur internet : https://www.monsieur-legionnaire.org/images/Historique_du_camp_de_Sainte%20Marthe_1915-1990.pdf. Major (H) Alain Tomeï, Responsable technique des matériels du camp. Auto, ARM/Mu, NBC/I, OPT, TRANS. Directeur de tir au champ de tir de Roques Hautes. 1986-1989. Il faut cependant prendre cette source avec beaucoup de précaution, les sources du rédacteur lui-même étant de ses propres dires des « souvenirs personnels ».

⁶⁴⁹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Services des Affaires algériennes, n°479, Le Commandant Wender, Chef du Services des Affaires Algériennes, Préfecture des Bouches-du-Rhône, à Monsieur le Gouverneur Général de l'Algérie, Cabinet, « A/s prisonniers nord-africains rapatriés séjournant à Marseille », Marseille, 28 mai 1942.

prisonniers les soldats nord-africains. Ainsi, les soldats hébergés au camp Sainte-Marthe reçoivent chaque jour un paquet de tabac et mangent « copieusement », aux dires du commandant Wender. Seul le couscous est rare, ainsi que les fruits secs, deux denrées très importantes dans l'alimentation des populations d'Afrique du Nord, mais il arrive même que les *Amitiés africaines* mettent des fruits secs à la disposition des soldats. Finalement, les soldats hébergés au camp Sainte-Marthe ne semblent pas souffrir d'autres privations que celles qui sont liées aux difficultés d'approvisionnement aux niveaux national et impérial. Il existe en outre au sein du camp un café maure où l'on trouve du thé, du café et des boissons gazeuses « à bas prix ». Cela dit, ce café n'est inauguré qu'en février 1942, début d'année où les libérations des Frontstalags sont nombreuses. À ce moment-là, pendant une brève période et de manière à mieux gérer l'afflux de soldats libérés, un camp est ouvert à Fréjus pour désengorger le camp Saint-Marthe. Le café permet, dans l'esprit général de suspicion, de permettre la mise en place d'une « propagande parlée conçue comme une cure de désintoxication »⁶⁵⁰. Le retour à la vie civile, et surtout l'assurance de la loyauté des soldats à la France est donc activement prise en charge par le foyer du camp Sainte-Marthe, secondé dans sa tâche par les *Amitiés africaines*.

2. Négocié et fuir

2.1. Chikaya : Écrire à l'administration⁶⁵¹

Des cas d'injustices ou de litiges caractérisés, particulièrement en ce qui concerne des Algériens qui demeuraient de longue date en métropole avant d'être forcés au rapatriement sont parfois relatés. Plusieurs cas de ce type sont signalés fin mars 1941, concernant des individus habitant dans la Loire et dépendant donc du SAINA de Saint-Étienne. Un certain Goucem, originaire de Fort National, affirme avoir été arrêté à son domicile de Saint-Romain-le-Puy par la gendarmerie de Montbrison, le 16 février 1941, sans avoir même pu prendre ou vendre ses effets personnels. Il ne comprend pas les raisons de son arrestation car il est ouvrier agricole chez des cultivateurs du nom de

⁶⁵⁰ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Services des Affaires algériennes, n°386, Note pour M. Richardot au Ministère de l'Intérieur à Vichy, « A/s propagande française sur les prisonniers rapatriés », Marseille, 22 avril 1942.

⁶⁵¹ Le terme de « chikaya » signifie « plainte », « lamentation » ou encore « réclamation » en arabe. Il s'agit ici, de manière courante dans l'Algérie coloniale, et plus généralement dans le rapport entre État et administrés au Maghreb, de réclamations à l'encontre de l'administration. Sur la pratique de la chikaya en métropole, voir Emmanuel Blanchard, « Des Kabyles « perdus » en région parisienne », in : *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 144, novembre 2018, mis en ligne le 30/11/2018, consulté le 14/08/2020.

monsieur Peillon et madame Brouillon, et que sa compagne vient d'accoucher à l'hôpital de Montbrison. Il a été emmené au centre d'accueil de Saint-Étienne avant d'être dirigé sur le camp Lyautey pour « rapatriement forcé » (les guillemets sont présents dans la note). Un autre Algérien, originaire du Guergour et portant le nom de Dahmani, a également été arrêté à son domicile de Saint-Étienne le 17 février à 5 heures du matin, également sans pouvoir prendre ses effets personnels, et emmené au camp de la Caserne rue Roanne, avant d'être conduit au camp Lyautey. Dahmani, en particulier, est outré du sort qui lui est fait : arrivé en France en 1915, et habitant à Saint-Étienne depuis 1933, il fut mineur avant d'occuper son emploi actuel en tant que gérant de café. Il demande à être entendu par le procureur de la République ou le préfet, ce qui lui est refusé.

Ces deux cas sont des applications directes des décrets prescrivant le retour de tous les « Nord-Africains » dans leur pays d'origine, avec pour seules exceptions les pères de famille légalement mariés à des Françaises et les propriétaires. Ce n'est pas la construction effective d'une vie sur le territoire métropolitain qui donne à des « indigènes » le droit des citoyens français de demeurer sur place, mais la sanction d'une forme d'appartenance toute juridique, soit par la propriété, soit par l'union dans un contexte républicain (et pas selon le statut personnel qui s'applique sinon aux « indigènes »). On ne devient pas français parce qu'on décide de vivre en Français, l'assimilation par le style de vie ne suffit pas, loin de là. Être le père d'un enfant né en France, le gérant d'un établissement ou encore vivre dans le pays depuis plusieurs décennies ne sont pas des critères valables. Seuls les actes juridiques valent.

D'autres cas pointent du doigt les pratiques iniques des services administratifs dévolus aux Algériens. Ali Zegletache, né à M'Sila et domicilié à Roanne, est arrêté à Cours, où il était venu chercher du travail, le 16 février 1941. Il ne bénéficie pas du secours du chômage et au moment de son arrestation il venait d'être embauché comme terrassier par la commune de Cours. En outre, il vit en France depuis 1929. Il n'a pu prendre aucun de ses effets personnels et a été emmené à Marseille pour être rapatrié. Comme Dahmani qui demande à parler au procureur de la République ou au préfet, Ali Zegletache tente de se défendre, et même de donner sens à une décision administrative qui de son point de vue ne peut que sembler aberrante. Il accuse Louis Aïtaly, chef du SAINA de Saint-Étienne, de faire rapatrier d'office les administrés dépendant de lui qui refusent de le payer. Comme il est indiqué dans cette même note, cette accusation à l'égard de Louis Aïtaly est loin d'être la seule.

En effet, le 19 février 1941, Yacef Ameer, né le 20 novembre 1892 à Fort-National, écrit une lettre qui incrimine Louis Aïtali (Aïtaly, ou Aïtami, il s'agit visiblement de la même personne)⁶⁵². Yacef Ameer sait donc écrire, même si sa grammaire et son orthographe sont parfois approximatives. Il est décolleteur, c'est-à-dire qu'il est un ouvrier qualifié qui travaille à la confection de petites pièces de précision. Il se décrit comme « ouvrier libre », ce qu'on peut interpréter comme à la fois non-requis, et venu par ses propres moyens en France avant la guerre, même si cela n'est pas précisé. Avec ces quelques éléments, on peut déjà établir que Yacef Ameer n'est pas tout à fait un ouvrier quelconque. Il est mieux éduqué et plus qualifié que la moyenne. Il connaît ses droits et sait qu'il peut s'adresser à des autorités plus haut placées en cas de litige avec l'administration locale. Sa lettre n'est pas le seul document à charge contre Louis Aïtaly. Yacef Ameer l'accuse de nombreux délits constituant dans l'ensemble un cas d'abus de pouvoir.

Ce que décrit Yacef Ameer ressemble à un système très bien huilé d'exploitation systématique des ouvriers nord-africains. Dans un premier temps, il insiste sur l'aspect brutal des arrestations, précisant que les « chasses à l'homme » du SAINA se font à la fois sur la voie publique, dans les bureaux d'embauche, dans les établissements publics et au domicile des concernés. Soins est pris de retirer leurs papiers aux personnes arrêtées. L'iniquité du SAINA ne s'arrête cependant pas aux arrestations sommaires. De plus longue date ont été institués à la fois un trafic de faux papiers et un système de paiement en échange de la protection du SAINA. Yacef Ameer donne une liste de « témoins » qui sont en réalité des victimes. La pratique de la confiscation des papiers n'est visiblement pas limitée aux arrestations pour rapatriement. Ameer affirme qu'Aïtaly demande cent francs aux Algériens pour récupérer leurs papiers d'identité qui sont permanents ; mais également qu'il délivre des papiers d'identité aux Marocains (qui n'en ont pas forcément), mais à titre provisoire, ce qui les met dans l'obligation de repayer une somme du même ordre à chaque nouvelle échéance (entre quinze jours et un mois). En cas de manquement,

⁶⁵² AD 13, 76 W 204, lettre manuscrite de Yacef Ameer en date et lieu de Marseille le 19 février 1941, accompagnée d'une autorisation à résider dans le département de la Loire pour une durée de 15 jours (la mention « un mois », typographiée sur le document, est barrée au stylo, et la mention indiquant « 15 jours » est apposée manuscrite au-dessus en remplacement ; l'indication « coût 50 francs » est écrite dans la marge au crayon), en date et lieu du 29 novembre 1940 à Saint-Étienne, produite comme preuve par Yacef Ameer. Un rapport non daté et non adressé mais accompagné d'un papillon portant un tampon en date du 31 mars 1941 se trouve également dans la même liasse, rapportant les dires de Yacef Ameer, Mohammed Goucem, Saadi Dahmani, Ali Zegletache et Aberrahmane Mouloud sur Louis Aïtaly, document à en-tête du Ministère de l'Intérieur, Service des Affaires indigènes nord-africaines, Centre régional de Marseille, 26, rue Barbaroux.

Aïtaly s'arrange pour les faire renvoyer de leur travail, et par voie de conséquence risquer l'expulsion du territoire métropolitain.

Le système de coercition et de profit du SAINA de Saint-Étienne ne s'arrête pas aux nombreux ouvriers travaillant dans les usines et les mines de la région stéphanoise, mais concerne également les indépendants, plus particulièrement les cafetiers. Ceux-ci semblent être à la fois partie et victimes des règles officieuses mises en place par le SAINA : certains font fonction de « rabatteurs » pour Aïtaly, mais dans l'ensemble il leur est interdit de vendre de l'alcool, mesure de contrôle vexatoire sous couvert d'hygiène publique. Dans la dernière partie de sa lettre, Ameur expose les conditions de son, ou, plus exactement, de ses arrestation(s). Il raconte avoir été arrêté par la « police des mœurs » le jeudi 28 novembre 1940 à 20h30 alors qu'il dînait. Après avoir passé la nuit en cellule, il aurait été amené à Aïtaly, qui lui aurait d'abord signifié son expulsion avant de lui proposer de le « prendre à sa charge » pour cent francs. On peut supposer qu'il entend par là prendre à sa charge de faire disparaître les documents qui pourraient conduire à un arrêté d'expulsion, puisqu'après avoir finalement payé 50 francs, Ameur est relâché, muni d'un papier qu'il joint à la lettre. Ce document stipule en effet qu'il lui est permis de rester pour quinze jours dans la région. Aïtaly aurait ensuite chargé Ameur de porter des commissions de viande pour une certaine Mlle Cadie, prétendument amie du Capitaine Lussagnet, directeur du SAINA. Après avoir manqué à cette tâche pendant une semaine du fait d'une maladie suffisamment grave pour impliquer une hospitalisation d'une dizaine de jours, Ameur aurait été arrêté le 16 février à 5h du matin à son domicile, soit 3 jours après sa sortie de l'hôpital.

Cette affaire n'en est visiblement pas à son commencement lorsqu'Ameur s'adresse à l'administration pour dénoncer les agissements d'Aïtaly, une lettre provenant du préfet de la Loire, adressée à Ameur et datée du 12 février y faisant déjà référence. La réponse du préfet manque d'empathie, mais surtout de fondement légal⁶⁵³. L'auteur de la note répète que les rapatriements ont lieu en vertu de circulaires en date des 7, 11 et 17 novembre 1940 et de celles des 2 et 11 janvier 1941 « qui prescrivent le rapatriement de tous les Nord-Africains, sans emploi », du fait de « l'impérieuse nécessité d'assurer une répartition rationnelle de la main-d'œuvre sur le territoire métropolitain et colonial, et de procurer du travail pour tous ». De ce fait, aucune dérogation à cette règle ne saurait être admise, mais « les intéressés pourront toucher, jusqu'à la date du 15 février, l'allocation

⁶⁵³ AD 13, 76 W 204, Préfecture de la Loire, 12 février 1941.

dont ils bénéficiaient auparavant ». Le préfet ne prend pas acte des abus, pourtant caractérisés. Cependant, ces abus font l'objet d'une autre plainte à l'été 1942, de la part d'un travailleur marocain nommé Mohamed ben Ahmed, et chargeant Aïtaly des mêmes accusations. Alors qu'il était installé en France depuis 1914 et qu'il travaillait chez un boucher nommé Benazzouz Brick, Mohamed ben Ahmed s'est fait arrêter et conduire au camp de Saint-Chamond, puis à Marseille, tout comme Yacef Ameer. Au vu de ces accusations, le commandant Wender écrit au secrétariat général pour l'administration du ministère de l'Intérieur à Vichy pour demander qu'une enquête soit menée, en précisant dans sa note que « des plaintes de même ordre avaient déjà été déposées » et qu'il estime que Mohamed ben Ahmed « paraît sincère ». Wender termine son courrier par son obsession personnelle : il faut à tout prix éviter que l'administration française soit discréditée aux yeux des Nord-Africains vivant en métropole et que cela « constitue une propagande qui est très préjudiciable aux intérêts français ».

2.2. Retenus contre leur gré : s'enfuir

À l'inverse, certains qui désirent rentrer chez eux en sont empêchés. En avril 1941, à la Grand'Combe, un certain nombre d'ouvriers algériens sont encore retenus comme « requis », selon l'ingénieur des Mines, ce qui induit que ces hommes ne peuvent pas rentrer auprès de leur famille et doivent continuer à travailler pour la mine⁶⁵⁴. Or, la guerre est terminée. Quatre ouvriers se sont ainsi rendus à Marseille afin de se faire rapatrier en Algérie. Pour ce faire, ils se sont enfuis de la mine de la Grand'Combe. « Bien surexcités », ils n'ont aucune intention de se laisser ramener dans le Gard. Dans le cas où les autorités n'accéderaient pas à leur demande, ils ont déjà forgé un plan de secours. Ainsi, ils déclarent avoir pour projet, dans le cas où ils seraient reconduits contre leur gré à leur lieu de travail, de se fâcher avec leur contremaître de manière à être congédiés. De toute façon « ils ne veulent pas croire, simplement, que la Direction de la Mine soit encore en droit de disposer d'eux comme pendant la guerre. » En réalité, la situation n'est pas totalement univoque. S'il « semble que ce soit par erreur qu'à la Grand'Combe on ait pu considérer les intéressés comme étant toujours requis », aucune référence, à aucun texte de loi, ne permet de clarifier le problème. C'est bien plus pour des raisons de gestion politique de la population, parce que « maintenir un état d'exception pour la main-d'œuvre nord-africaine embauchée pendant la guerre, ne pourrait qu'avoir des répercussions fâcheuses

⁶⁵⁴ AD 13, 73 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°235, « Note a/s ouvriers indigènes considérés encore comme requis », Marseille, 27 mai 1941.

sur l'état d'esprit en Algérie », qu'il faut laisser ces quatre hommes rentrer chez eux. Qui plus est, « il ne doit pas manquer, en Kabylie ou ailleurs, d'ouvriers qui viendraient volontiers combler les déficits ». En réalité, au début de l'année 1941, la mine de la Grand'Combe doit affronter une importante pénurie de main-d'œuvre, ce qui relancera d'ailleurs les prospections en Kabylie⁶⁵⁵. La vie de ces quatre hommes tient à l'entente entre l'ingénieur des mines de la Grand'Combe, et derrière lui le comité des combustibles minéraux solides (COH), et les agents du SAINA de Marseille, visiblement peu renseignés, à la fois sur l'état de la législation sur le travail et sur la situation économique des entreprises qui embauchent en masse les administrés dont ils ont la charge.

Les nouvelles de la Grand'Combe ne sont pas meilleures quelques mois après, selon les dires d'un ouvrier de la mine qui y travaille comme « requis » (les guillemets sont dans la note), en vertu de la loi pour la Défense nationale⁶⁵⁶. C'est précisément ce statut qui fait l'objet d'une profonde incompréhension et d'un grand mécontentement. Les 2 000 « indigènes », majoritairement originaires du Constantinois, qui travaillent dans la mine y sont visiblement retenus « de force ».

« Pourquoi cette qualification de « requis » [...] alors que partout ailleurs le travail est libre. Il y en a parmi nous qui ne sont pas retournés au Pays depuis 3-4 ou 5 ans. Les lettres des vieux parents, des femmes ou des enfants ne peuvent le plus souvent nous permettre d'obtenir un congé. Pourquoi le Gouvernement du Maréchal nous abandonne-t-il à cette compagnie qui agit en geôlière à notre égard ? »

Au-delà de cet enfermement, les conditions de vie sont difficiles, notamment parce que les quantités de couscous distribuées sont trop faibles pour nourrir correctement les travailleurs, et parce que beaucoup se privent de viande car celle distribuée ne provient pas d'animaux abattus selon la loi coranique.

En août 1942⁶⁵⁷, un courrier est envoyé au préfet des Bouches-du-Rhône. La lettre est écrite par un certain Mohamed Négrouche, qui écrit à la fois à la première personne du pluriel et à celle du singulier, relatant à la fois des faits collectifs et son expérience propre. Elle raconte que le 21 mai 1942, un agent de la Société générale d'immigration est venu recruter dans son village, lui, et d'autres. L'auteur de la lettre, qui passe alors à la

⁶⁵⁵ Cf. Chapitre 5 sur le comité des combustibles minéraux solides (COH).

⁶⁵⁶ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°344, « Renseignement, État d'esprit aux mines de la Grand'Combe », Marseille, 24 juin 1941.

⁶⁵⁷ AD 13, 76 W 204, lettre manuscrite de Mohamed Négrouche à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, Mazargues, 19 août 1942.

première personne, indique qu'il pensait que le contrat pour lequel il signait était un contrat similaire « à celui qu'on signe à l'usine en tant (sic) de paix et que les deux partis pouvait (sic) résilier dans l'espace d'une heure ». Leur départ eut finalement lieu le 21 juillet, deux mois plus tard. L'auteur de la lettre est envoyé à Meyreuil, une commune limitrophe d'Aix-en-Provence, où on lui « donne une pique et une pelle » où on lui dit « vas-y ». Il précise : « Ce travail n'était pas en rapport avec mes forces, je n'ai jamais travaillé dans une taille de charbon. Je devais faire le manœuvre et me voilà piqueur (sic). » Au bout de quelques heures, un nerf de son bras gauche le fait tellement souffrir qu'il arrête le travail et ne retourne pas à la mine pendant trois jours. Outre sa souffrance physique individuelle, Mohamed Négrouche évoque les conditions matérielles d'existence communes à tous les mineurs nord-africains. Leur alimentation a été confiée à un restaurateur qui devait les nourrir pour 25 francs par jour, mais la nourriture manque et, de fatigue, ils s'essoufflent. En outre, de leur salaire, rien ne reste finalement à envoyer à leur famille, ce qui était le but premier de leur embauche en métropole. Les mineurs dont l'auteur se fait le porte-parole ont quitté la mine pour venir se réfugier au camp Lyautey. Au moment de la rédaction de la lettre, ils y sont depuis 22 jours. Les renseignements qu'ils ont ne sont pas encourageants. Liés à leur poste, ils ne peuvent pas être rapatriés, ni chercher du travail de leur propre chef. Ils sont enchaînés à la mine, en sursis au sein du camp. Mohamed Négrouche demande au préfet de leur permettre le rapatriement ou l'embauche dans les Bouches-du-Rhône ou pour les autorités allemandes, qui recrutent en effet. La lettre n'est accompagnée d'aucune note qui permettrait de savoir comment elle a été reçue, ou ce qu'il a pu advenir de ces ouvriers.

La question des mesures à prendre face aux Nord-Africains en métropole qui n'ont, momentanément ou durablement, plus de travail, reste problématique. Rappelons que le principe qui organise l'appareil juridique et administratif des mesures à prendre reste « Le travailleur au Travail. L'homme à l'Intérieur ». Cette distinction doit toujours être jouée. De fait, en ce qui concerne « la question générale du rapatriement, [...] la décision n'appartient pas au Secrétaire d'État au Travail ». Le service de la MOI peut proposer le rapatriement d'office, mais légalement, ce dernier ne peut avoir lieu que conséquemment à un arrêté de refoulement du territoire qui est la prérogative du préfet en délégation du ministre de l'Intérieur. En clair, la MONA peut proposer le rapatriement au service central de la MOI, qui lui-même peut dès lors demander au préfet des Bouches-du-Rhône un arrêté de refoulement du territoire. À la mi-1942, les priorités ont donc changé et l'on ne rapatrie visiblement plus d'office tout Nord-Africain rencontré sans travail, comme c'est

le cas pendant la première année de l'occupation. Deux jours après le débarquement allié en Afrique du Nord et la veille de l'invasion de la zone sud par l'armée allemande, le 10 novembre 1942, une note informe qu'un nommé Rabah Ziada est arrivé à Marseille trois jours avant, pour se faire rapatrier en Algérie⁶⁵⁸. Né à Constantine en 1916, il était venu à Marseille dans un convoi de travailleurs pour l'OT en octobre 1942. Aide-forgeron de profession, il pensait exercer ce métier sur les chantiers du mur de l'Atlantique. En fait, il fut placé comme terrassier. En plus de cet emploi inadapté, les conditions matérielles de vie, du couchage (sur de la paille avec une seule couverture) au manque quotidien de nourriture, le poussent à s'échapper du camp. Mais ce qui semble l'avoir le plus atteint, et l'avoir finalement décidé à rentrer en Algérie, c'est l'attitude des « étrangers, espagnols ou autres » avec lesquels « les Algériens étaient mélangés » et qui « les traitent en inférieurs et se servent, en tout, à leur détriment ». La venue en France a donc signifié pour Rabah Ziada un déclassement social inattendu. La note en revanche ne dit rien de ce qu'il doit advenir de lui, aucune indication n'est donnée sur un éventuel rapatriement, et les événements du lendemain rendent certain le fait que Rabah Ziada est resté en métropole.

2.3. *Le rapatriement comme sanction : lutter pour rester*

En règle générale, à l'été 1942, le rapatriement est devenu une pratique de sanction et non plus une pratique de gestion de la main-d'œuvre. Pourtant, entre le rapatriement et l'affectation à un nouveau travail, le choix paraît parfois arbitraire. Hana Naas est en France depuis 1934⁶⁵⁹. Il a longtemps travaillé pour la ville de Montluçon, avant d'être victime d'un accident en 1941. Il a bénéficié d'une assurance et de l'aide de ses deux frères, également installés dans la région, avant de pouvoir reprendre son travail en juin 1942. Pourtant, en juillet 1942, il est refoulé sur Marseille pour rapatriement d'office sur l'Algérie, au motif qu'il serait « sans ressources ». En outre, il ne lui a pas été permis de récupérer son salaire correspondant à 58 heures de travail auprès de l'entreprise de maçonnerie Neveu à Montluçon. La situation paraît particulièrement injuste. Non seulement Hana Naas est en France depuis bien avant la guerre et est installé de longue date dans la région, mais il n'est pas nécessiteux (il a un travail) et la loi, si tant est qu'il n'avait pas de travail, devrait à cette date lui permettre d'avoir de l'aide dans la recherche d'un emploi. Ce cas est encore une occasion pour Wender de signaler que « tous les nord-

⁶⁵⁸ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Services des Affaires algériennes, n°1071, « Renseignement, Travailleurs indigènes ayant quitté Bordeaux », Marseille, 10 novembre 1942.

⁶⁵⁹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°646, « Note a/s traitement d'un travailleur indigène », Marseille, 16 juillet 1942.

africains considèrent comme « arbitraire » les mesures du genre de celle appliquée à Naas et leur état d'esprit à l'égard de la France s'en ressent », sans compter les frais engagés par l'État pour ce rapatriement, puisque deux gendarmes ont dû faire le trajet de Montluçon à Marseille et que c'est à l'État de payer les frais de transport de Naas, qui, à supposer qu'il ait été soumis au cautionnement lors de son départ en 1934, a forcément payé une somme bien moins importante que celle que l'État débourse en 1942 pour cette même mesure. Renvoyer Hana Naas en Algérie est une absurdité et une perte pure.

Le commandant Wender va même plus loin. Pendant l'été il écrit à plusieurs reprises à la sous-direction de l'Algérie au ministère de l'Intérieur pour demander à ce que la pratique des rapatriements pour sanction, notamment dans le cas des requis civils ayant quitté leur poste, soit arrêtée⁶⁶⁰. Son argumentaire est double. D'un côté, le fait de changer fréquemment d'entreprise est dans l'ordre des choses pour les Nord-Africains « cédant en cela à leur nature même autant qu'à l'attraction des salaires supérieurs ». Certes, un cadre contractuel strict a été mis en place pendant la guerre de manière à juguler cette tendance aux mouvements, mais cela ne pouvait durer, et l'ouverture d'offices de placement allemands en zone libre n'arrangera pas cela. Mais d'un autre côté, les entreprises françaises de travaux et les mines ont un besoin urgent de main-d'œuvre, et en réalité, pour que les travailleurs retournent dans l'entreprise où ils sont embauchés, il suffirait bien souvent de « recourir à la persuasion car il est patent que l'indigène pêche souvent par ignorance et que, à l'opposé, il est sensible aux explications qu'on lui fournit avec égards et autorité ». En fait, Wender souhaite procéder au cas par cas et propose de se faire l'intermédiaire entre la justice et les travailleurs, usant de persuasion et ne refoulant vers l'Afrique du Nord que les « récidivistes graves » et les rétifs.

Car dans certains cas, en effet, des ouvriers s'opposent collectivement à la direction de l'entreprise dans laquelle ils sont embauchés. En juin 1942, c'est un groupe de douze Marocains qui occupent ainsi les services en charge de l'administration de la main-d'œuvre sur le territoire⁶⁶¹. Suite, vraisemblablement, à une plainte de l'entreprise, la

⁶⁶⁰ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°526, Le Commandant Wender, Chef du Service des Affaires algériennes, Préfecture des Bouches-du-Rhône à Monsieur le Chef du Gouvernement, Ministre Secrétaire d'État à l'Intérieur, Secrétariat Général pour l'Administration, s/Direction de l'Algérie, Marseille, 20 juin 1942. Wender fait référence dans cette lettre à d'autres qu'il a déjà envoyées plus tôt dans le mois.

⁶⁶¹ AD 13, 76 W 208, Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la Police nationale, Direction de la Police du Territoire et des Étrangers, Le Conseiller d'État Secrétaire général à la Police à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône Cabinet, n° 1698 P Pol.9, Vichy, 4 juin 1942 et AD 13, 76 W 208, Secrétariat d'État au Travail, Commissariat à la Lutte contre le Chômage, Service de la Main-d'œuvre indigène nord-africaine et coloniale, Bureau de la Main-d'œuvre nord-africaine de Marseille, Camp Lyautey, Mazargues, à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, Marseille ; Objet : Rapatriement

direction de la Police du Territoire et des Étrangers informe la préfecture des Bouches-du-Rhône qu'il lui incombera de veiller à ce qu'ils soient effectivement éloignés de la métropole, en vertu des circulaires n°99 Pol.9 du 13 janvier et n°316 Pol.9 du 11 mai 1942. Dans le même temps, le préfet du Lot demande au préfet de l'Ariège de bien vouloir faire mener les ouvriers en question à Marseille en vue de leur rapatriement. C'est finalement la MONA de Marseille, au camp Lyautey, qui informe la préfecture des Bouches-du-Rhône que le rapatriement a bien eu lieu et que l'information peut remonter au ministère de l'Intérieur, plus précisément à la direction de la police du Territoire et des Étrangers.

La présence de ces documents dans les archives du SAA de Marseille marque l'ambivalence du traitement catégoriel des populations nord-africaines : dans la même liasse, attaché aux autres par un trombone, se trouve un banal document stipulant une demande de refoulement de 21 travailleurs faite par le préfet des Bouches-du-Rhône au commandant de la base de la main-d'œuvre indigène, donc, en vertu de la circulaire du 13 janvier⁶⁶². Ce n'est pas tant le contenu du document tapuscrit qui est intéressant, mais les commentaires manuscrits qui l'entourent. Le texte tapuscrit adresse « pour notification et exécution, ampliation [des] arrêtés du 6 août 1942 prescrivant l'éloignement de la Métropole des travailleurs [...] ». Suit une liste de nom assortis de matricules. La lettre date du 7 août, et on peut lire en haut à gauche au crayon, tracés d'une belle écriture, penchée et lisible :

« à déferer au Parquet
suivant télégramme officiel n° [274?] du 4/8/42 à M. le Préfet Régional
lettre du 5/8 n°1233 »

Au-dessus, en lettres capitales et au crayon violet, est réitérée la même indication : « A DÉFÉRER », et juste en dessous de cela, au crayon rouge : « fait ». En revanche, en bas, sous le tampon « Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes » (le tampon du SAA), est inscrit à l'encre noire, de la main de Wender qui signe :

« transmis à M. le Cdt du service de la MONA camp Lyautey

de 12 ressortissants Marocains ; Réponse à la lettre n° I. 968 P. Pol 9 du Ministère de l'Intérieur Direction de la Police du Territoire et des Étrangers, en date du 4/6, n° 695, Marseille, 15 juin 1942.

⁶⁶² AD 13, 76 W 208, Préfecture des Bouches-du-Rhône, 1° division, 2° bureau, section B, Le Préfet des Bouches-du-Rhône à Monsieur le Commandant de la Base de la Main-d'Œuvre indigène, Objet : refoulement de travailleurs nord-africains ; Référence : circulaire ministérielle du 13 janvier 1942 Pol. 4, 8 & 9, Marseille, 7 août 1942.

en raison de l'attente prolongée qui a été imposée à ces hommes, il y a lieu de les mettre en route d'urgence sur l'Algérie »

On comprend : de ne pas les déférer, de ne pas leur faire subir les longueurs d'un traitement de leur cas par la justice, mais de prendre la décision, administrative, de les renvoyer chez eux. Les dates manquent pour savoir dans quel ordre se sont enchaînées ces notes. On peut supposer que l'indication « fait » au crayon rouge répond au « A DÉFÉRER » au crayon violet, et que la voie suivie a finalement été la voie légale. On peut imaginer que le document a été envoyé de la préfecture à la MOI, que la première note manuscrite est le fait de la MOI qui considère qu'il faut déférer ces ouvriers au parquet et envoie le document annoté à Wender. Celui-ci indique sa position, qui consiste à renvoyer immédiatement ces hommes en Afrique du Nord, et renvoie le document à la MONA. Une correspondance que nous n'avons pas doit avoir lieu entre la MOI et la MONA (qui n'est finalement qu'un sous-service de la première) et finalement information est donnée au SAA (puisque le document se trouve dans ses archives) que les travailleurs ont bien été déferés, indiquant peut-être par la même quelle décision devra être prise dans le futur dans un cas similaire.

3. Franchir les frontières

3.1. *Entrer clandestinement*

Il semblerait que les personnes qui réussirent à franchir la Méditerranée clandestinement dans le but de trouver un travail en métropole furent rares pendant ces années, du moins relativement aux décennies précédentes. C'est pourtant le cas d'Amar Belaïd, âgé de 18 ans, natif d'Alger et qui, le 3 août 1942, se présente au chef de gare de Millau⁶⁶³. Porteur d'un unique document, une fiche indiquant son nom et sa date d'entrée en métropole (le 17 juillet 1942, soit quelques deux semaines avant), Amar Belaïd souhaite être mené à Marseille. Son cas est peu commun. Il est interrogé par André Bel, commissaire de Police de la ville de Millau, en présence d'un interprète. Belaïd ne parle donc pas français, ou pas suffisamment pour se faire bien comprendre. Que fait-il là et que s'est-il passé pendant ces deux semaines ? Il est venu d'Alger (avec huit amis ?) grâce à un ami, qui lui a payé le voyage et l'a fait avec lui. Il les aurait perdus une fois arrivé à

⁶⁶³ AD 13, 76 W 206, État Français, Commissariat de Police de Millau (Aveyron) n°268, procès-verbal, « Affaire AMAR Belaïd, sujet algérien, entré clandestinement en zone libre par le littoral méditerranéen », 3 août 1942.

Nîmes. Monté à Clermont-Ferrand, il a trouvé du travail sur place pour quelques jours mais, ne portant aucun papier d'identité, il s'est rapidement fait arrêter par la Police et a purgé une peine de quinze jours de prison. Il en est sorti le 31 juillet puis s'est mis en route vers Millau, à pied, en vivant « de la charité publique ». Il veut rentrer chez lui. Tout dans ces quelques lignes exprime une grande confusion. Amar Belaïd ne connaît pas sa date de naissance exacte (« né à Alger en 1924, je ne puis vous préciser davantage ma date de naissance »), il est venu avec huit amis, puis finalement il ne parle que d'un seul, il les a perdus et s'est retrouvé seul, il ne sait pas quel jour il est arrivé en France, ne parle pas la langue, n'a pas de papiers. Comme le stipule son procès-verbal il est « entré clandestinement en zone libre par le littoral méditerranéen » pour finalement se rendre de lui-même à peine un mois après et demander à être rapatrié. Combien furent-ils, ceux qui ont essayé, se mettant en danger, entrant dans l'illégalité, et échouant finalement, au bout de quelques semaines, épuisés et seuls, demandant à ce que cela s'arrête ?

Ces trajectoires individuelles ne sont pas les seuls cas de franchissement illégal de la frontière intra-nationale que constitue la Méditerranée. Certains commerçants algériens, installés de longue date à Marseille « s'arrangent » (les guillemets sont dans le document) pour ne pas avoir besoin de laissez-passer lorsqu'ils souhaitent rentrer pour quelques temps en Algérie⁶⁶⁴. Pouvant justifier d'un domicile sur place, ils se rendent au commissariat du port et prétendent souhaiter rentrer définitivement en Afrique du Nord. Ils obtiennent alors un bon pour embarquer sans difficulté. Lorsqu'il s'agit de rentrer en métropole à la fin de leur séjour, ils ont « un moyen » de le faire dont ils ne révèlent pas le secret. Ce n'est finalement pas tant la traversée d'un espace contrôlé qui est difficile, mais plutôt de réussir à passer inaperçu une fois arrivé en métropole. De fait, si elle est contrôlée et que son franchissement relève de règles précises, la Méditerranée n'est pas pour autant une frontière au sens national du terme. Ce qui marque le clandestin est donc bien moins le franchissement de la ligne que l'inadéquation aux règles sur place.

3.2. *Passer la ligne de démarcation*

Autre ligne à franchir : la ligne de démarcation. Elle donne à certains l'occasion de s'enrichir. Les nommés Alix (ou Allis) et Makhlouf (ou Maklouf) font commerce du passage de la ligne. Afin de trouver de qui il s'agit effectivement, trois services travaillent

⁶⁶⁴ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°636, « Note a/s voyages indigènes en Algérie », Marseille, 15 juillet 1942.

ensemble : le SAINA de Marseille ⁶⁶⁵, le CIE d'Alger (en communication avec Constantine)⁶⁶⁶, et la direction générale de la sûreté nationale (commissariat spécial de Marseille)⁶⁶⁷. Ils sont repérés à Marseille au début de l'année 1941 comme « suspects » car ils ont entretenu des contacts avec la commission allemande d'armistice. Habitant rue Molière, ils passent beaucoup de temps au café Besson, place du Change. Avant cela, moyennant un bon salaire, ils auraient travaillé un temps avec la commission allemande d'armistice en Algérie. Alix viendrait de la commune mixte d'Akbou, il a une quarantaine d'année, parle bien l'anglais et un peu l'allemand. Il mesure 1m67, est de forte corpulence, « tout rasé » et brun. Maklouf, de son côté, a environ 45 ans, mesure 1m72, est mince, « tout rasé » également, a des cicatrices apparentes sur le côté du cou et s'habille parfois en militaire. Les deux auraient des relations avec l'interprète marocain rattaché à la Kommandantur allemande, place de la Concorde à Paris. Makhlouf a fait la Première Guerre mondiale et a été prisonnier en Allemagne. De ce fait, il parle bien allemand. Il a visiblement bénéficié d'une certaine instruction et prétend qu'il aurait pu être cadi-notaire s'il n'avait pas eu « une histoire » en Kabylie. S'il est vrai qu'il aurait pu être cadi-notaire, il faut qu'il soit passé dans une medersa, comme le rappelle le CIE d'Alger. Les recherches faites à la medersa d'Alger par le CIE ne sont pas conclusives : aucune trace d'un étudiant nommé Makhlouf n'a pu y être retrouvée entre 1905 et 1915.

Dans le département de Constantine, on trouve en revanche trois frères du nom de Benmakhlouf : Saïd, né en 1882, est sorti de l'école en 1906, a été cadi-notaire et serait décédé ; Azouaou, né en 1885, est sorti de l'école en 1911, a été oukil judiciaire et serait décédé ; Tahar, né en 1895, est entré à la medersa en 1917 et sorti en 1923. Puisque le Makhlouf recherché a servi pendant la guerre de 1914-1918 et a été prisonnier en Allemagne, cela ne peut pas être lui. On ne sait donc pas qui sont Makhlouf et Alis, mais il n'en demeure pas moins qu'ils font passer la ligne de démarcation à des personnes, majoritairement juives et arabes, et il paraîtrait même principalement « au profit de juifs désireux de rentrer régler des affaires en zone occupée ou même de s'y réinstaller définitivement. Car, affirment-ils, le commerce y est prospère ». Ils semblent faire partie d'un réseau plus large, dont les membres ne sont pas identifiés, sauf un certain David, qui servirait de porteur. Pour mille francs par personne (non-compris les frais de voyage), ils

⁶⁶⁵ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°50, « Renseignement, Agissements suspects de deux Kabyles », Marseille, 5 avril 1941.

⁶⁶⁶ AD 13, 76 W 205, Préfecture d'Alger, Centre d'Information et d'Étude, n°472 CIE, « Renseignement, Agissements suspects, à Marseille, d'un Kabyle nommé Makhlouf », Alger, 25 avril 1941.

⁶⁶⁷ AD 13, 76 W 205, Direction générale de la Sûreté nationale, Commissariat spécial de Marseille, n°4180 DE/LO, « Au sujet des Nord-Africains Alix et Makhlouf », Marseille, 9 avril 1941.

emmènent les personnes qui les paient dans la région de Langon ou de Chalon, puis les mènent à pied de l'autre côté de la ligne. Pendant l'année 1942, c'est un Camerounais, du nom de Malaba, que l'on soupçonne d'avoir eu à faire à la police à Marseille et d'être proche des autorités d'occupation⁶⁶⁸. Il est en particulier surveillé du fait de ses fréquents voyages entre la zone occupée et Marseille. Il serait passeur, lui aussi pour des Juifs. Il ne se contente pas de les faire passer, il cherche également à les gagner à la cause allemande : « vous voyez bien que les Allemands ne sont pas mauvais puisqu'ils me donnent toutes ces facilités pour vous », ou encore « il ne faut pas écouter les Français qui sont souvent à l'origine des persécutions dont vous vous plaignez ».

Comme le laissent voir ces exemples, le passage de la ligne ne tient, pour certaines catégories de personnes, qu'à la force du pouvoir discrétionnaire des autorités d'occupation. L'une des choses qui inquiète au sein de l'État français est que les Nord-Africains ne semblent avoir aucune difficulté pour obtenir toutes les autorisations nécessaires. En réalité, ils n'en auraient pas même besoin. Aux administrateurs en zone libre est répliqué : « si vous ne me donnez pas de papiers, je m'en moque ; je n'ai qu'à me présenter à la ligne de démarcation, je dirai « arabisch » et je serai accueilli », car « les allemands protègent les musulmans »⁶⁶⁹. Dès 1941, un phénomène de départ volontaire de Nord-Africains pour la zone occupée est signalé, qui passerait par « une opération de racolage [...], notamment par l'intermédiaire de forains qui circuleraient dans les centres de population indigène »⁶⁷⁰. Si l'on en croit les bruits qui courent, il faut dire que la vie en zone occupée fait envie : les salaires sont sensiblement plus hauts (120 à 200 francs par jour), les ouvriers nord-africains y auraient le bénéfice des allocations familiales, les foyers de travailleurs seraient équipés de poste TSF et on y trouverait des journaux, sans compter l'amabilité (légendaire, à tout égard) des Allemands envers les musulmans... Si bien que la propagande pro-allemande, ou du moins pro-zone occupée, va bon train à Marseille. Ceux qui reviennent de la capitale enjoignent leurs coreligionnaires à faire de même.

Un phénomène, à première vue similaire mais en réalité bien différent, a lieu au même moment : les demandes de retour en zone occupée des réfugiés. Parmi ceux qui

⁶⁶⁸ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°1032, « Renseignement a/s du nommé Malaba », Marseille, 31 octobre 1942.

⁶⁶⁹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°202, « Renseignement, Retour d'indigènes vers la zone occupée », Marseille, 21 mai 1941.

⁶⁷⁰ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°819, « Renseignement, Les Allemands et la main-d'œuvre indigène », Marseille, 17 novembre 1941.

souhaitent bénéficier des mesures prises par le gouvernement pour le retour des réfugiés chez eux se trouvent des Nord-Africains, en particuliers des Algériens. Comme tous les Français ayant pris les routes de l'exode à l'été 1940 devant l'arrivée des troupes allemandes, des Nord-Africains souhaitent rentrer chez eux, là où ils ont travaillé cinq, dix, quinze ou vingt ans, dans le village d'où vient leur femme, là où ils ont élevé leurs enfants, ou tout simplement là où se trouvent encore leurs meubles et leurs vêtements ou bien encore la paie qu'ils n'ont jamais pu toucher. Tous types de parcours se retrouvent en effet ici, des ouvriers embauchés depuis quelques années ayant fui l'avancée des troupes allemandes au père de famille mobilisé. En mai 1941, on en dénombre une centaine à Marseille, en extrapolant, on peut penser que cette situation concerne plusieurs centaines, peut-être un millier de personnes, en tout cas « un assez grand nombre »⁶⁷¹.

4. Présences illégales

4.1. La circulaire du 13 janvier 1942

À partir du début de l'année 1942, le cas des Nord-Africains découverts illégalement dans une zone ou l'autre est traité spécifiquement par le ministère de l'Intérieur. La direction de la police du Territoire et des Étrangers (police nationale) envoie à tous les préfets de la zone libre une circulaire le 13 janvier (la circulaire n°99 Pol)⁶⁷² qui encadre la gestion de la circulation illégale entre les deux zones pour les Nord-Africains. Elle fait suite à la signalisation de nombreux cas de Nord-Africains en situation irrégulière sur le territoire de la zone libre. La circulaire indique quelles mesures doivent être prises dans les cas où une présence irrégulière serait détectée, mais surtout elle présente la casuistique des situations possibles. De ce fait, elle donne à la fois à voir comment des Nord-Africains peuvent être encore présents en métropole après le rapatriement, largement forcé, de 1940-1941, mais également quelles sont les catégories à l'œuvre. Les individus qui tombent sous le coup de la première catégorie sont potentiellement légaux en zone libre mais ont commis un acte répréhensible majeur en temps de guerre en quittant leur poste sans autorisation. Le cas le plus grave est celui des requis ayant fui leur travail : ceux-ci doivent être déférés au parquet en vertu de la loi du

⁶⁷¹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°202, « Renseignement, Retour d'indigènes vers la zone occupée », Marseille, 21 mai 1941.

⁶⁷² AD 13, 76 W 207, Circulaire n°99 Pol 4, 8 et 9, du Ministre Secrétaire d'État à l'Intérieur à Messieurs les Préfets de la zone libre, Vichy, 13 janvier 1942.

11 juillet 1938 « sur l'organisation de la Nation en temps de guerre » et du décret-loi du 19 octobre 1939 « portant statut du personnel requis », puis finalement rapatriés. Cette mesure s'applique aussi bien aux Algériens qu'aux Marocains.

Le cas des Algériens non requis ayant quitté leur emploi sans autorisation est plus compliqué. Les Algériens venus en France d'eux-mêmes avant l'armistice et ayant quitté leur emploi sont libres de le faire et ne doivent donc pas être inquiétés, à moins que les services de police n'estiment qu'ils représentent un danger pour l'ordre public, ce qui peut signifier une série de choses, qui ne sont pas détaillées dans la circulaire. Dans le cas où les services de police considéreraient un travailleur comme un potentiel danger, ce travailleur doit être signalé au service de la MOI le plus proche afin qu'un emploi lui soit trouvé. On en revient à la question de l'absence de définition du danger en question, et cette mesure est aussi étonnante qu'éclairante. En effet, dans le cas où le danger en question serait le manque de loyalisme, obsession du régime, on imagine mal comment l'intégration du travailleur en question dans un environnement où il pourrait au quotidien être en contact avec d'autres et potentiellement les influencer permettrait de rétablir l'ordre public en question. Si, en revanche, le danger en question n'est pas une question politique de loyalisme, mais une question de « moralité » (sujet tout aussi récurrent), l'intégration dans un milieu de travail considéré comme sain revient à guérir le mal qui guette : l'oisiveté, la paresse et par voie de conséquences, la mendicité ou le repos sur d'autres individus pour survivre.

Quoiqu'il en soit, si le service de la MOI sollicité ne parvient pas à trouver un emploi à la personne considérée comme dangereuse, celle-ci est rapatriée « conformément à la circulaire interministérielle n°78 du 2 janvier 1941 », peu importe que celle-ci se soit rendue en France avant l'armistice. Pour résumer, le soupçon d'inutilité économique suffit à renvoyer quelqu'un (qui peut potentiellement être établi en France depuis plusieurs décennies). Pour les travailleurs algériens qui sont arrivés en métropole après l'armistice, le rapatriement est automatique car il a valeur de sanction. En effet, ils n'ont pas le droit de quitter leur emploi à moins d'avoir l'autorisation de l'employeur. Ils doivent donc être menés au camp Lyautey en vue de leur rapatriement, où, en vertu de la loi du 15 octobre 1941, ils reçoivent la notification d'un arrêté prescrivant leur éloignement de la métropole. Cette notification est transmise au 4^e bureau de la police nationale ainsi qu'à la sous-direction de l'Algérie, et au GGA. Avant cela, les services de police doivent vérifier si l'employeur a laissé le travailleur partir, soit en s'informant auprès de l'employeur en question, soit en demandant aux services de la main-d'œuvre de

s'informer. Si le travailleur est parti légalement, le centre de la MOI le plus proche doit le prendre en charge et lui trouver un emploi, à moins qu'il ne veuille être rapatrié, ce qui est son droit. Pour les travailleurs marocains non requis, la procédure est plus simple : tous les travailleurs trouvés sans emploi sont rassemblés au camp Lyautey et rapatriés selon les mêmes règles que les Algériens ayant quitté leur poste sans l'autorisation de leur employeur, à cela près que c'est le résident général de France au Maroc qui statue sur les mesures à prendre à leur encontre à leur débarquement. Les personnes entrées illégalement par le littoral méditerranéen, quelle que soient leur provenance, sont soumises aux mêmes mesures.

Les règles diffèrent un peu en revanche pour les individus qui entrent dans la zone libre en traversant la ligne de démarcation. Deux cas doivent ici être distingués : les militaires évadés et les civils. Les militaires sont menés au centre démobilisateur de Clermont-Ferrand (comme c'est l'usage depuis le début de l'occupation) pour y être démobilisés. Une fois retournés à la vie civile, les Nord-Africains venus en métropole pour la guerre sont rapatriés, et ceux vivant en métropole avant l'éclatement du conflit ont le choix, soit d'être rapatriés en Afrique du Nord, soit de rester en métropole à la condition expresse que les services de la MOI leur trouvent un emploi. Les civils nord-africains qui passent de zone occupée en zone libre et sont retrouvés sans travail par la police sont dirigés vers le centre de la MOI le plus proche s'ils le souhaitent, ou rapatriés à leur demande. Un dernier cas, plus difficile à déceler, existe : celui des travailleurs nord-africains occupant un emploi « sans l'assentiment des Services de la Main-d'œuvre indigène », catégorisation administrative qui montre aussi la marge de manœuvre des acteurs, employés et employeurs, face à l'institution. Si le travailleur était précédemment requis, il est considéré qu'il a déserté son poste et il est donc déféré au parquet ; si il est rentré clandestinement par le littoral, il est dirigé sur le camp Lyautey puis rapatrié ; dans tous les autres cas non-spécifiés, contact doit être établi avec le service de la MOI le plus proche afin de statuer et le travailleur est laissé dans sa situation jusqu'à ce qu'une décision soit prise.

Trois solutions sont envisagées. Premièrement, le travailleur peut être laissé « à la disposition de son employeur » ; ce qui sera de toute façon le cas pour les Algériens rentrés en France avant l'armistice. Deuxièmement, le travailleur est affecté à un autre emploi, que le service de la MOI a charge de lui trouver. Troisièmement, il peut également être rapatrié. Dans tous ces différents cas, les services de police s'attendent à ce que le travailleur « indigène » en question porte sur lui des papiers précis. Un Algérien venu en

France avant l'armistice doit porter sur lui la fiche d'identité permanente délivrée par sa commune en Algérie. Un Algérien venu en France après l'armistice doit être muni de l'extrait de la fiche d'identité permanente qui lui tient lieu de pièce d'identité et sur lequel figure l'emploi auquel il a été affecté lors de son départ pour la métropole, et qui est modifié au gré des changements d'employeur⁶⁷³.

4.2. Rechercher des travailleurs « disparus »

Théoriquement, aucun aspect de la vie des Nord-Africains en France n'échappe à l'œil de l'État. Pourtant, l'armistice et le rapatriement donnent lieu à des ratés. Tout au long de l'année 1942 se multiplient les « disparitions » de travailleurs. Mokrane ben Larbi Boulardi, né en 1908 à Ikhelijane, manœuvre de profession et portant le matricule 4.189 apparaît dans les fiches de la MOI. Il mesure 1m75 et a une cicatrice sur la tempe. Il est recherché « en exécution des prescriptions de monsieur le Directeur des Services de Police des Bouches-du-Rhône ». Faisant partie du « contingent 1941-1942 », il a été « dirigé sur Alès » le 5 février 1942. Il était supposé travailler à la Société des Houillères de Rochebelle, dans le Gard, mais ne s'est pas encore présenté à la date du 21 février. Il est, de ce fait, porté disparu. Il en va de même pour Mohand Ouali ben Said Chaouch, manœuvre originaire de Timezrit. Il a des cicatrices sur le cuir chevelu et l'abdomen. Il devait se rendre à la Société des Mines de la Loire à Saint-Étienne mais ne s'y est pas présenté. Tout comme Akli Ben Tahar Guergouz et Abdallah Boulekronne. Parfois, l'histoire de la « disparition » est un peu plus compliquée. Mohand Ben Larbi Chelagha, né en 1912 à Timzerit, était supposé être employé à la « carbonisation » à la Société des Mines de la Loire. Pourtant, à son arrivée, le personnel était complet. Il a alors été « dirigé » vers le Puits Châtalus, mais ne s'y est pas présenté. Larbi Melkhadi, né en 1916 et employé aux mines de la Grand'Combe a « pris une carte maladie [...] qu'il n'a plus fait renouveler ». Il est donc, lui aussi, porté disparu⁶⁷⁴.

Outre le signalement de sept hommes qui ne se sont pas rendus au travail qui leur avait été attribué au cours des deux premiers mois de 1942, une liste de quatorze hommes

⁶⁷³ Un Marocain doit, en ce qui le concerne, être muni de sa carte de protégé français, selon la loi du 29 juin 1938. Dans le cas où le travailleur n'aurait pas cette carte, les services de police doivent lui en délivrer une à partir des documents que le travailleur peut présenter. Si le travailleur en question n'a aucun document sur lui, les rubriques concernant l'état-civil doivent tout de même être remplies sur la base d'un interrogatoire, et la mention « délivrée sans acte de notoriété » apposée. Le contrôle du travail semble ici faire également office, dans le cas des Marocains, d'une forme de recensement.

⁶⁷⁴ AD 13, 76 W 207, « Bulletins de recherches de travailleurs nord-africains évadés », Camp Lyautey, Marseille, 24 février 1942.

recense des « disparus » de plus longue date. Le 18 février 1942, le commandant du camp Lyautey fait parvenir à la direction des services de police des Bouches-du-Rhône les bulletins de recherche de ces quatorze hommes manquant depuis 1940. Il s'agit là de travailleurs paramilitaires algériens qui n'ont pas suivi les instructions de rapatriement successifs à l'armistice. Ils étaient employés aux travaux du Port de Marseille, de Nantes ou de Bordeaux, à la société Durenne dans le Val-d'Orne, aux ateliers de chargements Haye du Theil dans l'Eure ou encore à la Compagnie française des métaux dans l'Oise. Ils ont soit quitté le camp Lyautey sans autorisation et ont manqué le bateau qui devait les rapatrier, soit ont quitté leur poste avant même d'être envoyés au camp Lyautey. L'un d'eux, qui était employé aux ateliers de chargements de Lannemezan dans les Pyrénées, et un autre qui travaillait à l'entreprise Monod à Gueret dans la Creuse, se trouveraient à la date du bulletin de recherche aux mines de la Grand'Combe⁶⁷⁵.

Régulièrement, les bulletins de recherche donnent des indications sur les raisons de l'absence de ces travailleurs. Said Ait Si Ali, né en 1901 à Beni-Menguellet avait pris son poste en décembre 1941 au chantier de Cordeac à Quet-en-Beaumont dans l'Isère. Il rompt rapidement son contrat, ce à quoi il n'est pas autorisé, mais fait état de ses griefs avant de partir : la nourriture serait insuffisante, le froid excessif et les conditions de travail ne correspondraient pas à ce qui lui avait été dit lors de son recrutement. C'est également le cas d'Ali Ben Ramdane Kerkouni, d'Akli Ben Mohand Hammoumraoui, de Mohamed Ben Ahmed Haredji et d' Amrane Ben Chachou Chachou. Dans les mêmes semaines du début de l'année 1942, alors que le froid est mordant, quelques hommes arrivés par le même contingent du 15 décembre 1941 décident de quitter le poste qui leur a été attribué, se mettant ainsi en situation d'illégalité, parce que les conditions de vie et de travail auxquels ils sont soumis ne correspondent pas à ce que les recruteurs leur avaient promis.

Les bulletins isolés donnent à voir des histoires personnelles d'inadéquation entre des promesses d'employeurs, des attentes de travailleurs migrants et la réalité matérielle une fois sur place ; mais pris ensemble, ces documents laissent entrevoir une histoire peut-être un peu différente : ponctuellement, après un long voyage commun, des hommes venant de toute l'Algérie ont pris la décision, peut-être commune, de chercher un lieu et

⁶⁷⁵ AD 13, 76 W 207, « Travailleurs Algériens paramilitaires disparus », Camp Lyautey, Marseille, 18 février 1942.

un mode de vie qui leur convient mieux⁶⁷⁶. Akli Mameri, qui travaillait depuis le 30 septembre 1941 pour les établissements Kelier et Leleux à Liset en Isère a quitté son travail à cause des difficultés de ravitaillement et avec l'accord de son employeur. Il devait rentrer en Algérie mais n'est jamais repassé par le camp Lyautey. On ne sait donc pas où il est. Said Chemeni, né le 11 mars 1910 à Ain Tagrout et résidant à Sétif pensait s'être fait embaucher en ses qualités de chauffeur, d'aide mécanicien ou encore de tourneur fraiseur, tous postes qu'il avait occupés par le passé. Engagé après les longueurs administratives d'usage, il ne put voir son contrat, qu'il avait pourtant demandé, et découvrit à Marseille qu'il était engagé comme manœuvre. « Furieux de ce procédé », il demande à être requalifié, ce que soutient le commandant Wender, qui par ailleurs alerte sur les conséquences collectives de ce manque de considération pour la qualification des travailleurs⁶⁷⁷. Mohand Tahar Ben Larbi Bakli, né en 1914 à Dra-Larbaa, a, pour sa part, été dirigé le 5 janvier 1942 sur Gannat où il devait être employé par l'entreprise Dehe et Compagnie. À son arrivée il a été « surpris par la neige », alors qu'il n'avait pas de logement. Il est resté quatre jours dans la salle d'attente de la gare de Lapeyrouac et s'est finalement fait expulser par le chef de gare. Il s'est rendu à Lyon et le bureau local de la MONA l'a pris en charge. Finalement, il se serait rendu à Paris.

Recruté en contingent pour travailler pour des employeurs précis dans des conditions prévues par un contrat et après une batterie de tests, renouvelés qui plus est à plusieurs reprises, certains hommes frôlent la précarité, voire plongent dans la clochardisation. Parfois, ce sont des problèmes ou des insuffisances administratives qui rendent la recherche plus ardue. Alors ils disparaissent, jusqu'à ce que, pour certains, ils se fassent ramasser en état de « vagabondage ». Saïd Hadjari, pour sa part, a embarqué le 13 janvier 1942 à bord du « Mayenne », mais son arrivée n'a pu être contrôlée du fait que les autorités du port de débarquement avaient été prévenues trop tard. On a supposé un temps qu'il avait rejoint seul son lieu de travail, mais cela ne semble pas être le cas. On ne sait pas où il est. Mohamed Kadadouche a, en ce qui le concerne, été « introduit en France avant le fonctionnement des Services chargés du contingent 1941-1942 et de ce fait non encore immatriculé ». Il a été signalé qu'il a quitté son travail, mais sa piste est difficilement retrouvable. Il est, en quelque sorte, passé à travers les mailles du filet⁶⁷⁸.

⁶⁷⁶ AD 13, 76 W 207, « Bulletins de recherche relatifs à des travailleurs algériens, contingent 1941 », Marseille, 15 février 1942.

⁶⁷⁷ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Services des affaires algériennes, n°391, « Note a/s travailleurs indigènes avec contrat », Marseille, 23 avril 1942.

⁶⁷⁸ AD 13, 76 W 207, Ministère du Travail, Service de la Main-d'œuvre indigène, nord-africaine et coloniale, Exécution des prescriptions de Monsieur le Directeur des Services de Police des Bouches-du-Rhône,

Parfois, les travailleurs sont retrouvés et ramenés à leur lieu de travail. Leur employeur est d'ailleurs libre de refuser de les reprendre, auquel cas la MONA doit replacer le travailleur⁶⁷⁹.

4.3. « Travailleur » ou Français ?

Constamment se repose encore la même question : qui sont ces gens ? Sont-ils des travailleurs ou des Français ? Sont-ils invités à profiter un temps de la situation économique française pour avoir un travail mieux payer que chez eux, où sont-ils venus aider leur pays à faire face au pillage nazi ?

Une question épineuse et récurrente fait partie de griefs adressés par les travailleurs nord-africains à l'État français : celle des allocations, et en particuliers des allocations familiales. La loi dite « Landry » de 1932 oblige en effet les employeurs à payer des allocations familiales « pour tout enfant ou descendant légitime, reconnu ou adoptif, et pour tout pupille, résidant en France [c'est-à-dire en métropole, nda], à la charge de l'ouvrier ou de l'employé et n'ayant pas dépassé l'âge de l'obligation scolaire »⁶⁸⁰. La revendication des travailleurs nord-africains, et à plus forte raison des Algériens théoriquement Français, est de toucher le bénéfice des allocations familiales pour leurs enfants vivant en Algérie lorsqu'ils travaillent en métropole. Comme l'explique Alexis Spire, un semblant de régime d'allocations familiales est instauré en Algérie en 1941, « mais il concerne un nombre restreint de professions majoritairement exercées par des salariés « européens » »⁶⁸¹.

Il semble pourtant que dès le début de l'année 1942, le bénéfice des allocations familiales est en pratique étendu à l'Algérie, sans que cela soit réellement clarifié en métropole. En effet, des commerçants algériens marseillais « s'[émeuvent] [...] d'avoir à verser des cotisations au profit de la caisse de compensation des allocations familiales », échaudés par le « précédent des assurances sociales », que les Algériens paieraient en

« Bulletin de Recherche relatif à un travailleur algérien – contingent 1941 ayant disparu », Marseille, 15 février 1942.

⁶⁷⁹AD 13, 76 W 208, Secrétariat d'État au Travail, Bureau de la Main-d'œuvre nord-africaine de Marseille, « Avis de cessation de recherche », Marseille, 18 novembre 1943.

⁶⁸⁰Loi du 11 mars 1932 modifiant les titres III et V du livre Ier du code du travail et l'article 2101 du code civil (Journal Officiel du 12 mars 1932) ; Art. 74 b).

⁶⁸¹Alexis Spire, « Semblables et pourtant différents. La citoyenneté paradoxale des « Français musulmans d'Algérie » en métropole », in : *Genèses*, 2003/4 no53, p. 48-68, p. 64.

métropole sans en bénéficier à leur retour en Algérie⁶⁸². Dans les faits, le carnet de pension d'un Algérien ayant travaillé en métropole jusqu'à sa retraite le suit en Algérie, mais ce cas étant d'une extrême rareté, la majorité des Algériens cotisent quelques années avant de rentrer en Algérie où ils ne cotisent plus et ne touchent donc jamais le bénéfice de leurs cotisations. Finalement, la loi n° 894 du 28 septembre 1942 étend le « bénéfice des dispositions instituant un régime d'allocations familiales dans l'Algérie et dans les Colonies, aux salariés qui travaillent en France métropolitaine, dans les professions visées par ce régime et dont les enfants résident en Algérie ou dans les colonies ». En réalité, les Tunisiens et les Marocains restent exclus du bénéfice des allocations. Quelques semaines après la promulgation de la loi, toutes les communications entre la métropole et l'Afrique du Nord sont coupées, la rendant de fait caduque. Le débat reprendra à la Libération.

De manière générale, certains d'administrateurs semblent ignorer la loi. La situation est suffisamment préoccupante pour qu'en août 1942, la sous-direction de l'Algérie au ministère de l'Intérieur estime nécessaire de rappeler à tous les préfets que « les indigènes de l'Algérie possèdent la nationalité française »⁶⁸³. Ils doivent donc « en toute occasion, être considérés comme français lorsque seule la question de la nationalité est en cause », formulation bien floue. On peut dire, de manière générale, que les Algériens sont *a priori* français lorsqu'ils sont en métropole. Lorsque la question de savoir si les Algériens peuvent toucher la prime à la natalité se pose, la réponse correspond en effet à cette logique : pour une naissance en France, cette prime doit lui être payée pour une naissance en Algérie, non⁶⁸⁴. Qu'en est-il par exemple d'une étrangère qui épouse un Algérien musulman ? Qu'elle épouse « soit un Français, soit un musulman algérien, [elle] n'obtient le bénéfice de la nationalité française que si elle fait, le jour même du mariage, une déclaration d'option de la nationalité française »⁶⁸⁵. Si elle ne le fait pas le jour même, elle devra avoir recours à la naturalisation pour devenir Française.

La question des documents que doivent avoir les travailleurs en leur possession, et ce que ces papiers doivent stipuler, reste compliquée tout au long du conflit. A l'été 1942,

⁶⁸² AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des affaires algériennes, n°376, « Note a/s régime des allocations familiales », Marseille, 18 avril 1942.

⁶⁸³ AD 13, 76 W 206, Ministère de l'Intérieur, Secrétariat général pour l'Administration, Sous-Direction de l'Algérie, le Chef du Gouvernement, Ministre, Secrétaire d'État à l'Intérieur à Messieurs les Préfets, « Objet : Nationalité des indigènes algériens », Vichy, 4 août 1942.

⁶⁸⁴ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°1078, « Note, Prime à la natalité pour les musulmans algériens », Marseille, 11 novembre 1942.

⁶⁸⁵ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes « A/s d'une Italienne mariée à un indigène algérien », Marseille, 11 novembre 1942.

alors que l'appareillage administratif, notamment en termes de documents servant à assurer l'identité et le statut du travailleur au regard de la loi est strictement formalisé, des cas de flou subsistent, soit liés à l'ancienneté de la présence du travailleur en métropole, soit que les pratiques administratives n'aient pas suivi les modifications législatives, notamment en Algérie. Ainsi, alors que les dernières instructions ministérielles en vigueur stipulent que les travailleurs nord-africains ne peuvent pas détenir leur propre carte d'identité, mais uniquement un extrait de celle-ci, annoté qui plus est du régime de travail de chaque travailleur, on trouve encore des individus circulant avec une « carte d'identité permanente pour les indigènes algériens circulant en France », conforme à l'arrêté du 14 octobre 1936, qui n'est plus en vigueur et qui leur a été remise en Algérie, peu de temps avant leur embarquement. Si ces cas sont délicats pour l'administration, c'est parce que la possession d'une carte d'identité permet à qui veut de « camoufler » sa qualité de « travailleur à contrat »⁶⁸⁶.

Cela a deux conséquences. En premier lieu, cela complique le travail de la police supposée retrouver les travailleurs qui ne se soumettent pas aux règles établies par leur contrat. Mais en amont de cela, et au-delà de l'embarras créé par le manque de contrôle sur une partie de la main-d'œuvre, la peur est grande que cette carte d'identité en bonne et due forme, sur laquelle ne sont pas mentionnées des catégories comme « requis des mines » ou « ouvrier à contrat », soit utilisée pour se faire embaucher par des entreprises allemandes, alors qu'à l'été 1942, les Nord-Africains peuvent se faire embaucher pour la zone occupée ou l'Allemagne, à condition qu'ils soient bien des « travailleurs libres ». Un certain flou subsiste donc de fait sur les catégories de travail, mais également sur les catégories identificatoires. La case « nationalité » des bulletins de recherche participe par exemple de l'ambiguïté ambiante quant à des catégories aussi strictement réglées que « nationalité ». Alors que parfois la différence entre Marocains « protégés français » et Algériens « sujets français » est clairement indiquée, il est très souvent précisé que le recherché est « français », ce qui ne signifie pas qu'il avait acquis le rang de citoyen, puisqu'il continue à être recherché par la MONA. Il est étonnant d'observer qu'il est parfois stipulé que les travailleurs recherchés se trouveraient au camp Lyautey ou au centre de reclassement nord-africain d'Aubagne⁶⁸⁷.

⁶⁸⁶ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des affaires algériennes, n°653, « Note a/s carte d'identité de travailleurs algériens », Marseille, 18 juillet 1942.

⁶⁸⁷ Voir AD 13, 76 W 207. Le carton contient de très nombreuses fiches de recherche individuelles, principalement sur les années 1942 et 1943. Selon leur forme, qui varie dans le temps, des annotations

4.4. *Propagandistes ?*

En mai 1942, la circulaire n°306 envoyée par le conseiller d'État, secrétaire général à la Police, René Bousquet, aux préfets, précise un point bien particulier : les mesures à prendre, à la suite de celles instituées par la circulaire n°99 Pol, pour éviter au maximum la propagation d'une « propagande anti-Française » portée par les Nord-Africains traversant la ligne de démarcation. Les restrictions au franchissement de la ligne de démarcation sont ici présentées comme un levier administratif potentiel dans la lutte contre la propagation de ces idées, en limitant la liberté de mouvement de ses porteurs. La première mesure préconisée est de ne passer aux autorités d'occupation que les dossiers de demande de franchissement de la ligne qui paraîtraient, à tout point de vue, irréprochables. Le désabusement de l'administration est manifeste dans ce texte, qui admet qu'il est « probable que la quasi-totalité des indigènes nord-africains qui se rendent en zone occupée pour y exercer une telle activité ou pour y recevoir des instructions à ce sujet, ne passent pas pour obtenir des « Passierschein » par l'intermédiaire des Services Français compétents ». Il est également demandé aux préfets de renvoyer sur le camp Lyautey à des fins de rapatriement et à titre de sanction tout Nord-Africain découvert alors qu'il souhaite se rendre clandestinement en zone occupée.

Ces mesures paraissent désespérées puisqu'elles consistent à rendre encore plus difficile le franchissement d'une frontière déjà très peu passante, alors que les individus visés, passant par d'autres canaux, n'y trouveront aucun obstacle. Le mode d'action choisi concernant les passages de la zone occupée à la zone libre est un peu différent. La circulaire de mai 1942 rappelle les prescriptions de la circulaire n°99 Pol et réaffirme la nécessité d'examens très approfondis de la situation de tous les Nord-Africains qui sont trouvés ayant franchi la ligne de démarcation vers la zone libre, ce qui implique à la fois des entretiens poussés et la rédaction de fiches individuelles récapitulatives. À cet égard, les services de surveillance de la ligne de démarcation doivent épauler les services de surveillance du territoire et la police. L'instruction la plus étonnante est peut-être celle qui concerne le risque de présence en métropole de propagandistes qualifiés d'anti-français. Finalement, il est clairement prescrit de maintenir autant que faire se peut tous les Nord-Africains qui pourraient être soupçonnés de propagande anti-française en zone libre, afin notamment d'éviter la propagation d'idées séditionnelles en Afrique du Nord. Ainsi, la zone libre se trouve être le lieu souhaité de concentration des idées séditionnelles. Cause ou effet,

précises concernant la situation des travailleurs, voire des indications concernant leur découverte finale par l'administration peuvent y être consignées.

les services de surveillance spécialement créés pour les Nord-Africains trouvent là à être mis à contribution.

Les autres cas prévus par la circulaire n° 99 Pol sont repris dans le texte du 11 mai. Les militaires évadés doivent toujours être dirigés sur le centre de démobilisation de Clermont-Ferrand, et les civils non-requis qui le demandent vers le centre de la MONA le plus proche. Une note de bas de page précise un peu les mesures à prendre concernant les Nord-Africains « en rupture de réquisition ». La loi du 19 octobre 1939, à laquelle se réfère déjà la circulaire n°99 Pol, prescrit le déferrement au parquet des « individus ayant volontairement quitté le poste de travail qui leur avait été assigné », peu importe qu'ils soient Nord-Africains ou pas. En ce qui concerne les « indigènes Nord-Africains requis découverts en situation irrégulière » en zone libre, ils doivent être déférés au parquet du lieu de réquisition. Dans l'éventualité où les autorités judiciaires ne feraient pas arrêter préventivement les concernés, les préfets ont charge de prendre des mesures administratives à l'égard de ces personnes, dont la teneur n'est pas précisée. En outre, une fois la peine purgée, les requis doivent reprendre le poste qu'ils avaient quitté, alors que la circulaire n° 99 Pol prévoyait le rapatriement après expiration de la peine pour les requis nord-africains trouvés en situation irrégulière. C'est le cas de Rabah Kabou et Mohand Arezki Ourari, qui ont abandonné leur travail sur le chantier de la Société générale d'entreprise à Corps en Isère. Rabah Kabou est retrouvé aux Mines de la Grand'Combe qui emploie des milliers de Nord-Africains. Mohand Arezki Ourari est retrouvé au 2 Boulevard Romir à Marseille. Le 14 novembre 1942, le procureur de la République fait savoir au préfet de l'Isère que les deux hommes en question seront déférés au parquet à la demande du directeur du commissariat contre le chômage, service de la main-d'œuvre nord-africaine, camp Lyautey à Mazargues. Une fois purgée la peine qu'ils encourent, ils seront raccompagnés sur le chantier qu'ils ont quitté, en qualité de requis⁶⁸⁸.

À partir du milieu de l'année 1942, l'heure n'est donc plus au rapatriement systématique. Bien au contraire, le rapatriement par mesure de sanction se raréfie. Cette inflexion est confirmée par une note du 1^{er} août 1942 en communication aux préfets. En effet, si la note du 11 mai se terminait en rappelant que « les travailleurs Nord-Africains qui insisteront pour se faire rapatrier ou qui n'auront pu se procurer du travail en zone libre seront dirigés vers l'Afrique du Nord [...] », celle du 1^{er} août, même pas trois mois après, insiste sur le fait que « les indigènes abandonnant leur emploi sans autorisation

⁶⁸⁸ AD 13, 76 W 204, Correspondance entre la Préfecture de l'Isère à Grenoble, la Préfecture des Bouches-du-Rhône et le procureur de la République à Marseille, octobre-novembre 1942.

seront désormais non plus rapatriés mais ramenés sur leur ancien lieu d'emploi, après qu'ils auront fait l'objet de poursuites judiciaires s'ils appartenaient à des professions soumises à réquisition »⁶⁸⁹. Ils sont en fait activement recherchés, des deux côtés de la Méditerranée. Mais surtout, pour une grande partie d'entre eux, les « travailleurs indigènes algériens, en rupture de contrat ou de réquisition » se trouvent au camp Lyautey et attendent, parfois pendant plusieurs mois, que l'administration statue sur leur cas⁶⁹⁰. Dans leur grande majorité, ce sont eux qui souhaiteraient être renvoyés en Algérie et qui le font savoir, « avec une insistance parfois véhémence ». En effet, tant qu'ils sont au camp Lyautey, ils n'ont aucun revenu et ne peuvent donc subvenir aux besoins de leur famille en Algérie. Les raisons de leur départ de leur lieu de travail sont principalement matérielles. Les administrateurs eux-mêmes sont « frappés [...] à la veille de l'hiver, par leur grave dénuement vestimentaire [...] (notamment ceux qui ont été envoyés dans les barrages des Alpes) ». Si aucun incident majeur n'a encore été déclaré dans l'enceinte du camp, cette situation de « réunion massive et [de] maintien prolongé au camp Lyautey, de tous les fautifs du travail » représente un risque majeur pour la sécurité à Marseille.

C'est également le cas de quatre travailleurs venant du douar Kouriet (Fort National) : Méziane Arab, Achour Aouani, Balaid Aouani et Mouloud Bait, recrutés pour l'entreprise Ballot dans l'Aveyron⁶⁹¹. Ils sont venus à Marseille après s'être plaints à la mairie de la localité où ils travaillaient à propos des vêtements, des chaussures et des salaires. Il leur aurait été répondu qu'ils pouvaient toujours rentrer chez eux s'ils ne souhaitaient pas travailler, ce qu'ils semblent avoir pris au pied de la lettre. Ils se sont ainsi rendus à Marseille et se trouvent depuis 27 jours au camp Lyautey. Alors même qu'il s'agit là, aux dires de l'administrateur, de « braves gens », ils commencent à « s'aigrir » de la situation, et notamment du fait d'être nourris par l'État alors qu'ils souhaitaient travailler et nourrir leurs familles. Cette situation « risque d'aliéner [à la France] des sympathies instinctives dont elle a plus que jamais besoin », ce pourquoi il est recommandé « qu'on refoule les intéressés en Algérie ou qu'on les admette à souscrire un autre contrat » dans un délai de quelques jours. L'administration a peur des possibles

⁶⁸⁹ AD 13, 76 W 204, Le Conseiller d'État Secrétaire général pour la Police à Messieurs les Préfets régionaux en communication aux autres Préfets de la zone libre, Au sujet des indigènes nord-africains, Vichy, 1^{er} août 1942.

⁶⁹⁰ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°956, « Note a/s travailleurs indigènes en rupture de contrat », Marseille, 9 octobre 1942.

⁶⁹¹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°730, « Note a/s travailleurs indigènes à contrat », Marseille, 6 août 1942.

réactions des Nord-Africains à la situation intenable qui est la leur, et peur que cette réaction ait des répercussions sur l'Afrique du Nord.

Peu étonnant, en l'occurrence, que les travailleurs nord-africains soient étroitement surveillés, notamment lorsqu'ils ne sont plus attachés à un employeur. Les circulaires, les rapports et les notes qui concernent les mesures à appliquer selon une casuistique continuellement complexifiée, indiquent un nombre élevé d'interlocuteurs administratifs. Au cours de l'année 1942, il est en effet répété à plusieurs reprises que doivent être tenus au courant des faits et gestes des divers individus rencontrés, à l'aide de notices individuelles, au moins : les services de la préfecture du lieu où le travailleur a été trouvé, qui doivent en outre, le cas échéant, prévenir le parquet ; le centre démobilisateur de Clermont-Ferrand dans le cas de militaires évadés ; le bureau de la MONA de Villeurbanne dans le Rhône « si l'intéressé désire être utilisé en métropole », et dont le contrôleur devra transmettre un exemplaire de la notice au préfet du Rhône ; la direction du camp Lyautey à Marseille en cas de rapatriement et par la même occasion les autorités françaises en Afrique du Nord (à savoir le GGA ou la Résidence générale de France au Maroc) ; et pour finir, la direction de l'Algérie, au ministère de l'Intérieur. Les quelques milliers de Nord-Africains présents sur le territoire mobilisent un nombre important de fonctionnaires.

4.5. *Travailleurs « libres » de zone occupée en zone libre*

Mohamed Bendjemia est au « camp Lyautey Nord-Africain à Mazargues-Marseille » le 13 août 1942. Il est né le 14 juin 1913 à Médiouna dans la commune mixte de Renault, dans le département d'Oran. Il porte le matricule 8.488. À la mi-août 1942, il revient d'Oran par le « Sidi-Bel-Abbès ». Il habite à Thierville et travaille à Verdun sur Meuse (c'est-à-dire à Verdun), en zone interdite, à la fromagerie Bel. Il est en possession d'un sauf-conduit en date du 19 mai 1942, délivré par le sous-préfet de Verdun, d'un extrait de la carte d'identité permanente qui porte le numéro 301 et qui lui a été délivrée sur présentation d'une vieille carte portant le même numéro, le 7 juillet 1942 par la commune de Renault ; d'un laissez-passer Ouest XIII, portant le numéro 112318, délivré à Nancy par les « autorités occupantes » à Nancy, et valable du 16 juin 1942 au 1^{er} septembre 1942. Rentré de congé, il souhaite rentrer chez lui dans la Meuse. Sa présence à Marseille est signalée par l'agent général, commandant de la base principale de débarquement MOI, au préfet des Bouches-du-Rhône. Le préfet répond le 31 août 1942 qu'il autorise le retour de Mohamed Benadjemia en zone interdite. Ce court échange, plein de chiffres et de

formules d'usage, nous en apprend beaucoup. Il laisse notamment supposer que les Nord-Africains rentrant d'Afrique du Nord en métropole passent tous par le camp Lyautey : si cela peut paraître logique pour les travailleurs constitués en compagnie et dont il faut réguler le flux, il ne paraît pas du tout évident qu'un individu seul travaillant dans une fromagerie, donc non embauché en Afrique du Nord et non requis, doive passer (plus de deux semaines!) dans un lieu de contrôle de la main-d'œuvre engagée pour les besoins de l'économie de guerre et encadrée par l'État, et ce encore à l'été 1942.

Larbi Beddiaf se retrouve au camp Lyautey en avril 1942. Comme d'autres, il n'est pas « travailleur indigène », mais il est rentré chez lui en mars 1942 à l'occasion du décès de son père et s'est donc retrouvé à son retour « retenu » au camp Lyautey. C'est la mère de sa femme qui écrit au Préfet :

« Mon gendre, M. Beddiaf, Larbi, parti en Algérie au mois de Décembre à l'occasion de la mort de son père est débarqué à Marseille le 12 mars dernier. Il m'a fait savoir qu'à son arrivée on l'avait placé au camp de la main-d'œuvre des travailleurs algériens, le camp Lyautey. Aussitôt, j'ai prié le Maire de Vannes de vous adresser une pièce constatant que mon gendre habitait avec moi. Ma fille est décédée en novembre 1941 laissant deux jeunes enfants dont l'un est à ma charge. La présence de mon gendre est absolument indispensable car il me rend service en dehors de ses heures de travail pour l'exploitation d'un restaurant que je tiens ici. Dans ces conditions je vous serais reconnaissant de vouloir bien faire [ill.] le séjour à Vannes de M. Beddiaf. »⁶⁹²

La réponse des autorités reconnaît dans un tel cas la légitimité de la présence sur le territoire métropolitain : une note manuscrite datée du 24 avril indique que si la « chose est vérifiée par les papiers que possèdent l'intéressé et si celui-ci est en règle pour rentrer en zone occupée, il y a lieu de l'autoriser à se mettre en route ». Une phrase, inachevée et raturée, indique qu'il en va de même pour Said Beddiaf, qui serait son frère.

Si nous savons que Mohamed Benadjemia a été autorisé à retourner en zone occupée, nous ne saurons pas s'il a effectivement fait le voyage, ni si Larbi et Said Beddiaf ont pu rentrer à Vannes, ou même s'ils étaient effectivement frères. En revanche on peut observer ici le fonctionnement des octrois d'autorisations de retour : le présupposé est qu'il n'y en a pas. Si l'on n'a pas croisé l'administration du travail dans son parcours migratoire, les chances sont fortes qu'il soit possible de continuer à vaquer à ses

⁶⁹² AD 13, 76 W 204, Lettre de Mme Vve Janson au Préfet de Marseille, Vannes, 6 avril 1942.

occupations. Ainsi, majoritairement, les commerçants nord-africains font face à des difficultés qui sont similaires à celles des autres commerçants français (restrictions, couvre-feux, ravitaillement...). En revanche, si un événement national (l'exode), ou personnel (la fuite de son lieu de travail) soumet un individu à la tutelle de l'administration territoriale de la main-d'œuvre, il en va autrement. Les cas où les Nord-Africains sont alors autorisés à vivre hors tutelle constante de l'État, d'autant plus en zone occupée, sont, à la lettre, exceptionnels. Deux sont prévus : propriétaire agricole exploitant en effet sa propriété, et homme marié à une Française avec des enfants légitimes, mais pour chacun de ces cas une enquête doit être diligentée et la question de la légitimité de la demande est discutée, pas seulement vérifiée.

Si les campagnes de recrutement qui ont lieu dès 1941 et plus encore en 1942 tiennent du travail organisé sur le territoire impérial et national, les directives des circulaires qui stipulent que les ouvriers, requis ou même non-requis, ayant quitté leur travail, doivent être ramenés au lieu de leur embauche, peuvent de plus en plus clairement tomber sous l'appellation « travail forcé ». Ce phénomène limité numériquement, la présence de Nord-Africains en métropole ne s'élevant qu'à quelques milliers de personnes, s'inscrit dans le processus infiniment plus large d'intégration de la main-d'œuvre présente en France dans l'économie allemande. L'inflexion des pratiques quant au travail des Nord-Africains en métropole est en effet largement due au fait que le recrutement pour la zone occupée, et en zone occupée pour l'Allemagne, prennent de l'ampleur. Ce changement de politique du travail et la diminution drastique des mesures de rapatriement précèdent donc de plusieurs mois l'arrêt des communications avec l'Afrique du Nord. En effet, à partir de l'été 1942, un autre problème inquiète l'administration française quant à l'administration territoriale de la main-d'œuvre nord-africaine aussi bien que quant à la surveillance policière des Nord-Africains considérés comme potentiels propagandistes : l'Allemagne se met à recruter les travailleurs nord-africains en métropole.

5. Recruter en métropole pour l'occupant

5.1. Recrutement pour l'Allemagne

Une note en date du 19 juin 1942, rédigée par le commandant Wender⁶⁹³, fait état d'un fait nouveau. Il s'agit de l'élargissement du recrutement allemand aux travailleurs nord-africains. En effet, un « office de placement allemand », c'est-à-dire un bureau de recrutement, a ouvert à Marseille, et également à Lyon et Toulouse. Des tracts sont retrouvés, sur lesquels on peut lire :

« Travailleurs Nord-Africains,
Si vous voulez AMELIORER votre situation
ET CELLE DE VOTRE FAMILLE
ADRESSEZ-VOUS en toute confiance à :
l'Office de Placement Allemand
85, rue Sylvabelle – MARSEILLE – Téléph : D. 44-70
qui se fera un plaisir de vous donner TOUS LES
RENSEIGNEMENTS QUE VOUS POUVEZ DESIRER »⁶⁹⁴

Si le décret du 20 novembre 1940 permettait déjà aux Allemands d'ouvrir des bureaux de placement en zone occupée, cette possibilité est élargie à la zone non-occupée par le décret du 29 mars 1942. À Marseille, au début de son activité, ce bureau ne recrute que des travailleurs « européens », mais à partir du 1^{er} juin 1942, ils acceptent les travailleurs « indigènes nord-africains ». Plus encore, un local finit par leur être réservé. À partir du 18 juin, le premier local de l'office de placement, au 85, rue Sylvabelle, est réservé au recrutement des Nord-Africains ; alors que la direction et le bureau d'inscription général ont été déplacés rue Beauvau, près de la Cannebière. À cette date, le recrutement pour l'Allemagne ne concerne encore que les « Européens » et les Nord-Africains recrutés par ce biais ont vocation à se rendre en zone occupée travailler pour le compte de l'Allemagne, notamment à Saint-Malo, sur l'île de Jersey et sur la côte bretonne⁶⁹⁵.

⁶⁹³ ANOM Constantine B 3 794, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « Note a/s départ de travailleurs nord-africains pour la zone occupée », Marseille, 19 juin 1942.

⁶⁹⁴ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°594, « Renseignement a/s travailleurs indigènes pour l'Allemagne », Marseille, 2 juillet 1942, tract sans date agrafé.

⁶⁹⁵ AD 13, 76 W 206, feuillet sans en-tête ni lieu, intitulé « office régional de placement allemand », 23 juillet 1942.

À terme, les autorités allemandes semblent pourtant souhaiter engager des « indigènes » pour l'Allemagne, si tant est qu'il s'agisse d'ouvriers spécialisés. En l'état, les contrats proposés sont d'une durée d'un an pour les célibataires et six mois pour les hommes mariés. Les conditions de travail annoncées sont alléchantes : un salaire horaire de 8 ou 8,5 francs par jour pour dix heures de travail quotidien, des primes quotidiennes de risque de guerre de 22 francs par jour, une prime de séparation de 56 francs pour les hommes mariés et 44 francs pour les célibataires, le bénéfice des allocations familiales, un logement gratuit, et la nourriture assurée pour 12 francs par jour (dont 500 g de pain). La nouvelle semble avoir été rapidement relayée dans la ville, et dans les deux premiers jours, 200 demandes d'inscriptions sont enregistrées. Outre ces données factuelles, la note décrit les manières de faire de l'administration allemande. Selon Wender, le recrutement se passe bien. Les employés de l'office de placement ne font pas de propagande et si une « abondante documentation » quant au travail pour l'Allemagne est disponible dans les locaux, aucune ne s'adresse en particulier aux travailleurs nord-africains. Le seul indice d'un intérêt plus particulier pour les travailleurs nord-africains est la présence d'un « algérien instruit en arabe et en français » comme « chef recruteur », et « susceptible de servir d'interprète ». En règle générale, les employés du bureau de placement « ont le souci d'être corrects envers l'Administration française », tout en restant aimables à l'égard des « indigènes », auxquels ils manifestent de la « sympathie ».

Deux anecdotes sont supposées illustrer la correction des employés du bureau. La première anecdote se rapporte à des travailleurs « en rupture de contrat », c'est donc une question de statut du travailleur. En effet, le 13 juin, six hommes « indigènes » sont « retenus » sur le quai de la gare alors qu'ils s'apprêtaient à partir avec un convoi. C'est la réaction du directeur de l'office qui arrête Wender : lorsqu'on lui explique la raison de cette « retenue », il aurait simplement dit « c'est juste », agréant ainsi à la demande de l'administration française de respect des règles en vigueur en zone libre. La deuxième anecdote concerne l'adéquation des profils des travailleurs avec les professions qui sont admises à partir travailler en Allemagne. Un Algérien, porteur d'une carte indiquant sa profession de cultivateur, s'est ainsi vu recalé. Il ne s'agit donc pas tant de correction que de simple respect de la loi française. Que ce fait soit notable fait sentir la pesanteur de la présence allemande en zone libre : à Marseille, en juin 1942, on s'attend un peu à ce que les Allemands ne respectent pas tout à fait l'administration française.

De manière plus générale, un certain nombre de modifications dans la gestion territoriale du travail ont lieu pendant les mois du printemps et de l'été 1942. Le 26 mars

est créé le service de la main-d'œuvre française en Allemagne, dirigé par Gaston Bruneton et qui s'occupe des volontaires pour l'Allemagne. Le 29 mars, la possibilité d'ouvrir des offices de placement allemands est élargie à la zone non-occupée, comme nous venons de la voir dans le cas des Nord-Africains à Marseille. Deux autres bureaux sont ouverts, à Lyon et Toulouse. Ils sont supposés remplacer « tous les agents officieux allemands qui font du recrutement en zone libre » et ne pouvoir « recruter que du personnel français volontaire pour aller travailler en Allemagne et choisi en dehors des professions considérées comme indispensable à l'Économie Nationale ». Un fonctionnaire français dépendant du secrétariat d'État aux Affaires étrangères est posté dans chacun de ces bureaux et chaque « lot d'ouvriers français volontaires » est soumis à l'approbation avant départ de l'inspecteur divisionnaire du Travail, chargé de faire les démarches nécessaires au franchissement de la ligne de démarcation de ces convois⁶⁹⁶. Cela ne suffit pas. Le 22 juin 1942, la « relève » est annoncée. Dans son principe, elle est supposée toucher la fibre patriotique des Français : pour trois ouvriers spécialisés envoyés en Allemagne, un prisonnier de guerre français sera libéré. C'est un échec. Le 4 septembre 1942, la loi « relative à l'utilisation et à l'orientation de la main-d'œuvre » fonde la réquisition de travailleurs français pour l'Allemagne. Alors que la relève conçue par Laval à l'été avait pour base le volontariat, la loi du 4 septembre établit la conscription obligatoire pour tous les hommes âgés de dix-huit à cinquante ans et pour les femmes célibataires âgées de vingt-et-un à trente-cinq ans, à la différence que celles-ci sont recrutées pour travailler en France.

De Marseille, à la date du 13 juin (les départs sont alors encore volontaires), on relève le départ de 57 « français », 62 « étrangers » et 191 « arabes », auxquels il faut soustraire les six individus retenus dont il est question plus haut. Une semaine après, le 19 juin, 21 « français », 25 « étrangers » et 121 « arabes » partent de Marseille, engagés par les autorités allemandes. Cette dernière dénomination, « arabe », est très rare. Une note de bas de page indique que trois Tunisiens et un Égyptien font partie du convoi du 13 juin, et que celui du 19 juin contient « 3 Marocains, 3 Tunisiens, 3 Orientaux ». Cela permet peut-être de comprendre cette appellation surprenante d'« arabe ». Comme l'indique par ailleurs la note de Wender, la majorité des prétendants au travail pour le compte des autorités allemandes sont des dockers, des terrassiers et des manœuvres algériens de Marseille.

⁶⁹⁶ AD 13, 76 W 206, Copie télégramme OFF Vichy 274 250 1 1947, Secrétaire d'État travail à Préfet régional Marseille.

L'introduction de quelques individus remarquables contraint Wender à trouver une appellation plus adéquate. La question n'a pas dû être simple, car si, en effet, on peut argumenter que les Marocains et les Tunisiens ne sont pas tout à fait des « étrangers », qu'en est-il des « Orientaux » (dans lesquels on peut reconnaître des Libanais ou des Syriens, même si le qualificatif de « Levantins » est bien plus souvent utilisé qu'« Orientaux »), et plus encore de l'« Égyptien » ? Aucun des vocables habituels ne semble faire l'affaire pour regrouper ces gens : ni « indigène », ni « Nord-Africain ». Mais en réalité, « arabe » n'est pas bon non plus : il y a fort à parier que dans les 299 travailleurs « arabes » des deux convois qui ne sont ni Marocains, ni Tunisiens, ni Égyptiens, ni « Orientaux », une partie conséquente soit kabyle. On s'étonne un peu, de ce fait, que le dénominateur commun trouvé ici n'ait pas été « musulman », l'usage juridique et administratif de ce terme étant tout à fait répandu. On ne peut que noter ici l'incongruité de cette appellation et souligner, peut-être, que si elle ne dit rien sur les individus eux-mêmes, elle indique la chose suivante : classer ces individus est, pour les services administratifs en charge, le rédacteur de la note, Wender, étant le chef du service des affaires algériennes, rien moins qu'évident. Mais également que « musulman » n'est peut-être pas le plus grand dénominateur commun pour l'administration.

Mais pourquoi partir pour l'Allemagne ? Le cas de Mohand Said Bouiten nous renseigne sur la question. Mohand Said Bouiten est arrêté le 23 juillet à Marseille, alors qu'il s'apprêtait à partir travailler en Allemagne, dans un convoi⁶⁹⁷. Étant requis aux mines de Bessèges dans le Gard, sa disparition avait été signalée. Lors de son appréhension par la police, il déclara avec « violence et insistance » : « je ne veux, à aucun prix, retourner à cette mine où j'ai été trop exploité ». En s'échappant de la mine, il ne souhaitait en effet pas se faire embaucher pour l'Allemagne, mais rejoindre par tous les moyens l'Algérie. Ce n'est que face aux difficultés insurmontables de cette entreprise, et alors qu'il entendait dire que le travail en Allemagne payait bien qu'il s'est décidé à s'embaucher. Engagé dans les mines du Gard depuis 3 ans à ses dires, donc depuis la période de réquisition liée au conflit, il n'a pas eu une seule permission pour aller voir son père souffrant. Il a demandé à ce qu'on le laisse partir si son frère venait le remplacer, ce qui lui a été verbalement accordé, mais n'a pas été respecté. Par ailleurs, le salaire n'était pas à la hauteur du travail (50 francs par jour), ce que ne venait pas compenser les allocations familiales. Il ne pouvait de ce fait presque rien envoyer à sa famille. Embauché « sans préparation, le

⁶⁹⁷ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°732, « Renseignement, État d'esprit d'un travailleur en rupture de réquisition », Marseille, 7 août 1942.

travail de la mine a été très dur. Pour ajouter à cela, la présence de l' « homme de confiance » du directeur de la mine, nommé Salah Ourtelli (ou Telli) rendait le quotidien encore plus difficile. Cumulant les fonctions de chef d'équipe et de cafetier, il pratiquait le marché noir, vendant le couscous aux travailleurs pour 50 francs le kilo (le salaire d'une journée) et les macaronis pour 35 francs le kilo, et se faisait payer pour intercéder auprès du Directeur qui refusait toute demande si elle ne passait pas par l'intermédiaire de son homme de confiance. S'il est « véritablement mécontent de son sort », Mohand Said Bouiten n'a pas « agi pour des considérations d'ordre politique et de propagande étrangère ».

Cependant il est certain que le recrutement pour l'Allemagne depuis Marseille, fait nouveau, a pour conséquence une augmentation du nombre d'abandons de poste en état de réquisition ou de contrat. En août 1942, on compte ainsi 292 abandons irréguliers de poste par des Nord-Africains pour les houillères du bassin du Gard, sur un total d'environ 2 000 employés : 165 abandons de travail pour la compagnie des Houillères de Bessèges, où se trouvait Mohand Said Bouiten, 12 pour les mines de la Grand'Combe, 66 pour les travaux miniers d'Alès et 20 pour la compagnie des houillères de Rochebelle. Le phénomène prend de l'ampleur, car ils n'étaient qu'une trentaine en juin 1942 et 125 au mois de juillet⁶⁹⁸. En plus de cela, environ 150 ouvriers qui venaient d'être recrutés se sont enfuis des convois entre leur débarquement à Marseille et leur arrivée à destination⁶⁹⁹.

Les recrutements pour l'Allemagne ne se passent pas non plus sans heurts. On remarque régulièrement un manque important entre le nombre d'ouvriers prévus au départ et ceux qui se présentent effectivement. Plusieurs facteurs semblent ici s'imbriquer. De manière générale, les processus de recrutement donnent lieu à une grande confusion. Les bruits ont couru que les emplois à pourvoir ne correspondent pas toujours à la publicité qui en est faite, mais même l'identité du recruteur est incertaine : à l'été 1942, la rumeur circule que les embauches en Afrique du Nord sont organisées par le ministère du Travail pour le compte du gouvernement allemand⁷⁰⁰. La confiance s'étiole, s'embaucher représente un grand risque. Par ailleurs, les actions de propagande et de contre-propagande se croisent, ajoutant à la confusion : si l'office de placement allemand ne

⁶⁹⁸ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°863, « Note a/s état-d'esprit parmi la main-d'œuvre à contrat », Marseille, 29 août 1942.

⁶⁹⁹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°731, « Note a/s ouvriers indigènes ayant abandonné leur travail », Marseille, 7 août 1942.

⁷⁰⁰ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°594, « Renseignement a/s travailleurs indigènes pour l'Allemagne », Marseille, 2 juillet 1942.

s'empêche aucune publicité, la rumeur veut que des Français (en particuliers des colons) tentent de décrédibiliser la main-d'œuvre nord-africaine aux yeux des Allemands ce qui provoque l'ire des élites nord-africaines en métropole, outrées de la mauvaise réputation qui leur est faite⁷⁰¹. Dans les faits, et dans la limite des marges possibles, les autorités françaises essaient de freiner autant qu'elles le peuvent l'embauche des Nord-Africains⁷⁰². Wender préconise une propagande de bouche-à-oreille plutôt que des déclarations officielles, afin d'« informer » et « conseiller » les potentiels candidats, mais il insiste surtout sur l'importance de l'amélioration des conditions matérielles de vie des Nord-Africains en métropole, et notamment sur le paiement des allocations familiales en zone libre, payées par les Allemands en zone occupée depuis le début de l'occupation⁷⁰³. Rengaine de l'Algérie française croisant le déterminisme des années noires : « la France est fichue » d'avoir trop tardé à donner aux « indigènes » les droits des autres Français⁷⁰⁴.

Le recrutement allemand en zone libre change en outre la donne dans la lutte contre le franchissement illégal de la ligne de démarcation. Quelques semaines après la note du commandant Wender, le 8 juillet 1942⁷⁰⁵, une lettre de la MOI au préfet des Bouches-du-Rhône revient sur le cas de trois travailleurs algériens, Bair Salah Ben Larbi, Sadaoui, et Ouhadf Chérif. Les trois travailleurs sont accusés d'avoir franchi la ligne de démarcation pour pénétrer illégalement en zone occupée. La police semble manquer de fondement légal pour arrêter ces trois individus, les dispositions de la circulaire n°99 Pol du 13 janvier 1942 ne s'appliquant pas à eux, et elle propose donc de les laisser rentrer chez eux. Pour l'un d'eux, Bair Salah Ben Larbi, on dispose de quelques informations supplémentaires. Il a été arrêté le 3 juin 1942 à Pierre-en-Bresse. Il est considéré, sans que cela soit justifié outre mesure dans la note qui relate les faits, qu'il voulait franchir la ligne de démarcation pour se rendre en Allemagne. Ce qui semble être sûr, en revanche,

⁷⁰¹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°725, « Note a/s valeur de la main-d'œuvre indigène aux yeux des Allemands », Marseille, 5 août 1942.

⁷⁰² AD 13, 76 W 206, Copie télégramme officiel, Officiel Vichy 0972744-57-4-1505, Travail à Préfet régional « Au sujet conditions embauchage main-d'œuvre française en Allemagne – vous signale que restrictions ouvriers requis est particulièrement applicable à travailleurs NA [...] », 4 juillet 1942.

⁷⁰³ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°544, « Note a/s action de l'office de placement allemand », Marseille, 23 juin 1942.

⁷⁰⁴ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°561, « Renseignement, Commentaire sur le départ de travailleurs indigènes chez les Allemands », Marseille, 24 juin 1942.

⁷⁰⁵ AD 13, 76 W 204, Secrétariat au Travail, Commissariat à la Lutte contre le Chômage, Service de la Main-d'Œuvre indigène, nord-africaine et coloniale, n° 7837 MOI, Vichy, 8 juillet 1942. La lettre en question fait référence à une autre lettre, datée du 23 juin, qui semble avoir expliqué la situation de ces trois travailleurs, mais dont aucun brouillon n'a, semble-t-il, été conservé dans les archives des Bouches-du-Rhône.

c'est que Bair Salah Ben Larbi, lorsqu'il ne travaille pas dans des usines lyonnaises, est forain. Il est d'ailleurs porteur d'une carte d'identité de forain, n°72281, délivrée par la préfecture du Rhône le 21 février 1934. Il vit par ailleurs dans un hôtel au 9, rue Candolière à Lyon. Lorsqu'il est arrêté, il est en possession « d'une petite valise contenant divers articles usagés de bonneterie destinés à la vente ». Il faut dire que la pénurie de textiles est l'un des grands fléaux de l'occupation. En faire commerce des deux côtés de la ligne de démarcation n'est pas illégal. Selon Wender, « il est donc en règle en ce qui concerne le droit à demeurer dans la métropole », d'ailleurs, « il n'aurait pas dû être dirigé sur Marseille avant vérification plus approfondie ». Il est donc normal non seulement de le laisser rentrer chez lui, mais également de lui payer les frais de voyage⁷⁰⁶.

Decotton, le chef du service de la MOI, qui dépend du CLC, n'entend pas l'affaire de cette oreille. Si la circulaire n°99 Pol ne s'applique pas et que ces trois individus ne peuvent pas être refoulés du territoire, alors la circulaire n°306 en date du 11 mai 1942 (« sous le timbre de la Direction de la Police du Territoire et des Étrangers 9ème circonscription »), que nous avons examinée en détail plus haut, doit bien pouvoir servir à réexaminer leur cas. Cette circulaire intime l'ordre aux services de police de la ligne de démarcation d'établir des notices individuelles sur les Nord-Africains entrés clandestinement en zone libre pour éviter la propagation d'idées considérées comme non loyales. En ce qui concerne les civils non requis, ce qui est le cas des trois travailleurs qui nous intéressent ici, la circulaire stipule simplement qu'ils doivent être dirigés sur le centre de la MONA le plus proche. Or, Decotton demande un « refoulement hors du territoire ». Le discours de Decotton prend ici une tournure intéressante : comme, il le reconnaît, ils ne sont pas requis, les trois travailleurs peuvent, malgré les sanctions prévues, signer un contrat pour partir en Allemagne, « en raison du fait nouveau constitué par le recrutement en zone libre de travailleurs à destination de l'Allemagne ». S'ils ne signaient pas ce type de contrat, ils seraient alors expulsés selon les termes de la circulaire n°306 dont le but est « d'éviter que puissent pénétrer en zone occupée des ouvriers non munis d'un contrat de travail ou dont le loyalisme est douteux ». Rien n'indique que le loyalisme de Bair Salah Ben Larbi puisse être douteux, si ce n'est sa profession, celle de forain. Tout d'abord, parce qu'il existe une longue pratique de méfiance administrative à l'égard de ceux qui « voyagent » et que Vichy intensifiera jusqu'à la persécution cette pratique, mais également pour une raison plus spécifique à l'époque. Les forains sont en effet

⁷⁰⁶ AD 13, 76 W 208, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « Note du commandant Wender », Marseille, 17 juin 1942.

soupçonnés de faire office de rabatteurs pour les Allemands dès 1941 lorsqu'ils « circul[ent] dans les centres de population indigène »⁷⁰⁷. Cela dit, Decotton n'use pas de cet argument dans sa lettre. Sa décision semble la mise en œuvre d'un pouvoir discrétionnaire dont il sait pouvoir faire usage. Alors qu'aucun élément dans la correspondance ne le stipule, le « loyalisme » des trois travailleurs semble être « douteux » et, donc, « les sanctions prévues à l'égard des indigènes nord-africains, ayant tenté de franchir clandestinement la ligne de démarcation pour pénétrer en zone occupée, s'appliquent bien aux trois travailleurs en question qui ont été dirigés sous escorte au Camp Lyautey par les soins de M. le Préfet de Saône-et-Loire. » Le refoulement ou l'Allemagne. On peut difficilement appeler un départ de cet ordre « volontaire », même si le travail n'est en rien « forcé ».

5.2. *Après avoir travaillé pour les Allemands*

D'autre part, si à l'été 1942, l'intérêt des travailleurs nord-africains (du moins de ceux qui en ont la possibilité) pour les propositions d'embauche allemandes est indéniable et inquiète les autorités françaises, quelques mois après, à l'hiver, le tableau est bien différent. Le 12 décembre, un convoi de 350 travailleurs nord-africains arrive à Marseille en provenance de Bordeaux pour être hébergé au camp des « Baumettes »⁷⁰⁸. Impossible de savoir si il s'agit là du camp Lyautey lui-même, mais si ce n'est pas le cas, c'est en tout cas dans le même complexe de camps. Ces travailleurs ont été recrutés en Algérie et au Maroc pour l'OT à une date inconnue, et sont désormais considérés comme inutiles « n'ayant plus les capacités physiques pour continuer des travaux pénibles de terrassement ». En somme, ils ont été amenés d'Afrique du Nord sur le littoral atlantique pour être essorés jusqu'à ne plus pouvoir tenir debout. Ils sont alors « remis à disposition » de l'État français, charge au secrétariat d'État au Travail d'évaluer si, après une petite remise en forme, ils pourront « être utilisés en zone libre, à des travaux moins pénibles ».

Ils sont globalement interrogés, d'où ressort qu'ils travaillaient encadrés par des contremaîtres espagnols, dirigés par des Allemands qualifiés de « sévères ». La nourriture était insuffisante : le matin une ration de pain de 200 grammes et un quart de café, et le

⁷⁰⁷ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, « Renseignements, Les Allemands et la main-d'œuvre indigène », Marseille 17 novembre 1941 ; nous avons déjà vu ce document dans le chapitre 3.

⁷⁰⁸ AD 13, 76 W 204, Ministère de l'Intérieur, Direction générale de la Police Nationale, Intendance de Police, Commissariat des Renseignements Généraux, Le Commissaire Principal, chargé du service, à M. Le Commissaire Divisionnaire, Chef du Service Régional des Renseignement Généraux, Marseille, 15 décembre 1942.

midi et le soir une soupe de légumes. Pas de viande. Le salaire, le même pour tous ces travailleurs nord-africains, étaient de 200 francs par semaine, dont il ne restait au final presque rien car il fallait payer aux contremaîtres 100 francs pour un morceau de pain ou 35 francs pour une cigarette. Les vêtements et les chaussures, en mauvais état par ailleurs, qui leur avaient été donnés à leur arrivée en zone occupée, leur ont été enlevés à leur départ : ils arrivent à Marseille en haillons et pieds nus. Dans le convoi, on trouve au-delà des malades renvoyés des travailleurs qui ont fui clandestinement les chantiers de l'OT. Ils ne veulent surtout pas être reconduits sur les chantiers de l'Atlantique.

Aucune instruction claire n'a été donnée sur la manière de procéder, qu'il s'agisse de l'hébergement à plus long terme de ces travailleurs ou de leur « utilisation ultérieure », alors que ce type de situation se produit depuis plusieurs mois. Le 8 octobre 1942, le préfet du Lot-et-Garonne écrit au préfet des Bouches-du-Rhône qu'il fait diriger deux ouvriers nord-africains vers le camp Lyautey, qui, faisant partie d'un convoi pour l'Allemagne, ont franchi clandestinement la ligne de démarcation et se sont réfugiés dans le Lot-et-Garonne, en zone libre, Salem Oukaour né en 1920 au douar Iahram et Saïd Djebari, né le 19 octobre au douar Chellata. Quelques jours plus tard, le 19 octobre, le secrétaire d'État au Travail informe la direction de la MONA qu'il lui faudra accueillir au camp Lyautey « un certain nombre » de Nord-Africains et prendre pour cela contact avec « les représentants locaux du Service de la Main-d'œuvre française en Allemagne, M. Marlier, Rue Beauvau à Marseille qui pourra [l'] aviser du jour et de l'heure d'arrivée des convois ». Les malades devront être rapatriés, les anciens « requis » qui s'étaient enfuis ramenés à leur poste, les travailleurs libres embauchés dans des usines de zone libre, au mieux des usines autorisées à recruter en Afrique du Nord, et surtout, « les convois de travailleurs revenus d'Allemagne seront hébergés au Camp Lyautey et non à l'Hôtel du Levant, exclusivement réservé à l'introduction des travailleurs destinés à l'organisation TODT. »⁷⁰⁹

Comme pour tout ce qui concerne à la fois le travail et les soupçons de propagande, les cas individuels sont surveillés. On sait ainsi qu'Alloua Benaïssa, né en 1916 au douar Ihadjadjène (Soummam) et qui vivait après l'armistice au 24, rue François Arago à Pantin s'est embauché pour l'Allemagne depuis 7 mois en mai 1941⁷¹⁰. Après trois mois à

⁷⁰⁹ AD 13, 76 W 204, MLF/AL, I^o, 2^o, Section B, 15796, Le Directeur du Centre de la Main-d'Œuvre indigène nord-africaine, Camp-Lyautey – Mazargues, « Objet ; Retour de travailleurs Nord-Africains embauchés en Allemagne », Marseille, 17 octobre 1942

⁷¹⁰ AD 13, 76 W 204, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°241, « Renseignement a/s travailleur kabyle rentrant d'Allemagne », Marseille, 29 mai 1941.

Hambourg, il a finalement été dirigé vers Berlin pour y travailler pour Siemens, comme ajusteur. Il a demandé un laissez-passer pour aller chercher sa femme – qui devait faire le trajet depuis l'Algérie – à Avignon. Arrivé en zone libre, il est informé que son père est décédé, et que de ce fait sa femme n'a pas fait le trajet. Il décide de rentrer en Algérie, même si son contrat stipule qu'il doit reprendre le travail et que sa permission n'est valable qu'une semaine. Mais ce qui intéresse l'administration est la dernière information : « Benaïssa ne semble pas être suspect d'action de propagande et, tout en reconnaissant que les Allemands sont corrects avec les musulmans, n'est pas, du reste, sans les critiquer sur de nombreux points ». Un an après, dans un autre cas, on considère encore que ces « appréciations [...] méritent d'être retenues », faisant le jeu de la stratégie de « propagande directe » ou « propagande parlée » affectionnée par Wender à Marseille. Ainsi, il est important de signaler au plus grand nombre les propos des travailleurs qui reviennent d'Allemagne, mis en forme pour l'occasion :

« Nous n'étions pas mal. La nourriture est suffisante quoique nous ne l'aimions pas beaucoup ; à l'origine on nous donnait 500 gr. De pain, ramenés par la suite à 300. Mais nous sommes trop habitués à travailler et vivre en France. Nous n'avons pas pu nous accoutumer à l'Allemagne. Nous y gagnions beaucoup d'argent, c'est vrai ; mais nous nous sentions étrangers et trop loin de chez nous. Les ouvriers allemands étaient bons pour nous, les chefs seuls nous parlaient avec rudesse. Mais, nous le répétons « mieux vaut encore la France » ».

Il faut dire que les tentations sont nombreuses. Tout d'abord, il n'est pas si facile de se faire embaucher pour la France, où de plus on est très surveillé. Et au-delà des promesses alléchantes à l'embauche, certains retours d'information sur l'Allemagne montrent celle-ci sous un beau jour, si bien que court-circuiter le réseau d'embauche français peut paraître une stratégie payante. C'est ainsi le cas d'Ali ben Mohamed Tissira, né le 15 janvier 1920 à Taourirt-Zouaou, Douar Iflissen (Miliana), qui sait lire et écrire, n'a pas servi dans l'armée, et est considéré chez lui comme une « présence indésirable » par l'administrateur, n'étant pas « d'une parfaite moralité ». Il demande à son frère, ouvrier dans une usine d'aviation à Brême, de lui faire parvenir un certificat d'hébergement⁷¹¹. Et de fait, le simple fait de repasser en France n'est pas facile. Mohand Arab Hidous fait les frais de l'ambiance de soupçon généralisé⁷¹². Né à La Soummam en 1905, il travaille en

⁷¹¹ AD 13, 76 W 206, Préfecture d'Alger, Centre d'Information et d'Études, n°647 CIE/2, « Notice individuelle », Alger, 9 mai 1942.

⁷¹² AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°647, « Note a/s refoulement d'un travailleur algérien », Marseille, 16 juillet 1942.

Allemagne, à Brux, depuis plusieurs mois en juillet 1942. Il s'y trouve pour le compte de la maison Favre de Paris. Entre deux contrats successifs, il a obtenu un congé pour Paris et a souhaité en profiter pour aller chercher des affaires à Lyon où il vivait précédemment. Sur le chemin du retour Lyon-Paris, le 4 juillet à 2 heures du matin, il est arrêté par la police à Mâcon. On le soupçonne de faire de l'embauchage clandestin pour les Allemands, la preuve étant qu'il se trouve dans le wagon de train avec plusieurs de « ses coreligionnaires ». Il est enfermé 10 jours à la caserne Joubert à Mâcon, puis envoyé au camp Lyautey à Marseille pour être rapatrié en Algérie. Comme Wender le note : cette décision va à l'encontre des instructions gouvernementales qui « encouragent le départ des travailleurs chez les Allemands ». Wender n'est pas dupe : c'est bien parce qu'Hidous est Nord-Africain que le dénouement de son passage par la France est celui-ci.

Mais voilà, cette « façon de faire » est « commentée avec beaucoup d'amertume et d'aigreur par tous les nord-africains qui en connaissent ». On lit là, presque explicitement, l'un des innombrables appels de Wender à cesser les distinctions de traitement entre métropolitains et Nord-Africains, au risque de perdre leur loyauté. Cela ne se limite d'ailleurs pas à la métropole. Mohamed ben Ahmed Arabi, 31 ans, né au douar Yaskren, commune mixte de la Mizrana, est en congé dans son douar⁷¹³. A la déclaration de guerre, il travaillait chez Pierre Boussi, fabricant de courroies à Montrouge, puis à la glacière de Boulogne-sur-Seine. Il travaille désormais à Ritterfeld, en Allemagne, en tant que soudeur dans une usine d'armement qui appartient à la maison Walz et Meyer. Il est célibataire et dispose d'une instruction primaire. Il quitte l'Allemagne le 15 mai, disposant d'un laissez-passer pour l'Algérie valable du 16 mai au 20 juillet 1942, rapportant chez lui une somme de 11 000 francs. Il est contrôlé par des gendarmes en tournée et « se montre arrogant avec eux », affirmant notamment « je m'appelle Jacquou, oui Jacquou, et je n'ai rien à faire avec vous », à la suite de quoi son domicile est perquisitionné. On trouve chez lui une carte postale représentant Hitler. Finalement il « ne paraît pas s'être livré à une propagande véritable en faveur de l'Allemagne auprès de ses coreligionnaires » même s'il « semble toutefois personnellement acquis à la cause allemande ». Il se remet en route pour Alger à la date prévue, le 18 juillet, déclarant ne pas savoir s'il va rester en France ou retourner en Allemagne. Mais même sans qu'il y ait retour par la métropole ou l'Algérie, la loyauté des Algériens en Allemagne est surveillée. Makhoul ben Mohamed Aichoun, dit Roger Aichoun, né en 1908 à Alger écrit régulièrement à son père depuis

⁷¹³ AD 13, 76 W 206, Préfecture d'Alger, Centre d'Information et d'Études, n°1081 CIE/2, « Notice individuelle », Alger, 4 août 1942.

l'Allemagne⁷¹⁴. Après avoir été manœuvre aux usines Citroën, il s'est enrôlé dans la « Légion tricolore » et y est très satisfait. Une lettre datant de mai 1942 a été saisie, mais le père se targue de recevoir de son fils nombre d'autres lettres qui, venant d'Allemagne, ne sont pas soumises à la censure. Cette information est donnée par le CIE d'Alger, mais dans la marge est écrit au crayon violet : « le CIE existe-t-il toujours en Afrique du Nord ! » et juste en dessous, en fuchsia « oui mais c'est autre chose Ct Wender en fait partie », signé « Ct Wender ». Wender est partout.

⁷¹⁴AD 13, 76 W 206, Préfecture d'Alger, Centre d'Information et d'Études, n°1055 CIE/2, « Notice individuelle », Alger, 27 juillet 1942.

Chapitre 6. Travailleurs nord-africains pour le COH⁷¹⁵

Dès l'automne 1939, comme nous l'avons vu, les différents ministères s'engagent dans le recrutement, la répartition et la gestion de la main-d'œuvre. Ils s'emploient à mettre rapidement en place une politique cohérente qui permette aux complexes industriels vitaux du pays de tourner et d'employer les chômeurs. La pression allemande pour utiliser à ses propres fins la main-d'œuvre française ou étrangère présente sur le territoire français s'intensifie. Des mesures sont prises très rapidement, mais la recherche de l'efficacité avance par approximations successives : les mesures changent aussi rapidement qu'elles sont prises et dans certains cas s'adaptent à l'occupant, soit sous la contrainte, soit dans l'imitation. La structure de l'économie est modifiée. Une invention de Vichy est au centre de ce système pensé dans l'urgence : les comités d'organisation, sur lesquels il existe une littérature qui date dans son ensemble des vingt dernières années, malgré des travaux pionniers dès après la guerre. Ce nouveau système de concertation des acteurs économiques (à l'exclusion totale de certains) produit une classification de la main-d'œuvre selon des catégories identificatoires, déjà présentes sous la Troisième République, mais qui sont largement réifiées et politisées sous l'angle de la loyauté à la nation et à l'empire. Les femmes sont appelées à contribuer à l'économie de la nation, non sans protestations, restrictions ou encadrement sévère, mais également les étrangers constitués en groupement (CTE puis GTE) et les coloniaux. En effet, à la fois les prisonniers coloniaux en Frontstalag, et les travailleurs venus en métropole dans le cadre des recrutements spécifiques dans les colonies, notamment en Afrique du Nord et en Indochine, participent à l'économie du pays. Le comité d'organisation des combustibles matériaux solides (ou comité des houillères – COH) a laissé des traces de son recrutement algérien⁷¹⁶. Les dynamiques nationales y sont visibles à travers les rapports des différents acteurs sur les missions effectuées en Algérie et sur les réunions auxquelles ils participent à Vichy. Localement, les correspondances entre les différents acteurs administratifs permettent d'établir de quelle manière l'introduction des ouvriers nord-africains s'est déroulée dans les diverses houillères du pays.

⁷¹⁵ Le « COH » est un sigle correspondant à l'appellation « Comité d'organisation des houillères », nom d'usage du « Comité d'organisation des combustibles minéraux solides ».

⁷¹⁶ ANMT, 40 AS 48.

1. Le COH dans l'économie française pendant l'occupation allemande

1.1. L'économie de et sous Vichy

L'historiographie des politiques économiques sous et de Vichy⁷¹⁷ est dissociée des débats franco-français sur le régime de Vichy pendant les décennies de l'immédiat après-guerre. Au sein du champ de l'histoire de l'économie, la période de Vichy intéresse plus intensément à partir de la fin des années 1970. Cet intérêt prend la forme d'initiatives collectives, séminaires ou colloques. Un programme de recherche sur la vie économique sous l'occupation est alors lancé au sein de l'Institut d'Histoire du temps présent (IHTP) qui débouche en 1986 sur un colloque à Sèvres. Les actes sont publiés en 1994 et comportent de nombreuses études sectorielles et régionales, ce qui donne, pour la première fois, l'occasion d'une vue un peu plus large sur la vie des petites entreprises. En outre, un numéro de la revue *Histoire, Économie, Sociétés*, dont les articles prennent plutôt pour objet les grandes entreprises, est publié en 1992. Finalement, à partir des années 1990, les recherches sur la vie économique sous Vichy prennent leur essor dans le cadre d'une histoire économique attachée à réfuter la théorie d'un retard économique français dû à son « malthusianisme économique »⁷¹⁸. La critique de la théorie malthusianiste recouvre en réalité deux courants quasiment opposés point par point, l'un plutôt libéral et l'autre marxiste, mais qui tous deux cherchent à comprendre l'essor de la croissance consécutive à la Deuxième Guerre mondiale⁷¹⁹.

Un renouvellement des problématiques permet au champ de prendre de l'ampleur tout au long de la décennie, en passant des structures aux acteurs et aux pratiques et en faisant jouer les échelles d'observation. Selon Henry Rousso et Michel Margairaz dans leur contribution programmatique au numéro d'*Histoire, Économie, Sociétés* de 1992, « Stratégies industrielles sous l'occupation »⁷²⁰, il fallait remédier, dans l'analyse des

⁷¹⁷ Michel Margairaz, « Les politiques économiques sous et de Vichy », in : *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n°9, septembre-décembre 2009 (pas de pagination).

⁷¹⁸ Malthusianisme économique : « On appelle malthusianisme économique les pratiques de restriction volontaire de la production, voire de destruction des richesses produites en vue de restreindre d'une manière définitive l'offre sur le marché et de maintenir les prix. Le malthusianisme économique a été pratiqué pour lutter contre les crises dites de « surproduction » (Dict. des sc. écon., Paris, P.U.F., t. 1, 1958, p. 699) », in : <http://www.cnrtl.fr/definition/malthusianisme>.

⁷¹⁹ Michel Margairaz, *op. cit.*, p. 6.

⁷²⁰ Dominique Barjot (dir.), *Histoire, économie et société*, « Stratégies industrielles sous l'occupation », 11^e année, n°3 1992.

politiques économiques sous Vichy, à une surestimation à la fois du côté conservateur terrien, et de l'aspect technocratique. Cette surestimation serait due, selon eux, à une trop grande concentration des historiens sur les discours, alors qu'il faudrait s'intéresser également aux pratiques. Il leur paraissait par ailleurs stérile d'opposer entreprises et État, l'analyse de l'interpénétration et de l'articulation des deux aux niveaux national (avec une part diplomatique du fait de l'occupation et de la collaboration) et local (par exemple dans les entreprises, ou dans les couloirs et les bureaux des hôtels de Vichy) constituant un programme de recherche plus fructueux. Le champ gagne en outre une certaine autonomie au début des années 2000, notamment avec le groupe de recherche du CNRS « Les entreprises françaises sous l'occupation » (GDR 2539), créé en 2002 et renouvelé en 2006 jusqu'en 2009. Ce groupe a été créé du fait de la nécessité encore forte de multiplier les recherches spécifiques sur l'économie sous Vichy par une approche micro-historique et par cas. Un autre aspect, traité plus systématiquement, est celui de l'aryanisation dans le cadre international des recherches sur l'histoire européenne sous domination nazi, champ qui bénéficie d'une impulsion politique liée aux appels au « devoir de mémoire ». Cela n'est pas le cas de l'étude des petites ou grandes entreprises sous Vichy et sous l'occupation. Par ailleurs, les terrains des chercheurs du groupe de recherche ne se limitent pas à la métropole et suivent les pistes engagées par Jacques Marseille ou Catherine Coquery-Vidrovitch en ouvrant le champ aux spécialistes de la colonisation et de l'Outre-Mer. C'est là une ouverture qui charrie par ailleurs avec elle un foisonnement de cas particuliers et de questionnements spécifiques. En effet, les différents territoires constituant l'empire colonial français présentent une grande variété de rapports au gouvernement national, et de pratiques locales.

Les travaux d'histoire économique récents concluent que les contraintes de l'occupation ont plus de poids sur l'organisation économique du pays que les décisions prises par le gouvernement de Vichy, alors même que celui-ci impose très tôt un cadre législatif en rupture avec l'économie libérale. Diverses approches idéologiques de l'économie et de l'entreprise conditionnent les réalisations de Vichy, et qu'on peut résumer sous trois concepts : le corporatisme, le planisme et le dirigisme. Le corporatisme est présent pendant l'entre-deux-guerres à la fois à gauche et à droite, l'influence qu'il prend sous Vichy provenant du nationalisme intégral maurassien, promu par les tenants de l'*Action Française*, qui se ressaisissent du terme de corporation. Les corporations doivent ici être comprises comme une « cellule de base » de la société, au même titre que la famille, ce dont le gouvernement de Vichy se fait le chantre. On y distingue également

l'influence du catholicisme social, manifeste chez certains idéologues du régime, dans les discours de Pétain et notamment dans la Charte du Travail, instituée par la loi du 4 octobre 1941⁷²¹. Deux autres courants structurent plus certainement le milieu idéologique des élites économiques au temps de Vichy, doctrines qui ont en commun de chercher une réponse à la crise économique des années 1930 en tant que crise majeure du système capitaliste et qui refusent absolument l'interprétation et les propositions marxistes et communistes : le planisme et le dirigisme. Le planisme, de tendance syndicaliste, de tradition ouvrière et prônant la plupart du temps un État fort, voire autoritaire, se propose de dépasser le schéma marxiste de la lutte des classes ; c'est René Belin, ministre du Travail, qui le représente à Vichy. Le groupe X-crise, qui se forme dans les milieux polytechniciens pour toucher les élites patronales et les hauts fonctionnaires, et dont fait partie Pierre Pucheu, ministre de la Production industrielle, se constitue autour d'une réflexion sur « l'organisation de l'économie » et la place de l'intervention de l'État dans la rationalisation souhaitée. Il prône une forme de dirigisme.

Les négociations qui ont lieu entre les différents acteurs impliqués dans le recrutement (administrations, secrétariats d'État ou sous-services, entreprises, compagnies houillères ou de recrutement, intermédiaires et relais sur place), l'acheminement et la gestion en métropole de la main-d'œuvre révèlent des dynamiques de pouvoir et d'influence. Au niveau étatique le plus élevé, les négociations se jouent entre la métropole et le GGA. Dès le recrutement de 1939-1940, une première source de tensions politiques et de négociations s'installe entre le GGA et les instances décisionnelles en métropole. En métropole, plusieurs ministères sont impliqués dans l'élaboration puis la réalisation de l'immigration organisée des Nord-Africains. Le ministère du Travail l'est à plusieurs égards, par le biais à la fois du Commissariat à la Lutte contre le Chômage (CLC) et par le service de la MOI. Pour le travail minier en particulier le ministère de l'Industrie est engagé par le biais du Secrétariat d'État à la Production industrielle (SPI) et par le Secrétariat général à l'Énergie, en particulier à travers la Direction des Mines. Un groupe de personnes joue ici un rôle essentiel : les ingénieurs des mines, notamment ceux acquis aux idées corporatistes. Créé par le décret du 18 février 1941, l'Office central de Répartition des produits industriels (OCRPI), sous tutelle du secrétariat à la Répartition des Produits industriels a également son mot à dire

⁷²¹ Charte du Travail instaurée en 1941 qui sépare fondamentalement le social et l'économique et marque une certaine victoire du patronat qui conserve le pouvoir économique au sein de l'entreprise, la politique publique au sein d'une branche, d'un secteur ou d'une profession relevant des CO.

sur l'importance pondérée de telle ou telle industrie et donc sur les moyens humains qui peuvent lui être alloués⁷²².

Côté algérien apparaissent en filigrane derrière le GGA des figures propres au milieu algérien : des colons ou des personnalités proches des milieux colons qui portent leurs intérêts économiques auprès des gouverneurs, pratique qui ne s'arrêtera pas sous prétexte de changement de régime. Omniprésente dans les rapports et dans les correspondances, le manque de volonté du GGA est un problème majeur : à la fois un problème impérial de soumission du territoire algérien aux demandes de la métropole, et un problème pratique, l'absence de soutien de l'expression locale du pouvoir national au dispositif engendrant une suite de problèmes matériels. Au moment de se préoccuper du contingent de 1943, alors qu'on s'interroge sur l'opportunité de changer le mode de recrutement, le projet de Perrin précise en toute lettres qu'« un recrutement organisé par le GGA serait [...] extrêmement coûteux. [...]. Les employeurs recevraient des contingents qui, au point de vue aptitude au travail, présenteraient des garanties inférieures à celles qu'ils ont aujourd'hui, car il ne fait de doute pour personne que le GGA saisirait cette occasion inespérée pour se débarrasser des éléments « moins bons ». [...] Au reste, de deux choses l'une, soit le GGA n'a pas la possibilité d'aider à l'amélioration des conditions de recrutement et d'acheminement de la main-d'œuvre indigène, et dans ce cas on ne voit pas les avantages d'un nouveau recrutement par ses soins ; soit il peut réaliser une procédure accélérée, et dans ce cas, pourquoi, depuis des mois, « freine »-t-il notre recrutement et ne donne-t-il pas à la SGI les facilités qu'il se donnerait à lui-même ? ». Il est donc proposé que la mission de Perrin pour l'amélioration des conditions de recrutement sur l'exercice 1943 consiste « principalement à aplanir les multiples difficultés imputables à l'administration algérienne ». Le constat est sévère, le ton définitif, la solution obstinée⁷²³. C'est que l'opposition est précisément identifiée : M. Ettori, secrétaire général du gouverneur général Yves Châtel, est connu pour être un lobbyiste colon. C'est ainsi qu'au plus haut de la hiérarchie de l'administration française en Algérie, l'opposition d'intérêts avec ceux proclamés nationaux par l'état en métropole pèse largement sur l'application des mesures prises dans le cadre de l'occupation.

⁷²² https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/producteur/consultationProducteur.action?formCallerNP=PRODUCTEUR&formCallerIR=&notProdId=FRAN_NP_051114

⁷²³ ANMT 40 AS 48, Compte-rendu du voyage de M. Ploix à Vichy, 21 octobre 1942.

Ainsi, les structures et la politique économiques de 1940 à 1944 sont en rupture avec les années d'avant-guerre. Les pratiques sous l'occupation résultent d'un « compromis entre les aspirations d'avant-guerre et les réalités contraignantes de l'Occupation »⁷²⁴. L'autorité patronale est renforcée, et l'administration (« ensemble des structures d'intervention économique dépendant de l'État et détenant une autorité réglementaire ») détient un pouvoir décisionnel et législatif considérable. En effet, font défaut à la fois le contrôle parlementaire propre à un système démocratique et l'organisation des acteurs économiques du pays dans la défense de leurs intérêts, à l'exception notable et fondamentale pour cette étude des dirigeants des comités d'organisation (CO), « frange du patronat étroitement associée à l'édifice dirigiste », élite « très sensible à l'importance de l'entreprise dans la vie nationale »⁷²⁵. À côté du discours « ruraliste » de Pétain, les élites économiques, notamment au sein d'organes décisionnaires, sont plutôt partie prenante d'une volonté de réforme « industrialiste ». Selon Roussio et Margairaz, « néanmoins, la politique économique de Vichy semble avoir été moins proche d'une « économie dirigée » que d'une « économie administrée », dont les effets ont pu accroître dans certains cas la désorganisation générale du pays »⁷²⁶. Un certain nombre de constructions bureaucratiques de grande ampleur modifient l'organisation de la vie économique du pays sous Vichy. C'est le cas du ministère de la Production industrielle (MPI), invention de Vichy en juillet 1940, chargé à la fois de répartir la matière première en période de pénurie, et de gérer la convoitise des autorités d'occupation. Pour ce qui concerne en propre le programme de Vichy, le MPI est le lieu par excellence où se rencontrent ingénieurs ou hauts fonctionnaires d'un côté et industriels de l'autre : c'est donc le lieu du corporatisme vichyssois, qui prend forme tout particulièrement dans les CO. Ceux-ci sont « chargés de regrouper les entreprises par produit ou par branche et d'opérer entre elles la sous-répartition des matières premières en aval de la répartition opérée par l'OCRPI, fortement surveillé par l'occupant et par le MPI ». Grâce aux travaux menés sur les CO, on a aujourd'hui une meilleure connaissance de leur fonctionnement⁷²⁷. Leur marge de manœuvre par rapport au MPI et aux entreprises elles-mêmes, qui ne se laissent pas toujours faire sans résister, contribue à instaurer un système de décisions et de pratiques à la fois instable et différencié où jouent aussi bien

⁷²⁴ Margairaz Michel, Roussio Henry, « Vichy, la guerre et les entreprises », in : *Histoire, Économie et Société*, 1992, 11^e année, n°3, « Stratégies industrielles sous l'occupation », pp. 337-367 ; p. 341.

⁷²⁵ *Ibid.*

⁷²⁶ *Ibid.*, p. 342.

⁷²⁷ Hervé Joly (dir.), *Les comités d'organisation et l'économie dirigée du régime de Vichy*, Caen, CRHQ, 2004.

les autorités d'occupation, que les ministères (et les rivalités qui opèrent à l'intérieur de certains ministères et entre eux), les CO, les entreprises, et, dans une bien moindre mesure, les autorités locales et les travailleurs. Dans un premier temps compris dans le MPI, le secrétariat au Travail en est détaché en février 1941 sous le gouvernement de Darlan et c'est René Belin qui prend sa tête, alors que le secrétariat d'État à la Production industrielle est d'abord attribué à Pierre Pucheu puis à François Lehideux. Il faut également noter l'importance du ministère des Finances et des institutions de la politique bancaire qui accompagnent et mettent en ordre la politique dirigiste du gouvernement de Vichy en situation de pénurie sous l'occupation. Finalement, sans nier leur nouveauté aux réformes institutionnelles mises en œuvre sous Vichy, elles s'inscrivent dans des courants de pensées et sont menées par des groupes d'influence préexistants au régime.

Dès les premières heures de la collaboration, le gouvernement de Vichy fait le choix d'une « politique de présence » en zone occupée. Sauver ce qui peut l'être de souveraineté est en effet la justification principale du gouvernement pour refuser l'exil, pour signer l'armistice et pour accepter l'occupation de fait de plus de la moitié du territoire métropolitain. Cet étrange arrangement en zone occupée, qui, à première vue, brouille le rapport gouvernement/territoire semble apparaître aux dirigeants comme un rempart contre les défaillances financières qui découleraient d'un « vide de l'État », de l'absence des responsables de l'économie privée dans certains cas à la suite de l'exode, et de l'appropriation des entreprises abandonnées par les autorités d'occupation. Le gouvernement s'installe donc bien à Vichy, mais dès juillet, les services ministériels retournent à Paris, organisation du territoire dont témoigne l'organisation du recrutement de la main-d'œuvre pour les houillères par le COH. En effet, originellement, le gouvernement de Vichy souhaite limiter la création des CO à la zone occupée et c'est sous pression allemande qu'ils sont étendus à la zone libre. En outre, l'organisation de l'Office central de Répartition des Produits industriels (OCRPI) est calquée sur l'organisation économique allemande. De ce fait la surveillance allemande de la production industrielle française et de la répartition des ressources est très aisée. Cela signifie deux choses : d'une part que c'est l'organisation de la zone occupée qui a influé sur celle de la zone libre, et d'autre part que l'organisation des ressources françaises même en zone libre est, dès l'origine, pensée pour qu'une certaine emprise allemande puisse s'y exercer. Finalement, sous Vichy et en continuité avec les mesures prises sous la Troisième République en temps de guerre, l'État renforce son emprise sur l'économie et, pour ce qui nous intéresse,

sur la réquisition de la main-d'œuvre. Les recrutements groupés de travailleurs coloniaux forment ici un parfait cas d'étude.

1.2. *Le comité d'organisation des combustibles minéraux solides (COH) et la société générale d'immigration (SGI)*

Un acteur ancien mais réorganisé de fond en comble est omniprésent dans les négociations et dans le processus de recrutement lui-même : le comité d'organisation des Houillères⁷²⁸. La période qui nous intéresse est particulière quant au fonctionnement de cette administration. Issu de plusieurs tentatives d'association, finalement constitué dès 1887, le comité central des houillères de France (CCHF) a pour but de défendre les intérêts professionnels des compagnies houillères. Dès les éphémères premières tentatives d'union des exploitants de mines (au début principalement dans la Loire) au milieu du XIX^{ème} siècle, un secrétaire réside à Paris afin de nouer des contacts avec les milieux politiques de manière à influencer sur la législation sur les mines. Lors de la création du Comité central des houillères de France en 1887, il s'agit principalement de défendre les intérêts des exploitants face à l'autorité publique, le comité prend une forme syndicale. Il n'est pas unique dans le domaine : les mines métalliques, par exemple, se constituent en 1909 en syndicat indépendant, la Chambre syndicale des mines métalliques. Le CCHF est dissout par décret le 9 novembre 1940 et remplacé par le Comité d'organisation des combustibles minéraux solides, qui apparaît dans les sources le plus souvent sous le sigle COH. Un autre décret plaçant l'ensemble de la profession minière sous l'autorité de l'État paraît au même moment. Il contribue à transformer la place de l'initiative privée dans l'économie nationale dans le cadre plus large de Vichy. À la fin de l'année 1944, les pouvoirs de ce comité sont transférés au directeur des Mines, commissaire du gouvernement, jusqu'à ce qu'il soit nationalisé en 1946. Deux des cinq dossiers du carton 40 AS 48 sur la main-d'œuvre étrangère concernent la « main-d'œuvre nord-africaine ». C'est donc là un fonds très limité et homogène, qui permet une étude de cas particulièrement éclairante.

Le COH est fondamental non seulement parce qu'il est l'interlocuteur privilégié des administrations de l'État, mais également parce que c'est lui qui choisit et donne mandat au prestataire du recrutement et de l'acheminement : la Société Générale d'Immigration

⁷²⁸ C'est cet organisme qui a produit les documents sur lesquels ce chapitre se fonde. Le fonds coté 40 AS (ANMT) a été versé aux archives nationales à Paris en 1978, 1981 et 1986, puis transféré aux Centre des archives du monde du travail en 1998. Voir la présentation de l'inventaire du fonds : http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/camt/fr/egf/donnees_efg/40_AS/40_AS_INV.pdf.

(SGI), organe créé en 1927 pour faciliter l'immigration de travail dans le cadre de traités bilatéraux avec plusieurs pays européens, ce qui nous permet également de comprendre le fonctionnement de cet organe clef dans l'immigration de travail.

2. Recruter et travailler pour les houillères

2.1. Le recrutement de 1941

Comme nous l'avons vu, avec la percée du front par les troupes allemandes, puis l'armistice, et jusqu'en janvier 1941, les décrets, circulaires, arrêtés, sont de plus en plus sévères quant au rapatriement des Nord-Africains. Dans le même temps s'engage le re-rapatriement vers la métropole des travailleurs encore liés par contrat et une ébauche de plan de recrutement en groupe. En mars 1941 réémergent des demandes d'entreprises, d'une part de procéder à un recrutement de main-d'œuvre en Afrique du Nord pour les besoins de la métropole, d'autre part d'accentuer les difficultés de départ pour les « Nord-Africains » souhaitant eux-mêmes être rapatriés.

À ce moment-là, les mines de la Grand'Combe, dans le Gard (zone libre), font face à une pénurie de main-d'œuvre. Une note, datée du 13 mars et transmise à M. Cheradame (COH) le 21 du même mois, indique que la Grand'Combe emploie à cette date environ un millier d'ouvriers nord-africains kabyles, de la région de Constantine (Communes de Maddid, Guergour, Bibans, Lafayette majoritairement), « excellente main-d'œuvre qui s'adapte facilement [aux travaux de la mine] ; certains [étant] devenus des mineurs qualifiés »⁷²⁹. Fabre précise, lorsqu'il prend contact avec Henri Bonnet de la SGI à ce sujet, que les besoins en main-d'œuvre pour les mines de la Grand'Combe, comme pour d'autres sites des Houillères du Centre et du Midi, sont « importants et urgents »⁷³⁰. Le 24 mars, André Lepercq, président du COH, écrit à André d'Andon, directeur du Service des Mines, pour lui demander d'« étudier la question » de la disponibilité et de la possibilité d'embauche de la main-d'œuvre algérienne dans les communes de Kabylie qui ont fait l'objet d'une mission de prospection un an auparavant. La mission n'a finalement rien donné en 1940, « de nombreuses difficultés administratives [en ayant] empêché l'aboutissement », « malgré l'autorisation du ministère et du gouvernement de l'Algérie »,

⁷²⁹ La note en question ainsi que la correspondance qui l'entoure font par ailleurs référence à une campagne de prospection effectuée un an auparavant et dont il est question dans le chapitre 2.

⁷³⁰ ANMT 40 AS 48, Lettre à Henry Bonnet, directeur général de la SGI, 28 mars 1941.

mais Lepercq est d'avis que la démarche « présent[e] un intérêt au moins aussi grand que l'an dernier », la mission ayant repéré « une très grande quantité d'ouvriers jeunes [...] très désireux de venir travailler dans [les mines de la Grand'Combe] où se trouve déjà un groupe de leur compatriotes ». Et une note, typographiée mais visiblement rajoutée après coup (l'encre n'est pas la même), de préciser qu'« il s'agit de Kabyles et non d'Arabes »⁷³¹. Finalement à la fin de l'année 1941 et pour l'exercice de l'année à venir, 6 000 ouvriers sont accordés par l'Algérie, sans qu'il ait été décidé si ces 6 000 doivent inclure les 1 000 de 1941. 2 000 ouvriers avaient été accordés pour les Houillères. Mais c'est pendant l'année 1942 que s'échafaude réellement le plan d'ensemble de recrutement en Afrique du Nord.

2.2. *Le recrutement de 1942*

Une enquête est menée par les Ingénieurs en chef des mines en octobre 1941 auprès des directions des différentes mines pour établir les besoins de main-d'œuvre pour tourner à plein, en prenant en compte les capacités de logement. Sans tenir compte du Nord-Pas-de-Calais, le rapport final indique qu'il manque 5 135 ouvriers pour le fond. Le 21 novembre, le ministère de l'Intérieur, sous-direction de l'Algérie, informe le secrétariat d'État à la Production industrielle (secrétariat général à l'Énergie, direction des Mines) que les mesures ont été prises par le GGA pour que soient acheminés les 477 mineurs « appartenant » (sic!) aux usines du Gard et « dont les contrats étaient en instance dans ses services ». On entend presque « enfin ! », les difficultés faites par le GGA au recrutement de mineurs algériens étant connues. En plus de ces 477 travailleurs, 25 salariés des mines de Salsigne pourront également rejoindre leur lieu de travail. Jusque-là, fin 1941, il s'agit donc visiblement surtout de retrouver un personnel déjà lié par contrat. Cependant, le document indique en sus que d'ici un mois, pour le début de l'année 1942, « 400 indigènes dont les contrats sont actuellement en attente » ainsi qu'un mois encore après « un troisième contingent de 100 contrats » pourraient rejoindre une mine de métropole. En tout, l'arrivée d'un contingent de 1 000 ouvriers est donc autorisée par le ministre secrétaire d'État à l'Intérieur.

Durant la semaine de passage de l'année 1941 à 1942, le COH met en place une stratégie pour se voir octroyer des contingents conséquents de mineurs algériens. André Cheradame semble en charge de l'affaire. Il fait non seulement le lien entre Lepercq, le

⁷³¹ ANMT 40 AS 48, Lettre d'André Lepercq à André d'Adon, 24 mars 1941.

président du COH, et Fabre, le secrétaire général, mais également entre Fabre et Desportes, ingénieur en chef des mines auprès de la direction des Mines. Cheradame et Desportes apparaissent comme collègues sur ce sujet : ils s'envoient de courtes notes régulièrement et ils se tutoient. Cheradame rapporte à Lepercq que Desportes trouve la proposition de Callais, au service de la Production de la direction des Mines (collègue, donc, de Desportes) « trop modeste », car selon Desportes, « puisque le Ministre lui-même a décidé de s'occuper de la question, il faut qu'il essaye d'obtenir l'accord de principe de l'Algérie pour tout ce que les mines pourraient utiliser : le chiffre de 3 200 paraît faible »⁷³². Il faut donc saisir cette chance de demander le plus d'ouvriers possibles pour toutes les houillères. Début janvier, une note est envoyée à Desportes ainsi qu'à Bonnet. Elle nous informe mieux sur les choix stratégiques du COH, en relation avec la SGI et la direction des mines (reliée au MPI), face au ministère de l'Intérieur (par la sous-direction de l'Algérie). Ils conviennent de demander au ministère de l'Intérieur un nombre de contrats supérieurs aux demandes des mines, ce qui constitue le premier point, et le plus important, abordé dans cette note. Callais et le rédacteur de la note (vraisemblablement Cheradame), ont relevé les demandes du Gard, de la Loire, du Sarladais, des Bouches-du-Rhône, du Tarn-Aveyron et de La Caunette (dans l'Hérault). Ils décident de tripler les demandes du Gard dans le but de prévoir à plus long terme et concluent qu'il faut considérer que les mines ont besoin de 3 150 travailleurs algériens. Mais ce n'est pas le chiffre qui sera négocié avec le ministère de l'Intérieur.

Plusieurs critères rentrent en compte pour établir quel chiffre demander, entre une prévision large pour risquer le moins possible de manquer de main-d'œuvre, et une estimation vraisemblable. Il faut en effet « majorer », si le but de la négociation avec le GGA, au final, est d'autoriser le recrutement sur deux ou trois ans, et sans indiquer trop de détails sur la répartition entre bassins, de manière à conserver une marge de manœuvre. Il faut également compter dans ce chiffre que les mines de la zone occupée demandent de plus en plus à être prises en compte, ce qui n'est pas encore le cas dans les premiers jours de 1942. Le chiffre proposé est de 6 000. C'est un chiffre considéré comme élevé, et il est fondé sur le nombre de « coloniaux et protégés français » (dont font partie les travailleurs nord-africains) qui travaillaient pour ces mines en 1938, à savoir 4 900, chiffre tombé à 1 345 en juin 1941 et remonté selon toute vraisemblance à 2 100 ou 2 200 au début de l'année 1942, notamment du fait de contrats individuels. En prenant en compte les prévisions d'accroissement de la production houillère française ainsi que le retour d'un

⁷³² ANMT 40 AS, note manuscrite de M. Cheradame pour M. Lepercq, COH, Paris, 31 décembre 1941.

certain nombre de prisonniers de guerre, les Algériens figureraient pour une cinquième à un quart dans l'augmentation de la main-d'œuvre. Le rédacteur de la note en conclut, satisfait du dernier argument, que 6 000 constitue un « plafond théorique » qui permet toutefois de « poser d'un coup le problème complet ».

La forme que doit prendre le recrutement est le deuxième point abordé par la note. La SGI est déjà nommée comme mandataire pour organiser le recrutement, l'inspection médicale et physique, ainsi que l'acheminement des travailleurs de manière centralisée. La nécessité de faire appel à des travailleurs effectivement recrutés pour les besoins spécifiques des mines, et non pas à « un contingent de main-d'œuvre algérienne « tout-venant » disponible dans la métropole, ou arrivé d'Algérie sans destination préfixée » est mise en avant avec insistance, et notamment la contribution de la SGI à l'obtention de cette main-d'œuvre sur mesure. Point litigieux : « beaucoup de compagnies préfèrent la main-d'œuvre marocaine à la main-d'œuvre algérienne », alors que le Maroc est sous le coup d'une interdiction de sortie du territoire. La note propose de spécifier dans la lettre à écrire au ministère de l'Intérieur que les demandes concernent toute l'Afrique du Nord, de manière à se réserver la possibilité, en cas de réouverture des frontières marocaines, d'embaucher prioritairement des travailleurs marocains.

Un dernier point est abordé : le rattachement des houillères nord-africaines au COH. Le GGA semble être favorable à ce rattachement. Selon le rédacteur de la note, la volonté du GGA de préserver la réserve de main-d'œuvre algérienne aux mines locales n'a dans ce cadre plus de réel objet, la gestion globale des mines, et donc de la main-d'œuvre des mines, aussi bien de la métropole que de l'Algérie étant désormais à la charge du COH. En outre, la demande de travailleurs algériens pour les houillères métropolitaines serait d'autant plus légitime que c'est la métropole qui fournit majoritairement l'Algérie en houille et que dans le système nouvellement institué, il est possible de mieux répartir la main-d'œuvre en fonction de la production en déplaçant une partie de la main-d'œuvre algérienne. D'ailleurs, le 23 janvier, le GGA promet d'accorder le recrutement de 2 000 travailleurs aux exploitations minières métropolitaines, dont 40 % devraient revenir aux mines du Gard⁷³³. Finalement doivent être réglées rapidement au niveau local les possibilités d'hébergement des travailleurs, ainsi que les éventuels passages de la ligne de démarcation, les mines du Nord-Pas-de-Calais, et notamment les mines des schistes

⁷³³ ANMT 40 AS 48, Le Secrétaire d'État à la Production Industrielle à Monsieur le Secrétaire d'État à l'Économie et aux Finances, Vichy, 28 février 1942.

d'Autun, étant demandeuses de main-d'œuvre supplémentaire⁷³⁴. En mars de la même année, André Ploix demande d'ailleurs à Bonnet (qui en réalité doit être au courant de cette possibilité depuis le début), de chercher un moyen de faire parvenir un contingent de 80 hommes à la société des schistes bitumineux d'Autun en zone occupée.

En février 1942, les mines de la zone libre demandent 1 186 ouvriers nord-africains à la SGI, très majoritairement pour les mines du Gard et celles de la Grand'Combe en particulier. Il s'agit ici des demandes réelles, qui diffèrent du coup de la demande globale négociée avec les services administratifs de l'État et notamment avec le GGA. C'est, comme établi dès juin 1941, la Fédération des Comités régionaux des houillères du Centre et du Midi, dont le siège est à Lyon, qui centralise le recrutement des travailleurs nord-africains. La Fédération transmet ces demandes à la SGI pour information avant transmission au COH pour approbation. Le 5 mars 1942, le COH envoie une circulaire à la Fédération concernant la main-d'œuvre algérienne reprenant tous les points d'accords des négociations qui se sont tenues depuis la fin de l'année 1941 avec les administrations de la métropole, le GGA et la SGI⁷³⁵. La première phase du recrutement, les demandes officielles des exploitations, peut commencer. Il est prévu qu'elle se déroule dans les termes annoncés par la circulaire. Tout d'abord, il est établi qu'un contingent de 2 000 travailleurs sera introduit dans la métropole pour les besoins des mines de la zone libre. La SGI a la charge exclusive de ce processus (ce qui, comme nous le verrons un peu plus bas, n'est pas une évidence), et il est précisé dans la circulaire que cela est notamment dû à l'exigence du GGA que cette mission ne soit octroyée qu'à un seul organisme, « pour des raisons d'ordre et de contrôle ».

L'un des aspects les plus importants de cette circulaire est l'établissement des contrats de travail. Le modèle envoyé en pièce jointe à la circulaire est approuvé par les services de la main-d'œuvre indigène. La Fédération centralise les demandes des exploitations (principalement en manœuvres pour le fond, éventuellement en ouvriers de jour), en fait part à la SGI qui lui envoie en retour les contrats en trois exemplaires. La Fédération doit alors les remplir en laissant l'identité des travailleurs en blanc pour les contingents anonymes, et éventuellement en établissant un état distinct pour les demandes nominatives, en trois exemplaires également. Une fois que la SGI a reçu tous les contrats, les services de la main-d'œuvre indigène à Vichy et les services de la main-d'œuvre du

⁷³⁴ ANMT 40 AS 48, Note pour Desportes du 8 janvier 1942, non signée.

⁷³⁵ ANMT 40 AS 48, Circulaire I 5/1 du Comité d'organisation de l'industrie des combustibles minéraux solides, Paris, 5 mars 1942.

GGA doivent les viser. Il est également nécessaire qu'ait été versée au Trésor la taxe de 25 francs par ouvrier pour frais d'introduction dans la métropole. Au total, les frais d'introduction s'élèvent à 1 125 francs par ouvrier, ce qui comprend les formalités de visa, le règlement de la taxe, le recrutement et la sélection des ouvriers, le transport du domicile au port d'embarquement, l'hébergement en Algérie pendant l'accomplissement des formalités, la visite médicale en Algérie, la caution de 350 francs pour retour exigée par le GGA, les frais de port et de transport depuis l'Algérie vers Marseille (dont la nourriture) et la réception à Marseille. Le billet de train de Marseille à l'exploitation minière n'est pas compris dans ce prix. En plus de ces frais d'introduction, il faut compter avec l'éventualité d'une somme de 250 à 300 francs à verser aux Services de la MOI, pour contribution aux frais de contrôle et de surveillance des travailleurs dont ces services ont la charge administrative pendant qu'ils sont en métropole.

La circulaire aborde finalement un sujet particulièrement délicat : la retenue sur le salaire de l'ouvrier pour couvrir les frais de voyage. Le COH, appuyé ici par les Services de la MOI, est d'avis que ces frais doivent rester à la charge de l'employeur, aussi bien pour faciliter le nombre de recrutements que pour en assurer la qualité. Afin de s'assurer que les travailleurs ne quitteront pas leur lieu de travail, alors même que la réquisition qui est toujours effective, une retenue de 30 francs par mois pendant les douze premiers mois de travail de l'ouvrier, c'est-à-dire pendant la durée du contrat avant un éventuel renouvellement, a été décidée. Cette somme, cependant, a vocation à être intégralement remboursée à l'ouvrier à la fin de cette période. Le contrat envoyé en pièce jointe précise que « l'ouvrier recevra un salaire égal à celui des ouvriers métropolitains de même catégorie et qui exécutent le même travail, selon la convention collective en vigueur » et qu'il sera « soumis au même régime de travail que les ouvriers métropolitains ». Il stipule en outre que l'ouvrier signataire s'engage à se conformer à ce contrat et qu'il ne peut changer d'employeur « qu'avec l'autorisation des services compétents de la main-d'œuvre nord-africaine », et également que l'employeur ne peut « rompre ce contrat de travail qu'après avoir avisé de son intention l'Inspection du Travail et avoir fait connaître les motifs susceptibles d'entraîner cette rupture ». La circulaire est envoyée à la Direction des Mines dans la foulée. La Fédération répond une semaine après, le 12 mars, que les salaires a minima, qui doivent apparaître sur le contrat de travail, s'élèvent à 56,30 francs

par journée de 7h45 pour le fond, et à 54 francs par journée de 8h pour le jour, « avec incorporation de la moitié de la prime d'assiduité »⁷³⁶.

Le 24 mars, le COH informe la Fédération qu'il a donné son accord à la SGI pour le premier contingent mensuel du mois d'avril. Le lendemain, il confirme à la SGI la répartition de ce premier contingent de 600 travailleurs. Seuls deux bassins, plus petits, posent encore des problèmes d'ajustement : les mines de La Caunette, dans l'Hérault, ainsi que les mines du Sarladais (Dordogne, côté zone libre). Le COH demande à la Fédération de régler au plus vite cette question afin que ces mines puissent être pourvues en main-d'œuvre avec les contingents à venir, mais dans les grandes lignes, tout est arrangé : le recrutement peut commencer.

Dès le lendemain, le 26 mars 1942, les premiers renseignements provenant d'Algérie sur les modalités sur place du recrutement parviennent au COH. Le recrutement sera fait en Kabylie, « région où par tradition, les ouvriers viennent travailler en France », il n'y donc « aucune difficulté [...] à prévoir de ce point de vue ». Trois visites médicales sont organisées, l'une sur le lieu de recrutement, une autre au port d'Alger et une dernière à Marseille, au camp Lyautey. Beaucoup de difficultés sont à prévoir pour le transport, seulement deux bateaux par semaine faisant la traversée sur lesquels il est par ailleurs compliqué de réserver des places. C'est précisément l'une des tâches de la SGI que de remédier à ces obstacles. Sur place, un certain M. Scherb est désigné comme agent, son bureau se situe à l'hôtel Cornouailles, 8, rue Berthezen à Alger. Il est prévu qu'un bureau soit installé à Marseille lorsque le recrutement aura déjà bien commencé. M. Fanton d'Andon, directeur des Mines, ainsi que M. Poupet, représentant de la Direction des Mines en Algérie, ont été tenus au courant que l'accord vaut pour la première partie du mois d'avril. Vu les délais administratifs, sanitaires et de transports, les premières arrivées à Marseille sont attendues vers le 10 mai, le reste du contingent accordé pour avril devant arriver à la mi-juin.

Dès la mi-avril, deux sujets qui inquiéteront les différents acteurs tout au long de cette organisation complexe sont soulevés, à la fois par les exploitations elles-mêmes et par le CLC à travers l'inspection des mines : les visites médicales et la surveillance des travailleurs pendant leur convoi. La Fédération des Comités régionaux des houillères du Centre et du Midi ainsi que la Compagnie des Mines de Roche-la-Molière et Firminy ont

⁷³⁶ ANMT 40 AS 48, Note de la Fédération des comités régionaux des Houillères du Centre et du Midi pour le Comité d'Organisation des Combustibles minéraux solides, Lyon, 12 mars 1942.

proposé à la SGI qu'une visite médicale soit faite au port d'embarquement par un médecin ayant reçu des instructions particulières des houillères. La SGI leur explique, dans un long courrier détaillé daté du 14 avril⁷³⁷, que déjà deux visites sont prévues en Algérie, l'une sur le lieu de recrutement par le médecin de colonisation (il est précisé qu'il y en a un dans chaque commune) et l'autre au port d'embarquement par les services de santé maritime. De petits ajustements sont proposés ici, notamment sur la mise en contact des médecins avec les mines de manière à ce que les critères de sélection soient bien connus de lui (« Notre délégué s'était même réservé, dès maintenant, le concours d'un jeune médecin kabyle, diplômé de la faculté de Médecine de Paris, dont l'agrément pourra être demandé, le cas échéant, au gouvernement général »). Surtout, les dernières lignes, inopinées, nous informent d'un premier contretemps : le 2 avril, il a été décidé que tous les travailleurs partant pour la métropole devaient subir une vaccination anti-typhique. Comme il faut compter avec une période d'incubation de 25 jours, les premiers départs - « sauf nouvelles complications » - ne pourront pas avoir lieu avant début mai, ce délai paraissant même particulièrement optimiste vu que les opérations de recrutement dans les communes algériennes n'ont pas commencé avant fin mars. Déjà, la machine s'enraye. À peine quatre jours plus tard, c'est la question de la surveillance pendant le convoi qui est abordée par le COH en réponse à des inquiétudes exprimées par le CLC, à travers le chef du service de la MOI, Saint-Mleux⁷³⁸, et la Direction des Mines⁷³⁹. Le COH rassure ici les services en question sur le fait que la SGI a bien entendu mis en place, « selon la pratique qui était suivie antérieurement » pour les « travailleurs étrangers groupés au centre d'immigration de Toul », un système de convoi par des agents des exploitations en question, ou à défaut par des agents de la SGI. Sur ce point, rien n'est laissé au hasard, il est bien acquis que personne n'a intérêt à laisser la possibilité d'un débauchage quelconque, débauchage qui, les mois passant, deviendra le fait des autorités d'occupation.

D'autres questions sont soulevées pendant l'été. C'est, en premier lieu, le recrutement lui-même qui pose problème. Il commence à être grand temps d'ouvrir le recrutement pour la zone occupée et selon toute vraisemblance, la main-d'œuvre ne manque pas dans les régions habituelles de recrutement (Kabylies). Dans les 6 000

⁷³⁷ ANMT 40 AS 48, Société général d'Immigration à Monsieur le Président du Comité des Houillères de la Loire à Saint-Étienne, Vichy, 14 avril 1942.

⁷³⁸ ANMT 40 AS 48, Le Secrétaire d'État au Travail, Commissariat à la Lutte contre le Chômage, Service de la Main-d'Œuvre indigène (signé Saint-Mleux) à Monsieur le Secrétaire d'État à la Production industrielle, Direction des Mines, Vichy, 27 mars 1942, visé le 15 avril 1942.

⁷³⁹ ANMT 40 AS 48, Robert Fabre, Secrétaire général du Comité d'Organisation des Combustibles minéraux solides à Monsieur Daval, chef du Service de la Production à la Direction des Mines, 18 avril 1942.

recrutements autorisés par le GGA, 2 000 sont d'ailleurs destinés à la zone occupée. Mais les difficultés s'amoncellent et le recrutement est beaucoup trop lent : mi-juin, aucun contingent pour la zone occupée n'est encore arrivé, et il s'agit de presser la procédure. L'auteur d'une note datant de la mi-juin s'insurge ainsi que les mêmes formalités soient exigées « à des ouvriers se présentant individuellement aux différents bureaux pour obtenir les papiers nécessaires à leur départ » et à « de grandes organisations introduisant en même temps plusieurs centaines d'ouvriers ». Aussi bien les ouvriers que les employeurs et les services administratifs sont mis en difficulté par la lourdeur des démarches : 14 imprimés doivent être remplis pour chaque ouvrier et les cautionnements sont versés individuellement alors que cela pourrait donner lieu à une démarche collective. Les sauf-conduits, dont la demande est faite par le recruteur individuellement en déposant carte d'identité et preuve du versement du cautionnement, passent par le service de la circulation du GGA avant d'être envoyés au préfet du département de résidence du travailleur. M. Selnét, sous-directeur des services de la main-d'œuvre au GGA cherche à obtenir que ces démarches soient prises en charge par son service, mais les négociations sont longues et compliquées⁷⁴⁰. En outre, la base de travailleurs d'Alger n'est pas organisée pour faciliter ces démarches et en l'état des choses, les ouvriers doivent se déplacer dans toute la ville pour obtenir formulaires et tampons. Tout comme pour le recrutement pour les houillères de la zone libre, il semblerait plus adéquat de charger un seul organisme de ces démarches de manière collective. La SGI est bien entendu proposée⁷⁴¹.

Les difficultés, cependant, ne sont pas l'apanage des introductions en zone occupée. Une note datée de mi-juillet fait le point pour le Secrétaire d'État à l'Énergie sur les conditions de recrutement et d'introduction des travailleurs pour la métropole. L'ampleur des démarches et des formalités parle d'elle-même. Les contrats, établis par les compagnies, sont visés par le service de la MOI à Vichy, puis passent au GGA, qui les remet au recruteur désigné par l'employeur. L'Office régional du Travail informe le recruteur de la zone où il peut aller prospecter et l'introduit auprès des administrateurs locaux. Ceux-ci fixent avec le recruteur, et en s'assurant de la présence du médecin de colonisation, une date de rassemblement pour les candidats au recrutement, date à annoncer une dizaine de jours à l'avance. Le jour du rassemblement, le recruteur doit être

⁷⁴⁰ ANMT 40 AS 48, Note sur les conditions de recrutement et d'introduction de la main-d'œuvre algérienne à destination de la métropole, n.d.

⁷⁴¹ ANMT 40 AS 48, Introduction de la main-d'œuvre algérienne pour les houillères de la zone occupée, 18 juin 1942.

accompagné du médecin, d'un photographe et de tout le personnel auxiliaire nécessaire à la constitution des dossiers, qui comportent trois contrats, trois fiches d'identité, un extrait de carte d'identité, une carte d'identité permanente et une copie de cette carte, un certificat médical, un certificat de vaccination, trois demandes de sauf-conduits et neuf photos. Les services administratifs de la commune doivent se charger de l'établissement de la carte d'identité, de la copie de cette carte et de deux des demandes de sauf-conduits. Les délais sont très longs : exemple est donné d'un recrutement de 209 travailleurs à Dra-el-Mizan les 7 et 8 mai 1942, dont les dossiers n'ont toujours pas été instruits le 6 juin alors que les services administratifs sont dans l'impossibilité d'établir des sauf-conduits faute d'imprimés. En outre, l'obtention de ces sauf-conduits nécessite la preuve du versement du cautionnement au receveur de la commune, c'est-à-dire que la somme de 383 francs 60 doit être versée autant de fois que d'ouvriers recrutés, en échange d'un récépissé individuel pour chaque ouvrier. Le délai à compter ici est encore d'une dizaine de jours. La vaccination doit être faite au moins 21 jours avant le départ, et les certificats sont déposés à la Santé maritime qui vérifie si le délai est tenu. Si tant est qu'un recrutement puisse se faire, les contrats sont déposés à la base des travailleurs d'Alger, à raison de trois par ouvrier et accompagnés de la liste nominative en trois exemplaires. La base des travailleurs octroie un numéro à chaque travailleur et le porte sur les contrats. Elle en rend deux au recruteur ainsi qu'une des listes nominatives. Une fois que toutes ces démarches sont faites et notamment pas avant que les sauf-conduits soient obtenus, le recruteur peut arranger le programme de transport en collaboration avec les services maritimes de l'État. Huit jours avant la date ainsi décidée, le recruteur s'entend avec les chemins de fer algériens pour obtenir des places dans les trains et prévient les administrateurs de la commune.

Au jour dit, les travailleurs sont convoyés jusqu'à la gare d'Alger, puis de là jusqu'à la base des travailleurs rue Sadi-Carnot. Un premier contrôle administratif est fait sur la base des dossiers complets, puis une indemnité journalière est donnée à chaque travailleur recruté, la base n'étant pas équipée pour les loger et les nourrir. Un deuxième contrôle est effectué par la police du port, à l'occasion de quoi une liste est déposée au commissariat du port. Quelques heures avant l'embarquement, a lieu la visite médicale effectuée par la santé maritime. Puis les travailleurs subissent encore deux contrôles, l'un par le commissariat du port et l'autre par les services de la douane. Finalement pour chaque travailleur embarquant effectivement, le recruteur doit remplir une fiche individuelle à destination de la compagnie de navigation.

La « multiplicité des formalités administratives », l'« absence d'organisation [...] collective » et le « manque de coordination » des services rendent le processus extrêmement laborieux. La responsabilité des autorités algériennes est pointée du doigt à de multiples reprises, si bien que la note qui récapitule cet état de fait à la mi-juillet 1942 conclut à un problème au niveau du gouvernement, des tentatives ayant été faites à chaque niveau local pour alléger l'ensemble du processus. C'est donc désormais au chef du gouvernement qu'il revient de rappeler les autorités algériennes à l'ordre⁷⁴². A la suite de ce courrier a lieu une réunion au cabinet de M. Jouven, secrétaire général à l'Énergie, en présence de M. Perrin, ingénieur des Mines désigné pour suivre cette affaire, de M. Callais, du service de la Production des Mines, de M. Ploix, le chef du service de liaison sociale du COH et rédacteur du compte-rendu, et d'un certain Lebrun, dont il n'est fait mention qu'à cette unique occasion, et sans que sa fonction soit précisée. Perrin, qui a été envoyé à Vichy pour comprendre d'où émanaient les difficultés, et Ploix, qui s'est rendu à Vichy deux mois avant (les 4 et 5 mai), soulignent tous deux que le service des visas du ministère du Travail, dont est chargé un certain Jaubert, fonctionne mal. M. Jaubert peine à établir une distinction claire entre « les ouvriers nominatifs faisant partie du contingent spécial de 1941 » et « les 2 000 ouvriers anonymes accordés aux mines de houille au titre de l'année 1942 ». En outre, Jaubert s'est trouvé délivrer 3 900 visas pour un contingent de 3 000 travailleurs, ce qui serait vraisemblablement le fait de certaines compagnies minières ayant omis de passer par le service de recrutement du COH et ayant déposé des demandes au ministère individuellement. Cette pratique complique le processus, et il est demandé qu'il soit bien rappelé aux compagnies qu'elles doivent impérativement passer par la SGI qui fait office de service de recrutement pour toutes les compagnies affiliées au COH. Le problème est également traité à Alger, où se trouve Saint-Mleux, chef du service de la MOI. Il cherche à accélérer l'arrivée des contingents. À son retour est prévue une réunion à Vichy à laquelle participera un représentant du président du conseil. Un compte-rendu de cette réunion sera donné à Pierre Laval, et il s'agit donc de la préparer correctement en amont. Perrin demande que les participants se mettent en contact avec Bonnet de la SGI, de manière à ce que celui-ci puisse rédiger une note aussi détaillée que possible. Un point est fait sur l'arrivée du contingent au titre de l'année 1941, ce à quoi Tardy joint par téléphone répond que 1 002 sont arrivés sur le contingent de 1 000.

⁷⁴² ANMT 40 AS 48, Note pour Monsieur le Secrétaire Général à l'Énergie sur les conditions de recrutement et d'introduction de la main-d'œuvre algérienne à destination de la métropole, 16 juillet 1942.

Les demandes des entreprises continuent d'arriver pendant l'été, demandes cependant numériquement faibles. Les établissements Hulster et Cie dans le Gard demandent 4 ouvriers. La correspondance n'est évidemment pas complète mais, au vu des éléments éclairés précédemment, suffisamment dense pour avoir une idée de ce qu'implique une demande, si modeste soit-elle. Les établissements miniers demandent, théoriquement à la Fédération des Comités régionaux des Houillères du Centre et du Midi, un nombre précis d'ouvriers. Ce n'est pas le cas en l'état puisqu'un courrier du 26 mai du service de liaison sociale du COH précise qu'ils ont eu connaissance de la demande de la compagnie Hulster par la direction des Mines, c'est-à-dire par le Ministère. C'est là une dérogation à la règle. Un extrait d'une lettre du secrétariat d'État à la Production industrielle, dont on ne connaît pas précisément le destinataire, et datée du 30 mai, donne la consigne d'« appuyer à nouveau auprès de M. CHERADAME la demande de 4 ouvriers kabyles présentée au COH par la maison de forage d'Hulster (cette Maison est rattachée au COH) » (sic)⁷⁴³. La demande n'est pas suffisamment précise quant à l'activité pour laquelle les ouvriers en question sont envisagés par la compagnie et le COH demande donc à la compagnie de spécifier le type de travail auquel ils ont vocation à être affectés. Une note manuscrite permet de comprendre l'enjeu : à la suite d'un échange téléphonique entre Hulster et d'Andon le 23 mai, il est pris en compte que la compagnie souhaite quatre ouvriers supplémentaires, et si le COH est d'accord en principe, il s'agit de savoir « s'ils sont bien destinés à des travaux miniers ». « Si oui, [il faut] les mettre sur les 2000 », c'est-à-dire les compter dans le contingent prévu. Ce n'est là qu'une question de chiffres et d'écriture. Un courrier de la compagnie pour le service de liaison du COH précise qu'ils sont « destinés à des travaux au rocher dans les mines soit au fonçage de puits soit au creusement de travers-bancs »⁷⁴⁴. Le lendemain, 2 juin 1942, et suite à un entretien téléphonique préalable, le service de liaison du COH écrit au directeur de la SGI, Henri Bonnet, pour lui confirmer cette demande. Il le prie d'adresser toute la documentation nécessaire à l'établissement en question. Il en profite pour lui signifier que la société houillère de Vendes dans le Cantal demande également des ouvriers et fait par ailleurs suivre ce courrier en copie à Tardy à Lyon.

On peut donc suivre la transmission de la demande qui nous intéresse, de liaison téléphonique en courriers internes ou externes jusqu'à la SGI. Fin mai, la compagnie

⁷⁴³ ANMT 40 AS 48, extrait de la lettre du Secrétariat d'État à la Production Industrielle du 30 mai 1942.

⁷⁴⁴ ANMT 40 AS 48, Entreprise de travaux miniers Hulster, Faibie et Cie à Monsieur le chef de Service de liaison sociale, 35 rue Saint Dominique à Paris, aux bons soins du Comité d'organisation de l'industrie des combustibles minéraux solides, 4, rue Président Carnot, Lyon ; Alès, 1^{er} juin 1942.

Hulster a appelé la direction des Mines en la personne de Fanton d'Andon, qui a contacté le COH et a vraisemblablement insisté pour que cette demande soit prise au sérieux par M. Cheradame qui est en charge des demandes de main-d'œuvre nord-africaine au COH. Mais une note interne affirme qu'il faut d'abord s'assurer que ces travailleurs peuvent bien être considérés comme faisant partie du contingent de 2 000 sur lequel les acteurs administratifs se sont mis d'accord. Le service de liaison écrit donc à la compagnie, et la réponse de la compagnie qui s'en suit permet de transmettre le dossier à la SGI, enfin. Il n'a pas fallu moins de cinq personnes différentes, dont trois sont des intermédiaires pas même prévus par les circulaires qui organisent le recrutement en général, pour que la demande passe de l'entreprise au recruteur, en deux semaines. Ni le ton des courriers et des notes, ni l'absence de notation dans les marges ne permet de penser que cette situation a été particulièrement difficile ou embêtante. Tout en dérogeant à la règle, elle ne semble pas exceptionnelle. Dans la pratique, une fois même les contentieux entre acteurs résolus, et avant le recrutement en tant que tel, la communication des besoins est très laborieuse.

D'autres problèmes concernant le recrutement d'ouvriers, et notamment d'ouvriers nord-africains, occupent également le COH à la même époque. L'un des plus urgents est celui du logement, car, comme le rappelle l'usine de distillation de schistes de Saint-Hilaire, les logements « sont aussi indispensables que les machines »⁷⁴⁵ pour faire tourner une usine. Or, après avoir acheté ou loué un certain nombre de logements pour les ouvriers déjà présents dans l'usine, le marché de l'immobilier est asséché. Il va donc falloir construire pour loger les nouveaux ouvriers nécessaires au développement de l'industrie et dont le COH doit par ailleurs pourvoir l'usine. Le COH, pour autant, n'a pas les capacités d'aider l'établissement dans la construction d'une cité ouvrière après avoir pourvu aux besoins matériels nécessaires à la construction de l'usine. Associée à deux CO, le COH et le Comité des Carburants et lubrifiants de synthèse (CCLS), la direction de l'usine de Saint-Hilaire demande donc l'aide des services de l'État, en l'occurrence de la Direction des Mines, afin de rendre possible l'accueil des ouvriers. Le préfet de l'Allier ainsi que les deux CO ont établi les autorisations réglementaires. En ce même mois d'avril 1942, des renseignements, provenant des mines de Valdonne et transmises d'abord à la direction des Mines et, de là, à la fédération des Houillères du Centre-Midi, alertent quant aux conditions de logement des ouvriers nord-africains. Dès le mois de janvier, en effet, ont été repérées de possibles défections de la part d'ouvriers, ce qui semble s'être produit

⁷⁴⁵ ANMT 40 AS 48, Usine de distillation de schistes de Saint-Hilaire à Monsieur le Directeur des mines 246, boulevard Saint-Germain Paris, le 22 avril 1942.

entre temps. Malgré des mesures prises par avance pour accueillir les travailleurs, les conditions sont spartiates. Les ouvriers ne disposent par exemple que d'une unique couverture. C'est en outre sans compter les difficultés des ouvriers à se faire servir chez les commerçants locaux, problèmes déjà évoqués précédemment à l'autre bout du territoire. La direction des mines demande à la fédération des houillères, à la suite de ces renseignements, d'étudier la possibilité de construction de cantines ouvrières pour les Nord-Africains⁷⁴⁶. Dans le Sarladais, il est même question que le préfet de la Dordogne cède la literie ayant servi à héberger les réfugiés lors de l'exode⁷⁴⁷. On ne peut réellement résoudre le problème de la main-d'œuvre sans avoir résolu auparavant celui de la pénurie de logements.

Entre février et avril 1942, alors même qu'est en train de se mettre en place cet arrangement entre administrations de l'État, COH et SGI, un acteur inédit tente d'entrer dans le réseau qui organise les vagues de recrutement à venir : Centralag, l'« Agence centrale de transports groupés »⁷⁴⁸. Centralag est agréée pendant la guerre par le GGA, à la suite de l'arrêté du 23 février 1940 qui permet aux travailleurs indigènes algériens de se rendre dans la métropole, pour organiser leur recrutement. Centralag contacte le COH en la personne de Fabre en février 1942, à la suite d'un entretien avec M. Landon de la DGEN. L'administrateur délégué de Centralag précise à Fabre que la DGEN est au courant des services rendus par Centralag pour l'emploi en métropole de la main-d'œuvre nord-africaine et que c'est à l'initiative de Landon qu'il écrit au COH afin de mettre à sa disposition les informations concernant l'agence, et que le COH n'a pas demandées. La lettre précise donc que Centralag a été chargé par le GGA de « convoyer les intéressés de leur résidence au port d'embarquement », « faciliter l'accomplissement des diverses formalités réglementaires avant l'embarquement », et de « prendre en charge [les travailleurs recrutés] au départ du bateau jusqu'à leur arrivée à destination, de manière à les faire voyager dans les meilleures conditions ». Le document décrit plus en détail les conditions et le déroulement des recrutements effectués par l'agence : seules les entreprises ayant des contrats signés par le Ministère du Travail peuvent faire appel à elle et les contrats doivent être précis (notamment quant à la tâche envisagée et au salaire). Par ailleurs, une fois signés par le ministère, les contrats sont envoyés à l'agence d'Alger qui

⁷⁴⁶ ANMT 40 AS 48, l'ingénieur des Mines représentant le Directeur des Mines à Vichy à la Fédération des Houillères du Centre-Midi, 4, rue du Président Carnot, Lyon ; Vichy, 11 avril 1942.

⁷⁴⁷ ANMT 40 AS 48, Fédération des comités régionaux des Houillères du Centre-Midi, note pour le COH [Chéradame et Ploix], Lyon, 7 avril 1942.

⁷⁴⁸ ANMT 40 AS 48, L'administrateur délégué de Centralag à Monsieur Robert Fabre, Secrétaire général du Comité d'Organisation des Combustibles minéraux solides, Marseille, 12 février 1942.

se charge du recrutement lui-même. À la suite de cela, l'agence arrange toutes les formalités pour les visites médicales, les voyages en train puis en paquebot en passant par le séjour à Alger des travailleurs, les encadre pendant toute la durée du voyage, vérifiant par là-même qu'ils ne décident pas de partir plus tard, ne se font pas débaucher ou ne disparaissent pas dans la nature. En somme, et selon les mots de la lettre, l'agence Centralag « règle la cadence ». Tout comme la SGI, et avec le tampon du GGA en plus.

Mais cette nouvelle proposition en froisse plus d'un. Fabre et Bonnet (de la SGI) sont en contact depuis mars 1941. Fabre avait alors envoyé à Bonnet copie d'une lettre de Lepercq à la direction des Mines décrivant la mission menée en Kabylie en 1940, et lui proposant de refaire ce type de mission pour le COH. Plus même, la SGI a « réalisé pendant vingt ans toutes les opérations de recrutement de main-d'œuvre étrangère pour le compte des houillères, des mines de fer, des sucriers et betteraviers, et, plus généralement de l'agriculture »⁷⁴⁹. Alors comment a pu même se poser la question de changer de mandataire ? Une lettre de Fabre stipule que Centralag a accusé la SGI « d'user de « procédés d'une correction douteuse » » auprès, vraisemblablement, de M. Degot, représentant de la direction des Mines à Vichy, ce qui selon Fabre est le fait d'une

« société concurrente qui cherche, d'une manière déplaisante et d'une correction douteuse, à jeter la suspicion sur la SGI, qui a réalisé avec un succès beaucoup plus marqué et expérience beaucoup plus ancienne que cette agence les opérations d'immigration »⁷⁵⁰

Au final, Fabre défend que chaque exploitation (ou plus probablement les services surplombants type COH qui ont la main mise sur le recrutement de la main-d'œuvre) doit être en mesure de choisir son mandataire, avec charge à l'administration de l'État de s'intéresser aux possibilités d'embarquement, qui posent problème dans l'acheminement de la main-d'œuvre. En résumé, le COH souhaite continuer à travailler avec la SGI, et que l'État cesse de s'en mêler.

Peu de documents subsistent de cette concurrence entre Centralag et la SGI et des échanges entre comité d'organisation et services de l'État à ce sujet, mais plusieurs critères peuvent être relevés à partir de cette mince documentation qui informe quant aux critères de choix. D'abord, Centralag est plus chère que la SGI (Centralag demande 1 155

⁷⁴⁹ ANMT 40 AS 48, Monsieur le Directeur des Mines au Ministère de la Production Industrielle, « Recrutement des travailleurs nord-africains », 18 avril 1942.

⁷⁵⁰ *Ibid.*

francs, la SGI 1 125 francs), d'autant qu'une note manuscrite en marge d'un document désignant la SGI comme prestataire laisse penser que les tarifs ont pu encore être négociés à la baisse (« entre 1050, entre 1000 et 1100 » manuscrit en marge du « frais d'introduction : 1125 francs »). Plus même, Fabre affirme que Centralag « a recruté et recrute des travailleurs nord-africains pour d'autres industries [que celle des houillères] en mettant à la charge de ces travailleurs le plus gros des frais d'introduction », ce qui apparaît ici comme un procédé mesquin et qui alourdit encore les accusations à l'égard de Centralag. Ensuite Centralag est agréé par le GGA, et vu les tensions qui naissent immédiatement au niveau du gouvernement concernant l'introduction de main-d'œuvre algérienne en métropole, du fait de la réticence des milieux colons on peut imaginer que le COH a souhaité choisir une structure sans précédent, et donc sans relation privilégiée, avec le GGA. Donnée importante, la proposition faite en 1941 à la SGI par le COH d'effectuer des missions de recrutement en Kabylie pour les mines se doublent d'une mission de « recherche de travailleurs tchèques ou polonais inutilisés ou mal utilisés dans les groupements et les camps », précisant que « les praticiens que [la SGI a] pu conserver apporteront leur collaboration directe » à un « résultat utile pour l'accroissement de la production charbonnière [...] plus rapidement obtenu que par les voies administratives »⁷⁵¹. En outre, la SGI a son siège à l'hôtel Impérial, rue Mounin, c'est-à-dire à moins de dix minutes à pied de l'hôtel Carlton à Vichy où se trouvent les différentes formes que prendront les services administratifs liés au travail et à la production industrielle, alors que Centralag a son siège à Marseille. Le 19 février 1942, quoiqu'il en soit, le directeur général de la SGI écrit au ministre secrétaire d'État à la Production industrielle pour l'informer que la SGI a la charge de centraliser les demandes en main-d'œuvre des compagnies houillères et d'organiser l'introduction de mineurs algériens pour la zone libre, le GGA ayant autorisé le recrutement, et lui demande de bien vouloir en informer le ministre secrétaire au Travail, plus exactement la MOI (qui se trouve au 6, rue Sornin, c'est-à-dire rue du Président Wilson, dans l'hôtel Carlton où se trouve également le MPI).

Au bout de deux ans de tentatives, de négociations, de campagnes de recrutement, quel est le résultat de ces efforts de recrutement pour les houillères ? A l'été 1942, le constat est morne : 2 000 mineurs sont ainsi arrivés en métropole, mais 2 100 contrats pourtant octroyés ne sont pas pourvus. Il aurait fallu recruter et acheminer massivement, au lieu de quoi « ce n'est qu'un mince filet qui, parfois, compense tout juste les

⁷⁵¹ ANMT 40 AS 48, Lettre de Fabre à Bonnet du 28 mars 1941.

défections »⁷⁵². Les ouvriers n'ayant pas même la possibilité de profiter des congés auxquels ils ont pourtant droit, les défections s'accumulent et le malaise s'alourdit. Le procédé de recrutement nominatif utilisé en 1941 a été un échec. On prend pour preuve de cela l'écart entre le nombre de contrats envoyés et le nombre de mineurs effectivement venus : 550 venus pour 1 250 envois de contrats à la Grand'Combre, 154 pour 275 à Rochebelle, 173 pour 265 à Bessèges. Au total, sur 1790 envois de contrats en Algérie, 877 ouvriers ont fait la traversée⁷⁵³. Donnée peut-être plus ridicule encore : à la mi-1942, quelques individus arrivent encore ponctuellement sur leur lieu d'embauche, alors qu'ils appartiennent au contingent 1941. À la suite de cet échec, la SGI a proposé et mis en place un autre type de recrutement, collectif. Mais en trois mois (mars-juin 1942), aucune amélioration notable n'a pu être constatée : aucun des 1 200 mineurs prévus n'est arrivé. C'est très grave, étant donnée l'importance du secteur pour la santé économique de tout le pays. Un calcul simple est accablant : si un mineur fournit par jour une tonne de charbon et qu'il manque 1 200 mineurs du contingent de 1942, la perte mensuelle est de l'ordre de 30 000 tonnes de charbon. À cela s'ajoute les ouvriers manquant depuis 1941 sur le contingent de cette année, ce qui représente sur la durée 22 000 tonnes. Soit, en conclusion, un manque à gagner de plus de 50 000 tonnes de charbon mensuellement. Comment faire ? Reprendre les mêmes ingrédients que pour le recrutement pour la Défense Nationale pendant le conflit : une campagne menée sur tout le territoire par le GGA, et la SGI ne se chargerait que du « transport » vers la métropole ? Conférant un pouvoir trop important au GGA, cette solution est rejetée⁷⁵⁴. Et pourtant, il faudrait trouver une solution plus rapide, plus « expéditive », pour un problème qui pénalise l'intégralité de l'économie française.

Doit-on donc considérer, pour finir, que ces réactions à très court terme aux exigences de la guerre et de l'occupation sont enchevêtrées dans des visées à plus long terme ? Il faut tenir compte de plusieurs facteurs pour répondre à cette question. En effet, la volonté, portée dès avant la guerre par certains groupes, de rénover l'économie française va dans le sens d'une plus grande influence de la sphère publique. Par ailleurs, une gestion « rationnelle » nationalement (et impérialement) subsistera après la Libération, prenant d'autres formes (notamment la nationalisation, comme dans le cas des houillères). En outre pour comprendre la spécificité de Vichy dans le domaine

⁷⁵² AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°585, « Note a/s entretien de l'effectif des indigènes, mineurs aux houillères du Gard », Marseille, 30 juin 1942.

⁷⁵³ *Ibid.*

⁷⁵⁴ *Ibid.*

économique, il faut tenir compte d'éléments conjoncturels : l'état de pénurie et l'économie de guerre du Reich. Concernant la main-d'œuvre, c'est le chômage de masse puis la politique allemande d'appropriation de la main-d'œuvre au niveau européen qui écrasent largement les tentatives vichystes de mise en place d'un système de redéfinition des rôles entre travailleurs, patrons et pouvoir public. Finalement, la direction des domaines économiques sensibles pendant l'occupation semble s'être largement jouée entre l'occupant et les responsables par branches, encadrée par des accords franco-allemands qui dès le début devaient amener à la soumission économique de la France dans le cadre d'un ensemble européen sous domination nazie. À la fin de la guerre, cette réorganisation administrative ne sera par ailleurs pas entièrement remise en cause par le conseil national de la résistance puis la IV^{ème} République, qui, bien au contraire, construira le plan sur ces réformes⁷⁵⁵.

⁷⁵⁵Michel Margairaz, « Les politiques économiques sous et de Vichy », *op. cit.*

Partie III. Les Algériens en zone occupée

Chapitre 7. Les administrations parisiennes dédiés aux « Nord-Africains » : la « commune mixte »⁷⁵⁶ de Paris

Alors qu'éclate la guerre, Paris est à la fois capitale de l'« État-nation impérial »⁷⁵⁷ qu'est la France dans l'entre-deux-guerres et une « commune mixte »⁷⁵⁸ métropolitaine. C'est une ville cosmopolite⁷⁵⁹, dans laquelle se sont développés depuis plus de dix ans des mouvements de résistance anti-coloniale⁷⁶⁰, organisés et fortement reliés entre eux ainsi qu'à d'autres organisations politiques, notamment le Komintern et les partis communistes nationaux⁷⁶¹. Dans ce cadre, la création de l'Étoile Nord-Africaine (ENA) en 1926 constitue à la fois un élément d'une dynamique plus globale de structuration des luttes nationalistes et indépendantistes anti-coloniales au niveau impérial⁷⁶², et une formation spécifique dans le cadre algérien – dont fait, à ce titre, partie la métropole. Initialement créée dans le cadre du PC, l'ENA s'émancipe de la tutelle communiste dès la fin des années 1920⁷⁶³. A la veille de la guerre, le Parti du Peuple Algérien (PPA) qui a pris sa suite en 1937, a commencé à essaimer en Algérie.

C'est dans ce contexte qu'est inventé un montage institutionnel exceptionnel : du SAINA à l'hôpital franco-musulman de Bobigny en passant par la Grande mosquée de Paris, une administration entre surveillance policière et politique, assistance sociale et

⁷⁵⁶ Une « commune mixte » est un territoire administré conjointement par l'administration civile et l'armée. Pour un point bref sur les communes mixtes : Christine Mussard, « La commune mixte, espace d'une rencontre ? », in : Abderrahmane Bouchène *et al.*, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, op. cit., pp. 278-281.

⁷⁵⁷ Gary Wilder, *The French Imperial Nation-State. Negritude and Colonial Humanism between the Two World Wars*, Chicago, Chicago University Press, 2005.

⁷⁵⁸ Geneviève Massard-Guilbaud, « L'immigration algérienne en France, une immigration qui fait problème », in : Philippe Rygiel (dir.), *Le bon grain de l'ivraie. La sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, Paris, Aux lieux d'être, 2006, pp. 131-161, <https://www.reseau-terra.eu/article654.html>, consulté le 19/02/2020 : « De même que l'on avait mis en place en Algérie, dans les zones peuplées d'indigènes, des communes dirigées non par des maires élus mais par des administrateurs nommés (les communes mixtes), de même, en France, on allait inventer pour eux des circuits spécifiques. »

⁷⁵⁹ Sur le Paris cosmopolite des années 1930, pour l'historiographie récente Jennifer Boittin, *Colonial Metropolis: The Urban Grounds of Feminism and Anti-Imperialism in Interwar Paris*, Lincoln, The University of Nebraska Press, 2010.

⁷⁶⁰ Sur la surveillance de ces mouvements : Vincent Bollenot, *Le service de contrôle et d'assistance en France des indigènes des colonies. Maintenir l'ordre colonial en métropole (France, 1923 - 1941)*, thèse en cours sous la direction de Pierre Singaravélou, Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne.

⁷⁶¹ Voir Céline Marangé, *op. cit.*

⁷⁶² Sur le sujet : Michael Goebel, *Anti-Imperial Metropolis : Interwar Paris and the Seeds of Third World Nationalism*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.

⁷⁶³ Voir Nedjib Sidi Moussa, *op. cit.*

médicale et encadrement culturel et culturel prend racine dans la capitale. Contesté dès sa création, ce réseau administratif quadrille l'espace parisien.

1. La « rue Lecomte » et le SAINA

Le SAINA de Paris est créé en 1925⁷⁶⁴. Il se situe au 6, rue Lecomte, dans le XVII^e arrondissement. Il s'agit alors d'un bureau d'information et de placement pour les « Nord-Africains » en recherche d'emploi dans la capitale. A cela sont rattachés un certain nombre de services d'aide juridique et administrative. S'y ajoute également un café – peu fréquenté, cela dit. En 1926 ouvre un dispensaire dans ses locaux, qui permet à la fois d'administrer des soins simples, mais également de prendre en charge la tuberculose et les maladies vénériennes, alors considérées comme endémiques dans la population nord-africaine immigrée. Un an plus tard, un foyer de 80 lits est ouvert, D'autres foyers ouvrent ensuite dans les communes de banlieue où vivent des Algériens : d'abord à Gennevilliers, avec salle de prière, hammam, café, dortoir ; puis à Boulogne-Billancourt, Asnières, Saint-Ouen, Charenton et Colombes⁷⁶⁵. Des SAINA sont créés par la suite à Marseille en 1928 et à Lyon en 1934⁷⁶⁶.

1.1. La création d'un service d'exception

La création du SAINA à Paris, puis dans d'autres grandes villes intervient dans un contexte politique national et impérial particulier. Durant la Première Guerre mondiale, le besoin de main-d'œuvre a été en partie géré par le recrutement pour la métropole de travailleurs dit « coloniaux », dont au moins 175 000 Algériens. Certes la majorité d'entre eux sont rapatriés après l'armistice, mais la circulation avec l'Algérie reste libre jusqu'en 1924. Des centaines de milliers d'hommes, principalement jeunes et célibataires circulent alors entre l'Algérie et la métropole. L'émigration vers la métropole est d'autant plus

⁷⁶⁴ Sur le SAINA de Paris, voir Clifford Rosenberg, *Policing Paris*, op. cit. ; Emmanuel Blanchard, « La dissolution des Brigades nord-africaines de la Préfecture de police : la fin d'une police d'exception pour les Algériens de Paris (1944-1958) ? », in : *Bulletin de l'IHTP*, 2004, pp.70-82 ; Emmanuel Blanchard, *Encadrer des « citoyens diminués ». La police des Algériens en région parisienne, 1944-1962*, thèse d'histoire, Université de Dijon, 2008, notamment le chapitre 2 : « Le démantèlement des services d'exception de la préfecture de police », pp. 117-163 ; Emmanuel Blanchard, *La police parisienne et les Algériens, 1944-1962*, Paris, Nouveau monde, 2011 ; Amit Prakash, « Colonial techniques in the Imperial Capital : The Prefecture of Police and the Surveillance of North Africans in Paris, 1925-circa 1970 », in : *French Historical Studies*, vol 36, n°3, été 2013, pp. 479-510.

⁷⁶⁵ Clifford Rosenberg, *Policing Paris*, op. cit., p. 171.

⁷⁶⁶ Sur la situation lyonnaise, cf. Geneviève Massard-Guilbaud, *Des Algériens à Lyon*, op. cit.; pour une comparaison des cas lyonnais et marseillais, voir Mary D. Lewis, *Les frontières de la République*, op. cit.

forte que la situation en Algérie est dramatique : après quatre ans de guerre, la famine (40 % de récoltes en moins), la grippe espagnole puis une épidémie de typhus ravagent le pays⁷⁶⁷. Un petit nombre de politiciens cherchent activement à mettre en place des mesures coercitives, mais pour qu'une réelle politique publique de contrôle des flux migratoires et de surveillance des Maghrébins en métropole soit mise en place, cela nécessiterait un large consensus. Pour cela, il faudrait donc le ralliement d'une partie de la gauche. Ce ralliement ne se fait que dans un contexte particulier. Le congrès de Tours a consacré en 1920 la scission entre gauche révolutionnaire proche du Komintern et gauche de gouvernement par la création de la Section française de l'internationale communiste (SFIC). Quelques années plus tard, la victoire du Cartel des gauches, dont ne font pas partie les communistes, consolide cette rupture. Les communistes siègent dans l'opposition, alors que le parti manifeste une claire tendance anti-colonialiste notamment dans le cadre de la conquête du Maroc et de la guerre du Rif. Autre événement décisif, quoique de nature plus anecdotique : « le double meurtre de la rue Fondary ». L'hésitation des politiciens de gauche prend fin le 7 novembre 1923 avec ce fait divers, lorsqu'un homme, Khémili Mohamed Sulimane, poignarde deux femmes et en blesse deux autres⁷⁶⁸. Une fois ainsi formé le « consensus colonial » dont parle Clifford Rosenberg, il devient possible de prendre des mesures coercitives et de surveillance.⁷⁶⁹

En mars 1924, Camille Chautemps crée une commission spéciale pour laquelle il appelle des membres de la Direction des Affaires musulmanes du Ministère de l'Intérieur, mais également des représentants du ministère des Colonies, du Travail, et du conseil municipal de Paris. Le but est d'établir des moyens de contrôler l'immigration maghrébine et de surveiller la présence d'une communauté maghrébine à Paris⁷⁷⁰. Un certain nombre d'obstacles à une migration libre sont alors créés⁷⁷¹. Ces obligations ne vont pas sans protestation : d'une part une certaine élite, notamment kabyle, est outrée par cette limitation de la liberté de circulation, et d'autre part il est fait remarquer que la forme donnée à cette limitation (passagers de troisième et quatrième classe) ne permet

⁷⁶⁷ Jacques Berque, *Le Maghreb entre les deux guerres*, Paris, Seuil, 1962, pp. 97-98 ; Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, vol.2, *De l'insurrection de 1871 au déclenchement de la guerre de libération, 1954*, Paris, PUF, 1979, pp. 294-295 cité par Clifford Rosenberg, *op. cit.*, p. 131. La situation s'améliore légèrement en 1921, mais 1922 est de nouveau une année noire.

⁷⁶⁸ Clifford Rosenberg, *op. cit.*, p. 141.

⁷⁶⁹ *Ibid.*, pp. 129-152.

⁷⁷⁰ *Ibid.*, p. 144.

⁷⁷¹ Tous les passagers de troisième et quatrième classe traversant la Méditerranée vers le nord doivent posséder une carte d'identité avec photographie – trouver un photographe étant dans de très nombreuses localités en l'Algérie une véritable gageure – et un contrat portant approbation d'une Ministère du Travail et passer un examen médical.

pas de différencier entre « indigènes » et « colons pauvres » – les premiers s’habillant de plus en plus à l’européenne⁷⁷². Cela dit, une telle mesure est soutenue par le colonat dans son ensemble, que l’émigration vers la métropole inquiète car elle risque d’avoir mécaniquement pour corollaire une hausse du coût de la main-d’œuvre, moins nombreuse. Entre septembre et octobre 1924, le nombre de départs d’Algérie pour la métropole passe de 7 640 à 331. Mais bientôt les candidats à l’émigration s’adaptent.

Or, les mesures de contrôle ne s’arrêtent pas aux flux migratoires. Il s’agit surtout d’exercer un contrôle des populations sur le territoire métropolitain même, notamment à Paris. Le projet se construit donc avec le conseil municipal de Paris et le ministre de l’Intérieur, entre initiative locale, « experts » et pouvoir national-impérial. Le nouveau service est payé par une légère augmentation des taxes sur les commerces parisiens. Communistes et nationalistes algériens s’opposent à la création du service. Les communistes insistent sur le fait que s’il s’agissait d’aide et de soutien, le comité ne serait pas lié à la police mais constitué de citoyens volontaires et de médecins. Les Algériens alarment sur la terreur que la police en question fait régner. Mais aussi bien Camille Renault que Henri Sellier, deux socialistes, défendent le projet contre les accusations d’abus policier⁷⁷³.

La direction du Service est d’abord confiée à Pierre Godin⁷⁷⁴ dont le fils, André Godin, prend rapidement la suite. Comparativement à la population administrée, le SAINA est particulièrement bien pourvu : Trente-sept gradés aidés d’un nombre indéfini de collaborateurs officieux administrent et surveillent 33 000 « Nord-Africains », ce qui fait un ratio d’un administrateur gradé pour 900 administrés⁷⁷⁵. Les recrutements, quasi discrétionnaires, effectués par André Godin et Adolphe Gérolami, sont remis en cause⁷⁷⁶.

⁷⁷² Clifford Rosenberg, *op. cit.*, p. 144.

⁷⁷³ Clifford Rosenberg, *op. cit.*, pp. 150-151.

⁷⁷⁴ Né le 4 janvier 1872 à Francs en Gironde, dans une famille d’instituteurs. D’abord destiné à l’enseignement, il le quitte pour une carrière administrative en Algérie en 1896. Il devient alors rédacteur, puis sous-préfet de Médéa. Il revient par la suite en métropole où il poursuit une carrière de haut-fonctionnaire, à la Cour des Comptes, où il est conseiller maître de 1919 à 1937. Sa carrière politique débute en 1918. Il prend alors la tête du cabinet civil de Clémenceau. Il est laïc, républicain et de gauche. Il est élu conseiller municipal du IX^{ème} arrondissement en 1919, 1925 et 1929. Il siège pendant ces quinze ans notamment dans deux commissions, la police et l’assistance publique. C’est en tant que président du conseil municipal en 1926-27 qu’il crée le SAINA. Sur Pierre Godin, voir Nedjma Abdelfettah, « “Science coloniale” et modalités d’encadrement de l’immigration algérienne à Paris », in : *Bulletin de l’IHTP*, n° 84, 2004, p. 117 ; Emmanuel Blanchard, *Encadrer des « citoyens diminués »*, *op. cit.*, p. 120 ; Clifford Rosenberg, *Policing Paris*, *op. cit.*, p. 154-159.

⁷⁷⁵ Emmanuel Blanchard, *Encadrer des « citoyens diminués »*, *op. cit.*, p. 123.

⁷⁷⁶ Emmanuel Blanchard rappelle que plusieurs inspecteurs de la BNA seront condamnés ou radiés pour corruption, marché noir ou délits de droits communs sous l’occupation ou après la Libération. *Ibid.*, p. 124.

Au sein du SAINA s'articulent services sociaux, administratifs et de police. Ce dernier est dénommé la Brigade nord-africaine (BNA). Les attributions des administrateurs du SAINA sont multiples et comparables à celles d'un administrateur de commune mixte. Cette intrication des différents services est remise en cause sous le Front populaire. Pierre Laroque et François Ollive, dans leurs rapports de 1937 et 1938, soulèvent les incohérences entre l'objectif d'assimilation à long terme de l'Algérie à la métropole et le particularisme du traitement métropolitain des Algériens – comme étant partie prenante du groupe des « Nord-Africains », bien plus que de la communauté nationale française⁷⁷⁷. Les propositions des deux rapporteurs, notamment celles de rattacher les services administratifs et d'assistance à la Préfecture de la Seine et de ne laisser que la BNA à la Préfecture de Police ne sont pas suivies. En effet, en pratique, l'exercice de la police qui est celui de la BNA est pensé pour un « maintien de l'ordre » colonial⁷⁷⁸, qui différencie et hiérarchise de fait les groupes selon des critères ethniques/raciaux et totalisant. Dans cette logique, désarticuler la police des autres services n'a aucun sens. Il existe donc, au sein de l'État, une tension entre les tenants de l'assimilation des Algériens à la nation française – du moins, à terme –, et à l'inverse des défenseurs de la spécificité coloniale des « Nord-Africains », comme colonisés, même en contexte métropolitain. Cette tension entre assimilation et particularisme se rejoue sous l'occupation puis à la Libération.

1.2. *La rue Lecomte sous l'occupation : entre collaboration et résistance ?*

Les activités de la rue Lecomte perdurent pendant la guerre, mais les archives ont disparu, d'une part à l'arrivée des troupes allemandes à Paris, et d'autre part pendant la Libération. Sur ses activités pendant l'occupation, il reste une série de rapports, non datés pour la plupart, mais datant probablement dans l'ensemble de l'automne 1944. Préoccupations de l'heure oblige : il s'agit dans ces documents d'établir le comportement de l'ensemble du service dans ses relations avec les autorités d'occupation. La plupart des informations présentées dans ces documents sont invérifiables⁷⁷⁹. Cependant, l'existence

⁷⁷⁷ *Ibid.*, pp. 123-125.

⁷⁷⁸ Sur la question de maintien de l'ordre colonial voir notamment : Emmanuel Blanchard et Joël Glasman, « Introduction générale. Le maintien de l'ordre dans l'empire française : une historiographie émergente », in : Jean-Pierre Bat et Nicolas Courtin (dir.), *Maintenir l'ordre colonial*, Rennes, PUR, 2012, pp. 11-41.

⁷⁷⁹ Emmanuel Blanchard traite largement des dossiers d'épuration du service dans les années qui suivirent, mais les informations récoltées lors de ces instructions ne sont dans l'ensemble pas plus fiables que celles réunies à la Libération même.

de deux rapports présentant deux versions très différentes permet de mettre en perspective les faits relatés. En effet, alors qu'un premier rapport affirme que

« D'une façon générale et à part quelques fonctionnaires dont les cas ont été soumis en temps utile à la commission d'épuration les gradés et inspecteurs de la Brigade nord-africaine de Paris ont accompli tout leur devoir pendant les quatre années de l'occupation. Fortement noyauté en groupes de résistance qui se soudèrent en 1943 pour former un bloc uni et discipliné, la Brigade a toujours apporté aux Nord-Africains qui, dans le département de la Seine, étaient en situation irrégulière du fait de l'occupation allemande, une aide efficace. »⁷⁸⁰

Le deuxième, au contraire, indique que

« de nombreux [...] cas de collaboration flagrante avec l'ennemi ont été commis par eux [les employés de la rue Lecomte], mais tous les dossiers compromettants se référant à ces cas ont été systématiquement détruits au lendemain de la libération par l'équipe de la « Résistance » présidé par M. Chalon. »⁷⁸¹

Ces rapports évoquent les comportements des fonctionnaires concernés et affinent encore un peu le récit. Le reliquat est maigre, mais intéressant.

Le premier rapport, qui a pour objet de mettre en évidence les activités de résistance au sein du SAINA, concerne notamment l'inspecteur Baillon qui dirige le centre d'hébergement nord-africain du boulevard Bessières à partir de juin 1940, mais aussi les inspecteurs Vion et Imoun, l'inspecteur du travail Vebon, les commis au service des cartes d'identité Machour, Hamar et Hafsi, l'inspecteur Marcel Chalon, le secrétaire interprète Abdelkader Stambouli, l'inspecteur Montgaillard, le principal adjoint Sebti, M. Giorgi, madame Beaumont, madame Santini.

L'inspecteur Baillon déclare avoir permis à de nombreuses personnes, notamment des « travailleurs encadrés dont les cadres avaient disparu lors de l'exode » et des soldats évadés qui s'étaient rendus à Paris, de prendre des convois de rapatriement pour l'Afrique du Nord. Il aurait demandé leur démobilisation à la gendarmerie de la Seine, ce qui lui a été refusé, et a à la suite de cela caché et muni d'habits civils des soldats évadés. Il est

⁷⁸⁰ APPP 1027 W 20, « Note sur l'activité clandestine de la Brigade nord-africaine pendant l'occupation allemande », s.d., pas de producteur.

⁷⁸¹ APPP 1027 W 20, Front National, Milice patriotique du 13ème, Service des renseignements, « La « Résistance » au au (sic) Service des Affaires nord Africaines 6 rue Lecomte PARIS 17ème », s.d. [automne 1944], p. 5.

arrêté et retenu pendant 3 jours puis libéré. En tout, Baillon affirme qu'il a permis à 3 000 soldats de rejoindre l'Afrique du Nord. Il est ensuite détaché aux affaires juives pendant 3 semaines, pendant lesquelles il affirme avoir fait partir un soldat juif originaire de Mascara en lui fournissant une fausse carte d'identité. Il retourne ensuite au SAINA et continue à établir des faux certificats de démobilisation, malgré l'organisation croissante des services allemands et la difficulté accrue à mener ces procédés à terme. La tâche étant plus ardue pour les Tunisiens et Marocains que pour les Algériens, il prend contact dans le courant de l'année 1941 avec l'Office de la Tunisie. Les hommes aidés par ce canal, notamment des Juifs, sont hébergés par des restaurateurs, les frères Ben Othman, dans leur local de la rue de la Huchette⁷⁸². Il prend également contact avec des personnes au sein de l'Office marocain et de l'OFALAC. Il est aidé dans cette entreprise par les inspecteurs Vion et Immoun, notamment en « accost[ant] et dirige[ant] [vers Baillon] ceux, qui, désespérés, erraient dans le service ou à ses abords »⁷⁸³. Parmi les personnes qui l'ont aidé, Baillon cite également Vebon, inspecteur du travail, Achour Mamar et Hafsi, commis au service des cartes d'identité.

Baillon apprend en novembre 1942 que la Gestapo enquête sur cette filière d'évasion dont elle a le soupçon depuis 1941. Les frères Ben Othman sont alors arrêtés, puis c'est le tour de Sommier, « inspecteur de la Main-d'Œuvre berbère » qui l'avait aidé à de nombreuses reprises. Baillon est arrêté peu après⁷⁸⁴, mais il a le temps de détruire les documents qui pourraient l'accabler. Il est relâché faute de preuve. Il continue néanmoins ses activités, mais sans faire participer ses collègues du SAINA, et en modifiant ses manières de faire. Il est notamment en contact avec des employés des mairies de Nanterre et Rueil Malmaison, ainsi qu'avec le directeur des Aciéries Thomie Grumback, qui embauche des évadés. Ayant des usines dans les Ardennes, Grumback dirige vers Baillon les évadés des *Kommandos* ardennais pour qu'il leur fournisse des papiers⁷⁸⁵. Il cite également une liste de commerçants ayant aidé dans ce réseau : Lehoussine Ben Fatmi, à Nanterre, arrêté par la Gestapo et interrogé sur Baillon et qui n'a pas parlé ; Tahar ben Mohames, à Courbevoie et à Asnières ; Ahmed Bennami, à Gennevilliers ; et Adel, gérant du foyer nord-africain de Gennevilliers. Baillon affirme qu'il a également organisé un réseau pour aider des réfractaires, des prisonniers et des juifs, de Nanterre à Rueil

⁷⁸² *Ibid.*, p. 7.

⁷⁸³ *Ibid.*, p. 8.

⁷⁸⁴ Emmanuel Blanchard indique sur le sujet le témoignage de Joseph Léonard, ancien chef de la section des RG et de la police administrative au SAINA, muté à la direction de la police générale en septembre 1940, sous-directeur en février 1945, *in* rapport de l'IPA Bech à la CE, 7 février 1945 APP K/B.

⁷⁸⁵ *Ibid.*, p. 9.

Malmaison et au sein même du SAINA (auquel ont participé notamment Giorgi, et Fondet, le directeur du service)⁷⁸⁶.

Emmanuel Blanchard rappelle l'importance de l'anti-communisme dans les responsabilités policières en générale sous l'occupation, et à la rue Lecomte notamment, même si cela ne devient pas le coeur de métier pour autant⁷⁸⁷. Alors que les références à une résistance active à l'occupation nazie avant l'invasion de la zone sud sont complètement absentes des documents produits par le SAA (entre mars 1941 et décembre 1942), les rapports en date de l'automne 1944 l'évoquent. Ainsi, dès 1941, Baillon est chargé de la « répression des mouvements gaullistes, communistes et terroristes dans les milieux nord-africains »⁷⁸⁸, avec Vion et Immoun, qui l'avaient déjà aidé au début de la guerre à cacher des militaires évadés. Il prétend que lui-même et ses deux collègues n'ont « arrêté aucun gaulliste, communiste, juif ou réfractaire »⁷⁸⁹. Lors d'arrestations de Maghrébins par la Brigade spéciale, Baillon et ses collaborateurs Vion et, à plus forte raison, Immoun, ont fait office d'interprètes. Huit détenus sur neuf ont à la suite de leurs interventions été relâchés. En octobre 1943, des FTP d'Asnières et de Gennevilliers ont été arrêtés. Vingt-sept « Européens » ont alors été fusillés, mais les quatre « Nord-Africains », interrogés par Baillon et ses collaborateurs ont été relâchés « malgré les charges qui a l'origine pesaient sur eux et la culpabilité indéniable de deux d'entre eux »⁷⁹⁰. L'un de ces quatre hommes, Arezki Feddi, a été maintenu en état d'arrestation et déporté, parce qu'il avait reconnu avoir hébergé l'un des FTP, « prisonnier évadé ». Cette histoire a éveillé les soupçons de la Brigade spéciale, et Baillon, Vion et Immoun n'ont plus été mis à contribution dans les affaires concernant des « Nord-Africains »⁷⁹¹. Du fait de renseignements qu'il avait obtenus sur la surveillance de la Gestapo, il a également pu prévenir un certain nombre de personnes de l'infiltration de leurs services (la MONA⁷⁹²) ou de leurs organisation (les Amitiés africaines). Baillon a en outre établi des notes confidentielles dès 1940 sur l'activité allemande auprès des Nord Africains de la capitale. Il signale à Simon (directeur des RG) le rôle de Yassine, revenu à Paris avec

⁷⁸⁶ *Ibid.*, p. 10.

⁷⁸⁷ Emmanuel Blanchard, *Encadrer des « citoyens diminués »*, *op. cit.*, p. 128.

⁷⁸⁸ *Ibid.*

⁷⁸⁹ *Ibid.*, p. 11.

⁷⁹⁰ *Ibid.*

⁷⁹¹ *Ibid.*, p. 12.

⁷⁹² Le rapport indique « le commandant Lamy de la MCNA », mais il s'agit selon toutes vraisemblances d'une faute de frappe. Il est bien question de la MONA.

le conseiller d'État Marjacob⁷⁹³, dans le but de contribuer à l'organisation d'un « service de propagande et d'espionnage »⁷⁹⁴.

En l'état des sources, il est impossible de corroborer les faits relatés. Emmanuel Blanchard, qui se fonde sur les dossiers d'épuration, établit que le rôle de Raymond Baillon semble au moins ambivalent dans sa relation avec certains groupements proches des autorités d'occupation. En effet, il est accusé à la Libération d'avoir facilité le recrutement de Maghrébins de la région parisienne pour Mohamed El Maadi⁷⁹⁵. Certains articles du journal *Er Rachid* prônaient la disparition du SAINA, et l'aide de Baillon à ce dernier auraient permis de tempérer ces revendications⁷⁹⁶. Comme l'indique Emmanuel Blanchard, cet « entrisme revendiqué » peut se comprendre comme une argumentation défensive face à des faits connus lors de l'épuration.

Cela étant dit, les dernières pages du long rapport sur les activités de Baillon sous l'occupation sont intrigantes. Certains éléments peuvent laisser penser qu'il était en effet un maillon d'un réseau plus large de « résistance administrative ». Baillon affirme ainsi avoir pris contact avec le capitaine Roger Maneville⁷⁹⁷, et obtenu des renseignements sur le Maroc. Surtout, il fait référence à un certain Vander, « attaché au bureau nord-africain de Marseille et qui appartenait au 2ème bureau »⁷⁹⁸. Baillon est donc en contact avec Wender, le chef du SAA basé à Marseille, qui a pour mission de surveiller les éventuels propagandistes pro-allemands qui feraient des allers-retours entre la France et l'Algérie. Baillon lui transmet des « notes sur l'activité des Nord-Africains pro-allemands et sur

⁷⁹³ Il s'agit selon toutes vraisemblances de Jacob Marr.

⁷⁹⁴ APPP 1027 W 20, « La « Résistance » au au (sic) Service des Affaires nord Africaines 6 rue Lecomte PARIS 17ème », *op. cit.*, p. 13.

⁷⁹⁵ Il sera largement question de Mohamed El Maadi dans le chapitre 8 sur les liens entre collaborationnisme et certains groupes politiques algériens. Le journal *Er Rachid*, violemment antisémite et anglophobe, était l'organe du Comité nord-africain, le groupe constitué par El Maadi et ses proches.

⁷⁹⁶ Emmanuel Blanchard, *Encadrer des citoyens diminués*, *op. cit.*, p. 128.

⁷⁹⁷ Roger Maneville est officier des affaires indigènes au Maroc durant les années 1930 et contrôleur des affaires indigènes à partir d'août 1940. Il est envoyé en France pour suivre les contingents de travailleurs marocains recrutés et rédige plusieurs rapports sur la question. Son dossier militaire fait état de sa résistance précoce aux autorités d'occupation, et indique des faits qui correspondent dans l'ensemble au témoignage de Baillon : il aurait aidé à l'évasion de prisonniers de guerre et de travailleurs nord-africains vers la zone sud puis l'Afrique du Nord. Au-delà de ces activités, qui marquent un refus de suivre les règles édictées par la puissance occupante, il est coincé en métropole par le débarquement allié en Afrique du Nord. Il s'engage au moins à partir de 1942, dans des activités de résistance, en donnant à des contacts alliés des informations sur des installations de l'organisation Todt (croquis qu'il a pu faire en visitant les travailleurs nord-africains sur les chantiers). Il est arrêté par la Gestapo en décembre 1942, s'évade, puis est rattrapé en 1943, s'évade encore puis rejoint le maquis de Vendée. Il fuit ensuite à Barcelone. Sur Roger Maneville, voir la thèse d'Hugo Mulonnière, *op. cit.* Je le remercie de m'avoir indiqué le dossier de carrière de Roger Maneville (SHD GR2000Z202268).

⁷⁹⁸ APPP 1027 W 20, « La « Résistance » au au (sic) Service des Affaires nord Africaines 6 rue Lecomte PARIS 17ème », *op. cit.*, p. 13.

leur déplacement ». On comprend mieux la masse documentaire produite sur les activités politiques ainsi que sur la vie quotidienne de la communauté maghrébine de Paris, alors même que Wender lui-même reconnaît ne pas y être et ne pas pouvoir donner de jugement personnel sur les individus surveillés, seulement relayer des informations. Ces informations viennent donc peut-être de Baillon. Baillon dit avoir prévenu Wender de la création d'un service d'espionnage allemand, et d'une partie du code qui devait être utilisé pour la mise en fonctionnement de postes émetteurs de radio, mais la personne qui transmettait ces codes a été arrêtée et son mari abattu. Grâce à Baillon, on apprend ce qu'il est advenu de Wender : il a été arrêté à son tour, avec « 75 officiers du 2ème bureau et interné en Allemagne »⁷⁹⁹.

Marcel Chalon, inspecteur de la brigade nord-africaine, prétend, lui, avoir participé à l'organisation de convois vers la zone libre pour faire passer des militaires maghrébins évadés des camps de prisonniers dès 1940⁸⁰⁰ et leur avoir procuré de fausses cartes d'identité. Il dit également avoir fait 2 à 3 000 lettres par le biais des gendarmes de Marseille qui venaient à Châlons-sur-Saône récupérer les convois pour les amener vers le sud. Il affirme avoir toujours minimisé autant que possible les affaires pour lesquelles il a été mis à contribution par la Feldgendarmerie, et avoir toujours fait en sorte de laisser s'échapper les personnes qu'il devait arrêter lorsqu'il le pouvait⁸⁰¹, ou même d'avoir « laisser aux Nord-africains recherchés par les Allemands des convocations suffisamment explicites pour leur permettre de prendre la fuite au lieu de se présenter [au SAINA] »⁸⁰². Son témoignage est émaillé de détails anecdotiques. Impossible de savoir s'il s'agit là de faits ayant réellement eu lieu ou d'une manœuvre rhétorique pour convaincre de la véracité de son récit. Cela dit, concernant Chalon, le deuxième rapport donne une version très différente.

Abdelkader Stambouli, secrétaire-interprète de la brigade nord-africaine, affirme lui aussi « n'avoir poursuivi qu'un but, [celui de] faire obtenir toutes les facilités nécessaires à quiconque cherchait à se soustraire à l'ennemi »⁸⁰³, notamment en utilisant les cartes d'identité de morts, qui lui auraient été confiées par leur famille, mais également

⁷⁹⁹ *Ibid.*

⁸⁰⁰ *Ibid.*, p. 15. Il affirme également que son propre frère s'est évadé de cette manière. Il vit à Alger à l'époque où la déposition est faite.

⁸⁰¹ *Ibid.*, p. 16.

⁸⁰² *Ibid.*, p. 17.

⁸⁰³ *Ibid.*, p. 18.

en forgeant de faux livrets militaires⁸⁰⁴. Stambouli estime à une trentaine le nombre de militaires ayant pu s'échapper de la sorte, ce qui est très loin des 3 000 dont parle Baillon. Il précise en outre que la production de ces faux documents était une manière de faire en sorte que le plus d'hommes possibles « échapp[ent] à l'emprise ou aux sollicitations d'EL MAADI [...] qui choisissait ses recrues parmi ceux des évadés que la mauvaise fortune n'a pas mis entre de bonnes mains »⁸⁰⁵. Selon lui, El Maadi aurait mis en place une sorte de trafic de fausses cartes d'identité pour les adhérents du Comité nord-africain. Stambouli en aurait averti l'administration. La déposition de Stambouli regorge de témoignages de patriotisme et d'humanisme. Il aurait par exemple cherché à sauver un enfant juif interné à Drancy en inventant que cet enfant était né d'une relation adultérine avec un musulman et promettant de corroborer cette histoire s'il devait être mis à contribution car « c'est le moins qu'un homme de cœur digne de son nom eut pu faire à sa place »⁸⁰⁶. De la suite de l'histoire de cet enfant, on ne sait rien... En outre, son bureau aurait été « une espèce de parloir où des gens qui ne le connaissaient pas, venaient pour chercher réconfort et appui auprès de lui »⁸⁰⁷.

Sebti, principal adjoint de la brigade nord-africaine, a assuré la surveillance du centre d'hébergement de la rue Bessières de novembre 1940 à octobre 1942. Son témoignage confirme qu'à l'été 1940, lors du rapatriement, le SAINA a fait passer des prisonniers évadés dans les convois de travailleurs ainsi que du courrier, et assuré la fabrication de faux papiers par le service⁸⁰⁸. Il a d'ailleurs été arrêté et a fait 75 jours de prison⁸⁰⁹. En 1944, il a contribué à faire relaxer des Maghrébins en infraction avec la loi sur le travail, notamment « les camelots du 3ème arrondissement »⁸¹⁰. Il déclare également avoir essayé de prévenir le départ en Allemagne ou l'adhésion à la milice de certains de ses « compatriotes ».

⁸⁰⁴ *Ibid.*, p. 19.

⁸⁰⁵ *Ibid.*, p. 18. Son complice « lavait » les livrets des militaires « morts au Champ d'Honneur » « grâce à un certain produit », y apposant par la suite la « mention « Réformé » revêtue d'un cachet spécial acheté à cet effet ».

⁸⁰⁶ *Ibid.*, p. 20.

⁸⁰⁷ *Ibid.*, p. 21.

⁸⁰⁸ *Ibid.*, p. 22.

⁸⁰⁹ Du 10 octobre au 23 décembre 1941. *Ibid.*, p. 23. Une note du SAA confirme ce fait rapporté: AD 13 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°869, „Renseignement. Représailles allemandes contre la police nord-africains“, Marseille, 8 décembre 1941. Il aurait été arrêté pour „avoir agi contre les propagandistes à la solde de l'Allemagne“.

⁸¹⁰ *Ibid.*

Montgaillard, inspecteur, prétend avoir dès le début de la guerre réuni des armes car il fut « parmi ceux qui n'acceptèrent pas la défaite et qui eurent foi dans le triomphe final de la cause française. », armes qui « servirent pendant les journées glorieuses »⁸¹¹. Il confirme en outre ce que disent les autres sur les rapatriements de soldats évadés. Il prétend également avoir toujours « évité avec le plus grand soin d'exécuter les ordres qui pouvaient amener aux Allemands des délinquants »⁸¹². Belmadi, inspecteur, confirme également les convois de prisonniers évadés et la protection des réfractaires du travail. Belmadi donne un peu moins d'une vingtaine de noms et relate, sobrement, deux affaires dans lesquelles des individus étaient recherchés, l'un pour « violence sur un soldat allemand », l'autre pour une « agression dans une mairie », à la suite de quoi des tracts « de la Résistance » avait été trouvés, et détruits. Les hommes en question n'ont pas été inquiétés⁸¹³. Lui-même et sa femme ont été arrêtés en février 1943 par la Gestapo et détenus pendant plusieurs jours mais finalement relâchés⁸¹⁴.

M. Giorgi, Mme Beaumont, Mme Santini confirment encore une fois l'utilisation des convois de rapatriement des « Nord-Africains » en 1940 pour faire échapper des militaires. Ils ajoutent que « de nombreux Juifs et leurs familles purent [ainsi] quitter la zone occupée »⁸¹⁵. Un lot de vieilles cartes d'identité a été utilisé pour en forger de nouvelles, en remplaçant simplement la photographie⁸¹⁶. Giorgi, Beaumont et Santini relatent en outre qu'après le débarquement⁸¹⁷, alors que « les Nord-Africains des zones exposées refluaient sur Paris »⁸¹⁸, les autorités d'occupation demandent au SAINA de leur trouver 200 travailleurs pour la réfection d'un aérodrome à Evreux. Selon les dépositaires, grâce à leur action, « aucun travailleur ne se présenta »⁸¹⁹. Des Allemands viennent au SAINA et voient au moins une centaine de personnes qui auraient pu faire partie du convoi demandé. S'en suit la description d'une scène rocambolesque, où les Allemands empêchent de sortir du service et forcent violemment les hommes se trouvant aux alentours à y entrer. On peut noter la manière dont l'histoire est relatée, dans laquelle les Allemands « furieux et dépités » sont « joués », par « l'équipe résistante » du SAINA. Il

⁸¹¹ *Ibid.*, p. 24.

⁸¹² *Ibid.*, p. 25.

⁸¹³ *Ibid.*, p. 27.

⁸¹⁴ *Ibid.*, p. 28.

⁸¹⁵ *Ibid.*, p. 31.

⁸¹⁶ *Ibid.*, p. 32.

⁸¹⁷ Ce n'est pas précisé, mais nous supposons qu'il s'agit de celui de Normandie, 6 juin 1944.

⁸¹⁸ *Ibid.*, p. 34.

⁸¹⁹ *Ibid.*

est assez peu probable que, sur le coup, les personnes concernées par cet événement aient envisagé les faits, et leurs possibles conséquences, avec cette pointe de sarcasme triomphant. Rien ne permet pour autant d'invalider les faits – rien, non plus, ne vient les corroborer.

Le second rapport, à charge, cherche à convaincre que les faits de collaboration au sein du SAINA furent monnaie courante. Chalon, Montgayard (Montgaillard dans le premier rapport) et Ganuza principalement, également, dans une moindre mesure, Boyaud et Vion. Ainsi, Miloud Ben Driss Ben Mohamed, marocain, qui s'était évadé de l'hôpital de Charleville où il était interné a été arrêté le 7 janvier 1943 par le SAINA et livré à la Feldgendarmerie⁸²⁰. C'est Ait Khelifa qui l'y a conduit. C'est également le cas de Siddik Siddiki, qui déclare lui aussi avoir été donné aux autorités d'occupation, comme prisonnier évadé. Il déclare également qu'alors qu'il était venu se faire faire une carte d'identité, un employé l'avait menacé de le livrer aux autorités d'occupation.⁸²¹ Brahame Serfati déclare quant à lui qu'il a été arrêté par les Services de la rue Lecomte en 1942 et livré aux AO, puis emprisonné pendant deux ans. Après la libération, il passe rue Lecomte pour reconnaître l'employé qui l'a dénoncé en la personne de M. Georgi (sic). M. Chalon intervient alors en faveur de Georgi et Serfati, « épuisé », renonce à déposer plainte⁸²².

Toutes les dépositions affirment au moins un fait : le SAINA de Paris a cherché à faire passer des évadés et des réfractaires dans les convois pour le Maghreb pendant le rapatriement de 1940. Ces convois furent de plus en plus surveillés par les Allemands, qui ont vraisemblablement eu vent de cette pratique. Giorgi et Santini font ainsi la liste des freins à ces convois par les autorités d'occupation en novembre 1940 :

- « 1°- Nombre de place dans les convois limitées à 200.
- 2°- Exclusion des juifs et de leurs familles.
- 3°- Surveillance stricte et sous la responsabilité des employés des situations militaires des rapatriés.
- 4°- Ordre d'exiger des demandeurs un certificat d'indigence et enquête dans les cas douteux.

⁸²⁰ APPP 1027 W 20, Garde patriotique du XIIIème, service de renseignement, « Prisonnier évadé et livré à la Feldgendarmerie allemande par le service nord-africain (sic) de la rue Lecomte », s.d. [automne 1944].

⁸²¹ APPP 1027 W 20, Garde patriotique du XIIIème, service de renseignement, « Siddiki Siddik, ancien prisonnier de guerre demeurant 4, rue Stephenson à Paris », s.d. [automne 1944].

⁸²² APPP 1027 W 20, Garde civile république du XIIIème, 120, rue du Chateau des rentiers, « concernant Monsieur Serfati Brahame, 113, rue Raspail à Bois-Colombes », Paris, 27 octobre 1944.

5° - Surveillance particulière du transport de correspondance à destination de la zone libre.

De plus, la liste des partants devait être communiquée par avance à un service allemand de l'hôtel Majestic. »⁸²³

Récurrent également : il y eut plusieurs descentes des autorités d'occupation rue Lecomte, parfois même de la Gestapo, et certains employés du SAINA ont été détenus et interrogés pendant plusieurs jours, à plusieurs reprises.

Impossible, en l'absence de sources qui auraient permis de recouper les informations, d'établir par le menu la véracité de chaque acte reporté dans ces documents. En outre, il est inutile de chercher à établir si le service a dans l'ensemble collaboré ou résisté. Il semble crédible qu'un petit nombre d'individus, Baillon en premier lieu, ont, en tout cas, cherché à surveiller les faits et gestes des mouvements considérés comme collaborationnistes ou des individus proches de représentants des autorités d'occupation, et qu'il ait eu des relations avec le commandant Wender à Marseille et Roger Maneville à Rabat jusqu'au débarquement en Afrique du Nord. Il est probable que quelques individus aient trouvé des moyens pour aider un nombre indéfini, mais non négligeable, de prisonniers évadés ou de travailleurs en rupture de contrat à se cacher un temps ou à obtenir des bons d'alimentation, un lit pour une ou deux nuits, ou des effets matériels. Vraisemblablement, certains employés du SAINA de Paris ont, à quelques reprises, permis à des Juifs de dissimuler leur identité et de se faire passer pour musulmans. A l'inverse, d'autres employés ont dénoncé des évadés, des résistants ou des Juifs. Sur la trentaine de membres du service pendant l'occupation, une dizaine est citée dans ces rapports. Sur le comportement de ceux restants, il faut se rapporter aux dossiers d'épuration⁸²⁴.

Lors du déclenchement de la grève de la préfecture de police le 15 août 1944, le directeur du SAINA laisse le choix au personnel d'y prendre part ou pas. Le vendredi 18 août, c'est finalement Marcel Chalon qui est désigné responsable de la résistance au sein du SAINA. Or, les déclarations contradictoires, certaines franchement accusatrices sont étayées par la production de témoignages, réunis en octobre 1944. Une seule arrestation est faite au sein du service, celle de M. Zitouni. En novembre 1944, le Préfet de Police

⁸²³ APPP 1027 W 20, « Note sur l'activité clandestine de certains fonctionnaires du Service des Affaires Nord-Africaines, sous l'occupation allemande – (M. GIORGI, et Mmes BEAUMONT ET SANTINI). », p. 31. La dernière phrase est soulignée dans la source.

⁸²⁴ Voir Emmanuel Blanchard, *Encadrer des citoyens diminués*, *op.cit*, pp. 127 et suivantes.

écrit au président du Comité parisien de Libération (CPL) suite à une pétition contre le SAINA. Le ton est respectueux mais clair : « mais ce serait aller à l'encontre du but recherché que de méconnaître les services considérables qu[e le SAINA] a rendus et rend chaque jour »⁸²⁵. Comme le rappelle Emmanuel Blanchard, « ce mélange entre action sociale et surveillance policière faisait que, pour la préfecture de police, la sauvegarde du SAINA, remis en cause à la Libération, était primordiale bien au-delà de la seule police des Algériens »⁸²⁶.

2. La mosquée de Paris

2.1. *La mosquée de Paris : un lieu de mémoire nord-africain en métropole*

La mosquée de Paris et ses activités pendant l'occupation allemande sont un sujet mieux connu des historiens, mais également, quoique dans une mesure plus limitée, du grand public. À plusieurs reprises dans les dernières décennies, des personnes se sont faites les avocats de la mosquée et de son recteur, Si Kaddour Ben Ghabrit, mis en cause par ailleurs pour des faits de collusion, si ce n'est de collaboration, avec les autorités d'occupation. En 1991, Derri Berkani⁸²⁷ réalise un documentaire, *Une résistance oubliée*, faisant le lien entre la mosquée et un groupe de FTP kabyle, lien soutenu encore une fois en 2004 par la production d'une note, non datée, en kabyle⁸²⁸. Dans les années 2000 et 2010, pris dans le contexte international du terrorisme islamique puis de la guerre en Syrie, et alors que des discussions publiques, parfois violentes, s'emparent de la question des liens entre les musulmans et les juifs en France – et dans d'autres pays d'Europe – le documentaire de 1991 est diffusé dans les écoles et les collèges, dans l'idée d'apaiser d'éventuelles tensions. En 2005, une association de femmes juives et musulmanes lance un appel à témoin sur la mosquée pendant la guerre. En 2009, une bande dessinée prend pour sujet le sauvetage des enfants juifs par la mosquée. En 2011, c'est un film de fiction

⁸²⁵ APPP 1027 W 20, Préfecture de Police, Cabinet du Préfet, « La Préfet de Police à Monsieur le Président du Comité parisien de libération », Paris, novembre 1944 (le jour n'est pas indiqué).

⁸²⁶ *Ibid.*, p. 118.

⁸²⁷ Le réalisateur est lui-même fils de résistants et a été caché, enfants, avec d'autres enfants juifs.

⁸²⁸ « Comme nos enfants. Hier à l'aube, les juifs de Paris ont été arrêtés, les vieillards, les femmes comme les enfants, en exil comme nous, ouvriers comme nous, ce sont nos frères et leurs enfants sont nos enfants. Si quelqu'un d'entre vous rencontre un de ces enfants, il doit lui donner asile et protection, le temps que le malheur passe. Enfants de Kabylie, ton coeur est grand ! », reproduite par Ethan Katz, « La Mosquée de Paris a-t-elle sauvé des Juifs ? Une énigme, sa mémoire, son histoire », in : *Diaspora*, n° 21, « Jardins », 2013, pp. 128-155.

qui relate l'histoire de Salim Halimi, chanteur bien connu, juif, qui fut caché dans la mosquée.

À la suite de cela, des historiens ont cherché à démêler les faits des interprétations qui découlaient d'un souhait militant, celui de montrer qu'il y avait de la place pour des acteurs musulmans dans les Justes parmi les nations. Ethan Katz a produit une analyse extrêmement fine et circonstanciée à la fois des problématiques de mémoire publique et intime, de contexte social dans une perspective situationnelle et de la possibilité de l'inscription des dynamiques politiques à l'œuvre en contexte⁸²⁹ : celui de l'occupation pour ce qui concerne l'histoire, celui des années 1990-2010 pour ce qui concerne la mémoire. Naomi Davidson de son côté propose dans un chapitre de l'ouvrage tiré de sa thèse une lecture du rôle de la mosquée dans la constitution en tension de ce qu'elle nomme « islam de France » et « islam français » sous l'occupation, sans pour autant séparer l'analyse de cette période d'une interprétation sur un temps plus long⁸³⁰. Cette volonté d'inscrire Vichy dans une continuité, plutôt qu'en rupture avec la Troisième puis la Quatrième République, crée des effets de connaissance intéressants, mais comporte également le risque de passer à côté de la spécificité du régime dans l'articulation des particularismes vus comme ethniques ou religieux à l'empire comme un ensemble. Pour saisir la spécificité des enjeux de la période d'occupation, il est, néanmoins, nécessaire de réinscrire l'histoire de cette institution dans un temps politique et social un peu plus long.

2.2. *Islam de France et Islam français ? La religion musulmane sous Vichy*

La construction d'une mosquée à Paris est un souhait depuis la fin du XIX^{ème} siècle, par le Comité de l'Afrique française, et de nouveau pendant la guerre par des indigénophiles et des dignitaires musulmans. Pendant la Première Guerre mondiale, le Quai d'Orsay propose la construction d'une mosquée à l'hôpital militaire de Nogent-sur-Marne, arguant du fait que les Allemands auraient construit des mosquées dans les camps des prisonniers de guerre⁸³¹. La construction de la mosquée, à côté du Jardin des plantes,

⁸²⁹ Ethan Katz, « La Mosquée de Paris a-t-elle sauvé des juifs ? », *op. cit.*

⁸³⁰ Naomi Davidson, *Only Muslims*, *op.cit.*, chapitre 4, « *Islam français*, Islam in France: Forms of Islam in Paris and the Provinces », pp. 86-132.

⁸³¹ Créée en 1911, la Commission interministérielle des Affaires musulmanes (CIAM) se prononce en faveur du projet le 2 décembre 1915, pour une mosquée en bois, avec installations sanitaires et salle mortuaire et pour un coût estimé à 8 000 francs. Difficile cela dit de déterminer qui doit en payer les coûts. Le MAE veut bien contribuer à hauteur de la moitié, dans l'idée que le Ministère de la guerre

à travers la Société des Habous, créée en 1917 à Alger, sous la houlette de Si Kaddour Ben Ghabrit, a pour but notamment de minorer l'implication de l'État dans ce projet et de lui donner une apparence proprement religieuse, plutôt qu'impériale⁸³².

La mosquée est construite en 1926. À côté d'elle est créé l'institut musulman, supposé être un édifice tout à fait laïque, à vocation intellectuelle. Edouard Herriot, président du Conseil, estime qu'il n'y a pas de contradiction avec la loi de 1905 à financer l'institut musulman, et qu'il s'agit là même d'une manière bien plus « moderne » d'étudier les questions relatives aux populations musulmanes de l'empire que de laisser la construction de ce savoir à des fonctionnaires, qui seraient de toute façon moins sachant. Herriot appuie également sur le fait que, les catholiques, les protestants et les juifs ayant leurs édifices religieux, il est tout à fait légitime que les musulmans en aient un également⁸³³. Mais la plupart des débats autour de la mosquée ne concernent pas tant l'application de la loi de 1905, que la manière d'administrer l'islam au sein de l'empire et en métropole. Lyautey considère qu'il est bon de construire une mosquée pour célébrer le sacrifice des soldats musulmans morts pendant la guerre. Il pense néanmoins que cette mosquée sera plus honorifique que pratique, car, construite par des mains françaises, elle sera peu fréquentée et ne sera pas considérée comme réellement musulmane. Autre argument en faveur de la construction de la mosquée : son aspect public rendrait sa surveillance aisée. Mais en revanche, Lyautey voit dans l'Institut musulman un danger, car l'enseignement qui y serait dispensé par des élites musulmanes échapperait, au moins en partie, au contrôle de l'État et pourrait être subversif⁸³⁴. Au demeurant, dans le contexte de cette intrication entre religion et politique, la mosquée de Paris a été mal reçue par certains du fait de son caractère culturel, voire festif, plus qu'uniquement religieux. Dès sa construction, son aspect politique est dénoncé.

paierait le reste. Celui-ci s'y refuse. Discussion autour d'un possible financement partiel par les protectorats, avec l'argument contre que cela saperait le but premier : à savoir montrer la sollicitude de la France envers ses sujets musulmans. En outre, la dérogation à la très récente loi de 1905 constitue un problème ici, pas tant en soi, que dans la forme que prendrait le financement : il faudrait trouver un moyen de financer la mosquée sans que la lettre de la loi semble brisée. Autres arguments contre : que pour que les buts politiques soient atteints, il faudrait un édifice plus ambitieux que celui d'une mosquée en bois à 8 000 francs, que les musulmans ne verront pas comme un réel lieu sacré une mosquée payée par des Français.

⁸³² Naomi Davidson, *op. cit.*, p. 39-40. Sur le sujet, voir : Michel Renard, « Gratitude, contrôle, accompagnement : le traitement du religieux islamique en métropole (1914-1950) », Bulletin de l'IHTP, n° 83, juin 2004.

⁸³³ Naomi Davidson, *op. cit.*, p. 43.

⁸³⁴ Naomi Davidson, *op. cit.*, p. 47.

Comprendre la spécificité de la « politique musulmane » de Vichy implique de replacer la Révolution nationale comme idéologie et l'État français comme régime dans l'histoire plus longue de la déchristianisation de la société française. A l'été 1940 est lancée une « offensive anti-laïque », qui passe par l'« exclusion [...] [d]es défenseurs de l'école laïque et républicaine présentés comme des « minorités » occultes à l'origine d'un « complot » contre une France majoritairement catholique : militants syndicats et politiques, francs-maçons, juifs... »⁸³⁵. Cette politique de mise en avant du religieux qui favorise le catholicisme doit se comprendre dans le temps plus long de la déchristianisation de la société à partir de la Révolution française. Au sommet de l'Église catholique et dans le gouvernement agissent des hommes pour qui les lois de 1905 relevaient de la destruction de l'identité propre de la France et qui les avaient vécues avec douleur. Au-delà du seul gouvernement, les années 1930 et en particulier les journées de 1934 comptent également comme un jalon dans la structuration d'un milieu d'extrême-droite protéiforme, royalisme et fascisme confondu, mais dont l'attachement au catholicisme constitue un point commun de taille. 1940 est ainsi un moment où se rejoue, dans un contexte différent, une bataille qui a plus d'un demi-siècle.

Ceci dit, l'interprétation de Naomi Davidson de la centralité de la religion musulmane dans l'administration des Maghrébins en France sous Vichy comme étant en totale continuité avec la période de la Troisième République est un peu faible. Les tendances qui seront majoritaires sous Vichy préexistent au régime, mais il y a bien une mise en place obstinée d'une administration du particularisme dans le cadre de la Révolution nationale, comme le montre Eric Jennings. Dès 1940, de nombreux textes juridiques encadrent les nouveaux rapports souhaités entre l'État et les religions, touchant les catégories de la population suspectées d'être des adversaires de la « civilisation chrétienne »⁸³⁶. Trois décrets-lois en juillet-août 1940 restreignent la laïcité : la loi du 17 juillet autorise des sanctions contre les fonctionnaires présentés comme des opposants politiques (militants syndicalistes, pacifistes et politiques)⁸³⁷, au moment même où commencent les révisions des naturalisations et la « francisation » de l'administration ; puis la loi du 13 août 1940 ordonne la dissolution de la Grande loge de France et des sociétés secrètes⁸³⁸ ; et enfin la loi du 27 août 1940 abolit la répression de l'incitation à l'antisémitisme. Ce mouvement continue à l'automne avec le décret-loi du 18 septembre

⁸³⁵ Claude Singer, « 1940-1944 : La laïcité en question sous le régime de Vichy », *op. cit.*, pp. 46-47.

⁸³⁶ *Ibid.*, p. 46.

⁸³⁷ *Ibid.*, p. 47. À cette occasion 2 500 sanctions seront prononcées dans l'enseignement.

⁸³⁸ *Ibid.* Cette loi concerne 14 000 fonctionnaires et amènera au renvoi en 1941 de 1 328 instituteurs.

sur la « suppression des écoles normales primaires présentées comme des « séminaires laïques » pour les instituteurs (fantassins de la laïcité) et donc comme un « foyer d'opposition au nouveau régime » ; et celui du 15 octobre sur la suppression d'autres organisations considérées comme subversives, comme la ligue de l'Enseignement⁸³⁹. Au même moment est adopté le statut des Juifs du 3 octobre 1940 qui leur interdit la fonction publique⁸⁴⁰.

Pendant le conflit de 1939-1940, le ministère de la guerre est opposé à la constitution d'un clergé musulman pour les soldats, considérant que les imams de la mosquée de Paris devraient suffire. Il est en outre argué que la religion musulmane elle-même se prêterait mal à ce genre d'administration, sans compter que constituer un corps d'imams marocains ou tunisiens risquerait de poser des problèmes avec les protectorats. Finalement, le 14 mai 1940, un « Service d'assistance religieuse pour les militaires musulmans » est créé par décret, et quinze imams sont recrutés en Algérie, Maroc et Tunisie. Ces imams n'ont cependant pas de contrat avec l'armée ni de grade dans l'armée. Leur rôle se limite à de l'assistance religieuse, notamment pour les hôpitaux et les enterrements⁸⁴¹.

2.3. La mosquée sous l'occupation

Pendant les années de l'occupation, les fêtes religieuses musulmanes sont célébrées à la mosquée. L'Aïd el Kébir, le 29 décembre 1941, est préparé en amont par Ben Ghabrit, le SAINA et la préfecture de police, le ministère du Ravitaillement et le Secours National⁸⁴². Il s'agit d'organiser la tenue d'un grand couscous et la distribution de cartes de rationnement. En 1942, la célébration de l'Aïd el Kébir se déroule à huis clos⁸⁴³. Pour l'Aïd es Seghir 1943, 1 100 personnes se réunissent à la mosquée. Un repas y est servi pour ceux qui n'auraient pas les moyens d'organiser le leur, et bien sûr pour les personnes isolées, coupées, qui plus est, de leur famille depuis la rupture des communications⁸⁴⁴.

⁸³⁹ *Ibid*, p. 47.

⁸⁴⁰ *Ibid*. 3 500 fonctionnaires seront révoqués en 1940-1941, dont 1 150 enseignants.

⁸⁴¹ Naomi Davidson, *op. cit.*, p. 91.

⁸⁴² *Ibid*, p. 96.

⁸⁴³ Naomi Davidson relate ces faits pour l'Aïd es Seghir 1942. Pourtant la référence donner en note de bas de page indique qu'il s'agit de l'Aïd el Kébir 1942, qui a eu lieu de 19 décembre. On comprend mieux la référence aux « circonstances particulières » : c'est à peine plus d'un mois après le débarquement, les « réfugiés » nord-africains, comme l'administration commence à les désigner, sont coupés de leur famille.

⁸⁴⁴ *Ibid*, p. 98.

Qu'en est-il effectivement des agissements du personnel de la mosquée pendant la guerre ? Ben Ghabrit est, comme le rappelle Ethan Katz, un homme cosmopolite⁸⁴⁵. Il côtoie la troupe El Moutribia de Mahieddine Bachetarzi⁸⁴⁶ qui – avant la guerre – regroupe en son sein des musiciens aussi bien musulmans que juifs ; est un ami de longue date de Maurice Mantout, l'un des architectes de la mosquée et de l'hôpital de Bobigny, et qui est juif. Pendant la guerre elle-même, et après celle-ci lorsqu'il cherchera à se défendre, Ben Ghabrit ne cessera de répéter qu'il est chef de culte, et que ce n'est qu'à ce titre qu'il agit : pour protéger et défendre la cause des musulmans en métropole – occupation ou pas. Le comportement de Ben Ghabrit ne peut se comprendre qu'en tenant compte au moins de ces faits-là : que Ben Ghabrit était un homme qui connaissait le monde, mais que dans le même temps il envisageait son rôle comme étant avant tout celui de premier musulman de France – en lien avec les autorités de Vichy, et bien sûr avec les autorités allemandes. La peinture qu'en fait Ethan Katz, toute en nuances, sans oublier les traits les plus sombres, est convaincante : celle d'un homme intelligent pris dans une configuration complexe, « à la fois agent de résistance, de collaboration et d'accommodation », selon les moments et les configurations⁸⁴⁷. Dès le début de la guerre, les autorités allemandes soupçonnent la mosquée de cacher des juifs ou de leur fournir de faux papiers, mais sans qu'aucune réelle conséquence n'en découle. Par ailleurs, un soupçon ne vaut pas fait : si les sources attestent de la méfiance des nazis, elles ne prouvent en rien que cette méfiance ait été justifiée. Lorsque l'hôpital franco-musulman de Bobigny, réquisitionné pendant les premiers mois de l'occupation, redevient, en mars 1941, un lieu de soin pour les musulmans de Paris, les relations entre la mosquée de Paris et les Allemands apparaissent comme chaleureuses, si l'on en croit nombre de photographies et d'articles de presse⁸⁴⁸.

Au printemps 1941, alors qu'il est en voyage en Algérie, Si Kaddour Ben Ghabrit s'entretient à bord d'un train qui l'emmène d'Oran à Alger avec un officier du CIE de Constantine⁸⁴⁹. La conversation tourne autour des liens entre le recteur de la mosquée et les autorités d'occupation. Le ton de la note rédigée par l'officier du CIE est

⁸⁴⁵ Ethan Katz, « La mosquée de Paris a-t-elle sauvée des juifs ? », *op. cit.*, p. 141.

⁸⁴⁶ *Ibid.* ; sur Mahieddine Bachetarzi, voir : Joshua Cole, « À chacun son public. Politique et culture dans l'Algérie des années 1930 », in : *Sociétés & Représentations*, n°38, 2014/2 N° 38, pp. 21-51

⁸⁴⁷ Ethan Katz, « La Mosquée de Paris a-t-elle sauvé des Juifs ? », *op. cit.*, p. 141.

⁸⁴⁸ *Ibid.*, p. 145.

⁸⁴⁹ AD 13, 76 W 205, Centre d'Information et d'Études de Constantine, n° 271, 23 avril 1941. Concernant son arrestation, cf. Ethan Katz, *op.cit.*, p. 145 : Katz estime que SKBG a bien été arrêté en janvier 1941, puis a nié, mais n'avance pas la raison pour laquelle il pense le télégramme du MAE plus crédible que la déclaration de SKGB.

incroyablement conciliant, à croire qu'il n'existe aucun grief à l'égard des autorités d'occupation. Ben Ghabrit dément avoir été arrêté par les Allemands, se félicite que l'hôpital de Bobigny ait été rendu à sa fonction première et affirme également que, sans qu'il puisse y avoir recours à une autorisation formelle, les autorités d'occupation laisseront faire l'abattage rituel du bétail. Il est « surtout soucieux de défendre les intérêts religieux et culturels des Musulmans à Paris », en somme. Mis à part le Prince Ratibor, il déclare ne fréquenter aucun Allemand. La note précise que cela ne fait que confirmer un rapport précédent du CIE d'Oran. Aucun enthousiasme ici, ni aucune amertume. Juste l'expression simple – maîtrisée, semble-t-il – d'un serviteur qui a fait sa tâche et qui ne compte pas en être détourné, ce qui au demeurant, dans le contexte de l'occupation, relève presque de l'impossible.

Dans le courant de l'année 1941, Ben Ghabrit s'oppose à plusieurs reprises à des demandes émanant des Allemands, qu'il s'agisse de rendre publiques par voie de presse, leurs visites à la mosquée, ou la venue à la mosquée de Paris d'Amin El Husseini, le muphti de Jérusalem. Lors de la visite d'invités algériens du PPF à Paris en mars 1942⁸⁵⁰, Ben Ghabrit les reçoit à la mosquée – ce qui dans le contexte, ne peut étonner. L'entourage d'El Maadi, quant à lui, tient des propos très hostiles à l'encontre de la mosquée. Outre qu'on peut interpréter cette hostilité comme la marque d'un désaccord envers la relative distance avec laquelle Ben Ghabrit traite les autorités d'occupation, comme le propose Ethan Katz, il faut aussi lire cette froideur comme une tension : certes le recteur est la personnalité musulmane la plus haut placée en métropole, ce qui compte encore plus après le débarquement en Afrique du Nord, mais la mosquée en tant que telle est le symbole par excellence de l'islam français estampillé « Troisième République », de la collusion de l'élite musulmane avec le gratin parisien favorable aux réformes proposées avant-guerre – et jamais votées – le symbole en somme de l'assimilationnisme impérialiste, bref, l'ennemi juré des collaborationnistes, musulmans ou pas. Dernière facette du personnage pendant la guerre : à quatre reprises, il est prouvé que Ben Ghabrit a été sollicité par le Commissariat Général aux Questions Juives entre l'automne 1943 et l'été 1944⁸⁵¹.

Au-delà du questionnement entourant l'attitude de Ben Ghabrit face aux autorités allemandes, la mosquée reste pendant les années d'occupation un lieu et un symbole de pouvoir. La politique des égards envers les musulmans passe donc également par la

⁸⁵⁰ Il s'agit notamment de Mustapha Bendjamaa et du cheikh Zouani. Il sera question de cette visite dans le chapitre suivant.

⁸⁵¹ Ethan Katz, « La Mosquée de Paris a-t-elle sauvé des Juifs ? », *op. cit.*, p. 149.

mosquée. À ce titre, en effet, la fonction du lieu change peu dans le passage de la Troisième République à l'État français. Au fond elle reste le lieu d'une élite musulmane liée à l'État, seulement celle-ci n'est plus tout à fait la même sous Vichy.

3. L'hôpital franco-musulman de Bobigny

3.1. Soigner les « Nord-Africains » en métropole

En 1930, les Nord-Africains qui se rendent dans les hôpitaux de la région parisienne pour s'y faire soigner y décèdent pour moitié⁸⁵². De manière générale, les services médicaux de la région parisienne sont dans un état désastreux pendant l'entre-deux-guerres. Les tuberculeux doivent parfois attendre jusqu'à 4 mois pour une hospitalisation adéquate. Comme souvent les Maghrébins habitent à Paris depuis plus d'une année lorsqu'ils sont hospitalisés, la ville prend leurs frais d'hospitalisation à sa charge. La construction de la mosquée de Paris a marqué un précédent dans l'esprit des administrateurs : alors qu'il est pratiquement impossible de trouver les fonds nécessaires à la réfection d'un hôpital pour le tout-venant, il semble sensé d'exploiter la fibre colonialiste des administrateurs des années 1930. Dans cette situation, une possible solution fait son chemin. Créer un bâtiment spécial, un « hôpital musulman », permettrait de demander des subventions aux administrations coloniales, qui jusqu'ici s'y refusent. Dans les faits, les subventions accordées par les administrations d'Afrique du Nord sont minimes. Cela permet pourtant d'engager le projet.

Pierre Godin affirme que cet hôpital permettrait de libérer 240 lits pour l'assistance publique tout en proposant une prise en charge bien plus adaptée aux Maghrébins de la région parisienne, tout cela « en dehors – est-il besoin de le dire – de toute considération de race ou de religion »⁸⁵³. Comme l'indique Clifford Rosenberg l'argument est celui – avant l'invention du terme – de la « discrimination positive », d'une « vision valorisante des différences religieuses »⁸⁵⁴. Si les différents services dédiés spécifiquement aux

⁸⁵² Clifford Rosenberg, « Aux origines du Franco-Musulman, une politique colonialiste de la santé », in : Katia Kakawka, Sophie Daynes (dir.), *L'hôpital Avicenne 1935-2005 : une histoire sans frontières*, Paris, Musée de l'assistance publique-Hôpitaux de Paris, 2005, p. 18, citant Emile Massard, « Rapport... sur le fonctionnement des services de la Préfecture de Police », Conseil municipal de Paris, Rapports et documents, 1, 1931, p. 162.

⁸⁵³ Pierre Godin, « Questions de M. Pressac à M. le Préfet de la Seine... », Conseil général de la Seine, *Procès-Verbaux*, 9 juillet 1930, p. 497, cité par Clifford Rosenberg, *Ibid.*, p. 21.

⁸⁵⁴ Clifford Rosenberg, *Ibid.*, p. 21.

Maghrébins de Paris relèvent donc pour partie d'une volonté de protection de la population parisienne (qu'on pense au meurtre de la rue Fondary et à la campagne de presse autour de celui-ci qui a largement justifié dans l'opinion publique la création du SSPINA, ou encore à l'argument des lits d'hôpitaux libérés aux Parisiens par la concentration des Maghrébins dans un lieu spécifique), un autre argument de taille apparaît dès les premiers temps de la conception de l'hôpital : il s'agirait là de montrer aux Maghrébins, en France et au-delà, que la France se préoccupe d'eux et de leur bien-être matériel et moral. Le leitmotiv de la « sollicitude », tel qu'on le retrouve omniprésent sous Vichy, est déjà bien ancré dans la rhétorique qui sous-tend l'action publique à l'égard d'une population jugée à la fois comme profondément différente, mais également profondément nécessaire au maintien de la puissance impériale française.

En principe, le préfet de la Seine a pour charge l'assistance, notamment l'hôpital, et le préfet de police la surveillance. Dans les faits, les deux services sont pensés comme conjoints et placés sous la direction de la préfecture de police : l'hôpital de Bobigny fait partie du dispositif de surveillance et d'assistance, qui a vocation à agir entre la ville de Paris, le département de la Seine et la préfecture de Police⁸⁵⁵. Les dossiers de santé, de travail et de police sont gardés ensemble, rue Lecomte. Dans ce système, toute activité suppose qu'en soit référé à la police : recherche d'emploi, de logement, communications avec le pays d'origine, arbitrage de conflit en métropole. C'est un système à vocation totale, à la fois locale, nationale et impériale. Ce montage administratif choque dès sa conception. En effet, si l'aspect social affiché des services administratifs spécifiquement créés pour les Maghrébins en métropole met des partis opposés d'accord, la composante policière est, dès les premières années de ce système, un point de tension important. Communistes et socialistes s'accordent à penser que la misère que vivent les Maghrébins de Paris a pour cause la brutalité capitaliste – les critiques anticolonialistes sont à cet égard encore très marginales. En juillet 1937, Charles-André Julien, qui participe à l'enquête sur les services nord-africains pour le compte du Haut Comité méditerranéen⁸⁵⁶, expose ainsi la situation à Jacques Simon, préfet de police et lui demande d'en justifier la cohérence :

« Vous ne prenez pas la peine de créer simultanément un organisme où l'assistance vous serve de base pour faciliter la police. Si vous aviez des hôpitaux polonais ou

⁸⁵⁵ Josiane Vabre, « Pierre Godin (1872-1954), « L'ouvrier de la première et de la dernière heure » » in : Katia Kakawka, Sophie Daynes (dir.), *L'hôpital Avicenne 1935-2005 : une histoire sans frontières*, Paris, Musée de l'assistance publique-Hôpitaux de Paris, 2005, p. 23.

⁸⁵⁶ Cf. le rapport Laroque et Ollive dont il est question dans l'introduction.

italiens, cela vous faciliterait peut-être dans la même mesure la surveillance des Polonais et des Italiens. Vous ne l'avez pas fait pour des raisons peut-être d'ordre international mais vous n'empêcherez pas que les indigènes trouvent bizarre qu'on ait pour eux un service d'exception et qu'on ne l'ait pas fait pour les autres »⁸⁵⁷.

Quelques mois plus tard en mars 1938, lors d'une réunion du Haut Comité Méditerranéen, un autre de ses éminents membres, Maurice Viollette, insiste sur un point semblable : les Algériens sont des Français et ne doivent pas être traités différemment des autres Français. Pour ce qui concerne par exemple le travail, le « placement des NA ne doit pas différencier essentiellement ceux-ci des autres Français ; on doit surtout éviter de les placer dans une situation moins favorable que les étrangers »⁸⁵⁸. Cette critique se retrouve également chez les employés de l'hôpital : si le personnel soignant est satisfait de la qualité des locaux et du matériel dont ils peuvent faire profiter les malades, il est dans son ensemble circonspect quant à l'appareillage de surveillance administrative qui y est associé, quasi indistinctement⁸⁵⁹. La formule du SAINA est donc nettement plus difficile à appliquer à l'HFM.

3.2. L'Hôpital franco-musulman dans la guerre

Avant la guerre, le but de l'HFM est donc de recevoir les « Nord-Africains » de la région parisienne, au sein du réseau d'institutions qui confère à la capitale un statut étrange de « commune-mixte » métropolitaine, qui fonctionne en parallèle des services ouverts au tout-venant. Avec la guerre, les choses se modifient. L'HFM est mis à la disposition du Service de Santé de la Région militaire de Paris dès le début du mois de septembre 1939⁸⁶⁰. Les tâches des uns et des autres sont difficilement réparties. Malades militaires « français » et malades civils « nord-africains » cohabitent donc pendant ces

⁸⁵⁷ Clifford Rosenberg, « L'hôpital », *op.cit.*, p. 25, citant MAE, Paris, K – Afrique, 1918-1940, vol. 75, Commission d'Études du Haut Comité Méditerranéen, réunion du 5 juillet [indication de page manquante].

⁸⁵⁸ APP, HA 7, 4 510-0- Études générales sur la présence des Nord-Africains en métropole (1938-1957), « Situation des Nord-africains en France – Procès-verbal de la séance (Haut Comité Méditerranéen – Session du mars 1938 – Séance du 10 Mars 1938) »

⁸⁵⁹ Clifford Rosenberg, « L'hôpital », *op.cit.*, p. 24.

⁸⁶⁰ APHP 1042 W 61, Gouvernement militaire et région de Paris, Hôpital Franco-Musulman à Bobigny, Convention entre Le Médecin général inspecteur Savornin, Directeur du Service de Santé de la Région militaire de Paris, représentant le Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, Paris, 5 septembre 1939, approuvé par délégation de Monsieur le Président du Conseil Ministre de la Défense nationale et de la Guerre (DM N°1.233 2H du 23 février 1940), Paris, le 27 février 1940, enregistré à Paris (Bureau des Actes administratifs) le 1^{er} mars 1940, volume A, F°3, N°52, le Préfet de la Seine, agissant en qualité de représentant du Département [Achille Villey], article premier.

quelques mois, ce qui ne va pas toujours sans heurts, au point où les faits sont rapportés à la Direction avec demande expresse que les conditions changent :

« Trop de personnes veulent intervenir et le résultat se traduit par des frictions qui ne peuvent qu'entraîner des échanges de paroles parfois regrettables et créent un malaise préjudiciable à la bonne marche administrative de l'établissement.

Je crois Monsieur le Directeur que nous nous trouvons en face de procédés destinés à provoquer des malentendus très fâcheux tendant à faire passer l'hôpital sous la tutelle de l'autorité militaire, et c'est l'impression générale. J'élève une véhémence protestation contre la façon d'agir des éléments militaires qui n'ont pas hésité à fracturer et briser la fermeture de la porte de la cuisine et garder par surplus la clef en leur possession qui à 11h10 du matin n'a pas encore été remise.

En portant ces faits à votre connaissance, j'espère qu'après une entrevue avec M. le Médecin Chef, nous pourrons envisager des heures plus calmes. »⁸⁶¹

Dans la nuit du 16 au 17 mai 1940, 39 blessés venant de Meaux sont accueillis à l'HFM, ce qui provoque l'évacuation totale des derniers malades civils qui y étaient soignés⁸⁶². En juin 1940, des « incidents » dégradent les relations entre les employés de l'hôpital et les militaires qui l'occupent. Après l'armistice, le 25 août 1940⁸⁶³, l'hôpital est réquisitionné par les autorités d'occupation. Diverses transformations sont apportées aux locaux de l'hôpital, dont les agents sont progressivement expulsés. Ces agents-mêmes doivent fréquemment faire en sorte de se plier aux demandes des Allemands : ainsi de l'arrivée d'un général blessé, qui avait demandé « l'agencement d'une chambre particulière avec mobilier complet, lit armoire, tables, fauteuils, rideaux de vitrage, etc. » et auquel il a fallu pourvoir en moins de 48h. Le directeur de l'hôpital rapporte à sa

⁸⁶¹ APHP 1042 W 61, Hôpital franco-musulman de la ville de Paris et du département de la Seine, rapport à Monsieur le Directeur de l'hôpital franco-musulman sur les incidents survenus le 6 juin au soir, Bobigny, juin 1940. Le soulignement est dans la source.

⁸⁶² APHP 1042 W 61, Région de Paris, Place du Bourget, Hôpital complémentaire franco-musulman de Bobigny, Le médecin-Chef de l'Hôpital complémentaire franco-musulman de Bobigny (Seine), à Monsieur le Médecin Général Inspecteur Directeur du Service de Santé de la Région de Paris, Bobigny, 17 mars 1940.

⁸⁶³ APHP 1042 W 61, Rapport n°47, Hôpital franco-musulman de la ville de Paris et du département de la Seine, Compte-rendu mensuel, Le Directeur de l'Hôpital Franco-musulman à Monsieur le Directeur des Affaires départementales Établissements Départementaux d'Assistance, 2, rue Lobau, Paris, 30 novembre 1940, p. 1.

hiérarchie que « le personnel fait tout ce qu'il peut [...] sa tâche n'est pas toujours aisée à remplir »⁸⁶⁴ :

« Quand je vois quelque signe de lassitude chez certains d'eux, je m'efforce de leur redonner confiance, car je considère que nous devons faire face à toutes les difficultés et ne pas laisser à l'occupant l'impression que nous ne pouvons pas faire aussi bien que lui dans tous les domaines. »

Dès le 11 décembre, l'hôpital se vide de ses occupants allemands⁸⁶⁵ : la formation sanitaire allemande part pour la fondation Foch à Suresnes le 11 décembre. Les « véritables raisons » restent inconnues, mais le Médecin chef allemand aurait dit que le fonctionnement de l'hôpital est trop cher par rapport au nombre de lits. La remise en ordre se fait graduellement, et le souhait d'une levée totale de la réquisition est formulé. Les autorités d'occupation n'ont vraisemblablement pas pris soin des bâtiments et se sont largement servies dans le stock de charbon. Une partie du personnel soignant qui avait été détaché dans d'autres établissements revient à l'HFM pendant ce mois de décembre 1940, et une fête de Noël a été organisée, ce qui a réjoui tout le monde.

La réquisition est levée le 5 mars 1941 à 17h⁸⁶⁶. Le premier transfert de malades civils vers l'HFM a lieu à 6 h du matin (24 malades en 2 voyages). Les recensements indiquent qu'il se trouve 160 à 170 malades « nord-africains » en région parisienne. Pourtant, du 6 au 13 mars, seule une cinquantaine de malades sont rapatriés à l'HFM. De fait, certains sortent de chirurgie et sont difficilement transportables. Le rédacteur de la note insinue par ailleurs que certains malades sont gardés par des médecins parce que leur cas sont intéressants ; il insiste pour que les hôpitaux parisiens n'acceptent pas de « Nord-Africains » et qu'ils soient tous envoyés à Bobigny sans exception. Beaucoup de tuberculeux arrivent à l'hôpital « en très mauvais état », portant des « lésions pulmonaires étendues avec de graves complications ». Cinq meurent dans les premiers jours. Leur nombre augmente de jour en jour et au 29 mars, 120 malades ont été amenés à l'hôpital dont 70 pour tuberculose⁸⁶⁷. Les malades se disent satisfaits de leur séjour à l'hôpital.

⁸⁶⁴ *Ibid.*, p. 2.

⁸⁶⁵ APHP 1042 W 61, Hôpital franco-musulman de la ville de Paris et du département de la Seine, rapport à Monsieur le Directeur de l'hôpital franco-musulman, Bobigny, 31 décembre 1940.

⁸⁶⁶ APHP 1042 W 61, Hôpital franco-musulman de la ville de Paris et du département de la Seine, rapport à Monsieur le Directeur de l'hôpital franco-musulman, Bobigny, 29 mars 1941.

⁸⁶⁷ Deux thèses de médecine sont passées pendant l'occupation sur la question de la tuberculose. Les deux opposent des arguments d'ordre économiques et sociaux à la forte occurrence de tuberculose et au taux de mortalité élevé du fait de cette maladie aux arguments qui verraient dans le corps des Maghrébins la source de cette virulence : Mohamed Ben Salem, *La tuberculose chez les Ouvriers Musulmans Nord-Africains en France (Étude médico-sociale)*, Thèse pour le doctorat en médecine, Paris, Librairie

Malgré un ravitaillement de plus en plus difficile (d'autant plus si on inclut les restrictions spécifiques au respect des pratiques alimentaires musulmanes, notamment l'interdiction de charcuterie et de vin) un réel effort est fourni pour apporter aux malades une bonne alimentation. Certains demandent de la bière, mais il n'y en a pas en région parisienne. On leur sert donc de la limonade ou de l'eau de Vittel. La levée de la réquisition est l'occasion d'une propagande allemande appuyée dans la presse du 6 mars 1941. L'information fait l'objet de nouvelles radiodiffusées, elle est rapportée par la presse, elle est même filmée⁸⁶⁸.

Certes, après mars 1941, l'hôpital est rendu aux civils. Cela ne veut pas dire qu'il échappe au contrôle de l'administration de l'État français, comme à celui des autorités d'occupation. L'hôpital de Bobigny doit, comme toutes les autres administrations françaises, licencier son personnel considéré comme « Juif » par Vichy. Quelques traces, très ténues, peuvent laisser penser que ce processus ne s'est pas fait sans résistance à l'HFM. Les copies de documents officiels relatives à la persécution des Juifs sont conservées dans le dossier, en particulier la loi du 2 juin 1941 remplaçant la loi du 3 octobre 1940 portant statut des Juifs, parue au JO du 2 décembre 1941, ainsi que la loi du 17 novembre 1941, modifiant l'article 5 de la loi du 2 juin 1941. L'article 1^{er} de la loi du 17 novembre modifiant cet article 5 stipule que « sont interdites aux Juifs, sauf dans les emplois subalternes ou manuels » une longue liste de domaines. La médecine n'est pas citée. L'article en question est surligné au rouge. Est-ce l'absence de la médecine qui a porté l'administrateur de l'HFM à surligner cet article ? Suit le décret n°234 du 26 janvier 1942, pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 2 juin 1941 portant statut des Juifs⁸⁶⁹. L'administrateur a souligné au crayon que les fonctionnaires peuvent demander à être réintégrés s'ils ne sont plus considérés comme juifs au regard de la loi du 2 juin 1941, et que s'il retrouvent un emploi, ils « percevront une indemnité égale à la moitié du traitement ou de la solde et accessoires qui leur auraient été versés pendant la période d'interruption de leurs services à laquelle s'ajouteront, s'il y a lieu, les allocations

Marcel Vingé, 1942. : du 1^{er} janvier 1942 au 18 mai 1942 inclus, sur 159 malades hospitalisés à l'hôpital franco-musulman, nous avons constaté 72 décès. » p. 50. Il fut interne de juillet 1940 à juillet 1942, fut appelé à la fonction de ministre de la Santé Publique en 1950 par Lamine Bey, dernier Bey de Tunis. Voir J. Chevillard-Vabre, *op.cit.*, p. p. 94. Mahmoud Issad, *Contribution à l'étude de la tuberculose pulmonaire chronique au début chez les travailleurs nord-africains en France (à propos de 21 cas)*, Thèse pour le doctorat en médecine, Paris, Librairie Louis Arnette, 1944.

⁸⁶⁸ APHP 1042 W 61, coupure de journal (dont le nom n'est pas indiqué) du 6 mars 1941.

⁸⁶⁹ APHP 1042 W 61, JO du 4 février 1942, Commissariat aux question juives, décret N°234 du 26 janvier 1942, pris pour l'application de l'article 10 de la loi du 2 juin 1941 portant statut des Juifs (condition de la réintégration en cas de dérogation aux interdictions.

familiales. ». Suit encore une note de la Préfecture de la Seine sur l'application de la loi du 2 juin 1941 remplaçant la loi du 3 octobre 1940⁸⁷⁰, qui a pour objet de rappeler que

« M. Le Ministre secrétaire d'État à l'Intérieur vient de confirmer par une circulaire récente, que les « interdictions visées à l'art. 3 de la loi du 2 juin 1941 [...] s'appliquant à toutes les fonctions, à tous les emplois des administrations publiques, des services publics, y compris les concédés et des entreprises subventionnées ».

Je crois devoir appeler à nouveau votre attention sur ces dispositions formelles en spécifiant qu'aucun israélite, s'il ne bénéficie de l'une des exceptions expressément prévues à l'art. 3 de la loi précitée, ne peut être employé à quelque titre que ce soit dans les services susmentionnés, qu'il s'agisse d'agents, d'ouvriers ou d'employés, titulaires ou temporaires, permanents ou intermittents.

Les juifs employés à des travaux subalternes et maintenus en fonction pour ce motif par suite d'une interprétation erronée de la loi, devront être immédiatement licenciés dans les conditions qui ont été précisées par la note de service du 27 juin dernier, et il en sera rendu compte à la Direction du Personnel. »

⁸⁷⁰APHP 1042 W 61, Direction du personnel, Bureau des études générales, Préfecture du département de la Seine, J.B. n°2406 – 800, Application de la loi du 2 juin 1941 remplaçant la loi du 3 octobre 1940 portant statut des juifs, Note de service, Paris, le 14 octobre 1941.

Chapitre 8. Collaborationnistes ?

« Aucune personnalité, aucune association même à caractère charitable, aucun groupement ne peut représenter à lui seul les musulmans de Paris. »⁸⁷¹

Le « milieu » algérien de la capitale ne se résume pas à l'administration « nord-africaine ». Comme l'a montré Omar Carlier, la constitution d'une organisation politique structurée en métropole, puis en Algérie, résulte notamment de la socialisation des Algériens au cours des années 1920 et 1930 en métropole et plus particulièrement dans la capitale. Cette socialisation elle-même procède d'une forme de « condensation » – dynamique politique de temps court et de temps long – « résultat d'un travail social de longue haleine aux multiples dimensions »⁸⁷² et dans laquelle la Première Guerre mondiale joue le rôle d'un « catalyseur social ». Y joue également un rôle, dans les tensions entre rives nord et sud de la Méditerranée, la guerre du Rif (1921-1926)⁸⁷³.

Lorsqu'éclate la Seconde Guerre mondiale, une minorité de migrants algériens installés en métropole constitue déjà depuis à peu près une décennie, un noyau dur d'individus qui, en ne participant pas à la fameuse « noria » migratoire si largement thématisée dans l'historiographie, cimentent à la fois des processus culturels et sociaux dans le cadre de la société industrielle et ouvrière et fonctionnent pour certains comme fer de lance en métropole pour continuer de la lutte politique, pour l'égalité entre toutes les catégories de Français, voire l'indépendance de l'Algérie. Pour autant, la variété des positionnements politiques de migrants algériens en métropole dépasse largement la question binaire assimilation/indépendance. Ce milieu protéiforme et interconnecté fait l'expérience de l'occupation allemande dans un cadre à la fois générique – certaines problématiques, notamment matérielles, sont similaires à celles de l'ensemble de la population – et spécifique – autour de la question centrale qui agitent les militants nationalistes algériens en métropole et qui obsède les fonctionnaires de Vichy dévolus à

⁸⁷¹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Services des Affaires algériennes, « Note sur les Nord-Africains de Paris », Marseille, 25 septembre 1942. C'est moi qui souligne.

⁸⁷² Omar Carlier, « Créativité associative et contrainte politique : la dynamique de l'immigration algérienne en France dans l'entre-deux-guerres », in : *Migrance*, n° hors-série, 4ème trimestre 2002, pp. 19-42, http://www.revues-plurielles.org/_uploads/pdf/20_hs_06.pdf, consulté en ligne le 30/04/2020.

⁸⁷³ Vincent Courcelle-Labrousse, Nicolas Marmié, *La guerre du Rif. Maroc 1921-1926*, Paris, Tallandier, 2008.

l'administration des Algériens en métropole : comment se servir des Allemands et dans quel but ?

1. Le collaborationnisme

« Le collaborationnisme [...] dresse Paris en face de Vichy »⁸⁷⁴.

De nombreuses formations d'extrême-droite se constituent avant et pendant la guerre, concourant au succès des idées fascistes en France pendant l'occupation. Deux d'entre elles s'emploient pendant les années d'occupation à attirer les Nord-Africains de métropole : le Parti populaire français (PPF) de Jacques Doriot⁸⁷⁵, et le Rassemblement national populaire (RNP) de Marcel Déat⁸⁷⁶.

1.1. Le réseau Abetz et les « collaborationnistes »

Alors que l'État français prend ses fonctions dans la nouvelle capitale française, à Vichy, des individus et des groupes, idéologiquement proches du nazisme et convaincus que l'issue du conflit sera favorable à l'Allemagne, restent à Paris. Ils se nomment eux-mêmes, à l'automne 1940, « collaborationnistes ». Les partis collaborationnistes présents à Paris sont soutenus par l'ambassade d'Allemagne à Paris, dont le représentant, Otto Abetz, est au cœur des imbroglios qui font et défont les différents gouvernements, attisant tout au long du conflit les querelles entre Pétain et Laval. Comme dit pascal Ory, il faut, dans « l'entreprise de subversion hitlérienne » que constituent les différents groupements et partis collaborationnistes, distinguer

⁸⁷⁴ Philippe Burrin, « Le collaborationnisme », in : Azéma et Bédarida (dir.), *La France des années noires*, T. 1, pp. 385-405.

⁸⁷⁵ Sur Jacques Doriot : Jean-Paul Brunet, *Jacques Doriot, du communisme au fascisme*, Paris, Balland, 1985 ; Philippe Burrin, *La Dérive fasciste : Doriot, Déat, Bergery, 1933-1945*, Paris, Le Seuil, 2015 (1re éd. 1986).

⁸⁷⁶ Alain Bergounioux, « Le néo-socialisme. Marcel Déat : réformisme traditionnel ou esprit des années trente », *Revue historique*, Paris, Presses universitaires de France, t. 260, fascicule 2 (528), octobre-décembre 1978 ; Philippe Burrin, *op. cit.* ; Jean-Paul Cointet, « Marcel Déat et le Parti Unique (été 1940) », in : *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°91, juillet 1973, pp. 1-23 ; Jean-Paul Cointet, *Marcel Déat : du socialisme au national-socialisme*, Paris, Perrin, 1998 ; Stanley Grossman, « L'évolution de Marcel Déat », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, Paris, Presses universitaires de France, n°91, janvier 1975, p. 3-29 ; Antoine Prost, « Le rapport de Déat en faveur d'un parti national unique (juillet 1940) : essai d'analyse lexicale », in : *Revue française de science politique*, Paris, Presses universitaires de France, vol. 23, n°5, octobre 1973, pp. 933-965.

« le terrain initial, germanophile et « européen », l'appel plus au moins conscient de certains milieux politiques français cédant petit à petit à la tentation fasciste, enfin l'affirmation de plus en plus crispée d'un ultra-pacifisme bientôt prêt à toutes les concessions »⁸⁷⁷.

La germanophilie est dans la France de l'entre-deux-guerres, le sentiment d'un nombre très restreint d'individus, le plus souvent des intellectuels. La tendance « européenne » selon laquelle il faudrait construire l'Europe autour de la France et de l'Allemagne unie, rassemble, elle, beaucoup plus de monde : des vétérans de 1914-1918 mais aussi quelques jeunes gens, ces deux catégories étant bien décidées à ce que la « der des ders » soit bien la dernière.

Otto Abetz est ambassadeur du Troisième Reich en France pendant l'occupation. Il est marié à une Française, maîtrise parfaitement la langue et passe pour un francophile convaincu. Il est dès 1930, alors jeune enseignant démocrate, en contact avec de futurs collaborationnistes notoires dans le cadre d'organisations franco-allemandes. Ces hommes restent en contact après la rupture de 1933. En 1934, Otto Abetz se met au service de la *Ribbentrop Dienststelle* en tant que reporter pour la *Frankfurter Zeitung*. La tâche à accomplir est lourde. Elle est intégrée dans le système de propagande mis en place par Josef Goebbels. Pendant ces années d'avant-guerre, le rôle d'Abetz est de séduire les milieux politiques les plus divers. Il propose, comme cela s'était déjà fait sous la République de Weimar, des voyages en Allemagne à grand frais pour les intéressés, voyages payés par le Troisième Reich. Les tentatives de rapprochement ne sont pas toutes fructueuses, mais la toile des sympathisants à l'entreprise d'Abetz se densifie. Un jeu se met en place, où, des deux côtés du Rhin, des minorités politiquement très marquées s'observent et entrent en contact au travers d'événements mondains où se retrouve toute une sociabilité franco-allemande. Il concerne les milieux littéraires politisés, journalistes et écrivains conviés aux tournées en Allemagne évoquées plus haut. Ils tiennent pendant la collaboration les rênes de la presse pro-allemande. Celle-ci est d'ailleurs largement financée par l'ambassade d'Allemagne dès le milieu des années 1930. Les cercles des futurs collaborationnistes se mettent donc en place dès les années 1934-1935 chapeautés par Abetz, lui-même dirigé par Ribbentrop dans le cadre du plan de propagande de Goebbels.

⁸⁷⁷ Pascal Ory, *Les collaborateurs*, op. cit., p. 11.

1.2. *Parti Populaire Français (PPF) et Rassemblement National Populaire (RNP)*

Le PPF est fondé en juin 1936 par Jacques Doriot, ancien militant communiste. Il réunit à ses débuts des militants issus d'horizons politiques divers dont le point commun est de refuser le Front populaire. Parti fasciste à grande échelle⁸⁷⁸, le PPF souhaite l'établissement d'un système totalitaire, prône le culte du chef et refuse aussi bien le capitalisme que le bolchévisme. Il a la particularité d'associer communistes déçus et anciens membres des ligues du début des années 1930. Le PPF est à l'origine un parti de rassemblement national qui a vocation aux yeux de son fondateur à avoir une large base ouvrière, ce qui implique « une tactique souple et une physionomie ouverte »⁸⁷⁹, entrant selon Philippe Burrin en contradiction avec le qualificatif « fasciste ». En outre, Jacques Doriot se refuse à créer une organisation paramilitaire au sein du parti, ce qui le distingue nettement des autres formations du même genre. Début 1937, le mot d'ordre de Doriot est le plus pacifiste qui soit : il soutient préférer une démocratie forte déjà installée à un changement sociétal brutal amenant le fascisme. Une certaine fascination, notamment pour le fascisme italien, est cependant décelable dès la création du parti. De nombreux rituels sont empruntés aux formations italiennes et allemandes : l'insigne, le drapeau, l'hymne, le cri, le salut... La dérive fasciste est amorcée en mai 1937, à la révocation de Doriot de la mairie de Saint-Denis, où il avait été élu sous l'étiquette communiste avant de créer le PPF⁸⁸⁰. En 1938, le parti comptabilise selon Pascal Ory 295 000 adhérents, dont une majorité d'hommes de moins de trente-cinq ans travaillant dans l'industrie⁸⁸¹. Philippe Burrin avance le chiffre de 300 000 sympathisants pour environs 60 000 membres, chiffres fondés sur les abonnements à *l'Émancipation nationale*, l'organe de presse du parti. Burrin ajoute en outre que les chiffres indiquant le pourcentage des membres issus du milieu ouvrier sont tirés de statistiques sur les fréquentations du congrès du parti, dont l'assistance est composée à l'avance afin de refléter la société que le parti entend faire naître⁸⁸². Preuve de l'extrême virage à droite du parti, sont présents au

⁸⁷⁸ La question du caractère proprement fasciste des différents partis politiques français de droite avant et pendant la Seconde Guerre mondiale a suscité un débat historiographique important, dans les années 2000. Pour un aperçu du sujet, voir de Michel Winock, « Retour sur le fascisme français. La Rocque et les Croix-de-Feu », in : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 90, 2006/2, p. 3-27, critique de l'ouvrage de Robert Soucy, *Fascismes français ? 1933-1939. Mouvements antidémocratiques*, Paris, Autrement, 2004 et la réponse de Robert Soucy, « Enjeux – La Rocque et le fascisme français » in : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°95, 2007/3, pp. 219-236.

⁸⁷⁹ Philippe Burrin, *La dérive fasciste*, p. 306.

⁸⁸⁰ *Ibid.*, p. 314.

⁸⁸¹ Pascal Ory, *op. cit.*, p. 26, note de bas de page 1.

⁸⁸² Philippe Burrin, *op. cit.*, pp. 311-313.

congrès de 1938 et affichés clairement comme des sympathisants Abel Bonnard, Brasillach ou encore Rebatet, futur gratin du collaborationnisme parisien sous l'occupation. En outre, propos xénophobes, racistes et antisémites commencent à émailler le discours des responsables du parti. Un article de Drieu la Rochelle de juillet 1938 expose clairement le programme du parti au sujet des juifs : création d'un ghetto pour les juifs ne souhaitant pas s'assimiler et stage de deux générations avant de considérer l'assimilation comme accomplie⁸⁸³. Le soutien financier du parti fasciste italien au PPF est avéré, même si le montant et la date sont flous. En revanche, l'Allemagne hitlérienne ne semble pas avoir investi le PPF qui y est considéré avec sympathie mais pas comme un grand parti susceptible d'effectuer la fascisation de la France⁸⁸⁴.

Le RNP, conduit par Marcel Déat, paraît plus à même de réaliser ce fantasme. Fils d'un fonctionnaire rural, normalien de la rue d'Ulm, agrégé de philosophie, Déat est décrit par Pascal Ory comme « parangon de cette petite bourgeoisie républicaine, dont toute la promotion sociale est inséparable des institutions laïques » et comme « théoricien français du socialisme révisionniste, autoritaire, national »⁸⁸⁵. Doriot vient du PCF, Déat de la SFIO. Sa puissance intellectuelle est impressionnante, mais il ne possède pas le charisme de Doriot pour soulever les masses. Avant la Seconde Guerre mondiale, sa carrière électorale est mitigée : il est élu deux fois, deux fois il est battu. Il se fait cependant élire en 1939 sous la bannière « rassemblement anticomuniste ». La défaite française en 1940 confirme ses thèses quant à l'infirmité politique de la France. Elle le réjouit autant qu'elle l'attriste. Son rapport au régime émergent est complexe. Il s'empare du journal *l'Œuvre* en juillet 1940, dans les colonnes duquel il critique « le traditionalisme, le cléricalisme, le militarisme du nouveau régime »⁸⁸⁶, tout en se gardant d'inclure Pétain et Laval dans cette dénonciation. Il commence alors à utiliser le terme de « collaborationniste » pour se désigner et s'enthousiasme de la rencontre de Montoire entre Hitler et Pétain. Il est en revanche ulcéré par le renvoi de Laval le 13 décembre 1940. Déat est d'ailleurs arrêté, et n'est relâché que sur intervention d'Abetz. C'est dans ce contexte qu'il estime nécessaire le lancement d'un mouvement politique : le RNP, premier parti fondé après la défaite, le 31 janvier 1941. Difficile de savoir exactement combien le parti compte d'adhérents. Le chiffre de 500 000 annoncés au Congrès de juin 1941 ne semble pas crédible, le Sicherheitsdienst parle plutôt de quelques milliers. Philippe Burrin estime le chiffre à

⁸⁸³ *Ibid.*, p. 324.

⁸⁸⁴ *Ibid.*, p. 322.

⁸⁸⁵ Pascal Ory, *op. cit.*, p. 104.

⁸⁸⁶ Philippe Burrin, *op. cit.*, p. 423.

10 000 à 15 000 adhérents. Déat entretient de très bons rapports avec Abetz, qui voit dans le RNP la possibilité de la satellisation de la France, à condition de laisser les Français penser que l'unité territoriale est sauvegardée « dans son ensemble »⁸⁸⁷, au sein d'une alliance militaire européenne. C'est avec cet arrière-fond qu'il faut comprendre la « dérive fasciste » de Déat. L'extension du parti à la zone sud en 1942 le promeut. Philippe Burrin note qu'à la fin de l'année 1942 « sa nazification [est] pour l'essentiel achevée » puisqu'il parle « du « sol », du « sang », et de la « race », [...] d'un « élevage rationnel et sélectionné de petits français » [et même] de « stérilisation ». »⁸⁸⁸ A partir de 1943, le RNP, lié à d'autres formations, s'engage dans la constitution d'une milice, alors même que la victoire allemande est de plus en plus incertaine. L'année 1943 est marquée par le sentiment de l'urgence et par la panique. Déat part en 1944 avec le gouvernement dont il fait désormais partie à Sigmaringen, poussant jusqu'à l'extrême le fascisme collaborationniste mû par le fantasme de l'Europe hitlérienne. On peut s'interroger sur les raisons de cet acharnement. Mais en vérité, comment lier l'acceptation de la victoire de l'Allemagne à l'idée de renaissance nationale ? Selon Philippe Burrin, par un « national-socialisme « collaborationniste » et internationaliste »⁸⁸⁹.

2. Le PPA, Mohamed El Maadi (MSR), et le RNP : intrigue de l'alliance

2.1. *Le nationalisme algérien et l'extrême-droite en métropole avant la guerre*

Pendant les premières décennies du XX^{ème} siècle se tisse un réseau associatif sur les deux rives de la Méditerranée. La métropole y constitue un espace particulier d'expression et d'action en ce que les dispositions juridiques spéciales à l'égard des « indigènes » n'y ont théoriquement pas cours. Paris n'est pas la première ville de métropole qui voit naître un tissu associatif algérien : la première association algérienne en France, la solidarité algérienne, est créée à Marseille en 1912 et en 1924 est créée, à Lyon, l'association des travailleurs algériens. Cependant c'est bien à Paris, en 1926, qu'est créée l'Etoile nord-africaine, d'abord dans le giron du PCF. L'association maghrébine, en fait principalement composée d'Algériens, s'émancipe rapidement. Elle

⁸⁸⁷ *Ibid.*, p. 430.

⁸⁸⁸ *Ibid.*, p. 442.

⁸⁸⁹ *Ibid.*, p. 454.

réunit vite quelques milliers de personnes en « focalis[ant] durablement et efficacement son action sur le point névralgique du rapport colonial : le rapport politique de dominant à dominé, bien au-delà de la simple revendication d'« égalité dans le statut », « passage explicite, radical et durable au politique » »⁸⁹⁰. Ce passage au politique apparaît également comme un processus de politisation des Algériens en métropole, entre une scolarisation certes limitée et la normalisation progressive du salariat. Ses membres font partie d'une élite citadine déjà politisée, mais également plus largement du mouvement international ouvrier. Pour la deuxième moitié des années 1920, Omar Carlier décrit ce qu'il appelle un « continuum fluctuant » entre *Jeunes Algériens* et Kominterniens, un « *Kuomintang* maghrébin » dans le contexte politique français après la scission du congrès de Tours⁸⁹¹. En 1927, des dizaines de sections ont été créées en France et le nombre total d'adhérents atteint les deux milles.

Malgré cela, la fin des années 1920 est particulièrement difficile, entre divorce d'avec le PCF et dissolution administrative. En 1933, ce continuum est brisé : l'ENA, sous la direction de Messali Hadj, propose désormais un « nationalisme populiste » qui ne fait plus le jeu d'une certaine élite, ni du PCF. L'association s'autonomise en même temps qu'elle crée et multiplie les liens avec de nombreuses forces de gauches, partis, syndicats ou associations et participe même au Front populaire. Malgré les dissolutions à répétition et la concurrence des autres organisations, notamment le PCF, l'ENA s'impose dans les années 1930 comme le mouvement politique phare du nationalisme comme outil pour lutter contre le colonialisme. Si idéologiquement, le parti reste d'ailleurs attaché à l'idée d'une identité du Maghreb, la très forte prépondérance des Algériens dans sa base, et de plus en plus dans sa direction, est sanctionnée en mars 1937 par la re-crédation du mouvement sous un nouveau nom suite à une énième dissolution : le Parti du Peuple algérien (PPA). Il faut replacer ce glissement dans un contexte plus large : le Néo-Destour tunisien et le Comité d'Action marocaine (ancêtre de l'Istiqlal) ont pris une nouvelle importance pendant la décennie, devant beaucoup moins que le tout jeune PPA au contexte métropolitain, les migrations tunisiennes et marocaines étant beaucoup plus modestes que les migrations algériennes vers la métropole. De manière plus générale, au niveau international, les années 1920 sont celles de l'articulation du « problème social »

⁸⁹⁰ Omar Carlier, *op. cit.*

⁸⁹¹ 18ème congrès de la Section française de l'internationale ouvrière (SFIO) pendant lequel est créé la Section française de l'internationale communiste, première bouture du PCF.

et du « problème national ». À cet égard, les mouvements indépendantistes proposent en quelque sorte une lecture possible d'un problème plus large.

La position de l'ENA en 1934, au regard aussi bien de l'expérience de la Première Guerre mondiale que de celle du militantisme communiste⁸⁹², est de ne jamais reprendre les armes pour la France, « ni au Maroc, ni sur le Rhin ». Radjef déclare le 15 septembre dans un meeting tenu à Paris « Si la France avait à défendre ses frontières, elle ne pourrait maintenir l'ordre en Afrique. Les Musulmans se révolteraient et aidés par les Allemands, jetteraient les Français à la mer ». Le 21 mars 1935, c'est Si Djilani qui affirme qu'« en cas de guerre franco-allemande, la France se trouverait seule, ligotée dans une corde dont l'Allemagne et l'Algérie tiendrait chacune un bout »⁸⁹³. Dès le milieu des années 1930, des tensions parcourent le PPA sur la question de l'antifascisme. Positionnement explicite et absolu pour Messali, il ne l'est pas pour tous les dirigeants du parti.

2.2. Mohammed El Maadi et le Comité Nord-Africain

La littérature concernant les Algériens en métropole pendant la Seconde Guerre mondiale s'est largement intéressée à la figure de Mohammed El Maadi, comme l'exemple par excellence de la collusion des Algériens avec l'Allemagne nazie. Pourtant, aussi bien sociologiquement que dans ses choix personnels, Mohammed El Maadi tient bien plus de l'exception que du représentant.

Le grand-père de Mohammed El Maadi, Addallah ben Messaoud El Maadi, est lieutenant spahi et citoyen français. Il épouse une française, Madeleine Thérèse Lacave. Son grand-père maternel est également citoyen, et fonctionnaire. Mohamed El Maadi est donc lui-même citoyen, et qui plus, il l'est de naissance, fait d'une très grande rareté. Comme l'indique Joshua Cole, il s'agit là d'une famille particulièrement « assimilée »⁸⁹⁴. El Maadi étudie le droit à la Sorbonne en 1922, puis devient militaire. Il est stationné pendant 10 ans au Maroc et combat, du côté français, pendant la guerre du Rif. Il est à Paris pendant les émeutes des ligues d'extrême-droite de février 1934, puis à Constantine, où il est stationné le 1^{er} août 1934, juste quelques jours avant le début des émeutes qui ensanglantent la ville à partir du 4 août. Il est donc sur place pendant celles-ci. Comme

⁸⁹² Benjamin Stora évoque l'idée de retourner les militaires, dans un cas issu du peuple prolétaire, dans l'autre des indigènes opprimés, contre la force qui les emploie, dans les cas des Algériens, la force militaire française impérialiste. Benjamin Stora, *Les immigrés algériens en France*, op. cit. p. 217.

⁸⁹³ Pour les trois citations : *Ibid.* p. 218.

⁸⁹⁴ Joshua Cole, *Lethal Provocation*, op. cit., p. 208.

l'indique Joshua Cole dans son ouvrage récent sur la question rien dans les sources ne permet d'affirmer avec certitude qu'El Maadi tue lui-même pendant les émeutes⁸⁹⁵. Mais l'hypothèse – très convaincante – de Cole, est qu'il y eut immédiatement des soupçons de complot et de provocations à la violence de la part de militaires français liés à l'extrême-droite. Seulement rendre cette information publique, notamment lors du procès qui suivit les émeutes, aurait représenté un risque encore plus grave de déstabilisation de l'État en Algérie⁸⁹⁶. Il semble avoir été décidé qu'il était plus sûr d'assurer que les émeutes, et les meurtres, avaient été causées par des « musulmans fanatiques » plutôt que de laisser planer l'idée d'une responsabilité organisée de certains militaires dans ce massacre.

Mohammed El Maadi quitte l'armée en 1936, lors de la victoire du Front populaire et de l'élection de Léon Blum, premier socialiste et premier juif à être Premier Ministre. Du fait d'une blessure à la jambe lors de la campagne du Maroc en 1927, El Maadi obtient une pension d'invalidité de 30 %. En avril 1937, il fait la connaissance de Jean Filiol. Deux ans auparavant, en décembre 1935, Jean Filiol avait créé le Parti National Révolutionnaire avec Eugène Deloncle et des dissidents de l'Action française. Ce parti, dissous le 18 juin 1936, comme l'ensemble des ligues factieuses, avait pris, le jour même, le nom d'Organisation Secrète d'Action Révolutionnaire Nationale (OSARN), plus connue sous le nom de « la Cagoule »... En 1936, il avait créé un groupe nommé « L'Algérie française » sorte d'organisation charitable à l'attention des Algériens en métropole, « hostile au communisme, à la CGT et aux Juifs », mais également aux francs-maçons, aux Oulémas, au PPA, et au « Front populaire en général »⁸⁹⁷. Aider matériellement les ouvriers et les chômeurs dans les années 1930 fait partie des techniques de recrutement politique, aussi bien à gauche qu'à droite⁸⁹⁸. La revendication à rassembler « sans distinction de parti » ne fait que confirmer son appartenance à l'extrême-droite anti-républicaine. En 1937, El Maadi prend la tête de cette organisation, qu'il a pour mission de transformer en groupement de combat, dans le but avoué de contrer l'influence du PPA dans les milieux algériens de la métropole. El Maadi devient donc propagandiste et, à partir de là, se présente principalement comme journaliste, même s'il continue à faire

⁸⁹⁵ *Ibid.*, pp. 213-214.

⁸⁹⁶ *Ibid.*, p. 215.

⁸⁹⁷ AD 13, 76 W 205, Préfecture d'Alger, Centre d'Études et d'information, n°858/1, « Notice individuelle sur Mohammed-Lakhdar ben Mahfoud El Maadi », Alger, 23 juillet 1941 ; référence est faite dans la note à un autre document : « note de la Section d'Outre-Mer transmise le 9 décembre 1927 sous le n°578, par le CIE central ».

⁸⁹⁸ Joshua Cole, *Lethal Provocation*, *op. cit.*, p. 219.

référence à son passé de militaire de carrière. La même année, il est arrêté⁸⁹⁹ comme membre de La Cagoule, lors d'un coup de filet policier⁹⁰⁰. Au printemps 1937, Jean Filiol avait en effet recruté Mohammed El Maadi dans l'OSARN⁹⁰¹. Il sort de prison au début de l'année 1938.

À l'automne 1940, Eugène Deloncle fonde le Mouvement social révolutionnaire (MSR). Il est présent le 31 janvier 1941, à la création du RNP. L'alliance entre RNP et MSR ne va pas de soi, tant Deloncle et Déat ont des personnalités et des parcours divergents. Philippe Burrin avance que le MSR présente néanmoins un intérêt certain pour Déat : Deloncle apporte à la nouvelle formation des cadres et sa propre personnalité, qui « exerç[ait] une certaine fascination »⁹⁰², sans compter que la jonction entre des anciens de l'Action française et du néo-socialisme correspond à l'idéal de synthèse cher à Déat. Les tensions ne tardent pas à arriver, mais c'est pendant ce temps que se forment, autour de Mohammed El Maadi, le « Comité nord-africain » du RNP, dont le siège est établi au 83, avenue de la Grande Armée, anciennement le siège de l'Agence juive pour la Palestine⁹⁰³. Au congrès du RNP des 14 et 15 juin 1941, Mohammed El Maadi expose, dans un rapport, comment il envisage la « collaboration franco-musulmane en Afrique du Nord ». Son rapport part du constat d'un « malaise nord-africain », dont il faut connaître les causes. Celles-ci sont, selon Mohammed El Maadi, aisément attribuables :

« Les causes ?

Pas de politique sociale

Pas de politique économique

Les responsabilités ?

Elles incombent aux Chefs qui n'ont pas su être des tuteurs

⁸⁹⁹ De manière surprenante, la notice individuelle du CIE d'Alger de juillet 1941 note « RAS ? » dans la rubrique « antécédents judiciaires ». Plus encore que le « RAS », c'est le point d'interrogation qui étonne.

⁹⁰⁰ C'est d'ailleurs les aléas des fuites lors de ce coup de filet qui provoque une prise de contact entre la police de Paris et celle de Constantine, communication qui laisserait des traces administratives, celles-là mêmes qui permettent à l'historien d'établir que dès 1934, Mohamed El Maadi était suspecté d'avoir été l'un des provocateurs des émeutes meurtrières d'août 1934. En effet, Bouvyer, l'un des membres de La Cagoule, s'était enfui à Constantine pour échapper à la police et c'est lors de sa traque que les services prennent langue.

⁹⁰¹ Organisation secrète d'action révolutionnaire nationale, plus connue, à la suite d'une erreur de la part d'un informateur sous le nom de CSAR, Comité secret d'action révolutionnaire, encore plus connue sous le nom de « La Cagoule », nommé ainsi, par dédain, par Maurice Pujo, journaliste et l'un des dirigeants de l'Action française.

⁹⁰² Philippe Burrin, *op.cit.*, p. 427.

⁹⁰³ La note de Wender parle de « Comité juif mondial », mais c'est bien le siège de l'Agence Juive, fondée en 1929.

aux juifs
aux fonctionnaires incompetents
au libéralisme économique et à certaines créatures indigènes parées du titre
de « Chef » par une administration vénale »⁹⁰⁴

Selon Mohammed El Maadi, l'Afrique du Nord forme un tout homogène, aussi bien d'un point de vue géographique que culturel. La première faute de la France est d'avoir « écartelé » cette unité entre le Ministère de l'Intérieur et celui des Affaires étrangères. Il faut donc refonder chacun des trois pays d'Afrique du Nord sous domination française « hors de tout impérialisme et de toute exploitation », en abolissant les « lois d'exception » à l'égard des « indigènes », qui « vivent dans l'état misérable de serfs »⁹⁰⁵. Car en réalité, c'est la conquête française qui a donné aux « Musulmans » ce désir d'égalité :

« Chacun de nos conquérants nous impose une civilisation qui nous marque fortement chaque fois. Cet atavisme d'hommes toujours civilisés explique, aujourd'hui, notre volonté d'égalitarisme social avec nos conquérants. Personne n'a voulu l'admettre et, au lieu d'employer le temps à panser nos plaies, l'administration judéo-maçonnique, maladroite et partielle s'est complue à les aviver. Sinon, comment expliquer les lois d'exception ? Comment expliquer l'inégalité ? Comment expliquer l'interdit jeté sur tous ceux qui, ayant évolué dans le cadre de la civilisation occidentale, veulent s'émanciper. Aucun de nous n'échappe à la malveillance et à la haine de la meute repue de nos dépouilles. Nous avons beau revendiquer des réformes sensées, humaines, en harmonie avec les lois françaises, et nous avons beau affirmer sincèrement notre amour de la France, nous soulevons toujours un tollé général. »⁹⁰⁶

Contre « le spectre du pan-islamisme, du pan-arabisme, du bolchévisme »⁹⁰⁷ qui plane du fait de cette intolérable injustice, il faut des « réformes révolutionnaires » afin d'asseoir la souveraineté française en Afrique du Nord qui, « par sa position géographique, par sa formation géologique est Européenne ». Il s'agit dès lors « d'en faire le prolongement de

⁹⁰⁴ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, Note n°408, « Activité politique à Paris, Marseille, 15 juillet 1941 ; avec en pièce jointe : « Rapport sur la situation sociale et matérielle des indigènes nord-africains » présenté par Mohammed El Maadi, Secrétaire Général du Comité Nord-Africain, Congrès du RNP, 14 et 15 juin 1941, 10 p.

⁹⁰⁵ *Ibid.*, p. 2.

⁹⁰⁶ *Ibid.*, p. 4.

⁹⁰⁷ *Ibid.*, p. 8.

la France »⁹⁰⁸. Pour ce faire, pour que l'action politique « maintienne à la France Nouvelle, à la France Européenne, le plus beau fleuron de son empire : l'Afrique du Nord », Mohammed El Maadi propose un programme :

- « 1) L'unité des territoires Nord-Africains
- 2) l'abolition des lois d'exception
- 3) la réforme du système administratif
- 4) une participation normale à l'administration de nos pays
- 5) l'instruction bilingue obligatoire à tous les degrés
- 6) l'application de toutes les lois sociales [...]
- 7) l'aide aux fellahs [...]
- 8) l'équipement du Pays [...]
- 9) l'expulsion des Juifs
- 10) l'amnistie de tous les détenus pour délits ou crimes politiques »⁹⁰⁹

Programme pour lequel Mohammed El Maadi fait confiance au RNP, et pour lequel il remercie Eugène Deloncle « qui a compris la nécessité de ces réformes depuis déjà longtemps »⁹¹⁰. Les tracts du Comité nord-africain, à en-tête du RNP, distribués parfois en version bilingue français-arabe, déclinent le même programme, et finissent sur un appel à l'adhésion au Comité, « seul mouvement capable de mener une action efficace pour l'instauration d'un ordre nouveau dans nos pays ».

À l'été 1942, El Maadi fait un séjour en Algérie dans le but d'écrire une série d'articles pour le journal du MSR, *Révolution*⁹¹¹. Son reportage sur l'Algérie, « attendu », est publié dans les numéros des 27 juin et 4 juillet de l'hebdomadaire. Les thématiques abordées sont sensiblement les mêmes que celles de son rapport pour le congrès du RNP, un an avant : « tracasseries » de l'administration française envers les « musulmans », problèmes matériels, et « longues diatribes contre les juifs nord-africains », « les plus dangereux ennemis de la souveraineté française en Algérie »⁹¹². La réception des articles chez les « musulmans algériens évolués de Paris » semble positive⁹¹³. A la fin du mois

⁹⁰⁸ *Ibid.*, p. 9.

⁹⁰⁹ *Ibid.* p. 10.

⁹¹⁰ *Ibid.* p. 11.

⁹¹¹ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°537, « Note a/s Mr El Maadi », Marseille, 22 juin 1942.

⁹¹² AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°638, Note « Reportage d'El Maadi sur l'Algérie », Marseille, 15 juillet 1942.

⁹¹³ *Ibid.*

d'août pourtant, malgré la parution de ses articles, un certain retrait de El Maadi est noté : il n'écrit plus dans la rubrique du « Comité Musulman nord-africain » dans l'hebdomadaire du MSR, mais se contente de « croquis musulmans ». Wender en déduit qu'El Maadi est, depuis la rupture entre Déat et Deloncle, « quelque peu désemparé ou abandonné »⁹¹⁴. Après avoir, en vain, approché d'autres groupes, il songerait même à abandonner Paris, même s'il garde, pour le moment, ses bureaux, avenue de la Grande Armée⁹¹⁵. Au-delà des tensions entre les différents groupements collaborationnistes de Paris, une autre raison déstabilise El Maadi dans le milieu parisien : au sein du RNP, Mohamed El Maadi se retrouve à côtoyer ses ennemis jurés, les militants du PPA, alors clandestin.

2.3. *RNP et PPA : l'Union des Travailleurs Nord-Africains (UTNA)*

Le mouvement indépendantiste nationaliste algérien dans l'entre-deux-guerres et l'après-guerre a fait l'objet de recherches, mais l'étude de son activité pendant Seconde Guerre mondiale elle-même présente certaines lacunes. L'attitude des membres du PPA face à l'Allemagne nazie pendant l'occupation a mobilisé une certaine production littéraire. En premier lieu celle du nationalisme algérien, respectant les canons scientifiques⁹¹⁶, a longtemps été marquée elle-même soit par un nationalisme certain soit par un angle de vue plus politique que social⁹¹⁷. Cette historiographie se réfère principalement à une source : un fascicule a été publié en 1974 par la Bibliothèque nationale d'Algérie intitulé *L'Histoire par la bande, Une expérience de la Bibliothèque nationale d'Algérie*⁹¹⁸. Il

⁹¹⁴ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°800 « Renseignement a/s de Mr. El Maadi », Marseille, 25 août 1942.

⁹¹⁵ Wender précise qu'il tient cette information « de très bonne source ».

⁹¹⁶ Par ailleurs existe également une production littéraire parfois plus scandaleuse, allant du journalisme d'investigation sérieux jusqu'à des pamphlets douteux. Sur la question, internet logent ça et là des articles obscurs (bien souvent les mêmes reproduits sur diverses plateformes) et des forums très rapidement injurieux.

⁹¹⁷ L'article de Charles-Robert Ageron sur la propagande paru en 1977 dont il est question dans le chapitre 2 est repris et cité dans tous les ouvrages sur le sujet. Mahfoud Kaddache consacre un chapitre entier à la Seconde Guerre mondiale dans sa somme sur le nationalisme algérien, *Histoire du nationalisme algérien*, édité une première fois en 1981 puis réédité en 2003. Benjamin Stora s'intéresse aux relations entre les autorités d'occupation et les membres du PPA dans son habilitation consacrée aux aspects politiques de l'immigration algérienne entre 1922 et 1962 parue en 1991 : Benjamin Stora, *Les immigrés algériens en France. Une histoire politique*, op. cit.

⁹¹⁸ Mahmoud Bouayed, *L'histoire par la bande. Une expérience de la Bibliothèque Nationale d'Algérie*, Alger, SNED, 1974. Ce cahier d'à peine soixante-dix pages présente très brièvement une initiative très particulière. Il s'agit d'enregistrements sonores effectués entre 1971 et 1974 ayant pour but de récupérer des témoignages sur la période coloniale et les premières années de l'indépendance du pays. Le but de cette démarche est de constituer un fonds d'archives proprement nationales, vingt ans après le déclenchement du conflit conduisant à l'indépendance. L'auteur insiste sur le fait que « l'histoire ne peut être faite que sur la base de documents » (p. 18), alors que « les bibliothèques et les dépôts

contient le témoignage d'Amar Khider. Né en 1916 dans la région de Dellys, Amar Khider migre en France dans les années 1930 et adhère à l'ENA, puis au PPA. Sa vie métropolitaine semble avoir été très mobile : les années 1930, décennie de crise économique et sociale et de construction du nationalisme algérien sont des années dures et mouvantes, il faut aller chercher le travail là où il se trouve, mais également propager les idées du PPA sur tout le territoire métropolitain. Il est arrêté en février 1940, puis libéré au moment de l'armistice de juin 1940⁹¹⁹. René Gallissot décrit Khider comme attentiste à l'arrivée des troupes allemande, et considère qu'il « n'appartient donc pas à la fraction messaliste qui passe dans le camp allemand et que Messali condamne depuis la prison de Maison-Carrée en Algérie ». Il adhère au Front social du travail (FST, syndicat du RNP) en 1941 pour « tenter sous couvert d'utiliser l'administration, voire de tourner la police française ». Il participe à la création de l'Union des travailleurs nord-africain (UTNA) à Courbevoie en 1942 et obtient auprès de la Direction du travail de se rendre sur les chantiers et les entreprises où travaillent des Maghrébins. Il abandonne le nom d'UTNA et rétablit celui de PPA en juin 1944, après le débarquement allié. Il est arrêté en 1944, « accusé d'avoir eu des contacts avec les occupants allemands »⁹²⁰. Il est condamné à mort par les autorités françaises mais n'est exécuté, après révision de son procès qu'une peine de 17 ans de prison⁹²¹.

Deux problèmes se posent donc dans l'historiographie : d'une part, l'utilisation des sources n'est pas toujours explicite, probablement du fait qu'une part conséquente de la récolte se soit faite par voie orale⁹²² ; et d'autre part, les interprétations servent une

d'archives officiels n'ont [...] presque rien conservé de toute la littérature des mouvements de libération [et que] de leur côté, les intéressés ont [...] eux-mêmes ou leurs familles, détruit ou mal caché, des écrits compromettants » (p. 26). La Seconde Guerre mondiale fait l'objet d'un long récit concernant la situation et le quotidien des Algériens pendant l'occupation allemande, mais malheureusement, nous n'avons pas réussi à accéder à ces enregistrements durant notre séjour à Alger,

⁹¹⁹ René Gallissot, « notice KHIDER Amar », in : *Maitron en ligne. Dictionnaire Algérie*, <https://maitron.fr/spip.php?article157346>, mis en ligne le 09/03/2014, consulté le 5/8/2020.

⁹²⁰ Mahmoud Bouayed, *op. cit.*, p. 37. Son récit est décrit comme détaillé. Il est difficile de trouver des informations plus actuelles sur ces documents. Le fascicule en question ne présente que trois témoignages alors que l'entreprise décrite semble avoir eu vocation à regrouper le plus grand nombre de témoins possible.

⁹²¹ Un autre témoignage, celui d'Akli Banoun, est cité dans l'opuscule. Akli Banoun contribue à la création du PPA à l'époque du gouvernement du Front populaire : « Il décrit la vie difficile du Parti, les procès, les brimades et toutes les autres formes de répression subies par ses chefs et ses adhérents, jusqu'au déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale en 1939. Le PPA qui est à son tour dissout et ses organes de presse interdits, se lance dans la vie clandestine aussi bien en France qu'en Algérie où il s'était implanté. Les passages du récit relatifs à la vie des Algériens dans la France occupée par les Allemands sont plein d'intérêt. », Mahmoud Bouayed, *op. cit.*, p. 35.

⁹²² Comme l'indique subtilement Mahfoud Kaddache, parfois, « la police et l'administration ne [sont] pas au courant des activités de [certaines] organisations », Mahfoud Kaddache, *Histoire du nationalisme algérien*, *op. cit.*, n°p. 78, p. 587. Dans ces cas-là, aucune archive administrative ne subsiste. D'autre part, ce qui rejoint la remarque de Mahfoud Bouayed, Mohamed Harbi indique que « sauf à de rares

narration historique qui a pour but d'asseoir la légitimité du combat politique pour l'indépendance de l'Algérie comme nation, combat de légitimité qui ne s'arrête pas à l'indépendance effective de l'Algérie. Finalement, en la quasi absence des archives de la rue Lecomte, ce sont celles du SAA de Marseille dirigé par le commandant Wender, qui fournissent le plus d'informations sur les faits et gestes des anciens du PPA, dissout, pendant ces années de guerre. Les rapports quotidiens du SAA à Marseille apportent une connaissance beaucoup plus approfondie des acteurs de ces réseaux et de la mise en place d'un milieu nord-africain en contact avec les partis collaborationnistes et les autorités d'occupation, surtout à Paris.

Beaucoup de dirigeants du PPA sont arrêtés au début de la guerre. Le parti en tant que tel est interdit le 26 septembre 1939 alors que Messali est déjà en prison ; Belkacem Radjef est arrêté le 19 novembre 1939, en vertu d'un décret, proclamé la veille, « relatif aux mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la défense nationale »⁹²³. La mouvance messaliste majoritaire avant-guerre continue pendant la guerre à tenir un discours antifasciste. Messali, depuis la prison, indique son intention de participer à la lutte antifasciste si ses revendications sont prises en compte. S'il se dit prêt, sous conditions, à aider à sauvegarder le territoire national en appelant les Algériens à prêter main forte à Vichy, il n'est jamais question de soutenir l'Allemagne. La compromission de Radjef et Si Djilani⁹²⁴ l'inquiète d'ailleurs dès 1939, lorsqu'il lance un nouveau journal, *Le Parlement algérien*, pour se dissocier des propos tenus dans l'organe de presse du PPA, *El Ouma*. Radjef s'est rendu à Berlin en 1939⁹²⁵. Il est libéré peu après l'armistice, puis devient speaker en kabyle à la radio, à Radio-Paris ou à Paris-Mondial⁹²⁶. Il est signalé comme donnant des cours de Kabyle à des officiers allemands en décembre 1940. À l'été

moments de son existence, [l]es débats [du PPA] n'ont pas été enregistrés. D'après Ahmed Mezerna, c'est en 1938 qu'aurait été prise la décision de ne pas établir de procès-verbaux ». Mohammed Harbi, *Aux origines, du FLN. Le populisme révolutionnaire en Algérie*, Paris, Christian Bourgeois, 1975, p. 62. La note de bas de page indique : « Interview d'Ahmed Bezerna du 25 mai 1974 ». La chance des contemporains est la malchance de l'historienne.

⁹²³ Décret-loi du 18 novembre 1939 « Relatif aux mesures à prendre à l'égard des individus dangereux pour la défense nationale ou la sécurité publique ». Voir le texte sur, <https://criminocorpus.org/fr/reperes/legislation/textes-juridiques-lois-decre/textes-juridiques-relatifs-la-recidive/18-novembre-1939-decret-relatif-aux-mesures-prendre-legard-des-i/>, mis en ligne le 20/03/2013, consulté le 28/08/2020.

⁹²⁴ Sur Si Djilani : « Notice DJILANI Mohamed appelé Si DJILANI Mohammed », in : *Maitron en ligne [Dictionnaire Algérie]*, <https://maitron.fr/spip.php?article131161>, mis en ligne le 22/02/2014, consulté le 28/08/2020.

⁹²⁵ René Galissot, « Notice « RADJEF Belkacem », in : *Maitron en ligne. Dictionnaire Algérie*, <https://maitron.fr/spip.php?article151987>, mis en ligne le 6/01/2014, consulté le 20/02/2020.

⁹²⁶ AD 13, 76 W 204, État français, SCANA, le Chef du Gouvernement (SCANA) à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône (Cabinet), « Demande d'autorisation de création d'une « Union des Travailleurs nord-africains », Paris, 30 octobre 1943.

1941, il est membre du RNP et les renseignements le considèrent comme le chef du PPA en l'absence de Messali. Des documents indiquent par ailleurs qu'un camp pour militants du PPA et communistes se tiendrait dans l'Eure, à Vernon, mais cette information est barrée d'un trait rouge catégorique : Wender semble considérer comme peu probable que Radjef fasse à la fois partie du RNP et soit en lien avec des communistes... Le double jeu serait dangereux, alors que la LVF vient d'être lancée par l'ensemble des partis collaborationnistes.

Plus tangible que ces rumeurs, pendant l'année 1942 est créée l'Union des travailleurs nord-africains, au sein du Front Social du travail, sorte de syndicat du RNP. Si l'on s'en tient au témoignage oral d'Amar Khider, c'est lui-même qui est à l'origine de ce mouvement. Mahfoud Kaddache, relate la tenue d'une assemblée générale de tous les militants nationalistes algériens de la région parisienne au début de l'année 1942, pendant laquelle le recours au Front social du travail est positivement voté⁹²⁷. Ce que relate la surveillance à l'époque n'invalide pas cette version, mais elle l'inscrit dans une durée un peu plus longue. Car il semble en réalité que les liens entre le PPA et le RNP ne débutent pas avec la création de l'UTNA, mais au moins un an avant, avec le Comité nord-africain, dont le secrétaire général est El Maadi. Dès sa création, Radjef Belkacem, rejoignant le RNP, fait en effet partie du Comité nord-africain.

Alors qu'une demande d'autorisation est déposée pour la création d'une UTNA à Marseille, sur le modèle de celle de Paris à l'automne 1943, un rapport sur l'organe de la formation, tout simplement intitulé « Le travailleur nord-africain », donne quelques informations supplémentaires sur la question des liens entre PPA et RNP⁹²⁸. C'est bien Mohammed El Maadi qui est à l'origine du Comité Nord-Africain du RNP, mais le comité accueille très vite également des anciens du PPA, dont le but est, selon le rapport, de le « noyauter ». Radjef Belkacem en devient alors le « principal propagandiste », et « ne tarde pas à orienter le groupe vers une action revendicative, à tendance nationaliste ». On comprend un peu mieux le désœuvrement de Mohamed El Maadi pendant l'année 1942 : les anciens du PPA, Belkacem Radjef en tête, profitent de la mésalliance entre RNP et MSR pour lui damer le pion. El Maadi reconstitue un « Comité nord-africain » au sein du MSR redevenu autonome. Le comité directeur du RNP décide alors de la constitution

⁹²⁷ Mahfoud Kaddache, *op. cit.*, p. 580.

⁹²⁸ AD 13, 76 W 204, Etat Français, Service central des Affaires nord-africaines, Le chef du Gouvernement central à Monsieur le Préfet des Bouches-du-Rhône, « Demande d'autorisation de création d'une « Union des Travailleurs nord-africains », Paris, 30 octobre 1943.

d'une section africaine de la Légion nationale populaire, le service d'ordre du parti, dirigé par un certain Mokhtar El Banani, ancien employé de l'hôpital franco-musulman de Bobigny, qui ouvre une permanence dans le 5ème arrondissement de la capitale. Sa propagande, pourtant active, semble avoir été peu efficace. A la suite de cet échec, une autre voie que la milice est envisagée : celle du syndicat. Le secrétaire général à la propagande du Front social du Travail crée donc, au printemps 1942, une Union des Travailleurs nord-africains en son sein. Amar Khider et Mohand Si Djilani prennent la tête de cette nouvelle formation et permettent à d'anciens camarades d'y entrer.

La reprise d'une activité de propagande nationaliste par les anciens du PPA en métropole date de ce moment-là. Ils sollicitent la libération de leurs camarades, notamment Messali l'Algérien, Bourguiba le Tunisien et El Fassy le Marocain. L'heure est à l'union des forces. Une réunion est organisée à la Bellevilloise, rue Boyer dans le 20ème. Les renseignements y notent la présence de 250 « Nord-Africains » venus entendre René Bloy du FST, François Desphilipon du RNP, Khider et Si Djilani ainsi qu'un Tunisien, Belkacem Lakrimi. Deux autres réunions sont organisées dans le 18ème et dans le 13ème, mais elles n'accueillent que 30 à 45 personnes. Devant ce relatif insuccès, la méthode est abandonnée, au profit, semble-t-il, de propagande orale dans les cafés et dans les chantiers, en province, où sont embauchés des Maghrébins. Ils auraient de cette manière récolté 3 000 adhésions, en particulier des travailleurs en rupture de contrat, la carte portant l'inscription « FST » ouvrant vraisemblablement des possibilités de travail ou de se faire délivrer des titres d'alimentation. Les militants de l'UTNA obtiennent en effet l'autorisation de se rendre dans les chantiers du mur de l'Atlantique de l'OT et de prendre contact avec les « travailleurs nord-africains »⁹²⁹.

Mahfoud Kaddache estime que le comportement des militants du PPA ayant contribué à la formation de l'UTNA ne relève pas de la collaboration, car « cette guerre n'était pas la leur, et [...] ils étaient obligés de traiter avec les occupants, quels qu'ils fussent, pour organiser leur association »⁹³⁰. Selon Kaddache, le projet de l'UTNA de Khider est motivé par la nécessité de garder en vie une quelconque forme d'organisation et de maintenir les capacités des membres du parti à communiquer entre eux et avec les Algériens en métropole. La mission de l'UTNA dans les entreprises industrielles en métropole, consistant à fédérer et soutenir les ouvriers algériens, notamment sur les

⁹²⁹ Mahfoud Kaddache, *op. cit.*, p. 481.

⁹³⁰ *Ibid.*

chantiers de construction du mur de l'Atlantique par l'organisation allemande Todt, va dans ce sens. Kaddache utilise le terme de couverture pour décrire cette entreprise, terme repris par Benjamin Stora, qui lui ajoute des guillemets⁹³¹. La surveillance de l'époque parle de « noyautage », ce qui donne à cette entreprise une coloration différente. La confrontation avec l'entourage d'El Maadi irait dans le sens de ce dernier terme, pas comme une réfutation de l'idée de la couverture, mais plutôt comme une dimension supplémentaire : il fallait garder le PPA en vie, mais il fallait également prendre place au sein des organismes déjà existant pour ne pas laisser le champ libre à un individu comme Mohamed El Maadi. Il est vrai que cette initiative est exceptionnelle : la création d'une organisation syndicale nord-africaine sur tout le territoire ne s'est faite qu'au sein du RNP. Par comparaison, c'est une toute autre voie qui s'est dessinée dans l'autre grand parti collaborationniste, le PPF.

3. Les Algériens du PPF

Le PPF est créé dans l'entre-deux-guerre par Jacques Doriot, dissident du PC. Son implantation algérienne est importante dès avant le début du conflit et réunit notamment des élites maraboutiques anciennes⁹³². Le rapport entre Algérie et métropole est d'autant plus particulier et significatif ici que les familles maraboutiques n'émigrent pas, c'est presque illicite, jusqu'à ce que Sayad a appelé le « deuxième âge »⁹³³. L'implantation transméditerranéenne du PPF est à cet égard une déclinaison très particulière (et numériquement très limitée) de l'espace contraint que forment ces territoires pendant la guerre. Elle repose sur un nombre réduit de personnes dans la confrontation avec les autres groupes politiques dans lesquels sont impliqués des Algériens.

3.1. Ahmed Belghoul et le PPF

Ahmed Belghoul⁹³⁴, originaire du département d'Oran et résidant à Paris, est surveillé dès la fin des années 1920 et arrêté en 1927-1928 pour « agissements anti-français » lors d'un voyage dans la région d'Oran⁹³⁵. Cet événement reste isolé : il

⁹³¹ Benjamin Stora, *Les immigrés algériens en France*, op. cit., p. 89.

⁹³² Cf. chapitre 1.

⁹³³ Abdelmalek Sayad, op. cit., p. 67.

⁹³⁴ Sur les activités d'Ahmed Belghoul avant la guerre, voir la notice d'Ahmed Belghoul dans le Maïtron en ligne : René Gallissot, « BELGHOUL Rabah, Ahmed », in : *Maïtron en ligne. Dictionnaire Algérie*, <https://maitron.fr/spip.php?article151449>, mis en ligne le 24/12/2013, consulté le 28/08/2020.

⁹³⁵ AD 13, 76 W 206, Service des affaires algériennes, n°3, Marseille, 18 mars 1941.

retourne par la suite à Paris et y fait des affaires. Au début des années 1930, il est propriétaire du restaurant *Le Hoggar* et fonde le *Comité d'action pour le retour de l'émir Khaled*⁹³⁶. En mars 1941, *Le Hoggar* est décrit par Wender comme « bien achalandé », dans lequel viennent manger des Allemands, mais également des « éléments indigènes francophiles »⁹³⁷. À ce moment-là, Wender ne considère pas Belghoul comme suspect. Une note de Ministère de l'Intérieur l'avait pourtant informé en janvier qu'il recevrait 6 000 francs par mois de la *Kommandantur*, mais Wender ne semble pas porter de crédit à ces bruits⁹³⁸. Il rapporte que ses « coreligionnaires [...] affirment qu'[il] fait preuve de sentiments nettement pro-français »⁹³⁹. Peu de temps après, les renseignements sur Belghoul ont pourtant complètement changé.

En mai 1941, après avoir obtenu du gouvernement général de l'Algérie une autorisation télégraphique pour établissement d'un sauf-conduit afin d'acheter des produits alimentaires en Algérie pour les revendre en France, Belghoul est à Marseille⁹⁴⁰. Rencontrant une connaissance, il lui aurait dit :

« Que fais-tu à te morfondre à Marseille ! Pourquoi hésiter à venir à Paris avec nous, ici tu crèves de faim alors que tout va si bien là-bas. Je ne manque jamais de rien, crois-le bien et je gagne un argent fou ! Dire que j'avais hésité, l'été dernier, à faire du commerce avec eux ! Et puis, ils font travailler tous les nôtres dans les camps d'aviation où ils distribuent des salaires de 120 à 150 frs par jour.

C'est une belle race d'une correction parfaite, gros buveurs peut-être, mais d'une tenue constante et ne faisant jamais de tapage. Ils nous respectent, nous indigènes, et n'entrent jamais dans mon établissement par exemple sans joindre les talons et me saluer, la main levée d'un cordial « bonjour chef ». Autrefois, tant d'Officiers français sont venus chez moi en me considérant un larbin et m'interpellant sans aucun égard. Quelle belle nation de beaux guerriers ils font, comme ils ont su préparer la guerre !

⁹³⁶ Omar Carlier, *op. cit.*, 2001.

⁹³⁷ *Ibid.*

⁹³⁸ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des affaires algériennes, n°226, « Renseignement a/s Belghoul », Marseille, 26 mai 1941.

⁹³⁹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des affaires algériennes, n°3, Marseille, 18 mars 1941.

⁹⁴⁰ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des affaires algériennes, n°226, « Renseignement a/s Belghoul », Marseille, 26 mai 1941.

En plus, ils savent faire preuve de générosité dans leur victoire ; alors qu'ils pouvaient déchiquter la France, ils la laissent vivre. Il faut, à tout prix, collaborer avec eux, ce sera le bonheur pour tous. »⁹⁴¹

Certes on perçoit dans la rédaction de la note les idées de Wender – surtout ne pas « manquer d'égard » – mais cette note dit aussi beaucoup de l'ambiance parisienne dans les milieux algériens au printemps 1941. Les Allemands paient bien... Belghoul gagne donc beaucoup d'argent, et il fait également l'aller-retour entre zone libre et zone occupée avec une facilité déconcertante : arrivé à Mâcon lors de l'un de ses voyages et s'étant aperçu qu'il avait oublié quelque chose à Paris, il retourne chercher l'objet en question le lendemain, « sans avoir été le moins du monde gêné par les Allemands »⁹⁴². Dans les mois qui suivent, alors qu'il devient difficile de trouver du couscous en métropole, il fait du commerce entre Marseille et Paris, vendant à 25 francs le kilo ce qu'il avait acheté 7 à 9 francs dans le sud.

En février 1942 une note confirme que Belghoul a rejoint le PPF⁹⁴³. Quelques semaines après, le PPF aurait ouvert une permanence pour les Nord-Africains de la capitale. Celle-ci aurait été confiée à Ahmed Belghoul, activité pour laquelle il recevrait une mensualité de 8 000 francs⁹⁴⁴. Rapidement, les vitres en sont brisées, sans qu'on sache par qui : les communistes pour certains, les « Algériens » (comprendre les nationalistes), pour d'autres. Belghoul est alors décrit comme un homme « avide de jouer un rôle », qui « développe toujours son action auprès de ses coreligionnaires, pour les attirer au PPF ». Parmi les arguments qu'il utilise, les notes de surveillance relèvent les suivants : « Le PPF est d'accord avec le Maréchal, vous n'avez donc pas à hésiter pour y adhérer », « en créant une section nord-africaine, nous nous faisons bien voir des Allemands qui ne manqueront pas de nous aider », ou encore « les Allemands nous traitent avec beaucoup d'attentions »⁹⁴⁵. La réputation de Belghoul ne s'arrête pas à Paris. À Marseille, on dit qu'il est « orgueilleux », qu'il cherche à « se fai[re] bien voir des Allemands », qu'il « mise sur les deux tableaux », et il « en résulte même une réaction assez vive contre

⁹⁴¹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des affaires algériennes, n°226, « Renseignement a/s Belghoul », Marseille, 26 mai 1941.

⁹⁴² AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des affaires algériennes, n°22, « Renseignement. Retour d'indigènes vers la zone occupée », Marseille, 21 mai 1941.

⁹⁴³ Voir la notice de René Galissot dans le Maïtron, *op. cit.* Selon lui, Belghoul a rejoint le PPF dès 1938.

⁹⁴⁴ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des affaires algériennes, n°399, « Renseignement activité de Belghoul », Marseille, 24 avril 1942.

⁹⁴⁵ *Ibid.*

lui »⁹⁴⁶. Plus intéressant encore : il se déclare un adversaire de l'assimilation. Si l'observateur de l'époque voit cette déclaration comme un signe qu'il « entrevoit la possibilité de se séparer un jour de la France »⁹⁴⁷, on peut aussi voir là un indice sur la piste de la question qui s'ouvre à observer de ces interactions : comment des gens si différents ont-ils pu être, dans ces circonstances, des alliés ? Comment se fait-il que presque tous les groupements politiques algériens constitués avant-guerre dans la capitale se retrouvent liés, d'une manière ou d'une autre, aux partis collaborationnistes voire aux autorités d'occupation ?

3.2. *Le PPF : l'Algérie en métropole*

En mars 1942, a lieu la visite de deux « personnalités musulmanes » algériennes en métropole : Mohamed Zouani (ou le cheikh Zouani) et Mustapha Bendjamaa viennent d'Algérie rencontrer le cardinal Baudrillart. Se joint à eux Ahmed Belghoul. Le journal *Le Petit Marseillais* rapporte la tenue d'une audience « de la plus grande cordialité », placée « sous le signe du cardinal Lavignerie dont l'un des premiers actes en Algérie fut de prendre contact avec les musulmans »⁹⁴⁸. Les deux visiteurs sont présentés dans l'article comme d'« éminents représentants de l'Afrique du Nord » : Zouani comme le chef de la confrérie des Amaria (l'orthographe est changeante) et Mustapha (ou Mostefa) Bendjama (on lira également Bendjema ou Bendjamaa), conseiller municipal de Guelma, comme le représentant officiel des élus algériens en tant que secrétaire général de la Fédération des élus musulmans d'Algérie. Ahmed Belghoul, qui tient à Paris un restaurant fréquenté par les Allemands, y est en outre décrit comme le représentant des héritiers de l'émir Abd el Kader. L'article affirme qu'ils ont exprimé « leur fidélité absolue au Maréchal Pétain, sauvegarde providentielle de l'empire » et le cardinal les a en retour « félicit[é] chaleureusement ». Et de conclure que « ce nouveau contact entre de hautes personnalités spirituelles affirme une fois de plus l'impérissable attachement de la France d'Outre-mer à la métropole ». La surveillance téléphonique relève par ailleurs une conversation à ce sujet, entre deux adhérents du PPF – alors en passe d'être recréé officiellement. Un certain M. Lebrun appelle depuis le domicile d'un certain M. Canobbio un M. Quera au siège de l'*Émancipation nationale*, l'un des organes du PPF, paraissant

⁹⁴⁶ *Ibid.*

⁹⁴⁷ *Ibid.*

⁹⁴⁸ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°330, « Note a/s séjour de deux musulmans algériens à Paris », Marseille, 27 mars 1942.

en zone sud. Après l'échange de salutations usuel et de nouvelles quant au parti, Lebrun informe Quera de la venue de Zouani et Bendjama :

« Fossati a réussi le tour de force de faire recevoir des chefs arabes par Monseigneur Baudrillard. [sic] - Non, elle est bien bonne. - D'abord ça a été un peu froid puis par la suite ils se sont entendus comme larrons en foire. Baudrillard disait qu'il n'y avait qu'un Dieu Allah ! Les arabes parlaient du Christ, enfin, ils se sont quittés copains comme cochons ! Cela a eu une grosse répercussion en zone occupée ; très bonne publicité, les gens commentaient cette rencontre en termes favorables. - Ce n'est pas mal. »⁹⁴⁹

Cette « visite » donne une fois encore lieu à des critiques virulentes de la part du SAA aux autorités françaises. Wender est furieux. Il écrit une note alarmante pour le Ministère de l'Intérieur, le GGA, les départements algériens et la préfecture et la police à Marseille. Selon lui, « la considération démesurée dont on entoure ces deux minces personnages est faite pour surprendre les milieux musulmans algériens »⁹⁵⁰. Cette affaire pourrait avoir des conséquences fâcheuses car ces mêmes milieux seraient alors « tentés de croire qu'en cette période d'information dirigée, cette affaire ne peut qu'être conduite et voulue par le Gouvernement ». Plus grave encore,

« les Services allemands ne manqueront pas, soit d'en tirer parti pour affirmer que nous sommes à bout d'hommes et d'arguments dans ce domaine, soit de se réjouir de ce défaut de coordination dans notre action musulmane »⁹⁵¹.

En somme, le manque de propagande centralisée et concertée met en défaut l'administration dans sa politique impériale face aux autorités d'occupation, et aux partis collaborationnistes qui constituent un pont vers l'Allemagne.

De fait, le cheikh Zouani et Mustapha Bendjamaa sont proches du PPF. En réalité, ils sont venus d'Algérie pour le congrès du parti qui s'est tenu le 30 mars 1942 à Magic City, à Paris, près du pont de l'Alma⁹⁵², alors que la veille, Zouani avait remis à Jacques

⁹⁴⁹ AD 13, 76 W 206, Secret, 61 N°2743/F MAS du 24/3/42 11h05, Demandeur : Canobbio, Villa [ill.] 15, Brd Richard, Personne ayant parlé : M. Lebrun, N° de l'abonné D.98-15, lieu : Marseille, Bouches-du-Rhône, Demandé : Émancipation nationale, 2 brd du Muy, Personne ayant parlé M. Quera, N° de l'abonné : D.06-86, Lieu : Marseille. Résumé : activité du parti. Note manuscrite : « Transmettre au cdt Wender ».

⁹⁵⁰ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des Affaires algériennes, n°330, « Note a/s séjour de deux musulmans algériens à Paris », Marseille, 27 mars 1942.

⁹⁵¹ *Ibid.*

⁹⁵² AD 13, 76 W 205, copie tapuscrite d'un article du journal *Le Cri du Peuple*, en date du 30 mars 1941, mais je rejoins Ethan Katz : la date n'est pas correcte, le congrès a eu lieu le 30 mars 1942.

Doriot un « diplôme de membre d'honneur de la confrérie des Amaria »⁹⁵³. Le lieu de la manifestation du 30 mars est commun : la salle a déjà accueilli d'autres meetings du parti. Outre les ornements habituels, comme le portrait de Doriot, les couleurs nationales et les insignes du PPF, la salle est décorée de banderoles portant des inscriptions en arabe. Selon un article du *Cri du Peuple*, organe du PPF créé en 1940 pour récupérer le lectorat de *l'Humanité*⁹⁵⁴, se trouvent dans l'audience « de très nombreux Algériens », portant « chéchia, cheich, burnous ». Marqueur fort de l'identité revendiquée du parti, anti-classiste, « le costume arabe lui-même, par sa diversité, le luxe de ses ornements et de ses broderies ou sa simplicité, témoignait que, tout comme parmi les Français, toutes les classes étaient mélangées, riches et pauvres, notables commerçants et ouvriers d'usines ou terrassiers »⁹⁵⁵. Ce congrès a cela de spécifique qu'il fait venir des figures algériennes du PPF pour parler en public en même temps que des personnalités du milieu parisien, habile manœuvre de propagande impériale pour un PPF qui peine à concurrencer le RNP auprès des Algériens en métropole. D'Algérie arrivent donc le cheikh Zouani et Mustapha Bendjamma, et c'est Ahmed Belghoul qui fait figure de représentant des Algériens de métropole. Il est présenté comme l'héritier d'Abdelkader. La figure du chef guerrier est utilisée à des fins de propagande :

« Pour les musulmans, mais aussi pour les Français, l'émir Abdelkader demeure une figure respectée et glorieuse. Aux premiers, elle évoque, cette figure, l'histoire d'une lutte loyale et acharnée menée au nom du Coran et du plus pur nationalisme algérien ; aux autres, elle présente l'image d'un vaincu que la défaite ne peut atteindre ; elle représente aussi un exemple de « collaboration » dans la loyauté. Aucun des Français présents dans la salle n'a oublié que, vaincu et exilé en Syrie, Abdelkader, au cours d'une émeute sanglante, sauva la vie à des milliers de chrétiens et de Français en leur donnant asile dans sa demeure ».

Le discours d'Ahmed Belghoul, tel qu'il est rapporté dans l'article du *Cri du Peuple*, brode encore sur les thèmes de prédilection du PPF : l'infamie de la Troisième République – et tout particulièrement du décret Crémieux et du projet Blum-Viollette – l'inanité de

⁹⁵³ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Services des affaires algériennes, n°358, « Note a/s séjour à Paris du Cheikh Zouani et de Bendjama (sic) », Marseille, 11 avril 1942.

⁹⁵⁴ Reprenant le nom du journal créé en 1871 par Jules Vallès, il tire à 58 000 exemplaires en janvier 1943. Pascal Ory, *op. cit.*, p. 283.

⁹⁵⁵ *Ibid.*

l'assimilationnisme, la clairvoyance de Doriot, la puissance de l'Islam... Y ajoutant en outre l'argument particulariste et essentialiste, analysé par Eric Jennings⁹⁵⁶ :

« Ce qui nous a touché le plus peut-être, c'est que le PPF et son chef ne nous ont pas proposé ce que d'autres nous offraient [l'assimilation].

Nous sommes trop fiers de nos croyances et de nos coutumes pour considérer comme un idéal, une transformation de nos mœurs, qui ont été celles de nos ancêtres, [...] qui forment notre raison d'être »⁹⁵⁷.

Suit le discours du cheikh Zouani, présenté comme « chef suprême de la confrérie religieuse El Amaria, qui compte plus de 400 000 adeptes ». Apparaissant « en turban vêtu d'une immense gandoura blanche », il s'adresse à ses « frères lointains » de la métropole, appelant de ses vœux « cette étroite collaboration que le PPF veut établir et élargir entre Français de confession catholique et Français de confession musulmane ». La suite de son discours consiste en une dénonciation virulente du communisme, « notre mortel ennemi », et en louanges à l'égard de Doriot pour la lucidité avec laquelle il « dénonce leur mensonge », alors que « les communistes de France [...] faisaient semblant de nous tendre la main et d'être nos amis ».

Après le cheikh Zouani, Mustapha Bendjamaa, conseiller municipal de Guelma, prend la parole. Il est décrit comme le représentant de « l'ensemble des musulmans d'Algérie [...] car n'est-il pas [...] le secrétaire général de la Fédération des élus musulmans ? » Drôle de concession à la Troisième République, en vérité, que de voir dans l'élu le représentant du peuple... S'ajoute alors, à la longue liste des thématiques de propagande du PPF, l'antisémitisme. Alors que le cheikh Zouani insistait sur le péril russe, Bendjamaa assène que « Dieu nous dit dans le Coran : « le plus grand ennemi de l'islam, c'est le juif » » et que le PPF est le lieu de la « fraternité franco-musulmane » appelée des vœux de tous. En sus des discours des deux invités, « représentants » des « musulmans algériens », d'autres figures du PPF prennent la parole : Louis Beaux d'abord, à la prose lyrique, et qui s'« ém[eut] [...] lorsqu'un simple fellah de la plaine marocaine [le] reçoit et reprend [...] la noblesse d'allure et de geste qu'il tient de ses ancêtres » comme « dans quelque humble maison de la campagne française » ; puis Jean Fossati, alors l'un des dirigeants du P. P. F. en Algérie, selon l'article « type même du colon, de l'Algérie

⁹⁵⁶ Voir Eric Jennings, *Vichy sous les tropiques*, *op. cit.*

⁹⁵⁷ AD 13, 76 W 205, copie tapuscrite d'un article du journal *Le Cri du Peuple*, en date du 30 mars 1941 [en réalité 1942].

français qui, chaque jour par son travail et son rayonnement construit l'Empire »⁹⁵⁸. Fossati le répète : les trois mots d'ordre de la politique impériale du PPF sont « Commander, respecter, associer », afin que « [l]es races [de l'empire] [soient] soudées ». Il faut donc que « la France commande dans ses colonies », mais qu'elle « respecte et protège les vieilles civilisations coloniales et leurs religions », en « associ[ant] à son œuvre impériale tous les peuples coloniaux ». Certes, « la nation algérienne n'existe pas », mais l'« assimilation risque de faire des Musulmans des déracinés », reprenant là encore le topos usé jusqu'à la corde de Barrès, lieu commun omniprésent de l'extrême-droite française.

En avril 1942, le bruit court que Bendjamaa a rapporté de France une missive de Yassine à l'intention des dirigeants du PPA. Il s'agit de préparer la libération de Messali Hadj, mais surtout d'essayer un rapprochement avec le PPF. Dans le même contexte Abdelkader Kassimi, adhérent du PPF, ferait de la propagande pour le parti « exploit[ant] [...] le mécontentement créé chez [les éléments maraboutiques] par le sentiment qu'ils ont que l'Administration les a, en quelques sorte, abandonnés pour les Réformistes »⁹⁵⁹. C'est donc par l'intermédiaire de Yassine, liés aux autorités d'occupation, que le PPF tente d'établir un lien avec le PPA, qui, en métropole, est engagé avec le RNP.

3.3. *Louaib et le « milieu »*

Au-delà des partis collaborationnistes, des liens se sont noués entre certaines personnalités algériennes de la capitale et certains Allemands. Entre les abattoirs de la Villette, le marché des Halles et les restaurants des Vème et VIème arrondissements, un milieu de commerçants algériens s'est formé dès avant la guerre. Il est composé de personnes qui, dans l'ensemble, sont arrivées en France dans les années 1920, échappant à la « noria » migratoire théorisée par l'histoire de l'immigration algérienne. Pendant la guerre, ils font des allers-retours à Marseille et en Algérie pour les besoins de leur commerce. Le SAA à Marseille les surveille : ils sont suspectés, a priori, d'être de potentiels agents allemands. Au fil des rapports et des mois se dessine une réalité bien plus complexe : ces Algériens se retrouvent intriqués d'une part dans des « groupements », d'entraide ou de soutien, parfois constitués avant la guerre, parfois pendant celle-ci, et d'autre part dans les partis politiques agissant sur tout le territoire et en particulier dans

⁹⁵⁸ *Ibid.* Il devient ensuite secrétaire du parti dans la métropole.

⁹⁵⁹ *Ibid.*

la capitale, du PPF au PPA clandestin, en passant par le RNP et le MSR. Les figures centrales de ce milieu ne sont pas des inconnus. Au-delà d’Ahmed Belghoul, que nous avons déjà vu, il s’agit notamment de Mohamed (ou Mohand) Louaib, qu’on retrouve également souvent dans les rapports de surveillance sous le nom de Louaib Seghrir, le petit Louaib. Autour d’eux, rayonne un réseau qui va de Constantine à La Villette et dont les administrateurs chargés de les surveiller suspectent qu’il pourrait aller jusqu’à Berlin⁹⁶⁰. Les allers-retours de Louaib entre la France et l’Algérie sont enregistrés dès l’automne 1940. Il est repéré dans le département d’Alger en octobre puis en décembre 1940, et dans les environs de Tizi-Ouzou en décembre. Il est venu y acheter des figues pour les revendre à Paris et y aurait vu des contacts parisiens. Il est, pendant la guerre, membre d’un comité d’entr’aide aux soldats nord-africains, créé à Paris dont le président n’est autre que Pierre Godin⁹⁶¹.

Au début de l’année 1942, une note de Wender indique qu’un certain Ali Bouzid, Kabyle originaire de Fort-National, mutilé de guerre, médaillé militaire, mérite d’être surveillé, probablement du fait de ses relations avec Louaib et parce qu’il « a une réelle influence sur l’élément kabyle en raison de sa roublardise et d’un certain don de l’intrigue »⁹⁶². A son arrivée en France, dont la date n’est pas précisée, il a été ouvrier d’usine, puis tenancier de cafés à Puteaux et dans le XV^{ème} arrondissement. Il a adhéré au PPA mais s’en est ensuite éloigné, vraisemblablement du fait d’un différend avec Belkacem Radjef et Amar Imache. La police spéciale d’Alger renseigne un peu mieux Wender quelques mois plus tard, en avril 1942. Ali Ben Bouzid Saad serait employé aux abattoirs de la Villette. De passage en Algérie, il est suspecté de servir d’intermédiaire à Yassine, orateur notoire de la propagande allemande à l’égard des pays du Maghreb sous domination française, pour « étudier la possibilité [d’une] collusion » « entre les éléments acquis au PPA et les Marabouts, par l’intermédiaire du PPF »⁹⁶³. Une note manuscrite dans la marge précise qu’il s’agirait d’un certain Chabane Saad Ali, propriétaire de « 3 ou 4 boucheries à Paris », « riche à millions ». Il aurait « une existence qui peut prêter à

⁹⁶⁰ AD 13, 76 W 204, note sans en-tête en date du 23 avril 1941. La liste des restaurants fréquentés par une « clientèle allemande » comprend le restaurant d’Ahmed Belghoul, *El Hoggar*, situé rue Monsieur le Prince dans le VI^{ème} arrondissement, et celui de Mohamed Louaib, *El Djazair*, rue de la Huchette, dans le V^{ème} arrondissement

⁹⁶¹ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des affaires algériennes, n° 738, Marseille, 28 octobre 1941.

⁹⁶² AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des affaires algériennes, n°926, Marseille, 7 janvier 1942.

⁹⁶³ AD 13, 76 W 205, Police spéciale d’Alger, n°2987, « A/s activité du PPA », Alger, 14 avril 1942.

vigilance » mais ce serait cela dit « plutôt une affaire [...] correcte du point de vu national ».

Abdelkader Chabane Braoui, appelé communément « Chabane », habite Paris depuis « assez longtemps » où il a travaillé comme employé de banque⁹⁶⁴. Il a ensuite été embauché par Louaib, en tant que « fondé de pouvoirs », et effectue vraisemblablement des voyages entre zone occupée et zone libre pour ce dernier, qui ne s'y risque plus. Braoui est décrit comme une « Ramon Novarro indigène », de taille moyenne, brun, le teint mat, les cheveux noirs et les sourcils foncés. Il est signalé comme suspect à plusieurs reprises lors de ses passages à Marseille, il s'occuperait d'« évocation de capitaux juifs de la zone occupée vers la zone libre », mais devrait également être considéré comme « un agent de l'Allemagne ». Il est en lien avec Arezki Aouane. Celui-ci est né en 1895 au douar Bellaro, dans la commune mixte de Tizi-Ouzou. Il est officier, blessé pendant la Grande Guerre, chevalier de la Légion d'honneur, réformé de guerre à 55 %. Il est citoyen français, vient d'une « famille maraboutique ». Il a 8 enfants et n'est pas riche. Il occupait dans les années 1930 « différents emplois honorifiques pour les NA », notamment en tant que secrétaire du Cercle intellectuel de la Méditerranée (avec Damardi), en tant que vice-président du comité d'organisation des musulmans à Paris en 1938. De manière étonnante, il était également vice-président d'un « comité d'entente entre Arabes et Juifs » en 1934. En mai 1941, sa femme se trouve dans leur maison dans l'Indre, où elle cultive⁹⁶⁵. La note du SAA précise en manuscrit dans la marge : « À Paris, on a constaté qu'Aouane a une attitude non seulement correcte mais dévouée à la France – juin 1941 ».

À l'été 1942, Wender change d'avis sur Louaib. Le 17 juillet, il indique que les « informations reçues de Paris » laissent penser que Louaib « aurait considérablement modifié son attitude et reviendrait à une position pro-française affirmée »⁹⁶⁶. Plus encore, deux semaines plus tard, le 3 août, Wender fait part de son impression suite à un « long entretien » conduit avec Louaib, qui permet selon lui de « projeter une clarté nouvelle sur

⁹⁶⁴ AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des affaires algériennes, n°423, « Renseignement a/s Braoui Chabane », Marseille, 18 juillet 1941.

⁹⁶⁵ Les informations sur Arezki Aouam (ou Areki ben Aouane, selon les notes), proviennent de deux notes : AD 13, 76 W 205, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des affaires algériennes, n°199 « Renseignement a/s d'un nommé Chabane », Marseille, 20 mai 194, avec note manuscrite en PJ ; et AD 13, 76W 205, Gouvernement Général de l'Algérie, Direction des affaires musulmanes, 5ème bureau, N°904 – 75 AMS, « Note à monsieur le Commandant Wender, chef du Service des affaires algériennes, Objet : a/s des nommés Chabane et AOUAM Arezki », 24 juin 1941.

⁹⁶⁶ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des affaires algériennes, n°655, « Note a/s Braoui Chabane et Louaib », Marseille, 17 juillet 1942.

sa personnalité »⁹⁶⁷. Certes « on n'a pas oublié toutes les suspicions qui ont pesé sur M. Louaib depuis le voyage qu'il a fait en Algérie à l'automne 1940 », mais l'homme semble avoir ravisé ses positions. « Simple d'apparence, peut-être hâbleur, n'ayant qu'une instruction modeste », Louaib est surtout aux yeux de Wender un « homme impulsif animé d'un besoin de scrupules pour arriver à ses fins », mais en rien « un mécontent, d'un conspirateur ou d'un agent ennemi ». Louaib est un homme d'affaires qui a réussi, il possède à Paris des hôtels et des restaurants ainsi qu'une propriété en banlieue. Il « parle comme il pense » et est « satisfait de son sort ». En outre, toute sa fortune est investie dans la métropole. Wender voit là l'occasion d'une « reprise en main de la plupart des Nord-Africains de la capitale » par l'intermédiaire de Louaib précisément qui « si le contact est conservé avec lui [...] » sera une « recrue susceptible de jouer un rôle marquant à Paris » pour la « cause française ». C'est qu'en effet, en face, s'est structuré un réseau d'Algériens collaborationnistes entre malfrats parisiens et idéologues qui rêvent d'« Eurafrique ».

4. « Collabo » et résistants

4.1. Er Rachid

En 1943, les alliances politiques ne sont plus celles de 1941. Dans un contexte général de radicalisation des positions, en janvier 1943, Mohammed El Maadi lance un nouveau journal, *Er Rachid*, dont la parution s'étendra jusqu'en août 1944. De mensuel puis bimensuel qu'il était, le journal devient hebdomadaire en 1944 et prend le format d'un journal quotidien : grandes pages de format A3, de très nombreuses et courtes rubriques, qui prennent la place des articles plus longs du début. Il change également de sous-titre et ne s'appelle plus *Er Rachid*, *Bulletin d'information du Comité musulman d'Afrique du Nord*, mais *Er Rachid, Le messenger politique et littéraire*. Le tirage est de 5 000 exemplaires au début puis 25 000 quand le journal change de format⁹⁶⁸. Il est possédé par France-Empire, société à responsabilité limitée, qui publie également la monographie de Mohammed El Maadi, *l'Afrique du Nord, terre d'histoire*⁹⁶⁹, et dont El

⁹⁶⁷ AD 13, 76 W 206, Préfecture des Bouches-du-Rhône, Service des affaires algériennes, n°722, « Note a/s Louaib », Marseille, 3 août 1942.

⁹⁶⁸ Archives de la Préfecture de police de Paris BA 2335. Benjamin Stora, *Les immigrés algériens en France*, *op. cit.*, p. 86 donne le chiffre de 30 000 exemplaires.

⁹⁶⁹ Mohammed El Maadi, *l'Afrique du Nord, terre d'histoire*, Paris, France-Empire, 1943.

Maadi est lui-même le gérant. Sans surprise, les éditos de Mohammed El Maadi exprime son attachement à la France et à l'Europe :

« Nous ne revendiquons rien qui puisse léser la France Européenne ; au contraire, son prestige grandira en Afrique du Nord, comme est grand celui de l'Europe à laquelle notre sort est étroitement lié »

D'un autre côté, on peut lire en lettres capitales, en en-tête du programme : « émancipation sociale » et plus bas : « création d'une armée autonome nord-africaine »⁹⁷⁰.

Le journal se présente également comme une chronique (orientée) de la vie dans la capitale. Une partie conséquente des articles du périodique traite d'événements culturels et religieux qui se déroulent à Paris. Dans le premier numéro, un article est ainsi consacré à la fête de l'Aïd el Kébir à la Mosquée en 1943, décrivant le déroulement de la journée, insistant sur les « djellabas, [...] fez et [...] chéchias » qui « jettent des notes éclatantes parmi la tristesse et la monotonie des vêtements européens »⁹⁷¹. Une liste d'une trentaine de convives suit cette description, mêlant célébrités locales ou amis et journalistes « européens » invités à la fête. On retrouve quelques mois après un article très semblable rapportant la fête de l'Aïd es Seghir à la mosquée. Le maître mot du programme du Comité dans le premier numéro du journal est « Union et Rassemblement de tous les musulmans nord-africains dans le Comité »⁹⁷². La revendication principale est en effet celle d'un Maghreb uni, un Maghreb musulman, où une fois les juifs exilés, il sera possible de vivre en harmonie. Il s'agit, pour en arriver là, de créer tout d'abord un Parti unique de l'Islam Nord-africain. Il ne s'agit pourtant en aucun cas d'expulser les « Européens » ou de rompre les ponts avec la France. En effet, après la prise de la Tunisie par les Alliés, nous est donné : « L'Islam Nord-Africain reste profondément attaché à la France européenne et à l'idée d'Eurafrique dont il sera le grand bénéficiaire »⁹⁷³. Le vocabulaire du journal, l'omniprésence des « complots judéo-anglais », la thématique de l'« homme nouveau », signent l'ancrage du journal à l'extrême-droite. Nous ne sommes plus en 1941, où il s'agissait d'établir des passerelles entre tous les groupes politiques

⁹⁷⁰ Le terme « émancipation » est celui utilisé par exemple dans le programme du PPA à sa création : « ni assimilation, ni séparation, mais émancipation (...). En repoussant l'assimilation, le PPA travaillera pour l'émancipation totale de l'Algérie, sans pour cela se séparer de la France (...) » Cité dans Mohamed Harbi, *op. cit.*, p. 12-13.

⁹⁷¹ *Er Rachid, bulletin du Comité musulman d'Afrique du Nord*, n°1, janvier 1943. Les pages du premier numéro ne sont pas numérotées.

⁹⁷² *Ibid.*

⁹⁷³ *Er Rachid*, n°5, mai 1943, éditorial de Mohamed El Maadi.

algériens, marocains et tunisiens dans la métropole. La politique algérienne métropolitaine suit la chronologie française : à partir de 1943 et jusqu'à la fin de la guerre, les deux obsessions des militants, peu importe leur bord, sont l'élimination des « ennemis de la France », juifs et communistes en tête, et le sort des travailleurs pour l'Allemagne.

4.2. *La phalange nord-africaine*

Dans ce contexte, et alors que Mohammed El Maadi cherche du papier pour imprimer *Er Rachid*, la rencontre entre Henri Lafont, chef de file de la Gestapo française de la rue Lauriston, et El Maadi, sur l'initiative d'un des dirigeants de l'Abwehr, Wilhelm Radecke, donne lieu à une dernière initiative. Lafont a l'idée de constituer une « Brigade nord-africaine » - dont le nom peut porter à confusion, mais qui ne se confond pas avec la frange policière de la rue Lecomte⁹⁷⁴. Une police supplétive est créée le 28 janvier 1944. L'idée première est d'embaucher des prisonniers de guerre nord-africains, ce qui permettrait de créer un groupe de plusieurs dizaines de milliers d'hommes, mais chef de la Sipo-SD en France Helmut Knochen, ne souhaite pas faire cela. Il s'agit donc pour El Maadi de constituer un petit groupe de supplétifs. Il rassemble rapidement un groupe de 300 hommes, logés dans la propriété de Lafont à Neuilly. Assez rapidement pourtant, il s'avère qu'une partie d'entre eux ne correspondent pas à l'idée que se fait Lafont de cette brigade : ce sont selon toute vraisemblance des criminels, attirés par la solde promise de 5 000 francs⁹⁷⁵. Une centaine d'homme est renvoyée, et Mohammed El Maadi aussi, par la même occasion.

Ceux qui restent sont envoyés combattre les maquis. La brigade est divisée en 5 sections. Elles quittent Paris en mars 1944. Elles se rendent dans le Sud-ouest, à Montbéliard, dans le Limousin, ou encore en Dordogne. Qu'il s'agisse du commandement ou des supplétifs eux-mêmes, la brigade semble faire régner la terreur là où elle passe, pendant 5 mois⁹⁷⁶. Le 26 mars, dans la région de Brantôme, 26 otages sont exécutés après que la Brigade a terrorisé la ville, commettant notamment des viols. Le lendemain, ce sont à nouveau 25 otages qui sont exécutés. Le 11 juin, en représailles de l'attaque

⁹⁷⁴ Patrice Rolli, *Le Périgord dans la Seconde guerre mondiale. Chronique des années noires en Mussidanais et de l'Ouest de la Dordogne*, Boulazac, L'Histoire en partage, 2012, p. 391. En 2017, Patrice Rolli a également publié un ouvrage intitulé *Une brigade nord-africaine pour le Reich. Père et "Gestapo" contre Résistance en France (mars-août 1944)*, également édité par la maison d'édition L'Histoire en partage, mais non disponible à la BNF.

⁹⁷⁵ Patrice Rolli, *op. cit.*, p. 393.

⁹⁷⁶ *Ibid.*, p. 394.

d'un train allemand par un bataillon FTP, selon Patrice Rolli, le 10ème plus important massacre de civil de la Seconde Guerre mondiale en France (52 otages civils). S'en suivent exactions et pillages. Au moment de son procès, le procureur Marcel Reboul dit d'Alexandre Villaplane, qui dirigeait l'une des cinq sections :

« Il déchaîne sur toute une région de France, le Périgord, une bande de Nord-Africains dont il est le chef. Ces Nord-Africains pillent, violent, volent, tuent, s'associent avec les Allemands pour les pires brigandages, les exécutions les plus affreuses. [...] Au milieu de ce débordement, voici comme Villaplana (sic) opérait : il est calme et souriant, presque gai, pimpant »⁹⁷⁷.

Probablement dans le courant du mois de juin, Alexandre Villaplane est remplacé par Raymond Monange, qui s'était engagé dans les années 1930 dans les bataillons d'Afrique. Raymond Monange est un grand violent. Au point où les autorités allemandes s'en émeuvent. Un membre de la LVF, de son côté, relève les succès de séduction de certains membres de la BNA auprès des femmes de la région – monnayant contrepartie⁹⁷⁸. L'unité est dissoute à la mi-août 1944. Ceux qui sont rattrapés sont jugés sommairement puis exécutés, beaucoup échappent à la justice⁹⁷⁹.

4.3. Résistants

Y a-t-il eu des Algériens dans les rangs de la Résistance ? L'absence de réponse à cette question a plané longtemps sur la rédaction de cette recherche. Deux pistes semblaient pourtant se dégager. D'une part, bien qu'à bas bruit, la participation d'Algériens à la résistance fait partie des revendications mémorielles portées par un petit nombre d'acteurs. Ainsi de l'histoire d'Abdelkader Zeroug, consignée par Marie-Ange Adler dans son ouvrage sur le cimetière musulman de Bobigny :

« En octobre 1939, le conseil municipal de Stains est destitué comme ceux de toutes les municipalités communistes. Mais, à la Libération, Louis Bordes, habitant de Stains depuis 1918, en est élu maire : résistant et communiste, il a libéré la ville en août 1944 à la tête des FFI-FTP. Abdelkader Zeroug était avec lui. Une photo le montre en uniforme devant le numéro 3 de l'avenue François-Bégué. Un bel homme au grand front et à la bouche forte sous une petite

⁹⁷⁷ BDIC, Fonds Delarue, F RES/334/100, cité par Patrice Rolli, *op. cit.*, p. 400.

⁹⁷⁸ Guy Penaud, *Histoire de la Résistance en Périgord*, Montignac, Fanlac, 1985, p. 197, cité par Patrice Rolli, *op. cit.*, p. 401.

⁹⁷⁹ Patrice Rolli, *op. cit.*, p. 402.

moustache. Son fils a gardé sa carte d'ancien combattant des Forces françaises de l'Intérieur, francs-tireurs et partisans français, délivré par le comité local de Stains. Une autre aussi, émanant de la commission militaire du Conseil national de la Résistance, qui atteste sa participation aux combats de la libération de Stains et l'autorise à porter l'insigne FFI numéro 124332. »⁹⁸⁰

À cet égard, cette question rejoint celle du positionnement de Si Kaddour Ben Ghabrit et du personnel de la mosquée de Paris face aux autorités d'occupation⁹⁸¹. D'autre part, quelques profils sont connus, ceux de communistes.

Les cas de Mohamed Lakhdar-Toumi et Salah Bouchafa ont été mis à jour par l'historienne de la guerre d'indépendance algérienne Linda Amiri, qui les a longuement évoqué dans la presse⁹⁸². Salah Bouchafa et Mohamed Lakhdar-Toumi font partie des Algériens qui avaient immigré en métropole avant la guerre. Leur engagement est celui du Parti communiste, Salah Bouchafa à la section coloniale du PCF, Mohamed Lakhdar-Toumi aux Jeunesses communistes. Salah Bouchafa milite également pour l'indépendance du Maghreb dans les années 1920 et 1930, et il entre dans la Résistance au début de l'année 1941. Il est arrêté en juin 1941, déporté le 23 janvier 1943 à Sachsenhausen puis le 14 juillet 1944 à Dachau où il meurt le 6 avril 1945. La mention « mort pour la France lui est accordée en 1948, puis la mention « mort en déportation en 1987 ». Mohamed Lakhdar-Toumi, de son côté, approche des camarades français du PCF clandestin dès 1940 et prend part à des sabotages dès juin 1941, notamment dans l'usine Lavalette de Saint-Ouen, où il travaille. Il rejoint les Francs-Tireurs et Partisans (FTP), est arrêté par la Gestapo le 30 janvier 1943, torturé et emprisonné à Fresnes, déporté au camp de Natzweiler-Struthof le 12 juillet 1943, puis envoyé à Dachau. Il est l'un des rares rescapés du camp. Il reçoit le grade de sergent des Forces françaises de l'intérieur (FFI) mais repart en Algérie, participe au soulèvement de novembre 1954 et est interné jusqu'en 1961. Il fait reconnaître son statut de résistant déporté dans les années 1990.

Ces deux cas sont l'indice d'un aveuglement. Car cette invisibilité des résistants algériens dans les fonds d'archives était un biais de source. Les services dévolus à l'administration et à la surveillance des Algériens (et plus largement des Maghrébins) en

⁹⁸⁰ Marie-Ange d'Adler, *Le cimetière musulman de Bobigny. Lieu de mémoire d'un siècle d'immigration*, Paris, Autrement, 2005, p. 120.

⁹⁸¹ Voir sur la question le chapitre 7 « La « commune-mixte » de Paris ».

⁹⁸² Émile Rive, « Résistants déportés algériens : les oubliés de l'histoire », interview de Linda Amiri, in : *L'Humanité*, 26/08/2006, <https://www.humanite.fr/node/355647>, consulté le 14/07/2020.

France étudiés dans cette recherche, n'ont pas semblé s'en préoccuper outre mesure. En réalité, on sait que la BNA traquaient les communistes⁹⁸³. Mais en l'absence des archives de la BNA de Paris, il était impossible d'établir une connaissance systématique du nombre de personnes concernées, des dates et des faits. Pourtant un outil existe pour prendre la mesure du phénomène. La base de données produite par le SHD à Vincennes regroupe les dossiers individuels des résistants dont les services ont été homologués à la Libération⁹⁸⁴. Le ministère des Armées a mis en ligne une base de données recensant ces dossiers. La recherche sur les individus nés en Algérie ayant demandé à acquérir le statut de résistants après la guerre, et donc disposant d'un dossier d'homologation, indique plus de 9 000 résultats. Cette recherche concerne donc tous les natifs d'Algérie, sans distinction entre les différents groupes ethniques/religieux/raciaux, clairement identifiés par les contemporains sur le territoire algériens : « Musulmans », « Juifs » et « Européens » – la base de données du SHD respecte la fameuse *color blindness* républicaine. La plupart d'entre eux semblent avoir servi dans les Forces Françaises libres (FFL). Ainsi une recherche sur les natifs d'Algérie, homologué FFI (Forces françaises de l'intérieur) ou RIF (résistance intérieure française) renvoie à seulement 1 442 réponses. Cette base de données ne dresse pourtant pas une liste de tous les résistants. Comme l'indique le site internet :

« de nombreuses personnes qui se sont engagées contre l'occupant pendant la Seconde Guerre mondiale ne se sont jamais fait connaître. De plus, certaines formes d'action de résistance n'ont pas donné lieu à des procédures administratives débouchant sur la constitution d'un dossier individuel. A contrario, la mention d'un individu dans la base de données ne présume pas de sa qualité de résistant car le corpus contient l'ensemble des dossiers ouverts par les services, y compris ceux des individus qui, après examen, n'ont pas été reconnus ou homologués pour faits de Résistance. »⁹⁸⁵

La question de la résistance est soumise à une catégorisation extrêmement stricte. Cette catégorisation est proliférante, en mouvements, réseaux, maquis... Il s'agirait d'un autre travail, travail passionnant et les archives existent, elles existent même

⁹⁸³ Emmanuel Blanchard, *Encadrer des « citoyens diminués »*, op. cit., p. 129.

⁹⁸⁴ SHD, série GR 16P. Pour consulter la base de données : https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/base_resistants/resus_rech.php, mis en ligne en 2015, consulté le 10/07/2020.

⁹⁸⁵ Voir sur le site « Mémoires des hommes » : <https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=265&titre=titres-homologations-et-services-pour-faits-de-resistance>, consulté le 02/09/2020.

pléthoriquement, individu par individu, dans les fonds du SHD. L'analyse de ce corpus supposerait une approche méthodologique distincte de celle du présent travail, dans la lignée du renouveau de la socio-histoire quantitative⁹⁸⁶.

À l'été 1942, tous les éléments sont présents pour structurer une politique impériale collaborationniste, avec l'Algérie pour fleuron. Si des Algériens travaillent pour les Allemands, comme propagandistes et à titre individuel, dès le début de la guerre ; pendant les deux premières années du conflit, ce sont les partis collaborationnistes français qui s'efforcent d'ingérer une présence algérienne en métropole déjà politisée avant-guerre, et laissée sans structure par la dissolution du PPA. Alors que le PPF comprend un certain nombre d'Algériens musulmans dans ses rangs en Algérie, en métropole le PPA « noyaute » le RNP. Des rapprochements sont tentés de part et d'autre, et malgré les tensions, au bout de deux ans d'occupation, les principaux partis en présence en métropole, organisent en leur sein les revendications algériennes, des « maraboutiques » au PPA, avec pour ligne de convergence, le rejet des « réformistes », les assimilationnistes de la Troisième République – avec, bien sûr, quelques exceptions, notamment du fait de ralliement de certaines personnalités – Bendjamaa, par exemple. En métropole pendant la guerre se crée donc une sorte de front anti-assimilationniste, particulariste, populiste.

Avec la rupture des communications et le bouleversement factuel qu'elle implique dans l'administration des Algériens en métropole, les services administratifs de Vichy se restructurent. Alors que les deux premières années de la guerre avaient donné lieu à une intensification sans précédent de la surveillance et à une prépondérance des questions de main-d'œuvre – donc du Ministère du Travail – dans l'administration des Algériens, l'isolement de la métropole, et donc l'isolement de nombre d'Algériens, donne lieu à une refonte profonde des institutions. Outre la création ad hoc de services en charge de l'administration de la population civile sur le territoire, - reprise en main, donc, du ministère de l'Intérieur – c'est à la catégorie même de « Nord-Africain » qui est redéfinie.

⁹⁸⁶ Claire Zalc, *Meltings Shops*, op.cit. ; Claire Lemerancier et Claire Zalc, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008 ; Claire Zalc et Nicolas Mariot, *Face à la persécution. 991 Juifs dans la guerre*, Paris, Odile Jacob, 2010 ; Claire Zalc, *Dénaturalisés*, op. cit. ; etc.

Chapitre 9. Administrer les Nord-Africains sous l'occupation

Après le débarquement en Afrique du Nord, l'État français n'est plus un Etat au bord de l'abîme : c'est un état-nation sans territoire national, un empire coupé de la majorité de ses territoires colonisés. Autant dire un état sans souveraineté, un empire (presque) sans colonies. Tient encore une administration, fragmentée, fragmentaire, prise entre défaitisme et ultra-violence.

Avant le débarquement, déjà, l'organisation de l'administration des « Nord-Africains » en métropole est remise en question. Alors que le recrutement pour l'économie de guerre et de plus en plus pour les entreprises allemandes en France, au premier rang desquelles l'OT, s'intensifie à l'été 1942, une réorganisation des services dédiés à l'administration de la population civile musulmane nord-africaine est envisagée, entre bureaux MONA et SAINA. Dans cette « compétition », « le ministère du Travail est arrivé en tête »⁹⁸⁷, et à partir du 15 avril 1942, des chefs de services de la MONA sont installés à Marseille, Saint-Étienne et Alès, et deux autres postes du même type sont envisagés à Grenoble et Avignon pour la zone sud, pour laquelle, par ailleurs, un contrôleur à été nommé en la personne de M. Lussagnet, qui était précédemment à la MONA de Saint-Étienne. La réorganisation des SAINA préconisée par le rapport de juin 1942 devrait renforcer la prépondérance de Marseille dans l'administration de la population nord-africaine dans la zone non-occupée, modifier assez marginalement les prérogatives du service de Saint-Étienne et ouvrir un service à Lyon qui aurait vocation à accueillir également un agent en charge à la fois de la Loire et de l'Ain (2 000 travailleurs nord-africains s'y trouvant employés aux travaux du barrage de Genissiat sur le Rhône). Des bureaux plus petits devraient être ouverts là où la population maghrébine finirait par dépasser les 2 000 habitants, les vagues de recrutement se succédant – la carte des SAINA et de ses annexes se calquant au final sur celle des bureaux MONA...

Ces propositions, qui auraient au demeurant supposé des attributions budgétaires peut-être trop importantes pour la situation financière du pays, ne seront jamais adoptées en tant que telles puisqu'avec le débarquement allié en Afrique du Nord est suspendu le

⁹⁸⁷ AN, F1 a 4513, Ministère de l'Intérieur, Inspection générale des Services administratifs, « Rapport à Monsieur le Chef de Gouvernement Ministre Secrétaire d'État à l'Intérieur. Objet : Services des Affaires Indigènes Nord-Africaines », Vichy, 16 juin 1942, p. 5.

recrutement des Nord-Africains pour la métropole et que par ailleurs l'invasion de la zone sud rend caduque les mesures administratives prises spécifiquement pour celle-ci. Ce n'est donc que lors du premier trimestre de l'année 1943, suite à la rupture des communications avec l'Afrique du Nord et alors qu'ils apparaissent comme absolument nécessaires, que des changements organisationnels majeurs sont mis en place.

Dans ce cadre, une refonte totale des services administratifs dédiés aux populations originaires d'Afrique du Nord habitant en métropole – « volontairement » ou « bloquées » par les événements – est menée à bien. S'enclenche alors une production laborieuse et massive de nouveaux services et de comités ou siègent de nombreuses personnes et qui impliquent plusieurs ministères. Cet état sans territoire doit administrer des personnes sans territoires non plus. On espère, certes, que cela n'est que temporaire, mais les faits sont là : du jour au lendemain, les Maghrébins résidant sur le territoire métropolitain ne vivent plus dans le même pays que les leurs, sous l'autorité du même État que ceux qui sont restés de l'autre côté de la Méditerranée. C'est un constat abyssal, aussi bien pour les personnes qui désespèrent, que pour les administrateurs qui ne savent plus bien comment administrer. Pour gérer cette catastrophe, une nouvelle catégorie administrative est créée. Elle porte le même nom que celle qui nous a jusqu'ici intéressée - « Nord-Africain » - mais elle n'a plus le même contenu : est désormais Nord-Africain toute personne dont la vie est de l'autre côté de la Méditerranée devenue infranchissable ; « Européens », « Musulmans », et même « Juifs », confondus. Les services, notoirement désorganisés et lacunaires, jusqu'ici dévolus à la surveillance et à l'assistance des « Nord-Africains » sont complètement repensés. Comme le souligne Ethan Katz dans son étude sur les Juifs et les Musulmans en France, dans les grands moments d'exclusion, les désignations elles-mêmes ne changent pas nécessairement : elles prennent une nouvelle signification⁹⁸⁸. Outre la réorganisation administrative des services au niveau du Ministère de l'Intérieur, les SAINA et le SAA des Bouches-du-Rhône se retrouvent à la suite d'événements survenus à la fin de l'année 1942 et au début de l'année 1943 dans une situation de quasi impossibilité de fonctionner. Il en découle notamment un tarissement important des notes et des renseignements au sujet de la population nord-africaine aussi bien d'un point de vue impérial, que national et local. Alors que l'État français a perdu l'Afrique du Nord, il cherche plus fort encore qu'avant à s'assurer l'alliance des populations du Maghreb : dans les derniers temps de la guerre, un effort de ravitaillement démesuré est mis en place pour la célébration des fêtes religieuses

⁹⁸⁸ Ethan Katz, *Burdens of Brotherhood*, op. cit., p.14.

musulmanes dans la zone la plus violentée du territoire occupé, dans le Nord-Pas-de-Calais.

1. L'invention d'une administration nord-africaine

1.1. La sous-direction de l'Algérie

Le ministère en charge de l'« Homme » algérien, le ministère de l'Intérieur, dispose de services dédiés à la présence algérienne en métropole. Les deux bureaux – affaires administratives et affaires économiques et financières – existants au moment de la guerre de 1939-1940 deviennent une sous-direction le 25 juin 1941 avec l'établissement d'un sous-directeur la tête du service, qui s'étoffe de nouvelles attributions concernant des questions politiques et de défense nationale. Au moment du débarquement allié en Afrique du Nord, il est en effet en passe d'être agrandi d'un bureau supplémentaire dédié aux affaires politiques, qui s'il n'était pas encore entrée en vigueur d'un point de vue réglementaire existait déjà dans les faits⁹⁸⁹. Marcel Michel, chef du bureau des affaires administratives, en est également le sous-directeur. L'inspection montre que le service compte 30 emplois de fait contre 20 réglementaires, soit 10 emplois en surnombre, dont 8 sont en réalité déjà rémunérés par d'autres services : un par les PTT, 6 par le GGA et une employée – qui s'avère être la secrétaire de la commission aux Juifs. De manière générale, le service fonctionne, mais très loin du cadre réglementaire (outre les 10 postes supplémentaires, un seul sous-chef sur trois est effectivement en poste). Par ailleurs, la majorité des rédacteurs et des commis sont des auxiliaires, mais cela est en partie dû aux dispositions du décret du 1^{er} septembre 1939 relatives à la situation en temps de guerre qui bloque toute titularisation jusqu'à la fin du conflit⁹⁹⁰. Le rapport d'inspection recommande que la réorganisation réglementaire suive le fonctionnement de fait de la sous-direction qu'il estime « en état d'assurer sans difficultés le service tel qu'il résulte de la situation créée par les événements militaires d'Afrique ».

Car la rupture des communications avec l'Afrique du Nord et l'Algérie en particulier a profondément perturbé le service. En effet, les liaisons avec le GGA sont interrompues et les affaires en cours laissées en suspens. Le service ne se retrouve pas

⁹⁸⁹ AN, A F 1 A 4513, Ministère de l'Intérieur, Inspection générale des Services administratifs, « Note d'inspection, Sous-Direction de l'Algérie », Vichy, 19 décembre 1942.

⁹⁹⁰ *Ibid.*

pour autant désœuvré. D'une part parce que beaucoup des attributions du service ne sont pas tombées en désuétude. Ainsi, au secrétariat du sous-directeur, les questions relatives à la propagande, et surtout à la surveillance et la protection des Algériens et notamment des travailleurs dans la métropole sont toujours actuelles. Il a fallu également au bureau des affaires économiques et financières continuer à suivre et essayer de finaliser certains engagements courants et certains règlements de dettes. Mais d'autre part, l'arrêt des communications a donné lieu à l'émergence de tâches nouvelles : le recensement systématique et régulier des Algériens immobilisés en France (il faut entendre ici également les « Européens »), l'organisation de secours et de distributions, la mise en place spécifique d'une assistance pour les étudiants et les prisonniers de guerre, deux groupes particulièrement dépendants matériellement de leurs liens avec leurs familles et des organisations. Plus que tout, l'ouverture d'un service de demandes de nouvelles familiales a été ouvert au moyen d'un système de fiches, probablement même avant d'être en mesure de fonctionner correctement, ce qui occupe considérablement les employés à des postes secondaires⁹⁹¹. La machine à enregistrer est lancée : au 13 décembre, soit à peine plus d'un mois après le débarquement, 1 100 fiches de nouvelles familiales ont déjà été établies, dans 9 départements déjà 500 personnes ont été fichées avec un objectif de 4 000 fiches administratives pour le premier bureau, et fiches comptables pour le second bureau, en charge de s'occuper des bénéficiaires des secours de l'État. Il faut également s'occuper de payer les fonctionnaires algériens immobilisés dans la métropole et donc dans l'incapacité de rejoindre leur poste et de se faire payer par leurs administrations de tutelle. En outre à peu près 150 étudiants algériens devraient bénéficier de secours matériels et « une active correspondance est engagée avec les services de la Guerre au sujet des prisonniers algériens qu'il importe de secourir. »

1.2. Les conséquences administratives immédiates du débarquement

Avant le débarquement allié en Afrique du Nord le 8 novembre 1942, aucun organe n'a de prérogatives sur l'ensemble des populations provenant des trois pays d'Afrique du Nord résidant en métropole. Les Offices du Maroc et de la Tunisie ainsi que le Ministère des Affaires Étrangères sont en charge de l'administration des ressortissants des deux protectorats alors que les Algériens sont administrés par la sous-direction de l'Algérie, au sein du Ministère de l'Intérieur. Le débarquement lui-même ne change rien à cet état de fait. En effet, à la suite de la rupture des communications avec l'Afrique du Nord, sont

⁹⁹¹ *Ibid.*, p. 4

créés dans l'urgence des organes dont le but est d'administrer la population algérienne en métropole – pas l'ensemble des Maghrébins. Sont ainsi créés par arrêtés, le 27 novembre 1942 un comité central d'assistance aux Algériens et le 12 décembre 1942 une commission administrative d'assistance aux Algériens « résidant habituellement ou réfugiés dans la métropole »⁹⁹², ainsi qu'une commission administrative d'aide aux prisonniers de guerre algériens⁹⁹³.

Le président du comité central d'assistance aux Algériens est le secrétaire général pour l'administration au ministère de l'Intérieur en la personne de George Hilaire, ses vice-présidents sont Si Kaddour Ben Ghabrit et M. Cangardel, (Président directeur général de la Compagnie générale transatlantique) et son secrétaire M. Blottière (Chef du Service à l'Office administratif de l'Algérie). D'autres membres font partie du comité : deux représentants du Ministère de l'Intérieur (non nommés), M. Morard (président de la région économique d'Algérie), un représentant de l'OFALAC en la personne de M. Eydoux, M. Bobot (Directeur du Service des Affaires Nord-Africaines), M. Escallier, Président de la Banque de l'Algérie, M. Balloul, Président du Comité d'Organisation Nord-Africain à Paris⁹⁹⁴, M. Aouam⁹⁹⁵, Président des Anciens combattants musulmans, Madame Ben Sedirah, Présidente d'Honneur du Comité musulman, M. Rimaniol, Directeur de l'hôpital franco-musulman de Bobigny, M. Leclerc, secrétaire général du comité de l'Afrique du Nord, un délégué de la Croix-Rouge et un délégué des Amitiés Africaines à Paris. La commission administrative d'assistance aux Algériens « résidant habituellement ou réfugiés dans la métropole » est composée de M. Morard, M. Audisio, chef des Services du Comité des prisonniers, M. Eydoux, de M. Bobot, de M. Depont, Inspecteur général des communes mixtes en retraite, et de M. Stupfler, chef du secrétariat du Président de la Compagnie Générale transatlantique. Morard, Audisio et Eydoux font également partie de la commission d'aide aux prisonniers de guerre algériens, auxquels s'ajoutent deux représentants de la Sous-Direction de l'Algérie du Ministère de l'Intérieur, un représentant de l'OFALAC, M. Kergomard, représentant des chemins de fer algériens à paris, et M. Bou, contrôleur de l'Office algérien d'action économique et touristique.

⁹⁹² AN 81 F 1031, Ministère de l'Intérieur, Secrétariat général pour l'Administration, Sous-Direction de l'Algérie, 1er bureau, 12 décembre 1942.

⁹⁹³ AN 81 F 1031, Ministère de l'Intérieur, Secrétariat général pour l'Administration, Sous-Direction de l'Algérie, 1er bureau, 12 décembre 1942.

⁹⁹⁴ Il s'agit d'Ahmed Bahloul (Balloul est la version francisée de son nom), professeur agrégé de physique à l'université de Paris, rédacteur en chef de l'*Ikdam*, l'organe de presse des Jeunes-Algériens, au début des années 1920 et qui avait fondé selon Omar Carlier un *comité permanent judéo-arabe* en 1934.

⁹⁹⁵ Peut-être s'agit-il d'Arezki Aouane ou Aouam, selon les sources, voir chapitre 8.

Une nouveauté significative intervient cependant immédiatement : le comité et la commission ont pour charge l'administration des « indigènes », mais également des « Européens ». Les Offices des protectorats continuent d'administrer Marocains et Tunisiens.

1.3. Une nouvelle définition de la catégorie « Nord-Africains »

Pourtant, dès le début de l'année 1943, un glissement significatif a lieu : dès janvier, il est proposé au Général Guillaume de donner une portée plus large aux comités et commissions qui viennent d'être créées. Dès avant le débarquement, un poste de chargé de mission auprès du Chef du Gouvernement pour la coordination des Affaires d'Afrique du Nord avait été créé⁹⁹⁶, et il semblerait qu'il ait été attribué au Général Guillaume. La question de l'unification des territoires sous une houlette générale n'est pas directement due à l'arrêt des communications. En réalité, il s'agit d'une vision déjà ancienne, et le débarquement en Afrique du Nord donne l'occasion de lui donner corps.

Car au-delà de la volonté de politique impériale musulmane, ou plutôt en parallèle, il existe aussi une sorte de courant anthropo-géographique, qui considère l'Afrique du Nord comme une entité homogène. C'est, au demeurant, également la conception défendue par un homme comme Mohamed El Maadi. D'une certaine manière, se réunissent dans cette conception les idées nationalistes indépendantistes et une approche « völkisch » de la question, qui correspond bien à la fois au groupement collaborationniste et, comme l'a analysé Eric Jennings, à l'idéologie « folklorisante » de la Révolution nationale⁹⁹⁷. Le changement de contenu du syntagme « Nord-Africain » dans l'administration de l'État français en métropole s'inscrit donc à la fois dans une histoire plus longue des conflits et des négociations autour de la définition même du lien entre l'Afrique du Nord et la France, et dans un moment particulier. Cette désignation relève bien d'un processus dynamique sur le long terme, une « dynamique historique de dénomination » comme l'indique Ann Laura Stoler⁹⁹⁸. Proposée, portée, discutée par des acteurs qui se côtoient avant l'arrivée du régime de Vichy au pouvoir, et dont certains

⁹⁹⁶ AN 81 F 1031, État français, Ministère de l'Intérieur, Décret, « Création d'un poste de chargé de mission auprès du Chef du Gouvernement en vue de la coordination des affaires d'Afrique du Nord (Algérie, Tunisie, Maroc) en matière administrative, économique et sociale », s.d. Le débarquement en Afrique du Nord n'étant pas même évoqué, alors que c'est le cas de manière systématique dans toute la documentation consultée par ailleurs, nous supposons que ce document lui est antérieur, et qu'il existe donc une volonté de créer une administration nord-africaine homogène avant même le débarquement.

⁹⁹⁷ Eric Jennings, *Vichy sous les tropiques*, op. cit.

⁹⁹⁸ Ann Laura Stoler, *Along the archival grain*, op. cit., p. 4.

resteront également en place à sa chute, la définition particulière du terme « Nord-Africain » ne relève pas tant de l'invention que d'une pondération nouvelle : les « foklorisants » ont plus de pouvoir sous Vichy. En 1943, alors que l'Afrique du Nord et la métropole sont factuellement coupées l'une de l'autre, il est donc possible d'inventer, en métropole, une administration de l'Afrique du Nord et des « Nord-Africains ».

Car c'est bien l'événement qui sert à justifier l'entreprise. Comme le précise une circulaire aux préfets de mai 1943 :

« L'augmentation considérable de [l'effectif des « Nord-Africains »] depuis plusieurs années, puis la rupture brutale en novembre dernier de toute relation avec l'Afrique du Nord rend[...], en effet, cette tâche plus impérieuse et plus urgente. »⁹⁹⁹

À partir de là, les choses se passent relativement rapidement. Un décret crée les « bureaux des Affaires musulmanes nord-africaines » (BAMNA)¹⁰⁰⁰ « dans les Centres où existe une colonie indigènes importante » le 10 mai 1943. Dès la fin du mois de mai, une note du ministère de l'Intérieur, Sous-Direction de l'Algérie, ainsi qu'une circulaire aux préfets des départements concernés précisent l'application de ces deux décrets. En effet, cette tripartition pose des problèmes pratiques dans l'administration des populations originaires des trois pays : l'absence de coordination des administrations ne permet pas de prendre des mesures communes à tous les Maghrébins désormais dans l'obligation de demeurer en métropole. Il en résulte des mécontentements et, par comparaison avec les autres groupes, un sentiment d'injustice. Cette situation est jugée inacceptable, notamment par la sous-direction de l'Algérie, alors même que la question conjointe de la propagande et de la « politique des égards » occupe ce service depuis les premiers temps de l'occupation. Le ministère de l'Intérieur considère de fait que l'administration des « Nord-Africains » présents en métropole est de son ressort, et que « rien ne paraît justifier, à l'heure actuelle, la distinction classique faite entre l'Algérie et les deux protectorats voisins », les questions se posant dans l'administration des trois populations étant du fait de la situation consécutive au débarquement de novembre 1942 « absolument les mêmes »¹⁰⁰¹. A partir du mois de mai 1943 apparaît de ce fait l'idée que des réunions

⁹⁹⁹ AN, 81 F 1031, Secrétariat général pour l'administration, Sous-direction de l'Algérie, Le Chef du Gouvernement, ministère secrétaire d'État à l'Intérieur à Monsieur le Préfet du Rhône, de l'Isère, du Gard (Cabinet), Paris, 29 mai 1943.

¹⁰⁰⁰ Voir également Emmanuel Blanchard, *Encadrer des « citoyens diminués »*, *op. cit.*, p.129.

¹⁰⁰¹ AN 81 F 1031, État français, Ministère de l'Intérieur, Secrétariat général pour l'Administration, Sous-Direction de l'Algérie, « Note relative à la centralisation nécessaire des problèmes communs à l'Algérie, à la Tunisie et au Maroc », Paris, 28 mai 1943.

hebdomadaires devraient se tenir au ministère de l'Intérieur. Les propositions faites lors de ces réunions seraient par la suite transmises au Général Maurice Guillaume, chargé des affaires nord-africaines auprès de Laval, « seul en mesure d'appuyer d'une façon efficace, auprès du chef du Gouvernement, les propositions formulées au cours de ces conférences »¹⁰⁰².

1.4. Entre compétition et coordination

Le partage des attributions entre ministères procède à la fois d'une tentative d'imposition d'un fonctionnement rationnel et d'une approche au cas par cas, prise dans les complications relationnelles entre administrations. Le cas des démobilisations fait ainsi intervenir cinq ministères et plusieurs directions, sans compter les acteurs associatifs, dans un processus long et complexe pour un sujet dont l'urgence est pourtant évidente et vitale. À la fin du printemps 1943, les autorités d'occupation décident en effet de commencer à libérer les soldats nord-africains dont la santé est chancelante, à la suite de quoi la Défense procède à leur démobilisation¹⁰⁰³. Théoriquement, les soldats démobilisés devraient être « immédiatement reclassés dans l'économie ». Or dans le cas présent, c'est impossible, vu le motif de leur démobilisation : les personnes en question, libérées pour raison de santé, sont inaptes au travail, voire doivent être hospitalisées le plus rapidement possible. Le ministère du Travail se refuse donc à prendre en charges les personnes en question. Le ministère de la Défense estime également ne pas en être responsable : une fois démobilisés, ces hommes sont redevenus des civils. Il est envisageable, si leur condition de santé est considérée comme résultant de leurs services, de demander une pension d'invalidité au Secrétariat général des Anciens combattants, mais les démarches sont longues alors que la situation est pressante.

Autre problème de taille : tous les soldats en question ne sont pas Algériens, or le ministère de l'Intérieur n'a de pouvoir que sur eux. Une conférence interministérielle est donc appelée par la Sous-Direction de l'Algérie au ministère de l'Intérieur, afin de trouver une solution à ce problème, à laquelle devront être représentés le ministère du Travail, de la Défense, de la Famille et de la Santé, des Anciens Combattants, et la Direction des réfugiés. Il s'agit d'établir un plan cohérent et stable pour les années à venir, pour lequel

¹⁰⁰² *Ibid.*

¹⁰⁰³ AN 81 F 1031, Ministère de l'Intérieur, Secrétariat général pour l'Administration, Sous-Direction de l'Algérie, « Note sur l'hospitalisation des prisonniers de guerre nord-africains libérés reconnus malades ou inaptes », s.d. - vu le contexte, entre le 28 mai (la note du 28 mai est citée) et le 27 juin 1943 (il n'est pas fait mention du SCANA, créé le 27 juin).

la Sous-Direction de l'Algérie estime devoir « assurer la défense des intérêts des trois populations d'Afrique du Nord ». Au-delà des enjeux ministériels, il s'agit également de coordonner les actions entreprises par des organismes privés « menée[s] jusqu'ici sans plan d'ensemble. Il s'agit principalement de la Croix-Rouge et des Amitiés Africaines. Ici, il faut s'en remettre à des personnalités proches du gouvernement : en l'occurrence, il semble que c'est la Maréchale Lyautey qui a été chargée par le chef du Gouvernement d'entreprendre cette coordination. Son rôle dans les œuvres de charité à l'égard des musulmans nord-africains n'a rien de nouveau. Dans les années 1930, déjà, la femme du résident général au Maroc participait à des fêtes de charité, dans le but de lever des fonds pour la Croix-Rouge¹⁰⁰⁴. La sous-direction de l'Algérie et le Général Guillaume décident donc de s'adresser à la Maréchale Lyautey pour mener à bien la jonction entre services de l'État et initiatives privées. Cela fait d'ailleurs partie d'un processus plus large : au même moment, au printemps 1943, non seulement les SAINA ont été réorganisés, renommés et des bureaux créés dans de nouvelles villes, des foyers sont en train d'être ouverts dans les villes où habitent de nombreux Algériens, Marocains et Tunisiens bloqués en métropole, mais c'est même l'ensemble des services métropolitains dédiés à l'administration de cette population qui sont repensés : le SCANA.

1.5. La création du Service centrale des Affaires nord-africaines (SCANA) entre MI et MAE

La création du SCANA relève d'un double mouvement de synthèse : synthèse des prérogatives ministérielles et synthèse des groupes nationaux dans un grand ensemble dévolus aux « Nord-Africains ». Il s'agit à la fois de faire travailler ensemble les différentes administrations en métropole, et de trouver des règles communes aux Algériens, Marocains et Tunisiens. Le 27 juin 1943, un décret crée un Service central des Affaires nord-africaines¹⁰⁰⁵. Le nouveau service est « chargé de traiter toutes questions intéressant les Nord-Africains se trouvant sur le territoire métropolitain ». Il « coordonnera l'action du Ministère des Affaires étrangères et du Ministère de l'Intérieur ainsi que de tous autres Ministères éventuellement intéressés ». Il est par ailleurs « chargé d'assurer la liaison avec les œuvres privées ». Les deux ministères en charge de

¹⁰⁰⁴ Naomi Davidson, *op. cit.*, p. 58 : « A note from the police dated 26 June 1930 reports that a « Fête de charité Nord-Africaine » would take place in the Mosquée's confines the following day, under the patronage of the wife of Morocco's resident general. The soirée was designed to raise funds for the Red Cross's work with the indigènes. »

¹⁰⁰⁵ AN 81 F 1031, État français, décret n°1930 du 27 juin 1943 portant création du Service des Affaires nord-africaines.

l'exécution du décret sont le Ministère des Affaires étrangères et le Ministère de l'Intérieur. C'est le général Maurice Guillaume qui en prend la direction dès le lendemain, assisté par Marcel Michel¹⁰⁰⁶.

Début juillet est proposé à la création un « comité consultatif des Affaires nord-africaines » auprès du SCANA de Paris, « chargé d'examiner toutes les questions intéressants les Nord-Africains sur le territoire métropolitain ainsi que celles relatives aux prisonniers de guerre tant indigènes qu'européens »¹⁰⁰⁷. Ce comité se composerait de trois commissions : une commission administrative « d'ordre général et de principe intéressant les Nord-Africains », une commission d'assistance et une commission d'aide aux prisonniers de guerre. Ces deux dernières commissions tirent leurs ressources des subventions du gouvernement et des Offices du Maroc et de la Tunisie, des subventions et des dons d'établissements publics et particuliers, et du produit des manifestations organisées par la commission. En outre, la commission d'assistance reçoit aussi des subventions du Secours national. Les deux commissions ont pour charge la confection de colis contenant des vivres et des produits de première nécessité. La création de ces commissions devra abroger l'arrêté du 27 novembre 1942 créant le comité central d'Assistance aux Algériens. Le 16 juillet, enfin, est proposé à la création un « comité d'étude restreint » sur proposition du service de la Main-d'Œuvre, « dont le rôle serait « d'étudier toutes les propositions, de préparer un programme d'action et d'en fixer les limites, en même temps que d'envisager les moyens de réalisation à soumettre au comité consultatif administratif »¹⁰⁰⁸, chargé, lui d'exécuter ces propositions.

Pendant l'été 1943, le nouveau service s'emploie à s'organiser sur le territoire. Le 1^{er} août 1943, les préfets sont enjoins d'adresser au SCANA « toutes les affaires concernant les Nord-Africains dans [leur] département », notamment concernant « les questions de carte d'identité, de police, de débit de boissons, d'internement administratifs, etc. ». Est-ce à dire que les Algériens, Marocains et Tunisiens ressortent d'une législation exceptionnelle pour tous les aspects de leur vie ? Les préfets s'interrogent. Ainsi le préfet

¹⁰⁰⁶ AN 81 F 1031, État français, Ministère de l'Intérieur, Direction des Affaires nord-africaines, arrêté du 28 juin 1943 (JO du 30 juin 1943), nomination du Général Maurice Guillaume, chargé auprès du Chef du Gouvernement de la coordination des affaires Nord-Africaines, contrôleur dudit service, et de Marcel Michel, Sous-Directeur au Ministère de l'Intérieur, à la direction du service des affaires Nord-Africaines.

¹⁰⁰⁷ AN 81 F 1031, État français, Ministère de l'Intérieur, Direction des Affaires nord-africaines, arrêté portant création du comité consultatif des Affaires nord-africaine créé auprès du SCANA à Paris, 3 juillet 1943.

¹⁰⁰⁸ AN 81 F 1031, Note pour Monsieur le chef du Service des Affaires nord-africaines près les Chef du Gouvernement, « Proposition d'un Comité d'études restreint », 16 juillet 1943.

du Cher s'informe sur la qualité des affaires qu'il convient d'adresser au SCANA. La réponse n'est pas très claire : ce qui est du domaine normal de l'administratif doit être traité sur place sans recours au service central, mais les « cas délicats », ou les « requêtes particulières » « qui méritent une intervention auprès de l'Administration compétente » doivent être adressées au SCANA dans le but de « veiller à ce que des situations analogues fassent l'objet de mesures identiques dans tous les département ». Il s'agit bien d'une volonté d'homogénéisation administrative : homogénéisation entre les administrations, entre les départements, entre les populations. Il s'agit en fait d'inventer une « administration nord-africaine » centralisée.

Cela ne va pas sans heurts. Si pendant les premières années de l'occupation, dans le contexte des recrutements de travailleurs pour la métropole, il y a concurrence entre le ministère de l'Intérieur et le ministère du Travail, à partir de la rupture des communications (et donc des recrutements), c'est entre le Ministère de l'Intérieur et celui des Affaires étrangères que des tensions apparaissent. Le ministère de l'Intérieur se positionne très clairement comme l'administration centrale pour tout ce qui concerne les Maghrébins en métropole, mais cela n'est pas du goût du MAE. Dès le début du mois d'août, Ernest Lagarde, le directeur de la section Afrique-Levant, écrit à Marcel Michel, qui vient d'être nommé directeur du nouveau service, à propos des prisonniers de guerre Marocains et Tunisiens, indiquant que les Offices des deux protectorats n'ont pas « les moyens nécessaires pour l'instruction des demandes », et qu'il « en résulte de notables retards ». Le MAE demande au MI de donner ordre aux préfectures d'instruire les demandes des Marocains et des Tunisiens de la même manière que celles des Algériens. Le MI répond immédiatement par la positive, mais la question des prérogatives d'un ministère et de l'autre ne s'arrête pas là.

Une dizaine de jours plus tard, en réponse aux courriers envoyés aux administrations concernées portant sur la création du SCANA et des commissions qui devraient y être adjointes, Lagarde écrit à Hilaire, au sujet notamment du comité consultatif des affaires nord-africaines. Le point de vue de Lagarde sur le sujet est clair : le Maroc et la Tunisie n'ont aucunement le même statut que l'Algérie, il est donc nécessaire que « les pouvoirs du MAE au sein du comité [soient] pour le moins égaux à ceux du MI ». Les deux ministères devraient donc assurer conjointement la présidence et disposer d'un droit absolu de veto. La réponse suit un mois plus tard : Hilaire estime lui aussi que le MAE et le MI doivent avoir le même poids. S'en suit la présentation de l'organisation pressentie – le comité et ses commissions, la liste de leurs membres.

Lagarde répond qu'en l'état, le MAE ne peut accepter l'organisation proposée, sauf à condition que les demandes déjà formulées soient intégrées au projet. En somme, que des représentants de l'Office du Maroc et de l'Office de la Tunisie soient présents dans la commission administrative en qualité de membres permanents. Un papillon manuscrit donne le fin mot de l'histoire : la direction des services au MI juge qu'il n'est pas nécessaire « d'engager une polémique » avec le MAE ; et conseille à Marcel Michel de « trouver un modus vivendi avec les représentants des Offices » pour « en tant que directeur du Service central des Affaires nord-africaines, rendre vos décisions d'ordre social applicables aux ressortissants des trois pays ». On peut comprendre : le poste de directeur a déjà été pourvu et il dépend de fait du ministère de l'Intérieur. Cet échange avec le MAE doit être mené avec tact, mais ne remet, en réalité, pas en cause la prédominance du MI.

Il faut encore quelques mois avant que la nouvelle administration ne fonctionne réellement. Le 19 décembre, Michel envoie une circulaire aux ministres et secrétaires d'État concernés sur la « coordination des questions nord-africaines », réaffirmant encore une fois les prérogatives spécifiques du MI sur les Algériens et du MAE sur les Marocains et les Tunisiens, mais insistant surtout sur la responsabilité du nouveau service d'administrer l'« ensemble de la population nord-africaine ». L'arrêté du 27 janvier 1944 portant création de la commission d'assistance aux Nord-Africains est enfin publiée au JO du 29 février. Les comités et commissions créés pour l'administration des Algériens en métropole occupée sont abrogés et remplacés par des instances similaires, à ceci près qu'elles ont en charge tous les « Nord-Africains ». Il aura fallu un an pour réaliser la nouvelle structure administrative chargée d'associer tous les ministères dans la prise en charge des Algériens, Marocains et Tunisiens qui pour la première fois deviennent à proprement parlé une seule population aux yeux de l'État français.

2. Organiser l'Aïd 1943 et 1944 dans le Nord

Au début du mois de septembre 1943, alors que commence le ramadan, la sous-direction de l'Algérie envoie aux Préfets une lettre leur demandant d'essayer de contrevenir au couvre-feu et de laisser la possibilité aux restaurants fréquentés par des musulmans de fermer plus tard et de servir à leurs clients du café ou des succédanés de café jusqu'à l'heure de la fermeture. Le gouvernement a pris la décision d'étendre les mesures jusqu'ici mises en œuvre dans certaines localités à l'ensemble du territoire

métropolitain. À partir de là se met en place l'organisation au niveau national de la fête de l'Aïd es Seghir, prévue un mois plus tard, début octobre, et tout particulièrement des questions de ravitaillement qui y sont liées.

Cette décision répond, en premier lieu, aux conséquences du débarquement en Afrique du Nord à la fin de l'année 1942. Lors des premières années du conflit, la question des congés et de la possibilité ponctuelle pour les travailleurs nord-africains de retourner pour un temps en Afrique du Nord occupe largement les services en charge de l'administration et de la surveillance de la main-d'œuvre recrutée en Afrique du Nord. De nombreuses circulaires l'attestent pendant l'année 1942, réaffirmant le caractère contraignant de ces recrutements. Des documents sourd l'exaspération des administrateurs, alors que les personnes recherchées paraissent exprimer plus qu'un désaccord, une frustration, face à leurs conditions de travail. Ces hommes qui s'enfuient de leur lieu de travail semblent éprouver non pas seulement un fort sentiment d'incompréhension et d'injustice, mais également de danger : la métropole n'est pas un lieu sûr, et dans la deuxième moitié de l'année 1942, beaucoup veulent s'en échapper. Alors que les communications entre l'Afrique du Nord et la métropole sont interrompues, l'administration redoute la propagation d'un profond découragement dans la population nord-africaine musulmane française et s'emploie à y pallier. Le palliatif à ce risque majeur, celui de la perte de confiance envers les gouvernants du pays occupé, prend la forme de la foi, de la tradition, des « égards » : en bref, la forme de la religion.

Utiliser la religion musulmane comme levier pour s'octroyer les faveurs des « Nord-Africains » n'est pas une idée neuve, mais elle est mise en pratique de manière systématique dans les deux dernières années de la guerre. Comment prouver à ces êtres coupés de leur famille, de leur langue, de leur pays, qu'ils sont ici chez eux ? En leur donnant le sentiment que ce qui leur est intime est l'affaire de tous. Dans la droite ligne des politiques musulmanes plus anciennes, mais également en parfaite cohérence avec l'idéologie de la Révolution nationale, c'est par l'insistance sur les « communautés naturelles », au rang desquelles la religion (d'autant plus que les familles sont déchirées par la rupture des communications) que le gouvernement de Vichy cherche à asseoir son autorité, face à des occupants dont la propagande s'intensifie. L'observance du ramadan 1943, et plus encore la célébration de l'Aïd es Seghir, le 1^{er} octobre de la même année, donne lieu à une organisation nationale qui mobilise l'administration du territoire à tous ses échelons.

2.1. *L'Aïd es Seghir 1943*

Le problème le plus difficile à résoudre est, de loin, celui des denrées nécessaires à cette célébration. Les préfets des départements où habitent un nombre important de « Nord-Africains », immédiatement considérés comme musulmans, sont mis à contribution pour l'organisation de la fête. Il leur est demandé d'entrer en contact avec le ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement ainsi qu'avec les maires afin de permettre une distribution adéquate sur leur territoire des denrées rationnées débloquées pour l'occasion. Plus encore, afin que la distribution prenne les allures d'une véritable fête, ils sont enjoins à prendre langue avec les organismes privés présents dans leur région, organismes « dont l'activité bienfaisante vis-à-vis des ressortissants nord-africains est connue » et qui, par leur présence, pourraient « renforcer le courant de confiance, d'affection et d'estime qui malgré les difficultés de l'heure, n'a cessé d'animer les populations indigènes pour leur mère-patrie », vœu pieu sous forme d'auto-persuasion. À l'occasion des trois grandes fêtes musulmanes, un jour de congé devrait être accordé aux travailleurs nord-africains. La répartition des denrées nécessaires au repas de fête, en prenant pour base par personne les quantités suivantes : 150 grammes de couscous, 100 grammes de viande, 50 grammes de sucre, et 5 grammes de thé - ce qui constitue une ration plutôt généreuse.

Une chaîne d'acteurs impressionnante entre en jeu dans la distribution de ce repas. Si l'initiative semble venir du ministère de l'Intérieur et plus particulièrement de la sous-direction de l'Algérie, et une fois que les négociations avec le ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement ont abouti, il faut désormais rendre possible le projet. Pour ce faire, le ministère de l'Agriculture et du Ravitaillement donne instructions au Comité des pâtes alimentaires pour le couscous ainsi qu'au Comité interprofessionnel des Viandes pour le mouton. En parallèle, instructions sont données aux intendants des départements, directeurs départementaux du Ravitaillement général, pour l'organisation de la répartition des denrées sur leur territoire. Sur place, ce sont les délégués régionaux du service social des musulmans qui doivent effectuer la distribution, ce qui n'est pas toujours aisé. La sous-direction de l'Algérie charge quant à elle les préfets de prendre toute mesure utile pour la publicité de l'événement ; sont cités en exemple : réceptions de délégués musulmans ou visite de centres et de foyers nord-africains. L'idée de « représentants » locaux des Nord-Africains auxquels il faudrait faire une place d'honneur émergeant ça et là, mais les administrations locales ne semblent pas, du moins dans un premier temps, savoir tout à fait ni ce qu'il faut entendre par là, ni de qui il pourrait bien s'agir en

particulier. Par ailleurs, dans le même temps, les intendants des départements doivent en rendre compte aux préfets de région en leur adressant les factures, alors qu'il semble que les délégués régionaux du service social des musulmans doivent adresser les mémoires de frais à l'administration centrale à Paris. Il y a vraisemblablement doublon, voire concurrence, entre les ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur aux différents échelons. Le 22 octobre 1943, l'intendant du Nord écrit même au préfet de Lille qu'il ne lui « paraît pas opportun de lui adresser [au préfet] le mémoire des frais engagés », alors que le préfet lui en avait fait la demande expresse un mois plus tôt. Par ailleurs, une fois que la fête a eu lieu, le SCANA demande aux préfets des comptes-rendus de la célébration.

La célébration de l'Aïd es Seghir 1943 dans le département du Nord n'est pas tout à fait un succès. D'une part, certaines denrées manquent : ainsi, l'intendant précise qu'il n'a reçu aucune instruction pour le sucre et le thé, ni même pour le couscous. L'approvisionnement s'est donc limité à 4 moutons d'approximativement 115 kilos chacun pour le département du Nord : deux dans le secteur de Hazebrouck, un pour Boulogne, un pour Valenciennes. Par ailleurs, seule une partie de la population nord-africaine du département a pu être touchée. En effet, les civils présents dans une centaine de communes du département n'ayant pas été recensés en amont, ils ont été exclus de cette distribution. Finalement, seuls les prisonniers de guerre et les requis de l'OT, ceux donc se trouvant dans des camps ou des kommandos ont pu jouir de cet approvisionnement exceptionnel. On est très loin du projet initial qui consistait en une fête pour tous les musulmans français afin de leur prouver la bienveillance de l'État français à leur égard. À la place, les musulmans travaillant pour les autorités d'occupation ou emprisonnés ont pu manger un peu plus de viande une fois dans le mois.

2.2. *L'Aïd el Kébir 1943*

L'échec relatif de la tentative est immédiatement enregistré dans le Nord. Pour l'Aïd el Kébir de la même année, le 8 décembre 1943, les choses sont prises en main. D'une part, le ministère de l'Intérieur demande expressément au préfet et aux sous-préfets de s'employer à donner une consistance officielle aux célébrations, et d'autre part un recensement précis est organisé dans le département par la préfecture. Une circulaire préfectorale du 1^{er} octobre 1943 (le jour même de la célébration de l'Aïd es Seghir, donc) demande en effet aux maires et aux présidents des délégations spéciales de procéder au recensement de tous les Nord-Africains du département, selon trois catégories : d'abord les « indigènes algériens, marocains et tunisiens exerçant une profession salariée avec

mention des régions où ils se trouvent et de la nature des entreprises qui les emploient », précisant que ce décompte doit comporter aussi bien « les travailleurs civils » et « ceux de l'organisation Todt » ; ensuite les « indigènes algériens, marocains et tunisiens prisonniers de guerre, qu'ils soient internés dans des camps ou employés sur des chantiers par les autorités d'occupation » ; enfin les « indigènes algériens, marocains ou tunisiens qui n'exercent aucune profession ». Le décompte doit être effectué au plus vite, et il est en outre demandé qu'un pareil état chiffré soient envoyé à dates régulières à la préfecture, à savoir pour les 20 décembre, 20 mars, 20 juin et 20 septembre de chaque année à venir¹⁰⁰⁹.

Des courriers du même type que ceux de septembre sont envoyés aux préfets. On estime, de même que deux mois avant, le nombre de musulmans dans le département du Nord à 1 000, et on prévoit les mêmes rations de mouton (150 kilos pour le département), de couscous (100 kilos), de sucre (50 kilos) et de thé vert (5 kilos). Un nouvel arrivé se glisse dans la liste des denrées : le pois-chiche (50 kilos). La circulaire du SCANA du 4 novembre 1943 précise qu'il faudra « veiller d'une façon toute spéciale à ce que cette répartition soit assurée de la façon la plus équitable », mais également « que toutes les dispositions sont envisagées pour faire bénéficier les travailleurs musulmans d'un jour de congé payé à l'occasion de l'Aïd el Kébir », ou encore qu'il serait utile de « faire appel au concours des organisations privées [du] département dont l'activité bienfaisante vis-à-vis des ressortissants nord-africains vous est connue », comme c'était déjà le cas pour l'Aïd es Seghir. Une donnée en plus est importante ici : l'Aïd el Kébir étant la fête du sacrifice, le SCANA demande aux préfets, dans la mesure du possible, d'« intervenir auprès des services locaux du Ravitaillement pour que partout où ce sera disponible, soit consentie la remise sur pied des moutons qui seront abattus par un indigène qualifié »¹⁰¹⁰. Le vocabulaire utilisé (« ressortissant nord-africains », « indigène qualifié », ou plus haut « population d'Empire ») est dans ce cadre la marque d'une assez grande distance du sujet ; de même que la dernière demande, qui au vu des relations vraisemblablement assez froides entre la préfecture et l'intendant suite à l'échec de l'Aïd es Seghir, est un peu

¹⁰⁰⁹ AD 59, 1 W 3120, Le Préfet du Nord, Préfet de la région de Lille à Messieurs les Maires et Présidents des Délégations spéciales du département du Nord, « Recensement des indigènes nord-africains », Lille, 1^{er} octobre 1943.

¹⁰¹⁰ AD 59, 1 W 193, Etat Français, Le chef du Gouvernement, Service central des Affaires nord-africaines à Monsieur le Préfet du Nord, Cabinet, « Célébration par les Musulmans nord-africains de la célébration de l'Aïd el Kébir, Paris, 4 novembre 1943.

invraisemblable. Les ordres viennent d'en haut à n'en pas douter et ils doivent être exécutés à la fin de propagande.

La préparation se passe à peu près de la même manière que pour l'Aïd es Seghir. Les ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture et du Ravitaillement s'accordent en amont pour que les denrées soient mises à disposition, puis les préfets, et cette fois-ci également les sous-préfets, sont priés d'organiser une cérémonie plus ou moins officielle. Comptendu de la cérémonie et mémoire des frais engagés sont attendus dans les plus brefs délais. Les maires sont mis à contribution pour prévenir les civils nord-africains habitant dans leur commune qu'une distribution sera organisée « en témoignage de la sollicitude du Gouvernement français » le 8 décembre 1943. Un communiqué de presse est par ailleurs envoyé par la mairie de Lille. Quant aux employés des entreprises allemandes (OT, Luftwaffe et Kriegsmarine), leur sort dépend du Commissariat interministériel à la Main-d'Œuvre (Direction des services sociaux) et de sa capacité à négocier cette distribution avec les autorités d'occupation.

À Lille, 300 à 350 personnes (dont environ « 200 » indigènes) sont réunies au Restaurant populaire, 65, rue Gustave Delory de 16h à 22h45. La cérémonie est organisée par le Comité des Amitiés Nord-Africaines, qui a reçu à son local de Lille, 7 kilos de sucre mélangé, 1 kilo de café mélangé, 10 kilos de légumes secs, 75 kilos de couscous et 64 kilos de viande de mouton (abats compris). Y sont présents le préfet régional, M Carles, président d'honneur de l'occasion, M. Darrouy, préfet délégué, M. Dinet, intendant général, l'adjoint au maire de Lille M. Lespagnol, un représentant de la maison du prisonnier et la princesse El Glaoui. M. Vasseur, président du comité des amitiés nord-africaines de Lille prononce un mot pour remercier les autorités de la fête, précisant que l'Aïd el Kébir est une fête religieuse, mais également la fête de l'hospitalité. Le préfet régional, M. Carles, présente ses vœux et, ayant quelques années durant été préfet de Constantine, tient à assurer l'assistance de la « continuité de cœur et d'esprit entre la France et ses enfants séparés de la Mère Patrie ». Finalement, le préfet délégué M. Darrouy prononce quelques mots en arabe. Les allocutions sont « longuement et chaudement applaudies » selon le rapport des renseignements généraux. La salle est ornée des portraits des maréchaux Lyautey et Pétain. La troupe El Kamal est venue de Paris pour jouer de la musique et chanter – ils sont d'ailleurs arrivés avec deux heures de retard. Les représentants des autorités françaises restent jusque vers 20h, mais la musique et les chants continuent jusqu'à la fermeture du restaurant. Le passage des autorités

d'occupation en la personne de deux inspecteurs du Sicherheitsdienst, venant vérifier la régularité de la situation, ne semble pas perturber le déroulement de la fête¹⁰¹¹.

Dans le reste du département, les situations sont variables. Dans l'arrondissement de Cambrai, où un seul civil nord-africain a été recensé, et dans celui de Dunkerque-Hazebrouck, où l'on n'en a recensé aucun, aucune cérémonie officielle n'a été organisée. Dans l'arrondissement de Douai, les communes d'Auby et d'Aberchicourt comptant respectivement 29 et 20 civils nord-africains, les maires de ces deux communes ont perçu des denrées à leur intention. La commune d'Auby a distribué 2,9 kilos de viande, 4,35 kilos de semoule, 2 kilos de sucre, 2 kilos de légumes secs et 500 grammes de café ; celle d'Aberchicourt : 2 kilos de viande, 3 kilos de semoule, 1 kilo de sucre, 1 kilo de légumes secs, et 500 grammes de café. L'arrondissement de Valenciennes a distribué à 315 civils nord-africains 256 kilos de viande, 47 kilos de semoule, 15 kilos de sucre, 15 kilos de légumes secs, 2 kilos de café mélangés. Les détails concernant l'arrondissement d'Avesnes sont plus précis. Le recensement préalable avait permis d'identifier cinq foyers de population. Pour la zone couvrant Aulnoye, Berlaimont, Doulers et Leval, où 10 civils ont été dénombrés, 1 kilo de viande, 1,5 kilo de semoule, 1 kilo de sucre, 1 kilo de légumes secs et 500 grammes de café ont été distribués ; pour celle de Feignies, pour 36 civils : 3,6 kilos de viande, 5,4 kilos de semoule, 2 kilos de sucre, 2 kilos de légumes secs et 500 grammes de café mélangé ; pour celle couvrant Maubeuge, Ferrière-la-Grande et Louvroil, pour 51 civils : 5,1 kilos de viande, 7,65 kilos de semoule, 3 kilos de sucre, 3 kilos de légumes secs, 500 grammes de café mélangé ; pour celle d'Haumont et du Neuf-Mesnil pour 41 civils, 4,1 kilos de viande, 6, 15 kilos de semoule, 3 kilos de sucre, 3 kilos de légumes secs et 500 grammes de café mélangé ; et pour la zone couvrant Jeumont, Marpent et Recquignies, pour 36 civils : 3,6 kilos de viande, 5,4 kilos de semoule, 2 kilos de sucre, 2 kilos de légumes secs, et 500 grammes de café mélangé.

Ce n'est pas tout car la majorité des Nord-Africains recensés dans le département du Nord sont les prisonniers et les travailleurs de l'OT (recensés dans un premier temps avec les travailleurs civils, mais finalement séparés dans le décompte des denrées à

¹⁰¹¹ AD 59, 1 W 193, Police régionale d'État, Circonscription de Lille, commissariat central de Police à Monsieur le Préfet régional de Lille, Cabinet, « Fête musulmane de l'Aïd el Kédir (sic) », Lille, 10 décembre 1943 ; et AD 59, 1 W 193, Commissariat aux renseignements généraux de Lille à Monsieur le Directeur des renseignements généraux, Ministère de l'Intérieur, Vichy, Lille, 10 décembre 1943. La liste des rapports est longue, d'abord du commissariat à la préfecture, de l'intendant du département à la préfecture également, qui les utilisera pour son propre rapport au ministère de l'Intérieur, mais demande pour cela également à toutes les sous-préfectures d'envoyer une note sur le déroulement de la cérémonie dans les différentes sous-préfectures.

distribuer). Les prisonniers ont reçu de la viande : 125 kilos pour les camps de Raismes et Saint Amand Thermal, 10 à 12 kilos pour le camp de Watten, et 15 kilos pour celui de Warhen. Les ouvriers de l'OT, au nombre de 650, ont reçu pour deux repas : 36 kilos de viande, 3 kilos de sel, 1,5 kilos d'huile, 12 kilos de sucre, 6 kilos de café, 24 kilos de pâtes, 22 kilos de riz, 5 kilos de beurre, 5 kilos de confiture, 75 kilos de couscous, et 240 kilos de mouton, vifs. Ces quantités ont été doublées par rapport à celle prévues précédemment, le nombre de travailleurs nord-africains de l'OT étant prétendument passé de 350 à 650 hommes¹⁰¹². À Aulnoye, un peu plus de personnes que prévues se sont présentées à l'hôtel-de-ville à 15h pour une courte réception suivie d'une distribution de viande, de café, de sucre et de pois cassés, qu'il y avait en quantité suffisante pour satisfaire tout le monde. En revanche, la semoule n'avait pas été fournie. Un civil isolé habitant Leval-sur-Sambre s'est joint à ces festivités. À Feignies les choses se déroulent différemment : les denrées sont remises à un anonyme « chef arabe » accompagné de « deux Algériens » afin qu'ils procèdent eux-mêmes au partage des denrées entre les 36 Algériens « et leurs familles », visiblement nombreuses. La quantité de viande n'étant pas suffisante à contenter tout le monde, le maire décide de permettre l'achat et le sacrifice d'un mouton supplémentaire. Peu de détails sont donnés quant aux célébrations à Maubeuge à part les quantités effectivement distribuées aux 51 civils nord-africains présents : 150 grammes de flocon d'avoine, 100 grammes de viande de mouton, 50 grammes de sucre, 50 grammes de pois cassés et 5 grammes de café mélangé (par personne, vraisemblablement). Les quantités correspondent exactement aux prévisions, bien que les denrées elles-mêmes soient en partie remplacées par des succédanés. Se sont joints aux célébrations de Maubeuge les musulmans de Louvroil. À Hautmont, c'est chez un nommé Belkessa que se sont déroulées les festivités, auxquelles ont participé une centaine de personnes, sans plus de précisions. À Jeumont, un « représentant des Musulmans de la localité » le « sieur Zidane » a reçu les denrées du ravitaillement général, et les trois civils nord-africains isolés de la commune de Recquignies se sont joints aux autres pour les festivités. Aucune célébration en s'est tenue au Neuf-Mesnil, à Berlaimont, à Doulers.

Les détails de ces célébrations nous donnent certaines informations sur la vie des civils nord-africains dans le département du Nord dans les derniers temps de la guerre.

¹⁰¹² AD 59, 1 W 193, Secrétariat d'État au Ravitaillement Direction départementale du Ravitaillement Général d Nord, Section technique, PS/EP n° 46499/3, Le Directeur départemental au Ravitaillement Général du Nord à Monsieur le Préfet du Nord, Préfet de la région de Lille, « Fête de l'Aïd el Kébir », Lille, 16 décembre 1943.

D'une part leur chiffre, mais également leur diversité. Il semblerait que de plus en plus de nord-africains sont embauchés par les chantiers de l'OT pour la construction du mur de l'Atlantique, ce qui n'est que très logique, à la fois au vu de l'avancement du chantier en question sur tout le territoire français, mais également du fait de l'arrêt des communications avec l'Afrique du Nord. Il est en effet logique qu'une population qui n'avait plus la possibilité de rentrer chez elle en cas de perte de travail ait été absorbée comme main-d'œuvre dans les travaux de défense allemande contre un éventuel débarquement allié dans le Nord à l'hiver 1943. À côté de ces travailleurs du mur de l'Atlantique, on apprend, presque au hasard d'un bref compte-rendu que dans certaines localités, les familles ne sont pas une exception, qu'au contraire elles sont nombreuses. C'est là une information suffisamment étonnante pour être relevée si l'on considère que les nord-africains, considérés comme des « hommes de couleur », avaient été tout particulièrement visés par les mesures d'expulsion des populations civiles pendant la guerre de 1939-1940 et interdit de retour dans la zone interdite et la zone sous commandement belge.

Le 11 août 1944, le SCANA adresse un courrier au préfet du Nord concernant la célébration de l'Aïd es Seghir¹⁰¹³. Comme l'année précédente, « des dispositions doivent être prises à Paris, ainsi que dans les départements où la colonie nord-africaine est importante, pour la célébration de l'Aïd es Seghir ». La fête est prévue pour le 19 septembre, il est donc demandé aux préfets des régions concernées de commencer à organiser les festivités « dont la portée morale, surtout à l'heure actuelle, ne saurait [...] échapper [au préfet] ». Le déblocage des denrées nécessaires a été demandé au ministère du Ravitaillement. Il faut également prendre langue avec les organismes privés reconnus pour leur expérience dans le domaine. Le général Guillaume insiste sur l'importance de cette « manifestation de sollicitude du Gouvernement » qui a pour but de « renforcer le courant de confiance, d'affection et d'estime qui, malgré les difficultés de l'heure, n'a cessé d'animer les populations indigènes envers leur mère patrie ». Donc à l'été 1944, alors que les Alliés avancent vers Paris et que se prépare le débarquement de Provence, l'État français juge important l'organisation d'une fête musulmane, pour une population estimée à un millier de personnes, dans un territoire sinistré, le département du Nord. Le préfet s'exécute : il envoie un courrier au Ravitaillement¹⁰¹⁴ pour s'assurer que les

¹⁰¹³ AD 59, 1 W 193, État français, le Chef du Gouvernement, Service central de Affaires nord-africaines à Monsieur le préfet du Nord, « Célébration par les musulmans nord-africains de la fête de l'Aïd es Seghir », Paris, 11 août 1944.

¹⁰¹⁴ AD 59, 1 W 193, Préfecture du Nord, Cabinet du Préfet, Le Préfet du Nord, Préfet de la région de Lille à Monsieur le Directeur Départemental du Ravitaillement Général du Nord, « Célébration, par les

100 grammes de viande, 100 grammes de légumes secs 50 grammes de sucre et 5 grammes de café par rationnaires sont bien débloqués et demande en outre le déblocage de 150 grammes de pâtes alimentaire par rationnaire ; et oriente le Ravitaillement vers la personne de Delbecq pour la prise en charge de l'organisation sur place. Ces deux courriers sont isolés : aucun autre document ne permet de savoir si les services de l'État se sont réellement employés à organiser l'Aïd es Seghir 1944 dans le département du Nord. L'absence de documents pourrait laisser penser que ce ne fut pas le cas, mais en réalité il est impossible de l'affirmer. Il n'en demeure pas moins qu'il est significatif que la demande ait été faite par le SCANA, et relayée par la préfecture du Nord. Plus encore : à deux reprises, le Général Guillaume affirme que l'avance alliée n'implique en aucun cas de considérer cette affaire comme secondaire : « surtout à l'heure actuelle » et « malgré les difficultés de l'heure », il faut procéder à l'organisation de la célébration religieuse musulmane.

De la fin de l'année 1942 à la Libération la présence de l'occupant est omniprésente, obsessionnelle. Lorsque la défaite allemande devient de plus en plus prévisible et avec elle l'avancée des forces françaises libres au sein des troupes alliées, la perspective d'un changement de régime s'inscrit progressivement comme en filigrane dans les procès-verbaux des réunions du SCANA. Comme l'affirme Marc-Olivier Baruch,

« le système de pouvoir lavalien, moins idéologique mais tout aussi autoritaire que celui imposé à la France par la Révolution nationale, exigeait de ses fonctionnaires l'obéissance. Or, tout au long de l'année 1943 – à laquelle on peut assimiler les quelques mois de 1942 qui suivirent le débarquement en Afrique du Nord –, les cas de conscience se multiplièrent au sein de l'administration française, à la fois cause et conséquence des traditionnels réflexes de prudence du corps administratif, et en l'occurrence nourris par la prise en compte d'une réalité que se chargeait de rappeler les avertissements émanant d'Alger comme de la résistance intérieure. »¹⁰¹⁵

C'est dans ce contexte de « prudence » et d'« attentisme », sur fond d'« avertissements émanant d'Alger » qu' a été inventée, par une poignée d'homme, la politique nord-

musulmans nord-africains, de la Fête de l'Aïd el (sic) Seghir », Lille, s.d. Malgré l'absence de date, la formulation ne fait aucun doute : « J'ai l'honneur de vous faire connaître que, comme l'an dernier, des dispositions doivent être prises dans le département du Nord pour donner aux musulmans nord-africains qui y séjournent la possibilité de célébrer, le 19 septembre prochain, la Fête de l'Aïd el (sic) Seghir, dans la mesure, bien entendu, où les circonstances le permettront ».

¹⁰¹⁵ Marc-Olivier Baruch, *Servir l'État français*, op.cit, p. 427.

africaine de la France de Vichy. Quel poids a alors la préparation minutieuse des fêtes religieuses dans les départements les plus durement touchés par l'occupation ? Est-ce là l'expression d'efforts obstinés pour sauvegarder des espaces, des domaines de souveraineté ? Est-ce à un tout petit niveau, celui des villages, l'obstination d'une continuité, celle de l'Empire ? C'est en tout cas la mise en place au niveau micro des directives d'une administration centralisée et de sa politique impériale. Cette ébauche de politique, bousculée et remise en question, formera néanmoins le socle de la politique de la IV^{ème} République à l'égard de ses colonies d'Afrique du Nord, où se sont réactivés après le débarquement allié les réseaux de contestation de l'ordre colonial.

Conclusion

En 2019, les cérémonies du 75ème anniversaire du débarquement ressemblent à un dernier tour de piste : qui des survivants sera encore là pour le 80ème ? Les derniers témoins meurent et leur mémoire s'éteint avec eux, la Seconde Guerre mondiale continue de devenir histoire. Les années passées ont progressivement permis que des places se fassent pour des mémoires parfois concurrentielles, parfois juste différentes, oubliées. Pour le 75ème anniversaire du débarquement de Provence, il était temps de rendre officiel le retour de la mémoire des combattants « indigènes » pendant la Libération. Le 15 août 2019, le Président de la République Emmanuel Macron affichait sur le réseau social twitter la déclaration suivante :

« 15 août 1944 : des milliers d'hommes, venus principalement d'Afrique, débarquent en Provence. Après les heures sombres de Vichy, la France va enfin retrouver sa liberté et sa dignité. Nous devons tant à leur courage. Et pourtant, cette part de l'Histoire reste méconnue. »

Pourtant, les célébrations du 60ème anniversaire du débarquement, en 2004, avaient déjà donné lieu à un rappel de la participation des troupes venues d'Afrique dans la Seconde Guerre mondiale¹⁰¹⁶. En 2006, la question des pensions de retraite militaire des anciens combattants français issus des colonies avaient également fait couler de l'encre. La sortie la même année du film *Indigènes* de Rachid Bouchareb n'était probablement pas pour rien dans le règlement de ce qui était devenu un sujet conflictuel¹⁰¹⁷, alors que Jacques Chirac avait dès 1995 promis de trouver une solution au gel des pensions, et avait réitéré cette promesse lors de sa seconde élection en 2002. En 2007, soixante recours d'anciens soldats marocains sont déposés au tribunal administratif de Bordeaux, et un an après, l'alignement des pensions de six soldats marocains sur celles des anciens militaires français est accordé par le tribunal, jugement qui devait faire

¹⁰¹⁶ À titre d'exemple : Bachir Bouamza, « Les Algériens commémorent aussi le 15 août 1944 », in : *Le Monde*, 15-16 août 2004, https://www.lemonde.fr/archives/article/2004/08/14/les-algeriens-commemorent-aussi-le-15-aout-1944-par-bachir-boumaz_375533_1819218.html, mis en ligne le 14/08/2004, consulté le 16/08/2020.

¹⁰¹⁷ À titre d'exemple : Cécilia Gabizon, « Les pensions des soldats coloniaux revalorisées », in : *Le Figaro*, 25 septembre 2006, https://www.lefigaro.fr/actualite/2006/09/25/01001-20060925ARTWWW90488-les_pensions_des_anciens_combattants_bientot_revalorisees.php, mis en ligne le 25/09/2006, consulté le 24/09/2020; Jean-Dominique Merchet, « Pour la sortie d'«Indigènes», Chirac harmonise les pensions des anciens combattants coloniaux », in : *Libération*, 26 septembre 2006 ; https://www.liberation.fr/france/2006/09/26/pour-la-sortie-d-indigenes-chirac-harmonise-les-pensions-des-anciens-combattants-coloniaux_5206, mis en ligne le 26/09/2006, consulté le 24/09/2020. Pour une revue de presse internationale de l'époque : Philippe Randrianarimanana, « Ces soldats "indigènes" enfin reconnus », in : *Courrier international*, 27 septembre 2006, <https://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/2006/09/27/ces-soldats-indigenes-enfin-reconnus>, mis en ligne le 27/09/2006, consulté le 24/09/2020.

jurisprudence pour d'autres anciens soldats marocains¹⁰¹⁸ – dans un premier temps pas pour les soldats venus d'Afrique sub-saharienne¹⁰¹⁹.

La question du « blanchiment » (ou « blanchissement ») de l'armée d'Afrique reste cela dit une question historiographique actuelle¹⁰²⁰. En effet, la Première armée du général De Lattre qui débarque en Provence le 15 août 1944 est constituée de 230 000 hommes recrutés en Afrique du Nord, dont plus de 50 % d'« indigènes », Algériens, Marocains, Tunisiens, mais également d'AOF et d'AEF¹⁰²¹. Les colonies libèrent la métropole. Ces troupes sont à la fois tenues en haute estime par le commandement de l'armée pour leur ardeur au feu, mais également décriées pour leur indiscipline. Au-delà de ces considérations militaires, pendant la Libération, comme avant, l'autorité militaire craint que la présence prolongée d'« indigènes » en métropole, à plus forte raison de soldats auréolés de la gloire de la Libération, contribue à estomper les frontières raciales et à entretenir les revendications d'égalité¹⁰²².

¹⁰¹⁸ En 2007, la loi de finance avait déjà « décristallisé » les pensions d'invalidité et la retraite du combattant. Voir : Ophélie Wallaert, « Pensions : les « indigènes » marocains obtiennent justice », in : *Le Figaro*, 16 Octobre 2008, <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2008/10/16/01016-20081016ARTFIG00464-pensions-les-indigenes-marocains-obtiennent-justice-.php>, mis en ligne le 16/10/2008, consulté le 24/09/2020.

¹⁰¹⁹ *Ibid.*

¹⁰²⁰ Claire Miot, « Le retrait des tirailleurs sénégalais de la Première Armée française en 1944. Hérésie stratégique, bricolage politique ou conservatisme colonial ? », in : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°125, 2015/1, pp. 77-89. Ce « blanchissement » concerne les « tirailleurs sénégalais », soldats venant en réalité de toutes les régions d'Afrique colonisées par la France.

¹⁰²¹ *Ibid.*, p. 77. Les soldats « indigènes » venant d'AOF et d'AEF sont retirés du front lorsque les combats commencent dans les Vosges. La théorie des « races martiales », considérant que les soldats en question ne sont pas adaptés aux conditions météorologiques rigoureuses des régions où ont lieu les batailles, constitue une sorte de fondement idéologique justifiant ce retrait. Mais d'autres arguments pratiques entrent en jeu : le mauvais « moral des troupes », et à plus forte raison, la nécessité de l'incorporation des FFI dans les troupes françaises dans le contexte d'une lutte d'influence avec l'armée américaine, qui refuse par ailleurs que Paris soit libérée par des troupes noires. Comme l'a montré Claire Miot, il ne faut pas non plus sous-estimer la part de la préparation, dès le mois de mai 1944, d'une intervention militaire à venir en Indochine où les troupes « coloniales » ont vocation à être envoyées. Sur les prémisses de la guerre d'Indochine voir : Jacques Dalloz, *La Guerre d'Indochine, 1945-1954*, Paris, Le Seuil, 1987 et Pierre Brocheux (dir.), *Du conflit d'Indochine aux conflits indochinois*, Bruxelles, Complexe, 2000.

¹⁰²² *Ibid.*, p. 83. Certains événements particuliers orientent le contexte impérial : ainsi du massacre de Thiaroye. À ce sujet, voir Julien Fargettas, « La révolte des tirailleurs sénégalais de Thiaroye », in : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 92, octobre-décembre 2006, pp. 117-130.

1. La fin de la guerre

1.1. *L'empire au bord de l'abîme*

L'histoire de Vichy est celle d'un

« régime obsédé par l'empire et d'un empire au bord de l'abîme. De 1940 à 1944, l'empire est l'une des principales préoccupations de l'État français. La politique coloniale de Vichy, c'est la prise de pouvoir et l'apogée d'une forme de colonialisme particulière, fondée sur une conception essentialiste, primitiviste et paternaliste du colonisé. Cette vision existait certes avant 1940, mais son aboutissement et son paroxysme interviennent sous Vichy. Toute interprétation de ce régime passe nécessairement par un examen de son outre-mer. On ne peut de même comprendre le processus de décolonisation si l'on ignore le virage extrémiste de la politique coloniale pétainiste »¹⁰²³

Cette longue citation, issue de l'ouvrage d'Eric Jennings consacré au régime de Vichy dans les colonies, souligne deux idées qui ne sont apparues que récemment dans l'historiographie de Vichy. D'une part le régime de Vichy représente l'apogée du colonialisme, en ce qu'il procède de la domination absolue d'une minorité de la population sur une majorité considérée comme inférieure dans le cadre d'une hiérarchisation raciale de la société. D'autre part, on ne peut expliquer le régime de Vichy sans analyser sa mise en place dans les colonies. L'affirmation selon laquelle on trouverait dans l'étude de cette période des raisons fondamentales au processus de décolonisation enclenché dix ans après est également présente dans l'ouvrage d'Annie-Rey Goldzeiguer, *Aux origines de la guerre d'Algérie. 1940-1945. De Mers-el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*¹⁰²⁴. Cela étant dit, « pronostiquer au lendemain du centenaire de l'Algérie et de l'exposition de Vincennes, le déclin inexorable de l'Afrique du Nord française, c'est prendre le risque de « prophétiser l'advenu » (Jacques Berque) et de sombrer dans l'anachronisme »¹⁰²⁵. Il ne s'agit donc pas ici d'inscrire le régime de Vichy dans un fil nationaliste comme une

¹⁰²³ Eric Jennings, *Vichy sous les tropiques*, op. cit., p. 9.

¹⁰²⁴ Annie-Rey Goldzeiguer, *Aux origines de la guerre d'Algérie. 1940-1945. De Mers-el-Kébir aux massacres du Nord-Constantinois*, La Découverte Paris, 2006.

¹⁰²⁵ Daniel Rivet, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Hachette, Paris, 2002, p. 335. Comme l'indique également Jean- Pierre Peyroulou, op. cit., p. 28 : « Un risque guette l'historien : celui de se considérer comme un prophète du passé capable d'apporter des solutions aux questions que les protagonistes ne surent pas trouver, de faire les comptes de ce qui aurait pu être fait ou évité. » Cette thématique rejoint celle du « monde du contact » et des « occasions perdues » dont il a été question dans l'introduction. Voir Emmanuel Blanchard et Sylvie Thénault, « Quel « monde du contact » ? », op. cit.

scansion sur le chemin de l'indépendance. Il s'agit plutôt d'envisager les trois années de la guerre et du régime de Vichy en Algérie comme un moment de négociations autour des entités (territoire, population) identifiées comme algériennes et françaises. Ces négociations, déjà engagées, ont pris une forme particulière pendant cette période, indexée sur la guerre internationale qui rugissait et pendant laquelle les régimes belligérants ont poussé très loin la rigidification de la catégorisation de populations diverses, notamment la réification des catégories nationales et raciales. Jean-Pierre Peyroulou parle de « déchirement du voile »¹⁰²⁶ pour qualifier la situation algérienne consécutive au débarquement allié. L'Afrique du Nord, et à plus forte raison l'Algérie, devient alors centrale dans la guerre, et donc dans les questions géostratégiques internationales, puisqu'elle a vocation à faire office de tête de pont pour la reconquête de l'Europe. Les acteurs de l'époque ont parfaitement conscience de vivre une situation exceptionnelle : comme l'affirmait Jacques Berque, ce n'est pas tant la défaite de 1940 qui ébranle la légitimité de la présence française en Algérie que le débarquement de novembre 1942. Cet événement, qui participe à former le mitan de la guerre¹⁰²⁷ (comme celui de cette recherche), induit en effet un suspens momentané. Suspens de l'autorité française dont est d'abord garant Marcel Peyrouton, ancien ministre de l'Intérieur, pour le compte du général Giraud, placé sous la tutelle des Américains. Incertitude quant au vainqueur également. C'est dans ce grand moment d'incertitude que se reforme un nationalisme algérien durement touché par la guerre et le régime de Vichy.

1.2. Le manifeste des amis du MTLD

La situation géopolitique contribue donc à faire sortir l'Algérie du rôle d'annexe métropolitaine. Par ailleurs, si dès 1937 les revendications nationalistes structurées en métropole se sont enracinées en Algérie, à partir de 1943, la métropole a perdu son rôle de « centre de gravité du mouvement indépendantiste »¹⁰²⁸. C'est dans ce contexte que Ferhat Abbas abandonne sa ligne directrice initiale, l'assimilationnisme, et donne forme à un nouveau mouvement : le mouvement pour le triomphe des libertés démocratiques (MTLD). Il présente un document intitulé « L'Algérie face au conflit mondial », sous-titré « Manifeste du peuple algérien », à une trentaine de notables algériens le

¹⁰²⁶ Jean-Pierre Peyroulou, *Guelma, 1945. Une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Paris, La Découverte, 2009, p. 25.

¹⁰²⁷ Avec les premières victoires contre le Japon et l'Allemagne dans le Pacifique, en Égypte et surtout en URSS, à Stalingrad.

¹⁰²⁸ Emmanuel Blanchard, *Histoire de l'immigration algérienne en France*, op. cit., p. 61.

10 février 1943¹⁰²⁹. Le document circule entre les signataires et les pouvoirs publics pendant plusieurs mois et est remis aux nouvelles autorités françaises le 10 juin 1943. Dans l'ensemble, le document propose la création d'un État algérien, démocratique et libéral, fédéré à la France : il demande une nationalité et une citoyenneté algériennes, une Constitution garantissant la liberté et l'égalité de tous les habitants de l'Algérie et la reconnaissance de la langue arabe comme langue officielle aux côtés du français. Malgré cette tentative forte de rassemblement, entre les élus, le PPA, les Oulémas et le PCA, les solutions pour l'avenir de l'Algérie divergent : du fédéralisme à l'indépendance totale, de la prédication arabe et musulmane à la formation de la nation par le peuple, peu importe son ethnie ou sa religion. La synthèse est impossible¹⁰³⁰. Par ailleurs, si l'initiative du manifeste algérien s'inscrit, dans une longue durée, dans le mouvement de décolonisation qui atteindra son apogée une décennie et demi plus tard, au moment où le texte est présenté, il procède en partie d'erreurs d'interprétation d'un contexte international extrêmement complexe. En effet, à la fin de la guerre, les Britanniques et les Etats-Uniens n'ont pas pour but de libérer l'Afrique du Nord du colonialisme : leurs efforts diplomatiques sont concentrés sur la reconquête de l'Europe et l'organisation d'une diplomatie future en tenant compte de leur grand rival, l'URSS. Par ailleurs, pour le Comité français de Libération nationale (CFLN), l'abandon de l'Empire n'est pas une option : son poids est nécessaire au maintien de la France dans le jeu diplomatique international, situation fragile que la perte des mandats du Proche-Orient en 1943 ne fait que renforcer¹⁰³¹. La fin de l'Algérie française ne se profile donc pas. Pour autant, si une redéfinition des limites territoriales de l'Empire n'est pas un projet du CFLN, les statuts juridiques des populations algériennes ne peuvent rester inchangés.

1.3. Le statut de mars 1944

La première modification statutaire du CFLN en Algérie est le rétablissement des Juifs dans la citoyenneté française. Pourtant, si le numerus clausus sur les collèges et les lycées est abandonné en février 1943 et les fonctionnaires juifs réintégrés en avril de la même année, il faut attendre octobre pour que le « maintien » ou, plus exactement, la réinstauration du décret Crémieux soit rendue officielle par le CFLN¹⁰³². Alors que

¹⁰²⁹ *Ibid.*, p. 26.

¹⁰³⁰ *Ibid.*, p. 36.

¹⁰³¹ *Ibid.* p. 27.

¹⁰³² André Brochier, « 1940-1943, les Juifs rejetés dans l'indigénat », in : Abderahmane Bouchène et *al.*, *op. cit.*, pp. 408-411, p. 410. Si le débarquement allié en Afrique du Nord n'avait pas eu lieu, la déportation des Juifs algériens aurait été organisée, comme elle l'a été en France. Sur les Juifs algériens

pendant plus de deux ans, la propagande allemande pro-musulmans et anti-juifs a été puissante au Maghreb et en particulier en Algérie, les Juifs algériens accèdent à nouveau au statut de citoyen. Par ailleurs, les revendications d'égalitarisme sont déjà anciennes de plusieurs décennies, portées par des voies instruites, provenant d'une élite, et le CFLN a besoin que la population algérienne l'adopte pour poursuivre la reconquête du territoire, mais également de la légitimité politique. Dans ce contexte, le maintien du statut d'« indigène », resté pratiquement inchangé depuis le senatus-consulte de 1865, apparaît impossible. C'est dans ce cadre qu'est inventé le statut du 7 mars 1944.

L'ordonnance du 7 mars 1944 « relative au statut des Français musulmans d'Algérie » dispose :

« Art. 1er. – Les Français musulmans d'Algérie jouissent de tous les droits et sont soumis à tous les devoirs des Français non musulmans. Tous les emplois civils et militaires leur sont accessibles.

Art. 2. – La loi s'applique indistinctement aux Français musulmans et aux Français non musulmans. Toutes dispositions d'exception applicables aux Français musulmans sont abrogées.

Toutefois, restent soumis aux règles du droit musulman et des coutumes berbères en matière de statut personnel, les Français musulmans qui n'ont pas expressément déclaré leur volonté d'être placés sous l'empire intégral de la loi française. Les contestations en la même matière continuent à être soumises aux juridictions qui en connaissent actuellement.

Le régime immobilier reste régi par les lois en vigueur.

Art. 3. – Sont déclarés citoyens français à titre personnel, et inscrits sur les mêmes listes électorales que les citoyens non musulmans et participent aux mêmes scrutins les Français musulmans de sexe masculin âgés de vingt et un ans et appartenant aux catégories ci-après [*suit une liste d'« évolués » : notables, diplômés, décorés, anciens officiers*].

Art. 4. – Les autres Français musulmans sont appelés à recevoir la citoyenneté française. L'assemblée nationale constituante fixera les conditions et les modalités de cette accession.

Dès à présent, ceux d'entre eux qui sont âgés de plus de vingt et un ans et du sexe masculin (...) sont inscrits dans les collèges électoraux appelés à élire la

pendant la guerre : Michel Abitbol, *Les Juifs d'Afrique du Nord sous Vichy*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1983 ; Henri Msellati, *Les Juifs d'Algérie sous le régime de Vichy, 10 juillet 1940-3 novembre 1943*, L'Harmattan, Paris, 1999 ; Benjamin Stora, *Les Trois Exils juifs d'Algérie*, Stock, Paris, 2006.

représentation spéciale aux conseils municipaux, conseils généraux et délégations financières (...).

Cette représentation sera pour les conseils généraux et les délégations financières égales aux 2/5 de l'effectif de ces assemblées. Pour les conseils municipaux, elle sera également des 2/5 (...).

Art. 5 – Tous les Français sont indistinctement éligibles aux assemblées algériennes, quel que soit le collège électoral auquel ils appartiennent.

Art. 6. – Est réservé le statut des populations du M'Zab ainsi que des populations des territoires proprement sahariens. »

Ainsi le CFLN remplace l'expression « indigène musulman d'Algérie » par celle de « Français musulman d'Algérie ». Comme l'indique Yerri Urban, le texte du statut est conçu « pour mettre en échec le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes »¹⁰³³. À cet égard, le statut de 1944 marque une rupture majeure avec le sénatus-consulte de 1865 : si « sous le Second Empire, il s'agissait d'aménager le principe des nationalités, ici il s'agit de refuser toute existence d'un peuple algérien pour accorder des droits aux originaires de l'Algérie »¹⁰³⁴. Le statut en question représente donc un changement de taille en termes de reconnaissance des droits des anciens « indigènes musulmans », nouvellement « Français musulmans »¹⁰³⁵, mais dans le même temps « l'ordonnance de 1944, en refusant radicalement toute perspective d'une nationalité algérienne et/ou d'une pleine émancipation des musulmans [...], exprime une nouvelle forme de refus du compromis. »¹⁰³⁶ N'admettant de fait ni nationalité ni citoyenneté algérienne, le texte est dénoncé par Ferhat Abbas comme par Messali Hadj. Quelques mois après, à l'été 1944, des dizaines de milliers de ces nouveaux citoyens traversent la Méditerranée pour libérer la métropole.

1.4. La libération de la métropole par l'Armée d'Afrique

Entre l'armistice et le débarquement allié en Afrique du Nord, l'armée française est réduite à 120 000 hommes. À partir de novembre 1942, la mobilisation reprend. Contrairement à ce qui fut le cas pendant la Première Guerre mondiale, pendant laquelle des mouvements insurrectionnels eurent lieu, notamment en 1916 dans les Aurès, la

¹⁰³³ Yerri Urban, *op. cit.*, p. 523.

¹⁰³⁴ *Ibid.*

¹⁰³⁵ Charles-Robert Ageron estime qu'« envisagée dans une perspective historique, l'ordonnance du 7 mars était un des textes les plus révolutionnaire de la législation régissant l'Algérie », Charles-Robert Ageron, *Histoire de l'Algérie contemporaine*, *op.cit.*, T.2, p. 566, cité par Yerri Urban, *op. cit.*, p. 523

¹⁰³⁶ Yerri Urban, *op. cit.*, p. 524.

mobilisation de 1942-1943 se passe selon Belkacem Recham sans « incident notoire »¹⁰³⁷. Pour autant, dans certaines régions, le taux d'absence est très élevé : ainsi dans certaines communes-mixtes de Grande Kabylie, il atteint jusqu'à 50 % lors du rappel des réservistes de 1942-1943. Huit divisions sont créées (cinq divisions d'infanterie et trois blindées)¹⁰³⁸. En Afrique du Nord, l'armée d'Afrique qui combat les forces de l'Axe comprend une division d'infanterie et deux divisions blindées. Le Corps expéditionnaire français qui se bat en Italie de novembre 1943, après le débarquement de Sicile, à juillet 1944 comprend quatre divisions d'infanterie. Les « Français d'Algérie », qui sont affectés à des postes de commandement, sont mobilisés plus fortement que les « Musulmans » : 14 % de la population contre 1,3 %. Si, en proportion de la population totale, le pourcentage de « Musulmans » algériens mobilisés peut paraître faible, ils constituent néanmoins 23,2 % de l'armée régulière de 1944. La proportion est encore plus grande dans les tués et blessés de l'armée française entre la campagne de Tunisie et la capitulation allemande le 8 mai 1945 : 11 193 tués et 39 645 blessés pour les Musulmans, sur un total de 97 715 tués et blessés pour l'ensemble de l'armée française, soit 52 % des pertes¹⁰³⁹. Outre l'importance numérique de la mobilisation des « Nord-Africains » pendant les campagnes d'Italie puis la Libération, l'attitude au combat des soldats est considérée comme exemplaire. Ce n'est qu'à partir de l'automne 1944 que le « moral des troupes » semble fléchir. Belkacem Recham rapporte que de Lattre de Tassigny s'en inquiète alors : il craint l'apparition d'un sentiment d'exploitation des troupes nord-africaines par la métropole ; sentiment d'exploitation que ne ressentent pas uniquement les soldats de l'armée d'Afrique, mais plus largement les Algériens sur le sol métropolitain.

1.5. Les rapatriements de 1945¹⁰⁴⁰

La fin de la guerre est prévisible. Après plus d'un an et demi de rupture de communication, l'État français se prépare au printemps 1944 à l'éventualité d'un rapatriement des Maghrébins à court terme. A la réunion du 9 mai 1944, la commission discute des mesures à prendre en cas de débarquement¹⁰⁴¹. Les inquiétudes se portent

¹⁰³⁷ Belkacem Recham, « La participation des Maghrébins à la Seconde Guerre mondiale », in : Abderrahmane Bouchène et al., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, *Ibid.*, pp. 457-462.

¹⁰³⁸ *Ibid.*, p. 459.

¹⁰³⁹ *Ibid.*, à partir des archives du SHAT.

¹⁰⁴⁰ Sur les rapatriements de « travailleurs » en 1944-1945, voir la thèse en cours d'Hugo Mulonnière, *op. cit.*

¹⁰⁴¹ AN 81 F 1031, PV de la commission administrative de coordination des Affaires nord-africaines du 9 mai 1944, p. 2.

notamment sur les stocks que possèdent l'OFALAC, notamment ceux de couscous. La désorganisation à venir du territoire risque de voir se détériorer les denrées comestibles qu'il deviendrait alors impossible de distribuer. Il faut donc les vendre rapidement, et l'OFALAC propose aux membres de la commission d'en acquérir une part, proposition acceptée comme « extrêmement intéressante ». Trois mois après, à la réunion du 10 août, alors que le débarquement en Normandie a eu lieu et que les combats font rage dans l'ouest du pays, c'est au rapatriement des « Nord-Africains » que s'intéresse la commission, qualifié de « problème d'importance capitale »¹⁰⁴².

Les désaccords entre les ministères en charge des « Nord-Africains » ne cessent pas avec le débarquement de Normandie. À la réunion de la commission administrative interministérielle du 10 août 1944, un peu plus d'un mois après le débarquement de Normandie, la question des rapatriements est à l'ordre du jour. Elle n'est pas encore d'actualité, mais Marcel Michel insiste sur l'importance de prévoir ces mouvements de population en amont. Il convient donc de

« s'informer dès à présent de toutes les données connues de ce problème : recensement, classification par catégories, établissement d'un ordre de priorité de départ, entre elles et à l'intérieur de chacune d'elles »¹⁰⁴³,

sans compter la question cruciale de la prise en charge des frais occasionnés par ces départs massifs, qu'il s'agisse des trajets ou de la création de centres de rassemblement à Paris et Marseille. Le ministère du Travail et celui de la Défense sont encore une fois en désaccord : en ce qui concerne les soldats démobilisés pendant l'occupation et affectés comme travailleurs, le ministère de la Défense ne considère de son ressort que la prise en charge des frais de transport maritime, alors que la commission dans son ensemble estime que le ministère de la Défense devrait prendre l'intégralité des frais de voyage à sa charge. La commission évalue à cette date le nombre de personnes qu'il faudra rapatrier lorsque les circonstances le permettront à 100 000, ce chiffre comprenant :

- « - Nord-Africains immobilisés dans la métropole au moment des événements de novembre 1942
- Malades
- Prisonniers

¹⁰⁴² *Ibid.*

¹⁰⁴³ AN 81 F 1031, PV de la commission administrative de coordination des Affaires nord-africaines du 10 août 1944, p. 6-7.

- Prisonniers devenus travailleurs libres
- Travailleurs requis en Allemagne
- Travailleurs requis en France
- Autres personnes telles que les étudiants etc. »¹⁰⁴⁴

Aucune mesure ne peut être prise par la commission en août 1944, car il est « impossible d'envisager toutes les éventualités » d'un « problème » dont l'« ampleur et la complexité » sont renforcées par le fait que « beaucoup d'éléments n'ont et ne peuvent avoir un caractère définitif »¹⁰⁴⁵. Il s'agit donc lors de cette réunion de proposer à la discussion toutes les solutions possibles, dont il sera de nouveau discuté à la réunion prochaine, en septembre 1944.

Une dernière réunion de la commission a en effet lieu le 21 septembre 1944. Le Ministère de l'Afrique du Nord a entre-temps été créé. Le Général Catroux est à sa tête¹⁰⁴⁶. La composition de la commission a peu changé, on retrouve toujours Grimald, chef du service de la main-d'œuvre indigène au Ministère du Travail, Blottière, directeur de l'Office administratif du gouvernement général de l'Algérie, Serra, Directeur de l'office du Maroc, Lejus, Directeur de l'office de la Tunisie, Morard, Président de la Commission d'Assistance aux Nord-Africains, Audisio, Chef des Services de l'Office Algérien d'Action économique et touristique, Jaubert, Chargé de mission au Ministère du Travail, Maurice Michel chef de bureau à la Sous-Direction de l'Algérie¹⁰⁴⁷. Outre les nombreuses questions de budget, la question abordée principalement est celle des différents rapatriements à envisager. La situation des déportés « nord-africains » est d'abord examinée¹⁰⁴⁸. En effet, le Service national des Prisonniers de guerre et déportés d'Allemagne a fait état de quelques « Nord-Africains » de retour de déportation, sans donner plus de précisions sur le nombre ou l'identité des personnes concernées. La commission propose donc de s'occuper de chaque cas de manière singulière, en distinguant principalement deux cas : les prisonniers et les civils. Les prisonniers auraient

¹⁰⁴⁴ *Ibid.*

¹⁰⁴⁵ *Ibid.*

¹⁰⁴⁶ AN 81 F 1031, Ministère de l'Intérieur, Sous-Direction de l'Algérie, « Note relative à la création du Ministère de l'Afrique du Nord », Paris, 27 septembre 1944. Le 24 septembre, le secrétaire général pour l'Administration a demandé à la Sous-Direction de l'Algérie son avis sur les attributions à venir du Ministère de l'Afrique du Nord en cours de création. La note indique que « ce problème n'est pas nouveau » et que « sur le plan doctrinal, il fait l'objet depuis longtemps, de vive polémique. » À la fin de la guerre, le même « problème » se pose donc selon les mêmes coordonnées. C'est l'évolution de la politique nationale et impériale pendant les années de guerre qui donne forme à des solutions nouvelles.

¹⁰⁴⁷ Un nouvel arrivant, par ailleurs absent à la réunion, le Capitaine Reveillaud, représente la « Mission des affaires musulmanes » du ministère de la Guerre.

¹⁰⁴⁸ AN 81 F 1031, PV de la réunion du 21 septembre, *Ibid.*, p. 2.

vocation à être pris en charge par le Ministère de la Guerre, comme cela serait le cas pour n'importe qui. La commission précise que les civils devraient bénéficier de « mesures d'assistance prises pour tous les travailleurs », mais pour autant il apparaît que le traitement prévu relève de l'exceptionnalité nord-africaine : les personnes considérées comme inaptes pourraient bénéficier du statut de réfugié, celles considérées comme en mesure de travailler seraient dirigées vers les services de la rue Lecomte et les bureaux MONA ayant instruction de les prendre en charge.

Face à l'information que

« le ministère de la Guerre aurait l'intention de procéder à l'incorporation immédiate et d'office, dans des formations militaires, des sujets nord-africains, non mobilisés et séjournant en France en qualité de travailleurs (anciennement employés par les entreprises françaises ou les entreprises allemandes de l'organisation Todt) »,

la commission soumet au Général Catroux un « vœu » pour que la question des rapatriements soit examinée par une conférence interministérielle afin de « fixer les solutions les plus opportunes, à un problème qui intéresse à la fois la politique indigène et le marché du travail »¹⁰⁴⁹. Les solutions envisagées s'inscrivent clairement dans le cadre idéologique et administratif pensé et mis en forme sous Vichy. On est très loin de l'isonomie républicaine : début septembre 1944, l'esprit du statut de mars n'a visiblement pas vocation à toucher la potentielle « main-d'œuvre nord-africaine ». Pourtant, au même moment, les récriminations à l'égard SAINA de Paris resurgissent avec force.

1.6. La fin de la « commune-mixte » métropolitaine

Comme le note Emmanuel Blanchard, dès septembre 1944, de graves accusations de collaboration sont portées à l'égard du personnel du SAINA. Entre la fin 1944 et mi-1945, 24 membres du SAINA passent en commission d'épuration. Si le taux de parution est élevé, le taux de condamnation en revanche est faible : seuls 7 inspecteurs sont sanctionnés¹⁰⁵⁰. De fait, la commission d'épuration semble ne tenir compte que des

¹⁰⁴⁹ AN 81 F 1031 ; République Française [la mention « État français » est barrée], Sous-Direction de l'Algérie, « Vœu présenté par le Comité de Coordination des Affaires Nord-Africains (Intérieur, Affaires Étrangères, Travail, Offices généraux de l'Algérie, du Maroc, de la Tunisie et du Levant) réuni le 21 septembre 1944, au Ministère de l'Intérieur, Sous-Direction de l'Algérie », Paris, 21 septembre 1944.

¹⁰⁵⁰ Emmanuel Blanchard, *Encadrer des citoyens diminués*, op. cit. p. 139. Pour l'ensemble de la police, le taux de sanction avoisine les 50 %.

dossiers transmis par Marcel Chalon, qui représente la Résistance au SAINA pendant la Libération de Paris, et pas des documents transmis par les milices patriotiques et le Front national quand bien mêmes les preuves étaient tangibles¹⁰⁵¹. Il faut dire que les accusations portées par certaines branches de la Résistance provoquent « des gestes de défense et de solidarité professionnelles jusqu'au plus haut niveau de la hiérarchie policière »¹⁰⁵².

Adrien Tixier¹⁰⁵³, nouveau ministre de l'Intérieur, décide pourtant de démanteler le service. A la dissolution du service, le double dualisme entre, d'une part, niveau local et niveau national (auquel il faudrait en fait ajouter un niveau impérial, particulièrement mis à profit pendant la guerre) et d'autre part entre services spécifiques et droit commun ravive les débats déjà présents dès la création du service. A la Libération, il ne peut plus être question de maintenir un état d'exception à l'égard des « Nord-Africains », et à plus forte raison des Algériens, surtout après le statut du 7 mars 1944¹⁰⁵⁴. Cela étant dit, les pratiques de différenciation au sein de la police se maintiennent plusieurs années, voire plusieurs décennies durant, malgré la suppression des structures administratives¹⁰⁵⁵ dans un contexte impérial et national marqué par la violence étatique à l'égard des Algériens.

1.7. Les massacres du Constantinois

Car au printemps 1945, une vague de meurtres collectifs ensanglante la région de Constantine¹⁰⁵⁶. Le 8 mai 1945 dans un certain nombre de villes algériennes, des cortèges d'Algériens défilent avec des banderoles portant des mots d'ordre antifascistes et anticolonialistes. Dans le Constantinois, la police tire sur les manifestants. Des

¹⁰⁵¹ *Ibid.* p. 140.

¹⁰⁵² *Ibid.*

¹⁰⁵³ Sur Adrien Tixier, voir *Ibid.*, pp. 145-147.

¹⁰⁵⁴ Comme l'écrit le docteur Bendjelloul à Adrien Tixier : [la rue Lecomte] fait des Algériens habitant Paris une entité et une spécialisation qui n'auraient jamais dû être faites ni favorisées et que l'ordonnance du 7 mars 1944 sur la nationalité des Musulmans condamne à tout jamais (...) Le service de la rue Lecomte n'a plus lieu d'être, les Musulmans algériens relèvent désormais du droit commun », cité par Emmanuel Blanchard, *Ibid.*, p. 144, nbp 111. La correspondance entre Bendjelloul et Tixier de trouve aux AN, AN F1 A 3347.

¹⁰⁵⁵ *Ibid.*, p. 167.

¹⁰⁵⁶ La violence de ces événements à durablement marquée les mémoires, individuelles, collectives, politiques. La production sur la violence d'État à l'égard des Algériens est désormais volumineuse et concerne en grande partie la guerre d'indépendance algérienne. Sur les massacres du printemps 1945, voir : Jean-Louis Planché, *Sétif 1945. Histoire d'un massacre annoncé*, Paris, Perrin, 2006 ; Marcel Reggui, *Les massacres de Guelma Algérie, mai 1945 : une enquête inédite sur la furie des milices coloniales*, Paris, La Découverte, 2006 ; Jean-Pierre Peyroulou, *Guelma, 1945, op. cit.*, Annie-Rey Golzeiguer, *op. cit.*

soulèvements violents s'ensuivent, puis pendant plusieurs semaines, des représailles, faisant des milliers, voire des dizaines de milliers de morts¹⁰⁵⁷. Comme l'indique Marc Olivier Baruch dans sa préface à l'ouvrage de Jean-Pierre Peyroulou sur les massacres du Constantinois du printemps 1945, pour saisir ces événements :

« il s'agit à la fois de comprendre comment [l'État] s'installe dans une situation de gestion différente du modèle de l'État-nation rencontré en métropole, comment il réagit aux poussées de violence populaire, avec des modalités très différenciées selon qu'il s'efforce ou au contraire renonce à tenter de les contrôler, comment enfin il cherche et parvient à conduire une « politique algérienne », dans le contexte paradoxal de la fin de la Seconde Guerre mondiale, alors que des exigences contradictoires s'opposent, pour le gouvernement provisoire, entre le souci de tenir son rang international face aux Alliés et l'exigence morale de liberté qui a justifié le combat contre l'oppression nazie. »¹⁰⁵⁸

La synchronie des événements du 8 mai 1945 en métropole et en Algérie est une source de questionnements aussi bien d'un point de vue mémoriel que pour l'historiographie. La « situation [est] d'autant plus troublante que l'Europe sort de quatre ans d'oppression nazie, et que les bourreaux de Guelma étaient eux-mêmes, quelques mois plus tôt, susceptibles de jouer le rôle des victimes »¹⁰⁵⁹, au point où la presse relate les meurtres comme étant le fait « d'éléments troubles hitlériens »¹⁰⁶⁰, suivant l'interprétation du GGA. Certes, avec une grille de lecture catégorielle, la puissance et la rapidité du retournement a de quoi sidérer. Si l'on considère les choses d'un point de vue relationnel, situationnel, l'étonnement s'estompe pourtant : victime n'est pas une identité, c'est une place dans une relation, ou la question du pouvoir est presque la seule qui compte. Seulement le pouvoir en question prend une multitude de formes, une infinité de facettes, et son expression dépend à la fois d'une organisation réticulaire, et des jeux d'influence en son sein. On ne sait ni tout à fait où il commence, ni tout à fait où il finit. Il est pourtant possible d'observer ses effets. Les meurtres de masse du Constantinois et

¹⁰⁵⁷ Le nombre exact de tués n'a pas pu être démontré.

¹⁰⁵⁸ Jean-Pierre Peyroulou, *op. cit.*, préface de Marc-Olivier Baruch, p.7. On retrouve ici le topos de la « politique indigène », « politique musulmane », « politique des égards » dont il a été question dans la recherche.

¹⁰⁵⁹ *Ibid.*

¹⁰⁶⁰ Communiqué du GGA paru dans *Le Monde* et *L'Humanité* le 9 mai 1945, cité chez Jean-Pierre Peyroulou, *op. cit.*

leur quasi immédiate dissimulation sont une expression violente, donc facilement observable, de cette relation.

2. La Seconde Guerre mondiale dans l'historiographie des Algériens en métropole

La présence des civils musulmans nord-africains en France métropolitaine pendant la guerre de 1939-1940 et la période du régime de Vichy et de l'occupation allemande a été informée par de nombreux acteurs, du côté de l'État français, des autorités d'occupation, et des populations musulmanes d'Afrique du Nord. L'histoire de la présence de cette catégorie de la population, catégorie à la fois juridique, administrative, religieuse, raciale, ethnique, catégorie à laquelle ont bien été souvent donné les atours d'une évidence qui cache parfois mal sa grande complexité, a, à bien des égards, été avant tout l'histoire de l'administration de cette population sur le territoire selon des problèmes qui furent d'une part ceux de la guerre, tels que le ravitaillement et la main-d'œuvre, ou encore la résistance, la collaboration et l'accommodement, et d'autre part des problèmes liés à la rencontre de la colonie et de la métropole, de la politique des égards en métropole aux questions spécifiques de droit du travail, comme celle des allocations familiales, ou encore à celle de la circulation des personnes sur un territoire hérissé de frontières.

A la jonction de ces questionnements, ceux de la guerre et ceux du colonialisme, se dresse la très grande peur des services administratifs spécifiquement dédiés à cette population en métropole : celle d'une absence de loyauté envers le régime, hanté par le danger permanent de la propagande allemande. Constamment revient la même tension : s'ils sont français, alors pourquoi ne sont-ils pas traités comme tels, que cette distinction prenne la forme d'une discrimination ou au contraire d'un traitement de faveur ? S'ils ne sont pas français alors pourquoi seraient-ils loyaux, et comment s'assurer de leur loyauté ? Les administrateurs les plus zélés de la population musulmane en France y répondent avec le même argument que celui des décennies précédentes : il faut les assurer de la « bienveillance », de la « sollicitude » de l'État français à l'égard de l'Islam, entre continuité coloniale et revendication d'une rupture nette avec une III^{ème} République qui n'aurait pas bien fait son travail d'intégration des Musulmans comme une partie, certes différente, mais néanmoins organique, du corps de la nation. Dans une tension irrésolue entre discours national et discours impérial, tentative inlassablement répétée d'articuler l'homogène et le particulier, l'administration des populations musulmanes d'Afrique du

Nord sous Vichy prend par moment à bras le corps ce problème pour en faire une solution : qu'on pense aux efforts pour l'érection de la mosquée de Marseille, ou à ceux pour organiser très officiellement les fêtes religieuses musulmanes, surtout pendant les dernières années de la guerre. Majoritairement cependant, toute indexée qu'elle est à la politique d'une main-d'œuvre considérée comme spécifique, cette administration se sert dans le vocabulaire et l'outillage colonial pour la gestion métropolitaine.

On aurait pu vouloir voir dans la création, parfois *ad hoc*, de comités comprenant à la fois des métropolitains et des Nord-Africains l'essai d'une autre forme de relations entre les catégories. Il n'en fut rien. Les comités d'assistance aux Nord-Africains, qui fleurissent après l'arrêt des communications, sont tous chapeautés par des métropolitains, et adoubés par le régime. Si quelques figures musulmanes éminentes apparaissent à rythme régulier dans ces cercles – très restreints, il faut dire – elles ne peuvent cacher la situation générale. Quelques dizaines de milliers d'hommes arrivés d'Afrique du Nord à des dates très variables travaillent dans les usines de l'économie liée à la guerre, d'abord entreprises françaises, puis de plus en plus entreprises allemandes. Leurs conditions matérielles d'existence sont celles des immigrés d'avant la guerre, celles des pauvres de la guerre. Ils bénéficient ponctuellement de l'attention de certaines administrations, ce qui peut améliorer leur quotidien pour un jour, ou deux. Ils sont sous surveillance étroite, surveillance politique, économique, surveillance de leurs mouvements sur le territoire et de leurs activités de commerce et politique, au même titre ou presque que leurs contemporains, mais au moyen de services administratifs qui leur sont spécifiquement dédiés. Des efforts conséquents de rares personnalités pour initier une politique compréhensive – stratégiquement – des problématiques qui leur sont particulières, il ne résulte presque rien. En témoigne ici l'échec patent de la mosquée de Marseille : il n'est pas temps de s'occuper de ces affaires.

La Seconde Guerre mondiale a longtemps été vue comme une sorte de parenthèse dans l'histoire de l'immigration algérienne. D'une part numérique, et d'autre part « guerre qui n'est pas la leur ». Cela se comprend si dans le courant d'une historiographie nationaliste, qui voit dans ces cinq années une suspension du combat. Pourtant, même à considérer les choses sous cet angle, il n'en est rien. Au terme de cette étude, on peut affirmer qu'au contraire, la Seconde Guerre mondiale a été, dans l'histoire de l'immigration algérienne en métropole, un moment charnière.

Ce qui se passe à Paris pendant les années d'occupation est en fait réellement étonnant : les ennemis mortels d'hier, le PPA et El Maadi, sont réunis sous la bannière du RNP. Ce qui forme le terreau de cette alliance, c'est le nationalisme populaire. Il est fort probable que beaucoup de stratégie ait été à l'origine de ces alliances. Il est également probable qu'elles se soient faites par le biais d'un milieu d'affaires qui traitait avec les occupants pour ses propres fins commerciales, plus que politiques. Mohamed El Maadi ne souhaitait pas l'indépendance de l'Algérie, mais son inclusion dans l'Europe. Les anciens dirigeants du PPA, quant à eux, réclamaient l'indépendance dès avant la guerre, et s'ils ont peut-être mis en suspend cette revendication particulière pour pouvoir continuer à exister, il est également probable que la chute de la France ait été une bonne nouvelle pour beaucoup d'entre eux. C'est certainement ainsi qu'il faut lire le ralliement de certains d'entre eux à l'Allemagne pendant les deux premières années de la guerre.

Qu'y a-t-il de commun entre les « maraboutiques » et le PPA ? Et comment cela se fait-il que cette alliance fût possible sous Vichy ? L'une des réponses, c'est que ce que ces gens ont en commun, c'est un particularisme religieux et ethnique. Que cela prenne forme dans le nationalisme ou dans la défense de l'islam, Vichy est, comme l'a montré Eric Jennings, un terreau fertile pour son expression. Si du côté des maraboutiques, il s'agissait bien de préserver une identité dans laquelle ils exerçaient des positions hautes (ou alors ils espéraient exercer des positions hautes : Wender répète que les individus choisis sont médiocres) ; du côté du PPA, il s'agissait d'agir contre les tenants de l'assimilationnisme, « réformistes » et autres « évolués ». Car ce sont bien eux, les grands perdants : comme d'autres recherches l'ont montré avant, à la fin de la guerre, et malgré la loi du 7 mars 1944, les assimilationnistes ont perdu. Dans cette lutte, les particularismes ont gagné, de manière certaine. Certes, il y a le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes qui s'incarne encore plus dans l'ONU qu'il ne l'avait fait dans la SDN, et certes, il y a la défaite de la France qui ternit définitivement son aura terrifiante. Sur un temps plus long, il y a la perte d'efficacité de l'« État-nation impérial », cet espace géographique qui devait concilier impérialisme et universalisme. Non, l'impérialisme n'a plus de force émancipatrice.

Mahfoud Kaddache parle de couverture, Benjamin Stora parle de stratégie. Les sources, elles, parlent de noyautage. D'un côté, ces mots en ont commun une idée de dissimulation. Mais d'un autre côté, ils sont très différents. Le mot de stratégie implique des manipulations dans un but précis. L'idée de couverture implique de chercher à agir sans se faire voir. Le mot de noyautage contient toutes ces significations, mais également

une autre dimension : celle de s'insérer dans un groupe pré-existant pour y prendre le pouvoir. La Seconde Guerre mondiale n'a pas le moins du monde été une parenthèse. La Seconde Guerre mondiale est au contraire un moment fondamental : celui où des dirigeants du PPA, contre l'avis de leur chef, décident d'utiliser la situation pour ébranler le colosse colonial. J'avancerais que chercher à s'introduire dans le RNP revenait à batailler contre El Maadi pour une plus grande audience auprès des Algériens.

Depuis les premières vagues migratoires au début du XX^{ème} siècle, l'expérience des Algériens de métropole est le fruit d'une pondération entre un principe de statut (qui l'on est juridiquement) et un principe territorial (où l'on vit). L'administration de Vichy n'invente pas cela. En revanche, par l'évolution des pratiques à l'égard de cette population, dès avant le débarquement en Afrique du Nord, mais bien plus encore après celui-ci, la pondération entre ces deux éléments change : puisque pendant près de deux ans le régime n'administre plus que les Algériens en tant que « Nord-Africains » en métropole et que ceux-ci représentent en réalité aussi bien les « Musulmans », que les « Juifs » et les « Européens », la question du statut de colonisé prend une coloration très différente. Par la co-présence en métropole, une sorte de nivellement se fait jour. Ironie de l'histoire, ou de l'administration, sous Vichy, paroxysme du racisme français et régime antisémite persécuteur et meurtrier, « Européens » et « Musulmans », et même « Juifs » finissent par dépendre des mêmes services, alors même que la création des services spécifiquement dédiés aux « Nord-Africains » l'était sur une triple base d'exclusion statutaire, de racisme biologique et de différentialisme religieux et culturel.

L'exigence d'Abdelmalek Sayad, celle de reconstituer intégralement les trajectoires des personnes migrantes¹⁰⁶¹, ne peut pas être reprise à son compte par l'historienne qui travaille sur les Algériens pendant la Seconde Guerre mondiale. Les sources n'existent pas. C'est donc par la construction du cadre géographique que cette exigence est approchée. Aucune trajectoire n'a pu être reconstituée, mais l'espace géographique dans lequel ces hommes et ces rares femmes évoluent participe à comprendre ces trajectoires. Sayad considère que jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, l'immigration algérienne est celle d'une paysannerie qui tente de survivre¹⁰⁶². C'est certainement le cas des milliers de « travailleurs » recrutés dans les « douars » pour servir de main-d'œuvre en métropole, dans les mines, les chantiers, les docks, les usines... Le

¹⁰⁶¹ Abdelmalek Sayad, « Les trois âges », *op. cit.*, p. 60.

¹⁰⁶² *Ibid.*, p.61.

second âge, celui de la prolétarianisation, existe également dans cette période : au-delà des recrutements dans les douars, certains sont déjà passés par Alger, ils sont devenus ouvriers en Algérie, ils sont déjà prolétaires, et plus tout à fait paysans quand ils arrivent en France. Il existe cependant des Algériens en métropole dont l'univers social ne sont ni les champs algériens ni les usines françaises. Ils ne sont pas numériquement majoritaires, mais ils intéressent beaucoup l'État français, peut-être plus encore qu'ils n'intéressaient la Troisième République – qui connaissait cela dit très bien leur existence. Ces hommes traversent la Méditerranée comme s'ils changeaient de département : ces hommes réalisent le fantasme de l'Algérie française. Mais même à considérer l'expérience de la métropole telle qu'elle est proposée par la typologie d'Abdelmalek Sayad, la Seconde Guerre mondiale fait office de rupture, car après le 8 novembre 1942, rien n'est plus pareil.

Au-delà du décalage normal entre l'idéal-type et la collection de cas particuliers, c'est bien le statut de l'événement, le débarquement des Alliés et la rupture conséquente des communications entre la métropole et l'Algérie, qui change la possibilité même de l'idéal-type. Aucun moyen de revenir pour les récoltes, aucun moyen de considérer cet espace-temps comme une parenthèse : le dépaysement, l'absence de repères, l'angoisse très certainement sont tels... La multiplication des abandons de poste – les recherches des « disparus » en attestent – déstructure la reproduction des réseaux de sociabilité locale : il est plus difficile de recréer son environnement d'origine lorsqu'on est en fuite. La redirection de milliers d'ouvriers algériens vers les chantiers allemands aussi bien que leur « retour » aux autorités françaises, une fois usés jusqu'à la moelle, exsangues donc inutiles à la production de guerre allemande y contribue également. Les sources ne permettent pas de vérifier cette hypothèse, elle restera donc à l'état de suggestion : comment imaginer que les réseaux métropolitains algériens n'aient pas été profondément bouleversés par les conséquences immédiates de l'occupation, à savoir les modifications radicales des structures de recrutement et d'emploi, localement ? Que cette guerre ne fut pas celle des Algériens, on peut encore le croire, en partie. Mais cet exil fut bien le leur, à n'en pas douter.

Une certaine partie des fonctionnaires, pris dans une conception singulière de la Révolution nationale, « authentiste », cherchent à donner une place aux particularismes des populations colonisées. Eric Jennings a montré que cette conception a fait le lit des nationalistes au niveau impérial¹⁰⁶³. Il s'agit ici, en partie, de transférer cette question en

¹⁰⁶³ Eric Jennings, *Vichy sous les tropiques*, op. cit.

métropole et de la reformuler en tenant compte de l'occupant, mais également du fait qu'il y a une implantation déjà ancienne de plusieurs décennies en métropole et qu'il y a donc déjà des expériences et des pratiques de la métropole comme un espace de protestation et de revendication possible – et peut-être même sous Vichy. On comprend mieux pourquoi il y eut en effet un certain engouement pour des mouvements et des partis collaborationnistes – ce qui au demeurant ne résume pas du tout le positionnement dans la guerre de la majorité des « Nord-Africains ». Une certaine partie de Vichy, valorisant les particularismes comme autant de preuves d'une essence authentique des « communautés naturelles » donnait une place, certes différente, certes inégale, mais peut-être au fond moins bancale, moins précaire qu'une Troisième République qui ne pouvait pas offrir un visage cohérent et rassurant, prise dans les éventuelles contradictions intrinsèques à un régime parlementaire, pensé pour que puisse s'y dire publiquement une chose et son contraire. D'une certaine manière, le paternalisme particulariste de certains des plus ardents indigénophiles de Vichy en métropole pouvait paraître plus sensé, plus acceptable, presque plus juste (si ce n'est du point de vue de la justice, au moins de celui de la justesse).

Comme l'écrit Bernard Lepetit, « c'est [...] dans les modalités de la spécification historique des notions de convention ou d'identité que se joue dans doute l'essentiel de leur pouvoir heuristique »¹⁰⁶⁴ : la norme de l'utilisation de la catégorie, presque innommée dans les sources et qu'on a choisi ici de désigner par le syntagme « Algériens », lui-même inscrit dans celui de « Nord-Africains », ne s'entend que dans son contexte spécifique. Pour ce qui nous concerne, les acteurs et les actions s'inscrivaient dans celui de la « situation coloniale », de la Seconde Guerre mondiale et de l'occupation allemande. Dans une perspective qu'on peut qualifier de durkheimienne,

« [...] l'histoire [...] des catégories identitaires, apparaît [...] comme celle d'un auto-renforcement auquel seule met fin une révolution, brisure radicale du temps, et auquel l'acteur n'échappe jamais qu'en choisissant de se situer dans l'un ou l'autre des univers disponibles. »¹⁰⁶⁵

Ainsi, à la fin de l'année 1944, le contenu du syntagme « Nord-Africains », comme celui d'« Algériens » ne sont plus ceux de 1939. À cet égard, les événements de la deuxième moitié de la guerre, du débarquement allié en Afrique du Nord au statut du 7 mars 1944

¹⁰⁶⁴ Bernard Lepetit, « Histoire des pratiques, pratique de l'histoire », in : Bernard Lepetit (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995, pp. 15-32, p. 26.

¹⁰⁶⁵ *Ibid.*

et jusqu'aux massacres du Constantinois marquent une rupture majeure, une « brisure radicale du temps ». Mais sans nier cette brisure, sans lui ôter son caractère d'événement, ni affaiblir sa portée, il ne peut s'agir de proposer ici une interprétation linéaire de ce bouleversement, comme une étape sur un chemin. Vision des acteurs contemporains, certainement car,

« s'approprier le nouveau monde social tout en rejetant ses porteurs est possible s'il existe quelque part un donné transcendant l'histoire coloniale, celle qui a dénaturé et corrompu la société algérienne et en a fait cet ensemble de groupes plus ou moins installés (les notables, les confréries, les commerçants, les employés eux-mêmes) peu légitimes aux yeux des nationalistes, même quand ils en sont issus : ce donné est la nation, le peuple la fait renaître contre la société grâce à son « noyau patriotique révolutionnaire » »¹⁰⁶⁶,

cette vision irrigue le politique et les usages de l'histoire. Pour autant, loin à la fois de la rhétorique de la nation et du peuple comme de celle des « occasions perdues », l'histoire des Algériens en France métropolitaine pendant la Seconde Guerre mondiale invite à une démarche toute autre : à « reconnaître la pluralité des champs normatifs et à identifier leurs contenus respectifs », à « repérer les caractéristiques d'une situation et les qualités de ses protagonistes »,

« à se glisser dans les espaces interstitiels que les univers de règles ménagent entre eux, à mobiliser à leur profit le système des normes ou des taxinomies le plus adéquat, à construire à partir de règles et de valeurs disparates les interprétations qui organiseront différemment le monde »¹⁰⁶⁷.

L'ambition de cette recherche était qu'elle apporte à l'histoire comme discipline, qu'elle participe à donner corps à des faits longtemps passés sous silence, mais aussi tout simplement de contribuer à cette pratique anthropologique, celle de remettre du liant dans la scansion saccadée des événements en racontant ce qui s'est passé, et d'aider ainsi certain.es à se poser les questions du commun, comme celle de l'intimité. Car comment faire commun dans cette histoire doublement blessée – Vichy, et le colonialisme ?

« Les études se construisent à partir d'autres études, non pas au sens où elles reprennent les choses là où d'autres les ont laissées, mais au sens où mieux

¹⁰⁶⁶ Omar Carlier, *Entre Nation et Jihad. Histoire sociale des radicalismes algériens*, Paris, Presse de la fondation nationale des sciences politiques, 1995, Préface de Jean Leca, p. 7.

¹⁰⁶⁷ Bernard Lepetit, *op. cit.*, p. 29.

informées et mieux conceptualisées, elles plongent plus profondément dans les mêmes choses »¹⁰⁶⁸.

Rendre un manuscrit participe d'un long et large travail de frustration. Non, il ne sera pas possible d'aller plus loin, du moins pas dans cette forme. Le plus grand des réconforts devant le constat patent de la finitude de sa propre capacité à produire et à comprendre est l'espoir que d'autres verront les manquements et les errances, ressentiront ce besoin physique, presque lancinant, pas toujours très sain, de vouloir dire toujours un petit plus, de toujours un tout petit mieux comprendre. Lecteur, lectrice, je vous y invite.

¹⁰⁶⁸ Clifford Geertz, *op. cit.*, sans pagination.

Tableau des sources

Sources imprimées

- LONDRES Albert, *Marseille, porte du Sud*, Paris, Éditions de France, 1927.
- BERNARD Augustin, « Le recensement de 1936 dans l'Afrique du nord », in : *Annales de Géographie*, t. 46, n°259, 1937, pp. 84-88.
- MONTAGNE Robert, « La fermentation des partis politiques en Algérie », in : *Politique étrangère*, n°2 - 1937 – 2^eannée, pp. 124-147.
- MONTAGNE Robert, « Comment organiser politiquement l'Empire français », in : *Politique étrangère*, n°2 - 1938 – 3^eannée, pp. 156-182.
- LAROQUE Pierre et OLLIVE François, *Les Nord-Africains en France*, Paris, Haut-Comité Méditerranéen et de l'Afrique du Nord, 1938.
- EL MAADI Mohammed, *l'Afrique du Nord, terre d'histoire*, Paris, France-Empire, 1943.
- BEN SALEM Mohamed, *La tuberculose chez les Ouvriers Musulmans Nord-Africains en France (Étude médico-sociale)*, Thèse pour le doctorat en médecine, Paris, Librairie Marcel Vingé, 1942.
- ISSAD Mahmoud, *Contribution à l'étude de la tuberculose pulmonaire chronique au début chez les travailleurs nord-africains en France (à propos de 21 cas)*, Thèse pour le doctorat en médecine, Paris, Librairie Louis Arnette, 1944.
- TILLON Germaine, *L'Algérie en 1957*, Paris, Minuit, 1957.
- BERQUE Jacques, *Le Maghreb entre les deux guerres*, Paris, Seuil, 1962.
- BOUAYED Mahmoud, *L'histoire par la bande. Une expérience de la Bibliothèque Nationale d'Algérie*, Alger, SNED, 1974.
- AÏT AHMED Aït Ahmed, *Mémoires d'un combattant, L'esprit d'indépendance 1942-1952*, Paris, Sylvie Messinger, 1983.
- ZAMOUM Ali, *Le pays des hommes libres, Tamurt Imazighen. Mémoires d'un combattant algérien (1940-1962)*, La pensée sauvage, Saint-Etienne, 1998.

Sources manuscrites

Archives nationales algériennes (ANA)

- ANA 17 E 2-3/ 554 : « travailleurs rapatriés de la Métropole ayant effectué la traversée Marseille-Alger 1940 »
- ANA 5 E 208 : « Travailleurs indigènes. Instructions relatives au recrutement et à l'acheminement sur la métropole des contingents de travailleurs indigènes demandés par le ministre du Travail. Demande de départ de travailleurs indigènes pour la métropole. Sauf-conduit pour ceux se rendant isolément à Alger »

Archives nationales (AN)

- 81 F 1031
- F/1a/3292 : « Algérie et Afrique du Nord »
- F/1a/3347 : « Forces de police et de sécurité »
- F/1a/3650 : « Ministères et administrations publiques » / « Guerre »
- F/1a/3651 : « Ministères et administrations publiques » / « Intérieur »

Archives nationales de l'Outre-mer (ANOM)

Gouvernement général de l'Algérie

- 9H43
- 11H58
- 91/1K66
- 1/78
- 4Cab6 : CIE « État d'esprit des populations indigènes »
- 3Cab3 : CIE « État d'esprit des populations indigènes »

Préfecture d'Alger

- 4i52 b COMM : « Exode d'ouvriers indigènes en France – Les musulmans algériens en France »

Préfecture de Constantine :

- Constantine 93 7530
- Constantine 93 7531
- Constantine B 3 692
- Constantine B 3 794

Archives nationales du monde du Travail (ANMT)

- 40 AS 48 : 3°/ « Main-d'œuvre nord-africaine »
- 90 AQ 129 : « Ouvriers étrangers. 1915-1941 »

Archives diplomatiques du Ministère des Affaires étrangères (MAE)

- Vichy État français, K 48

Archives départementales des Bouches-du-Rhône (AD 13)

- 76 W 204 : « Affaires sociales, travail » (1940-1944)
- 76 W 205 : « Affaires sociales » (1941-1942)
- 76 W 206 : « Affaires sociales » (1941-1943)
- 76 W 207 : « Affaires sociales » (1941-1943)
- 76 W 208 : « Affaires sociales » (1942-1944)
- 76 W 209 : « Affaires sociales » (1941-1944)
- 1022 W 4 : « Aide aux forces alliés » (1945-1952)

Archives départementales du Nord (AD 59)

- 1 W 193 : « Fêtes musulmanes »
- 1 W 3120 : « Célébrations de l'Aïd el Kébir 8 décembre 1943 »

Archives départementales de la Seine-Maritime (AD 76)

- 60 W 367 : « MOE/ Nord-Africains »
- 60 W 371

Archives de la Préfecture de Police de Paris (APP)

- 1027 W 20

Archives de l'Assistance publique – Hôpital de Paris (AP-HP)

- 1042 W 61

Bibliothèque nationale de France (BNF)

- BNF, MFILM 4-JO-3092, Mohamed el Maadi (dir.), *Er Rachid : bulletin intérieur du Comité musulman de l'Afrique du Nord*, janvier 1943 - août 1944.

Service Historique de la Défense (SHD)

- GR2000Z2022268 : dossier de carrière de Roger Maneville

Sites internet

Archives nationales, notice référentielle producteur, Ministère de l'Industrie et du Commerce (1944-1959): https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/producteur/consultationProducteur.action?formCallerNP=PRODUCTEUR&formCallerIR=&notProdId=FRAN_NP_051114

Archives nationales du monde du Travail, Inventaire en ligne du fond des Houillères de France (40 AS) : http://www.archivesnationales.culture.gouv.fr/camt/fr/egf/donnees_efg/40_AS/40_AS_INV.pdf.

Major (H) Alain Tomeï, Responsable technique des matériels du camp. Auto, ARM/Mu, NBC/I, OPT, TRANS : https://www.monsieur-legionnaire.org/images/Historique_du_camp_de_Sainte%20Marthe_1915-1990.pdf.

Marie-Thérèse Chabord, préface de l'*Inventaire des cotes F/9/2001 à 3693, France. Direction du service des prisonniers de guerre (1940-1944)*, Archives nationales, Pierrefitte : <https://www.siv.archives->

nationales.culture.gouv.fr/siv/rechercheconsultation/consultation/producteur/exportP
DFNP.action, consulté le 06/09/2017.

« Mémoires des hommes » :

<https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/article.php?larub=265&titre=titres-homologations-et-services-pour-faits-de-resistance>.

SHD, série GR 16P :

https://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr/fr/arkotheque/client/mdh/base_resistants/resus_rech.php.

Articles de journaux

BOUMZA Bachir, « Les Algériens commémorent aussi le 15 août 1944 », in : *Le Monde*, 15-16 août 2004, https://www.lemonde.fr/archives/article/2004/08/14/les-algeriens-commemorent-aussi-le-15-aout-1944-par-bachir-boumaza_375533_1819218.html, mis en ligne le 14/08/2004.

GABIZON Cécilia, « Les pensions des soldats coloniaux revalorisées », in : *Le Figaro*, 25 septembre 2006, https://www.lefigaro.fr/actualite/2006/09/25/01001-20060925ARTWWW90488-les_pensions_des_anciens_combattants_bientot_revalorisees.php, mis en ligne le 25/09/2006, consulté le 24/09/2020.

MERCHET Jean-Dominique, « Pour la sortie d'«Indigènes», Chirac harmonise les pensions des anciens combattants coloniaux », in : *Libération*, 26 septembre 2006, https://www.liberation.fr/france/2006/09/26/pour-la-sortie-d-indigenes-chirac-harmonise-les-pensions-des-anciens-combattants-coloniaux_5206, mis en ligne le 26/09/2006, consulté le 24/09/2020.

RANDRIANARIMANANA Philippe, « Ces soldats "indigènes" enfin reconnus », in : *Courrier international*, 27 septembre 2006, <https://www.courrierinternational.com/revue-de-presse/2006/09/27/ces-soldats-indigenes-enfin-reconnus>, mis en ligne le 27/09/2006, consulté le 24/09/2020.

RIVE Emile, « Résistants déportés algériens : les oubliés de l'histoire », interview de Linda Amiri, in : *L'Humanité*, 26/08/2006, <https://www.humanite.fr/node/355647>, mis en ligne le 26/08/2006, consulté le 14/07/2020.

WALLAERT Ophélie, « Pensions : les «indigènes» marocains obtiennent justice », in : *Le Figaro*, 16 Octobre 2008, <https://www.lefigaro.fr/actualite-france/2008/10/16/01016-20081016ARTFIG00464-pensions-les-indigenes-marocains-obtiennent-justice-.php>, mis en ligne le 16/10/2008, consulté le 24/09/2020.

Bibliographie

ABDELFETTAH Nedjma, « “Science coloniale” et modalités d’encadrement de l’immigration algérienne à Paris », in : *Bulletin de l’IHTP*, n° 84, 2004.

ABITBOL Michel, *Les Juifs d’Afrique du Nord sous Vichy*, Maisonneuve et Larose, Paris, 1983.

ABOUT Ilse, « Identifier les étrangers. Genèses d’une police bureaucratique de l’immigration dans la France de l’entre-deux-guerres », in : Gérard Noiriel (dir.), *L’identification des personnes. Genèse d’un travail d’État*, Paris, Belin, 2007, p. 125-160.

ABOUT Ilse, « Surveillance des identités et régime colonial en Indochine, 1890-1912 », in : *Criminocorpus. Revue d’Histoire de la justice, des crimes et des peines*, 2011.

ACHI Raberh, « L’islam authentique appartient à Dieu, “l’islam algérien” à César ». La mobilisation de l’association des oulémas d’Algérie pour la séparation du culte musulman et de l’État (1931-1956) », in : *Genèses* 2007/4 (n° 69), p. 49-69.

D’ADLER Marie-Ange, *Le cimetière musulman de Bobigny. Lieu de mémoire d’un siècle d’immigration*, Paris, Autrement, 2005.

AGAI Bekim, RYAD Umar et SAJID Mahdi, *Muslims in Interwar Europe. A Transcultural Historical Perspective*, Leiden, Boston, Brill, 2016.

AGERON Charles-Robert, « Une émeute anti-juive à Constantine (août 1934) », in : *Revue de l’Occident musulman et de la Méditerranée*, n°13-14, 1973, pp. 23-40.

AGERON Charles-Robert, « Contribution à l’étude de la propagande allemande au Maghreb pendant la deuxième guerre mondiale », in : *Revue d’histoire maghrébine*, n°8, janvier 1977.

AGERON Charles-Robert, *Histoire de l’Algérie contemporaine. 1871-1954*, Paris, PUF, 1979.

AGERON Charles-Robert, « L’immigration maghrébine en France. Un survol historique », in : *Vingtième siècle, revue d’histoire*, n°7, juillet-septembre 1985, pp. 59-70, p. 60.

D’ANDURAIN Julie, « La méthode Lyautey », in : *Inflexions*, n°41, 2019/2, « L’allié », pp. 35-40

AL-HARMANEH Ala et THIELMANN Jörn (dir.), *Islam and Muslims in Germany*, Brill, Leiden et Boston, 2008.

ALARY Eric, *La ligne de démarcation (1940-1944)*, Paris, Perrin, 2003.

ALARY Eric, *L’exode*, Paris, Perrin, 2013.

ANDRE-BERCOVICI Samuel, « Les anciens combattants dans l’Algérie coloniale : les associations d’anciens combattants et l’Algérie française (1942-1962) », Master Histoire des sociétés occidentales contemporaines, CHS, Université Paris I Panthéon Sorbonne, 2014.

ANTIER-RENAUD Chantal, *Les soldats des colonies dans la Première Guerre mondiale*, Rennes, Éditions France Ouest, 2008.

ANTIER-RENAUD Chantal, « Le recrutement dans l'empire colonial français, 1914-1918 », in : *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2008/2 (n° 230), pp. 23-36.

ANTIER-RENAUD Chantal, LE CORRE Christian, *Les soldats des colonies dans la Première Guerre mondiale*, Rennes, Ouest-France, 2014.

AOUATE Yves, « La place de l'Algérie dans le projet antijuif de Vichy (octobre 1940-novembre 1942) », in : *Revue française d'histoire d'outre-mer*, tome 80, n°301, 4e trimestre 1993, pp. 599-613.

AOUATE Yves, « Les Algériens musulmans et les mesures antijuives du gouvernement de Vichy », in : *Revue d'histoire de la Shoah*, n°295, 2016/2, pp. 355-368.

AUDIGIER François, « Des "dispos" des croix de feu aux équipes de propagande du PSF, le service d'ordre du colonel de La Rocque dans les années 1930 », in : François Audigier (dir.), *Histoire des services d'ordre en France du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Riveneuve, 2017.

AXEL Brian Keith (dir.), *From the margins : Historical Anthropology and Its Futures*, Duke University Press, 2002.

AZEMA Jean-Pierre et BEDARIDA François, *La France des années noires*, Paris, Le Seuil, 2000.

BADUEL Pierre-Robert, « Augustin Berque, Écrits sur l'Algérie réunis et présentés par Jacques Berque, Édisud, Aix-en-Provence, 1986 », in : *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, n°41-42, « Désert et montagne au Maghreb », 1986, pp. 418-420.

BAKER Donald N., « The Surveillance of Subversion in Interwar France : The Carnet B in the Seine, 1922-1940 », in : *French Historical Studies*, 1978, vol. 3, n° 10, p. 486-516.

BALANDIER Georges, « La situation coloniale : approche théorique », in : *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 11, 1951, pp. 44-79.

BARBARA Augustin, « Germaine Tillon », in : *Hommes et migrations* [En ligne], 1310, 2015, mis en ligne le 17/12/2015.

BARJOT Dominique (dir.), *Histoire, économie et société*, « Stratégies industrielles sous l'occupation », 11^e année, n°3 1992.

BARUCH Marc Olivier, *Servir l'État français. L'administration en France de 1940 à 1944*, Fayard, Paris, 1997.

BEN FREDJ Chokry, « Aux origines de l'émigration nord-africaine en France. Itinéraire social et culturel d'une communauté ouvrière (1900-1939) », thèse de doctorat en histoire contemporaine, sous la direction de Claude Liauzu, université Paris VII, octobre 1989.

BEN KHALIFA Riadh, « La Fabrique des clandestins en France. 1938-1940 », in : *Migrations Société*, n°139, 2012/1, pp. 11-26.

BERGOUNIOUX Alain, « *Le néo-socialisme. Marcel Déat : réformisme traditionnel ou esprit des années trente* », *Revue historique*, Paris, Presses universitaires de France, t. 260, fascicule 2 (528), octobre-décembre 1978.

BERTRAND Romain, « Les sciences coloniales et le “moment colonial” : de la problématique de la domination coloniale à celle de l’hégémonie impériale », in : *Questions de Recherche*, n°18, 2006, p. 1-41.

BESSIS Juliette, *Chekib Arslan et les mouvements nationalistes au Maghreb*, Paris, PUF, 1978.

BLANC-CHALEARD Marie-Claude, *Les Italiens dans l'Est parisien. Une histoire d'intégration (années 1880-1960)*, Rome, École française de Rome, 2000.

BLANC-CHALEARD Marie-Claude, *Histoire de l'immigration*, Paris, La Découverte, "Repères", 2001.

BLANC-CHALEARD Marie-Claude, DOUKI Caroline, DYONET Nicole et MILLIOT Vincent (dir.), *Police et migrants France 1667-1939*, Rennes, PUR, 2001.

BLANCHARD Emmanuel, « La dissolution des Brigades nord-africaines de la Préfecture de police : la fin d’une police d’exception pour les Algériens de Paris (1944-1958) ? », in : *Bulletin de l’IHTP*, 2004, pp. 70-82.

BLANCHARD Emmanuel, *Encadrer des « citoyens diminués ». La police des Algériens en région parisienne, 1944-1962*, thèse d’histoire, Université de Dijon, 2008.

BLANCHARD Emmanuel, *La police parisienne et les Algériens, 1944-1962*, Paris, Nouveau monde, 2011.

BLANCHARD Emmanuel et GLASMAN Joël, « Introduction générale. Le maintien de l’ordre dans l’empire française : une historiographie émergente », in : BAT Jean-Pierre et COURTIN Nicolas (dir.), *Maintenir l’ordre colonial*, Rennes, PUR, 2012.

BLANCHARD Emmanuel, « A propos de : Ann Laura Stoler et Frederick Cooper, « Repenser le colonialisme » », in : *Contretemps. Revue de critique communiste*, 2013. <https://www.contretemps.eu/propos-stoler-f-cooper-repenser-colonialisme-par-emmanuel-blanchard/>, mis en ligne le 29/05/2013, consulté le 16/08/2020.

BLANCHARD Emmanuel et BLOEMBERGEN Marieke, *Policing in Colonial Empires : Cases, Connections, Boundaries*, New York, Peter Lang, 2017.

BLANCHARD Emmanuel, *Histoire de l'immigration algérienne en France (1900-1990)*, Paris, La Découverte, 2018.

BLANCHARD Emmanuel, « Des Kabyles « perdus » en région parisienne », in : *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 144, novembre 2018, mis en ligne le 30/11/2018.

BLANCHARD Pascal et BOETSCH Gilles, « La France de Pétain et l’Afrique : Images et propagandes coloniales », in : *Canadian Journal of African Studies / Revue Canadienne des Études Africaines*, Vol. 28, n° 1, 1994, pp. 1-31.

BLEVIS Laure, « En marge du décret Crémieux. Les Juifs naturalisés français en Algérie (1865 - 1919) », in : *Archives Juives*, 2012/2 (Vol. 45), p. 47-67.

BLEVIS Laure, « Quelle citoyenneté pour les Algériens », in : Abderrahmane Bouchène et al., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2014, pp. 352-358.

BOITTIN Jennifer, *Colonial Metropolis : The Urban Grounds of Feminism and Anti-Imperialism in Interwar Paris*, Lincoln, The University of Nebraska Press, 2010.

BOLLENOT Vincent, « « Ne visitez pas l'exposition coloniale ! ». La campagne contre l'exposition coloniale internationale de 1931, un moment anti-impérialiste », in : *French colonial History*, vol. 18, 2019, pp. 69-100.

BOLLENOT Vincent, « Le service de contrôle et d'assistance en France des indigènes des colonies. Maintenir l'ordre colonial en métropole (France, 1923 - 1941) », thèse en cours sous la direction de Pierre Singaravélou, Université Paris 1 Panthéon – Sorbonne.

BOUCHENE Abderrahmane, PEYROULOU Jean-Pierre, SIARI TENGHOUR Ouanassa, THENAULT Sylvie, *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2014.

BOUGAREL Xavier, BRANCHE Raphaëlle et DRIEU Cloé (dir.), *Far from Jihad : Combatants of Muslim Origin in European Armies in the 20th Century*, London, Bloomsbury Academic, 2017.

BOUGUESSA Kamal, « Mode de vie et reproduction : la communauté algérienne en France pendant la colonisation », in : THALA Larbi (dir.), *Maghrébins en France : émigrés ou immigrés ?* Extrait de l'Annuaire de l'Afrique du Nord 1981, Éditions du CNRS, Paris 1983.

BOULLE Pierre H., « La construction du concept de race dans la France d'Ancien Régime », in : *Outre-mers*, tome 89, n°336-337, 2^e semestre 2002, pp. 155-175.

BOURMAUD Philippe, « Économies politiques mandataires et économies morales missionnaires de l'alcool dans les mandats de la Société des Nations (1919-1939) », in : *Chrétiens et sociétés. XVIe-XXIe siècles*, 3 décembre 2013, n°20, pp. 97-148.

BOUVERESSE Jacques, *Un parlement colonial : les délégations financières, 1898-1945*, Mont-Saint-Aignan, Publications des universités de Rouen et du Havre, 2008.

BRAULT Romain, « Entre surveillance policière et propagande politique : Le Centre d'informations et d'études 1934-1945 en Algérie », Mémoire d'histoire sous la direction de Jean-Louis Triaud, Département d'Histoire, Université de Provence, 2002.

BROCHEUX Pierre (dir.), *Du conflit d'Indochine aux conflits indochinois*, Bruxelles, Complexe, 2000.

BRUCKENHAUS Daniel, « "Every stranger must be suspected". Trust Relationships and the Surveillance of Anti-Colonialists in Early Twentieth-Century Western Europe, *Geschichte und Gesellschaft*, 2010, vol. 36, n° 4, p. 523-566.

BRUCKENHAUS Daniel, *Policing Transnational Protest, Liberal Imperialism and the Surveillance of Anticolonialists in Europe, 1905-1945*, New-York, Oxford University Press, 2017.

BRUTTMANN Tal, « La mise en œuvre du statut des Juifs du 3 octobre 1940 », in : *Archives Juives*, vol. 41, 2008/1, pp. 11-24.

BRUNET Jean-Paul, *Jacques Doriot, du communisme au fascisme*, Paris, Balland, 1985.

VON BULOW Mathilde, *West Germany, Cold Europe and the Algerian War*, New York, Cambridge University Press, 2016.

BURRIN Philippe, *La Dérive fasciste : Doriot, Déat, Bergery, 1933-1945*, Paris, Le Seuil, 2015 (1^{re} éd. 1986).

BURRIN Philippe, *La France à l'heure allemande*, Paris, Le Seuil, 1995.

BUTON Philippe et MICHEL Marc (dir.), *Combattants de l'Empire. Les troupes coloniales dans la Grande Guerre*, Paris, Vendémiaire, 2018.

CANTIER Jacques, *L'Algérie sous le régime de Vichy*, Odile Jacob, Paris, 2002.

CANTIER Jacques, JENNINGS Eric (dir.) : *L'Empire colonial sous Vichy*, Paris, Odile Jacob, 2004.

CARLIER Omar, « Les traminots algérois des années 1930 : un groupe social médiateur et novateur », in : *Le Mouvement social*, n° 146, janvier-mars., 1989, pp. 61-89.

CARLIER Omar, *Entre Nation et Jihad. Histoire sociale des radicalismes algériens*, Paris, Presse de la fondation nationale des sciences politiques, 1995.

CARLIER Omar, « Créativité associative et contrainte politique : la dynamique de l'immigration algérienne en France dans l'entre-deux-guerres », in : *Migrance*, n° hors-série, 4^{ème} trimestre 2002, pp. 19-42, http://www.revues-plurielles.org/_uploads/pdf/20_hs_06.pdf.

CELAYA Diego Gaspar, « Portrait d'oubliés. L'engagement des Espagnols dans les Forces françaises libres, 1940-1945 », in : *Revue historique des armées* [En ligne], n° 265, 2011. <http://journals.openedition.org/rha/7345>, mis en ligne le 16/11/2011, consulté le 17/08/2020.

CHABOU Mouley Driss, *Die Elementarschule in Algerien. Entstehung und geschichtliche Entwicklung der französischen Elementarschule für Algerier (18030-1962)*, Ratingen bei Düsseldorf, A.Henn Verlag, 1969.

CHAPOUTOT Johann, VIGREUX Jean (dir.), *Des soldats noirs face au Reich. Les massacres racistes de 1940*, Paris, PUF, 2015.

CLOCHARD Olivier, GASTAUT Yvan et SCHOR Ralph, « Les camps d'étrangers depuis 1938 : continuité et adaptations », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 20, n°2, 2004, 57-87.

COINTET Jean-Paul, « Marcel Déat et le Parti Unique (été 1940) », in : *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, n°91, juillet 1973, pp. 1-23.

COINTET Jean-Paul, *La Légion française des combattants. Vers le parti unique. Vichy 1940-1944*, Paris, Henri Veyrier, 1991.

COINTET Jean-Paul, *Marcel Déat : du socialisme au national-socialisme*, Paris, Perrin, 1998.

COLE Joshua, « Antisémisme et situation coloniale pendant l'entre-deux-guerres en Algérie. Les émeutes antijuives de Constantine (août 1934) », in : *XXème siècle. Revue d'histoire*, 108, octobre-décembre 2010, pp. 3-23.

COLE Joshua, *Lethal Provocation. The Constantine murders and the politics of French Algeria*, Ithaca and London, Cornell University Press, 2019.

CONAN Eric et ROUSSO Henry, *Vichy, un passé qui ne passe pas*, Paris, Gallimard, 1996.

COQUERY-VIDROVITCH Catherine, « Vichy et l'industrialisation aux colonies », in : *Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n°114, 1979.

CORBIN Alain, VEIGA Nathalie, « Le monarque sous la pluie. Les voyages de Louis-Philippe Ier en province 1831-1833 », in : FAURE Alain, PLESSIS Alain, et FARCY Jean-Claude, (dir.), *La Terre et la cité. Mélanges offerts à Philipe Vigier*, Paris, Créaphisi, 1994, pp. 217-230.

COTILLON Jérôme, « L'Empire français dans la Révolution Nationale : l'exemple de la vision algérienne des entourages du maréchal Pétain (1940- 1942) », in : *Outre-mers*, tome 91, n°342-343, 1er semestre 2004, « Vichy et les colonies », pp. 41-50.

COURCELLE-LABROUSSE Vincent, MARMIE Nicolas, *La guerre du Rif. Maroc 1921-1926*, Paris, Tallandier, 2008.

COURREYE Charlotte, « L'école musulmane algérienne de Ibn Bâdîs dans les années 1930, de l'alphabétisation de tous comme enjeu politique », in : *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 136, novembre 2014, mis en ligne le 24/07/2014.

COURREYE Charlotte, « L'Association des Oulémas Musulmans Algériens et la construction de l'état algérien indépendant : fondations, héritages, appropriations et antagonismes (1931-1991) », Thèse pour obtention du titre de docteur de l'INALCO, 2016.

CRENSHAW Kimberlé, « Mapping the Margins : Intersectionality, Identity, and Violence Against Women of Color », in : *Stanford Law Review*, vol.43/n°6, 1991, pp. 1241-1300.

CRENSHAW Kimberlé, *On Intersectionality: Essential Writings*, New York, The New Press, 2017.

CROM George, *Conflits et identités au Moyen-Orient (1919-1991)*, Paris, Arcantere, 1992.

CUPPERS Martin, MALLMANN Klaus-Michael, *Croissant fertile et croix gammée. Le III^{ème} Reich, les Arabes et la Palestine*, Lagrasse, Verdier, 2009.

DALLOZ Jacques, *La Guerre d'Indochine, 1945-1954*, Paris, Le Seuil, 1987.

DARMON Pierre, *L'Algérie de Pétain*, Paris, Perrin, 2014.

DAVIDSON Naomi, *Only Muslims. Embodying Islam in Twentieth Century France*, Ithaca, Cornell University Press, 2012.

DELIGNE Jean, REBATO Esther et SUSANNE Charles, « Races et racisme », in : *Journal des anthropologues* [En ligne], n° 84, 2001, mis en ligne le 07/05/2009.

DEMYK Noëlle, « D'un paradigme à l'autre : les apories de la notion d'aire culturelle », in : *Cahiers des Amériques latines*, 40, 2002, pp. 178-187.

DEROO Éric et CHAMPEAUX Antoine, « Panorama des troupes coloniales françaises dans les deux guerres mondiales », in : *Revue historique des armées* [En ligne], 271 | 201. <http://journals.openedition.org/rha/7736>, mis en ligne le 23/07/2013.

DORNEL Laurent, « Les usages du racialisme. Le cas de la main-d'œuvre coloniale en France pendant la Première Guerre mondiale », in : *Genèses*, n° 20, 1995, pp. 48-72.

DORNEL Laurent, « La Grande Guerre et les migrations : les travailleurs étrangers, coloniaux et chinois en France. Enjeux d'une recherche en cours », 2013, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00850981/document>.

DORNEL Laurent, « Les travailleurs chinois en France pendant la Grande Guerre », in : *Hommes et migrations* [En ligne], 1308, 2014, pp. 174-178.

DULPHY Anne, « L'Algérie entre la France et l'Espagne de 1936 à 1939 : les répercussions de la guerre civile », in : *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, 2010/3, n°99, pp. 51-59.

DUPONT Anne-Laure et MAYEUR-JAOUEN Catherine, « Monde nouveau, voix nouvelles : États, sociétés, islam dans l'entre-deux-guerres », in : *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, n° 95-98, avril 2002, pp. 9-39.

ELLINGER Ekkerhard, *Deutsche Orientalistik zur Zeit des Nationalsozialismus, 1933-1945*, Edingen-Necckarhausen, deux mondes, 2006.

FABEI Stefano, *Le Faisceau, la croix gammée et le croissant*, Saint-Genis-Laval, Akribia, 2005.

FALIGOT Roger, KAUFFER Rémi, *Le croissant et la croix gammée, Les secrets de l'alliance entre l'Islam et le nazisme d'Hitler à nos jours*, Paris, Albin Michel, 1990.

FARGETTAS Julien, « La révolte des tirailleurs sénégalais de Tiaroye », in : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 92, octobre-décembre 2006, pp. 117-130.

FARGETTAS Julien, *Les tirailleurs sénégalais : Les soldats noirs entre légendes et réalités 1939-1945*, Paris, Tallandier, 2012.

FISCHER-TINE Harald (dir.), *Anxieties, Fear and Panic in Colonial Settings. Empires on the verge of a nervous breakdown*, Durham, Palgrave-Macmillan, 2016.

FREMEAUX Jacques, « Les contingents impériaux au cœur de la guerre », in : *Histoire, économie & société*, 2004/2 23^e année, pp. 215-233.

FREMEAUX Jacques, *Les colonies dans la Grande Guerre, Combats et épreuves des peuples d'Outre-mer*, Paris, Éditions 14-18, 2006.

FROMAGE Julien, « Innovation politique et mobilisation de masse en « situation coloniale » : un « printemps algérien » des années 1930 ? L'expérience de la Fédération des Élus Musulmans du Département de Constantine », in : *Insaniyat*, 57-58, 2012, pp. 167-174.

FOGARTY Richard S., « L'identité en question : l'islam, la captivité, et les soldats nord-africains pendant la Grande Guerre », in : *Migrances*, n°38, Les soldats maghrébins dans l'armée française, XIX^{ème}-XX^{ème} siècle, second semestre 2010.

GAIDA Peter, *Camps de travail sous Vichy : les "Groupes de travailleurs français et étrangers" (GTE) en France et en Afrique du Nord, 1940-1944*, Lille, Atelier national de Reproduction des Thèses, 2009.

GALIC Robert, *Les colonies et les coloniaux dans la Grande Guerre : L'Illustration, ou l'Histoire en images*, Paris, l'Harmattan, 2013.

GALISSOT René, « Emigration coloniale, immigration post-coloniale : le mouvement de va-et-vient entre l'Algérie et la France depuis les origines anticipatrices de la mobilisation des « travailleurs coloniaux » », in : *Maghrébins en France*, Éditions du CNRS, Paris, 1983, pp.31-49.

GALISSOT René, « BELGHOUL Rabah, Ahmed », in : *Maitron en ligne. Dictionnaire Algérie*, <https://maitron.fr/spip.php?article151449>, mis en ligne le 24/12/2013.

GALISSOT René, « Notice « RADJEF Belkacem », in : *Maitron en ligne. Dictionnaire Algérie*, <https://maitron.fr/spip.php?article151987>, mis en ligne le 6/01/2014.

GALISSOT René, « notice KHIDER Amar », in : *Maitron en ligne. Dictionnaire Algérie*, <https://maitron.fr/spip.php?article157346>, mis en ligne le 09/03/2014.

GASTAUT Yvan, « Marseille cosmopolite après les décolonisations : un enjeu identitaire », in : *Cahiers de la Méditerranée*, 67, 2003.

DE GAYFFIER-BONNEVILLE Anne-Claire, « Renaissance arabe et solidarité musulmane dans La Nation arabe », in : *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée* [En ligne], 95-98, avril 2002, pp.71-93.

GENERIQUES, *Les étrangers en France, guide des sources d'archives publiques et privées XIX-XX^{èmes} siècles*, 3 tomes, Génériques-Direction des Archives de France, 1999.

GILLES Henri, GUIRONNET Jean-Pascal, PARENT Antoine, « Géographie économique des morts de 14-18 en France », in : *Revue économique*, 2014/3 (Vol. 65), pp. 519-532.

GIOLITTO Pierre, *Volontaires français sous l'uniforme allemand*, Paris, Tempus, 2007.

GLICK SCHILLER Nina, BASCH Linda, et SZANTON BLANC Cristina, « Transnationalism: A New Analytic Framework for Understanding Migration », in : *Annals of the New York Academy of Sciences*, n° 645, July 1992, p. 1-24.

GOEBBEL Michael, *Anti-Imperial Metropolis : Interwar Paris and the Seeds of Third World Nationalism*, Cambridge, Cambridge University Press, 2015.

GOEBBEL Michael, « Spokesmen, Spies, and Spouses : Anticolonialism, Surveillance, and Intimacy in Interwar France », in : *The Journal of Modern History*, 2019, vol. 91, n° 2, p. 380- 414.

GREEN Nancy L., *Du Sentier à la 7e Avenue. La confection et les immigrés, Paris, New York, 1880-1980*, Paris, Le Seuil, 1998.

GREEN Nancy L., *Repenser les migrations*, Paris, PUF, 2002.

GREEN Nancy L., WEIL François (dir.), *Citoyenneté et émigration. Les politiques du départ*, Paris, EHESS, 2006.

GREEN Nancy L., *A century of Transnationalism: Immigrants and Their Homeland Connections*, Urbana, University of Illinois Press, 2016.

GROSSMAN Stanley, « L'évolution de Marcel Déat », *Revue d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale*, Paris, Presses universitaires de France, n° 91, janvier 1975, p. 3-29.

GUILLON Jean-Marie, « La Légion française des combattants, ou comment comprendre la France de Vichy », in : *Annales du Midi : revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale*, Tome 116, n°245, 2004, pp. 5-24.

HALL Stuart, *Race, ethnicité, nation. Le triangle fatal*, Paris, Amsterdam, 2019.

HARBI Mohammed, *Aux origines du FLN. Le populisme révolutionnaire en Algérie*, Christian Bourgois, Paris, 1975.

HENRY Jean-Robert, « Le centenaire de l'Algérie, triomphe éphémère de la pensée algérieniste », in : Abderrahmane Bouchène et al., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, Paris, La Découverte, 2014, pp. 369-375.

HONG Young-Sun, *Cold War Germany, the Third World, and the Global Humanitarian Regime*, New York, Cambridge University Press, 2015.

HÖPP Gerhard, *Arabische und islamische Periodika in Berlin und Brandenburg, 1915 bis 1945 : geschichtlicher Abriss und Bibliographie*, Berlin, Verlag des arabischen Buch, 1994.

HÖPP Gerhard, WIEN Peter et WILDANGEL René, *Blind für die Geschichte ? Arabische Begegnungen mit dem Nationalsozialismus*, Berlin, Klaus Schwarz, 2004.

HÖPP Gerhard (dir.), *Mufti-Papiere : Briefe, Memoranden, Reden und Aufrufe Amin al-Ḥusainīs aus dem Exil 1940-1945*, Berlin, Klaus Schwarz, 2004.

HOUSE Jim, *Shantytowns and the City: colonial power relations in Algiers and Casablanca, 1919-1962*, Oxford, Oxford University Press, 2020.

JAUFFRET Jean-Charles, VAÏSSE Maurice (dir.), *Militaires et guérilla dans la guerre d'Algérie*, Bruxelles, Complexe, 2001.

JENNINGS Eric, *Vichy sous les tropiques. La Révolution nationale à Madagascar, en Guadeloupe, en Indochine. 1940-1944*, Paris, Grasset, 2004.

JOLY Hervé (dir.), *Les comités d'organisation et l'économie dirigée du régime de Vichy*, Caen, CRHQ, 2004.

JULIEN Charles-André, *L'Afrique du Nord en marche. Algérie, Tunisie, Maroc 1880-1952*, Paris, Omnibus, 1952.

KADDACHE Mahfoud, *Histoire du nationalisme algérien, 1939-1951*, Paris, Paris-Méditerranée, 2005.

KADDACHE Mahfoud, « Les scouts musulmans algériens, creuset du nationalisme », in : Abderrahmane Bouchène et al., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, pp. 446-450.

KAKAWKA Katia, DAYNES Sophie (dir.), *L'hôpital Avicenne 1935-2005 : une histoire sans frontières*, Paris, Musée de l'assistance publique-Hôpitaux de Paris, 2005.

KALMAN Samuel, *French Colonial Fascism. The Extreme Right in Algeria, 1919-1939*, New-York, Palgrave MacMillan, 2013.

KATEB Kamel, *Européens, "indigènes" et juifs en Algérie (1830-1962) : représentations et réalités des populations*, Paris, INED, 2001.

KATZ Ethan, « La Mosquée de Paris a-t-elle sauvé des Juifs ? Une énigme, sa mémoire, son histoire », in : *Diaspora*, n° 21, « Jardins », 2013, pp. 128-155.

KATZ Ethan, *The Burdens of Brotherhood. Jews and Muslims from North Africa to France*, Cambridge, Harvard University Press, 2015.

KATZ Ethan, « Secular French Nationhood and Its Discontents: Jews as Muslims and Religion as Race in Occupied France », in : Ari Joskowicz, Ethan Katz (dir.), *Secularism in question, Jews and Judaism in Modern Times*, Philadelphie, University of Pennsylvania Press, 2015.

KARILA-COHEN Pierre, *L'État des esprits. L'invention de l'enquête politique en France (1814-1848)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2008.

KELLER Kathleen, *Colonial Suspects. Suspicion, Imperial Rule, and Colonial Society in Interwar French West Africa*, Lincoln and London, University of Nebraska Press, 2018.

KENNEDY Sean, « The Croix de Feu, the Parti Social Français, and the Politics of Aviation, 1931-1939 », in : *French Historical Studies*, vol. 23, no 2, printemps 2000, p. 373-399.

KHALFOUNE Tahar, « France-Algérie : l'impact de l'histoire commune », in : *L'Année du Maghreb* [En ligne], n°19, 2018, <http://journals.openedition.org/anneemaghreb/4180>, mis en ligne le 03/12/2018.

KÜNTZEL Matthias, *Jihad et haine des Juifs, Le lien troublant entre islamisme et nazisme à la racine du terrorisme international*, Paris, L'Œuvre, 2009.

LAGUERRE Bernard, « Les dénaturisés de Vichy (1940-1944) », in : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°20, 1988, pp. 3-15.

LAURENS Henry, *L'Orient arabe : arabisme et islamisme de 1798 à 1945*, Paris, Armand Colin, 1993.

LAURENS Henry, TOLAN John, VEINSTEIN Gilles, *L'Europe et l'Islam. Quinze siècles d'histoire*, Paris, Odile Jacob, 2009.

LAURENS Henry, « La guerre du désert », in : AGLAN Alya, FRANK Robert (dir.), *La guerre-monde*, Gallimard, Paris, 2015, pp. 494-524.

LAURENS Sylvain, *Une politisation feutrée. Les hauts fonctionnaires et l'immigration en France (1962-1981)*, Paris, Belin, 2009.

LEFEVRE Éric, « Les fichiers de la LVF et de la Légion Tricolore », in : *Les chemins de la Mémoire*, 2015, p. 62-63.

LEFEUVRE Daniel, *Chère Algérie. Comptes et mécomptes de la tutelle coloniale (1930-1962)*, Saint-Denis, Société française d'histoire d'outre-mer, 1997.

LE GAC Julie, *Vaincre sans gloire. Le corps expéditionnaire français en Italie (novembre 1942-juillet 1944)*, Paris, Les Belles Lettres, 2013.

LE MAREC Gérard et LAMBERT Pierre Philippe, *Les Français sous le casque allemand*, Paris, Grancher, 1994.

LEGIER Gérard, « La législation relative à la nationalité française durant la Première Guerre mondiale », in : *Revue critique de droit international privé*, 2014/4 n° 4, pp. 751-795.

LEMERCIER Claire et ZALC Claire, *Méthodes quantitatives pour l'historien*, Paris, La Découverte, 2008.

LEPERLIER Tristan, « L'arabisation, un mythe ? Pouvoir et langues dans l'Algérie indépendante », in : *La vie des idées, Dossier : l'Algérie, cinquante après*, <http://www.laviedesidees.fr/L-arabisation-un-mythe.html>, mis en ligne le 28/03/2012.

LEPETIT Bernard (dir.), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel, 1995.

LEVISSE-TOUZE Christine, *L'Afrique du Nord dans la guerre. 1939-1945*, Paris, Albin Michel, 1998.

LEWIS Mary D., *Les frontières de la République. Immigration et limites de l'universalisme en France (1918-1940)*, Marseille, Agone, 2010.

LUGUERN Liem-Khê, « Camp de travailleurs coloniaux de la Seconde Guerre mondiale en France : Le cas des "camps de travailleurs indochinois" », in : *Images & Mémoire*, bulletin n°49, août 2016, <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01406148/document>.

LUGUERN Liem-Khê, « De la distinction en situation coloniale », in : *Socio-anthropologie*, [En ligne] 37, 1, pp. 87-105.

MANCERON Gilles et REMAOUN Hassan, *D'une rive à l'autre. La guerre d'Algérie de la mémoire à l'histoire*, Paris, Syros, 1993.

MARRANGE Céline, « Le Komintern, le Parti communiste français et la cause de l'indépendance algérienne (1926-1930), in : *Vingtième Siècle*, 2016/3, n°131, pp. 53-70.

MARGAIRAZ Michel, « Les politiques économiques sous et de Vichy », in : *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n°9, septembre-décembre 2009.

MARSEILLE Jacques, *Empire colonial et capitalisme français. Histoire d'un divorce*, Paris, Albin Michel, 1984.

MARYNOWER Claire, *Être socialiste dans l'Algérie coloniale. Pratiques, cultures et identité d'un milieu partisan dans le département d'Oran. 1919-1939*, Thèse pour le doctorat d'histoire, Institut d'Étude Politique de Paris, Centre d'histoire de Sciences Po, 2013.

MARYNOWER Claire, « 1936. Le front populaire en Algérie et le congrès musulman algérien », in : Abderrahmane Bouchène et al., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale*, pp. 401-404.

MASS Sandra, « Das Trauma des weißen Mannes : Afrikanische Kolonialsoldaten in propagandistischen Texten, 1914-1923 », in : *L'homme : Zeitschrift für feministische Geschichtswissenschaft*, Jg. 12, 2001 n°. 1, pp. 11-33.

MASS Sandra, « The 'Volkskörper' in Fear : Gender, Race and Sexuality in the Weimar Republic », in : Liliana Ellena, Alexander Geppert, Luisa Passerini (dir.), *New Dangerous Liaisons: Discourses on Europe and Love in the Last Century*. New York, Berghahn Books, 2010, pp. 233-250.

MASS Sandra, « Die „Schwarze Schmach“ (The 'Black Disgrace') », in : Historisches Museum Frankfurt (dir.), *Gefangene Bilder. Wissenschaft und Propaganda im Ersten Weltkrieg (Imprisoned images: Science and propaganda in the First World War)*, Francfort, Michael Imhof Verlag 2014, pp. 122-125.

MASSARD-GUILBAUD Geneviève, *Des Algériens à Lyon. De la Grande Guerre au Front populaire*, Paris, L'Harmattan, 1995.

MC DOUGALL James, *History and the culture of nationalism in Algeria*, Cambridge, Cambridge University Press, 2006.

MELKHALED Boucif, *Chroniques d'un massacre. 8 mai 1945 Sétif, Guelma, Kherrata*, Paris, Syros, 1995.

MERLE Isabelle, « Retour sur le régime de l'indigénat : Genèse et contradictions des principes répressifs dans l'empire français », in *French Politics, Culture & Society*, vol. 20, n° 2, 2002, pp. 77-97.

METZGER Chantal, *L'Empire colonial français dans la stratégie du Troisième Reich (1936-1945)*, Éditions scientifiques internationales, 2002.

MEYNIER Gilbert, *L'Algérie révélée. La guerre de 1914-1918 et le premier quart du XXe siècle*, Saint-Denis, Éditions Bouchène, 2015 (1^{er} éd. 1984).

MICHEL Marc, « Colonisation et défense nationale, le général Mangin et la Force noire », in : *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n°145, janvier 1987, p. 29-30.

MICHEL Marc, *L'Appel à l'Afrique : contributions et réactions à l'effort de guerre en AOF, 1914-1919*, Paris, Karthala, 2003.

MICHEL Marc, « Immigrés malgré eux » : soldats et travailleurs coloniaux en France pendant la Première Guerre mondiale », in : *Historiens&Géographes*, octobre-novembre 2003, n° 384, « L'immigration en France auXXe siècle », 2^e partie, pp. 333-343.

MICHON Pierre, *Vies minuscules*, Paris, Gallimard, 1984.

MILLMANN Richard, « Les Croix-de-Feu et l'antisémitisme », in : *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°38, avril-juin 1993, pp. 47-61.

MILZA Pierre et AMAR Marianne, *L'Immigration en France au xxe siècle*, Paris, Armand Colin, 1990.

MILZA Pierre et MARES Antoine, *Le Paris des étrangers depuis 1945*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995.

MIOT Claire, « Le retrait des tirailleurs sénégalais de la Première Armée française en 1944. Hérésie stratégique, bricolage politique ou conservatisme colonial ? », in : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°125, 2015/1, pp. 77-89.

MIOT Claire, « Sortir l'armée des ombres. Soldats de l'Empire, combattants de la Libération, armée de la Nation : la Première armée française, du débarquement en Provence à la capitulation allemande (1944-1945) », thèse d'histoire, Institut des sciences sociales du politique et de l'École normale supérieure, 2016.

MOGLINER Marina, « New imperial history. Post-Soviet historiography in search of a new paradigm for the history of empire and nationalism », in : *Revue d'études comparatives Est-Ouest* Volume 45, Issue 2, 2014, pp. 25-67.

MOTADEL David, *Les musulmans et la machine de guerre nazie*, Paris, La Découverte, 2019.

MOUSSA Nedjib Sidi, « Les messalistes et la gauche française, Alliances, ruptures et transactions dans l'entre-deux-guerres », in : *Vingtième Siècle*, 2016/3, n°131, pp. 71-85.

MSELLATI Henri, *Les Juifs d'Algérie sous le régime de Vichy, 10 juillet 1940-3 novembre 1943*, L'Harmattan, Paris, 1999.

MULONNIERE Hugo, « L'administration du travail des Nord-Africains en métropole (années 1930-années 1960) », thèse en cours sous la direction de Raphaëlle Branche, Université Paris-Nanterre.

NEVEU Érik, MATTELARD Armand, *Introduction aux Cultural Studies*, Paris, La Découverte, 2008.

NIVET Philippe, « Les réfugiés de guerre dans la société française (1914-1946) », in : *Histoire, économie, société*, 2004/2 23e année, pp. 247-259.

NOIRIEL Gérard, *Le creuset français : histoire de l'immigration XIXe-XXe siècles*, Paris, Le Seuil, 1988.

NOIRIEL Gérard, *Les Origines républicaines de Vichy*, Paris, Hachette, 1999.

ORY Pascal, *Les collaborateurs. 1940-1945*, Paris, Le Seuil, 1976.

PARELLO Vincent, « Les compagnies de travailleurs étrangers (CTE) en France à la fin de la Troisième République », *Bulletin hispanique* [En ligne], 118-1, 2016, <http://journals.openedition.org/bulletinhispanique/4328>, mis en ligne le 15/07/2019, consulté le 17/08/2020.

PAXTON Robert, *Le régime de Vichy*, Paris, Le Seuil, 1973.

PAXTON Robert, « La Collaboration d'État », in : Jean-Pierre Azéma/François Bédarida (dir.), *La France des années noires*, Paris : Seuil, 1993, p. 333-363.

PENAUD Guy, *Histoire de la Résistance en Périgord*, Montignac, Fanlac, 1985

PERGHER Roberta et ROSEMAN Mark, « The Holocaust – an imperial genocide ? », in : *Dapim: Studies on the Holocaust*, 27:1 « Scholarly Forum on the Holocaust and Genocide », 2013, pp. 40-73.

PERVILLE Guy, « La politique algérienne de la France, de 1830 à 1962 », in : *Le genre humain*, Éditions du Seuil, septembre 1997, pp. 27-37.

PERVILLE Guy, « La France et l'Algérie : les points de vue des « indigènes » en mai-juin 1940 et après », in : *Le syndrome de mai 1940 : un trou noir mémoriel*, Paris, Riveneuve, 2015.

PEYROULOU Jean-Pierre, *Guelma, 1945. Une subversion française dans l'Algérie coloniale*, Paris, La Découverte, 2009.

PESCHANSKI Denis, *La France des camps - L'internement (1938-1946)*, Paris, Gallimard, 2002.

PESCHANSKI Denis, COURTOIS Stéphane, RAYSKI Adam, *Le Sang de l'étranger : les immigrés de la MOI dans la Résistance*, Paris, Fayard, 1994.

PEDONCINI Guy, CARLIER Claude (dir.), *Les troupes coloniales dans la Grande Guerre : actes du colloque organisé pour le 80e anniversaire de la bataille de Verdun*, Comité national du souvenir de Verdun, Paris, Economica 1997.

PHELINE Christian, « Les avocats « indigènes » dans l'Alger colonial », in : http://texturesdutemps.hypotheses.org/2181#identifiant_24_2181, mis en ligne le 19/07/2016.

PLANCHE Jean-Louis, *Sétif 1945. Histoire d'un massacre annoncé*, Paris, Perrin, 2006.

PONTY Janine, *Polonais méconnus, histoire des travailleurs immigrés en France dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1988.

PONTY Janine, *Les Polonais du Nord, ou la mémoire des corons*, Paris, Autrement, 1995.

POTI Giorgio, « Un microcosme de l'entre-deux-guerres : La Guerre du Rif (1921-1926) et la reconfiguration du complexe impérial euro-méditerranéen », in : *Cahiers de civilisation espagnole contemporaine* [En ligne], n°18, 2017, <http://journals.openedition.org/ccec/6650>, mis en ligne le 18/07/2017.

PRAKASH Amit, « Colonial techniques in the Imperial Capital : The Prefecture of Police and the Surveillance of North Africans in Paris, 1925-circa 1970 », in : *French Historical Studies*, vol 36, n°3, été 2013, pp. 479-510.

PROST Antoine, « Le rapport de Déat en faveur d'un parti national unique (juillet 1940) : essai d'analyse lexicale », in : *Revue française de science politique*, Paris, Presses universitaires de France, vol. 23, n°5, octobre 1973, pp. 933-965.

RAHAL Malika, « Ferhat Abbas, de l'assimilationnisme au nationalisme », in : Abderrahmane Bouchène et al., *Histoire de l'Algérie à la période coloniale, op.cit.*, pp. 443-446.

RECHAM Belkacem, *Les musulmans algériens dans l'armée française (1919-1945)*, Paris, l'Harmattan, 1996.

RECHAM Belkacem, « Les indigènes nord-africains prisonniers de guerre (1940-1945) », in : *Guerres mondiales et conflits contemporains*, 2006/3 n° 223, pp. 109-125.

REGGUI Marcel, *Les massacres de Guelma Algérie, mai 1945 : une enquête inédite sur la furie des milices coloniales*, Paris, La Découverte, 2006.

RENANRD Michel, « Aperçu sur l'histoire de l'islam à Marseille, 1813-1962. Pratiques religieuses et encadrement des Nord-Africains », in : *Outre-mers*, tome 90, n°340-341, 2e semestre 2003, pp. 269-296.

REY-GOLDZEIGUER Annie, *Aux origines de la guerre d'Algérie, 1940-1945. De Mers-el-Kébir aux massacres du nord-constantinois*, Paris, La Découverte, 2002.

RICH Charlotte, « Fictions of Colonial Anxiety: Edith Wharton's "The Seed of the Faith" and "A Bottle of Perrier" », in : *Journal of the Short Story in English* [Online], 43, automne 2004 ; mis en ligne le 05/08/2008.

RIVET Daniel, *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*, Hachette, Paris, 2002.

ROLLI Patrice, *Le Périgord dans la Seconde guerre mondiale. Chronique des années noires en Mussidanais et de l'Ouest de la Dordogne*, Boulazac, L'Histoire en partage, 2012.

ROSENBERG Clifford, « Albert Sarraut and Republican Racial Thought », in : *French Politics, Culture & Society*, vol. 20, n° 3, automne 2002.

ROSENBERG Clifford, « Aux origines du Franco-Musulman, une politique colonialiste de la santé », in : *L'hôpital Avicenne 1935-2005 : une histoire sans frontières*, Paris, Musée de l'assistance publique-Hôpitaux de Paris, 2005.

ROSENBERG Clifford, *Policing Paris : The Origins of Modern Immigration Control between the Wars*, Ithaca, Cornell University Press, 2006.

ROSENTAL Paul-André, « Migrations, souveraineté, droits sociaux. Protéger et expulser les étrangers en Europe du XIXe siècle à nos jours », in : *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2011/2 66e année, pp. 335-373.

ROUSSO Henry, *Le syndrome de Vichy*, Paris, Le Seuil, 1987.

RYGIEL Philippe, *Le bon grain et l'ivraie : la sélection des migrants en Occident, 1880-1939*, La Courneuve, Aux lieux d'être, 2006.

RYGIEL Philippe, *Politique et administration du genre en migration : mondes atlantiques, XIXe-XXe siècles*, Publibook.com, 2011.

SAADA Emmanuelle, « Citoyens et sujets de l'Empire français. Les usages du droit en situation coloniale », in : *Genèses*, vol. 4, n°53, 2003, pp. 4-24.

SAADA Emmanuelle, *Les Enfants de la colonie. Les métis de l'Empire français entre sujétion et citoyenneté*, Paris, La Découverte, 2007.

SAADIA Oissila, *Algérie coloniale. Musulmans et chrétiens : le contrôle de l'Etat (1830-1914)*, Paris, CNRS, 2015.

SAYAD Abdelmalek, *La double absence. Des illusions de l'émigré aux souffrances de l'immigré*, Paris, Le Seuil, 1999.

SCALES Rebecca P., « Subversive Sound: Transnational Radio, Arabic Recordings, and the Dangers of Listening in French Colonial Algeria, 1934-1939 », in : *Comparative Studies in Society and History*, 2010, vol. 52, n° 2, pp. 384-417.

SCHAUB Jean-Frédéric, « La catégorie « études coloniales » est-elle indispensable ? », in : *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 2008/3 63e année, pp. 625-646.

- SCHAUB Jean-Frédéric, *Pour une histoire politique de la race*, Paris, Le Seuil, 2015.
- Ralph Schor, *L'opinion française et les étrangers. 1919-1939*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1985.
- SCHOR Ralph, *Histoire de l'immigration en France de la fin du XIXe siècle à nos jours*, Paris, Armand Colin, 1996.
- SCIOLDO-ZÜRCHER Yann, *Devenir Métropolitain. Politique d'intégration et parcours de rapatriés d'Algérie en métropole (1954-2005)*, Paris, EHESS, 2010.
- SIBEUD Emmanuelle, « Post-colonial et colonial studies : enjeux et débats », in : *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°51-4bis, 2004/5, pp. 87-95.
- SINGER Claude, « 1940-1944 : La laïcité en question sous le régime de Vichy. », in : *Raison présente*, n°149-150, 1er trimestre 2004, pp. 41-54.
- SMITH David J., « French like the others, Colonial Migrants in Wartime France, 1939-1947 », thèse d'histoire sous la direction d'Eric Jennings, University of Toronto, 2013.
- SOUICY Robert, *Fascismes français ? 1933-1939. Mouvements antidémocratiques*, Paris, Autrement, 2004.
- SOUICY Robert, « Enjeux – La Rocque et le fascisme français » in : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n°95, 2007/3, pp. 219-236.
- SPIRE Alexis, « Semblables et pourtant différents. La citoyenneté paradoxale des « Français musulmans d'Algérie » en métropole », in : *Genèses*, 2003/4, n°53, pp. 48-68.
- STOLER Ann Laura *Along the archival grain. Epistemic Anxieties and Colonial Common Sense*, Princeton, Princeton University Press, 2009.
- STOLER Ann Laura, COOPER Frederick, *Repenser le colonialisme*, Paris, Payot 2013.
- STORA Benjamin, *Dictionnaire biographique de militants nationalistes algériens, 1926-1954*, Paris, L'Harmattan, 1985.
- STORA Benjamin, *Les immigrés algériens en France. Une histoire politique. 1912-1962*, Hachette, Paris (1^{er} éd. *Ils venaient d'Algérie*), 1992.
- STORA Benjamin, *La gangrène et l'oubli. La mémoire de la guerre d'Algérie*, Paris, La Découverte, 1992.
- STORA Benjamin, ELLYAS Akram, *Les 100 portes du Maghreb*, 1999.
- STORA Benjamin, *Messali Hadj*, Paris, Hachette, 2004.
- STORA Benjamin, *Les Trois Exils juifs d'Algérie*, Stock, Paris, 2006.
- STORA Benjamin, *Le nationalisme algérien avant 1954*, Paris, CNRS, 2010.
- SUBRAHMANYAM Sanjay, *Aux origines de l'histoire globale : leçon inaugurale au Collège de France*, Paris, Fayard, 2014.
- SZLINGIER Vincent, « Des « Chinois » parmi les « Coloniaux ». La catégorisation des travailleurs chinois employés par la France pendant la Première Guerre mondiale »,

in : Li Ma (dir.), *Les travailleurs chinois dans la Première Guerre mondiale*, Paris, CNRS Éditions, 2012, pp. 369-386.

TAHLA Larbi, « L'évolution du mouvement migratoire entre le Maghreb et la France », in : *Maghreb-Machrek*, n°61, janvier-février 1974.

TEMIME Emile, « Marseille, ville de migrations » in : *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°7, juillet-septembre 1985, pp. 37-50.

THENAULT Sylvie, « France-Algérie pour un traitement commun du passé de la guerre d'indépendance », in : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2005/1, n°85, pp. 119-128.

THENAULT Sylvie, *Violence ordinaire dans l'Algérie coloniale. Camps, internements, assignations à résidence*, Odile Jacob, Paris, 2012.

THOMAS Martin, « Albert Sarraut, French Colonial Development, and the Communist Threat, 1919–1930 », in : *The Journal of Modern History*, vol. 77, n°4, décembre 2005.

TILLMANN Heinz, *Deutschlands Araberpolitik im zweiten Weltkrieg*, Berlin, VEB Deutscher Verlag der Wissenschaften, 1965.

URBAN Yerri, « Race et nationalité dans le droit colonial français (1865-1955) », thèse de droit sous la direction de Patrick Weil et de Patrick Charlot Université de Bourgogne, 2009.

VALENSKY Chantal, *Le soldat occulté : les Malgaches de l'armée française, 1884-1920*, Paris, l'Harmattan, 1995.

VAN DAMME Stéphane, « Comprendre les Cultural Studies: une approche d'histoire des savoirs », in : *Revue d'histoire moderne & contemporaine*, n°51-4bis, 2004/5, pp. 48-58.

VIET Vincent, *La France immigrée. Construction d'une politique 1914- 1997*, Paris, Fayard, 1998.

VOVELLE Michel, « Les migrations en Provence au 18^e siècle », in : *Études régionales*, Nice, PACA, 1981.

WEIL Patrick, *La France et ses étrangers : L'Aventure d'une politique de l'immigration de 1938 à nos jours*, Paris, Gallimard, 1995.

WEIL Patrick, « Racisme et discrimination dans la politique française de l'immigration : 1938-1945/1974-1995 », in : *Vingtième Siècle, revue d'histoire*, n°47, juillet-septembre 1995, pp. 77-102.

WEIL Patrick, « Les statut des musulmans en Algérie coloniale. Une nationalité française dénaturée », in : *EUI Working Paper HEC*, n° 2003/3.

WEIL Patrick, *Qu'est-ce qu'un Français ?* Paris, Grasset, 2004.

WEIL Patrick, « Le statut des musulmans en Algérie coloniale. Une nationalité française dénaturée », in : *Association française pour l'histoire de la Justice*, « Histoire de la justice », 2005/1 n° 16, pp. 93-109.

WIEN Peter, « The Culpability of Exile. Arabs in Nazi Germany », in : *Geschichte und Gesellschaft*, 37. Jahrg., H. 3, Arab Encounters with Fascist Propaganda 1933-1945, Juli-September 2011, pp. 332-358.

WILDER Gary, *The French Imperial Nation-State. Negritude and Colonial Humanism between the Two World Wars*, Chicago, Chicago University Press, 2005.

WILLIAMS Nicholas J., « Les évacuations de 1939 en Moselle et en Sarre. Cadres et plans stratégiques pour la prise en charge des populations civiles », in : *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, 2015/4, n°128, pp. 91-104.

WILSON Kathleen (dir.), *A New Imperial History: Culture, Identity and Modernity in Britain and the Empire, 1660–1840*, Cambridge, Cambridge University Press, 2004.

WINOCK Michel, « Retour sur le fascisme français. La Rocque et les Croix-de-Feu », in : *Vingtième Siècle : Revue d'histoire*, n° 90, avril-juin 2006, p. 3-27.

YOUNSI Rochdi Ali, « Caught in a colonial triangle. Competing loyalties within the jewish community of Algeria, 1842-1943 », Thèse d'histoire, University of Chicago, 2003.

ZALC Claire, *Melting Shops. Une histoire des commerçants étrangers en France*, Paris, Perrin, 2010.

ZALC Claire et MARIOT Nicolas, *Face à la persécution. 991 Juifs dans la guerre*, Paris, Odile Jacob, 2010.

ZALC Claire, *Dénaturalisés. Les retraits de nationalité sous Vichy*, Paris, Le Seuil, 2016.

Annexes

MAE Vichy État français K 48 – Rapport d'Amar Naroun

"Ministère de l'Intérieur

Direction des Affaires Départementales et Communales

Sous-Direction de l'Algérie

Section A

60-6-228

Vichy, le 10 décembre 1940

Bordereau d'envoi

confidentiel

A Monsieur le Ministre Secrétaire d'Etat aux

Affaires Etrangères

(Direction politique - Afrique Levant)

Désignation des pièces

Nombre

Observations

Rapport de M. Naroun, rédacteur en chef du journal d'Alger « Le Rappel », sur l'état de l'opinion musulmane en Afrique du Nord.

En retour

(votre bordereau

V.9455 du 23 novembre)

Le Ministre Secrétaire d'Etat à l'Intérieur

Le directeur

Des Affaires Départementales

Et Communales

[Signature]

[Page suivante – Page 1]

Confidentiel

Etat de l'opinion publique

Dans l'islam nord-africain

En dépit de son calme apparent, depuis les événements de Mai et Juin derniers, l'Islam Nord-Africain n'en reste pas moins profondément inquiet de son avenir.

Aucun groupe ethnique ou religieux n'a eu, au même degré, conscience de la force Française, dans le passé. Il éprouve, aujourd'hui, le sentiment le plus pénible de l'effondrement de la France.

C'est à la lumière de cette mentalité nouvelle qu'il importe d'examiner les réactions de l'Islam Nord-Africain, au regard de la France envahie.

Nul doute que la collaboration militaire de l'Afrique du Nord à la défense nationale n'ait été loyale et sans réserve. Toutefois, les soldats musulmans ont suivi toutes les péripéties du désastre. Beaucoup d'entre eux sont rentrés dans leurs foyers. Le prestige militaire français, paraît, à leurs yeux, dangereusement atteint.

D'autre part, si la propagande Française – déconsidérée pendant la guerre par tant d'erreurs psychologiques, est présentement muette, on n'en saurait dire autant de la propagande allemande. Elle redouble d'activité et se montre fort habile.

[p 2]

Immédiatement après l'armistice, la radio allemande s'adressa aux musulmans Nord-Africains, par la voix du Tunisien YASSINE, ancien rédacteur en chef du journal musulman de langue française : « Le défense d'Alger ». Ce YASSINE, dès le mois d'août 1939, était passé au service de l'Allemagne, en même temps que l'Irakien YOUNES BAHRI, et le fameux directeur de la revue Genevois : « La Nation Arabe », l'émir CHEKIB ARSLAN.

– Patientez un peu, disait ma voix allemande. La victoire du plus grand Reich sera, pour vous, l'aube de votre libération nationale§

Hitler était représenté comme le vengeur providentiel des peuples, dits opprimés, qui devaient considérer comme leur propre combat la lutte engagée par l'Allemagne contre les démocraties ploutocratiques impérialistes.

Par contre, la propagande italienne, beaucoup plus grossière, dans ses manifestations, et très suspecte, dans le monde arabe, en général, est restée sans influence sur les masses musulmanes de l'Afrique du Nord.

Ajoutez à cela les hésitations de la Turquie, dont on disait qu'elle ne se rallierait jamais à la cause des Alliés. On affectait d'oublier le traité franco-turc de Juin 1939, qui a beaucoup fait pour rapprocher les peuples islamiques de la France, et on le considérait comme lettre morte.

[page 3]

La propagande allemande en a tiré, à l'intention des peuples islamiques, les conclusions que l'on devine :

Autre point important :

Quand l'amiral ABRIAL a été nommé Gouverneur Général de l'Algérie, et que M. PEYROUTON a quitté la Résidence de Tunisie, la propagande allemande a donné, de ces deux décisions, les interprétations suivantes :

L'amiral ABRIAL n'aurait été nommé en Algérie, que sur injonction des autorités militaires allemandes, qui l'auraient libéré dans ce seul dessein.

Quant à M. PEYROUTON, son départ de Tunisie aurait été imposé au gouvernement français, par les autorités italiennes, en raison de son attitude énergique, durant les jours qui ont suivis l'armistice.

Dans l'un et l'autre cas, il s'agissait de convaincre les populations musulmanes que le gouvernement du Maréchal PETAIN était une sorte de gouvernement de « protectorat » dont elles devaient commencer à se détacher, moralement, afin de se préparer à une « domination bienfaisante » de l'Allemagne.

Par une coïncidence étrange, ce genre de propagande allemande a été criminellement corroboré par les chuchotages de certains parlementaires du MASSILIA, qui se sont répandus dans divers milieux algérois.

[p 4]

M. MANDEL, M. LAZURICH et M. LE TROCQUER notamment, ont rencontré, à déjeuner, diverses personnalités politiques musulmanes. Ils n'ont pas manqué (en termes parfois venimeux et violents) de jeter le discrédit sur le Président LAVAL, le Général COLSON, le Général WEYGAND. Au cours d'autres déjeuners, M. Mandel a communiqué à ces personnalités musulmanes une lettre d'excuses qui lui aurait été adressée au Maréchal PETAIN, lors de sa courte arrestation à Bordeaux, en compagnie du Général BURER.

M. MANDEL a également montré à ses hôtes certains documents de la Commission de l'Armée à la Chambre, établissant la prétendue incurie des chefs militaires pendant cette guerre, entre autres, une lettre adressée à la Commission de l'Armée par le Général COLSON qui se prononçait contre la création de division blindée.

[feuillet d'une dizaine de centimètres de largeur collé au milieu de la page de façon à faire un rajout]

Ajoutons que M. MANDEL, au cours d'un déjeuner qui a eu lieu chez « Albert », à Bouzaréah (près d'Alger) a offert au Docteur BENDJELLOUL, Président de la Fédération des Elus Musulmans, qui venait d'être démobilisé, le « Ministère des Affaires Musulmanes » et au Docteur TAMZALI, Délégué financier et Conseiller général, le Sous-Secrétariat d'Etat à la Santé Publique.

[Retour à la page 4]

Dans un pays où l'on a toujours eu le respect du soldat, les parlementaires français, pour couvrir leurs responsabilités, ont tenté de mettre en doute, non seulement la science militaire, mais l'honneur militaire des plus grands noms de l'Etat-Major.

Autre exemple : M. CAMPINCHI a répété à plusieurs personnes que le Général WEYGAND et le Président LAVAL étaient les chefs de la 5^{ème} colonne de France :

[p 5]

Ce même CAMPINCHI prétendait que dans les jours qui ont précédé l'entrée des Allemands à Paris, le Général WEYGAND, oublieux de son rôle de commandant en chef, interrogeait le Gouvernement sur l'état d'esprit de la population civile et sur l'accueil qu'elle réserverait, éventuellement, aux troupes allemandes.

Quant à M. DALADIER, il soulevait plus de pitié que de critiques. On affirmait qu'il avait été trahi et trompé par l'Etat-Major.

En ce qui concerne l'ordre donnée, par lui, au Général GAMELIN de faire entrer les troupes françaises, en Belgique, ses collègues indulgents disaient qu'il s'agissait d'un ordre purement politique et que l'Etat-Major était seul juge de ses possibilités de réalisation, sur le plan stratégique :

Ainsi la propagande parlementaire du MASSILIA a rejoint, dans ses conséquences les plus néfastes, la propagande radiophonique allemande et celles des agents italo-allemands, relâchés par les autorités françaises, conformément aux conventions de l'armistice.

Dans les semaines qui vont suivre, il ne semble pas qu'il y ait rien de grave à redouter de l'Islam. L'annulation du décret Crémieux a produit un excellent effet moral.

[page 6]

Les musulmans savent que les juifs sont désormais privés de droits, que les citoyens français n'exerceront pas avant le fin de la guerre [sic]. Les musulmans attendent donc les solutions que préconisera le Gouvernement du Maréchal.

De leur part, il ne s'agit pas de résignation, mais d'attente.

Le Docteur BENDJELLOUL (qui s'est engagé pendant la guerre) affirme à ses intimes que pour sauver ses positions en Algérie, la France devra accepter l'égalité absolue entre l'élément indigène et l'élément européen. Sans cela, au moment de la conclusion de la paix, qu'il s'agisse d'une victoire allemande ou d'une victoire anglaise, l'Islam Nord-Africain pourrait se séparer ouvertement de la France.

On note une sympathie irraisonnée du prolétariat arabo-berbère pour l'Allemagne victorieuse. Cette masse, dont les souffrances sont certaines, imagine Hitler comme une sorte de libérateur.

Il sied d'observer, par ailleurs, que ce prolétariat a été témoins durant cette guerre de la tiédeur patriotique des classes possédantes européennes et juives.

Trop de délégués financiers colons ou de gros commerçants juifs étaient embusqués dans les Etats-Majors, au Gouvernement général et ailleurs.

[page 7]

Le Général NOGUES et le Gouverneur LEBEAU ont dû signaler, aux Gouvernements précédents, cette situation particulière qui eut un effet déplorable sur les indigènes.

Non moins fâcheuse fut la rivalité entre l'équipe NOGUES et l'équipe LEBEAU durant cette guerre, rivalité malheureusement connue du grand public algérien.

Nous attirons l'attention sur un autre ordre de faits, non moins préjudiciable à l'autorité morale de la France en Afrique du Nord :

De nombreux musulmans de l'Afrique du Nord et d'autres pays d'Islam habitent encore à Paris. La Kommandantur organise avec leur appui un travail de sapes des plus dangereux pour l'influence française dans le monde islamique.

Ce sont des officiers allemands, attachés au secrétariat de l'Hôtel Majestic et qui ont prospecté commercialement le Maroc, l'Égypte et le Proche-Orient qui travaillent avec eux. Ils sont servis, dans cette tâche, par une connaissance profonde des tous les dialectes arabes. Ils fréquentent assidûment les restaurants orientaux de Paris (notamment ceux de la rue de la Huchette, de la rue Monsieur le Prince et de la Mosquée de Paris). Leurs hommes de confiance sont : le journaliste YASSINE, déjà nommé, puisqu'il était attaché à Radio-Stuttgart durant toute la guerre ; le restaurant LOUAIB de la rue de la Huchette ; le docteur Ali SAIDI installé rue de Turenne à Paris, le

[Page suivante – p 8]

directeur de la revue IFRIKIA, qui vient de faire la guerre et dont le frère, capitaine dans l'armée française, est prisonnier en Allemagne ; un employé de banque nommé CHABANE, etc...

Les officiers allemands, en collaboration avec les jeunes musulmans envisagent la création d'une académie politique arabe à Berlin. Il s'agirait d'amener les autorités allemandes à contrecarrer les ambitions italiennes en Islam, et de persuader l'Afrique du Nord que seule une libération nationale, contrôlée et dirigée par la nouvelle Allemagne, serait acceptée en cas d'effacement de la France :

Des propagandistes sous couvert d'affaires commerciales en Afrique du Nord font la navette, en Paris et Alger, pour lancer ces mots d'ordre.

Nous avons eu, sous les yeux, un ordre de mission spéciale, délivré par la Kommandantur à un musulman algérien et qui portait l'annotation suivante : voyage dans l'intérêt du Reich.

Un tel document sera, sans doute, montrer par son détenteur à des dizaines d'individus, qui ne manqueront pas d'en tirer une conclusion péjorative pour le Gouvernement français !

Par ailleurs les Allemands disent couramment que les musulmans sont de magnifiques soldats et que l'Allemagne aura besoin d'eux dans l'avenir. Ces mêmes Allemands flattent l'orgueil des indigènes, habitant Paris, en essayant de les persuader que, seuls, les soldats de l'Afrique du Nord ont retardé l'avance allemande et empêché celle-ci de s'étendre à toute la France.

[p 9]

Il faut donc exercer, à Marseille, une surveillance sur les agents de tous ordres que les autorités allemandes (sous couvert d'affaires commerciales) dépêchent en Afrique du Nord. L'on devra établir, sans retard, dans tous nos ports méditerranéens, un filtrage aussi discret et compétent que possible. Cette organisation de sûreté gagnerait à être rattachée à la Préfecture des Bouches-du-Rhône. Si l'on tarde trop à agir, il deviendra de plus en plus difficile d'intervenir utilement.

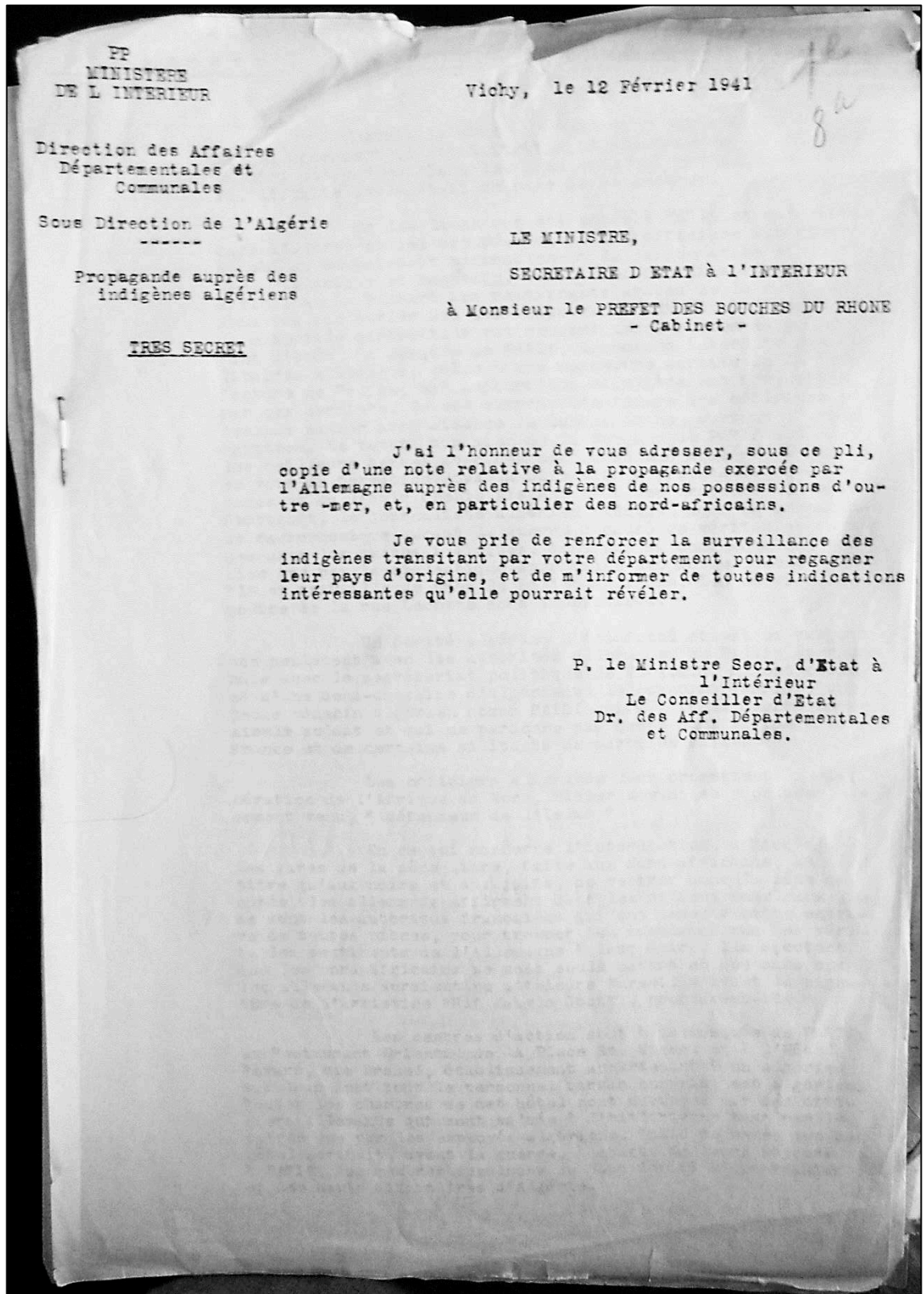
Disons en terminant qu'une propagande française honnête et libre doit s'instituer pour persuader les indigènes que la France est leur patrie définitive et leur meilleure patrie possible.

Il faut arracher les musulmans au dilemme d'une domination allemande ou d'une domination anglaise, à la fin de la guerre. Puisque nous parlons de l'Angleterre, ne négligeons pas de dire que les juifs, récemment frappés de *diminutio capitis*, joueront certainement la carte anglaise et essaieront, par tous les moyens, de la faire jouer aux musulmans.

L'annulation du décret Crémieux fera des juifs des militants, adroits et dangereux, de la cause de GAULE-ANGLETERRE (sic).

Les fonctionnaires de l'Algérie ne voient pas encore ce danger. Ils se contentent d'administrer sans comprendre la nécessité d'une propagande française « *libre* » et capable de restaurer, en Afrique du Nord l'autorité et le prestige de la France. »

AD 13 76 W 204 - Note de création du Service des affaires algériennes



PP
MINISTERE
DE L INTERIEUR

Vichy, 12 Février 1941

Direction des Affaires
Départementales et
Communes

Sous Direction de l'Algérie

Propagande auprès des
indigènes algériens

LE MINISTRE,

SECRETAIRE D ETAT à l'INTERIEUR

à Monsieur le PREFET DES BOUCHES DU RHONE
- Cabinet -

TRES SECRET

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli,
copie d'une note relative à la propagande exercée par
l'Allemagne auprès des indigènes de nos possessions d'ou-
tre-mer, et, en particulier des nord-africains.

Je vous prie de renforcer la surveillance des
indigènes transitant par votre département pour regagner
leur pays d'origine, et de m'informer de toutes indications
intéressantes qu'elle pourrait révéler.

P. le Ministre Secr. d'Etat à
l'Intérieur
Le Conseiller d'Etat
Dr. des Aff. Départementales
et Communes.

10
80

Depuis le début de Septembre les autorités allemandes accordent un vif intérêt à l'évolution de la situation en Afrique du Nord. Dans les deux mois qui ont suivi la défaite, l'Italie seule était chargée de ce secteur.

Or des liens ont été noués à PARIS et sans doute dans d'autres villes occupées entre des officiers supérieurs allemands connaissant admirablement la langue arabe et le milieu islamique et maghrébin, aussi avec certains éléments nord-africains. La plupart des restaurants arabes de la capitale nous voulons parler des restaurants luxueux : l'usage de la clientèle occidentale ont rouvert leurs portes dans le courant d'Août. La mosquée de PARIS, un moment interdite aux militaires allemands, grâce à une manœuvre adroite de la Préfecture de Police, est aujourd'hui régulièrement fréquentée par ces derniers. On est surpris d'entendre des officiers allemands manier avec aisance la langue arabe, surtout l'arabe égyptien. Le muphti tunisien de la Mosquée de PARIS est dans les meilleurs termes avec ces derniers. Une académie arabe est en voie de formation sous la direction d'orientalistes allemands et de l'émir Cherif Aïslan. L'un des orateurs de Radio Stuttgart, le journaliste algérien VASSINE, dont la propagande radiophonique durant la guerre a causé de véritables ravages dans les masses indigènes, tant par sa documentation précise que par la dialectique appropriée est actuellement à PARIS et travaille de près le milieu indigène. Les services de police de la rue Leconte sont immobilisés.

Un Comité algérien a été formé et est en rapport non seulement avec les autorités allemandes du Palais Bourbon mais avec le secrétariat politique de M. ABETZ. Il est composé d'une demi-douzaine d'algériens : le surnommé VASSINE, un jeune médecin algérien nommé SAIDI qui a fait la guerre comme simple soldat et qui ne pardonne pas cette humiliation à la France et de certains militants du parti Messalien.

Les officiers allemands leur promettent la libération de l'Afrique du Nord, Hitler devant se proclamer, le moment venu, " défenseur de l'Islam ".

En ce qui concerne l'interdiction, affichée dans les gares de la zone libre, faite aux Nord-africains, au même titre qu'aux noirs et aux juifs, de rentrer dans la zone occupée, les allemands affirment dans les milieux musulmans que ce sont les autorités françaises qui ont inventé cette entrave de toutes pièces, pour tromper les musulmans sur les véritables sentiments de l'Allemagne à leur égard. Ils ajoutent que les nord africains se sont seuls battus et que sans eux les allemands auraient pu atteindre Marseille avant la signature de l'armistice "Rif Kabyle Gout", proclament-ils.

Les centres d'action sont à la mosquée de PARIS, au Restaurant Oriental de la Place St. Michel et à l'Hôtel Rovaro, rue Brunel, établissement appartenant à un algérien musulman dont tout le personnel barman compris, est algérien. Toutes les chambres de cet hôtel sont occupées par des officiers allemands qui sont salués : "Hitlérienne" tant par le patron que par les employés algériens. Quand on pense que cet hôtel abritait, avant la guerre, à chacun de leurs séjours à PARIS, les membres musulmans du Haut Comité Méditerranéen et les hauts dignitaires d'Algérie.

Ajoutons que cette collaboration nouvelle comporte d'autres conséquences : les musulmans ainsi acquis à l'Allemagne ont reçu l'assurance des Autorités occupantes que la France perdrait bientôt l'Afrique du Nord. Ces mêmes allemands agissent auprès de leurs "amis" allemands pour que l'Afrique du Nord échappe demain à toute obédience italienne pour entrer dans la sphère d'influence strictement allemande.

De nombreux "missi dominici" indigènes traversent Marseille depuis une vingtaine de jours et se répandent en louanges sur l'Allemagne. Certains se rendent pour quelques jours seulement dans leur pays d'origine en vue de s'y procurer des denrées alimentaires et portent sur eux un sauf conduit avec l'inscription suivante : "Voyage dans l'intérêt du Reich". L'un d'eux a été autorisé à transporter sa voiture en Algérie et avait sur lui un paquet de bons d'essence. Il voulait même faire donner l'ordre par la "Commission d'Armistice de Marseille" aux autorités françaises de cette ville pour qu'une place lui soit retenue, par préférence, sur l'avion d'Alger.

Dans les milieux musulmans de PARIS, il y a comme une certitude orgueilleuse du prochain transfert de l'Afrique du Nord sous la souveraineté plus ou moins directe de l'Allemagne.

Le recrutement des propagandistes "compétents" est ouvert.

Cet état d'esprit est grave. Surtout que les agents allemands - qu'on cherchera à recruter dans l'avenir parmi les officiers et sous-officiers indigènes prisonniers des allemands et parmi les intellectuels notés à PARIS, peuvent rentrer librement en Algérie. Ils ont pour la plupart des photographies d'eux en compagnie d'officiers allemands, soit à la Mosquée de PARIS, soit ailleurs. Les dédicaces de ces derniers sont vraiment chaleureuses. Ces documents photographiques circulant en Algérie peuvent être d'une influence néfaste.

L'on pourrait multiplier les exemples de cette activité nouvelle dont les moyens d'action seront sans doute encore développés.

En ce qui concerne les moyens matériels de cette infiltration aucune difficulté : les affaires commerciales serviront de paravent.

L'un de ces algériens, de passage à Marseille, disait à quelqu'un : " Si, à telle date, je ne suis pas rentré à PARIS, les autorités allemandes alerteront aussitôt le Gouvernement de VICHY pour qu'il ne puisse pas "m'escamoter". "Ce sont tout de même les allemands qui commandent, ajoutait-il".

Il faut, pensons-nous, organiser auprès du Préfet des Bouches du Rhône un organisme secret qui servirait à dépister et à filtrer cette pénétration fort dangereuse. La police classique ne pourrait réussir dans une telle tâche car parmi 50 algériens rentrant normalement chez eux l'agent allemand se glissera aisément. Deux ou trois personnes au plus suffiraient, mais il n'est que temps d'agir. Dans quelques semaines les ravages seront peut-être déjà grands.

que.
Qu'on n'oublie pas le Maghreb tout entier est, depuis l'armistice, anxieux et attentif. Si on laissait faire il faudrait bientôt redouter le pire.

AD 13 76 W 207 - Circulaire 13 janvier 1942

MINISTRE DE L'INTERIEUR
DIRECTION GENERALE
DE LA
POLICE NATIONALE

ETAT FRANCAIS

VICHY, le 13 Janvier 1942

Direction de la Police
du Territoire et des
Etrangers

N°99 Pol. A et 9 Circ.
Minist. Int. 13 Jan 42

LE MINISTRE,
SECRETAIRE D'ETAT A L'INTERIEUR

A Messieurs les PREFETS
de la zone libre

OBJET : Les travailleurs nord-africains découverts
en zone libre en situation irrégulière.

A divers reprises, mon attention a été
appelée sur les cas de travailleurs nord-africains dé-
couverts en situation irrégulière sur le territoire de
la zone libre.

J'ai l'honneur de vous faire connaître
qu'il y aura lieu d'adopter à l'égard de ces individus
les dispositions suivantes :

A - Indigènes dont l'acte de naissance est
inconnu (1)

a - Ils sont répartis :

Il en est ainsi :

1° - Les indigènes utilisés dans les
mines, carrières et carrières

2° - Les indigènes employés dans
l'agriculture (décret du 23 Fé-
vrier 1940, J.O. du 27 février

(1) Je vous rappelle que, selon la circulaire N°55 du 22/12/41 les indigènes
doivent être signalés aux fins de recherches à M. l'Inspecteur Général des
Services de la Police Judiciaire qui les inscrira aux Circulaires de recher-
ches Pol. Jud.

2. -

Ces indigènes doivent être déférés au Parquet par application combinée de la loi du 11 Juillet 1938 sur l'organisation de la Nation en temps de guerre et du décret-loi du 19 Octobre 1939 portant statut du personnel requis.

A l'issue des poursuites judiciaires, les intéressés seront soumis aux dispositions du paragraphe "b" ci-après.

b - Ils ne sont pas requis (1)

1° - Il s'agit d'Algériens:

S'ils sont venus en France avant l'Armistice, ils ne doivent pas être inquiétés, à moins qu'en raison de leur indigence, ils ne vous paraissent constituer un danger pour l'ordre public. En ce cas ils seront signalés au service le plus proche de la Main d'Ouvre indigène (2) qui s'efforcera de leur trouver un emploi.

S'ils n'y parviennent pas, les intéressés seront rapatriés conformément à la circulaire interministérielle N°78 (Service de la Main d'Ouvre indigène) du 2 Janvier 1941.

S'ils sont venus en France après l'Armistice, ces indigènes sont tenus de rester dans l'emploi qu'ils ont accepté lorsqu'ils ont été transférés dans la Métropole. En conséquence, s'ils l'abandonnent, ils seront rapatriés à titre de sanction.

Il y aura donc lieu, en cas de découverte, de les conduire, en vue de leur rapatriement, sous escorte, à Marseille (Camp Lyagney), où ils seront pris en charge par le Service de la Main d'Ouvre indigène.

Ils seront dirigés, dès que possible, sur l'Algérie, au moment de leur embarquement, le Préfet des Bouches-du-Rhône leur fera notifier un arrêté pris par ses soins en vertu de la loi du 15 Octobre 1941 et prescrivant leur éloignement du territoire métropolitain.

(1) Pour l'application du présent paragraphe, se reporter au paragraphe "a", lorsqu'au moment où il est découvert l'indigène occupe un emploi.

(2) LYON VILLEURBANNE, 12 rue Octavie - MARSEILLE, 99 rue Saint-Sébastien
SAINT ETIENNE, 40 rue de St Ch. Mond.

Ampliation de cette décision ne sera adressée sous les timbres suivants:

- Police Nationale, 4^e Bureau
- Secrétariat Général pour l'Administration (Sous-Direction de l'Algérie).

Conformément à la circulaire précitée du 2 Janvier 1941, il y aura lieu d'aviser M. le Gouverneur Général de l'Algérie ou M. le Résident Général de France au Maroc du départ des intéressés, en temps utiles, pour que ces Hauts-Fonctionnaires soient en mesure de statuer sur le sort de ces indigènes dès leur débarquement.

2^e - Il s'agit de Marocains:

Quelle que soit la date de leur entrée en France, ils seront dirigés, sous escorte, sur le Camp Lyautey à Marseille et rapatriés sans autre formalité.

Quand un indigène algérien prétendra avoir quitté son emploi avec l'autorisation de son employeur, le Service de Police qui l'aura découvert vérifiera, avant toute mesure, les allégations de l'indigène, soit en s'adressant directement à l'ancien employeur, soit en priant le Service de la Main d'Oeuvre indigène le plus proche de procéder à une enquête rapide.

Si les dires de l'intéressé sont confirmés, l'indigène sera dirigé sur le Centre de la Main d'Oeuvre indigène le plus proche qui s'efforcera de lui procurer du travail. Toutefois, si l'intéressé désire être rapatrié, il sera conduit, à cet effet, au camp Lyautey, et embarqué, dès que possible, pour l'Afrique du Nord (I) (Cf. Circulaire précitée du 2 Janvier 1941).

B - Indigènes entrés clandestinement en zone libre par le littoral méditerranéen.

Ils seront dirigés, sous escorte, sur le camp Lyautey et rapatriés, dès que possible.

Les Algériens seront, auparavant, l'objet de l'arrête prévu au paragraphe "A, b, 1^{er}".

(I) Pour l'application du présent paragraphe se reporter au paragraphe "D" quand au moment de sa découverte l'indigène occupe un emploi.

C - Indigènes entrés clandestinement en zone libre par la ligne de démarcation:

a - Il s'agit de militaires évadés de zones occupées ou d'Allemagne:

Ils sont dirigés sur le Centre Démobilisateur de Clermont Ferrand (Camp S) pour y être démobilisés.

L'Autorité Militaire règle ensuite leur situation d'accord avec les Services de la Main d'Oeuvre indigène.

Les indigènes nord-africains démobilisés seront renvoyés sur leur Pays d'origine. Toutefois, ceux qui résidaient en France avant la mobilisation et qui désirent y demeurer ne seront pas refoulés sur l'Afrique du Nord à moins que les services du Secrétariat d'Etat au Travail aient fait savoir qu'ils ne peuvent l'employer.

b - Il s'agit de civils:

S'ils veulent être utilisés dans la métropole, ils seront dirigés sur le centre de la Main d'Oeuvre indigène le plus proche.

Dans le cas contraire, ils sont rapatriés dans les conditions prévues par la circulaire du 2 Janvier 1941 (1)

D - Indigènes occupant un emploi sans l'assentiment des Services de la Main d'Oeuvre indigène:

a - L'intéressé occupait précédemment un autre emploi pour lequel il était requis:

Il est soumis aux dispositions du paragraphe "A, a".

b - L'intéressé est entré clandestinement en zone libre par le littoral méditerranéen:

Il est soumis aux dispositions du paragraphe B.

.....

(1) Il n'y a pas lieu de prendre, en ce cas, un arrêté d'éloignement à l'égard des Algériens.

5. -

- c - En tout autre cas, l'indigène est signalé au Service de la Main d'Oeuvre indigène le plus proche.

Il vous appartiendra de statuer sur le sort de l'intéressé, après avis de ce service.

Jusqu'à décision, l'indigène est maintenu dans sa situation (I).

Pour régler le sort de l'intéressé, trois solutions seront ensuite envisagées:

- ou bien l'indigène sera laissé à la disposition de son employeur. Il devra, en tout état de cause, en être ainsi des Algériens entrés en France avant l'Armistice.
- ou bien l'indigène sera affecté à un autre emploi.
- ou bien il sera rapatrié dans les conditions prévues par la circulaire du 2 Janvier 1941.

ANNEXE: Pièces d'identité dont doivent être pourvus les travailleurs nord africains résident dans la Métropole.

1° - Il s'agit d'un Algérien:

S'il est venu en France avant l'Armistice il doit être en possession de sa fiche d'identité permanente délivrée par les Autorités communales de l'Algérie.

S'il est venu depuis l'Armistice, il doit être muni d'un extrait de la fiche d'identité permanente qui lui sert de carte d'identité. Ce document détermine l'emploi qui a été affecté à l'indigène lors de son départ pour la Métropole.

....

(I) S'il s'agit d'un militaire évadé de la zone occupée, il y aura lieu de me saisir, avant toute mesure, de son cas.

6. -

Ce titre est modifié par les soins des Services de la Main d'Oeuvre indigène, quand l'intéressé change d'employeur avec l'assentiment de cette Administration.

2° - S'il s'agit d'un marocain:

Il doit être muni de la carte de protégé français (travailleur) prévue par le décret du 29 Juin 1938.

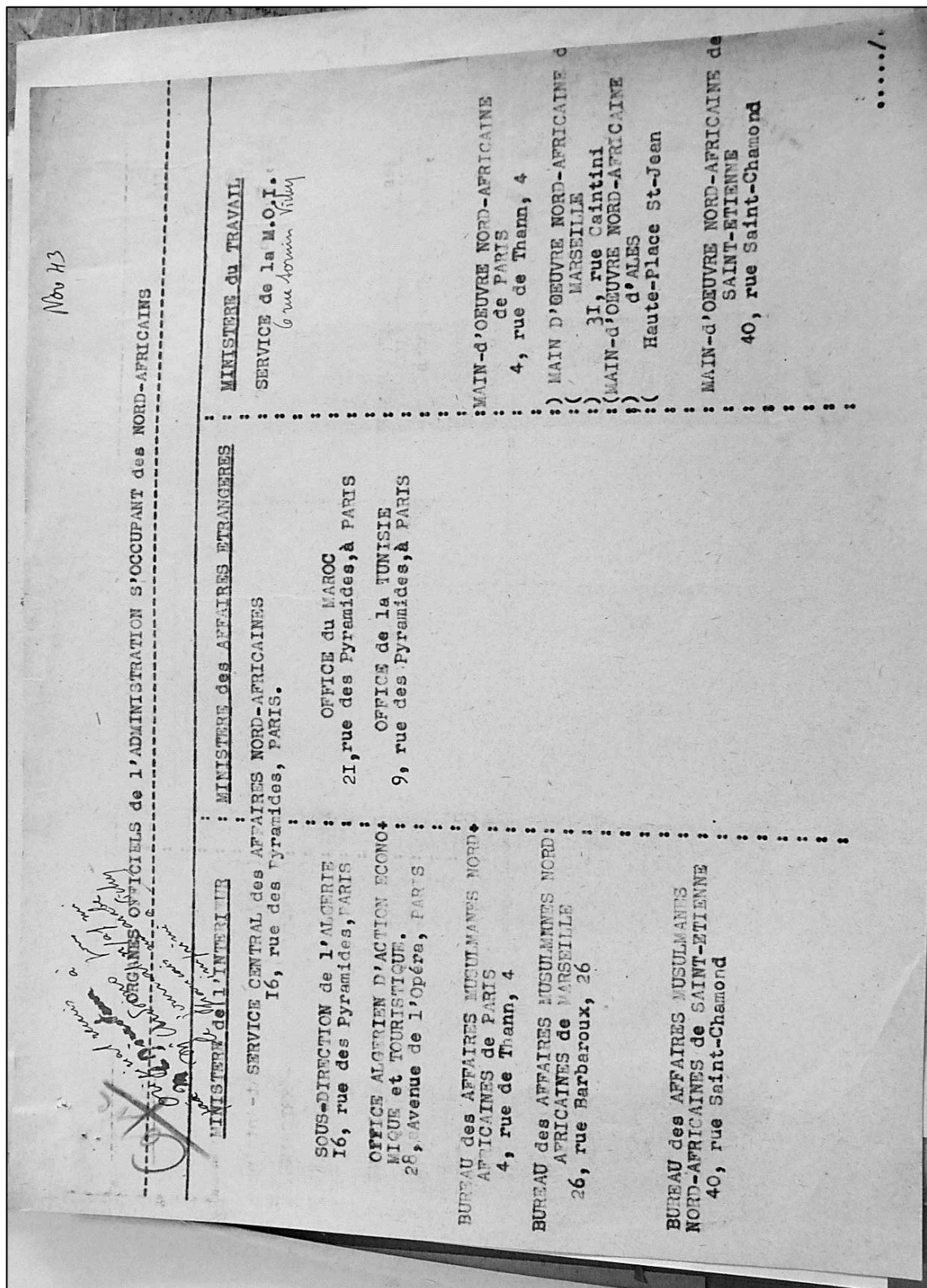
S'il en est dépourvu, vous lui délivrerez ce titre sur présentation des pièces justificatives que produira l'intéressé. S'il n'en possède pas, vous remplirez les rubriques concernant l'état-civil après interrogatoire de l'indigène.

Les cartes qui seraient délivrées sans production d'un acte de notoriété seront revêtues de la mention: "Delivrée sans acte de notoriété".

LE CONSEILLER D'ETAT
SECRETAIRE GENERAL POUR LA POLICE

signé: RIVALLAND

AN 81 F 1031 - Organigramme des services en charge des Nord-Africains



MINISTÈRE de l'INTERIEUR

BUREAU des AFFAIRES MUSULMANES NORD-
AFRICAINES de LYON
19, bis, Chemin Saint-Antoine

BUREAU des AFFAIRES MUSULMANES NORD-
AFRICAINES de BORDEAUX
37, Quai des Chartrons

MINISTÈRE des AFFAIRES ÉTRAN-
GÈRES

MINISTÈRE du TRAVAIL

MAIN-d'OEUVRE NORD-AFRICAINE
de LYON

19, bis Chemin Saint-Antoine

MAIN-D'OEUVRE NORD-AFRICAINE
de GRENOBLE

6, Cours Lafontaine

MAIN-d'OEUVRE NORD-AFRICAINE
de BORDEAUX

37, Quai des Chartrons.

